P. Magliabechianae Bibliothecae
Camillus Ciaramellius Ancisanus
J. V. D.
Qui Et Orang-Utang
Valido Legum Ritu
D. D. Annis MDCCCXXXIII.

15.8.518

H.5.518

8 A A

PRINCIPES

GÉNÉRAUX ET RAISONNÉS

DE LA

GRAMMAIRE FRANÇOISE.

PRINCIPES

GÉNÉRAUX ET RAISONNÉS

DE LA

GRAMMAIRE FRANÇOISE,

AVEC des observations sur l'Orthographe, les Accents, la Ponctuation et la Prononciation; et un Abrégé des Regles de la Versification Françoise :

PAR M. RESTAUT.

NOUVELLE ÉDITION,

Revue et corrigée avec soin.

A PARIS,

Chez ANDRÉ, Imprimeur-Libraire, rue de la Harpe, N°. 477.

AN DIX. (1082).

PRÉFACE.

Le titre de cet Ouvrage annonce assez que je m'y suis proposé de travailler pour ceux qui n'ont jamais appris notre Langue par regles, et sur-tout pour les jeunes gens que l'on destine à apprendre la Langue latine. Il me semble que la lenteur des progrès qu'ils y font ordinairement, pouroit être attribuée à l'ignorance des principes que j'entreprends de développer.

Il y a dans chaque Langue deux especes de principes. Les uns sont généraux, et communs à toutes les Langues, parce qu'ils sont pris dans la nature même des choses, et dans les différentes opérations dont l'esprit de l'homme est capable : tels que sont les définitions et l'usage des noms, des verbes, et de la plupart des autres parties du discours. Les autres principes sont ceux qui ne regardent que les mots ou la maniere de s'exprimer, et qui sont propres à chaque Langue en particulier.

Tout le monde convient que l'on n'avance dans quelque Science que ce puisse être, qu'autant qu'on en a étudié et approfondi les véritables principes : ce qui me donne lieu d'assurer, après l'excellent (*) Auteur *de la maniere d'enseigner et d'étudier les Belles*

(*) M. Rollin.

Lettres, que la méthode la plus courte et en même temps la plus solide d'apprendre une Langue, est de s'y préparer par une connoissance exacte et raisonnée de ces principes généraux et particuliers, en les appliquant à la Langue que l'on sait déjà par habitude; et que je n'ai formé le projet de cet Ouvrage, que pour entrer dans les vues du même Auteur, qui en parlant de la Langue françoise, dit qu'*il seroit à souhaiter que l'on composât exprès pour les jeunes gens une Grammaire abrégée, qui ne renfermât que les regles et les réflexions les plus nécessaires.*

En effet, dès qu'un jeune homme, ou toute autre personne, possede par raisonnement ce que les Langues ont de commun entr'elles, et sait expliquer dans la sienne par les définitions précises, tous les termes et toutes les difficultés grammaticales, que lui reste-t-il à faire pour passer à une Langue étrangere, sinon de substituer de nouvelles expressions à celles dont il connoît déjà la valeur et la nature? Ce ne sera plus alors qu'un jeu de mémoire. Le jugement et la réflexion auront fait leurs plus grands efforts, et il ne sera plus besoin que d'une légère attention pour observer en quoi les deux Langues, celle que l'on sait et celle que l'on apprend, se ressemblent ou different l'une de l'autre.

Il s'en faut bien que les jeunes gens trouvent cette facilité dans la méthode qu'on

leur fait suivre ordinairement. A peine savent-ils lire, que sans leur avoir donné aucune notion de leur Langue naturelle, on les met tout d'un coup dans les principes d'une Langue qui leur est absolument étrangere, et dont ils ne parviennent à entendre les règles qu'après bien des années de peines et de travaux. Au lieu que si on leur apprenoit ces mêmes regles, en ne les appliquant qu'à une Langue qui leur est familiere, il seroit beaucoup plus aisé de les leur faire concevoir, parce qu'ils ne trouveroient rien dans les explications qu'on leur en donneroit, ni dans les exemples dont on se serviroit pour leur en faciliter l'intelligence, qui ne fût à leur portée.

D'ailleurs, quels livres leur met-on entre les mains pour étudier les principes de la langue latine? Des Rudimens, qui pour la plupart sont si peu méthodiques, et où les définitions des termes sont si peu exactes et si mal expliquées, que tout le fruit qu'ils en remportent pour l'ordinaire, se réduit à une routine de mots où la mémoire a beaucoup plus de part que le jugement. L'expérience ne confirme que trop cette vérité, et l'on voit souvent des écoliers de Rhétorique qui se trouvent embarrassés, dès qu'on leur fait quelques questions sur les premiers principes de la Grammaire; et cela, sans doute, parce qu'ils n'en ont jamais fait une étude méthodique. Il est encore plus ordinaire

d'en trouver qui n'ont encore aucune connoissance des regles de la Langue françoise, et qui en écrivant pechent contre l'orthographe dans les points les plus essentiels; en sorte que s'il leur arrive quelquefois de parler ou de composer correctement dans l'une et dans l'autre Langue, on peut dire que c'est souvent plutôt un effet du hasard et de l'habitude, que de la connoissance des principes.

C'est donc dans le dessein de prévenir ces inconvéniens, que j'ai entrepris cet Ouvrage, que l'on ne doit pas mettre au nombre de ces méthodes systématiques, et de ces plans singuliers, tels qu'on en voit quelquefois paroître qui n'aboutissent pour la plupart qu'à faire connoître à leurs Auteurs, que ce qui paroît beau et aisé dans la spéculation, ne l'est pas toujours dans la pratique. Le raisonnement seul ne suffit pas pour l'étude d'une Langue, il faut encore que la mémoire se charge et se remplisse d'un grand nombre de mots et de combinaisons différentes, dont la connoissance ne s'acquiert que par un exercice continué, et ne peut être du ressort d'aucune mécanique. Je conviens néanmoins qu'on peut abréger cette étude. Mais j'en fais consister tout le secret dans l'arrangement et dans l'explication raisonnée des principes, parce qu'il est certain que les choses ne s'apprennent qu'autant qu'on les conçoit avec netteté.

C'est sur ce seul plan que j'ai travaillé. J'ai mis dans les principes et dans les regles, l'ordre qui m'a paru le plus simple et le plus naturel. Tous les termes sont définis et expliqués. Dans les définitions que j'en ai données, je me suis attaché à y mettre toute la justesse et toute la précision qu'il m'a été possible : la crainte de donner des notions fausses ou peu exactes, m'a quelquefois obligé d'avoir recours à des réflexions un peu abstraites et philosophiques. Mais j'ai eu soin de les éclaircir par des explications simples et familieres, appliquées à des exemples sensibles et capables de satisfaire l'esprit. Et comme je me suis proposé de tout expliquer par raisonnement, c'est pour cela que j'ai choisi le style de Dialogue en demandes et réponses, dont la simplicité doit faire le caractere, et qui est plus propre que tout autre à mettre une liaison naturelle entre les principes et les conséquences, les objections et les réponses.

Il y a quelques personnes qui ont critiqué cette forme, et entr'autres l'Auteur des Jugements sur quelques ouvrages nouveaux qui, en parlant de ma Grammaire, à la page 77 du tome 9, a dit que *cet Ouvrage par demandes et par réponses, comme un Catéchisme, sentiroit peut-être un peu moins les petites écoles, et seroit d'ailleurs plus court, si l'Auteur se fût contenté d'exposer ses préceptes, sans employer l'insi-*

pide interrogation, qui n'est bonne à rien, si ce n'est peut-être pour la première enfance à qui l'on veut faire apprendre des regles par cœur: encore cette forme est-elle pour cet âge d'un médiocre secours.

Je n'opposerai à cette critique que l'autorité même de celui qui l'a faite, et celle de l'Auteur d'un autre ouvrage périodique. L'Auteur des Jugements avoit dit auparavant, tome 2, page 97, en parlant de l'Histoire de France, que *pour en faciliter l'étude et soulager la mémoire, on l'a réduite plus d'une fois en une espèce de dialogue, par la méthode utile des demandes et des réponses: que c'est ainsi que l'Histoire de France, par le Pere Daniel, a été exposée en abrégé, dans un petit ouvrage dédié à M. le Prince de Conti, et imprimé chez le Gras, au Palais.*

Il avoit encore dit à la page 47 du tome 6, en parlant du même abrégé, dédié à M. le Prince de Conti, que *les abrégés de notre Histoire sont secs, décousus, et n'apprennent que des mots: qu'il faut néanmoins en excepter cet abrégé. Il est*, continue-t-il, *par demandes et par réponses, et m'est à moi-même d'une grande utilité pour trouver sur le champ l'époque des faits de notre Histoire. Je m'en sers presque tous les jours.* Ensuite après avoir observé que l'Auteur dont il examine l'ouvrage, *se déclare dans sa Préface contre ces sortes d'abrégés*

par dialogue, il ajoute que *ses raisons sont combattues par l'expérience.*

On ne peut s'empêcher de reconnoître à la vue de ces différents passages, que l'Auteur des jugements s'est contredit lui-même, en s'élevant contre la forme de mon Ouvrage, et que ses raisons sont combattues par sa propre expérience. Si la méthode des demandes et des réponses *est utile pour faciliter l'étude de l'Histoire et pour soulager la mémoire*, pourquoi le seroit-elle moins pour faciliter l'étude de la Grammaire? A-t-on jamais reproché au grand Catéchisme de Montpellier, et à quelques autres Ouvrages importants qui, quoique par demandes et par réponses, sont au-dessus de la portée des enfants, qu'ils sentissent les petites écoles? A-t-on trouvé que l'*interrogation* dans ces livres fût *insipide* et ne fût bonne à rien ?

Il faut donc convenir que la forme des demandes et réponses, quand elle est bien traitée, est préférable à toute autre dans un Ouvrage élémentaire tel que celui-ci, et qu'elle peut être d'un grand secours pour faciliter aux personnes de tout âge l'étude de la Religion, de l'Histoire, et même de toutes sortes de Sciences, et pour soulager la mémoire de ceux qui veulent s'y appliquer. Si cette forme a été à l'Auteur des Jugements lui-même d'une grande utilité comme il en convient, il est donc vrai qu'*elle est plus*

propre que toute autre à mettre une liaison naturelle entre les principes et les conséquences, les objections et les réponses. J'ai peine à croire d'ailleurs que mon Ouvrage eût été plus court, si j'en eusse retranché les demandes, et que je me fusse contenté d'exposer les préceptes, parce qu'il auroit fallu nécessairement y suppléer par des transitions et des liaisons, qui auroient été pour le moins aussi longues que les demandes, sans quoi l'Ouvrage seroit tombé dans le défaut d'être sec et décousu.

Enfin l'Auteur des Lettres sur quelques Ecrits de ce temps, tome premier, Lettre 4, page 69, dit, en parlant du même abrégé de l'Histoire de France et de l'Histoire Romaine, *qu'on avoit besoin qu'il parût un abrégé d'Histoire dans la forme des demandes et des réponses. Cette méthode*, continue-t-il *pourra paroître puérile et plus convenable aux enfants qu'aux jeunes gens qui sortent du Collége et pour lesquels principalement cet Ouvrage est destiné. Cependant elle a ses avantages ; elle soulage la mémoire, fixe l'esprit et soutient l'attention, parce qu'elle tient un peu de la nature du dialogue. Nous avons plusieurs Ouvrages estimés, auxquels on a jugé à propos de donner cette forme peu brillante, mais utile.... On a eu soin de ne faire que le moins de demandes qu'il a été possible, et on ne les a, pour ainsi*

dire, employées que comme des transitions.

Ma justification se trouve bien établie dans le témoignage de cet Auteur, et dans l'ouvrage dont il rend compte. Je n'ai multiplié les demandes que quand il s'est agi d'établir les principes, ou de donner des regles et des préceptes qui doivent être détachés et présentés dans la plus grande simplicité. L'on trouvera, au contraire, fort peu de demandes dans les endroits où je n'ai eu à faire que des observations et des énumérations, et où ces demandes m'ont paru absolument nécessaires pour servir de transitions.

J'ai encore été très-attentif à éviter un défaut qui se trouve dans quelques Grammaires, où j'ai remarqué que les matières sont quelquefois distribuées avec si peu d'ordre, qu'on ne peut entendre les premieres que par celles qui suivent. On y suppose, par exemple, la connoissance des noms en parlant des articles : celles des verbes dans le traité des pronoms. On explique la nature des temps, des verbes, et leur formation, avant que l'écolier sache par la conjugaison ce que c'est qu'un verbe; ce qui ne peut que confondre et embrouiller les idées des jeunes gens, ou de ceux qui commencent à étudier la Grammaire. Pour leur rendre cette étude moins rebutante, j'ai tâché d'arranger les matières de telle sorte,

qu'elles dépendent successivement les unes des autres, que chaque Chapitre ne contienne que celles qui auront été annoncées dans le titre, et que les premieres n'anticipent pas sur les suivantes.

Quoique je n'ai pas fait un traité particulier de la Syntaxe, c'est-à-dire de la construction des mots et des phrases, selon les regles de la Grammaire, je n'ai cependant pas laissé échapper les occasions d'en parler dans le corps de l'Ouvrage, persuadé que ces regles sont mieux placées à la suite de chaque partie du discours, que dans un Traité séparé.

L'instruction des enfants destinés au latin étant, comme j'ai déjà dit, mon principal objet, j'ai cru que je devois encore faire trouver dans les regles de la Langue françoise, quelques préparations particulieres à la Langue latine. C'est pourquoi, autant que les bornes dans lesquelles je me suis renfermé ont pu me le permettre, je n'ai pas négligé de prévenir et de développer indirectement certaines difficultés latines sur lesquelles les enfants seront moins embarrassés, s'ils n'oublient pas les explications que je donne dans cette vue. Il n'y a presque point de Chapitre où je n'aie trouvé le moyen d'en placer quelques-unes. Quoique je n'en fasse pas une mention expesse aux endroits où elles se trouvent, parce qu'elles ont aussi un rapport naturel à la Langue

françoise; il sera aisé aux maîtres de les connoître, et de sentir en même temps combien il est utile de les bien faire entendre à leurs écoliers, pour les leur rappeller dans la suite.

Pour ce qui regarde l'usage de ce livre, il me semble qu'on pouroit le mettre entre les mains des enfants, et le leur faire apprendre parfaitement avant que de leur donner aucune méthode latine. Je suis persuadé que le temps qu'ils emploieroient à l'étudier, ne seroit pas un temps perdu, et que les connoissances qu'ils y acquerroient, ne pouvant que leur ouvrir l'esprit et leur former le raisonnement, ils passeroient avec beaucoup plus de facilité aux principes de la Langue latine, dont ils entendroient d'avance toutes les regles fondamentales. D'ailleurs, cette premiere étude leur apprendroit de bonne heure, et presque sans travail, à écrire correctement et par principes ce que l'orthographe françoise a de plus difficile, comme sont les différentes terminaisons des temps et des personnes dans les verbes. Je ne prétends pas néanmoins exclure de cette étude ceux qui, suivant l'usage pratiqué jusqu'ici, auroient commencé par le Latin.

Mais comme j'ai senti que cet Ouvrage, quelque soin que j'aie pris de le rendre clair, contient encore bien des choses qui ne sont pas à la portée de tous les jeunes gens, j'en

ai fait imprimer séparément un Abrégé, où tout est simple et facile. On n'y trouvera que très-peu de définitions et de raisonnements, parce que je ne l'ai fait que pour les enfants de la premiere jeunesse, à qui il sera fort utile de le faire apprendre, dès qu'ils sauront lire, et en attendant que le jugement se forme, pour leur donner une premiere teinture des principes et des termes de la Grammaire, et les préparer à entendre toutes les regles et les réflexions qui sont contenues dans cet Ouvrage.

Il est encore bon d'avertir les maîtres, que pour s'assurer du progrès que les jeunes gens feront dans l'étude des principes de leur langue, ils ne peuvent mieux faire que de les exercer à mesure qu'ils avanceront, à décliner des noms ou à conjuguer des verbes les uns sur les autres, et de leur faire lire du françois pour rendre compte de chaque mot, suivant les principes ou les regles qu'ils auront apprises. Ils pouront même en faire une matiere de devoirs réglés, en leur dictant quelques phrases françoises, dont ils rapporteroient par écrit une explication grammaticale et détaillée sur chaque mot.

Mais je ne me suis pas tellement attaché dans mon Ouvrage à ce qui regarde le langage, que j'ai négligé ce qui pouvoit encore contribuer à former l'esprit et le cœur.

Rien n'est plus propre à former l'esprit, que les raisonnements fondés sur les idées claires,

claires, précises, et où il n'entre rien de sensible. Or, la plupart des définitions contenues en cet Ouvrage, et des réflexions qui en dépendent, sont de cette nature, puisqu'elles ont pour objet les opérations de notre esprit, et j'ai tâché, autant qu'il m'a été possible, de les prendre dans les principes les plus purs de la Logique. Peut-être même trouvera-t-on que j'ai quelquefois poussé trop loin les spéculations et les raisonnements. Mais s'ils ont quelque solidité, ils pouront être du goût de certaines personnes; et ceux à qui ils ne conviendront pas, ou qui ne voudront pas se donner la peine de s'y arrêter, pouront les passer sans inconvénient, sur-tout si ces raisonnements sont détachés, et n'influent sur aucune regle de pratique.

Le moyen qui m'a paru le plus convenable pour former le cœur en même temps que le langage, a été de ne rien mettre que d'instructif dans les exemples qu'il m'a fallu apporter à la suite des regles de la Grammaire. J'en ai employé fort peu d'indifférents, et il n'y en a presque pas qui ne renferme un point de Religion ou de Morale, un trait d'Histoire ou de Science : ce qui pourra encore contribuer à faire mieux entendre les regles, et à en rendre l'étude moins ennuyeuse.

Tout ce que j'ai dit jusqu'ici ne regarde que les jeunes gens qui se disposent à ap-

prendre ou qui apprennent déjà la Langue latine. Mais ce n'est pas pour eux seuls que j'ai travaillé, et je donne encore plus d'étendue à l'usage de cette méthode.

On peut assurer en général, qu'à l'exception des Gens de lettres, et d'un petit nombre de personnes qui ont étudié dans les Colleges, il n'y a presque pas de François qui sache sa langue par principes. Et il y a lieu de s'étonner que ce ne soit qu'en France où l'on trouve si peu de goût pour une Langue qui, par sa beauté, est devenue celle de presque toutes les Cours de l'Europe, et dont les Etrangers font tant de cas, qu'ils n'épargnent ni dépenses, ni voyages, pour en avoir une parfaite connoissance.

Les Romains n'avoient pas pour leur Langue la même indifférence que nous avons pour la nôtre. Ils la regardoient comme une partie essentielle et fondamentale de l'éducation de leurs enfants, et ils leur en faisoient étudier les principes en même temps et avec autant de soin que ceux de la Langue grecque, avant que de les faire passer à l'étude des autres Sciences. L'attention qu'ils avoient de les former de bonne heure à la pureté du langage, alloit jusqu'à ne les confier, même dans l'âge le plus tendre, qu'à des nourrisses ou autres domestiques qui sussent parler correctement, et dont l'accent n'eût rien de défectueux.

C'est, sans doute au défaut des principes

que l'on doit attribuer tant d'expressions irrégulieres et de prononciations vicieuses, qui échappent tous les jours, je ne dis pas seulement aux gens du commun, mais même aux personnes de l'un et de l'autre sexe qui tiennent un rang distingué dans le monde. Et si parmi ceux qui fréquentent la Cour et les Gens de lettres, il s'en trouve quelques-uns qui parlent plus correctement que les autres, ce n'est jamais que par habitude et par imitation.

Cette ignorance générale paroît sur-tout dans l'écriture. Tel s'exprime d'une maniere exacte, qui n'écrit pas toujours de même. Une dame par exemple, fait tout le plaisir d'une conversation par son esprit, par les graces qu'elle sait répandre sur tout ce qu'elle dit, par les expressions fines et délicates dont elle se sert. Que cette même Dame s'exprime par écrit, il semble que ce ne soit plus la même personne. Elle n'observe souvent ni construction, ni liaison dans les phrases, et l'on ne voit plus la vivacité et la délicatesse de ses pensées, qu'à travers un nombre infini de fautes contre les regles les plus essentielles de l'orthographe; de maniere que ce qui auroit été si agréable à entendre, ne se lit plus qu'avec peine.

Ces fautes ne peuvent absolument s'éviter, que par une étude particulière de la Langue. L'usage du monde et la lecture des bons livres peuvent bien rectifier en quelque

chose le langage et l'écriture; mais ils ne donneront jamais de principes. Il faut donc avoir recours aux Grammaires. On en fait un assez grand nombre pour notre Langue, parmi lesquelles il s'en trouve d'excellentes. Mais on peut dire des plus parfaites, sans prétendre rien ôter de leur mérite, qu'elles sont trop chargées, et qu'elles ne sont pas assez simples pour les personnes sans étude, et sur-tout pour les dames, qui sont d'abord rebutées par la nouveauté des termes, et effrayées par l'abondance des matieres.

J'ai toujours pensé que c'étoit-là le plus grand obstacle à l'inclination qu'elles pouroient avoir à étudier leur Langue, et que le seul moyen de le lever étoit de leur présenter une méthode courte et facile, où elles ne trouvassent que des principes généraux suivis et raisonnés.

J'espere qu'elles apprendront en peu de temps, dans celle-ci ce que notre Langue a de plus essentiel, tant pour l'expression que pour l'orthographe, et que quand elles sauront bien toutes les regles qui y sont contenues, elles seront en état de lire sans peine et avec fruit les autres ouvrages qui traitent plus au long de tout ce qui peut contribuer à la perfection et à la pureté du langage.

Je me suis fait un devoir de suivre les principes et les regles que l'Académie a établis dans la derniere édition de son Dic-

tionnaire. Cet excellent Ouvrage est, sans contredit, la source la plus pure à laquelle on puisse avoir recours pour connoître la valeur, l'énergie, et le véritable usage des termes de notre Langue. C'est un guide sûr, que l'on ne peut abandonner sans risquer de s'égarer : et il n'appartient à aucun particulier de vouloir opposer son autorité à celle d'une illustre Compagnie uniquement occupée du soin de perfectionner la Langue françoise, d'en écarter tout ce qui pouroit en corrompre ou en altérer la pureté, et de la soutenir dans cette supériorité qu'elle s'est acquise au-dessus de toutes les Langues de l'Europe.

Si je ne me suis pas conformé à ce Dictionnaire sur quelques points d'orthographe, ce n'est pas que j'aie prétendu critiquer le sentiment de l'Académie ; mais c'est, ou parce que j'ai trouvé un usage autorisé par un grand nombre de bons Auteurs, comme dans l'emploi de l'*y* grec avec un *i* simple dans certains verbes, ou parce que de deux usages dont l'un est moins suivi que l'autre, le premier m'a paru le plus régulier, comme dans les pluriels en *ants* ou *ents*, ou par d'autres raisons que j'ai expliquées : et, dans tous ces cas, je me suis contenté d'exposer mes motifs de préférence, sans blâmer ni condamner les sentimens contraires.

Cette méthode me paroît encore très-

propre pour les jeunes Demoiselles qui sont dans les Couvents. Le temps qu'elles y passent dans la retraite, et éloignées de toute dissipation, est sans doute le temps le plus précieux, et le plus favorable qu'elles puissent avoir pour s'appliquer aux sciences qui leur conviennent. De toutes celles qu'on leur enseigne ordinairement, j'ose dire qu'après la Religion, elles ne peuvent en apprendre de plus utile ni de plus nécessaire que la Grammaire Françoise. Elles n'auront que rarement occasion de faire usage de l'Histoire, de la Géographie, du Blason, de la Musique, et de la Danse; mais elles seront tous les jours dans l'obligation de parler et d'écrire correctement. Ainsi, ce seroit un grand avantage pour elles, si l'étude de la Langue Françoise faisoit partie des exercices qui les occupent dans les Couvents.

Il seroit aussi à souhaiter que cette étude de la Langue Françoise s'introduisît jusques dans les petites Ecoles, ou l'on se borne à donner aux enfants des principes de Religion, et à leur apprendre à lire et à écrire. Tous ceux que l'on y envoye ne sont pas destinés au Latin. La plupart en sortent pour entrer chez le Procureur, ou dans d'autres emplois dont on ne s'acquitte que par l'écriture : et il arrive qu'ils ne parviennent jamais à l'exactitude de l'orthographe, faute d'en avoir appris les règles par les principes

de la Langue : à quoi l'on ne peut remédier qu'en les leur faisant étudier en même temps qu'on leur apprend à lire et à écrire.

Enfin, ce que j'ai dit pour les jeunes gens qui se disposent à la Langue latine, peut également s'appliquer aux personnes qui veulent apprendre quelque Langue étrangere, comme l'Allemand, l'Italien ou l'Espagnol, et je crois pouvoir leur promettre qu'ils trouveront dans cette Méthode, une préparation qui leur en applanira les plus grandes difficultés.

C'est principalement pour les François que j'ai travaillé ; et la méthode que j'ai suivie est celle qui m'a paru la plus conforme à ce point de vue. J'aurois pris une autre route, si les Etrangers eussent été mon premier objet. Il faut tout apprendre à ceux-ci, au lieu qu'il suffit de faire réfléchir et raisonner les autres sur ce qu'ils savent sans principes. Je n'ai pas balancé sur le choix de ces deux méthodes différentes, dans l'espérance de parvenir à inspirer aux François du goût pour leur propre Langue, à leur faire sentir qu'elle mérite, plus qu'aucune autre, une étude particuliere, et à leur persuader que pour la parler correctement, l'usage et l'habitude ne seront jamais si sûrs que les regles et principes.

Comme les Vers font la plus belle partie du langage François, on sera sans doute bien aise d'en trouver les regles à la suite

de mon Ouvrage, dans un Traité de la Versification Françoise, que j'ai fait avec le plus d'attention et d'exactitude qu'il m'a été possible, en observant, comme dans les Principes de la Grammaire, d'apporter en exemples les vers les plus beaux et les plus édifiants que j'ai pu trouver dans nos meilleurs Poëtes.

Pour mettre toutes sortes de Lecteurs à portée de trouver tout d'un coup ce qui est contenu dans mon Ouvrage, j'y ai ajouté à la fin une Table générale et alphabétique des matieres, par le moyen de laquelle on sera renvoyé à toutes les pages où il est fait mention du mot ou de la difficulté dont on voudra avoir l'explication, sous quelque dénomination que l'on puisse la chercher. On trouvera, par exemple, le *nom adjectif* sous la lettre N et sous la lettre A, et ainsi des autres qui peuvent être désignés par différents termes. J'ai observé d'y mettre non-seulement les dénominations grammaticales des parties du discours, telle que *le nom*, *le pronom*, *le verbe*, *etc.* avec toutes leurs différences et leurs subdivisions ; mais encore les mots mêmes qui peuvent donner lieu à quelques difficultés et à quelques regles particulieres. Ainsi, ceux qui voudront y chercher les Articles en général, les trouveront sous le nom d'Articles, et ceux qui voudront les chercher dans le détail, les trouveront sous les noms de *le*, *la*, *les*, *etc.*

On y trouvera encore sous le nom de *Syntaxe*, tous les endroits de l'Ouvrage où les regles en sont expliquées sur les différentes parties du discours. En sorte que j'ai lieu de me flatter, par l'attention que j'ai donnée à cette Table, qu'elle sera d'une grande utilité pour quiconque voudra consulter mon Livre, et avoir sur le champ l'éclaircissement de ses doutes.

On y a mis tous les verbes irréguliers et défectueux, sans aucune exception, et dans l'ordre qui leur convient, avec toutes les indications nécessaires pour en donner une entiere connoissance. Cette Table, outre les verbes irréguliers et défectueux, contient encore,

1.° Tous les verbes irréguliers qui sont entierement conjugués dans le Chapitre VI, et sur lesquels doivent se conjuguer les autres, comme, *aimer*, *finir*, *etc.*

2.° Quelques verbes réguliers dont la conjugaison peut paroître difficile, comme, *perdre*, *mordre*, *tordre*, *etc.*

3.° Ceux sur lesquels on a fait quelques observations particulieres, comme *demeurer*, *passer*, *etc.*

4.° Tous les verbes compris dans les trois différences de la seconde conjugaison, page 177, tous ceux de la troisieme conjugaison, et tous ceux qui peuvent renfermer les quatre différences de la quatrieme conjugaison, pages 178 et 179.

5.° Enfin, les composés de tous ces verbes.

Ainsi, de tous les verbes françois, les seuls qu'on ne trouvera pas dans cette Table sont, les verbes réguliers en *er* de la premiere conjugaison, qui se conjuguent comme *aimer*; ceux en *ir* de la seconde, qui se conjuguent comme *finir*, et ceux en *dre* de la quatrieme, qui se conjuguent comme *rendre*. Mais quoique ces verbes soient en grand nombre, la conjugaison en est aisée, étant réduite à des regles générales et uniformes, sur lesquelles il ne peut y avoir de difficultés, après les explications qui en ont été données au Chapitre VI.

TABLE

Des Chapitres, Articles et Titres.

CHAPITRE I. *Contenant quelques réflexions préliminaires sur la Grammaire en général, sur les Mots, les Syllabes, les Voyelles, les Diphthongues, les Consonnes, et les parties du Discours.* Page 1

Art. I. *De la Grammaire en général, des Mots et des Syllabes.* 1
Art. II. *Des Voyelles.* 4
Art. III. *Des Diphthongues.* 12
Art. IV. *Des Consonnes.* 16
Art. V. *Des Parties du Discours.* 25
CHAP. II. *Du Genre, du Nombre, et du Cas.* 26
CHAP. III. *Du Nom.* 28
Art. I. *Du Nom substantif.* 29
Art. II. *Du Nom adjectif.* 30
Art. III. *Des Noms de nombre.* 33
Art. IV. *Du Genre des Noms.* 35
Art. V. *Du Nombre des Noms.* 39
Art. VI. *Des Cas des Noms.* 42
Art. VII. *Des Degrés de Comparaison.* 43
Du Positif. 43
Du Comparatif. 43
Du Superlatif. 44
Art. VIII. *Observations sur les Noms substantifs et adjectifs.* 47
CHAP. IV. *De l'Article.* 50
Art. I. *De l'Article défini.* 50
Art. II. *De l'Article indéfini.* 54
Art. III. *De l'Article partitif ou indéterminé.* 56
Art. IV. *De l'Article* Un, Une. 59
CHAP. V. *Du Pronom.* 60
Art. I. *Des Pronoms personnels.* 60

Art. II. *Des Pronoms conjonctifs.* 66
Observations sur les Pronoms conjonctifs. 70
Art. III. *Des Pronoms possessifs.* 76
Art. IV. *Des Pronoms démonstratifs.* 83
Art. V. *Des Pronoms relatifs.* 88
Art. VI. *Des Pronoms absolus.* 106
Art. VII. *Des Pronoms indéfinis* ou *indéterminés.* 115
CHAP. VI. *Du Verbe.* 128
Art. I. *Des divers Conjugaisons des Verbes.* 135
Conjugaison du Verbe auxiliaire Avoir. 136
Conjugaison du Verbe auxiliaire Etre. 138
Premiere Conjugaison. 140
Seconde Conjugaison. 141
Troisieme Conjugaison. 143
Quatrieme conjugaison. 145
Art. II. *Des propriétés du Verbe.* 147
Des Nombres. 147
Des Personnes. 147
Des Temps. 155
Des Modes. 163
De l'Indicatif. 164
De l'Impératif. 165
Du subjonctif. 166
De l'Infinitif. 172
Art. III. *De la formation des Temps.* 175
Art. IV. *Des différentes sortes de Verbes.* 193
Du Verbe substantif. 193
Des Verbes adjectifs. 196
Du Verbe actif. 197
Du Verbe neutre. 198
Du Régime du Verbe. 203
Du Verbe passif. 211
Des Verbes réfléchis et réciproques. 215
Du Verbe impersonnel. 223
Des Verbes auxiliaires. 232
Art. V. *Du Gérondif.* 236
Art. VI. *Conjugaison des Verbes irréguliers et défectueux.* 237

Verbes irréguliers et défectueux de la premiere Conjugaison. 238
Verbes irréguliers et défectueux de la seconde Conjugaison. 240
Verbes irréguliers et défectueux de la troisieme Conjugaison. 244
Verbes irréguliers et défectueux de la quatrieme Conjugaison. 248
CHAP. VII. *Du Participe.* 252
ART I. *Des Participes actifs.* 257
Art. II. *Des Participes passifs.* 262
CHAP. VIII. *De la Préposition.* 276
CHAP. IX. *De l'Adverbe.* 284
CHAP. X. *De la Conjonction.* 295
De la conjonction Que. 305
Observations générales sur les Conjonctions. 308
CRAP. XI. *De l'Interjection.* 314
CHAP. XII. *Explication des Cas.* 314
Du Nominatif. 315
Du Génitif. 317
Du Datif. 318
De l'Accusatif. 319
Du Vocatif. 320
De l'Ablatif. 321
CHAP. XIII. *Explication des Articles.* 322
De l'Article défini. 323
De l'Article indéfini. 325
De l'Article partitif ou indéterminé. 329
De l'Article Un, Une. 333
CHAP. XIV. *De l'Orthographe.* 334
Regle générale sur l'orthographe des voyelles nasales. 338
Observations sur l'Orthographe des Noms. 338
Noms de Nombre. 340
Observations sur l'Orthographe des Verbes. 341
Terminaisons communes et particulieres pour les personnes des temps simples. 341
Présent de l'indicatif. 342
Imparfait de l'Indicatif. 342
Prétérit de l'Indicatif. 342

Futur de l'Indicatif. 343
Conditionnel présent. 343
Présent du Subjonctif. 344
Imparfait du Subjonctif. 344
Observations sur l'Orthographe de quelques mots, et sur l'usage de quelques lettres. 344
La ou *là.* 345
Du ou *dû.* 345
Des ou *dès.* 345
A ou *à.* 346
Ce, ces, ou *se, ses.* 346
Leur. 346
Mes et *mais.* 347
Dont ou *donc.* 347
Quand ou *quant.* 347
Sur ou *sûr.* 347
Ou ou *où.* 348
Quelque, tout, et *même.* 348
De la lettre h. 350
*De l'*j *et de l'*v *consonnes, distingués de l'*i *et et de l'*u *voyelles.* 353
*De l'*y *grec.* 354
Du z. 356
Lettres doubles. 358
Mots terminés en al, ale, *et* alle. 364
Mots terminés en ate *et* atte. 364
Mots terminés en el, ele *et* elle. 364
Mots terminés en ete *et* ette. 365
Mots terminés en il, ile *et* ille. 365
Mots terminés en ite *et* itte. 366
Mots terminés en ol, ole, *et* olle. 367
Mots terminés en ote *et* otte. 367
Mots terminés en ul, ule, *et* ulle. 368
Mots terminés en ute *et* utte. 368
Mots terminés en oul *et* oule. 368
Mots terminés en oute *et* outte. 369
Savoir. 369
S retranchée. 370
Lettres majuscules ou *capitales.* 370
A linea. 371

CHAP. XV. *Des Accents.* 372
Syllabes finales. 380
Pénultiemes syllabes. 380
CHAP. XVI. *De la Ponctuation et de quelques figures dont on se sert en écrivant.* 382
CHAP. XVII. *De la Prononciation.* 394
Observations générales. 394
Observations particulieres. 450
ABRÉGÉ *des Regles de la Versification Françoise.* 406
Art. I. *De la Structure des Vers.* 407
Des différentes sortes de Vers. 407
De l'e muet à la fin des mots. 409
Rencontre des Voyelles. 410
Des Voyelles qui forment ou ne forment pas de Diphthongues. 414
Enjambement des Vers. 417
Transposition des mots. 418
Mots à éviter dans les vers. 418
De la Césure. 420
Des Licences de la Versification. 425
Art. II. *De la Rime.* 428
De la Rime masculine et féminine. 428
De ce qui suffit ou ne suffit pas pour la rime. 430
En quelles occasions il faut faire accorder la rime avec l'orthographe. 435
Rime d'un mot avec lui-même. 437
Rime d'un simple avec son composé. 438
Rime de l'é fermé avec l'è ouvert. 438
Rime des voyelles longues avec les voyelles breves. 439
Rime des Hémistiches. 440
Retranchements de l's dans certains verbes. 441
Art. III. *Du mêlange et de la combinaison des vers les uns à l'égard des autres.* 443
Des Stances. 446
Regles pour les stances de nombre pair. 448
I. *Stances de quatre vers.* 448
II. *Stances de six vers.* 449
III. *Stances de huit vers.* 450

IV. *Stances de dix vers.* 450
Regles pour les stances de nombre impair. 451
I. *Stances de cinq vers.* 451
II. *Stances de sept vers.* 451
III. *Stances de neuf vers.* 452
De quelques Ouvrages composés de stances. 452
Du Sonnet. 452
Du Rondeau. 454
De l'Epigramme. 455
Du Madrigal. 456
Des Vers libres. 456

Fin de la Table.

PRINCIPES
GÉNÉRAUX ET RAISONNÉS
DE LA
GRAMMAIRE FRANÇOISE.

CHAPITRE PREMIER,

Contenant quelques réflexions préliminaires sur la Grammaire en général, sur les Mots, les Syllabes, les Voyelles, les Diphthongues, les Consonnes et les parties du Discours.

ARTICLE PREMIER.

De la Grammaire en général, des mots et des syllabes.

DEMANDE. *QU'ENTENDEZ-VOUS par le mot* Grammaire?

RÉPONSE. J'entends l'art de parler et d'écrire correctement.

D. *Qu'est-ce que parler?*

R. C'est exprimer ses pensées par le moyen de la voix.

D. *Qu'est-ce que les pensées ?*

R. C'est tout ce qui se passe dans notre esprit : ce qui comprend tant les actions et opérations de l'esprit, que les différents sentiments et mouvements de l'ame.

D. *Quelle distinction générale peut-on faire de ce qui se passe dans notre esprit ?*

R. Nous commençons par concevoir simplement les choses ; soit d'une maniere purement intellectuelle, soit avec des images corporelles. Ensuite nous combinons ces conceptions par leurs différents rapports, ou pour les unir, ou pour les séparer, ou pour les comparer, ou pour les modifier de quelque maniere que ce soit

Ainsi on distingue d'abord dans ce qui se passe dans notre esprit, les objets de nos pensées, qui sont les idées ; et les formes ou les manieres de nos pensées, qui en sont les différentes combinaisons, ou qui sont les différentes vues sous lesquelles elles peuvent être considérées : ce qui se fait presque toujours par des jugements. Les idées et les jugements sont donc les principales opérations de notre esprit, et celles dont la connoissance est nécessaire pour l'intelligence des principes de la Grammaire.

D. *Qu'est-ce donc que les idées ?*

R. C'est ce qui se passe dans notre esprit, lorsqu'il se représente simplement les objets ou les choses intellectuelles ou corporelles, sans en former aucun jugement : comme lorsque nous nous représentons Dieu, la durée, la vertu, la terre, le soleil, un arbre, un rond, un quarré, etc.

D. *Qu'est-ce que les jugements ?*

R. Ce sont les actions de notre esprit, lorsqu'il assemble plusieurs idées, pour assurer que l'une convient à l'autre, ou que l'une ne convient pas à l'autre.

D. *Rendez-moi cette réponse plus claire par quelques exemples.*

R. Quand j'ai dans mon esprit l'idée de la *terre*,

et l'idée de *rond*, j'assure que l'une convient à l'autre, en disant, la *terre est ronde*; quand j'ai l'idée de *Dieu*, et l'idée d'*injuste*, j'assure que l'une ne convient pas à l'autre, en disant, *Dieu n'est pas injuste*. Ainsi, *la terre est ronde* et *Dieu n'est pas injuste*, sont deux jugements.

D. *De quoi se sert-on pour exprimer ses pensées par le moyen de la voix ?*

R. On se sert de sons articulés que l'on appelle *mots* ou *paroles*.

D. *Qu'entendez-vous par sons articulés ?*

R. J'entends des sons formés et variés par les différents mouvements de la langue et des levres.

D. *Comment peut-on considérer les mots ?*

R. On peut les considérer, ou simplement comme des sons, ou comme des signes qui servent à faire connoître nos pensées, c'est-à-dire, ce qui se passe dans notre esprit.

D. *De quoi sont composés les mots considérés comme des sons.*

R. Ils sont composés de syllabes.

D. *Qu'est-ce qu'une syllabe ?*

R. C'est un son, ou simple, qui ne peut se faire entendre qu'en un seul instant, ou composé que l'on ne doit point partager en le prononçant.

D. *Appliquez cette réponse à des exemples.*

R. Le mot *opulent* est composé de trois sons différents ; savoir, *o-pu-lent*, et chacun de ces sons se prononce en un seul instant, sans qu'on puisse le partager : par conséquent, *opulent* est composé de trois syllabes.

Le mot *Dieu* renferme deux sons, qui sont *Di-eu*. Cependant ces deux sons ne font qu'une syllabe, parce qu'ils se font entendre en un seul instant, et qu'on ne doit pas les séparer dans la prononciation. Ainsi le mot *Dieu* n'est que d'une syllabe.

D. *Comment appelle-t-on un mot qui n'est composé que d'une syllabe ?*

R. On l'appelle *monosyllabe*. Ainsi, *je crains Dieu*, sont trois monosyllabes.

On appelle *dissyllabes* les mots de deux syllabes, *trissyllabes*, ceux de trois, et *polysyllabes*, ceux de plusieurs.

D. *De quoi se sert-on pour représenter aux yeux les sons des mots ou des syllabes?*

R. On se sert des lettres. Ainsi, les syllabes écrites sont composées de lettres, comme les mots sont composés de syllabes. Le mot *vérité* est composé de trois syllabes, et chaque syllabe est composée de deux lettres.

D. *Qu'est-ce donc que les lettres?*

R. Ce sont des caracteres inventés pour exprimer par écrit les différents sons et les différentes articulations de la voix.

D. *Combien y a-t-il de sortes de lettres?*

R. Il y en a de deux sortes; savoir, les *Voyelles* et *les Consonnes.*

ARTICLE II.

Des Voyelles.

D. *QU'ENTENDEZ-VOUS par voyelles?*

R. J'entends les lettres employées pour exprimer un son simple qui se forme par la seule ouverture de la bouche, et se diversifie par les différentes dispositions du passage de la voix.

D. *Combien y a-t-il de voyelles?*

R. On en compte communément cinq; *a*, *e*, *i*, *o*, *u*.

D. *Qu'est-ce que le son marqué par les voyelles a de particulier?*

R. C'est qu'il est permanent, c'est-à-dire, qu'on peut le faire durer, sans faire aucun mouvement nouveau de la bouche, pendant tout le temps que l'on peut pousser le souffle qui sort des poumons: ce qu'il est aisé de reconnoître par l'expérience.

Il faut excepter l'*e* muet, dont on ne peut faire durer le son, sans le transformer en celui de la voyelle *eu*.

D. *N'y a-t-il pas un plus grand nombre de voyelles que les cinq que vous venez de nommer?*

R. Oui, parce qu'il y a plus de cinq sortes de sons simples et permanents : mais faute de caracteres particuliers pour les exprimer, on l'a fait, ou en donnant plusieurs sons différents à un même caractere, ou en joignant d'autres lettres aux cinq voyelles ordinaires.

D. *Faites-moi donc connoître toutes les voyelles qui sont en usage dans notre langue.*

R. Pour le faire avec quelque ordre, j'en distinguerai de trois sortes : *Les Voyelles simples*, *les Voyelles composées*, et *les Voyelles nasales*.

I.

D. *Qu'est-ce que les voyelles simples?*

R. Ce sont celles qui s'écrivent par une seule lettre, comme *a*, *e*, *i*, *o*, *u*.

D. *N'y en a-t-il pas quelques autres?*

R. On en trouve trois dans la seule voyelle *e*, parce qu'elle peut se prononcer de trois façons différentes : ce qui fait que l'on distingue trois sortes d'*e*; savoir, l'*e muet*, l'*e fermé*, et l'*e ouvert*.

D. *Qu'est-ce que l'e muet?*

R. C'est un *e* qui n'a qu'un son sourd et obscur, et qui se prononce comme à la fin de ces mots, *monde*, *livre*, *homme*, *etc.* On l'appelle encore l'*e féminin*.

D. *Qu'est-ce que l'é fermé?*

R. C'est un *é* sur lequel on met toujours l'accent aigu (´), et qui se prononce comme à la fin de ces mots, *café*, *bonté*, *charité*, *etc.* On l'appelle encore l'*é* masculin.

D. *Qu'est-ce que l'e ouvert?*

R. C'est un *e* qui se prononce par une ouverture de bouche plus ou moins grande. Ainsi il y en a de deux sortes; l'*e un peu ouvert*, et l'*e fort ouvert*.

D. *Qu'est-ce que l'e un peu ouvert?*

R. C'est un *e* qui ne demande qu'une ouverture de bouche un peu plus grande que celle qu'il faut pour la prononciation de l'*é* fermé, comme au

milieu des mots, *misere, musette, fidele, tristesse, etc.*

D. *Qu'est-ce que l'*e *fort ouvert?*

R. C'est un *e* qui se prononce avec une ouverture de bouche plus considérable, comme dans ces mots, *guerre, ferme, conquête, suprême, succès, etc.*

II.

D. *Qu'est-ce que les voyelles composées?*

R. Ce sont deux, ou quelquefois trois des voyelles *a, e, i, o, u*, lesquelles jointes ensemble expriment un son simple et permanent, et qui par conséquent ne doivent être regardées que comme une seule voyelle.

D. *Ces voyelles composées expriment-elles des sons particuliers?*

R. Non : à la réserve de deux, il n'y en a pas qui n'exprime un son semblable à celui de quelqu'une des cinq voyelles, *a, e, i, o, u.*

Celles qui expriment un son semblable à celui de quelques-unes des cinq voyelles, *a, e, i, o, u*, sont:

EA, qui a le son de l'*a* dans quelques mots : *il mangea, nous songeâmes, etc.* comme s'il y avoit *il manja, nous sonjâmes.*

AI, qui a le son de l'*e* muet dans les mots, *faisant, je faisois* comme s'il y avoit, *fesant, je fesois.*

AI, qui a le son de l'*é* fermé dans les mots, *j'ai, je chantai, je lirai, etc.* comme s'il y avoit, *jé, je chanté, je liré.*

AI, EI et OI, qui ont le son de l'*e* ouvert dans les mots, *maison, Seigneur, foible, etc.* comme s'il y avoit *mèson, Sègneur, fèble.*

UI, qui a le son de l'*i* dans les mots *vuide* et *vuider*, comme s'il y avoit, *vide* et *vider.*

AU, EAU, EO, qui ont le son de l'*o* dans les mots, *auteur, tableau, geolier, etc.* comme s'il y avoit, *oteur, tablo, jolier.*

EU, qui a le son de l'*u* dans les mots, *j'ai eu, piqueure, gageure, etc.* comme s'il y avoit,

j'ai u, piquure, gajure, etc. L'académie écrit *piqûre.*

OE, qui a le son de l'*é* fermé dans *œcuménique.*

Les deux voyelles composées qui expriment des sons particuliers et différents de ceux des cinq voyelles, *a, e, i, o, u,* sont,

EU, ou ŒU, dont le son differe de celui de l'*e* muet, en ce qu'il est plus marqué et peut se continuer, comme dans les mots, *feu, neveu, œuvre, nœud, vœu, cœur, etc.*

OU, qui se prononce comme dans les mots, *fou, courroucé, genou, etc.*

AOU, qui se prononce comme *ou* dans le mot *août.*

III.

D. *Qu'est-ce que les voyelles nasales?*

R. Ce sont les voyelles simples ou composées, lesquelles jointes à la lettre *n* ou *m*, expriment un son simple et permanent d'une espece particuliere.

D. *Pourquoi les appelle-t-on nasales?*

R. Parce que le son qu'elles expriment se prononce un peu du nez.

D. *Quelles sont ces voyelles nasales?*

R. Ce sont AN, EAN, AM, AEN, AON.
EN, EM.
IN, IM, AIN, EIN, AIM.
ON, EON, OM.
UN, EUN, UM.

D. *Comment se prononcent-elles?*

R. Elles se prononcent avec un son qui a quelque rapport à celui des voyelles qui précedent les lettres *n* et *m.* Par exemple, le son de la voyelle nasale *an*, tient un peu de celui de la voyelle *a.* Le son sourd et nasal en fait la différence; et ainsi des autres.

D. *Apportez quelques exemples de la prononciation de chacune de ces voyelles nasales.*

R. AN, EAN et AM, se prononcent de la même maniere, comme dans les mots, *antiquité, plan, ambigu, antichambre, Jean, mangeant, etc.*

AEN, se prononce comme *an* dans le seul mot *Caen*, ville.

AON, se prononce aussi comme *an* dans les mots, *faon*, *Laon*, *paon*; et comme *on* dans *taon*, mouche.

EN, et EM, ont presque toujours la même prononciation que *an* et *am*, comme dans les mots, *engager, attentif, empire, ressembler, entendement, etc.* C'est la même chose que s'il y avoit *angager, attantif, ampire, ressambler, antendement, etc.*

EN, a quelquefois une prononciation différente, et qui tient plutôt de l'*e* que de l'*a*, comme au commencement du mot *ennemi*, et à la fin du mot *lien*.

IN, a une prononciation à peu près semblable à la précédente, et approche plus de l'*i* que de l'*e*, comme dans les mots, *vin, jardin, intérêt, etc.*

IM, AIN, EIN, se prononcent de la même maniere que *in*: comme on peut le reconnoître dans les mots, *impie, main, dessein, faim, etc.*

ON, EOM, OM, ont la même prononciation, comme les mots, *bon, fontaine, pigeon, nous mangeons, nom, ombrage, trompeur, etc.*

UN, EUN, UM, se prononcent de même comme dans les mots, *commun, à jeûn, humble, parfum, etc.*

D. *Les voyelles simples ou composées, suivies de la lettre* n *ou* m, *sont-elles toujours voyelles nasales?*

R. Non: elles ne sont voyelles nasales que quand l'*n* ou l'*m* ne se prononce pas, et qu'elle sert seulement à marquer le son nasal: mais quand l'*n* ou l'*m* se prononce, les voyelles qui la précedent ne sont considérées que comme des voyelles simples ou composées. Ainsi il n'y a pas de voyelles nasales dans les mots, *animé, amitié, énigme, émail, iniquité, image, vaine, reine, aimable, onéreux, omettre, unité, humilité, etc.*

IV.

D. *Qu'entendez-vous par voyelles longues et breves?*

R. J'entends des voyelles sur lesquelles on appuie plus ou moins en les prononçant.

D. Eclaircissez-moi cette réponse.

R. En prononçant comme il faut le mot *vérité*, on connoît la juste étendue que l'on doit donner à la prononciation des voyelles brevès. On met environ une fois plus de temps à prononcer les voyelles longues : comme dans le mot *rebâtir*, on voit qu'il faut appuyer plus long-temps sur l'*a* que dans le mot *rebattu*.

D. Y a-t-il des voyelles longues et breves de leur nature, distinguées de celles dont nous venons de parler?

R. Non : ce sont les mêmes, c'est-à-dire, les voyelles simples, les voyelles composées et les voyelles nasales, qui sont tantôt longues et tantôt breves, suivant les mots où elles sont employées, et quelquefois suivant le rang que les mots tiennent dans le discours.

A est long dans la derniere syllabe du mot *dégât*, et il est bref à la fin du mot *avocat*.

L'*o* est bref dans *votre*, si on dit *votre livre;* mais il est long dans le même mot, si on dit, *donnez-moi le vôtre*. De même l'*a* et l'*e* sont longs dans les pénultiemes syllabes des mots *brave* et *honnête*, lorsque l'on dit *un homme brave, un homme honnête;* mais ils deviennent brefs, lorsque l'on transpose ces mots, et que l'on dit, *un brave homme, un honnête homme*.

D. Dans quelles syllabes d'un mot se trouvent les voyelles longues?

R. Elles ne se trouvent ordinairement que dans les dernieres ou dans les pénultiemes, c'est-à-dire, dans les avant-dernieres syllabes des mots : ou si elles se trouvent dans la syllabe qui précede la pénultieme, comme au mot *entêtement*, on coule si légérement sur les deux dernieres, qu'on ne met presque pas plus de temps à les prononcer que s'il n'y en avoit qu'une. Les voyelles des syllabes précédentes sont toujours breves.

D. *N'y a-t-il pas aussi des syllabes longues et breves ?*

R. Les voyelles longues ou breves rendent toujours longues ou breves les syllabes où elles se trouvent. Ainsi la derniere syllabe est longue dans *intérêt*, et la pénultieme dans *Pentecôte*, parce que les voyelles sont longues dans l'une et dans l'autre syllabe.

D. *Quelle regle suivez-vous, pour savoir si une voyelle est longue ou breve dans un mot ?*

R. La seule regle de l'usage, et l'exemple des personnes qui parlent purement.

On peut cependant donner comme regles générales et sans exception :

1°. Que toutes les dernieres syllabes des mots pluriels sont longues, lorsqu'elles ne sont pas formées par l'*e* muet, et qu'elles sont terminées par *s*, *x*, ou *z*, comme dans, *les avocats, les cabinets, les vérités, les esprits, les dévots, les vertus, les chevaux, les jeux, nous aimons, vous aimez, etc.*

2°. Que les pénultiemes syllabes des mots sont toujours longues, lorsqu'elles finissent par une voyelle immédiatement suivie d'un *e* muet, comme dans *armée, envie, proie, boue, statue, etc.*

D. *Ne se sert-on pas de quelque marque pour faire connoître dans l'écriture les voyelles longues ?*

R. On met sur quelques-unes l'accent grave (`), et sur quelques autres l'accent circonflexe (^), comme on peut le voir dans les mots, *après* et *bâtir*. Ce qui sera expliqué plus au long au Chapitre XV.

D. *Je serois pourtant bien aise que vous me donnassiez dans quelques mots, des exemples de voyelles longues et breves.*

R. A est long dans un *mâle*, et il est bref dans une *malle*.

E, est long dans *tempête*, et il est bref dans *trompette*.

I, est long dans *gîte*, et il est bref dans *petite*.

O, est long dans *apôtre*, et il est bref dans *dévote*.

U, est long dans *flûte*, et il est bref dans *une butte.*

AI est long dans *maître*, et il est bref dans *parfaite.*

OI, est long dans *connoître*, et il est bref dans *affoibli.*

AU, est long dans *autre*, et il est bref dans *auditeur.*

EU, est long dans *jeûne* (abstinence), et il est bref bref dans *jeune* (parlant de l'âge).

IN, est long dans *vous me retintes*, et il est bref dans *lingot.*

ON, est long dans *honte*, et il bref dans *démonté.*

On peut trouver de pareils exemples pour les autres voyelles.

Ceux qui voudront prendre une connoissance plus exacte des voyelles ou syllabes longues et breves, pourront avoir recours à l'excellent *Traité de la Prosodie Françoise* que M. l'Abbé d'Olivet a donné en 1736. On y trouvera sur cette matiere, des regles sûres, des observations très-justes, et des recherches aussi utiles que curieuses.

D. *Pourquoi n'avez-vous donc pas mis l'*y grec *au nombre des voyelles?*

R. Parce qu'il n'a par lui-même que le son de l'*i* ordinaire, et qu'on l'emploie plus communément en françois pour exprimer le son de deux *ii.* Ainsi dans les mots *essayer, envoyer, moyen, etc.* c'est comme s'il y avoit *essai-ier, envoi-ier, moi-ien, etc.* On en parlera plus au long au chapitre XIV.

D. *Combien comptez-vous donc de sons simples exprimés par les voyelles?*

R. La langue françoise en admet seize, qui sont *a* bref, et *á* long, qui ont quelque difference dans la prononciation, *e* muet, *é* fermé, *è* ouvert, *i*, *o* bref, et *ó* long, *u*, *eu*, *ou*, *an*, *en*, avec la prononciation approchante de *in*, *on* et *un.*

ARTICLE III.

Des Diphthongues.

D. *TOUTES les fois que deux ou trois voyelles se prononcent en une seule syllabe, doivent-elles être regardées comme voyelles composées?*

R. Non: elles ne sont voyelles composées que quand elles expriment, comme nous avons dit, un son simple et permanent; mais quand elles expriment un son double ou composé, c'est-à-dire, où l'on entend le son de deux voyelles, on les appelle alors *Diphthongues.*

D. *Eclaircissez cette réponse par un exemple.*

R. Oi est voyelle composée dans le mot *j'aimois*, parce qu'il n'exprime que le son simple et permanent de l'*e* ouvert, comme s'il y avoit *j'aimès*; mais il est diphthongue dans le mot *roi*, parce qu'il exprime le double son de l'*o* et de l'*e* fort ouvert, comme s'il y avoit *roé.*

D. *Donnez-moi donc une définition juste de la diphthongue.*

R. La diphthongue est un assemblage de deux ou trois voyelles qui se prononcent en une seule syllabe, et qui expriment un son double.

D. *Comment divise-t-on les diphthongues?*

R. On les divise ordinairement en *diphthongues propres*; et en *diphthongues impropres.*

Les diphthongues propres sont celles dont nous venons de donner la définition, et qui seules doivent être appellées diphthongues.

Les diphthongues impropres sont celles qui n'expriment qu'un son simple et permanent, et dont nous avons parlé plus haut sous le nom de voyelles composées. C'est sans fondement qu'on les a appellées diphthongues.

D. *Combien y a-t-il de sortes de diphthongues propres, ou simplement de diphthongues.*

R. Comme

R. Comme les diphthongues sont formées par la jonction ou d'une voyelle simple avec une voyelle simple, ou d'une voyelle simple avec une voyelle composée, ou d'une voyelle simple avec une voyelle nasale, j'en distinguerai de trois sortes, auxquelles je donnerai les mêmes noms qu'aux voyelles, en appellant les unes *diphthongues simples*, les autres *diphthongues composées*, et les dernieres *diphthongues nasales*.

I.

D. *Qu'est-ce donc que les diphthongues simples?*

R. Ce sont celles qui se forment par la jonction d'une voyelle simple avec une voyelle simple. Il y en a sept; savoir, *ia*, *ie*, *io*, *oe*, *oi*, *ue* et *ui*, comme dans les mots suivants :

IA, *diable*, *fiacre*, *liard*, *etc.*

IE, *piece*, *lumiere amitié*, *etc.*

IO, *fiole*, *pioche*, *etc.*

OE, *boète*, *moëlle*, *poële*, *poëte*, *coëffe*. L'académie écrit à présent *coiffe*.

OI avec le son de l'*o* et de l'*è* ouvert; *boire*, *dévoiler*, *emploi*, *etc.*

UE, *écuelle*, *attribué*, *situé*.

UI, *nuisible*, *conduite*, *celui*, *aujourd'hui*, *etc.*

II.

D. *Qu'est-ce que les diphthongues composées?*

R. Ce sont celles qui se forment par la jontion d'une voyelle simple avec une voyelle composée. Il y en a six; savoir, *iai*, *iau*, *ieu*, *iou*, *oue* et *oui*, comme dans les mots suivants :

IAI, *biaiser*, *niais*.

IAU, *miauler*, *matériaux*, *cordiaux*, *etc.*

IEU, *lieutenant*, *Dieu*, *milieu*, *mieux*, *etc.*

IOU, *chiourme* d'une galere.

OUE, *fouetter*, *couette*, *ouest*, *joué*.

OUI, *Louis*, *enfoui*, *oui*.

Dans les quatre premières la voyelle simple est avant la voyelle composée; *i-ai*, *i-au*, *i-eu*, *i-ou*: dans les deux autres elle est la derniere; *ou-e*, *ou-i*.

La diphthongue du mot *ouais* est formée de deux voyelles composées, *ou* et *ai*.

XII.

D. *Qu'est-ce que les diphthongues nasales?*

R. Ce sont celles qui se forment par la jonction d'une voyelle simple avec une voyelle nasale. Il y en a six; savoir, *ian*, *ien*, *ion*, *oin*, *ouin*, et *uin*, comme dans les mots suivants:

IAN, *viande*, *étudiant*, *fortifiant*, *etc.*

IEN, avec le son d'*ian*, *patient*, *expédient*, *inconvénient*, *etc.*

IEN, avec le son qui approche de celui de l'*é* fermé, *bien*, *rien*, *mien*, *tien*, *sien*, *soutien*, *il convient*, *etc.*

ION, *nous aimons*, *nous aimerions*, *nous aimassions*, *etc.*

OIN, *loin*, *besoin*, *moindre*, *etc.*

OUIN, *babouin*, *marsouin*, *etc.*

UIN, *quinquagénaire*, *quinquagésime*, *etc.*

D. *N'y a-t-il pas d'autres diphthongues que celles dont vous venez de parler?*

R. Non: mais on peut encore observer que l'*y* grec, dans la plupart des mots où il tient lieu des deux *ii*, fait partie d'une diphthongue avec la voyelle suivante; puisque dans les mots *voyage*, *envoyé*, *royaume*, *ennuyeux*, *voyant*, *moyen*, *employons*, on prononce, *voi-iage*, *envoi-ié*, *roi-iaume*, *ennui-ieux*, *moi-ien*, *emploi-ions*, *etc.*

D. *Suffit-il qu'une voyelle simple précede ou suive une autre voyelle pour former une diphthongue?*

R. Non: il faut encore, comme nous avons dit, que cette voyelle simple avec celle qui la suit ou la précede, puisse se prononcer en une seule syllabe, et dans un même instant. Ainsi dans *cria*, *priant*, *sanglier*, *client*, *plions*, *géographie*, *théologie*, *etc. ia*, *ian*, *ie*, *ien*, *ion*, *eo*, ne sont pas diphthongues, parce qu'on les prononce nécessairement en deux temps, et par conséquent en deux syllabes: *cri-a*, *pri-ant*, *sangli-er*, *cli-ent*, *pli-ons*,

gé-ographie, *thé-ologie*. La plupart même de celles qui ne se prononcent qu'en un temps dans le langage familier, doivent se prononcer en deux dans le discours soutenu, et cessent alors d'être diphthongues. Nous parlerons plus au long de la prononciation des diphthongues au chapitre XVII.

D. *N'y a-t-il pas en françois des triphthongues?*

R. Non, parce qu'il n'y a aucun assemblage de voyelles, qui se prononçant en une seule syllabe, fassent entendre un triple son.

Quelques Grammairiens ont appellé triphthongues, les diphthongues composées. Cette dénonation n'est pas exacte. Il ne suffit pas qu'une syllabe soit composée de trois voyelles pour être appellée triphthongue. Il faut encore qu'elle exprime trois sons, et c'est ce qui ne se trouve pas dans la langue françoise.

L'Auteur des *Jugements sur les Ouvrages nouveaux*, tom. 4. page 38, rapporte pour exemple de triphthongues françoises les monosyllabes, *Dieux*, *yeux*, *lieux*, *août*. Mais quoiqu'il y ait trois voyelles dans chacun de ces mots, on n'y entend cependant que deux sons simples, qui sont *i* et *eu*, le premier exprimé par une voyelle simple, et l'autre par une voyelle composée. Il en est de même des autres assemblages *iai*, *iau*, *iou*, *oue*, *oui*, qui ne frappent l'oreille que de deux sons. Ainsi le nom de *diphthongues* est le seul qui leur convient.

A l'égard du mot *août*, bien loin que ce soit une triphthongue, ce n'est pas même une diphthongue, puisque les trois voyelles *aou* se prononçant comme *ou*, n'expriment qu'un son simple, et par conséquent elles ne peuvent être regardées que comme une voyelle du nombre de celles que l'on appelle voyelles composées, parce qu'il faut trois voyelles pour la former.

ARTICLE IV.

Des Consonnes.

D. *QU'EST-CE que les consonnes?*

R. Ce sont des lettres ou caracteres dont on se sert pour exprimer les différentes articulations des sons simples, c'est-à-dire, des voyelles.

D. *Expliquez-moi par un exemple ce que vous entendez par une articulation des voyelles.*

R. Quand je prononce la voyelle *a*, on voit que le son en est pur, et sans mêlange d'aucun autre son : mais quand je dis *ba*, *ca*, *da*, *etc.* je fais entendre conjointement avec le son de l'*a*, plusieurs autres sons formés par les différents mouvements de la langue, des dents, et des levres ; et ce sont les sons produits par ces mouvements, que l'on appelle articulations, et qui sont représentés par les consonnes.

D. *Combien y a-t-il de consonnes?*

R. On en compte ordinairement dix-huit; savoir, *b*, *c*, *d*, *f*, *g*, *j*, *k*, *l*, *m*, *n*, *p*, *q*, *r*, *s*, *t*, *v*, *x*, *z*.

D. *Pourquoi les appelle-t-on consonnes?*

R. Parce qu'elles ne peuvent se prononcer qu'avec le secours d'une voyelle.

D. *Apportez-en des exemples.*

R. Dans le nom que l'on donne communément à la consonne *b*, on joint un *é* avec *b*; ce qui fait *bé*. En prononçant *l*, on joint un *e* avec *l*; ce qui fait *el*. Et quand on dit *m*, on joint un *e* avec *m*; ce qui fait *em*.

D. *En quoi le son des consonnes est-il différent de celui des voyelles?*

R. 1.° En ce que le son des voyelles se forme par la seule ouverture de la bouche et par la simple impulsion de la voix; au lieu que le son des consonnes est produit par quelques mouvemens de la

langue, des dents, ou des levres, et qu'il ne peut se faire entendre qu'avec le son des voyelles.

2.° En ce que, comme nous avons dit, le son des voyelles est permanent, c'est-à-dire, qu'on peut le faire durer quelque temps; au lieu que le son propre des consonnes ne peut se faire entendre que dans un seul instant, et, pour ainsi dire, en un seul coup de langue ou de levres. Ainsi, si on essaie de prolonger le son de la syllabe *ba*, sans la répéter, on voit que le son du *b* disparoît tout d'abord, et qu'il ne reste plus dans la bouche que celui de l'*a*.

Il faut pourtant en excepter les sons du *j* ou de l'*j* consonne, de l'*s*, du *ch*, de l'*f*, de l'*r*, du *v* ou de l'*v* consonne, et du *z*, que l'on peut continuer : mais on s'appercevra, si l'on y prend garde, que c'est nécessairement avec le son de l'*e* muet.

D. *Les dix-huit consonnes conservent-elles toujours chacune le même son ?*

R Non ; il y en a quelques-unes dont le son varie suivant les voyelles auxquelles elles sont jointes; les voici :

C, se prononce comme le *k* avant les voyelles, *a*, *o*, *u* : *cabinet*, *colere*, *curé*; et comme l'*s*, avant les voyelles *e* et *i* : *célibat*, *citoyen*. On prononce *kabinet*, *kolere*, *kuré*, et *sélibat*, *sitoyen*.

Il y a quelques mots où le *c* a le son du *g*. Ce sont *Claude*, *cicogne*, *second*, *secondement*, *seconder*, que l'on prononce *Glaude*, *cigogne*, *segond*, *segondement*, *segonder*. On prononce souvent de même dans le langage familier, *secret*, *secrétaire*, *secrétariat*, *secrétement*.

Quand il faut prononcer le *c* avant *a*, *o*, *u*, comme on le prononce avant *e* et *i*, on met dessous une espece de *c* retourné que l'on appelle cédille, comme dans *façade*, *garçon*, *conçu*, *etc.*

G, a le son qui lui est naturel, avant les voyelles, *a*, *o*, *u* : *galant*, *gosier*, *aigu*; et le

son du *j* avant les voyelles *e* et *i* : *génie*, *gibier*, comme s'il y avoit, *jénie*, *jibier*.

Quand il faut prononcer le *g* avant *a*, *o*, *u*, comme on le prononce avant *e* et *i*, on met un *e* entre le *g* et l'*a*, ou l'*o* ou l'*u*, comme dans ces mots, *mangea*, *geolier*, *gageure*, *etc.*

Et pour donner au *g* avant *e* et *i* le même son rude qu'il a avant *a*, *o*, *u*, on met un *u*, après le *g*, comme dans ces mots, *guérir*, *guepe*, *guide*, *guimpe*, *etc.*

Le *c* et le *g* étant après la voyelle dans la même syllabe, ont toujours leur son naturel, qui est le son rude, comme dans les mots, *défec-tueux*, *dic-ter*, *mag-menter*, *sug-gérer*, *etc.*

S, se prononce avec le son doux du *z*, quand elle est entre deux voyelles, *misere*, *visage*, *rai-son*, *etc.* Elle a ordinairement par-tout ailleurs la prononciation forte du *c* avant *e* et *i* : comme dans *salut*, *sénat*, *silence*, *consoler*, *persuader*, *etc.*

T, conserve ordinairement le son qui lui est propre, comme dans *table*, *bonté*, *continence*, *étoffe*, *vertu*, *etc.* Mais lorsque *ti* est suivi d'un *a*, d'un *e*, ou d'un *o*, il se prononce presque toujours comme *ci* : *partial*, *patience*, *ambition*, *etc.* que l'on prononce *parcial*, *pacience*, *ambicion*. Excepté,

1.° Quand *ti* est précédé d'une *s* ou d'un *x* : *bastion*, *question*, *mixtion*, *etc.*

2.° Quand *tie*, *tié*, ou *tier*, se trouve à la fin d'un mot : *partie*, *amitié*, *métier*, *etc.*

3.° Quand dans *tien* la diphthongue nasale a le son approchant de l'*e*; comme dans *entretien*, *soutien*, *contient*, *etc.*

On prononce avec le son du *c*, *primatie*, *aris-tocratie*, *prophétie*, *ineptie*, *initier*, *balbutier*, *etc.*

Il y a quelques autres exceptions que l'usage apprendra.

On trouve dans des observations manuscrites d'un habile Grammairien sur la lettre *t*, que le meilleur moyen pour éviter toute équivoque, et

pour fixer dans l'écriture la prononciation de cette lettre, seroit de mettre une cédille au-dessous du *t* dans les mots où il se doit prononcer comme *c* ou comme deux *ss*, de même que l'on en met une sous le *c* pour lui ôter le son rude. L'introduction de ce nouveau caractere seroit très-utile, si l'usage pouvoit l'admettre.

X, est une lettre double, qui dans quelques mots a le son fort du *c* et de l'*s*; comme dans *fixer*, *taxer*, *Alexandre*, que l'on prononce *ficser*, *tacser*, *Alecsandre*: dans d'autres mots, *x* a le son du *g* et du *z*; comme dans *examen*, *exemple*, *exiger*, *etc.* que l'on prononce *egzamen*, *egzemple*. *egziger*. Il a la prononciation forte de l'*s* dans les mots *six*, *dix*, *soixante*, et la prononciation du *z* dans *deuxieme*, *sixieme*, *sixain*, *dixaine*, *dix-huit*, *dix-huitieme*.

C'est une faute grossiere et assez commune à Paris, de prononcer *saxe*, *sexe*, *fixe*, *etc.* comme *sasque*, *sesque*, *fisque*. La véritable et seule prononciation de ces mots est *sacse*, *secse*, et *ficse*.

Il faut encore observer que la lettre *q*, qui a la prononciation du k, ne s'emploie pas sans être suivie d'un *u*: comme on peut le voir dans les mots, *qualité*, *quittance quotidien*, *etc.* à moins qu'elle ne soit à la fin d'un mot, comme dans *cinq*, *coq*.

Mais l'*u* se prononce en *ou*, comme s'il y avoit *coua*, dans les mots *aquatique*, *équateur*, *équation*, *quadragénaire*, *quadragésime*, *quadrangulaire*, *quadrature*, *quadrupede*.

La premiere syllabe se prononce *cuin*, et la seconde *coua*, dans *quinquagénaire*, *quinquagésime*.

Equestre se prononce comme *écuestre*.

D. *N'y a-t-il point d'autres consonnes que celles dont vous venez de parler?*

R. Il y en a encore quelques-unes qui ayant un son différent de celui des autres, auroient pu s'écrire avec des caracteres particuliers: mais pour les exprimer, on a joint ensemble plusieurs des

lettres déja établies. Ce sont *ch*, *gn* et l'*l* mouillée.

Ch, qui se prononce comme dans les mots, *charité*, *cheval*, *chimere*, *chose*, *déchu*, *etc.*

Quand *ch* est suivi d'une consonne, il a le son du *k*, comme dans *Chrétien*, *Christianisme*, *chronique*, *etc.*

Il a encore le même son dans quelques mots dérivés du grec, comme dans *Archiépiscopal*, *chaos*, *chirographaire*, *chiromance*, *écho*, *eucharistie*, *etc.*

Gn, qui se prononce comme dans *magnanime*, *regne*, *dignité*, *ignorance*, *etc.*

Gn, se prononce assez ordinairement dans le discours familier comme une seule *n* dans les mots, *signer*, *asssigner*, *assignation*, comme s'il y avoit *siner*, *assiner*, *assination.*

Le son de l'*l* mouillée se reconnoit dans les mots, *travail*, *soleil*, *orgueil.*

Quand l'*l* a ce son coulant et mouillé, elle est toujours précédée d'un *i*, et quelquefois suivie d'une autre *l* aussi mouillée : mais on n'ajoute cette seconde *l* à la premiere, que pour la lier avec une voyelle suivante.

D. *Expliquez-moi en détail ce qui concerne l'*l *mouillée.*

R. L'*i* qui précede toujours cette *l* mouillée, est quelquefois seul, c'est-à-dire, qu'il n'est qu'à la suite d'une consonne, comme dans les mots, *péril*, *gentilhomme*, *fille*, *famille*, *etc.*

Cet *i* est quelquefois précédé d'une voyelle simple ou d'une voyelle composée avec laquelle il se joint, pour ne faire qu'une seule syllabe.

La voyelle simple qui précede l'*i*, ne peut être qu'*a* ou *e.*

a, comme dans *émail*, *bail*, *travailler*, *caillou*, *etc.*

e, comme dans *pareil*, *vermeil*, *bouteille*, *vieillard*, *etc.*

La voyelle composée qui précede l'*i*, ne peut être que *ou* ou *eu.*

OU, comme dans *bouillir, fouiller, rouille, souillure, etc.*

EU, comme dans *deuil, seuil, feuillet, etc.*

Après les consonnes *c* et *g*, quand il faut les prononcer avec le son rude, on met *ue*, au lieu de *eu*, comme dans *cercueil, orgueil, cueillir, recueil, etc.* parce que si après ces consonnes on mettoit *eu*, on pourroit prononcer *cerseuil, orjeuil, etc.* le *c* prenant le son de l'*s*, et le *g* celui de l'*j* consonne avant l'*e*, comme on l'a dit.

On écrit *œil*, que l'on prononce comme *euil.*

D. *Combien y a-t-il donc de manieres d'articuler l'*l *mouillée avec les voyelles qui la précedent?*

R. Cinq, qui sont, *il, ail, eil, ouil, euil*, (*ueil* et *œuil* se prononçant comme *euil*) : et l'on voit par ces articulations, aussi-bien que par les différents exemples que nous venons d'apporter, que l'*l* mouillée est toujours exprimée par *il* ou *ill*, et que ces deux ou trois caracteres ne doivent être regardés que comme une seule consonne.

D. *Toutes les fois que l'*l *est précédée de la voyelle* i, *est-elle mouillée?*

R. Non : car on prononce avec le son ordinaire de l'*l*, les mots *illustre, subtil, ville, tranquille*, et plusieurs autres.

D. *Y a-t-il quelques regles générales pour ces exceptions?*

R. Il n'y en a qu'une qui est que l'*l* n'est jamais mouillée au commencement des mots. Les autres exceptions s'apprendront par l'usage.

D. *Sont-ce là toutes les consonnes qui sont en usage dans la Langue françoise?*

R. Il y a encore la consonne *ph*, mais qui n'a pas d'autre son que celui de l'*f*, comme dans *philosophie, triomphe, phrase, etc.*

D. *Comment les consonnes se lient-elles avec les voyelles pour former une syllabe?*

R. Une seule voyelle peut faire une syllabe; par la raison qu'elle exprime un son simple et indépendant de toute autre lettre, comme on le voit

dans la premiere syllabe du mot *odeur*, et dans la derniere du mot *prié*. Au lieu que les consonnes n'étant que les articulations des sons simples, elles ne peuvent se prononcer, ni par conséquent faire de syllabes qu'avec les voyelles. Mais la place et le nombre des consonnes dans une même sylllabe, ne sont pas déterminés.

Quelquefois la voyelle est précédée d'une seule consonne, comme dans les syllabes du mot *vanité*.

Quelquefois la consonne est après la voyelle, comme dans la premiere syllabe du mot *espérance*.

Quelquefois la voyelle se trouve entre deux consonnes comme dans la premiere syllabe du mot *porte*.

Quelquefois enfin la voyelle est précédée de deux ou trois consonnes, comme dans les premieres syllabes des mots, *blâme*, *scrupule*.

Si la voyelle est suivie de plus d'une consonne, ce ne peut-être que dans les dernieres syllabes des mots : et alors ces consonnes ne se prononcent pas ordinairement dans le langage familier, où on n'en prononce qu'une. Ainsi dans le mot *discours*, on ne prononce que l'*r* de la derniere syllabe, et on ne prononce ni le *t* ni l'*s* de la derniere syllabe du mot *soldats*.

Pour faciliter aux enfants qui apprennent à lire, la liaison des consonnes avec les voyelles, et les mettre plutôt en état de lire, bien des Maîtres leur font connoître les consonnes par le nom de leur prononciation, et non par celui qu'on a coutume de leur donner. Ainsi au lieu de prononcer *b*, *l*, *m*, comme *bé*, *el*, *em*, on les nomme par leur son naturel, en y ajoutant seulement l'*e* muet, *be*, *le*, *me*, comme à la fin des mots, *tombe*, *boule*, *blâme*. Il en est de même de toutes les autres consonnes.

Ce nouveau système de lecture, dont M. Arnauld a donné l'idée à la page 23 de sa Grammaire générale et raisonnée, est plus simple et

plus avantageux que l'ancien, et on en trouve les regles dans un livre que M. de Launay a fait imprimer en 1741, sous le titre de *Méthode pour apprendre à lire le François et le Latin, etc.*

Mais il y en a un autre qui n'est pas moins avantageux, et dont le succès est justifié par l'expérience. C'est, après que les enfants ont appris leurs lettres, de quelque maniere qu'on les leur ait fait nommer, de leur présenter les syllabes toutes assemblées, et de les leur faire lire tout d'un coup sans épeler, en commençant par les plus simples avant que d'aller aux plus composées. Ils n'auront ensuite aucune peine à les épeler, et à en composer d'autres par l'addition d'une consonne avant ou après chaque syllabe. Lorsqu'ils auront été ainsi exercés sur toutes les syllabes possibles de la Langue Françoise, on aura la satisfaction de les voir lire couramment en très-peu de temps. Mais il faut beaucoup de méthode et d'ordre dans l'exécution de ce système.

D. *Pourquoi n'avez-vous pas mis la lettre* h *au nombre des consonnes?*

R. Parce qu'elle ne forme aucun son particulier, et que dans la plupart des mots, elle n'ajoute rien à la prononciation de la voyelle suivante, *l'homme*, *l'honneur*, se prononçant comme s'il n'y avoit que l'*omme*, *l'onneur* sans *h*.

On s'en sert dans quelques mots, pour marquer que la voyelle suivante est aspirée, comme dans *le héros*, *la hauteur*, *la haine*, *etc.*, et dans ce cas on peut la mettre au nombre des consonnes, parce qu'elle exprime l'articulation aspirée de la voyelle suivante.

D. *Qu'entendez-vous par une voyelle aspirée?*

R. J'entends une voyelle dont le son se tire du gosier, et se prononce avec force.

D. *Les mots où l'h marque aspiration sont-ils en grand nombre.*

R. Non; et je vais réciter par ordre alphabétique ceux qui sont d'un usage plus commun; ce

sont, *ha! hâbler, hache, hacher, hachis, hachure, hagard, haie, haillon, Hainaut, haine, haïr, haire, halage, halbran, hâle, halener, haleter, halle, hallebarde, hallier halte, hameau, hampe, hanche, hagard, hanneton, hanter, haper, haquenée, haquet, harangue, haras, harasser, harceler, hardes, hardi, hareng, hargneux, haricot, haridelle, harnacher, harnois, haro, harpe, harpie, harpon, hart, hasard, hase, hâte, haussecol, hausser, haut, hautbois, haute-contre, hauteur, havage, hâve, havre, havresac, hé! hem! hennir, héraut, here, hergne, hérisser, hérisson, hernie, héron, héros, herse, hêtre, heurter, hiboux, hideux, hiérarchie, ho! hoche, hocher, hochet, hola, Hollande, homar, hongre, Hongrie, honnir, honte, hoquet, hoqueton, hormis, hors, hotte, houblon, houe, houlette, houpe, hourvari, houspiller, houssard* ou *housard, housse, housser, houssine, houx, hoyau, huche, huée, huer, huguenot, huguenotte, humer, hune, hupe, hure, hurler, hutte.*

L'*h* est également aspirée dans les mots formés de ceux-ci, comme dans *hardiesse* et *enhardir*, formés de *hardi;* dans *honteux*, formé de *honte;* dans *hausser* formé de *haut;* dans *enharnacher*, formé de *harnacher*, et ainsi des autres : excepté dans *exhausser*, et dans les mots formés de *héros*, comme dans *héroïne, héroïsme, héroïque*, que l'on prononce sans aspiration.

Quand l'*h* se trouve au milieu de quelques mots qui ne sont pas composés de ceux dont on vient de donner la liste, elle ne s'y aspire pas, et elle ne paroît y avoir été mise que pour faire prononcer séparément les deux voyelles, comme dans *trahir, envahir.*

On parlera plus au long de l'*h* aspirée au Chapitre XIV.

D. *Quel est le nombre des sons articulés que l'on exprime en françois par les consonnes?*

R. On en compte 19, qui sont les sons exprimés,

par

par *b*, *bal.*
par *c*, *ch*, K, *q*; *car*, *chaos*, *kermès*, *qualité.*
par *c*, *s*, *t*; *ciel*, *sage*, *nation.*
par *ch*, *cheval.*
par *d*, *don.*
par *f*, *ph*; *famille*, *philosophe.*
par *g*, *garant.*
par *g*, *j*; *gelée*, *jambe.*
par *gn*, *ignorant.*
par *h* aspirée, *haine.*
par *l*, *lumiere.*
par *l* mouillée; *fille*, *bail.*
par *m*, *maison.*
par *n*, *nuit.*
par *p*, *pont.*
par *r*, *roi.*
par *t*, *terre.*
par *v*, *vin.*
par *z*, *s*; *zele*, *usage.*

ARTICLE V.

Des parties du discours.

D. *COMMENT avez-vous considéré les mots jusqu'ici?*

R. Je ne les ai considérés que comme des sons, sans faire aucune attention à ce qu'ils peuvent signifier.

D. *De quelle maniere avez-vous encore à les considérer?*

R. Comme signes de nos pensées, c'est-à-dire, comme faisant connoître aux hommes, par le moyen de la voix ou de l'écriture, ce qui se passe dans notre esprit, soit les objets, soit les formes ou manieres de nos pensées.

D. *Quel nom donnez-vous aux mots considérés de cette maniere?*

R. On les appelle *parties du discours*, ou quelquefois *parties de l'oraison*, *oraison* signifiant ici la même chose que *discours.*

D. *Qu'entendez-vous par* discours?

R. J'entends l'assemblage des mots qui expriment nos pensées.

D. *De combien de sortes de mots se sert-on pour parler, ou, ce qui est la même chose, combien y a-t-il de parties du discours?*

R. Neuf, qui sont, le *Nom*, l'*Article*, le *Pronom*, le *Verbe*, le *Participe*, la *Préposition*, l'*Adverbe*, la *Conjonction*, l'*Interjection*.

Les objets de nos pensées sont exprimés par le nom, le pronom, et le participe; et les formes ou manieres des pensées, par les autres parties du discours.

D. *Qu'entendez-vous quand vous dites qu'il y a neuf parties du discours?*

R. J'entends qu'on ne peut dire aucune parole qui ne soit comprise sous quelqu'une de ces neuf parties, c'est-à-dire, qui ne soit quelqu'une de ces neuf parties, ou un *Nom*, ou un *Article*, ou un *Verbe*, etc.

CHAPITRE II.

Du Genre, du nombre et du cas.

D. *QU'EST-IL nécessaire de savoir, avant que d'entrer dans le détail des parties du discours?*

R. Il faut savoir en général ce que c'est que *Genre*, *Nombre* et *Cas*; parce que ces trois choses conviennent aux *Noms*, aux *Articles*, aux *Pronoms*, et aux *Participes*.

D. *Qu'est-ce qu'un genre?*

R. C'est, dans l'origine, une maniere de distinguer par l'expression, le sexe de l'homme et celui de la femme, et en général tout ce qui est mâle ou femelle.

D. *Combien y a-t-il de genres?*

R. Deux, *le masculin*, qui désigne le mâle; et le *féminin*, qui désigne la femelle.

D. *De quoi se sert-on pour les distinguer?*

R. On se sert de *le* ou *un*, pour distinguer le masculin, et de *la* ou *une*, pour distinguer le féminin. Ainsi *le pere*, *un pere*, est masculin; et *la mere*, *une mere*, est féminin.

D. *N'y a-t-il que les noms qui expriment ce qui est véritablement mâle ou femelle, qui soient masculins ou féminins?*

Il y a encore quantité d'autres mots avant lesquels on peut mettre *le*, *un*, ou *la*, *une*, et que l'on appelle pour cela masculins ou feminins, quoiqu'ils ne signifient rien qui ait rapport à l'un ou à l'autre sexe.

D. *Donnez-en des exemples.*

R. Ce que signifient les mots *livre* et *table*, ne peut être d'aucun des deux sexes; cependant parce qu'on dit *le livre*, comme on dit le *pere* et *la table*, comme on dit la *mere*, on a fait *livre* du masculin, et *table* du féminin : et ainsi de plusieurs autres mots qui sont de l'un ou de l'autre genre ?

D. *Qu'est-ce qu'un nombre?*

R. C'est une maniere d'exprimer l'unité, ou la pluralité dans les choses : c'est-à-dire, quand on parle d'une seule ou de plusieurs choses.

D. *Combien y a-t-il de nombres?*

R. Il y en a deux; savoir, le *singulier*, quand on ne parle que d'une seule chose; et le *pluriel*, quand on parle de plusieurs.

D. *Apportez-en quelques exemples.*

R. Un homme est au singulier; *des hommes* sont au pluriel. *Le livre* est au singulier; *les livres* sont au pluriel. *La table* est au singulier; *les tables* sont au pluriel.

D. *Qu'est-ce que le cas?*

R. C'est une maniere d'exprimer les divers rapports que les choses ont les unes aux autres.

Cette définition et la nature des cas seront expliquées plus au long au Chapitre XII.

D. *Combien y a-t-il de cas?*

R. Six; le *Nominatif*, le *Génitif*, le *Datif*, l'*Accusatif*, le *Vocatif*, l'*Ablatif*.

CHAPITRE III.

Du Nom.

D. *QU'EST-CE qu'un nom?*

R. C'est un mot qui sert à exprimer le sujet dont on parle, ou l'objet d'une idée.

D. *Qu'entendez-vous par objet?*

R. Par le mot *objet*, j'entends tout ce qui peut exciter ou occasionner les opérations de notre ame, et tout ce qui peut faire impression sur nos sens.

D. *Faites-moi encore mieux comprendre cette réponse par des exemples.*

R. Connoître, aimer, haïr, etc. sont des opérations de notre ame : et les choses à quoi peuvent se terminer ces opérations, en sont les objets. Ainsi quand nous connoissons la vérité, la vérité est l'objet de notre connoissance : quand nous aimons la vertu, la vertu est l'objet de notre amour : et quand nous haïssons le vice, le vice est l'objet de notre haine.

Nos sens sont, *la vue, l'ouie, le goût, l'odorat*, et *le toucher* : et les choses qui peuvent agir sur l'ame par quelqu'un de ces sens, en sont les objets de la vue. Les sons sont les objets de l'ouie. Tout ce qui se boit et se mange est l'objet du goût. Les fleurs, aromates, parfums, et autres odeurs, sont les objets de l'odorat. Les choses molles, dures et liquides, sont les objets du toucher.

D. *Qu'avez-vous donc entendu, en disant que le nom est un mot qui exprime l'objet d'une idée?*

R. J'ai entendu que tout ce que notre ame peut concevoir et se représenter par une simple vue, et sans en porter aucun jugement, est exprimé dans le discours par un nom. Ainsi *Dieu, ange, homme, cheval, grand, petit, rouge, aimable*, etc. sont des noms.

D. *Combien y a-t-il de sortes de noms?*
R. Deux, *le nom substantif*, et *le nom adjectif.*

ARTICLE I.

Du Nom substantif.

D. *QU'EST-CE qu'un nom substantif?*
R. C'est un nom qui exprime un objet déterminé, considéré simplement en lui-même et sans aucune attention à ses qualités; comme quand je conçois un livre sans faire attention à ses qualités, c'est-à-dire, s'il est grand ou petit, bon ou mauvais, etc.

D. *Donnez-moi une définition plus ordinaire du nom substantif?*

R. C'est un nom qui, signifiant une chose subsistante par elle-même, n'a pas besoin d'être joint à un autre nom, pour être entendu.

D. *Expliquez-moi cette définition par quelques exemples.*

R. Les mots *ciel*, *terre*, *arbre*, sont des noms qui signifient des choses subsistantes par elles-mêmes, et qui font connoître clairement les objets de mes idées, quand je les prononce, sans qu'il soit nécessaire d'y joindre d'autres noms.

D. *Combien y a-t-il de sortes de noms substantifs?*

R. On en distingue ordinairement de trois sortes; savoir, *les Noms généraux*, que l'on appelle encore *communs* ou *appellatifs*, *les Noms collectifs*, et *les Noms propres.*

D. *Qu'est-ce que les noms généraux, communs*, ou *appellatifs?*

R. Ce sont ceux qui expriment des idées générales et communes, c'est-à-dire, des idées qui peuvent convenir à plusieurs choses semblables, comme les noms d'*ange*, d'*homme*, de *cheval*, etc. qui conviennent à tous les anges, à tous les hommes, et à tous les chevaux en général.

D. *Qu'est-ce que les noms collectifs.*

R. Ce sont ceux qui, quoiqu'au singulier, portent nécessairement à l'esprit l'idée de plusieurs choses ou de plusieurs personnes de même espece, comme réunies ensemble. Ainsi le nom de *forêt* fait concevoir plusieurs arbres, et celui de *peuple* plusieurs hommes, et celui d'*armée* plusieurs soldats. Il en est de même des noms *multitude*, *infinité*, *nombre*, *quantité*, *troupe*, *la plupart*, *etc.*

D. *Qu'est-ce que les noms propres?*

R. Ce sont ceux qui expriment des idées singulieres, c'est-à-dire, des idées qui ne nous représentent qu'une chose unique : comme les noms de *Cicéron* et de *Paris*, qui ne conviennent qu'à un seul homme et à une seule ville.

ARTICLE II.

Du Nom adjectif.

D. *QU'EST-CE qu'un nom adjectif?*

R. C'est un nom qui exprime un objet vague, considéré comme revêtu de quelque qualité. Ainsi quand je prononce le mot *grand*, je veux parler d'une chose, quelle qu'elle puisse être, qui a la qualité de *grandeur.*

D. *Comment définit-on autrement le nom adjectif?*

R. C'est un nom qui exprime les qualités d'une chose, et qu'on ne peut entendre clairement qu'en y joignant un nom substantif.

D. *Apportez-moi quelques exemples, pour me faire mieux entendre cette définition.*

R. Quand je dis *rouge*, *aimable*, *généreux*, j'exprime les qualités de quelque chose; mais on n'entend ces choses clairement, que quand j'y joins des noms substantifs : comme lorsque je dis, *un habit rouge*, *un enfant aimable*, *un cœur généreux.*

D. *Il me semble pourtant qu'il y a des noms qui n'expriment que des qualités, et qui s'enten-*

dent sans être joints à d'autres mots : tels que sont la vertu, la vanité la pénétration, *et une infinité d'autres.*

R. Cela est vrai : mais ce sont des noms substantifs que l'on appelle *abstraits*, parce que les qualités qu'ils expriment sont considérées comme subsistantes par elles-mêmes, et comme détachées et indépendantes de tout objet qui peut en être revêtu ; quoiqu'en effet elles n'aient point d'existence réelle dans la nature, et qu'elles ne subsistent que dans l'entendement, lorsqu'elles sont conçues de cette maniere.

D. *En quoi donc un nom adjectif differe-t-il d'un nom substantif abstrait ?*

R. En ce que le nom adjectif exprime non-seulement une qualité, mais présente encore à l'esprit l'idée confuse de quelque chose qui en est revêtu. Ainsi quand je dis *rouge*, cela veut dire quelque chose en général qui est rouge ; et cette idée confuse ne devient claire et distincte que quand on joint la qualité à une chose déterminée : comme lorsque je dis *un habit rouge.*

Au lieu que le nom substantif abstrait n'exprime simplement que la qualité, sans présenter aucune autre idée à l'esprit : ce qui fait qu'il s'entend clairement sans être joint à un autre mot : comme quand je dis, *la rougeur.*

D. *N'y a-t-il pas une regle générale pour distinguer un nom substantif d'avec un nom adjectif?*

R. Oui, toutes les fois qu'on peut joindre le mot *chose* ou *personne* avec un nom, il est adjectif, et quand on ne peut y joindre aucun de ces deux mots, il est substantif.

D. *Faites l'application de cette regle générale à quelques noms.*

R. Table, livre, sont des noms substantifs, parce que je ne puis pas dire *chose table, chose livre ;* ni *personne table, personne livre ;* mais *agréable, habile*, sont des noms adjectifs, parce que je puis dire : *chose agréable, une personne habile.*

D. *Un même nom est-il toujours ou substantif ou adjectif?*

R. Non : il arrive quelquefois que le même mot est tantôt un vrai nom substantif, et tantôt un vrai nom adjectif. Par exemple, les mots, *colere*, *sacrilege*, *politique*, sont de vrais noms substantifs dans les phrases suivantes : *Craignons d'irriter la colere de Dieu : La communion indigne est un sacrilege : La politique est rarement d'accord avec la sincérité :* parce que dans ces phrases, les mots *colere*, *sacrilege* et *politique*, expriment des choses qui subsistent et qui s'entendent d'elles-mêmes. Au lieu que ces mêmes noms sont de vrais noms adjectifs, quand on dit, *un homme colere*, *une main sacrilege*, *une conduite politique;* parce qu'ils n'expriment que des qualités d'*homme*, de *main*, et de *conduite*.

Il y a des noms adjectifs qui sont quelquefois employés à la place des substantifs abstraits : comme quand on dit, *rien n'est beau que le* VRAI, c'est-à-dire, *que la vérité*. *Le* FAUX *d'un principe*, c'est-à-dire, *la fausseté*. *Le* SUBLIME *d'un discours*, c'est-à-dire, *la sublimité*. Souvent on emploie les noms adjectifs de cette maniere, faute de substantifs abstraits qui puissent signifier précisément la même chose : comme quand on dit, *le fort de la mêlée*, *faire son possible;* ce ne seroit pas la même chose de dire, *la force de la mêlée*, *faire sa possibilité*, etc.

Il est vrai aussi que la plupart des noms adjectifs pris substantivement, renferment l'idée d'un substantif vague et général dont ils sont adjectifs, comme quand on dit, *préférer l'utile à l'agréable*, c'est-à-dire, *préférer la chose utile à la chose agréable*, ou *préférer ce qui est utile à ce qui est agréable*.

Il y a encore une autre sorte de noms, qui subsistant seuls dans le discours, sont regardés communément comme substantifs, quoiqu'au fond ce soient de véritables adjectifs, parce qu'ils pré-

sentent à l'esprit des objets revêtus de quelques qualités : tels sont les noms *roi*, *reine*, *pere*, *mere*, *fils*, *époux*, *épouse*, *magistrat*, *philosophe*, *peintre*, *soldat*, etc. Mais comme les offices ou qualités signifiées par ces mots, ne peuvent convenir qu'à des hommes ou à des femmes, il n'a pas été nécessaire d'y joindre leur substantif, qui se sous-entend sans confusion. Ainsi quand je dis, *un roi*, *une reine*, on entend assez que je veux parler d'un homme qui est roi, d'une femme qui est reine, et ainsi des autres.

ARTICLE III.

Des Noms de Nombre.

D. *QU'EST-CE que les Noms de nombre?*

R. Ce sont des noms qui expriment les rapports numériques que l'on conçoit dans les choses.

D. *Combien y en a-t-il de sortes?*

R. Deux sortes : *les noms de nombre adjectifs*, et *les noms de nombre substantifs.*

D. *Quels sont les noms de nombre adjectifs?*

R. Ce sont les noms de nombre *absolus* ou *cardinaux*, et les noms de nombre *ordinaux.*

D. *Qu'entendez-vous par noms de nombre absolus ou cardinaux?*

R. J'entends ceux qui servent à désigner absolument et simplement les divers nombres qui répondent à cette question, *Combien y en a-t-il?* tels que sont, *un* ou *une*, *deux*, *trois*, *quatre*, *cinq*, *six*, *sept*, *huit*, *neuf*, *dix*, *onze*, *douze*, *treize*, *quatorze*, *quinze*, *seize*, *dix-sept*, *dix-huit*, *dix-neuf*, *vingt*, *trente*, *quarante*, *cinquante*, *soixante*, *soixante et dix*, *quatre-vingts*, *quatre-vingt-dix*, *cent*, *deux cents*, *mille*, *deux mille*, *million*, *deux millions*, *milliard*, *deux milliards*, *etc.*

On les appelle encore *cardinaux*, parce qu'ils sont comme l'origine des autres especes de noms de nombre, et qu'ils servent à les former.

D. *Qu'entendez-vous par noms de nombre ordinaux ?*

R. J'entends ceux qui marquent l'ordre des choses par rapport au nombre, et qui répondent à cette question, *Le quantieme est-il ?* tels que sont, *le premier* ou la *premiere*, *le second* ou *la seconde*, pour lequel on dit encore le *deuxieme* ou *la deuxieme*, *le troisieme* ou *la troisieme*, *le quatrième*, *le cinquieme*, *le sixieme*, *le septieme*, *le huitieme*, *le neuvieme*, *le dixieme*, *etc.*

D. *D'où se forment les noms de nombre ordinaux ?*

R. Ils se forment des noms de nombre absolus ou cardinaux, en ajoutant *ieme* à ceux qui finissent par une consonne, et en changeant l'*e* muet final en *ieme* dans les autres, excepté *premier* et *second*. L'*f* est encore changée en *v* consonne dans *neuvieme*.

D. *Quels sont les noms de nombre substantifs ?*

R. Ce sont les noms de nombre *collectifs* ou *d'assemblage*, les noms de nombre de *distribution* ou *de partition*, et les noms de nombre *d'accroissement* ou *d'augmentation*.

D. *Qu'est-ce que les noms de nombre collectifs ou d'assemblage ?*

R. Ce sont ceux qui expriment une quantité déterminée de choses comme réunies et ne faisant qu'une : tels que sont *une dixaine*, *une douzaine*, *une demi-douzaine*, *une vingtaine*, *une centaine*, *un millier*, *un million*.

On dit encore dans le même sens, *un quatrain*, pour exprimer une stance de quatre vers, *un sixain*, *un huitain*, *un dixain*, pour exprimer des stances de six, de huit et de dix vers.

D. *Qu'est-ce que les noms de nombre de distribution ou de partition ?*

R. Ce sont ceux qui expriment ce qu'est la partie d'un nombre par rapport au nombre entier : tels sont, *la moitié*, *un tiers*, *un quart*, *un cinquieme*, (qu'on appelle *le quint* en certaines occasions) *un*

sixieme, *un septieme*, *un huitieme*, *un neuvieme*, *un dixieme*, (que l'on appelle encore quelquefois, *dixme*, ou *dîme*,) *etc.*

Ainsi quand on me demande ce qu'est deux par rapport à six ou à huit, je réponds que deux est le *tiers*, ou la troisieme partie de six, et qu'il est le *quart*, ou la quatrieme partie de huit, etc.

D. *Qu'est-ce que les noms de nombre d'acroissement ou d'augmentation?*

R. Ce sont ceux qui font connoître par un seul mot combien de fois un même nombre ou une même quantité est répétée, tels que sont, *le double*, *le triple*, *le quadruple*, *le centuple.*

D. *Que remarque-t-on dans les noms tant substantifs qu'adjectifs.*

R. On remarque trois choses; savoir, le *Genre*, le *Nombre*, et le *Cas.*

ARTICLE IV.

Du Genre des Noms.

D. *COMMENT connoît-on de quel genre sont les Noms?*

R. Les noms avant lesquels ont peut mettre *le* ou *un* sont masculins, et les noms avant lesquels on peut mettre *la* ou *une*, sont féminins. Ainsi *château* est du masculin, parce qu'on peut dire, *le château* ou *un château*; et *porte* est du féminin, parce qu'on peut dire, *la porte* ou *une porte.*

D. *Les voyelles* e *et* a *étant supprimées dans les mots* le *et* la, *lorsqu'ils précedent les noms substantifs qui commencent par une voyelle ou par une* h *non aspirée, comment peut-on en connoître le genre?*

R. Il faut alors mettre avant ces noms substantifs quelques noms adjectifs qui commencent par une consonne, comme *bon*, *beau*, ou *grand.*

Ainsi pour savoir de quel genre sont *oiseau*, *espérance*, *homme*, *humeur*, il ne suffira pas de dire,

l'oiseau, *l'espérance*, *l'homme*, *l'humeur*; mais il faudra dire, *le bel oiseau*, *la bonne espérance*, *le grand homme*, *la belle humeur* : et par ce moyen on connoîtra de quel genre est chacun de ces noms.

Cette observation ne peut être bonne que pour les François qui ont déjà l'usage de leur langue, et à qui il ne manque que d'en connoître les regles et les principes. Mais il faudroit entrer dans un plus grand détail pour les étrangers.

D. *Quels genres conviennent aux noms substantif et adjectif?*

R. Le nom substantif n'est ordinairement que d'un genre, du masculin ou du féminin; mais le nom adjectif est toujours des deux. Ainsi on dit bien, *le bon*, *la bonne*; mais on ne dit pas, *le pere*, *la pere*. Il faut dire seulement, *le pere*. On dit *la chambre*, et non *le chambre*.

D. *Pourquoi les noms adjectifs sont-ils toujours des deux genres?*

R. Pour en entendre la raison, il faut savoir d'abord que les noms adjectifs exprimant les qualités des choses, et les choses étant exprimées par des noms substantifs, les noms adjectifs doivent être joints aux noms substantifs.

D. *Que s'ensuit-il de-là?*

R. Il s'ensuit que les substantifs étant tantôt du masculin et tantôt du féminin, il faut qu'un même adjectif, pour être joint à deux substantifs, de divers genres, soit toujours du masculin et du féminin.

D. *Donnez-en un exemple.*

R. *Livre* et *chambre* sont deux substantifs, le premier du masculin, et l'autre du féminin. Pour y joindre la qualité exprimée par le nom adjectif *beau*, je dirai *le beau livre*, *la belle chambre*.

D. *N'y a-t-il pas des occasions où un même nom substantif est quelquefois masculin, et quelquefois féminin?*

R. Oui : mais alors ce nom substantif est pris dans des significations différentes; c'est-à-dire, que ce

ce sont des choses différentes exprimées par un même mot : comme quand on dit, *le garde du corps, et la garde d'une épée : un poste avantageux*, et *courre la poste*, etc. Ainsi, *le garde* et *la garde*, *le poste* et *la poste*, sont quatre noms substantifs différents qui ont chacun leur genre.

D. *Ne s'en trouve-t-il pas au moins quelques-uns, qui avec la même signification, sont tantôt d'un genre, et tantôt d'un autre ?*

R. Il n'y en a pas un grand nombre. Voici ceux qui sont d'un usage plus ordinaire.

Le nom pluriel *gens* est du féminin, quand il est précédé de son adjectif : *les bonnes gens*; au lieu qu'il est du masculin, quand son adjectif le suit : *les gens savans.*

Amour, qui n'est plus que masculin au singulier, est encore quelquefois du féminin au pluriel, quand on veut parler d'une passion déréglée : *de folles amours*, *premieres amours.*

Comté et *Duché* ne sont plus que du masculin ; mais on dit encore au féminin, *la Franche-Comté*, *une Comté-pairie*, *une Duché-pairie.*

Chose est toujours du féminin par lui-même : *une bonne chose ;* mais quand on y joint *quelque*, il est souvent du masculin : *quelque chose de bon : quelque chose de vrai :* ou *quelque chose qui est bon : quelque chose qui est vrai.*

D. *Les genres ne sont-ils distingués dans les noms que par* le *et* la, ou *par* un *et* une ?

R. Cette regle ne regarde que les noms substantifs ; mais à l'égard des noms adjectifs, les genres y sont encore distingués par différentes terminaisons. Par exemple, l'adjectif *bon* fait *bonne* au féminin : *beau* fait *belle*, *etc.*

D. *N'y a-t-il pas quelques regles pour connoître quelles sont les terminaisons des noms adjectifs par rapport aux deux genres ?*

R. Oui : il y en a deux générales.

I. Tous les noms adjectifs terminés au masculin par un *e* muet, ne changent point de terminaison

au féminin. Ainsi *honnête* et *fidele*, font au féminin *honnête* et *fidelle*; et on dit, *un honnête-homme*, *une honnête femme*; *un homme fidele*, *une femme fidelle*.

II. Dans tous les autres noms adjectifs, on ajoute ordinairement un *e* muet au masculin, pour en former le féminin. Ainsi *grand* fait *grande*, *charmant* fait *charmante*; et on dit, *un grand palais*; *une grande chambre*, *un jardin charmant*, *une fleur charmante*.

D. *Ces deux regles générales n'ont-elles pas d'exceptions?*

R. La premiere n'en souffre pas; mais il y en a quelques-unes pour la seconde.

1. Il y a des noms adjectifs qui, outre l'*e* muet qu'ils prennent au féminin, doublent encore leur consonne finale. Ce sont en général, ceux qui sont terminés au masculin en *el*, *eil*, *ol*, *ul*, *ien*, *on*, *as*, *ès*, *os*, *et*, *ot*. Ainsi les adjectifs *cruel*, *pareil*, *fol*, *mol*, (que l'on écrit *fou*, *mou*, quand ils ne sont pas avant un substantif qui commence par une voyelle ou par une *h* non aspirée, *nul*, *ancien*, *bon*, *gras*, *exprès*, *gros*, *net*, *sot*, font au féminin, *cruelle*, *pareille*, *folle*, *molle*, *nulle*, *ancienne*, *bonne*, *grasse*, *expresse*, *grosse*, *nette*, *sotte*.

On trouvera au Chap. XIV, un détail des noms adjectifs terminés en *el*, *ol*, *ul*, *et*, *ot*, *etc.* où les consonnes se doublent au féminin, et de ceux où elles sont simples.

Beau, *nouveau*, et *vieux*, font encore au masculin, *bel*, *nouvel*, et *vieil*, quand ils précedent un substantif qui commence par une voyelle ou par une *h* non aspirée : *bel homme*, *nouvel ordre*, *vieil oiseau*. C'est pour cela qu'ils font au féminin, *belle*, *nouvelle*, et *vieille*.

2. *Blanc*, *franc*, et *sec*, font au féminin, *blanche*, *franche*, *seche*. *Grec*, *public*, *caduc* et *Turc*, font *Grecque*, *publique*, *caduque* et *Turque*.

3. Les adjectifs terminés au masculin en *f*, changent au féminin l'*f* finale en *ve*. *Bref*, *naïf*, *etc.* font *breve*, *naïve*.

4. *Long*, fait au féminin, *longue*.
5. *Favori*, fait *favorite*.
6. *Gentil*, fait *gentille*, avec l'*l* mouillé.
7. *Malin*, *bénin*, font *maligne*, *bénigne*.
8. Les adjectifs en *eur* font généralement leur féminin en *euse* : *trompeur*, *trompeuse* : *parleur*, *parleuse* : *chanteur*, *chanteuse*, *etc.* Il y en a qui le font en *eresse* : *pécheur*, *pécheresse* : *demandeur*, en termes de palais, *demanderesee* : *défendeur*, *défenderesse*, *etc.* Quelques-uns en *teur* le font en *trice* : *acteur*, *actrice* : *protecteur*, *protectrice*, *etc.* D'autres n'ont point de féminin, comme *auteur*, *vainqueur*, *etc.* Quelques autres enfin le forment régulièrement par l'addition de l'*e* muet, comme *meilleur*, *majeur*, *mineur*, *supérieur*, *inférieur*, *prieur*, qui font au féminin, *meilleure*, *majeure*, *mineure*, *supérieure*, *inférieure*, *prieure*, *etc.*
9. *Frais* et *épais*, font au féminin, *fraîche* et *épaisse*. *Ras* fait *rase*, et *tiers* fait *tierce*.
10. Les adjectifs terminés en *eux*, et en *oux*, changent au féminin l'*x* final en *se* : *dangereux*, *dangereuse* : *honteux*, *honteuse* : *jaloux*, *jalouse*, *etc.*
11. *Doux* fait *douce*, *faux* fait *fausse*, et *roux* fait *rousse*. *Crud* et *nud* font *crue et nue*. Mais il est mieux d'écrire *cru*, *nu*, au masculin, comme l'Académie.

Il peut y avoir encore quelques autres exceptions moins considérables, que l'usage apprendra.

ARTICLE V.

Du Nombre des Noms.

D. *COMMENT distinguez-vous dans les noms le singulier d'avec le pluriel?*

R. Outre ce que nous avons dit, qu'un nom est au singulier, quand il signifie une chose unique, et au pluriel, quand il signifie plusieurs choses, il y a encore deux manieres de distinguer, en parlant ou en écrivant, les nombres des noms.

1. Un nom substantif est au singulier, quand il est précédé, ou qu'il peut être précédé de *le* ou de *la*; et il est au pluriel, quand il est précédé, ou qu'il peut être précédé de *les*. Ainsi lorsque je dis; *le château*, *la porte*, ces deux noms sont au singulier, et si je dis, *les châteaux*, *les portes*, ils sont au pluriel.

2. Dans la plupart des noms tant substantifs qu'adjectifs, les terminaisons, c'est-à-dire, les lettres finales du singulier; sont différentes des terminaisons du pluriel.

D. *Quelles regles suivez-vous pour cette seconde maniere de distinguer les nombres des noms?*

R. La regle générale est que quand un nom n'est pas terminé par une *s* au singulier, il faut y en ajouter une au pluriel, comme le *pere*, les *peres*; la *maison*, les *maisons*; le *livre utile*, les *livres utiles*; la *bonté*, les *bontés*; l'*amitié*, les *amitiés*, *etc.*

D. *Y a-t-il des exceptions à cette regle générale?*

R. Oui: il y en a quelques-unes.

I. Les noms terminés au singulier par *au* ou *eau*, *œu*, ou *ieu*, et *ou*, prennent une *x* au pluriel: comme le *bateau*, les *bateaux*; le *feu*, les *feux*; le *vœu*, les *vœux*; le *lieu*, les *lieux*; le *caillou*, les *cailloux*, *etc.*

Bleu, *clou*, *trou*, et *matou*, suivent la regle générale, et font au pluriel *bleus*, *clous*, *trous*, *matous*.

De tous les noms terminés en *oi* au singulier, il n'y a que le seul mot *loi* qui prenne un *x* au pluriel, les *loix*. Tous les autres prennent une *s*, suivant la regle générale: le *roi*, les *rois*, l'*emploi*, les *emplois*, *etc.* L'Académie écrit maintenant les *lois*. Mais l'usage ne s'est pas encore tout-à-fait déclaré pour cette orthographe.

Ciel, *œil*, *aïeul*, font au pluriel *cieux*, *yeux*, *aïeux*. Mais on dit des *ciels* de lit, des *ciels* de tableaux, des *arc-en-ciels*, et en terme d'Architecture, des *œils* de bœuf.

II. Les noms terminés au singulier par *al* et *ail*,

font ordinairement leur pluriel en *aux*, comme le *cheval*, les *chevaux*; le *travail*, les *travaux*, *etc.*

Il faut en excepter pour les noms en *al*, les substantifs *bal*, *cal*, *pal*, *régal*; et les adjectifs *austral*, *boréal*, *conjugal*, *fatal*, *filial*, *final*, *frugal*, *jovial*, *littéral*, *naval*, *paschal*, *pastoral*, *trivial*, *vénal*, dont la plupart n'ont point de pluriel. Ceux qui en ont un, y prennent une *s*, suivant la regle générale : les *bals*, les *régals*, *etc.*

A l'égard des noms en *ail*, les substantifs *attirail*, *bercail*, *camail*, *détail*, *éventail*, *gouvernail*, *mail*, *poitrail*, *portail*, *sérail*, et quelques autres, ou n'ont pas de pluriel, ou le forment aussi par la seule addition d'une *s* : les *attirails*, les *détails*, *etc.*

L'adjectif *pénitentiel* qui n'est plus en usage, fait au pluriel *pénitentiaux* : les *pseaumes pénitentiaux* : et le substantif *universel* qui est un terme de philosophie, fait au pluriel *universaux*. Il rentre dans la regle générale, et fait au pluriel *universels*, quand il est adjectif masculin : comme quand on dit, *des hommes universels.*

III. Les noms terminés au singulier par *s*, *z*, ou *x*, gardent ces lettres au pluriel, comme le *fils*, les *fils*; le *nez*, les *nez* : la *voix*, les *voix*, *etc.*

Malgré les différences dont nous venons de parler, on peut dire que les pluriels des noms sont toujours terminés par une *s*; parce que le *z* est une espece d'*s* douce, et que l'*x* est une lettre double composée de *cs*, ou de *gs*; comme nous l'avons remarqué au Chap. I. Art. IV. *Page* 19.

D. *Tous les noms ont-ils chacun un singulier et un pluriel?*

R. Comme les noms adjectifs doivent être du même nombre aussi-bien que du même genre que leurs substantifs, ils ont toujours un singulier et un pluriel, comme ils ont un masculin et un féminin.

Mais il y a des noms substantifs qui n'ont que le singulier, et d'autres qui n'ont que le pluriel.

Ceux qui n'ont que le singulier sont,

1. Les noms des métaux pris en général, comme *or*, *argent*, *etc.* car on ne dit pas *des ors*, *des argents*: et si on dit quelquefois *des fers*, *des cuivres*, *des plombs*, c'est que l'on considere ces métaux comme mis en œuvre, ou divisés en plusieurs parties.

2. Les noms des vertus habituelles, comme la *foi*, la *prudence*, la *pudeur*, *l'exactitude*, *etc.* car on ne peut pas dire dans le même sens, les *fois*, les *prudences*, les *pudeurs*, les *exactitudes*.

Il y en a encore plusieurs autres que l'on apprendra par l'usage; tels que sont, *courroux*; *faim*, *soif*, *sommeil*, *repos*, *gloire*, *sang*, *etc.*

Ceux qui n'ont que le pluriel, sont *matines*, *nones*, *vépres*, *ténebres*, *pleurs*, *gens*, *ancêtres*, *oiseaux*, *délices*, *etc.*

ARTICLE VI.

Des Cas des Noms.

D. *QUE signifie le mot* Cas *dans son étymologie?*

R. Il signifie *chûte*, c'est-à-dire, variété de terminaisons.

D. *Quelle est l'origine de cette signification?*

R. C'est que les Grecs et les Latins exprimoient par différentes terminaisons au singulier comme au pluriel, les divers rapports d'un même nom avec les autres noms. Par exemple, *Dominus*, *Domini*, *Domino*, signifient en latin ce que nous exprimons en françois par le *Seigneur*, du *Seigneur*, au *Seigneur*.

D. *Y a-t-il, à proprement parler, dans notre langue, des cas pris dans cette signification?*

R. Non, parce que les différentes terminaisons qu'il peut y avoir dans les noms françois, ne sont que pour distinguer le pluriel d'avec le singulier, ou le masculin d'avec le féminin, et qu'il n'y en a point pour marquer les différents rapports d'un nom avec les autres mots. Mais comme nous ex-

primons ces mêmes rapports, nous appellons *cas* en françois, ce qui répond au cas des Grecs et des Latins.

D. *Comment exprime-t-on les cas en françois ?*

R. En joignant aux noms de petits mots que l'on appelle *articles*, et dont nous parlerons au Chapitre suivant.

ARTICLE VII.

Des degrés de Comparaisons.

D. *QU'ENTEND-ON communément par degrés de comparaison ?*

R. On entend différentes manieres d'exprimer les qualités des choses avec plus ou moins d'étendue.

D. *Quels noms sont susceptibles de degrés de comparaison ?*

R. Les noms adjectifs, parce qu'il n'y a que les noms adjectifs qui expriment les qualités avec rapport aux choses.

D. *Pourquoi ces degrés sont-ils appellés de comparaison ?*

R. Parce qu'on ne peut savoir que les qualités d'une chose ont plus ou moins d'étendue, qu'en la comparant à une autre.

D. *Combien y a-t-il de degrés de comparaison ?*

R. Il y en a trois, qui sont, le *Positif*, le *Comparatif*, et le *Superlatif*.

DU POSITIF.

D. *Qu'est-ce que le Positif?*

R. C'est une maniere d'exprimer une qualité dans son idée simple, et sans aucune comparaison.

D. *De quoi se sert-on pour exprimer le positif?*

R. On se sert simplement de l'adjectif, sans y rien ajouter. Ainsi *beau*, *grand*, *habile*, sont des adjectifs positifs.

D. *Le positif est-il proprement un degré de comparaison ?*

R. Non, puisqu'il n'exprime simplement que la qualité : mais on l'appelle le premier degré de comparaison, parce qu'il est comme le fondement et l'origine des autres.

Du Comparatif.

D. *Qu'est-ce que le comparatif?*

R. C'est une maniere d'exprimer une chose comparée à une autre, par une même, ou par différentes qualités.

D. *Combien y a-t-il de sortes de comparatifs ?*

R. Il y en a de trois sortes ; savoir,

1. *Le comparatif d'égalité*, qui se forme en mettant les mots *autant*, *aussi*, ou *si*, avant les adjectifs ; comme *autant habile*, *aussi sage*, *si parfait*, *etc.*

2. *Le comparatif d'excès*, qui se forme en mettant le mot *plus* avant les adjectifs, comme *plus habile*, *plus sage*, *plus parfait*, *etc.*

3. *Le comparatif de défaut*, qui se forme en mettant le mot *moins* avant les adjectifs, comme *moins habile*, *moins sage*, *moins parfait*, *etc.*

D. *Expliquez-moi par des exemples la définition que vous avez donnée du comparatif.*

R. Quand on dit, *l'Asie est plus grande que l'Europe*, on compare *l'Asie* et *l'Europe* par une seule qualité, qui est celle de la *grandeur;* et quand on dit, *les richesses sont souvent plus funestes, que la pauvreté n'est incommode*, on compare *les richesses* et *la pauvreté* par les différentes qualités de *funestes* et d'*incommode.*

D. *N'y a-t-il pas quelques comparatifs qui s'expriment en françois par un seul mot ?*

R. Oui : et ce sont les adjectifs, *meilleur*, *pire*, et *moindre*, qui signifient la même chose que *plus bon*, qui ne se dit pas, *plus mauvais*, *plus petit.*

Quoiqu'on ne dise pas *plus bon*, on dit cependant *aussi bon* et *moins bon.*

D. *Que s'ensuit-il de l'idée que vous venez de donner du comparatif?*

R. Il s'ensuit que dans toute comparaison, il y a toujours deux termes, qui sont, la chose que l'on compare, et la chose avec laquelle elle est comparée.

D. *Comment joint-on dans le discours les deux termes d'une comparaison?*

R. Par le moyen de la conjonction *que*, comme quand on dit, *Vous n'êtes pas autant*, ou *aussi*, ou *si habile* QUE *votre frere. L'histoire est plus utile* QUE *la musique. Alexandre étoit moins prudent* QUE *César.*

DU SUPERLATIF.

D. *Qu'est-ce que le superlatif?*

R. C'est une maniere d'exprimer le suprême degré d'une qualité.

D. *Combien y a-t-il de sortes de superlatifs?*

R. Il y en a de deux sortes; le *superlatif absolu*, et le *superlatif relatif.*

D. *Qu'est-ce que le superlatif absolu?*

R. C'est celui qui exprime le suprême degré de la qualité d'une maniere absolue, et sans rapport à autre chose.

D. *Comment exprime-t-on ce superlatif absolu?*

R. En mettant *très* ou *fort* avant les noms adjectifs, comme dans ces exemples, *Cicéron étoit très-éloquent* : *Votre procédé est fort honnête*; où l'on voit que les adjectifs sont mis au suprême degré, sans rapport à aucune autre chose.

D. *Qu'est-ce que le superlatif relatif?*

R. C'est celui qui exprime le suprême degré de la qualité, avec un rapport de comparaison à quelque autre chose.

D. *Comment exprime-t-on ce superlatif relatif?*

R. En mettant *le, du, au, la, de la, à la, le, des, aux*, avant les comparatifs d'excès et de défaut, comme dans ces exemples : *Alexandre étoit le plus brave des hommes. Ma sœur est la plus*

heureuse des femmes. Votre sentiment est le moins soutenable. La meilleure de toutes les sciences est celle du salut. Le moindre mensonge est un péché ; où l'on peut remarquer que l'adjectif mis au suprême degré, a un rapport de comparaison à un second terme, qui est *des hommes* dans la premiere phrase, *des femmes* dans la seconde, et *de toutes les sciences* dans la quatrieme.

D. *Ce second terme est-il toujours exprimé ?*

Non ; il est quelquefois sous-entendu : comme si je dis : *Il y a trente écoliers en rhétorique : mon frere est le plus habile*, c'est-à-dire, *le plus habile de trente écoliers. Le moindre mensonge*, c'est-à-dire, *le moindre des mensonges.*

D. *En quel cas met-on le nom qui exprime le second terme du superlatif relatif ?*

R. On le met toujours au génitif, comme on l'a vu dans les exemples précédents.

D. *Les comparatifs d'excès et de défaut, ne deviennent-ils superlatifs qu'à la suite des mots*, le, du, au, etc. ?

R. Ils le sont encore quand ils sont précédés de *mon, ma, mes, ton, ta, tes, son, sa, ses, notre, nos, votre, vos*, et *leur*. Ainsi, *mon plus grand chagrin, sa meilleure connoissance, votre moindre embarras, etc.*, expriment le même degré que, *le plus grand de mes chagrins, la meilleure de ses connoissances, le moindre de vos embarras.*

D. *Pourquoi avez-vous dit que les degrés de comparaison conviennent aux noms adjectifs ?*

R. Parce qu'il n'y a que les qualités ou les manieres d'être, exprimées par les noms adjectifs, qui soient susceptibles du plus et du moins, et par lesquelles les choses ou les substances puissent être comparées les unes aux autres. Ainsi on ne dira pas qu'*une table est plus ou moins table qu'une autre*, mais on dira bien qu'*une table est plus ou moins grande, plus ou moins haute, plus ou moins belle qu'une autre.*

ARTICLE VIII.

Observations sur les Noms substantifs et adjectifs.

D. *QUEL rapport y a-t-il entre le Nom substantif et le Nom adjectif?*

R. Il n'est pas nécessaire qu'un nom substantif soit accompagné d'un nom adjectif; mais un nom adjectif suppose toujours un nom substantif auquel il se rapporte.

D. *Comment s'accorde en françois l'adjectif avec le substantif?*

R. En genre et en nombre; c'est-à-dire, qu'un nom adjectif doit toujours être du même genre et du même nombre que le nom substantif auquel il se rapporte : comme quand on dit, l'*homme prudent*, la *femme prudente*, les *hommes prudents*, les *femmes prudentes*.

Cette regle doit également s'appliquer aux autres parties du discours qui ont différentes terminaisons pour le masculin et le féminin, le singulier et le pluriel, tels que les pronoms et les participes, dont on parlera dans la suite.

Ainsi ce seroit une faute essentielle que de mettre un adjectif féminin avec un substantif masculin, ou un adjectif masculin avec un substantif féminin : ce qui arrive le plus souvent faute de savoir le genre du substantif; et il est assez ordinaire d'entendre dire, *voilà* UNE *ouvrage* PARFAITE; *votre évantail est fort* BELLE; *ces légumes sont* EXCELLENTES; *ces poires sont d'*UNE BONNE *acabit, il y a dans le jardin du Roi des simples bien* PRÉCIEUSES, etc. au lieu qu'il faut dire, *voilà* UN *ouvrage* PARFAIT; *votre éventail est fort* BEAU; *ces légumes sont* EXCELLENTS; *ces poires sont d'*UN BON *acabit; il y a dans le jardin du Roi des simples bien* PRÉCIEUX; parce que tous ces substantifs sont masculins, et que leurs adjectifs doivent être au même genre.

La faute seroit égale de donner un adjectif singulier à un substantif pluriel, ou un adjectif pluriel à un substantif singulier. On a voulu trouver cette faute dans la phrase suivante : *Comme la connoissance de l'antiquité grecque et latine et des Auteurs de ces deux langues, est ce qui dispose le mieux à réussir dans ce genre de travaux; les Académiciens se proposeront tout ce que renferme cette espèce d'érudition, comme un des objets* LE PLUS DIGNE *de leur application.* On a prétendu que *digne* étoit l'adjectif d'*objets*, et que par conséquent il falloit le mettre au pluriel, et dire *les plus dignes.* Mais cette façon de parler n'a rien de vicieux. L'adjectif doit être ici au singulier, et nous nous réservons à en expliquer la raison, lorsque nous parlerons de la même construction, à l'égard des pronoms relatifs et des verbes.

L'adjectif se met au pluriel, quoiqu'il se rapporte à un substantif singulier, quand ce substantif est un nom collectif suivi d'un autre substantif pluriel au génitif. Ainsi il faut dire, *la plupart des hommes sont* AVEUGLES *sur eux-mêmes*, et non *est* AVEUGLE : *il n'y a qu'un petit nombre de Chrétiens* FIDELES *à leurs devoirs*, et non FIDELE. Il en est de même à l'égard de tous les autres noms collectifs.

D. *Trouve-t-on toujours dans la même phrase, le nom substantif auquel se rapporte un adjectif?*

R. Non : quelquefois ce substantif est sous-entendu, parce qu'il a été exprimé dans quelque phrase précédente. Ainsi, pour le trouver, il faut examiner à quoi peut convenir ce qui est exprimé par le nom adjectif.

Mais il arrive souvent que les adjectifs n'ont rapport à aucun substantif exprimé dans le discours. Alors ils sont toujours au masculin, et ils n'ont qu'un substantif vague et général, que l'on peut rendre par un des deux noms, *chose* ou *homme* : comme quand on dit, *Il est* UTILE *d'étudier; les* SAVANTS *admirent votre ouvrage;*

c'est-à-dire,

c'est-à-dire, *c'est une* CHOSE UTILE *d'étudier; les* HOMMES SAVANTS *admirent votre ouvrage.*

D. *Quand un nom adjectif se rapporte à plusieurs substantifs singuliers et de divers genres, en quel nombre et en quel genre le met-on?*

R. 1. On le met au pluriel, parce que deux ou plusieurs singuliers valent un pluriel. Ainsi il faut dire, *Mon frere et ma sœur sont* ESTIMABLES, et non pas ESTIMABLE.

Il est cependant permis de mettre l'adjectif au singulier, quand les deux substantifs ont une même signification ou une signification approchante. Ainsi on peut dire, *Il répond avec une fermeté et une force* ADMIRABLE: *On ne trouve dans les courtisans qu'une politesse et une cordialité* AFFECTÉE.

2. Le masculin étant plus noble que le féminin, on met ordinairement au masculin, ou on emploie avec la terminaison masculine l'adjectif qui se rapporte à plusieurs substantifs de divers genres. Ainsi on dit, *Mon frère et ma sœur sont* CONTENTS, et non pas CONTENTES.

Il y a une occasion où l'adjectif se met au féminin, quoique des deux substantifs il y en ait un du masculin, c'est quand l'adjectif touche immédiatement le substantif féminin. Comme quand on dit, *Il avoit les pieds et la tête* NUE. *Cet acteur joue avec un goût et une noblesse* CHARMANTE. *Sylla s'étoit acquis dans Rome un pouvoir et une autorité* ABSOLUE. Il seroit contre le bon usage de dire, *les pieds et la tête nus, un goût et une noblesse charmants, un pouvoir et une autorité absolus.*

On peut remarquer que dans ces exemples l'adjectif prend non-seulement le genre, mais encore le nombre du substantif féminin, et qu'il est au singulier, quoiqu'il se rapporte à deux substantifs.

CHAPITRE IV.

De l'Article.

D. *QU'EST-CE qu'un Article?*

C'est un mot qui étant mis avant les noms, sert à déterminer l'étendue selon laquelle ils doivent être pris.

(Nous remettons à expliquer cette définition et la nature des articles au Chap. XIII, nous contentant de les faire connoître ici par ce qui est de pratique, et ce qui peut être à la portée de tout le monde.)

D. *Combien y a-t-il de sortes d'articles?*

R. Quatre : l'*article défini*, l'*article indéfini*, l'*article partitif*, que l'on peut appeller *article indéterminé*, et l'*article* un, une.

D. *Quel est l'usage le plus commun des articles?*

R. C'est de faire connoître, les uns le genre, les autres le nombre, et les autres le cas du nom avant lequel ils sont mis.

ARTICLE PREMIER.

De l'Article défini.

D. *COMBIEN y a-t-il d'Articles définis?*

R. Deux; savoir, *le* et *la*, qui font l'un et l'autre *les* au pluriel.

D. *Comment font-ils connoître le genre du nom auquel ils sont joints?*

R. En ce que *le* se met avant les noms masculins, comme *le ciel*; et *la* se met avant les noms féminins, comme *la terre.*

D. *Comment font-ils connoître le nombre des noms?*

R. En ce que *le* et *la* précedent toujours les noms masculins ou féminins qui sont au singulier, comme *le Royaume*, *la Ville*; et que *les* n'est mis qu'avant les noms des deux genres au pluriel : comme *les royaumes*, *les villes.*

D. *Qu'arrive-t-il quand les articles* le *et* la *se trouvent avant des noms qui commencent par une voyelle, ou par une* h *non aspirée?*

R. On en supprime les lettres *e* et *a*, et on y substitue une apostrophe (’). Ainsi au lieu de dire, le *oiseau*, la *espérance*, le *homme*, la *humeur*, on dit, l'*oiseau*, l'*espérance*, l'*homme*, l'*humeur*.

D. *Comment les articles définis font-ils connoître les cas?*

R. Par les différentes manieres dont ils sont employés avant un même nom : c'est ce qu'il faut expliquer.

Quand un nom est précédé de *le*, *la* ou *les*, il est toujours au nominatif ou à l'accusatif. Ainsi le *prince*, la *table*, les *princes*, les *tables*, sont des noms au nominatif ou à l'accusatif.

Du, *de*, *la*, *des*, marquent ordinairement que le nom auquel ils sont joints, est au génitif ou à l'ablatif; *du* pour le singulier masculin; *de la* pour le singulier féminin; et *des* pour le pluriel des deux genres. Ainsi *du prince*, *de la table*, *des princes*, *des tables*, sont des noms au génitif ou à l'ablatif.

Au, *à la*, *aux*, joints à un nom, font connoître qu'il est au datif; *au* pour le singulier masculin, *à la* pour le singulier féminin, et *aux* pour le pluriel des deux genres. Ainsi *au prince*, *à la table*, *aux princes*, *aux tables*, sont des noms au datif.

A l'égard des noms au vocatif, ils ne sont précédés d'aucun article; mais quelquefois de la lettre *ô*, comme *ô prince*, *ô table*, etc.

D. *Voilà donc, contre ce que vous avez dit au chapitre précédent, de véritables cas, du moins dans les articles, puisqu'ils ont des terminaisons si différentes au nominatif, au génitif et au datif dans les deux nombres.*

R. Quoique ces terminaisons soient différentes, on ne doit pourtant pas en conclure que les articles aient des cas proprement dits, parce qu'à re-

monter à l'origine, on trouve que ces différences viennent des changements ou contractions (*) qui sont survenues aux articles par succession de temps.

Autrefois on laissoit toujours les articles, *le, la les*, avant les noms, quelque cas qu'on voulût exprimer. On y ajoutoit seulement *de* pour marquer le génitif ou l'ablatif, et *à* pour marquer le datif. Ainsi, comme on dit encore présentement, *de la table, à la table*, on disoit, *de le prince, à le prince*, pour exprimer le génitif ou l'ablatif, et le datif dans les noms masculins. De même pour exprimer ces mêmes cas dans les noms des deux genres au pluriel, on disoit, *de les princes, de les tables, à les princes, à les tables.*

On voit une trace de cet ancien usage dans le singulier des noms masculins qui commencent par une voyelle ou par une *h* non aspirée; car on en exprime le génitif et le datif, en y joignant *de le* et *à le*, dont on ne fait que retrancher l'*e* final, suivant la regle que nous venons d'établir: comme il paroît dans les noms *amour* et *honneur*, qui font au génitif *de l'amour, de l'honneur*, et au datif, *à l'amour, à l'honneur.*

On met encore *de le, à le, de les*, et *à les*, avant les noms substantifs qui sont accompagnés du mot *tout* au singulier ou au pluriel, et l'on dit, DE *tout* LE *monde*, A *tout* LE *peuple*, DE *tous* LES *hommes*, DE *toutes* LES *femmes*, A *tous* LES *hommes*, A *toutes* LES *femmes.*

Mais ensuite *de le* a été changé en *du*, et *à le* a été changé en *au*; et au lieu de dire *de le prince, à le prince*, on a dit, *du prince, au prince*: de même qu'au pluriel, *de les* a été changé en *des*, et *à les* en *aux*, et on n'a plus dit *de les princes, à les princes, de les tables, à les tables*; mais *des princes, aux princes, des tables, aux tables.*

D. *Qu'est-ce que décliner un nom?*

R. C'est en grec et en latin réciter tous les cas

(*) On appelle ici *contraction*, la suppression ou le retranchement de quelques lettres ou syllabes.

d'un nom, c'est-à-dire, réciter un nom avec les différentes terminaisons qu'il peut avoir au singulier et au pluriel. Mais décliner un nom en françois, n'est autre chose que d'y joindre les articles par le moyen desquels il exprime les cas des Grecs et des Latins.

D. *Déclinez avec l'article défini, un nom masculin qui commence par une consonne.*

R. SINGULIER.		PLURIEL.	
Nom.	*le* Prince.	Nom.	*les* Princes.
Gén.	*du* Prince.	Gén.	*des* Princes.
Dat.	*au* Prince.	Dat.	*aux* Princes.
Acc.	*le* Prince.	Acc.	*les* Princes.
Voc.	*ô* Prince.	Voc.	*ô* Princes.
Abl.	*du* Prince.	Abl.	*des* Princes.

D. *Déclinez avec le même article, un nom féminin qui commence par une consonne.*

R. SINGULIER.		PLURIEL.	
Nom.	*la* Table.	Nom.	*les* Tables.
Gén.	*de la* Table.	Gén.	*des* Tables.
Dat.	*à la* Table.	Dat.	*aux* Tables.
Acc.	*la* Table.	Acc.	*les* Tables.
Voc.	*ô* Table.	Voc.	*ô* Tables.
Abl.	*de la* Table.	Abl.	*des* Tables.

D. *Déclinez un nom masculin qui commence par une voyelle.*

R. SINGULIER.		PLURIEL.	
Nom.	*l'*Amour.	Nom.	*les* Amours.
Gén.	*de l'*Amour.	Gén.	*des* Amours.
Dat.	*à l'*Amour.	Dat.	*aux* Amours.
Acc.	*l'*Amour.	Acc.	*les* Amours.
Voc.	*ô* Amour.	Voc.	*ô* Amours.
Abl.	*de l'*Amour.	Abl.	*des* Amours.

D. *Déclinez un nom féminin qui commence par une voyelle.*

R. SINGULIER.		PLURIEL.	
Nom.	*l'*Ame.	Nom.	*les* Ames.
Gén.	*de l'*Ame.	Gén.	*des* Ames.
Dat.	*à l'*Ame.	Dat.	*aux* Ames.
Acc.	*l'*Ame.	Acc.	*les* Ames.
Voc.	*ô* Ame.	Voc.	*ô* Ames.
Abl.	*de l'*Ame.	Abl.	*des* Ames.

D. *Déclinez un nom masculin qui commence par une* h *aspirée.*

R. SINGULIER.		PLURIEL.	
Nom.	*l'*Honneur.	Nom.	*les* Honneurs.
Gén.	*de l'*Honneur.	Gén.	*des* Honneurs.
Dat.	*à l'*Honneur.	Dat.	*aux* Honneurs.
Acc.	*l'*Honneur.	Acc.	*les* Honneurs.
Voc.	*ô* Honneur.	Voc.	*ô* Honneurs.
Abl.	*de l'*Honneur.	Abl.	*des* Honneurs.

Les noms féminins commençant par une *h* non aspirée, se déclinent de la même maniere.

ARTICLE II.

De l'Article indéfini.

D. *QUELS sont les articles que l'on appelle communément* indéfinis ?

R. ce sont *de* et *à*, quand ils sont mis avant les noms, sans être joints à d'autres articles, comme quand on dit, *de Dieu, à Dieu.*

D. *Quels cas servent-ils à exprimer ?*

R. De marque le génitif ou l'ablatif, et *à* marque le datif. Ainsi *de Dieu* est au génitif ou à l'ablatif, et *à Dieu* est au datif.

D. *Comment connoit-on le nominatif ou l'accusatif des noms qui prennent ces articles indéfinis ?*

R. En ce qu'ils ne sont précédés d'aucun article. Ainsi *Dieu* est un nom au nominatif ou à l'accusatif.

D. *Connoit-on par ces articles de quel genre et de quel nombre sont les noms auxquels ils sont joints.*

R. Non : parce que *de* et *à* se mettent également avant les noms masculins et féminins, singuliers et pluriels.

D. *Quels noms sont ordinairement précédés des articles indéfinis ?*

R. Ce sont tous les noms propres de Dieu, d'anges, d'hommes, de villes, et autres qui n'ont pas

de pluriel, comme *Gabriel*, *Pierre*, *Paris*, etc.

Les autres noms qui prennent l'article défini, peuvent aussi prendre en certaines occasions l'article indéfini au singulier et au pluriel : comme quand on dit, *une tendresse* DE *pere*, *beaucoup* DE *gloire*, *une troupe* D'*écoliers*, *j'ai cette affaire* A *cœur*, *c'est une matiere* A *disputes*, *etc.*

D. *Que fait-on quand* de *est avant un nom qui commence par une voyelle, ou par une* h *non aspirée?*

R. On en supprime la lettre *e*, à la place de laquelle ont met l'apostrophe (').

Ainsi au lieu de dire, *une somme de argent*, *un livre de histoire*, on dit, *une somme d'argent*, *un livre d'histoire.*

D. *Déclinez avec ces articles un nom masculin qui commence par une consonne.*

SINGULIER.

Nom.	Dieu.	Acc.	Dieu.
Gén.	*de* Dieu.	Voc.	*ô* Dieu.
Dat.	*à* Dieu.	Abl.	*de* Dieu.

D. *Déclinez avec les mêmes articles un nom féminin qui commence par une consonne.*

Nom.	Rome.	Acc.	Rome.
Gen.	*de* Rome.	Voc.	*ô* Rome.
Dat.	*à* Rome.	Abl.	*de* Rome.

D. *Déclinez des mots qui commencent par une voyelle ou par une* h *aspirée.*

R. SINGULIER.		Autre SINGULIER.	
Nom.	Antoine.	Nom.	Angélique.
Gén.	*d'*Antoine.	Gén.	*d'*Angélique.
Dat.	*à* Antoine.	Dat.	*à* Angélique.
Acc.	Antoine.	Acc.	Angélique.
Voc.	*ô* Antoine.	Voc.	*ô* Angélique.
Abl.	*d'*Antoine.	Abl.	*d'*Angélique.

Autre SINGULIER.

Nom.	Hercule.	Acc.	Hercule.
Gén.	*d'*Hercule.	Voc.	*ô* Hercule.
Dat.	*à* Hercule.	Abl.	*d'*Hercule.

ARTICLE III.

De l'Article partitif ou indéterminé.

D. *QUELS sont les articles partitifs?*

R. Ce sont les génitifs des articles définis et de l'article indéfini, lorsque ces génitifs deviennent nominatifs ou accusatifs, comme nous l'expliquerons plus au long au chap. XIII.

D. *Combien y a-t-il de sortes d'articles partitifs?*

R. Deux sortes; les articles partitifs qui se font des génitifs des articles définis, et l'article partitif qui se fait du génitif de l'article indéfini.

D. *Quels sont les articles partitifs formés des génitifs et des articles définis?*

R. Ce sont :

Du et *de la*, pour les noms masculins et féminins au singulier, qui commencent par une consonne, comme quand on dit, *du pain*, *de la viande.*

De le et *de la*, dont on retranche *e* et *a*, en y substituant l'apostrophe (') , pour les noms masculins et féminins au singulier, qui commencent par une voyelle ou par une *h* non aspirée, comme quand on dit, *de l'esprit*, *de l'eau.*

Des, pour tous les noms tant masculins que féminins au pluriel, par quelques lettres qu'ils commencent : comme quand on dit, *des pains*, *des viandes*, *des esprits*, *des eaux.*

D. *Quels sont les cas de ces articles, et comment se forment-ils?*

R. Du, *de la*, *de l'*, *des*, en sont toujours, comme nous avons dit, les nominatifs ou accusatifs. Ainsi *du pain*, *de la viande*, *de l'esprit*, *de l'eau*, *des honneurs*, sont quelquefois des noms au nominatif ou à l'accusatif.

Le génitif ou l'ablatif de ces articles est simplement *de*, comme le génitif ou ablatif de l'article indéfini.

On en forme le datif, en y ajoutant la marque du datif, qui est *à*. Ainsi *à du pain*, *à de la viande*, *à de l'eau*, *à de l'esprit*, *à des honneurs*, sont des noms au datif.

D. *Déclinez des noms avec les articles partitifs.*

R. Comme le nominatif est toujours semblable à l'accusatif, et le génitif à l'ablatif, il sera plus court de les joindre ensemble.

Nom du masculin.

SINGULIER.		PLURIEL.	
Nom. Acc.	*du* Pain.	Nom. Acc.	*des* Pains.
Gén. Abl.	*de* Pain.	Gén. Abl.	*de* Pains.
Dat.	*à du* Pain	Dat.	*à des* Pains.

Autre du féminin.

SINGULIER.		PLURIEL.	
Nom. Acc.	*de la* Viande.	Nom. Acc.	*des* Viandes.
Gén. Abl.	*de* Viande.	Gén. Abl.	*de* Viandes.
Dat.	*à de la* Viande.	Dat.	*à des* Viandes.

Autre du masculin commençant par une voyelle.

SINGULIER.		PLURIEL.	
Nom. Acc.	*de l'*Esprit.	Nom. Acc.	*des* Esprits.
Gén. Abl.	*d'*Esprit.	Gén. Abl.	*d'*Esprits.
Dat.	*à de* l'Esprit.	Dat.	*à des* Esprits.

Autre du féminin commençant par une voyelle.

SINGULIER.		PLURIEL.	
Nom. Acc.	*de l'*Eau.	Nom. Acc.	*des* Eaux.
Gén. Abl.	*d'*Eau.	Gén. Abl.	*d'*Eaux.
Dat.	*à de l'*Eau.	Dat.	*à des* Eaux.

Autre du masculin commençant par une *h* non aspirée.

SINGULIER.		PLURIEL.	
Nom. Acc.	*de l'*Honneur.	Nom. Acc.	*des* Honneurs.
Gén. Abl.	*d'*Honneur.	Gén. Abl.	*d'*Honneurs.
Dat.	*à de l'*Honneur.	Dat.	*à des* Honneurs.

D. *Quel est l'Article partitif qui se fait du génitif de l'article indéfini?*

R. C'est *de*, quand le nom auquel il est joint est au nominatif ou à l'accusatif.

D. *Dans quelles occasions se sert-on de cet article partitif?*

R. Quand l'adjectif précede le substantif : au lieu que les articles partitifs formés des articles définis, ne se mettent qu'avant les noms, ou qui n'ont point d'adjectif, ou dont l'adjectif est après. Ainsi on dit, *du pain blanc*, *de la viande excellente*, parce que l'adjectif est après le substantif : mais il faut dire, *de bon pain*, *d'excellente viande*, parce que l'adjectif précede le substantif.

D. *Distingue-t-on par cet article le genre et le nombre des noms auxquels il est joint?*

R. Non : parce qu'il est le même pour le masculin et le féminin, pour le singulier et le pluriel : comme on le voit dans *de bon pain*, *de bonne viande*, *de bons pains*, *de bonnes viandes.*

D. *Quels en sont les cas?*

R. De, dont on retranche l'*e*, avant les noms qui commencent par une voyelle ou par une *h* non aspirée, en est toujours le nominatif ou l'accusatif. Ainsi *de bon pain*, *d'exellente viande*, sont quelquefois des noms au nominatif ou à l'accusatif.

Le génitif ou l'ablatif de cet article n'est pas différent par l'expression, du nominatif ou de l'accusatif. Ainsi *de bon pain*, *d'excellente viande*, sont quelquefois des noms au génitif ou à l'ablatif.

On a le datif de cet article, en y ajoutant la marque du datif, qui est *à*. Ainsi *à de bon pain*, *à d'excellente viande*, sont des noms au datif.

D. *Déclinez ensemble un nom masculin et un nom féminin avec cet article.*

R.

	SINGULIER.	
Nom. Acc.	*de* bon Pain. . .	*de* bonne Viande.
Gén. Abl.	*de* bon Pain. . .	*de* bonne Viande.
Dat.	*à de* bon Pain. . .	*à de* bonne Viande.
	PLURIEL.	
Nom. Acc.	*de* bons Pains. .	*de* bonnes Viandes.
Gen. Abl.	*de* bons Pains. .	*de* bonnes Viandes.
Dat.	*à de* bons Pains. .	*à de* bonnes Viandes.

ARTICLE IV.

De l'Article UN, UNE.

D. UN, *ou son féminin* une, *est-il toujours article.*

R. Non : il est nom de nombre, quand il exprime une unité déterminée : comme quand on dit, *il n'y a qu'*UN *Dieu ;* mais il est article, quand il n'exprime qu'une unité vague, comme si je dis, UN *sujet doit obéir à son prince.*

D. *Comment cet article fait-il au pluriel ?*

R. Son pluriel est absolument le même que celui des articles partitifs.

D. *Quels en sont les cas ?*

R. Il fait *un* et *une* au nominatif ou à l'accusatif. Ainsi *un homme*, *une femme*, sont des noms au nominatif ou à l'accusatif.

On en forme le génitif ou l'ablatif, en y ajoutant *de*, dont on supprime l'*e*. Ainsi *d'un homme*, *d'une femme*, sont au génitif ou à l'ablatif.

On y ajoute *à* pour le datif. Ainsi, *à un homme*, *à une femme*, sont au datif.

D. *Déclinez ensemble un nom masculin et un nom féminin avec cet article.*

SINGULIER.

Nom. Acc.	*un* Homme. . . .	*une* Femme.
Gén. Abl.	*d'un* Homme. . . .	*d'une* Femme.
Dat.	*à un* Homme.	*à une* Femme.

PLURIEL.

Nom. Acc.	*des* Hommes. . . .	*des* Femmes.
Gen. Abl.	*d'*Hommes. . . .	*de* Femmes.
Dat.	*à des* Hommes.	*à des* Femmes.

CHAPITRE V.

Du pronom.

D. *QU'EST-CE qu'un Pronom.*

R. C'est un mot qui tient ordinairement la place d'un nom.

D. *Combien y a-t-il de sortes de pronoms ?*

R. Il y en a de sept sortes ; savoir,

Pronoms personnels, *Pronoms conjonctifs*, *Pronoms possessifs*, *Pronoms démonstratifs*, *Pronoms relatifs*, *Pronoms absolus*, *Pronoms indéfinis.*

D. *Pourquoi les pronoms ont-ils été introduits dans les langues ?*

R. Pour éviter la répétition des noms, qui seroit ennuyeuse.

ARTICLE PREMIER.

Des Pronoms personnels.

D. *QU'EST-CE que les Pronoms personnels ?*

R. Ce sont ceux qui marquent directement les personnes, ou qui en tiennent la place.

D. *Combien y a-t-il de personnes ?*

R. Trois.

La premiere est celle qui parle.

La seconde est celle à qui on parle.

La troisieme est celle de qui on parle.

D. *Quels sont les pronoms personnels de chacune de ces trois personnes ?*

R. Les pronoms personnels de la premiere personne sont,

Je et *moi*, pour le singulier, et

Nous, pour le pluriel.

Ils sont des deux genres.

Les pronoms personnels de la seconde personne sont,

Tu

Tu et *Toi*, pour le singulier, et
Vous, pour le pluriel.

Ils sont aussi des deux genres.

Les pronoms personnels de la troisieme personne sont,

Il et *Lui*, pour le singulier
Ils et *Eux*, pour le pluriel } masculin.

Elle, pour le singulier
Elles, pour le pluriel } féminin.

D. *Comment se déclinent ces pronoms.*

R. Ils se déclinent avec l'article indéfini.

D. *Déclinez-les de suite.*

R. Pronoms de la premiere personne.

SINGULIER.		PLURIEL.	
Nom.	Je *ou* Moi.	Nom. Acc.	Nous.
Gén. Abl.	*de* Moi.	Gén. Abl.	*de* Nous.
Dat.	*à* Moi.	Dat.	*à* Nous.
Acc.	Moi.	. . . .	. . .

Pronoms de la seconde personne.

SINGULIER.		PLURIEL.	
Nom.	Tu *ou* Toi.	Nom. Acc.	Vous.
Gén. Abl.	*de* Toi.	Gén. Abl.	*de* Vous.
Dat.	*à* Toi.	Dat.	*à* Vous.
Acc.	Toi.	Voc.	*ô* Vous.
Voc.	*ô* Toi.	. . . .	. . .

Pronoms de la troisieme personne pour le masculin.

SINGULIER.		PLURIEL.	
Nom.	Il *ou* Lui.	Nom.	Ils *ou* Eux.
Gén. Abl.	*de* Lui.	Gén. Abl.	*d'*Eux.
Dat.	*à* Lui.	Dat.	*à* Eux.
Acc.	Lui.	Acc.	Eux.

Pronoms de la troisieme personne pour le féminin.

SINGULIER.		PLURIEL.	
Nom. Acc.	Elle.	Nom. Acc.	Elles.
Gén. Abl.	*d'*Elle.	Gén. Abl.	*d'*Elles.
Dat.	*à* Elle.	Dat.	*à* Elles.

D. *Faites-moi comprendre par des exemples que les pronoms personnels tiennent la place des trois personnes ?*

R. I. La premiere personne étant celle qui parle, cette personne en parlant, au lieu de se désigner par le nom qu'elle porte, se sert du pronom *je* ou *moi*. Ainsi, si c'est Pierre qui parle, et qu'il veuille dire qu'il est revenu de la campagne, parce qu'on avoit besoin de lui, il ne dira pas, *Pierre suis revenu de la campagne, parce qu'on avoit besoin de Pierre;* mais, JE *suis revenu de la campagne, parce qu'on avoit besoin de* MOI.

II. Toute personne, quelle qu'elle puisse être, à qui on adresse la parole, est ce qu'on appelle seconde personne. Or pour ne pas nommer celui à qui on parle, on a recours aux pronoms *tu*, *toi*, ou *vous*. Ainsi, voulant avertir Pierre qu'il doit prendre garde à lui, au lieu de lui dire, *Pierre dois* ou *devez prendre garde à Pierre*, je lui dirai, TU *dois prendre garde à* TOI, ou VOUS *devez prendre garde à* VOUS.

III. Toutes les fois que l'on parle de quelqu'un ou de quelque chose, cette personne ou cette chose est regardée comme troisieme personne; et pour n'en pas répéter le nom, on se sert des pronoms *il*, *lui* ou *elle*. Ainsi en parlant de Pierre, je dis, IL *se dérange*, *je ne suis pas content de* LUI; et en parlant d'une maison, je dis, ELLE *est dans une belle situation*.

On entendra bien, sans de nouveaux exemples, que les pronoms personnels sont employés au pluriel, 1. quand ce sont plusieurs personnes qui parlent, ou qu'une seule parle au nom de plusieurs, comme si je dis *nous lisons*; 2. quand on parle à plusieurs personnes; 3. quand on parle de plusieurs personnes ou de plusieurs choses.

D. Suivant votre troisieme exemple, vous n'entendez donc pas toujours un homme ou une femme par le mot de personne?

R. Non: il est bien vrai que les premieres et secondes personnes ne sont proprement que les hommes ou les femmes, n'y ayant que les hommes et les femmes qui puissent parler, et à qui on

puisse parler, quoique par figure et par fiction, on fasse quelquefois parler les animaux ou les choses inanimées, et qu'on leur adresse la parole. Mais par troisieme personne, on entend généralement tout ce dont on parle, soit homme ou femme, ou toute autre chose. Ainsi, en terme de Grammaire, on dit qu'un nom ou pronom est de la premiere personne, quand il signifie la personne qui parle, ou la chose que l'on suppose parler; qu'il est de la seconde personne, quand il signifie la personne ou la chose à laquelle on parle, et qu'il est de la troisieme personne, quand il signifie la personne ou la chose dont on parle.

D. *N'y a-t-il pas d'autres pronoms personnels?*

R. Il y en a encore deux de la troisieme personne; savoir, le pronom réfléchi *soi*, et le pronom général *on*.

D. *Pourquoi le pronom* soi *est-il appellé réfléchi?*

R. Parce qu'il marque toujours le rapport d'une personne ou d'une chose à elle même : comme dans *chacun pense à soi*, on voit que *soi* se rapporte nécessairement à chacun.

D. *Ce rapport d'une personne ou d'une chose à elle-même, n'est-il marqué que par le pronom* soi ?

R. On l'exprime encore par les autres pronoms personnels des trois personnes, en y ajoutant *même* au singulier, et *mêmes* au pluriel, comme dans les exemples suivants : *Je rapporte tout à moi-même. Nous nous sommes justifiés nous-mêmes. Tu ne parles que de toi-même. Vous ne vous connoissez pas vous-mêmes. Le sage se suffit à lui-même. La vertu est aimable par elle-même. Les indiscrets se trahissent souvent eux-mêmes. Les Amazonnes gouvernoient et défendoient leurs Etats par elles-mêmes.*

Il est encore très-ordinaire, et souvent indispensable d'ajouter *même* à *soi* : ce qui rend le rapport réfléchi plus sensible et plus frappant, comme quand on dit : *Il ne convient à personne de se louer soi-même. On doit se rendre compte à soi-même, etc.*

D. *Qu'y a-t-il à observer sur le genre, le nombre, et le cas du pronom* soi ?

R. 1. Il est des deux genres, et peut se rapporter à des noms féminins aussi-bien qu'à des noms masculins. Il est masculin dans, *un jeune homme doit être propre sur soi;* et féminin dans, *cette affaire est bonne en soi.*

2. Quoiqu'il soit plus communément au singulier, il y a cependant des occasions où il se rapporte à des noms pluriels : comme quand on dit, *ces choses de soi sont indifférentes.* Mais son pluriel ordinaire est *eux-mêmes*, ou *elles-mêmes*, selon qu'il se rapporte à des noms masculins ou féminins. *Ces principes sont solides en eux-mêmes. Ces choses sont bonnes par elles-mêmes.*

2. Il s'emploie rarement au nominatif : encore faut-il qu'il soit suivi de *même*, comme dans, *chacun doit veiller soi-même à ses affaires.* Du reste il a les autres cas, hors le vocatif.

D. *Avec quel article se décline-t-il ?*

R. Avec l'article indéfini.

SINGULIER.

Nom. Acc. Soi. *Gén. Abl.* de Soi. *Dat.* à Soi.

D. *Qu'est-ce que le pronom général* on ?

R. C'est un pronom qui marque une espece de troisieme personne générale et indéterminée : comme quand je dis, *on étudie*, *on joue*, *on mange;* je veux parler en général de personnes qui étudient, etc. mais sans les désigner, et sans en déterminer le nombre.

D. *Quelle est l'origine du mot* on ?

R. Il y a lieu de croire qu'il s'est formé par abréviation ou par corruption de celui d'*homme.* Ainsi lorsque je dis, *on étudie*, *on joue*, *on mange*, c'est comme si je disois, *homme étudie*, *homme joue*, *homme mange.*

D. *Sur quoi fondez-vous cette conjecture ?*

R. Sur deux raisons.

1. Sur ce que dans quelques langues étrangeres,

comme en Italien, en Allemand, et en Anglois, on trouve les mots qui signifient *homme*, employés au même usage que notre pronom général *on*.

2. Sur ce que le pronom *on* reçoit quelquefois l'article défini *le* avec l'apostrophe, comme le nom *homme*. Ainsi nous disons, *l'on étudie, l'on joue, l'on mange*, sans doute parce qu'on disoit autrefois, *l'homme étudie, l'homme joue, l'homme mange*.

D. *Dans quelles occasions doit-on se servir de* on *ou de* l'on ?

R On se sert de *l'on* pour rendre le discours plus coulant, et dans les occasions où *on*, avec le mot précédent, auroit une prononciation trop rude, ou feroit une répétition désagréable : sur quoi il faut consulter l'oreille. Mais, en général, *on* vaut mieux que *l'on*.

Les mots après lesquels *l'on* doit être préféré à *on*, sont, *et*, *si*, *ou*, et *que*, lorsqu'il est suivi des mots dont la premiere syllabe seroit la répétition de la précédente, tels que ceux-ci, *commence*, *continue*. Ainsi l'oreille demande que l'on dise, *et l'on travailla, si l'on peut, où l'on veut, que l'on commence, que l'on continue*, plutôt que, *et on travailla, si on peut, où on veut, qu'on commence, qu'on continue*.

D. *De quel genre est ce pronom général ?*

R. Il est regardé comme masculin : c'est-à-dire, que les adjectifs qui s'y rapportent, prennent toujours la terminaison masculine. Ainsi il faut dire, *en étudiant on devient savant*.

D. *Ce pronom a-t-il un singulier et un pluriel ?*

R. Non : comme il n'exprime qu'une troisieme personne générale et indéterminée, il ne s'emploie jamais qu'au singulier, et les adjectifs qui s'y rapportent ne peuvent pas être au pluriel.

D. *A-t-il du moins des cas, et se décline-t-il ?*

R. Non : il est indéclinable par lui-même. Mais toutes les fois que les cas du pronom réfléchi *soi* ou *soi-même*, signifient une troisieme personne vague et indéterminée, on peut les regarder comme les

cas du pronom général *on*, qui ne s'emploie qu'au nominatif. Ainsi dans ces phrases, *autour de soi*, *parler de soi*, *penser à soi*, *n'aimer que soi*; *de soi*, *à soi* et *soi*, peuvent être pris pour le génitif, ablatif, datif, et accusatif du pronom général *on*.

ARTICLE II.

Des Pronoms conjonctifs.

D. *QU'EST-CE que les pronoms conjonctifs?*

R. Ce sont des pronoms qui se mettent ordinairement pour les cas des pronoms personnels.

D. *Pourquoi les appellez-vous* conjonctifs?

R. Parce qu'on les joint toujours à quelques verbes, dont ils sont le régime: ce qui sera expliqué au Chapitre des Verbes.

D. *Combien y a-t-il de sortes de pronoms conjonctifs?*

Il y en a autant de sortes qu'il y a de personnes, c'est-à-dire, trois sortes.

D. *Distinguez-les par rapport aux trois personnes.*

R. Les pronoms conjonctifs de la premiere personne sont,

Me, pour le singulier, et
Nous, pour le pluriel.

Ceux de la seconde personne sont,
Te, pour le singulier, et
Vous, pour le pluriel.

Ceux de la troisieme personne sont,
Lui, *le*, *la*, pour le singulier, et
Les, *leur*, pour le pluriel,
Se, pour le singulier et le pluriel.

Il y en a deux qui conviennent aux trois personnes; savoir,
En et *y*, pour le singulier et le pluriel.

D. *De quel genre sont tous ces pronoms?*

R. Ils sont des deux genres, à l'exception de *le*, qui n'est que pour le masculin, et de *la*, qui n'est que pour le féminin.

D. *Ces pronoms se déclinent-ils ?*

R. Non, en ce que l'on n'y joint aucun article.

D. *Si l'on ne joint pas d'articles à ces pronoms, ils n'ont donc point de cas ?*

R. Ce n'est pas une conséquence, parce que sans le secours des articles, et sans aucune autre variété, ils ne laissent pas d'exprimer les mêmes rapports qu'expriment les pronoms personnels, seuls ou avec les articles *de* et *à*, suivant les régimes des verbes auxquels ils sont joints.

D. *Expliquez-moi comment ces pronoms conjonctifs se mettent pour les cas des pronoms personnels.*

R. Il y en a cinq qui se mettent pour les datifs ou accusatifs des pronoms personnels. Ce sont *me*, *nous*, *te*, *vous*, et *se*.

ME, tient lieu du datif ou de l'accusatif du pronom personnel *moi*. Ainsi quand je dis, *vous* ME *donnez un livre*, c'est comme si je disois, *vous donnez un livre* A MOI; et quand je dis, *vous* ME *regardez*, c'est comme si je disois, *vous regardez* MOI.

On emploie quelquefois le pronom personnel *moi*, comme pronom conjonctif tenant lieu du datif sans article, *donnez*-MOI *un livre* : c'est-à-dire, *donnez un livre* A MOI.

NOUS, tient lieu du datif ou de l'accusatif du pronom personnel pluriel *nous*. Ainsi quand je dis, *le Roi* NOUS *accorde une grace*, c'est comme si je disois, *le Roi accorde une grace* A NOUS; et quand je dis, *le Ciel* NOUS *favorise*, c'est comme si je disois, *le Ciel favorise* NOUS.

TE tient lieu du datif ou de l'accusatif du pronom personnel *toi*. Ainsi quand je dis, *ton maître* TE *donnera une récompense*, c'est comme si je disois, *ton maître donnera une récompence* A TOI; et quand je dis, *ton maître* TE *punira*, c'est comme si je disois, *ton maître punira* TOI.

Le pronom personnel *toi* est quelquefois employé comme pronom conjonctif, tenant lieu du

datif sans article : *Donne-*TOI *un habit*, c'est-à-dire, *donne un habit* A TOI.

VOUS, tient lieu du datif, ou de l'accusatif du pronom personnel pluriel *vous*. Ainsi quand je dis, *je* VOUS *porterai de l'argent*, c'est comme si je disois, *je porterai de l'argent* A VOUS; et quand je dis, *je* VOUS *estime*, c'est comme si je disois, *j'estime* VOUS.

SE, tient lieu du datif ou de l'accusatif du pronom réfléchi *soi*, au singulier et au pluriel, quand il se rapporte aux personnes. Ainsi en disant, *Pierre* SE *donne des louanges*, c'est comme si je disois, *Pierre donne des louanges* A SOI; et en disant, *les femmes doivent s'instruire*, c'est comme si je disois, *les femmes doivent instruire* ELLES-MÊMES. Mais quand *se* a rapport aux choses, il ne peut ordinairement se tourner ni par *soi*, ni par *eux-mêmes* ou *elles-mêmes* : comme dans ces phrases, *cette maison* SE *détruit*, *ces fruits* SE *mangent*; on ne peut pas dire, *cette maison détruit* SOI, ni *ces fruits mangent* EUX-MÊMES.

II. Il y en a trois qui ne se mettent que pour le datif; savoir, *lui*, et *leur*, pour le datif des pronoms personnels, et *y*, pour le datif de quelque nom.

LUI, tient lieu du datif des pronoms personnels *lui* et *elle*. Ainsi quand je dis, *je* LUI *dois du respect*, c'est comme si je disois, *je dois du respect* A LUI *ou* A ELLE.

LEUR, qui est le pluriel du pronom conjonctif *lui*, tient lieu du datif des pronoms personnels pluriels *eux* et *elles*. Ainsi quand je dis, *je* LEUR *fais grace*, c'est comme si je disois, *je fais grace* A EUX *ou* A ELLES.

Y, n'est employé qu'au datif pour les deux genres et pour les deux nombres, et tient plus ordinairement la place de quelque chose dont on a parlé auparavant, que des pronoms personnels. Ainsi quand je dis, *je m'Y applique*, c'est-à-dire, *je m'applique* A CELA, A CETTE CHOSE, *ou* A CES CHOSES.

III. Il y en a trois qui ne se mettent que pour l'accusatif des pronoms personnels ou de quelque nom. Ce sont, *le*, *la*, *les*.

LE, est toujours à l'accusatif, et tient lieu ou du pronom personnel *lui*, ou de quelque chose au masculin, dont on a parlé auparavant. Ainsi quand je dis, *je* LE *connois*, c'est comme si je disois, *je connois* LUI; et quand je dis, *vous* LE *voyez*, *vous* LE *savez*, c'est comme si je disois, *vous voyez*, *vous savez* CELA *ou* CETTE CHOSE.

LA, toujours à l'accusatif, tient lieu ou du pronom personnel *elle*, ou de quelque chose au féminin dont on a parlé auparavant. Ainsi quand je dis, *je* LA *flatte*, c'est comme si je disois, *je flatte* ELLE; et quand je dis, *nous* LA *considérons*, c'est comme si je disois, *nous considérons* CETTE CHOSE.

LES, qui est le pluriel des pronoms conjonctifs *le* et *la*, est toujours à l'accusatif des deux genres, et tient lieu ou des pronoms personnels pluriels *eux* et *elles*, ou de chose dont on a parlé auparavant. Ainsi quand je dis, *je* LES *aime*, c'est comme si je disois; *j'aime* EUX *ou* ELLES; et quand je dis, *il faut* LES *rendre*, c'est comme si je disois, *il faut rendre* CES CHOSES.

IV. Il y en a un, savoir *en*, qui exprime ordinairement un génitif ou ablatif masculin ou féminin, singulier ou pluriel, et qui peut se mettre à la place de tous les pronoms personnels ou de quelque chose dont on a parlé auparavant. Ainsi en disant, *j'*EN *parle*, je puis entendre, suivant les circonstances du discours, *je parle* DE MOI, DE NOUS, DE TOI, DE VOUS, DE LUI, D'ELLE, D'EUX, D'ELLES, DE CELA, DE CETTE CHOSE, *ou* DE CES CHOSES.

EN, tient aussi très-souvent lieu d'un nom au nominatif ou à l'accusatif, lorsque ce nom seroit précédé d'un article partitif, s'il étoit exprimé, comme quand je dis, en parlant de livres, *il m'*EN *est arrivé de Hollande*, c'est-à-dire, *des livres me*

sont arrivés ; ou en parlant d'argent, *j'*EN *ai reçu* ; c'est-à-dire, *j'ai reçu de l'argent.*

D. *Par le détail que vous venez de faire, avez-vous observé combien il y a de pronoms conjonctifs?*

R. Oui ; il y en a douze, qui sont, *me, nous, te, vous, se, lui, leur, y, le, la, les, en.*

D. *Puisque* nous, vous, et lui, *sont aussi pronoms personnels, comment connoîtrez-vous quand ils seront pronoms conjonctifs?*

R. Je le connoîtrai quand il seront sans articles, qu'ils seront régimes de quelques verbes, qu'on pourra les tourner de quelqu'une des manieres que nous venons de marquer, et qu'on pourra les changer de place, sans changer le sens du discours. Ce qu'il sera aisé de reconnoitre à l'égard de *nous*, dans cette phrase, *Dieu* NOUS *a aimés jusqu'à* NOUS *envoyer son propre Fils* : puisqu'on peut dire, sans en changer le sens, *Dieu a aimé* NOUS *jusqu'à envoyer* A NOUS *son propre Fils.*

D. *N'avez-vous pas dit au Chap. IV, que* le, la *et* les, *étoient des articles?*

R. Oui ; ils sont articles dans certaines occasions, et pronoms conjonctifs dans d'autres.

D. *Expliquez-moi quand ils sont articles, et quand ils sont pronoms conjonctifs?*

R. Le, la, les, sont toujours articles, étant joints à des noms, et ils sont toujours pronoms conjonctifs, quand ils sont joints à des verbes.

Observations sur les Pronoms conjonctifs.

D. *Pourquoi les pronoms conjonctifs ne peuvent-ils pas toujours se tourner par les pronoms personnels?*

R. La raison générale est qu'il y a des pronoms personnels qui ne peuvent se dire que des personnes, et que les pronoms conjonctifs qui y répondent, ou se disent également des personnes et des choses, ou ne se disent que des choses.

D. *Pour me rendre cette raison plus claire, et avant que d'en faire l'application à des exemples,*

dites-moi quels sont, parmi les pronoms personnels et conjonctifs, ceux qui se mettent pour les personnes, et ceux qui se mettent pour les choses.

R. 1. Parmi les pronoms personnels, *je*, *moi* et *nous*, *tu*, *toi*, et *vous*, se rapportent toujours à des personnes, ou, ce qui est égal, à des choses personnifiées.

Il, *ils*, *elle*, *elles*, au nominatif, se disent indifféremment des personnes et des choses. Ainsi quand on dit, *il est beau*, *elle est charmante*, on peut parler d'un homme et d'une femme, ou de toute autre chose, comme d'un château, d'une maison, etc.

Lui, *eux*, tant au nominatif qu'aux autres cas, et les cas d'*elle* et *elles*, hors le nominatif, ne se rapportent ordinairement qu'aux personnes. Ainsi en disant, *je dépends de lui*, *je m'en rapporterai à eux*, *je pensois à elle*, *je réponds d'elles*, je parle d'hommes et de femmes.

2. Parmi les pronoms conjonctifs, *me*, *nous*, *te*, *vous*, ne doivent se rapporter qu'aux personnes.

Quoique *lui* et *leur* ne se disent proprement que des personnes, il y a cependant des occasions où l'usage les admet avec rapport aux choses.

Le, *la*, *les*, *se*, et *en*, se disent également des personnes et des choses.

Y, ne se dit ordinairement que des choses.

On peut recourir aux exemples que nous avons rapportés plus haut pour chacun de ces pronoms conjonctifs.

D. *Que s'ensuit-il de cette variété dans l'usage des pronoms personnels et conjonctifs?*

R. Il s'ensuit que les pronoms conjonctifs ne peuvent pas toujours se rendre par les pronoms personnels; parce que si un pronom conjonctif a rapport à une chose, le pronom personnel qui y répond, et que l'on voudroit y substituer, ne pourra se dire que des personnes. Par exemple, en parlant d'un livre, on ne peut pas dire, *je*

connois lui, au lieu de *je le connois ;* parce que *lui* ne s'emploie que pour les personnes, et que *livre* est une chose. Il faudroit dire, *je connois ce livre.*

Par la même raison, on ne peut pas toujours se servir des pronoms personnels, lorsqu'on ne veut pas répéter les noms des choses, et il est souvent nécessaire d'avoir recours aux pronoms conjonctifs. Ainsi on ne peut pas dire, en parlant d'un cheval, *je me sers* DE LUI, mais *je m'*EN *sers ;* ni en parlant d'une montre, *j'ai recours* A ELLE *pour savoir l'heure*, mais *j'*Y *ai recours, etc.*

D. *Quel fruit doit-on tirer des principes que vous venez d'établir sur les pronoms personnels et conjonctifs ?*

R. C'est de n'en pas confondre les usages en parlant ou en écrivant, et de ne pas faire rapporter aux personnes, les pronoms qui ne doivent se dire que des choses ; ni aux choses, ceux qui ne doivent se dire que des personnes. On ne se trompe pas ordinairement pour les pronoms de la premiere et de la seconde personne. Ceux de la troisieme, demandent plus d'attention, parce qu'il y a bien des occasions où l'usage s'écarte des regles générales.

Sans entrer dans le détail des exceptions, j'observerai seulement en général que quand on fait rapporter aux noms de choses, les pronoms que nous avons dit ne convenir qu'aux personnes, il s'agit presque toujours de choses que l'on anime et que l'on personnifie en quelque sorte, en leur attribuant ce qu'il est plus ordinaire d'attribuer aux personnes.

Par exemple, dans cette phrase, *Quand la vérité se montre dans tout son éclat, il faut* LUI *rendre les armes, et il n'est pas de cœur qui puisse tenir contre* ELLE ; on emploie les pronoms *lui* et *elle*, parce que la vérité y est représentée comme une personne charmante qui n'a qu'à se montrer pour se faire aimer. Et dans cette autre phrase, *les torrents*

torrents entraînent avec EUX *tout ce qu'ils rencontrent : quelques digues qu'on* LEUR *oppose, rien n'est capable de les arrêter;* on se sert des pronoms *eux* et *leur*, parce qu'on dit des torrents ce que l'on pourroit dire d'un homme qui emporteroit quelque chose, et qu'on ne pourroit arrêter dans sa course.

D. *Je vous demanderai, pour finir cet article, si une femme doit dire*, j'ai été malade, et je la suis encore, *ou* je le suis encore.

R. Il faut convenir que bien des femmes disent, *je la suis encore.* Mais celles qui se piquent de bien parler, tous les Gens de lettres, et la plupart des bons Auteurs disent et écrivent, *je le suis encore.* Voilà deux usages qui ont chacun leurs partisans. Le second est le plus généralement autorisé, et je me déterminerai d'autant plus volontiers à le suivre, qu'il me paroît plus conforme aux principes de la langue. J'établirai à ce sujet deux regles que je crois générales, et que j'appuyerai de quelques exemples tirés des Auteurs les plus modernes, pour confirmer davantage l'usage que j'adopte.

I. Le pronom conjonctif *le* est indéclinable, c'est-à-dire, qu'il est toujours le même pour le masculin et le féminin, pour le singulier et le pluriel, toutes les fois qu'il se rapporte à un ou à plusieurs noms adjectifs, de quelque genre et en quelque nombre qu'ils soient : comme on le voit dans les exemples suivants.

Dans la Tragédie d'Electre de M. de Crébillon, cette Princesse dit, Acte I, Sc. V,

Moi son esclave ! Hélas ! d'où vient que je LE suis ?

où *le* se rapporte à l'adjectif *esclave*, qui est au féminin.

M. L. M. D. T., Dame aussi respectable par son esprit et ses vertus, que par son illustre naissance, dit, dans une de ses lettres à l'Auteur : *Mon silence a pu vous donner lieu de penser que*

je n'étois pas aussi sensible que je LE *suis au succès de vos travaux, etc. :* où l'on voit que *le* se rapporte à l'adjectif *sensible.*

Le P. Daniel dit, dans son histoire de France, en parlant de Catherine de Médicis : *Elle étoit jalouse de son autorité, et elle* LE *devoit être :* où *le* se rapporte à l'adjectif *jalouse.*

On lit dans une Comédie très-connue : *Fut-il jamais une fille plus malheureuse et plus ridiculement traitée que je* LE *suis ?* où *le* se rapporte aux adjectifs *malheureuse* et *traitée.*

Dans une des lettres de la Marquise de.... au Comte de...., on lit : *Vous m'avez trouvé aimable, je cesse de vous* LE *paroître ;* et dans une autre, *mais exempte de caprices, je ne* LE *suis pas de soupçons :* où l'on voit que le pronom *le* de la premiere phrase se rapporte à *aimable*, et que celui de la seconde se rapporte à *exempte de caprices.*

De même, plusieurs femmes diront incontestablement : *Avons-nous jamais été aussi tranquilles que nous* LE *sommes?* et non pas, *que nous* LES *sommes*, quoique l'adjectif *tranquilles* auquel *le* se rapporte, soit au pluriel.

II. Le pronom *conjonctif le* est déclinable, c'est-à-dire, qu'il fait *la* au féminin, et *les* au pluriel, toutes les fois qu'il se rapporte à un nom substantif.

Ainsi lorsqu'on dit à quelqu'un, *étoit-ce là votre pensée?* il répondra fort bien, *pouvez-vous douter que ce ne* LA *fût?* parce que *la* se rapporte au nom substantif *pensée.*

De même si l'on demande à une femme, *êtes-vous Madame une telle?* ou à une actrice, *êtes-vous Andromaque dans cette Tragédie?* elles peuvent répondre l'une et l'autre, *oui je* LA *suis*, parce que *la* se rapporte aux substantifs *Madame une telle* et *Andromaque.*

On sentira encore mieux la différence de *le* déclinable ou indéclinable, dans cet exemple. La

femme qui, sur la question si elle étoit malade, a répondu, *je* LE *suis*, doit répondre à un Médecin qui lui demanderoit si elle est la malade pour laquelle on l'a fait venir, *je* LA *suis*; parce qu'alors *malade* est employé comme substantif.

Par la même raison, si l'on me demande, *sont-ce là vos gens?* je répondrai, *oui, ce* LES *sont*, parce que *les* se rapporte à *gens*, qui est au pluriel.

D. *Il ne me reste plus qu'à vous demander pourquoi le pronom conjonctif* le *est déclinable quand il se rapporte à un nom substantif, et qu'il ne l'est pas quand il se rapporte à un nom adjectif.*

R. La meilleure raison est qu'ayant rapport à un nom substantif, il doit en prendre le genre et le nombre, comme un adjectif: ce qui n'arrive pas quand il n'a rapport précisément qu'à un nom adjectif, qui n'a par lui-même ni genre ni nombre, mais seulement par le substantif auquel il est joint, et sur lequel *le* ne tombe point dans le cas dont il s'agit ici.

Une nouvelle preuve de cette différence, c'est que le pronom *le*, dans les circonstances où il se rapporte à un substantif, peut absolument se tourner par un pronom personnel. *Etoit-ce là votre pensée? ce l'étoit*, ou *c'étoit* ELLE. *Etes-vous Monsieur un tel? je le suis*, ou *je suis* LUI. *Etes-vous Madame une telle? Etes-vous Andromaque? Etes-vous la malade? je la suis*, ou *je suis* ELLE. *Sont-ce là vos gens? ce les sont*, ou *ce sont* EUX: ce qu'on ne peut pas faire à l'égard du pronom *le*, quand il se rapporte à un nom adjectif, ou tout au plus il ne peut se tourner que par le mot vague *cela*. *J'ai été malade, et je le suis*, ou *je suis cela*, c'est-à-dire, ce qui est exprimé par le nom adjectif *malade*.

ARTICLE III.

Des Pronoms possessifs.

D. *QU'ENTENDEZ-VOUS par* Pronoms possessifs?

R. J'entends des pronoms qui marquent la possession et la propriété de quelque chose : comme quand je dis, *mon habit*, *votre chapeau*, *son livre.*

D. *Combien y a-t-il de sortes de pronoms possessifs?*

R. Il y en a de deux sortes, savoir, les *pronoms possessifs absolus*, et les *pronoms possessifs relatifs.*

D. *Quelle différence y a-t-il entre les uns et les autres?*

R. C'est que les *pronoms possessifs absolus* précedent toujours le nom auquel ils sont joints, et que les *pronoms possessifs relatifs* n'étant pas joints avec leur substantif, le supposent énoncé auparavant, et y ont relation.

D. *Comment divisez-vous les pronoms possessifs?*

R. Je les divise par rapport aux trois personnes.

D. *Quels sont les pronoms possessifs absolus des trois personnes?*

R. 1. Pour la premiere personne du singulier, ce sont, *mon* au masculin, et *ma* au féminin, qui font *mes* au pluriel.

Pour la premiere personne du pluriel, c'est *notre* au masculin et au féminin, qui font *nos* au pluriel.

2. Pour la seconde personne du singulier, ce sont, *ton* au masculin, et *ta* au féminin, qui font *tes* au pluriel.

Pour la seconde personne du pluriel, c'est *votre* au masculin et au féminin, qui fait *vos* au pluriel.

3. Pour la troisieme personne du singulier, ce sont, *son* au masculin, et *sa* au féminin, qui font *ses* au pluriel.

Pour la troisieme personne du pluriel, c'est *leur* au masculin et au féminin, qui fait *leurs* au pluriel.

D. *Quels sont les pronoms possessifs relatifs des trois personnes?*

R. 1. Pour la premiere personne du singulier, ce sont, *le mien* au masculin, et *la mienne* au féminin.

Pour la premiere personne du pluriel, ce sont, *le nôtre* au masculin, et *la nôtre* au féminin.

2. Pour la seconde personne du singulier, ce sont, *le tien* au masculin, et *la tienne* au féminin.

Pour la seconde personne du pluriel, ce sont, *le vôtre* au masculin, et *la vôtre* au féminin.

3. Pour la troisieme personne du singulier, ce sont, *le sien* au masculin, et *la sienne* au féminin.

Pour la troisieme personne du pluriel, ce sont, *le leur* au masculin, et *la leur* au féminin.

D. *Rassemblez et récitez tous ces pronoms de suite.*

R. Pronoms possessifs absolus.

Sing. mas.	*Sing. fém.*	*Plur. des deux genres.*
Mon.	Ma.	Mes.
Ton.	Ta.	Tes.
[illegible]	Sa.	Ses.
Notre.	Notre.	Nos.
Votre.	Votre.	Vos.
Leur.	Leur.	Leurs.

Pronoms possessifs relatifs.

SINGULIER.		PLURIEL.	
Mas.	*Fém.*	*Mas.*	*Fém.*
le Mien,	la Mienne.	les Miens,	les Miennes.
le Tien,	la Tienne.	les Tiens,	les Tiennes.
le Sien,	la Sienne.	les Siens,	les Siennes.
le Nôtre,	la Nôtre.	les Nôtres,	les Nôtres.
le Vôtre,	la Vôtre.	les Vôtres,	les Vôtres.
le Leur,	la Leur.	les Leurs,	les Leurs.

D. *Pourquoi ces mots sont-ils mis au rang des pronoms?*

R. parce qu'ils tiennent la place des pronoms

personnels ou des noms au génitif. Ainsi, *mon ouvrage*, *notre devoir*, *ton habit*, *votre maître*, *son cheval*, en parlant de Pierre; *leur Roi*, en parlant des François, signifient, *l'ouvrage de moi*, *le devoir de nous*, *l'habit de toi*, *le maître de vous*, *le cheval de lui* ou *de Pierre*, *le Roi d'eux* ou *des François*.

Les mêmes exemples peuvent s'appliquer au pronoms possessifs relatifs.

D. *Comment me ferez-vous entendre que ces pronoms possessifs marquent, comme vous avez dit, la possession et la propriété de quelque chose.*

R. Quand je dis, *mon livre*, *votre maison*, c'est comme si je disois, *le livre qui m'appartient, et dont je suis possesseur; la maison qui vous appartient, et dont vous êtes possesseur*: et cette possession ou propriété est exprimée par les mots *mon* et *votre*.

D. *Expliquez-moi par des exemples la différence qu'il y a entre les pronoms possessifs absolus et les pronoms possessifs relatifs.*

R. J'ai dit que les possessifs absolus précédoient toujours les noms auxquels ils sont joints, comme *mon cheval*, *votre carrosse*, *sa chambre*, *leurs meubles*, ainsi des autres.

Les possessifs relatifs au contraire supposent toujours un nom qui a été énoncé auparavant, et auquel ils se rapportent : comme quand je dis, *j'ai vendu mon cheval, avez-vous encore le* VÔTRE, c'est-à-dire, *votre cheval. Vous altérez votre santé, je conserve* LA MIENNE, c'est-à-dire, *ma santé*.

D. *Pourquoi avez-vous mis un accent circonflexe* (^) *sur* NÔTRE, VÔTRE, *possessifs relatifs, et que vous n'en avez pas mis sur* NOTRE, VOTRE, *possessifs absolus?*

R. Parce que la voyelle *ô* dans NÔTRE, VÔTRE, possessifs relatifs, est toujours longue, et qu'elle est breve dans NOTRE, VOTRE, possessifs absolus.

Vous avez dit dans l'article précédent que ***leur*** *étoit pronom conjonctif, et vous dites présentement qu'il est pronom possessif : comment pourrai-je connoître quand il sera l'un ou l'autre?*

R. *Leur* est toujours pronom conjonctif, quand il est sans article, joint à un verbe, et que l'on peut mettre à sa place, *à eux* ou *à elle :* au lieu que il est toujours pronom possessif, quand il a un article, ou qu'il est joint à un nom, ou qu'il suppose un qui est auparavant.

D. *Appliquez cette regle à quelques exemples?*

R. Dans cette phrase : *Les maîtres à qui l'on confie de jeunes gens, doivent* LEUR *donner toute* LEUR *attention;* le premier *leur* est pronom conjonctif, parce qu'il est sans article, que d'ailleurs il est joint au verbe *donner*, et qu'on peut mettre *eux* à sa place, en disant, *doivent donner* A EUX. Le second *leur* est pronom possessif, parce qu'il est joint à un nom, qui est *attention.*

Dans cette autre phrase : *Quand vos freres viendront, je* LEUR *montrerai ma bibliotheque, et j'espere qu'ils me montreront* LA LEUR; le premier *leur* est pronom conjonctif, parce qu'il est joint au verbe *montrerai*, et qu'on peut le rendre par *à eux, je montrerai* A EUX. Le second *leur* est pronom possessif, parce qu'il a un article qui est *la*, et qu'il se rapporte au nom *bibliotheque*, qui est auparavant : *ils me montreront* LEUR *bibliotheque.*

D. *Les pronoms possessifs se rapportent-ils tous également aux personnes et aux choses?*

R. Il n'y a pas de difficulté à l'égard des pronoms possessifs de la premiere et de la seconde personne. C'est toujours aux personnes qu'ils se rapportent, par les raisons que nous avons expliquées pour les pronoms personnels et conjonctifs.

Il n'en est pas de même des pronoms possessifs de la troisieme personne, qui se rapportent tantôt aux personnes et tantôt aux choses. Sur quoi il faut observer,

1. Qu'on peut toujours le faire rapporter aux personnes ; comme dans cette phrase : *Un Roi ne tient* SON *autorité que de Dieu seul, et nulle puissance sur la terre ne peut dispenser* SES *sujets de* LEUR *serment de fidélité ;* on voit que *son autorité* et *ses sujets* se rapportent à *Roi*, et que *leur serment* se rapportent à *sujet.*

2. Que quand il s'agit de choses, il n'est pas toujours libre de se servir de ces pronoms possessifs de la troisieme personne. Ainsi on dit bien, *remettez ce livre en* SA *place ; tous les corps ont* LEURS *dimensions ;* mais on ne dira pas, en parlant d'une maison, *j'admire* SON *architecture*, SES *appartements*, SA *situation ;* ni en parlant d'un arbre, SES *fruits sont excellents.*

D. *Quelles regles doit-on suivre pour savoir quand on peut se servir des pronoms possessifs de la troisieme personne avec rapport aux choses ?*

R. Il y en a une qui paroît générale ; c'est qu'on se sert de *son*, *sa*, *ses*, *leurs*, quand on parle de choses tout-à-fait propres ou essentielles à celle qui est exprimée auparavant dans la même phrase, par un nom ou par un pronom : comme quand on dit, *remettez ce livre en* SA *place*, ou *remettez-le en* SA *place. La Seine a* SA *source en Bourgogne*, ou *elle a* SA *source en Bourgogne. La mer a* SON *flux et reflux. Les arbres portent* LEURS *fruits chacun dans leur saison.*

Les exceptions de cette regle, s'il y en a, et les autres circonstances où l'on ne peut pas se servir des pronoms possessifs de la troisieme personne avec rapport aux choses, s'apprendront par l'usage.

D. *Que fait-on quand on ne peut pas se servir des pronoms possessifs de la troisieme personne ?*

R. Comme nous avons dit que les pronoms possessifs tenoient la place des pronoms personnels ou des noms au génitif, on a recours au pronom conjonctif *en*, qui se met aussi pour le génitif des pronoms personnels ou des noms des choses. Ainsi au lieu de dire, en parlant d'une maison, *j'admire*

architecture, SES *appartements*, SA *situation*,
n parlant d'un arbre, SES *fruits sont excellents.*
ut dire, *j'*EN *admire l'architecture*, *les apparte-*
s, *la situation*; et *les fruits* EN *sont excel-*
s, *etc.*

es regles regardent les pronoms possessifs re-
's, comme les pronoms possessifs absolus.

'. *Quels articles prennent les pronoms possessifs?*

. Les possessifs absolus prennent l'article in-
ni, et les possessifs relatifs prennent l'article
ni.

'. *Déclinez-les de suite, en joignant les mas-*
us aux féminins, et pour vous exercer, ajou-
y des noms?

R. SINGULIER.

	Masculin.	*Féminin.*
. Acc.	*mon* Livre.	*ma* Plume.
Abl.	*de mon* Livre.	*de ma* Plume.
	à mon Livre.	*à ma* Plume.
	ô mon Livre.	*ô ma* Plume.

PLURIEL.

. Acc.	*mes* Livres.	*mes* Plumes.
Abl.	*de mes* Livres.	*de mes* Plumes.
	à mes Livres.	*à mes* Plumes.
	ô mes Livres.	*ô mes* Plumes.

SINGULIER.

.Acc.	*ton* Ami.	*ta* Maison.
Abl.	*de ton* Ami.	*de ta* Maison.
	à ton Ami.	*à ta* Maison.

PLURIEL.

. Acc.	*tes* Amis.	*tes* Maisons.
Abl.	*de tes* Amis.	*de tes* Maisons.
	à tes Amis.	*à tes* Maisons.

SINGULIER.

. Acc.	*son* Cousin.	*sa* Cousine.
Abl.	*de son* Cousin.	*de sa* Cousine.
	à son Cousin.	*à sa* Cousine.

	Masculin.	*Féminin.*
	PLURIEL.	
Nom. Acc.	*ses* Cousins.	*ses* Cousines.
Gén. Abl.	*de ses* Cousins.	*de ses* Cousines.
Dat.	*à ses* Cousins.	*à ses* Cousines.
	SINGULIER.	
Nom. Acc.	*notre* Frere.	*notre* Sœur.
Gén. Abl.	*de notre* Frere.	*de notre* Sœur.
Dat.	*à notre* Frere.	*à notre* Sœur.
Voc.	*ô notre* Frere.	*ô notre* Sœur.
	PLURIEL.	
Nom. Acc.	*nos* Freres.	*nos* Sœurs.
Gén. Abl.	*de nos* Freres.	*de nos* Sœurs.
Dat.	*à nos* Freres.	*à nos* Sœurs.
Voc.	*ô nos* Freres.	*ô nos* Sœurs.
	SINGULIER.	
Nom. Acc.	*votre* Lit.	*votre* Chambre.
Gén. Abl.	*de votre* Lit.	*de votre* Chambre.
Dat.	*à votre* Lit.	*à votre* Chambre.
	PLURIEL.	
Nom. Acc.	*vos* Lits.	*vos* Chambres.
Gén. Abl.	*de vos* Lits.	*de vos* Chambres.
Dat.	*à vos* Lits.	*à vos* Chambres.
	SINGULIER.	
Nom. Acc.	*leur* Papier.	*leur* Table.
Gén. Abl.	*de leur* Papier.	*de leur* Table.
Dat.	*à leur* Papier.	*à leur* Table.
	PLURIEL.	
Nom. Acc.	*leurs* Papiers.	*leurs* Tables.
Gén. Abl.	*de leurs* Papiers.	*de leurs* Tables.
Dat.	*à leurs* Papiers.	*à leurs* Tables.
	SINGULIER.	
Nom. Acc.	*le* Mien.	*la* Mienne.
Gén. Abl.	*du* Mien.	*de la* Mienne.
Dat.	*au* Mien.	*à la* Mienne.
	PLURIEL.	
Nom. Acc.	*les* Miens.	*les* Miennes.
Gén. Abl.	*des* Miens.	*des* Miennes.
Dat.	*aux* Miens.	*aux* Miennes.

	Masculin.	*Féminin.*
	SINGULIER.	
Nom. Acc.	*le* Leur.	*la* Leur.
Gén. Abl.	*du* Leur.	*de la* Leur.
Dat.	*au* Leur.	*à la* Leur.
	PLURIEL.	
Nom. Acc.	*les* Leurs.	*les* Leurs.
Gén. Abl.	*des* Leurs.	*des* Leurs.
Dat.	*aux* Leurs.	*aux* Leurs.

Les autres pronoms possessifs relatifs se déclinent comme les deux derniers.

D. Mon, ton, son, *au singulier, ne s'emploient-ils qu'avec les noms masculins ?*

R. Ils s'emploient encore avec tous les noms féminins qui commencent par une voyelle ou par une *h* non aspirée. Ainsi, au lieu de dire, *ma amé, sa industrie, sa espérance*, dont la prononciation seroit désagréable, on dit, *mon ame, ton industrie, ton espérance.*

ARTICLE IV.

Des Pronoms démonstratifs.

D. *QU'ENTENDEZ-VOUS par* Pronoms démonstratifs ?

R. J'entends des pronoms qui servent communément à indiquer ou montrer l'objet dont il s'agit dans le discours.

D. *Quels sont ces pronoms ?*

R. Ce sont,

Masc.	SINGULIER. Ce, cet.	PLURIEL.	Ces.
Fém.	Cette.		Ces.
Masc.	Celui.		Ceux.
Fém.	Celle.		Celles.
Masc.	Celui-ci.		Ceux-ci.
Fém.	Celle-ci.		Celles-ci.
Masc.	Celui-là.		Ceux-là.
Fém.	Celle-là.		Celles-là.
Masc.	Ceci. / Cela.		

D. *Expliquez-moi par quelques exemples la définition que vous avez donnée des pronoms démonstratifs.*

R. Quand je dis, *ce livre*, *cette table*, j'indique et je montre *le livre* et *la table* dont je parle, et ainsi des autres.

D. *Comment emploie-t-on ces pronoms dans le discours?*

R. Ils y ont différents usages, suivant les différentes manieres dont ils indiquent les choses dont on parle.

D. *Quel est l'usage de* ce, cet, cette, *et* ces?

R. On les met toujours avant des noms substantifs de personnes ou de chose, quelquefois précédés ou suivis de leurs adjectifs; (à la réserve de *ce*, qui se met souvent avant d'autres mots.) Et alors on ne peut pas dire, que ce soient de véritables pronoms, puisqu'ils ne tiennent la place d'aucun nom. Ce sont plutôt des especes d'adjectifs, par le moyen desquels les objets sont mis en quelque sorte sous les yeux : comme quand on dit, CE *ciel*, CETTE *terre*, CES *éléments sont l'ouvrage de Dieu.*

D. *Quelle différence y a-t-il entre* cè *et* cet?

R. Il n'y en a pas d'autre, sinon que *ce* se met avant les noms masculins qui commencent par une consonne ou par une *h* aspirée, comme *ce palais*, *ce héros*; et que *cet* se met avant les noms masculins qui commencent par une voyelle ou par une *h* non aspirée, comme, *cet oiseau*, *cet honneur.*

D. *Que fait-on quand avec ces mêmes pronoms on veut indiquer des objets plus ou moins éloignés?*

R. On met après les noms substantifs auxquels ils sont joints, les petits mots *ci* et *là*. *Ci* marque que l'objet est proche, comme *ce pays-ci*, *cet homme-ci*, *cette chambre-ci*, *ces livres-ci*, *etc.* *Là* marque que l'objet est plus éloigné; comme *ce pays-là*, *cette homme-là*, *cette chambre-là*, *ces livres-là*, *etc.*

D. *Ne*

D. *Ne peut-on pas, dans le même sens, mettre* ici, *à la place de* ci, *et dire*, cet homme ici, cette chambre ici, ces livres ici, etc.

R. Non : c'est une expression vicieuse, dans laquelle bien des gens tombent, et qu'il faut absolument éviter.

D. *Quel est l'usage de* ce, *quand il n'est pas joint à un nom substantif?*

R. 1. Il est relatif à ce qui précede dans le discours, et il indique une personne ou une chose dont on a déjà parlé ; comme quand on dit, *je lis Horace et Virgile, parce que* CE *sont les meilleurs Poëtes latins. Les astronomes qui prétendent connoître la nature des étoiles fixes, assurent que* CE *sont autant de Soleils :* où l'on voit que dans la premiere phrase, *ce* se rapporte à *Horace* et à *Virgile*, et dans la seconde, aux *étoiles fixes.*

2. Il est relatif à ce qui suit dans le discours, et il indique une personne ou une chose dont on va parler : comme quand on dit, *C'étoit un grand capitaine que César : C'est ne pas connoître les courtisans, que de compter sur leurs promesses ; ce* dans le premier exemple se rapporte à *César*, et dans le second à ces mots, *compter sur leurs promesses.*

Dans plusieurs occasions où *ce* est relatif à ce qui suit dans le discours, il n'y est employé que par élégance, et pour donner plus de force et d'énergie à l'expression : car quand je dis, CE *fut l'envie qui occasionna le premier meurtre dans le monde*, c'est au fond comme si je disois, *l'envie occasionna le premier meurtre dans le monde.* Cependant il y a dans la premiere expression une certaine énergie qui ne se trouve pas dans l'autre.

3. Souvent *ce* est mis pour le mot général, *chose*, dont la signification est restreinte et déterminée par les mots qui le suivent ; comme dans ces exemples : *Faites attention à* CE *que vous m'avez promis*, c'est-à-dire, *à la chose que vous m'avez promise. On ne doit s'appliquer qu'à* CE *qui peut*

être utile, c'est-à-dire, *à la chose* ou *aux choses qui peuvent être utiles, etc.*

Il faut remarquer que dans tous les cas où *ce* n'est pas joint à un substantif, il ne change pas de terminaison, quoiqu'il se rapporte à des noms du masculin ou du féminin, au singulier ou au pluriel.

D. *Quelles réflexions avez-vous à faire sur* celui, celles, *et leurs pluriels ?*

R. Celui, et *celle* ne sont jamais joints à des noms substantifs. Ils n'ont par eux-mêmes qu'une signification vague de personnes ou de choses, laquelle signification doit être expliquée et déterminée par les mots suivants, sans lesquels ces pronoms ne peuvent subsister dans le discours : ce qu'on reconnoîtra dans les phrases suivantes : CELUI *qui met sa confiance en Dieu, ne sera pas trompé. De toutes les félicités*, CELLE *dont les justes jouissent dans le ciel, est la seule à laquelle nous devons aspirer. Bienheureux sont* CEUX *qui souffrent persécution pour Jesus-Christ.*

D. *Comment emploie-t-on dans le discours les pronoms*, celui, celle-ci, celui-là, celle-là, *avec leurs pluriels ?*

R. On ne les joint jamais à aucun nom substantif, et ils ont une signification déterminée et indépendante des mots dont ils peuvent être suivis. On s'en sert ordinairement pour désigner une personne ou une chose qui est sous les yeux, ou dont on a déjà parlé : comme quand on dit, en parlant de deux hommes, CELUI-CI *est le plus habile*, CELUI-LA *est le plus ignorant ;* et en parlant de maisons, *Je préfere* CELLE-CI *à* CELLE-LA, *etc.*

Celui-ci, *celle-ci*, marquent des objets proches, et *celui-là*, *celle-là*, des objets plus éloignés.

D. *Quelle est la signification et l'usage des pronoms* ceci *et* cela ?

R. Ils ne se disent que des choses, et n'ont pas de pluriel, en sorte que *ceci* peut ordinairement se rendre par *cette chose-ci*, et *cela* par *cette chose-*

là. Ainsi quand je dis, *Ceci mérite attention. Que pensez-vous de cela?* c'est comme si je disois, *Cette chose-ci mérite attention. Que pensez-vous de cette chose-là? etc.*

D. *De quelle personne sont ces pronoms démonstratifs?*

R. Ils sont tous de la troisieme personne.

D. *Quel article prennent-ils?*

R. Ils prennent l'article indéfini.

D. *Déclinez-les en joignant des noms à ceux qui peuvent en souffrir?*

R.

SINGULIER.

Nom. Acc.	*ce* Palais.	*cet* Oiseau.
Gén. Abl.	*de ce* Palais.	*de cet* Oiseau.
Dat.	*à ce* Palais.	*à cet* Oiseau.

PLURIEL.

Nom. Acc.	*ces* Palais.	*ces* Oiseaux.
Gén. Abl.	*de ces* Palais.	*de ces* Oiseaux.
Dat.	*à ces* Palais.	*à ces* Oiseaux.

SINGULIER.		PLURIEL.	
Nom. Acc.	*cette* Femme.	Nom. Acc.	*ces* Femmes.
Gén. Abl.	*de cette* Femme.	Gén. Abl.	*de ces* Femmes.
Dat.	*à cette* Femme.	Dat.	*à ces* Femmes.

SINGULIER.		PLURIEL.	
Nom. Acc.	Celui. Celle.	Nom. Acc.	Ceux. Celles.
Gén. Abl.	*de* Celui. *de* Celle.	Gén. Abl.	*de* Ceux. *de* Celles.
Dat.	*à* Celui. *à* Celle.	Dat.	*à* Ceux. *à* Celles.

SINGULIER.

Nom. Acc.	Celui-ci.	Celle-ci.
Cén. Abl.	*de* Celui-ci.	*de* Celle-ci.
Dat.	*à* Celui-ci.	*à* Celle-ci.

PLURIEL.

Nom. Acc.	Ceux-ci.	Celles-ci.
Gén. Abl.	*de* Ceux-ci.	*de* Celles-ci.
Dat.	*à* Ceux-ci.	*à* Celles-ci.

SINGULIER.

Nom. Acc.	Celui-là.	Celle-là.
Gén. Abl.	*de* Celui-là.	*de* Celle-là.
Dat.	*à* Celui-là.	*à* Celle-là.

PLURIEL.

Nom. Acc.	Ceux-là.	Celles-là.
Gén. Abl.	*de* Ceux-là.	*de* Celles-là.
Dat.	*à* Ceux-là.	*à* Celles-là.

SINGULIER.

Nom. Acc.	Ceci.	Cela.
Gén. Abl.	*de* Ceci.	*de* Cela.
Dat.	*à* Ceci.	*à* Cela.

Ces deux pronoms n'ont point de pluriel.

ARTICLE V.

Des Pronoms relatifs.

D. *QU'ENTENDEZ-VOUS par* Pronoms relatifs ?

R. J'entends des pronoms qui rappellent dans le discours les idées des personnes ou des choses dont on a déjà parlé, pour les expliquer, ou pour en restreindre et déterminer l'étendue.

D. *Pourquoi les appelle-t-on* relatifs ?

R. A cause de la relation ou du rapport qu'ils ont à des noms ou à des pronoms qui les précedent, et qui expriment les personnes ou les choses dont ils rappellent les idées.

D. *Quels sont ces pronoms relatifs.*

R. Ce sont,

Qui, *que*, *quoi*, *dont*, des deux genres.

Lequel, masculin.

Laquelle, féminin.

D. *Faites-moi entendre par des exemples, que ces pronoms relatifs ont toujours rapport à un autre nom ou pronom qui est auparavant ?*

R. Quand je dis, *Dieu* QUI *aime les hommes ; qui*, a rapport à *Dieu*, et c'est comme si je disois, *Dieu*, LEQUEL DIEU *aime les hommes.* De même quand je dis, *l'argent* QUE *j'ai dépensé ; que* se rapporte à *l'argent*, et c'est comme si je disois, *l'argent*, LEQUEL ARGENT *j'ai dépensé.* Ainsi des autres pronoms relatifs.

D. *Qu'avez-vous entendu, en disant que les pronoms relatifs expliquent les idées précédentes, ou en restreignent et déterminent l'étendue ?*

R. J'ai entendu que les pronoms relatifs ont deux usages principaux dans le discours, selon lesquels ils sont ou *explicatifs* ou *déterminatifs*.

I. Ils sont *explicatifs*, quand les mots qui les suivent et qui en dépendent, ne font que développer ce qui étoit enfermé dans l'idée des noms ou pronoms auxquels les pronoms relatifs se rapportent, sans y rien changer, et que ce qui est ajouté par le moyen des pronoms relatifs aux idées précédentes, leur convient généralement et dans toute leur étendue. Ainsi quand je dis, *Dieu qui aime les hommes*, ce que j'exprime par *qui aime les hommes*, ne fait qu'expliquer ce qui est compris dans l'idée de Dieu, qu'on ne peut concevoir sans l'attribut de bonté pour les hommes. De même quand je dis, *les hommes qui sont créés pour connoître et pour aimer Dieu*, ce que j'ajoute à l'idée d'*hommes* par les mots dépendants de *qui*, convient à cette idée généralement et dans toute son étendue, puisqu'il n'y a pas un homme qui n'ait été créé pour connoître et pour aimer Dieu. Par conséquent *qui* est *explicatif* dans ces deux exemples.

II. Les pronoms relatifs sont *déterminatifs*, quand on s'en sert pour restreindre et déterminer la signification des noms ou pronoms auxquels ils se rapportent, c'est-à-dire, quand ce qu'on ajoute à une idée par le moyen des pronoms relatifs, ne convient pas à cette idée dans toute son étendue. Ainsi quand je dis, *La doctrine qui met le souverain bien dans la volupté du corps, est indigne d'un philosophe*, je ne parle pas de la doctrine en générale ; mais par le pronom *qui*, je la restreins et la détermine à ne signifier que celle qui met le souverain bien dans la volupté du corps. De même quand je dis, *les hommes qui craignent Dieu*, le pronom *qui* fait assez connoître que je ne parle pas de tous les hommes, mais seulement du petit nombre de ceux

qui craignent Dieu. Par conséquent *qui* est *déterminatif* dans ces deux exemples.

Ce qu'on vient de dire à l'égard de *qui*, peut également s'appliquer aux autres pronoms relatifs.

D. *Avant que d'entrer dans les réflexions que vous avez à faire sur ces pronoms, dites-moi avec quels articles ils se déclinent ?*

R. Ils se déclinent avec l'article indéfini, à l'exception de *lequel* et *laquelle*, qui prennent l'article défini ; mais cet article s'y joint de maniere qu'il fait partie du mot, comme on va le voir dans la déclinaison.

D. *Déclinez ces pronoms avec les articles qui leur conviennent.*

R. Singulier.		Autre Singulier.	
Nom.	Qui.	Nom Acc.	Quoi, *ou* Que.
Gén. Abl.	*de* Qui, *ou* Dont.	Gén. Abl.	*de* Quoi, *ou* Dont.
Dat.	*à* Qui.	Dat.	*à* Quoi.
Acc.	Qui, *ou* Que.	. . . . .	

Le pluriel est comme le singulier.

Singulier.			Pluriel.		
Nom.	Lequel.	Laquelle.	Nom.	Lesquels.	Lesquelles.
Gén. Abl.	Duquel. *de*	Laquelle, *ou* Dont.	Gén. Abl.	Desquels.	Desquelles, *ou* Dont.
Dat.	Auquel. *à*	Laquelle.	Dat.	Auxquels.	Auxquelles.
Acc.	Lequel.	Laquelle, *ou* Que.	Acc.	Lesquels.	Lesquelles, *ou* Que.

D. *Comment appelle-t-on le nom ou pronom auquel se rapporte le pronom relatif ?*

R. On l'appelle l'antécédent du pronom relatif. Ainsi dans, *Dieu qui aime les hommes ; Dieu* est l'antécédent de *qui ;* et dans, *l'argent que j'ai dépensé ; l'argent* est l'antécédent de *que.*

D. *Quelles sortes de noms peuvent être les antécédents des pronoms relatifs ?*

R. Les seuls noms substantifs, parce qu'il n'y a que ces noms qui expriment les idées des personnes et des choses.

D. *Pourquoi avez-vous donc encore mis les pronoms au nombre des antécédents?*

R. Parce qu'alors ils tiennent la place de quelques noms substantifs, ou déjà exprimés ou sous-entendus : comme dans cette phrase, *Il est étonnant que Henri IV ait été la victime d'un scélérat,* LUI *qui n'étoit occupé que du bonheur de ses peuples; lui*, antécédent de *qui*, tient la place de *Henri IV*, exprimé auparavant : et dans ces autres phrases : CELUI *qui veut vivre heureux, doit dompter ses passions. On est assuré de son salut, en pratiquant* CE *que l'Evangile nous prescrit;* les noms substantifs sont sous-entendus. *Celui*, antécédent de *qui*, est mis pour *l'homme : l'homme qui veut vivre heureux, etc.* et *ce*, antécédent de *que*, est mis pour *les choses : les choses que l'Evangile nous prescrit.*

D. *Comment peut-on trouver l'antécédent d'un pronom relatif?*

R. En le tournant par *lequel, laquelle, duquel, de laquelle, etc.*, selon le cas où il est, et en y joignant un nom exprimé auparavant avec lequel il puisse faire un sens raisonnable. Ainsi dans cette phrase, *Songeons à appaiser la colere de Dieu, dont nous devons craindre les effets;* on trouve que c'est *la colere*, et non pas *Dieu*, qui est l'antécédent de *dont*, parce qu'on peut dire *; songeons à appaiser la colere de Dieu,* DE LAQUELLE COLERE *nous devons craindre les effets*, et qu'on ne pouroit pas dire, *du quel Dieu nous devons craindre les effets.*

D. *Les pronoms relatifs ont-ils toujours un antécédent exprimé?*

R. Non : il arrive quelquefois que l'antécédent des pronoms relatifs est sous-entendu, et alors cet antécédent sous-entendu est ordinairement un pronom démonstratif, comme on peut le voir dans ces phrases; QUI *ne sait pas garder un secret, est incapable de gouverner*, c'est-à-dire, CELUI QUI *ne sait pas, etc. On ne peut rien exiger* DE QUI *n'a rien*, c'est-à-dire, DE CELUI QUI *n'a rien. Dieu*

fait miséricorde A QUI *il veut*, c'est-à-dire, A CELUI ou A CEUX A QUI *il veut. Les Apôtres annonçoient l'Evangile* A QUI *vouloit les écouter*, c'est-à-dire, A CEUX QUI *vouloient les écouter. Des deux discours que vous m'avez fait voir, je ne sais* AUQUEL *je dois donner la préférence*, c'est-à-dire, *je ne sais quel est* CELUI AUQUEL *je dois donner la préférence. On dit que Cromwel avoit cinquante chambres, et ses meilleurs amis ne savoient jamais dans* LAQUELLE *il couchoit*, c'est-à-dire, *ne savoient jamais quelle étoit* CELLE *dans* LAQUELLE *il couchoit. Voilà* DE QUOI *il s'agit*, c'est-à-dire, *voilà* CE ou LA CHOSE DE QUOI *il s'agit. C'est* A QUOI *je pensois*, c'est-à-dire, *c'est* CE ou LA CHOSE A QUOI *je pensois.*

D. *N'y a-t-il pas des occasions où quelques-uns de ces pronoms relatifs n'ont point d'antécédent exprimé ni sous-entendu ?*

R. Oui : et alors ils ne sont plus appellés qu'improprement *relatifs*, n'ayant rapport à aucun antécédent. Ils seroient mieux nommés *pronoms absolus.* Ce sont plus ordinairement *qui* et *quoi ;* et on connoît qu'ils sont absolus, c'est-à-dire, sans rapport à un antécédent, quand on peut tourner le premier par *quelle personne*, et l'autre par *quelle chose*, comme dans ces exemples, *je vous ferai connoître* QUI *je suis*, c'est-à-dire, QUELLE PERSONNE *je suis. Amenez avec vous* QUI *vous voudrez*, c'est-à-dire, QUELLE PERSONNE *vous voudrez. On ne sait encore* A QUOI *attribuer sûrement la chûte des corps pesants*, c'est-à-dire, A QUELLE CHOSE *attribuer, etc. Marius avoit sur le visage je ne sais* QUOI *de féroce*, c'est-à-dire, *je ne sais* QUELLE CHOSE *de féroce.*

Nous parlerons plus amplement de cette espece particuliere de pronoms dans l'article suivant.

D. *Croyez-vous qu'avec les principes que vous venez d'établir, on puisse expliquer toutes les différentes manieres dont* qui *et* quoi *sont employés sans antécédent ?*

R. Non : il y a en cette occasion, comme en bien d'autres, plusieurs expressions prises du génie de la langue, et introduites par l'usage, dont on sent toute la force, quoiqu'on ne puisse pas les assujettir aux regles de la Grammaire. C'est ainsi qu'il faut penser de ces façons de parler, A QUI *mieux mieux. C'étoit* A QUI *combattroit plus courageusement. La pluralité des Dieux est une chose qu'on ne peut s'imaginer* QUI *ait été adoptée par des hommes de bon sens. Les plus illustres Romains ne laissoient souvent pas en mourant* DE QUOI *faire les frais de leurs funérailles. C'est un homme qui a.* DE QUOI, pour dire, *qu'il est riche, etc.*

D. *Les pronoms relatifs ne sont-ils pas de quelque usage par rapport aux pronoms démonstratifs?*

R. Oui : nous avons dit à l'article précédent que *ce* (mis pour le mot général *chose*,) *celui, celle, ceux* et *celles*, n'étant jamais joints à des noms substantifs, n'avoient par eux-mêmes qu'une signification vague de personnes ou de choses, laquelle devoit être expliquée et déterminée par les mots suivants; et c'est ordinairement par des pronoms relatifs que cette signification vague est expliquée et déterminée : comme on peut le reconnoître dans les mêmes exemples que nous avons déjà rapportés : *Faites attention à* CE QUE *vous m'avez promis. On ne doit s'appliquer qu'à* CE *qui peut-être utile.* CELUI QUI *met sa confiance en Dieu, ne sera pas trompé. De toutes les félicités,* CELLE DONT *les justes jouissent dans le ciel, est la seule à laquelle nous devons aspirer. Bienheureux sont* CEUX QUI *souffrent persécution pour Jesus-Christ.*

D. *Donnez-moi quelques regles sur l'usage de ces pronoms dans le discours, en commençant par* qui.

R. 1. *Qui*, des deux genres et des deux nombres, se dit également au nominatif, des personnes et des choses : c'est-à-dire, qu'il peut avoir pour antécédent un nom ou un pronom qui exprime une personne ou une chose, comme dans

ces exemples : LE JEUNE HOMME QUI *cultive la vertu et les sciences, goûte un bonheur plus solide que* CELUI QUI *passe sa vie dans la dissipation et dans les plaisirs.* LES FABLES QUI *font parler les animaux pour notre instruction, sont plus utiles que* CELLES QUI *attribuent aux Dieux du paganisme les vices et les actions les plus abominables.*

2. Le même pronom relatif *qui*, dans tous les autres cas que le nominatif, ne peut avoir pour antécédent qu'un nom ou un pronom qui exprime une personne : et le génie de notre langue ne souffre pas que le génitif, le datif, l'accusatif et l'ablatif de ce pronom, se disent des choses, pas même des animaux. Ainsi ces expressions seroient vicieuses : *La maison* DE QUI *j'ai fait l'acquisition. Les sciences* A QUI *je m'applique. L'opinion contre* QUI *je me déclare. Le cheval* DE QUI *je me suis defait.* Mais on dira fort bien, *Combien de grands hommes* DE QUI *les belles actions sont restées dans l'oubli! Il faut bien choisir les amis* A QUI *on veut donner sa confiance. Songeons à fléchir le Juge devant* QUI *nous devons paroître un jour. Il y a un Roi dans les cieux,* DE QUI *dépendent les Rois de la terre.*

S'il y a quelque exception à cette derniere regle, ce ne peut être que dans le style figuré, quand on personnifie les choses, ou qu'on les transforme en divinités, comme la Gloire, la Vertu, la Renommée, la Victoire, etc.; et quand, en parlant d'animaux ou d'autres choses, on se sert de phrases personnelles, c'est-à-dire, de phrases qui ne conviennent proprement qu'aux personnes. Ainsi on peut dire dans l'un et dans l'autre sens : *La gloire à* QUI *les Héros sacrifient. C'est un cheval* A QUI *je dois la vie.*

D. *Quelles observations avez-vous à faire sur les pronoms relatifs* lequel *et* laquelle?

R. Lequel et *laquelle* dans tous leurs cas, tant au singulier qu'au pluriel, peuvent se dire également des personnes et des choses. Mais l'usage

ne les admet pas dans toutes les occasions où l'on auroit lieu de les employer comme nous allons le voir.

1. On ne s'en sert presque jamais au nominatif, et les oreilles seroient blessées de ces expressions, *Dieu* LEQUEL *a créé le ciel et la terre. La grace* LAQUELLE *dompte les cœurs rebelles. Les vices* LESQUELS *regnent dans le monde. Les vertus* LESQUELLES *nous rendent agréables à Dieu.* Il faut alors, pour parler purement, avoir recours au pronom relatif *qui*, et dire, *Dieu* QUI *a créé le ciel et la terre. La grace* QUI *dompte les cœurs rebelles. Les vices* QUI *regnent dans le monde. Les vertus* QUI *nous rendent agréables à Dieu.*

Ce n'est pourtant pas qu'on ne puisse, et qu'on ne doive même quelquefois employer ces pronoms au nominatif et dans les autres cas où ils ne sont pas d'un usage ordinaire, quand on veut s'exprimer avec clarté et éviter toute équivoque : comme dans les ouvrages dogmatiques, dans les phrases où le relatif est séparé de l'antécédent par d'autres noms de divers genres, suivant l'exemple que nous donnerons pour l'ablatif ; dans les ordonnances, dans les contrats, etc. où il est encore assez ordinaire, pour plus grande précision, de répéter l'antécédent déjà exprimé, et de le joindre aux pronoms *lequel* et *laquelle*, en disant par exemple, LEQUEL PRINCIPE *me fait conclure, etc.*, DE LAQUELLE FERME *jouiront etc.*, AUXQUELS HÉRITIERS *il sera permis, etc.*

2. Les génitifs et ablatifs de ces pronoms sont d'un usage un peu plus étendu, et il est à propos, pour en faciliter l'intelligence, de faire ici une observation particuliere sur le génitif.

Les pronoms relatifs, quels qu'ils soient, étant au génitif, ne supposent pas seulement un antécédent qui les précede, ils supposent encore ordinairement un autre nom substantif dont ils dépendent, et avec lequel ils ont une liaison nécessaire. Ainsi dans cette phrase, *Alexandre* DE

QUI LE COURAGE *est assez connu ; de qui*, dont l'antécédent est *Alexandre*, a encore une liaison nécessaire avec le nom substantif *courage*, *de qui le courage*. Quelquefois ce substantif est joint au génitif, comme on vient de le voir; quelquefois il en est séparé par quelques mots : comme quand on dit, *Alexandre* DE QUI *l'on connoît assez* LE COURAGE. Or, dans le premier cas, le génitif du pronom relatif peut se trouver avant ou après le nom substantif; et comme on dit *Alexandre* DE QUI LE COURAGE *est assez connu*, on dira, *Alexandre* AU COURAGE DE QUI *on a donné tant de louanges*. Ce qui fait le fondement des règles suivantes.

Quand le génitif du pronom relatif est avant le nom substantif dont il depend, l'usage ne souffre guere que l'on emploie *duquel* ou *de laquelle*, et que l'on dise, par exemple, *le livre* DUQUEL *vous m'avez fait présent. La religion* DE LAQUELLE *on méprise les maximes.*

Mais si le génitif du pronom relatif est après le nom substantif dont il dépend, *duquel* et de *laquelle* sont les seuls dont on puisse se servir en parlant de choses ou d'animaux, et il faut dire, *La Seine dans le lit* DE LAQUELLE *viennent se jetter d'autres rivières. Les moutons à la dépouille* DESQUELS *les hommes doivent leurs vêtements.*

En parlant des personnes, il est souvent égal d'employer *de qui* ou *duquel, de laquelle.* Quelquefois l'un a plus de grace que l'autre, et c'est à l'oreille à en décider. Ainsi je puis dire, *Le Prince à la protection* DE QUI ou DUQUEL *je dois ma fortune.* Et dans cette phrase, *C'est une femme sur le compte* DE LAQUELLE *il ne court pas de mauvais bruits*, je préférerois *de laquelle* à *de qui.*

Le génitif du pronom relatif ne se met après le nom substantif dont il dépend, que quand ce nom est à un autre cas qu'au nominatif, comme dans, *le Prince* A LA PROTECTION *de qui* ou *duquel, etc.* ou qu'il est à la suite d'une préposition, comme

comme dans, *C'est une femme* SUR LE COMPTE *de laquelle, etc.*

Au reste, il est bon d'observer qu'on ne doit mettre les génitifs des pronoms relatifs après les noms substantifs dont ils dépendent, que quand il est indispensable de le faire; parce qu'il y a toujours, dans cette transposition, une certaine dureté qu'il faut éviter autant qu'il est possible. Sur quoi il n'y a pas d'autres regles à suivre que celles du goût et de l'oreille.

Pour ce qui regarde *duquel*, *de laquelle*, à l'ablatif, on doit encore consulter l'usage, pour savoir dans quelles occasions on peut s'en servir, tant pour les personnes que pour les choses. On les préfere assez ordinairement aux ablatifs des autres pronoms relatifs, quand ils peuvent contribuer à la clarté du discours, comme lorsque l'antécédent en est séparé par d'autres noms de divers genres. Ainsi on dira bien, *La désobéissance des Israélites aux ordres de Dieu*, DE LAQUELLE *Moïse se plaint si souvent.* Mais on ne dira pas, *Dieu* DUQUEL *les Israélites reçurent tant de bienfaits.*

3. Les datifs *auquel*, *à laquelle*, sont d'un usage très-ordinaire, et presque toujours indispensable, quand il est question de choses. Ainsi il faut dire, *Le jardin* AUQUEL *je donne tous mes soins. Les sciences* AUXQUELLES *je m'applique.*

Mais si l'on parle de personnes, il est libre d'employer *à qui* ou *auquel*, *à laquelle*, suivant que l'un ou l'autre conviendra mieux dans le discours; et on peut dire également, *Dieu* A QUI *ou* AUQUEL *nous devons rapporter toutes nos actions. Il faut bien choisir les amis* A QUI *ou* AUXQUELS *on veut donner sa confiance.*

4. Pour bien entendre l'usage de *lequel* et *laquelle* à l'accusatif, il faudroit avoir quelque connoissance des verbes et des prépositions, dont nous ne parlerons qu'aux Chapitres VI et VIII. Il est pourtant indispensable de dire ici, en supposant

cette connoissance, que quand *lequel* et *laquelle* sont à l'accusatif, ils sont ordinairement gouvernés ou régis par un verbe ou par une préposition.

Les mêmes regles que nous avons établies pour *lequel, laquelle*, au nominatif, doivent s'appliquer à ces pronoms à l'accusatif, régis par un verbe : c'est-à-dire, que quand un verbe régit le pronom relatif à l'accusatif, soit que l'on parle de personnes ou de choses, ce n'est presque jamais de *lequel* et *laquelle* qu'il faut se servir. Ainsi on auroit lieu d'être choqué de ces expressions : *L'homme* LEQUEL *Dieu créa à son image et ressemblance. La femme* LAQUELLE *Dieu forma d'une des côtes de l'homme. Les Anges* LESQUELS *l'orgueil précipita dans les enfers. Les créatures* LESQUELLES *Dieu tira du néant.*

Quand ce sont des prépositions qui régissent le pronom relatif à l'accusatif, on peut employer indifféremment *qui, lequel, laquelle*, si l'on parle des personnes, et dire, *Songeons à fléchir le juge devant* QUI ou *devant* LEQUEL *nous devons paroître un jour. Les femmes avec* QUI ou *avec* LESQUELLES *j'ai été en liaison.*

Mais si l'on parle de choses, on doit presque toujours se servir de *lequel, laquelle.* Ainsi il faut dire, *Le bois dans* LEQUEL *nous nous sommes promenés. L'opinion contre* LAQUELLE *je me déclare.*

D. *Quel usage fait-on dans le discours du pronom relatif* quoi ?

R. 1. On ne l'emploie jamais au nominatif, comme pronom relatif.

2. Il est pour les deux genres et pour les deux nombres, comme on le verra dans les exemples.

3. Il ne se dit jamais que des choses absolument inanimées.

Le cas où il est plus en usage est le datif, et il n'y a presque pas de choses à quoi on ne puisse le faire rapporter. Ainsi on dira, *Le bonheur éternel est l'unique objet* A QUOI *nous devons aspirer. C'est*

une objection A QUOI *il n'y a pas de réponse. On ne réfléchit pas assez sur tous les dangers* A QUOI *on s'expose dans le monde. Les habitudes vicieuses sont des maladies* A QUOI *tous les secours humains ne peuvent remédier.*

On peut néanmoins, dans la plupart des occasions où l'on emploie *à quoi*, se servir également des datifs *auquel*, *à laquelle* : et c'est à l'oreille à juger lesquels de ceux-ci ou de l'autre ont plus de grace et d'harmonie dans le discours. Le datif *à quoi*, n'est d'un usage indispensable, que quand il a pour antécédent *ce* ou *rien*; comme quand on dit, *C'est* A QUOI *je vous exhorte. Il n'y a rien* A QUOI *je ne sois disposé.*

Ce pronom ne se dit au génitif et à l'ablatif, qu'après l'antécédent *ce:* comme dans ces exemples, *C'est* DE QUOI *je vous rendrai compte*; *C'étoit* DE QUOI *je me plaignois.* Et quoiqu'on puisse absolument s'en servir après l'antécédent *rien*, comme dans cette phrase, *Il n'y a rien dans le monde* DE QUOI *Dieu ne soit auteur;* il est cependant mieux de l'éviter, et d'avoir recours à un autre pronom relatif.

Quoi, à l'accusatif, est d'un usage très-commun; mais c'est toujours à la suite des prépositions qui le régissent : comme quand on dit, *Le principe sur* QUOI *je me fonde. La chose en* QUOI *il a manqué. Les plaisirs après* QUOI *on court. Les armes avec* QUOI *vous vous êtes défendu, etc.*

Il est encore libre dans toutes ces occasions de se servir des accusatifs, *lequel*, *laquelle*, si l'on trouve qu'ils aient plus de grace : comme nous l'avons observé à l'égard du datif *à quoi.*

D. *Qu'avez-vous à observer sur le pronom relatif*, dont?

R. C'est un pronom qui ne se décline pas, et qui n'est susceptible d'aucun article. Il exprime toujours un génitif ou un ablatif, et sans recevoir aucun changement, il peut se rapporter à toutes sortes d'antécédents, de quelque genre et de quelque nombre qu'ils soient.

Il n'a pas d'autre usage que d'être mis à la place des génitifs et ablatifs, tant singuliers que pluriels, des autres pronoms relatifs, pour peu qu'on trouve de difficulté à les employer : et on peut dire qu'il est toujours plus sûr de le préférer. Ainsi dans toutes les occasions où nous avons dit qu'on ne pouvoit employer *de qui*, *duquel*, *de laquelle*, *desquels*, *desquelles*, *de quoi*, il faut avoir recours à *dont* : et l'on peut encore les substituer à ces pronoms, lors même qu'ils ne sont pas contraires à la pureté du langage : ce que nous allons faire voir, en remettant ici les mêmes exemples que nous avons déja rapportés.

1. Exemples où l'on a dit que *de qui* ne pouvoit se souffrir : La *maison* DONT *j'ai fait acquisition.* Le *cheval* DONT *je me suis défait.*

2. Exemples où l'on peut mettre *de qui* et *dont* : *Combien de grands hommes* DONT *les belles actions sont restées dans l'oubli ! Il y a dans les Cieux un Roi* DONT *dépendent les Rois de la terre. Alexandre* DONT *le courage est assez connu.*

3. Exemples où *duquel*, *de laquelle*, ne sont point d'usage : Le *livre* DONT *vous m'avez fait présent.* La *Religion* DONT *on méprise les maximes. Dieu* DONT *les Israélites reçurent tant de bienfaits.*

4. Exemple où *dont* vaut mieux que *de quoi* : *Il n'y a rien dans le monde* DONT *Dieu ne soit auteur.*

D. *Qu'est-ce que le pronom relatif* que ?

R. C'est un pronom indéclinable qui n'admet point d'article, et qui exprime communément un accusatif des deux genres et des deux nombres.

On en fait l'accusatif des autres pronoms relatifs, quand celui qui leur est propre, n'est pas reçu par l'usage ; ce qui s'éclaircira par le détail suivant.

Qui, ne s'emploie à l'accusatif, que quand il est régi par des prépositions : *en qui*, *sur qui*, *avec qui*, *etc.* Mais quand c'est un verbe qui le régit

à l'accusatif, il faut alors nécessairement se servir de *que* qui se met toujours avant le verbe par lequel il est régi, comme dans ces exemples, Le *Prince* QUE *je sers*. La *femme* QUE *j'ai épousée*. Les *ennemis* QUE *vous craignez*. Les *Muses* QUE *je cultive*. Ainsi, *que* est l'accusatif du pronom relatif *qui*.

Il est encore accusatif des pronoms *lequel*, *laquelle*, quand ils sont régis par un verbe, et que l'usage n'autorise pas leur propre accusatif. Ainsi, au lieu des phrases que nous avons trouvé vicieuses, page 98, il faut dire, L'*homme* QUE *Dieu créa à son image et ressemblance*. La *femme* QUE *Dieu forma d'une des côtes de l'homme*. Les *Anges* QUE *l'orgueil précipita dans les enfers*. Les *créatures* QUE *Dieu tira du néant*.

On peut même encore regarder *que* comme l'accusatif du pronom *quoi*, lorsqu'il est régi par un verbe, et qu'il se rapporte, aussi-bien que ce pronom, à des choses absolument inanimées, ou qu'il a pour antécédent *ce* ou *rien* : comme quand on dit, Les *dangers* QUE *je cours*. *Ce* QUE *j'ai résolu*. *Il n'y a rien* QUE *je ne fasse*.

Quoique l'emploi naturel du pronom relatif *que*, soit d'exprimer un accusatif, il y a cependant quelques façons de parler autorisées par l'usage où il tient lieu, tantôt d'un datif, et tantôt d'un génitif ou d'un ablatif comme quand on dit, *C'est à vous* QUE *je parle*, au lieu de dire, A QUI *je parle*. *C'est à la gloire* QUE *j'aspire*, au lieu de dire, A LAQUELLE *j'aspire*. *C'est de cette somme* QUE *je vous demande le paiement*, au lieu de dire, DONT *ou* DE LAQUELLE *je vous demande le paiement*. *C'est du Roi* QUE *vous devez attendre cette grace*, au lieu de dire, DE QUI *ou* DONT *vous devez attendre cette grace*.

D. *N'y a-t-il pas d'autres pronoms relatifs que ceux dont vous venez de parler?*

R. On peut dire en général que tout véritable pronom est relatif, en ce qu'étant mis à la place

d'un nom, ou même d'un autre pronom, il est nécessaire qu'il ait rapport à l'un ou à l'autre. Et c'est, sans doute, par cette raison, que quelques Grammairiens ont appellé *pronoms relatifs* ou *particules relatives*, les mots *en*, *y*, et *le*, que nous avons rangés au nombre des pronoms conjonctifs. Mais nous ne regardons ici comme pronoms relatifs, que ceux qui, outre le rapport qu'ils ont aux noms ou au pronoms dont ils tiennent la place, expliquent encore, comme nous l'avons dit, ou déterminent la signification de leur antécédent. Et en ce sens, il y a encore quelques mots que l'on doit mettre au rang des pronoms relatifs, parce qu'ils ont le même usage, et qu'on peut les rendre par d'autres pronoms relatifs.

Ce sont les mots, *où*, *d'où*, et par *où*, qui ne se disent jamais que des choses au singulier et au pluriel, et qui ont souvent beaucoup plus de grace dans le discours que les pronoms qu'ils représentent.

Où, est pronom relatif toutes les fois qu'on peut le tourner par *auquel*, *à laquelle*, *à quoi*, ou par, *dans lequel*, *dans laquelle*, *dans quoi*, *en laquelle*, *en quoi* : comme dans ces exemples : *La maison* où *je demeure*, c'est-à-dire, DANS LAQUELLE *je demeure. Voyez le danger* où *vous a conduit votre imprudence*, c'est-à-dire, AUQUEL *ou* A QUOI *vous a conduit votre imprudence. Je plains l'état* où *vous êtes*, c'est-à-dire, DANS LEQUEL *vous êtes. C'est-là le verre* où *je bois*, c'est-à-dire, DANS LEQUEL *ou* DANS QUOI *je bois. Voilà la preuve* où *je m'attache*, c'est-à-dire, A LAQUELLE *ou* A QUOI *je m'attache. Quel seroit notre bonheur, si Eve eût évité le piége* ou *elle s'est laissé prendre !* c'est-à-dire, DANS LEQUEL *elle s'est laissé prendre. La haine et la flatterie sont les écueils* où *la vérité fait naufrage*, c'est-à-dire, DANS LESQUELS *la vérité fait naufrage*. On pouroit rapporter une infinité d'exemples semblables.

D'où, est pronom relatif toutes les fois qu'on

peut le tourner par *duquel*, *de laquelle*, *de quoi*, *dont* : comme dans ces exemples : *Coriolan vint assiéger Rome*, D'où *il avoit été banni*, c'est-à-dire, DE LAQUELLE *il avoit été banni. Bien des gens n'admettent pas les principes* D'où *dépend le système de Descartes*, c'est-à-dire, DESQUELS *ou* DONT *dépend le système de Descartes. Telles sont les preuves* D'où *je conclus, etc.* c'est-à-dire, DESQUELLES *je conclus, etc.*

Par où, est pronom relatif toutes les fois qu'on peut dire également, *par lequel*, *par laquelle* : comme dans ces exemples : *Les Mages ne prirent pas le même chemin* PAR OÙ *ils étoient venus à Bethléem. Rien de plus bas que les moyens* PAR OÙ *les flatteurs s'insinuent dans l'esprit des Grands*, c'est-à-dire, PAR LESQUELS *les flatteurs s'insinuent dans l'esprit des Grands. On ne pénetre pas toujours les intrigues* PAR OÙ *certaines personnes parviennent à se venger de leurs ennemis*, c'est-à-dire, PAR LESQUELLES *certaines personnes parviennent à se venger de leurs ennemis.*

D. *Comment s'accorde le relatif avec son antécedent?*

R. En genre, en nombre, et en personne : c'est-à-dire, que le relatif doit être au même genre, au même nombre, et de la même personne que son antécédent. Ainsi, dans *moi qui aime l'étude*, *qui* est au masculin ou au féminin, suivant la personne qui parle, au singulier et de la premiere personne, comme son antécédent, *moi* : dans *vous qui perdez votre temps*, *qui* est au masculin ou au féminin, au singulier ou au pluriel, suivant le genre et le nombre des personnes à qui l'on parle, et de la seconde personne, comme son antécédent *vous* : dans, *les écoliers qui étudient la langue françoise*, *qui* est au masculin, au pluriel, et de la troisieme personne, comme son antécédent, *les écoliers.*

On manque à cette regle, 1. en mettant le relatif au masculin, lorsque son antécédent est au

féminin ; ou le relatif au féminin, lorsque l'antécédent est au masculin : comme quand on dit, *L'ouvrage* A LAQUELLE *je m'occupe, l'éventail* DE LAQUELLE *je me sers ;* au lieu de dire, *L'ouvrage* AUQUEL *je m'occupe, l'éventail* DUQUEL *je me sers, etc.*

2. En mettant au singulier le relatif dont l'antécédent est au pluriel, ou au pluriel le relatif dont l'antécédent est au singulier.

Le même Auteur qui a prétendu que l'adjectif ne s'accordoit pas en nombre avec son substantif dans la phrase rapportée à la page 47, en a encore relevé quelques autres où le relatif ne lui paroît pas être au même nombre que son antécédent. Il s'agit de phrases où l'on emploie *un*, suivi d'un nom substantif ou d'un pronom démonstratif pluriel au génitif ; comme, *un des objets, un des points, un des sujets, un de ceux, etc.*

Pour ne pas se tromper dans la construction de ces phrases, il est nécessaire d'observer que le mot *un*, suivi d'un nom ou d'un pronom pluriel au génitif, est tantôt pris dans un sens distinctif, et tantôt dans un sens énumératif.

Un, est distinctif quand il exclut toute idée d'égalité, ou que la chose qu'il exprime est mise au-dessus ou au-dessous de toutes les autres ; et cette distinction est marquée par un superlatif. Alors l'adjectif ou le relatif qui est après, doit être au singulier, parce que c'est *un* qui en est le substantif ou l'antécédent, et non pas le nom ou pronom pluriel au génitif : comme quand on dit, *C'est un des hommes de la cour* LE MIEUX FAIT. *C'est un des hommes* ou *de ceux sur* QUI ou *sur* LEQUEL *je compterois le moins.*

Un, est énumératif, quand la chose à laquelle il se rapporte est confondue sans distinction avec d'autres, ou, s'il y a une distinction exprimée par un superlatif qui est ensuite, quand cette distinction tombe également sur plusieurs objets. C'est alors le nom ou pronom pluriel au génitif,

qui est le substantif ou l'antécédent de l'adjectif ou du relatif suivant, et cet adjectif ou relatif doit être au pluriel ; comme dans ces exemples, *Cicéron fut un de ceux* QUI FURENT SACRIFIÉS *à la vengeance des Triumvirs. Le P. Mabillon a été un des hommes* LES PLUS SAVANTS *de notre siecle ;* on entend que Cicéron ne fut pas le seul sacrifié à la vengeance des Triumvirs, et qu'il peut y avoir eu dans notre siecle quelques hommes aussi savants que le P. Mabillon.

Ainsi il n'y a pas lieu de critiquer ces phrases : *Hégesilochus fut un de ceux* QUI TRAVAILLA *le plus efficacement à la ruine de sa patrie. L'antiquité de l'Empire des Assyriens est un des points sur* LEQUEL *on a été le moins partagé. La magie a toujours été un des sujets sur* LEQUEL *le Pyrrhonisme a le plus triomphé.*

Le relatif qui a pour antécédent un nom collectif au singulier, suivi d'un substantif pluriel au génitif, se met au pluriel, comme on l'a observé à l'égard des noms adjectifs. Ainsi il faut dire, *J'ai oublié la plus grande partie des sciences* AUXQUELLES *je me suis appliqué ;* et dans cette phrase : *J'ai réfuté la plupart des objections* QUI *m'ont été faites ; qui* est au pluriel.

Quand un relatif a plusieurs antécédents au singulier et de divers genres, on suit la regle et les exceptions qui ont été données, page 49, pour l'adjectif qui se rapporte à plusieurs substantifs. Ainsi il faut dire, en se servant des mêmes exemples, *Mon frere et ma sœur* QUI *sont estimables : la force et la fermeté avec* LAQUELLE *il répondit : mon frere et ma sœur* AUXQUELS *vous avez fait plaisir : le goût et la noblesse avec* LAQUELLE *cet Acteur joue : le pouvoir et l'autorité avec* LAQUELLE *Sylla se faisoit obéir.*

3. On expliquera au Chap. VI, comment on peut manquer de faire accorder en personne le pronom relatif avec son antécédent.

ARTICLE VI.

Des Pronoms absolus.

D. *QU'EST-CE que les pronoms absolus ?*

R. A ne les considérer que par l'expression, ce sont, pour la plupart, les mêmes que nous venons d'appeller *relatifs*. La seule signification fait la différence des uns et des autres.

D. *Pourquoi les nommez-vous ici* absolus ?

R. Parce qu'ils nont pas d'antécédent, et pour les opposer aux pronoms relatifs, qui en ont toujours un, comme nous l'avons dit.

D. *Quels sont ces pronoms absolus ?*

R. Ce sont :

Qui, des deux genres.
Que et *Quoi*, du masculin.
Quel, masculin.
Quelle, féminin.
Lequel, masculin.
Laquelle, féminin.

D. *Quel est donc l'usage particulier de ces pronoms ?*

R. C'est quelquefois de tenir lieu d'un objet vague et indéterminé, et quelquefois de désigner confusément la nature ou les qualités d'un objet déterminé.

D. *Cette réponse a besoin d'être éclaircie par des exemples dans ces deux parties.*

R. 1. Quand je dis, *Je sais* QUI *vous a accusé ;* ou en interrogeant, QUI *vous a accusé ?* je marque par le pronom *qui*, une personne qui vous a accusé, mais d'une maniere vague et indéterminée, puisque dans la premiere phrase je ne nomme pas cette personne, et que dans l'autre je demande qui elle est.

De même quand je dis, *Je ne sais* QUE *vous donner ;* je désigne par le pronom *que*, une chose que j'ai envie de vous donner, mais sur laquelle je ne

me suis pas encore déterminé : Et quand je dis, *Marquez-moi* A QUOI *je dois m'en tenir;* le pronom *à quoi*, marque aussi confusément quelque chose à quoi je dois m'en tenir, et que j'ignore.

2. Quand je dis, *Vous ignorez* QUELS *étoient les premiers Romains ;* ou en interrogeant, QUELS *étoient les premiers Romains ?* je désigne par le pronom *quels*, les qualités des premiers Romains ; et c'est comme si je disois, *Vous ignorez les qualités des premiers Romains.* De même quand je dis, en interrogeant, QU'*est-ce que Dieu ?* le premier *que* désigne confusément la nature et les perfections de Dieu, puisque la réponse à cette question seroit, *Dieu est un Etre infini, indépendant, immuable, etc.* Il en est de même de presque toutes les interrogations qui commencent par *Qu'est-ce que, etc.*

D. *Dans quelle sorte de phrases emploie-t-on ces pronoms absolus ?*

R. On les emploie communément dans les phrases qui expriment doute, incertitude, ignorance, comme dans celles-ci : *Je ne sais* A QUI *m'adresser.* QUE *voulez-vous que je fasse ? J'examinerai* A QUOI *vous êtes propre.* QUEL *parti prendrons-nous ? etc.*

Et si on les emploie quelquefois dans des phrases qui marquent connoissance ou certitude, comme quand on dit, *je sais* QUI *vous a accusé ;* cette connoissance n'est jamais exprimée distinctement, et il reste toujours à spécifier d'une façon déterminée et précise, la personne ou la chose dont le pronom absolu tient la place : ce que l'on feroit en disant, *je sais que c'est votre frere qui vous a accusé.*

D. *De toutes les phrases qui, avec les pronoms absolus, expriment doute, incertitude, ignorance, quelles sont les plus ordinaires dans le discours ?*

R. Ce sont celles où l'on interroge ; et comme l'interrogation y est presque toujours formée par les pronoms absolus, c'est ce qui a déterminé la plupart des Grammairiens à les appeller simplement

pronoms interrogatifs. Mais, après avoir réfléchi sur l'usage que l'on peut en faire, nous avons trouvé cette dénomination insuffisante; puisque, si c'est la même chose de dire, *je ne sais* QUI *vous êtes*, ou, QUI *êtes vous?* ces pronoms peuvent donc être employés avec la même signification, dans d'autres phrases que celles qui interrogent.

D. *Quelles observations avez-vous à faire sur les pronoms*, Qui, Que *et* Quoi, *lorsqu'ils sont absolus, c'est-à-dire, sans antécédent?*

R. QUI, au nominatif, comme dans les autres cas, ne se dit jamais que des personnes, et véritablement on peut toujours le tourner par *quelle personne*. Ainsi c'est la même chose de dire : *Je devine* QUI ou QUELLE PERSONNE *vous a mal parlé de moi.* DE QUI ou DE QUELLE PERSONNE *tenez-vous cette nouvelle?* A QUI ou A QUELLE PERSONNE *dois-je demander conseil?* QUI ou QUELLE PERSONNE *soupçonnez-vous?*

Ce pronom étant toujours pris dans une signification indéterminée, ne s'emploie ordinairement qu'au masculin et au singulier; c'est-à-dire, que les adjectifs qui peuvent s'y rapporter, sont au masculin et au singulier : comme quand je dis, QUI *sera assez hardi pour m'attaquer?* Il est cependant quelquefois suivi de noms qui marquent un féminin et un pluriel : comme quand on dit à une femme, QUI *choisissez-vous pour* COMPAGNES?

Ainsi il arrive quelquefois que *qui*, pronom absolu, s'emploie au féminin et au pluriel; et l'on a demandé à cette occasion s'il falloit dire au pluriel, *qui d'eux*, ou *de nous gagneroient au parallele?* ou au singulier, *gagneroit au parallele?* sur quoi on peut établir la regle suivante :

Toutes les fois que *qui* a une signification absolument générale et indéterminée, sans aucun rapport à une ou plusieurs personnes, il est et il ne peut être qu'au singulier, comme dans cet exemple : *Qui a mieux peint les hommes que La Bruyere?* et dans ceux qui ont été rapportés plus haut.

Mais

Mais si *qui*, quoiqu'indéterminé en un sens, a cependant un rapport alternatif d'incertitude qui tombe nécessairement de part ou d'autre sur plusieurs personnes ou plusieurs choses; en ce cas il est au pluriel, et il faut mettre au pluriel les noms adjectifs ou les verbes qui s'y rapportent, comme dans l'exemple proposé, parce que quand on dit, *Qui d'eux ou de nous gagneroient au parallele?* c'est comme si l'on disoit, *Qui sont ceux d'eux ou de nous qui gagneroient au parallele?*

On voit dans cette façon d'exprimer la même chose, que l'on ne peut employer que le pluriel; au lieu qu'il faudroit se servir du singulier, si l'on disoit, *Qui de lui ou de moi gagneroit*, parce qu'alors *qui* étant toujours indéterminé entre *lui* et *moi*, il a cependant un rapport alternatif qui tombe de part ou d'autre sur une personne déterminée.

Il y a encore une autre façon d'employer le pronom absolu *qui*, en disant: *Qui est-ce qui*, avec interrogation ou sans interrogation. QUI EST-CE QUI *est venu?* ou *dites-moi* QUI EST-CE QUI *est venu.* Alors c'est le premier *qui* qui est absolu: le second est relatif, et a le premier pour antécédent; comme si l'on disoit, *Quelle est la personne qui est venue?*

QUE, ne se dit que des choses et peut toujours se rendre par *quelle chose. Je ne sais* QUE *vous offrir*, c'est-à-dire, QUELLE CHOSE *vous offrir.* QUE *souhaitez-vous de moi?* c'est-à-dire QUELLE CHOSE *souhaitez-vous de moi?*

Les adjectifs qui peuvent s'y rapporter, ne sont jamais mis qu'au masculin et au singulier: QUE *dit-on de* NOUVEAU?

Les seuls cas où il peut être employé, sont le nominatif et l'accusatif: le nominatif, comme dans cette phrase, QUE *sommes-nous devant Dieu?* et l'accusatif comme dans celle-ci, QUE *prétendez-vous faire?*

On met encore souvent, *Qu'est-ce que*, à la place du pronom absolu *que*, sur-tout dans les interro-

gations. Ainsi, QU'EST-CE QUE *vous craignez ?* QU'EST-CE QUE *Dieu ?* peuvent se tourner par QUE *craignez-vous ?* QU'*est Dieu ?* et alors le premier *que* est toujours absolu. A l'égard du second, il est relatif et a le premier pour antécédent, quand il est suivi d'un verbe par lequel il est régi : ce qu'on reconnoîtra, si au lieu de dire, *Qu'est-ce que vous craignez ?* on dit, *Quelle est la chose que vous craignez ?* Quand le second *que* n'est suivi que d'un nom, il n'est pas relatif, et il ne sert que de liaison dans la phrase. *Qu'est-ce que Dieu ?* c'est-à-dire, *quelle chose est Dieu ?*

Qu'est-ce que, étant employé dans des phrases où il n'y a point d'interrogation, ne peut se tourner que par *Quelle chose* ou par *ce que. Je ne sais* QU'EST-CE QUE *vous avez fait au lieu d'étudier*, c'est-à-dire, *je ne sais* QUELLE CHOSE *vous avez faite*, ou CE QUE *vous avez fait au lieu d'étudier.*

QUOI, pronom absolu, ne se dit que des choses, et on peut toujours y substituer *quelle chose. Je sais* DE QUOI *il est capable*, c'est-à-dire, DE QUELLE CHOSE *il est capable.* A QUOI *vous occupez-vous ?* c'est-à-dire, A QUELLE CHOSE *vous occupez-vous ? Après* QUOI *attendez-vous*, c'est-à-dire, *après* QUELLE CHOSE *attendez-vous ?* DE QUOI *tirez-vous votre subsistance ?* c'est-à-dire, DE QUELLE CHOSE *tirez-vous votre subsistance ?*

Les adjectifs qui peuvent se rapporter à ce pronom, sont toujours au masculin, et au singulier : A QUOI *vous attendez-vous de* FACHEUX ?

Les exemples précédents font connoître qu'il s'emploie dans les mêmes cas que le pronom relatif *quoi*. Ce qu'il y a de plus, c'est que son nominatif est en usage dans quelques phrases ; comme dans celles-ci : QUOI *de plus triste !* QUOI *de plus héroïque !* et quand après cette phrase, *Il m'est arrivé quelque chose de bien surprenant*, on répond, *quoi ?*

L'usage veut que l'on puisse mettre *que* pour *à quoi* ou *de quoi* ; dans ces phrases : QUE *sert la*

science sans la charité ? c'est-à-dire, A QUOI *sert la science, etc.* QUE *sert à l'insensé d'avoir de grands biens, puisqu'il ne peut en acheter la sagesse ?* c'est-à-dire, DE QUOI *sert à l'insensé, etc.*

D. *Qu'est-ce que le pronom absolu* Quel, quelle?

R. C'est un pronom qui suppose toujours un nom substantif auquel il se rapporte, et dont il emprunte le genre et le nombre.

Ce substantif est le plus souvent exprimé dans la même phrase, comme dans celles-ci : QUEL *sera notre* SORT? *Nous savons* QUELLE RÉCOMPENSE *nous est promise.* DE QUEL PRINCE *lisez-vous l'histoire ?* A QUELS MAUX *sommes-nous réservés ?* QUELLES VERTUS *n'ont point pratiqué les Romains ? On n'oublie que trop souvent* DE QUELS PARENTS *on est né, etc.*

Les occasions où le substantif est sous-entendu, sont assez rares. C'est, par exemple, quand, en rappellant quelque chose dont on a déjà parlé, on demande, *quel est-il ? quelle est-elle ?* comme si, après que j'aurois dit, *J'ai des nouvelles à vous apprendre*, on me demandoit, *qu'elles sont-elles ?* c'est-à-dire, *quelles sont ces nouvelles ?*

Quel, considéré par le rapport nécessaire qu'il a à un nom substantif le plus souvent exprimé, et n'étant jamais mis à la place d'aucun nom, devroit plutôt être regardé comme un nom adjectif, que comme un pronom. Nous le laissons pourtant au nombre des pronoms absolus, parce qu'il a la même signification que les autres; c'est-à-dire, qu'il marque un objet indéterminé, ou qu'il désigne confusément la nature et les qualités de quelque chose. Toute la différence qui se trouve entre celui-ci et les autres, c'est que l'objet présenté par *quel*, est moins général que l'objet présenté par *qui*, *que*, ou *quoi*. Un exemple fera mieux sentir cette différence. Quand je dis, *Que voulez-vous ?* il semble que je donne à choisir de toutes les choses possibles; au lieu que quand je dis, *Quel livre voulez-vous ?* le choix est restreint par le nom

substantif, à une espece particuliere de choses, qui sont les livres.

Au reste, le pronom *Quel, quelle*, se dit également des personnes et des choses, et s'emploie dans tous les cas au singulier et au pluriel.

D. *Pour ne me laisser rien à désirer sur ces pronoms absolus, dites-moi comment je connoîtrai quand ils marquent l'objet en lui-même, ou quand ils en désignent la nature et les qualités.*

R. 1. En substituant la réponse à la demande, si la phrase interroge : *Que voulez-vous? Je veux un livre.* Il s'agit de l'objet en lui-même. *Qu'est-ce que Dieu? C'est un Être infini, etc.* Il s'agit de la nature de l'objet. *Quel sera notre sort? Il sera heureux ou malheureux.* Il s'agit des qualités de l'objet.

2. En rendant ou en supposant la phrase positive, si elle exprime incertitude ou ignorance : *Je ne sais à qui m'adresser. Je m'adresserai à mon pere.* Il s'agit de l'objet en lui-même. *Vous ignorez quels étoient les premiers Romains. Les premiers Romains étoient vertueux, sobres, courageux, etc.* Il s'agit des qualités de l'objet.

3. Si la phrase marque une connoissance vague, en déterminant cette connoissance, ou en la supposant déterminée : *Je sais qui vous a accusé. C'est votre frère qui vous a accusé.* Il s'agit de l'objet en lui-même. *Nous savons quelle récompense nous est promise. Une récompense éternelle est promise.* Il s'agit des qualités de l'objet.

D. *Qu'est-ce que le pronom* lequel, laquelle?

R. Le pronom *lequel, laquelle*, considéré comme absolu, est un véritable pronom, qui, de quelque maniere qu'il soit employé, avec interrogation ou sans interrogation, tient toujours la place de *quel, quelle*, et de son substantif. Ainsi, si après avoir parlé de maisons, je dis, LAQUELLE *avez-vous achetée?* c'est comme si je disois, QUELLE MAISON *avez-vous achetée?* Et si après avoir parlé de livres, je dis, *Je vois* AUQUEL *vous donnez la préférence,*

cela veut dire, *je vois* A QUEL LIVRE *vous donnez la préférence, etc.*

Quoique *lequel, laquelle*, soient toujours mis pour *quel, quelle*, ils ne marquent pourtant que l'objet en lui-même, et n'en désignent jamais la nature ou les qualités.

Lequel et *laquelle*, se disent également des personnes et des choses, le premier pour le masculin, et l'autre pour le féminin.

D. *N'y a-t-il pas encore d'autres pronoms absolus que ceux dont vous venez de parler?*

R. Nous avons dit dans l'article précédent, que les mots, *où*, *d'où*, et *par où*, pouvoient être regardés comme pronoms relatifs. Nous dirons de même ici qu'on peut les regarder comme pronoms absolus, quand ils tiennent la place du pronom *quoi* sans antécédent, et qu'on peut les tourner par *quelle chose*, ou par *quel*, avec quelque nom substantif, comme dans ces exemples : Où *allez-vous?* c'est-à-dire, EN QUEL LIEU *allez-vous?* Où *aspirez-vous?* c'est-à-dire, A QUOI OU A QUELLE CHOSE *aspirez-vous?* *Voilà* où *nous avons manqué*, c'est-à-dire, *voilà* EN QUOI OU EN QUELLE CHOSE *nous avons manqué.* D'ou *venez-vous?* c'est-à-dire, DE QUEL LIEU *venez-vous?* D'où *tirez-vous cette conséquence?* c'est-à-dire, DE QUOI, DE QUELLE CHOSE, OU DE QUELS PRINCIPES *tirez-vous cette conséquence?* PAR où *passerons-nous?* c'est-à-dire, PAR QUEL LIEU *passerons-nous?* PAR où *viendrez-vous à bout de votre entreprise?* c'est-à-dire PAR QUOI, PAR QUELLE CHOSE, OU PAR QUELS MOYENS *viendrez-vous à bout de votre entreprise?*

D. Qui, que, quoi, lequel, laquelle, *étant tantôt pronoms relatifs, et tantôt pronoms absolus, quelle regle suivrai-je pour les distinguer?*

R. Qui, que, et *quoi*, sont toujours pronoms relatifs, lorsqu'ils peuvent se tourner par *lequel, laquelle. Le jeune homme* QUI *cultive la vertu. Le Prince* QUE *je sers*, c'est-à-dire, *le Prince* LEQUEL

je sers. Les dangers A QUOI *on s'expose*, c'est-à-dire AUXQUELS *on s'expose.*

Qui, est toujours pronom absolu, lorsqu'on peut y substituer *quelle personne. Je ne sais qui vous êtes*, c'est-à-dire, QUELLE PERSONNE *vous êtes.* A QUI *dois-je demander conseil?* c'est-à-dire, A QUELLE PERSONNE *dois-je demander conseil?*

Que et *quoi*, sont aussi pronoms absolus, toutes les fois qu'on peut les rendre par *quelle chose. Je ne sais* QUE *vous offrir*, c'est-à-dire, QUELLE CHOSE *vous offrir.* QUE *prétendez-vous faire?* c'est-à-dire, QUELLE CHOSE *prétendez-vous faire? Je sais de* QUOI *il est capable*, c'est-à-dire, DE QUELLE CHOSE *il est capable.* A QUOI *vous occupez-vous?* c'est-à-dire, A QUELLE CHOSE *vous occupez-vous?*

Lorsque le mot *que* ne peut se tourner ni par *lequel* ou *laquelle*, ni par *quelque chose*, comme dans cette phrase, *Je crois* QUE *vous étudiez*, il n'est ni pronom relatif, ni pronom absolu, mais conjonction, comme nous le dirons dans la suite.

Lequel et *laquelle*, avec leurs cas, sont pronoms absolus, quand on peut les rendre par *quel* et *quelle*, joints aux substantifs dont il s'agit dans le discours. LAQUELLE *avez-vous achetée?* c'est-à-dire, QUELLE MAISON *avez-vous achetée? Je vois* AUQUEL *vous donez la préférence*, c'est-à-dire A QUEL LIVRE *vous donnez la préférence.*

D. *Comment se déclinent les pronoms absolus?*

R. Ils se déclinent avec les mêmes articles et de la même maniere que les pronoms relatifs. Nous ne déclinerons que le pronom *quel*, qui prend l'article indéfini.

SINGULIER.		PLURIEL.	
Nom. Acc.	Quel. Quelle.	Nom. Acc.	Quels. Quelles.
Gén. Abl.	*de* Quel. *de* Quelle.	Gén. Abl.	*de* Quels. *de* Quelles.
Dat.	*à* Quel. *à* Quelle.	Dat.	*à* Quels. Quelles.

ARTICLE VII.

Des Pronoms indéfinis ou indéterminés.

D. *QU'EST-CE que ces pronoms ?*

R. Ce sont des mots qui, pour la plupart, tiennent la place des noms, et dont on a coutume de traiter séparément, parce qu'ils ne peuvent se ranger sous aucune des especes précédentes.

D. *Pourquoi les appelle-t-on* indéfinis *ou* indéterminés ?

R. Parce qu'ils expriment ordinairement leur objet d'une maniere générale et indéterminée.

D. *Ne leur donne-t-on pas un autre nom ?*

R. On les appelle encore *pronoms impropres*, parce qu'il y en a plusieurs qu'on pouroit aussi-bien regarder comme des adjectifs, que comme des pronoms.

D. *Comment divisez-vous ces pronoms ?*

R. J'en distinguerai de quatre sortes; savoir :

1. Ceux qui ne sont employés que comme pronoms, c'est-à-dire, à la place de quelques noms, et sans jamais être joints à aucun substantif exprimé.

Ce sont, *quiconque*, *quelqu'un*, *chacun*, *autrui*, *personne*, *rien*, *l'un l'autre.*

2 Ceux qui sont toujours employés comme adjectifs, en ce qu'ils sont inséparables d'un substantif.

Ce sont, *quelque*, *chaque*, *certain*, *quelconque.*

3. Ceux qui sont employés tantôt comme pronoms sans substantif, et tantôt comme adjectifs avec un substantif.

Ce sont, *nul*, *aucun*, *pas un*, *autre*, *l'un et l'autre*, *même*, *tel*, *plusieurs*, *tout.*

4. Ceux qui sont suivis de *que*, et qui, avec ce mot, ont une signification particuliere

Ce sont, *qui que ce soit*, *quoique ce soit*, *quel que*, *quoi que*, *quelque... que*, *tout... que.*

D. *Rendez-moi un compte détaillé de ces quatre sortes de pronoms.*

I.

R. QUICONQUE, ne se dit jamais que des personnes, et signifie, *toute personne qui.* Ainsi, il renferme toujours un relatif avec son antécédent. Il n'est ordinairement que du masculin, il n'a point de pluriel, et il se décline avec l'article indéfini, comme on le voit dans ces exemples : QUICONQUE *a médité les ouvrages de Cicéron, doit savoir en quoi consiste la véritable éloquence. Les flatteurs vivent aux dépens* DE QUICONQUE *veut les écouter. Les Sacremens sont une source de grace* A QUICONQUE *s'en approche dignement.*

QUELQU'UN, qui fait au féminin *quelqu'une*, se dit également des personnes et des choses, des deux genres et des deux nombres, avec l'article indéfini. Il signifie au singulier une personne ou une chose indéterminée, et au pluriel, un nombre indéterminé de personnes ou de choses ; comme dans ces exemples : QUELQU'UN *a-t-il jamais douté sérieusement de l'existence de Dieu ? L'Empereur Tite regardoit comme perdus les jours qu'il avoit passés sans faire plaisir* A QUELQU'UN. *Je me servirai* DE QUELQUES-UNS *de vos livres. De toutes les propositions qu'on vous a faites, en avez-vous accepté* QUELQUES-UNES.

Il est assez ordinaire d'entendre dire dans les conversations, *Un quelqu'un, un quelque chose. Je sais cette nouvelle* D'UN QUELQU'UN *qui est bien instruit. Il manque* UN QUELQUE CHOSE *à ce tableau.* Cette façon de parler est des plus basses et des plus vicieuses. Il faut absolument dire, *Je sais cette nouvelle de quelqu'un qui est bien instruit. Il manque quelque chose à ce tableau.*

CHACUN, qui fait au féminin *chacune*, se dit des personnes et des choses avec l article indéfini, et n'a point de pluriel. Il signifie *chaque personne* ou *chaque chose*, et est pris plus ou moins généra-

lement, suivant les circonstances où il est employé, comme dans ces exemples : CHACUN *suit son inclination. Dieu rendra* A CHACUN *selon ses œuvres. Au signal du pilote, les matelots vont* CHACUN *à leurs fonctions. Les Tableaux des grands maîtres ont* CHACUN *leur mérite particulier. Remettez ces médailles* CHACUNE *en sa place.*

L'usage ne souffre plus que l'on dise *un chacun.*

AUTRUI ne se dit que des personnes. Il signifie en général, *les autres*, tant hommes que femmes, et on ne peut pas dire qu'il soit d'aucun genre, puisqu'il ne se joint jamais avec aucun adjectif. Il n'a pas de pluriel, et n'est proprement en usage qu'au génitif, au datif, et à l'ablatif, avec l'article indéfini, comme dans ces exemples : *Il ne faut pas insulter à la misere* D'AUTRUI. *Ne faites point* A AUTRUI *ce que vous ne voudriez pas que l'on vous fît. Il est toujours fâcheux de dépendre* D'AUTRUI.

PERSONNE, est tantôt pronom indéfini, et tantôt nom substantif. Dans l'une et dans l'autre signification, il ne se dit jamais des choses.

Quand il est pronom indéfini, il est du masculin sans pluriel, il se décline avec l'article indéfini. On l'emploie avec négation ou sans négation.

Etant accompagné d'une négation exprimée par *ne*, il signifie, *nul homme*, *nulle femme*, comme dans ces exemples, PERSONNE *ne sait s'il est digne d'amour ou de haine. Dieu ne veut la réprobation* DE PERSONNE. *La fierté ne convient* A PERSONNE, *etc.*

PERSONNE, sans négation, s'emploie ordinairement dans des phrases de doute, d'incertitude, ou d'interrogation, et peut se tourner par *aucun* ou *quelqu'un*, comme dans ces exemples : *Je doute que* PERSONNE *ait jamais mieux connu les hommes que La Bruyere.* PERSONNE *a-t-il jamais raconté plus naïvement que La Fontaine ?* Quand *personne* est substantif, c'est un nom commun,

qui signifie également l'*homme* et la *femme*. Alors il est du féminin; il se dit au pluriel comme au singulier, et se décline avec l'article défini *la*, ou avec l'article *une* : comme quand on dit : *J'ai vu* LA PERSONNE *que vous m'avez envoyée. Je sais cette nouvelle* D'UNE PERSONNE *bien instruite.* LES PERSONNES *éclairées pensent comme vous. Les Princes s'en rapportent souvent* A DES PERSONNES *qui les trompent.*

Quoique le substantif *personne* soit par lui-même du féminin, cependant si dans une phrase de quelque étendue il se trouve au commencement, et qu'à une certaine distance il y ait quelques adjectifs ou pronoms qui s'y rapportent, on peut mettre ces adjectifs ou pronoms au masculin, supposé que *personne* s'entende d'*homme*, comme dans cet exemple : *Il n'est pas impossible qu'un homme seul découvre un très-grand nombre de vérités cachées aux siecles passés, supposé que* CETTE PERSONNE *ne manque pas d'esprit, et qu'étant dans la solitude,* ÉLOIGNÉ, *autant qu'il se peut, de tout ce qui pouroit* LE *distraire,* IL *s'applique sérieusement à la recherche de la vérité.*

RIEN, considéré comme pronom indéfini, s'emploie avec négation, ou sans négation. Dans l'un et l'autre cas, il ne se dit que des choses. Il est du masculin sans pluriel, et se décline avec l'article indéfini.

Quand il est accompagné de la négation *ne*, il signifie *nulle chose*, comme dans ces exemples, RIEN *ne doit empêcher un Chrétien de rendre témoignage à la vérité. Les Juifs ne pouvoient accuser Jésus-Christ* DE RIEN *qui méritât la mort. On est bien malheureux, quand on ne sait s'appliquer* A RIEN *de solide.*

Quand *rien* est sans négation, il signifie *aucune chose* ou *quelque chose*, et il ne s'emploie guere que dans des phrases de doute, d'incertitude, ou d'interrogation : comme dans celles-ci : *Je doute que* RIEN *soit plus capable de faire impression sur*

les hommes, que les miracles. Y a-t-il RIEN *de plus admirable que la vertu de l'aimant?*

RIEN, est quelquefois purement substantif, et alors il signifie *le néant:* il a un pluriel, et peut se décliner avec les articles *le* et *un*, *le rien*, *un rien*, *des riens*, *etc.*

L'UN L'AUTRE, des deux genres et des deux nombres, avec l'article défini, s'emploient conjointement ou séparément.

Quand ils sont employés conjointement, ils expriment un rapport réciproque entre plusieurs personnes ou entre plusieurs choses, c'est-à-dire, ce que se font mutuellement plusieurs objets : et alors le premier reste toujours au nominatif, et le second est toujours à un autre cas quelquefois précédé d'une préposition, comme dans ces exemples : *Le feu et l'eau se détruisent* L'UN L'AUTRE. *Il est rare que deux Poëtes disent du bien* L'UN DE L'AUTRE. *Les peuples souffrent toujours de la guerre que les Princes se font* LES UNS AUX AUTRES. *Est-il édifiant de voir les Catholiques déchaînés* LES UNS *contre* LES AUTRES.

Quand *l'un*, *l'autre*, sont employés séparément, ils marquent division de plusieurs objets : comme quand on dit, en parlant de César et de Pompée : L'UN *combattoit pour se rendre maître de sa patrie*, L'AUTRE *pour en maintenir la liberté;* et en parlant d'une compagnie de magistrats : LES UNS *opinerent à la mort de l'accusé*, *et* LES AUTRES *à la mort de l'accusateur.*

II.

QUELQUE, au singulier, marque une personne ou une chose indéterminée, et au pluriel un nombre indéterminé de personnes ou de choses. Il est des deux genres et se décline avec l'article indéfini, comme dans ces exemples : QUELQUE AUTEUR *a avancé que l'ame n'étoit pas immortelle. C'est le sentiment* DE QUELQUES PHILOSOPHES, *qu'il y a du vuide dans la nature. On n'occupe*

guere les grands emplois, sans être exposé A QUELQUES DISCRACES.

CHAQUE, signifie une personne ou une chose prise séparément. Il est des deux genres, sans pluriel, et se décline avec l'article indéfini, comme dans ces exemples : CHAQUE SCIENCE *a ses principes. On prenoit à Rome le suffrage* DE CHAQUE CITOYEN *pour l'élection des Magistrats. Une ration est ce qu'on donne de pain* ou *d'autre nourriture* A CHAQUE SOLDAT.

CERTAIN, qui fait au féminin, *certaine*, considéré comme pronom, signifie une personne ou une chose indéterminée, et se prend assez ordinairement dans le sens de *quelque*. Il a les deux nombres, et se décline avec l'article indéfini, ou avec l'article *un; une*, comme dans ces exemples : *Il y a dans chaque plante* UNE CERTAINE QUALITÉ *qui la rend salutaire ou nuisible.* CERTAIN PHILOSOPHE *a dit que toutes nos connoissances venoient par les sens. Les Juifs ne sont soufferts dans les états des Princes chrétiens, qu'à* CERTAINES CONDITIONS.

Certain, est quelquefois purement adjectif. Alors il veut dire à peu près la même chose qu'*assuré*, et il se met ordinairement à la suite de son substantif : comme quand on dit, *un état certain, une nouvelle certaine, etc.*

QUELCONQUE, est un pronom qui signifie *quel que ce soit*, et qui n'est plus guere employé que dans le style de pratique : *Nonobstant opposition ou appellation* QUELCONQUE.

III.

NUL, AUCUN, PAS UN, qui font au féminin; *nulle, aucune, pas une*, sont trois pronoms, lesquels accompagnés de la négation *ne*, signifient au fond la même chose. Ils ne different que par les circonstances où l'usage les admet.

NUL, qui paroît avoir une force plus négative que les autres, est le seul qui puisse bien s'employer

ployer d'une maniere générale et absolue, c'est-à-dire, sans aucun rapport à rien de ce qui précede dans le discours. Alors il a la même signification que *personne*, et il n'est en usage qu'au nominatif singulier du masculin : comme quand on dit : NUL *ne peut se flatter d'être agréable à Dieu.*

AUCUN, est presque toujours pris dans une signification plus restreinte; c'est-à-dire, qu'il a ordinairement rapport aux personnes ou aux choses dont on a déjà parlé : comme quand on dit, après avoir parlé de Juges : AUCUN ne *m'a été contraire;* et après avoir parlé de femmes, *je* NE *me suis attaché* A AUCUNE.

Quelquefois la signification d'*aucun* est restreinte par un nom ou pronom suivant au génitif, comme dans ces phrases, *Je n'ai pris* AUCUN *des livres que vous m'avez proposés;* et en parlant à des femmes, AUCUNE *de vous* NE *peut se plaindre de ma conduite.*

Il y a des occasions où l'on peut également se servir de *nul* ou *d'aucun*, dans la même signification. Ainsi on pouroit dire à des femmes : NULLE *de vous* NE *peut se plaindre de ma conduite.* Il faut, pour le choix de l'un ou de l'autre, consulter plutôt l'oreille et l'usage qu'aucune regle.

PAS UN, s'emploie toujours comme *aucun*, dans une signification restreinte et relative. Toute la différence de l'un à l'autre, c'est que *pas un* marque une exclusion plus générale qu'*aucun;* et on peut encore dire, après avoir parlé de Juges : PAS UN NE *m'a été contraire;* et en parlant de femmes : PAS UNE *de vous* NE *peut se plaindre de ma conduite.*

AUCUN, se met quelquefois sans négation dans les phrases d'interrogation ou de doute, et alors il peut se rendre par *quelqu'une* : comme quand on dit : *De tous ceux qui savent les motifs de ma conduite, y en a-t-il* AUCUN *qui l'ait blâmée?* ou *je doute qu'il y en ait* AUCUN *qui l'ait blâmée.*

Ces trois pronoms ne s'emploient ordinairement qu'au singulier avec l'article indéfini.

Nous les avons considérés jusqu'ici simplement comme pronoms. Il reste à faire voir par quelques exemples, qu'ils sont souvent joints à des noms substantifs, et qu'ainsi on peut les mettre au rang des adjectifs : comme quand on dit : *Il n'y a dans la plupart des ouvrages nouveaux*, NUL GOÛT, NULLE EXACTITUDE, NULLE DÉLICATESSE. *Il n'arrive pas toujours que l'innocence n'ait besoin* D'AUCUN SECOURS. *Un esprit prévenu ne se rend* A AUCUNE RAISON. *Jésus-Christ ne répondit* PAS UN *mot à Pilate, sur les crimes dont les Juifs l'accusoient. Il n'y a* PAS UNE *connoissance plus utile que celle de soi-même.*

NUL, est encore un adjectif qui signifie qu'une chose n'est d'aucune valeur. *Ce testament est* NUL. *Ces procédures ont été déclarées* NULLES.

Il arrive souvent qu'*aucun* et *pas un* doivent être regardés comme adjectifs, quoiqu'ils ne soient pas joints à un nom substantif exprimé. C'est quand ils sont précédés du pronom conjonctif *en*, auquel ils se rapportent comme à leur substantif : ce qui se reconnoîtra dans ces phrases : *De toutes les nations de la terre, il n'y* EN *a* AUCUNE *qui n'ait une idée au moins confuse de la divinité. Du grand nombre d'amis qui nous accablent dans la prospérité, il ne nous* EN *reste souvent* PAS UN *dans l'adversité.*

AUTRE, des deux genres ou des deux nombres, sert à distinguer les personnes ou les choses, et se décline avec toutes sortes d'articles. On peut le regarder comme pronom, quand il n'est joint à aucun substantif, et qu'il n'est pas relatif au pronom conjonctif *en ;* auquel il se rapporte comme à son substantif. Ainsi il est pronom dans ces phrases : UN AUTRE *ne vous auroit pas condamné aussi aisément que moi. On ne peut être heureux en cette vie et en* L'AUTRE. Il est adjectif dans celles-ci : *Les anciens ne croyoient pas qu'il y eût* UN AUTRE MONDE.

Le temple de Salomon ayant été détruit, on EN *rebâtit* UN AUTRE *par l'ordre de Cyrus.*

Quelquefois *autre*, a la même signification que l'adjectif *différent*, comme dans cet exemple : *Un voyageur rapporte souvent les choses tout* AUTRES *qu'elles ne sont*, c'est-à-dire, *toute différentes de ce qu'elles sont.*

L'UN ET L'AUTRE, employés conjointement, expriment l'assemblage de plusieurs personnes ou de plusieurs choses. Ils ont les deux genres et les deux nombres, et se déclinent chacun avec l'article défini. Ils sont quelquefois employés sans substantif exprimé : comme quand on dit, en parlant des auteurs : L'UN ET L'AUTRE *rapportent les mêmes circonstances ;* et en parlant des différents partis qui divisoient Rome : *Ils se réunissoient* LES UNS ET LES AUTRES *contre l'ennemi commun.* Quelquefois ils se joignent à un substantif singulier, comme dans ces phrases : *J'ai satisfait* A L'UNE ET A L'AUTRE OBJECTION. *Il n'y a guere d'homme qui se serve également* DE L'UNE ET DE L'AUTRE MAIN.

MÊME, des deux genres, considéré comme pronom, marque identité, c'est-à-dire, que la personne ou la chose dont on parle, n'est autre que celle dont il a été question, comme quand on dit au sujet d'un homme : LE MÊME *m'est venu voir ;* et en parlant d'une affaire : *Je travaille toujours à la* MÊME.

Quand *même* est employé comme adjectif, il a trois usages différents.

1. On le met souvent immédiatement après les noms substantifs, et après la plupart des pronoms, pour leur donner plus de force et d'énergie : comme quand on dit : *Le Roi même, la vertu même, moi-même, nous-mêmes, eux-mêmes, cela même, celui-ci même, les siens mêmes, etc.*

2. Il a la signification d'identité, comme dans ces exemples : C'EST LE MÊME SOLEIL *qui éclaire toutes les nations de la terre.* LE CORPS *de Jesus-Christ sur nos autels est* LE MÊME *qui a été sur la*

croix. Il y a quelques provinces en Allemagne où LES MÊMES ÉGLISES *servent aux Catholiques et aux Luthériens.*

3. Il signifie parité, c'est-à-dire, que la chose dont on parle est égale ou semblable à une autre, auquel cas, *même*, peut se tourner par l'adjectif *égal* ou *semblable* : comme on le reconnoîtra dans ces phrases : LES COUTUMES *de chaque pays ne sont pas les* MÊMES. *Il est rare de trouver deux personnes* DU MÊME CARACTÈRE. *Que l'homme est malheureux d'avoir tous les jours à satisfaire* AUX MÊMES BESOINS.

On a pu remarquer dans les exemples précédents que *même* se dit au singulier et au pluriel ; et que quand il signifie identité ou parité, il se décline ordinairement avec l'article défini.

Il y a bien des occasions où *même* n'est ni pronom ni adjectif, parce qu'il n'a aucune des significations précédentes, et qu'il ne peut se rapporter à aucun nom exprimé ou sous-entendu. Il est alors adverbe ou conjonction comme quand on dit : *Je vous avouerai* MÊME *que, etc.*

TEL, qui fait au féminin *telle*, est pronom dans les façons de parler semblables à celles-ci, TEL *seme, qui souvent ne recueille pas*, où il tient la place du pronom *celui ;* et dans cette phrase de conversation, *Avez-vous vu* UN TEL ou UNE TELLE ? où il se met pour la personne que l'on ne nomme pas.

En toute autre occasion, *tel* est l'adjectif, et marque la comparaison d'une personne ou d'une chose à une autre, sans exprimer par lui-même en qui cette personne ou cette chose, est comparée, comme quand on dit, UN HOMME TEL *que vous devroit avoir plus de soin de sa réputation. Je ne me serois jamais attendu* A UNE TELLE CATASTROPHE. L'AVEUGLEMENT *des idolâtres est tel qu'il y a lieu d'en être surpris.* CES FEMMES *ne sont pas* TELLES *que vous me l'aviez dit. Pouvions-nous aspirer à un* TEL BONHEUR ? TEL *il a été,* TEL *il sera toujours.* TELLE *vie,* TELLE *mort, etc.*

PLUSIEURS, des deux genres, et toujours au pluriel avec l'article indéfini, signifie un nombre indéterminé de personnes ou de choses.

Il est pronom dans ces phrases: PLUSIEURS PRINCES *se sont ligués continuellement contre Louis XIV. Nous avons les ouvrages* DE PLUSIEURS FEMMES *savantes. On ne réussit guere en s'appliquant* A PLUSIEURS SCIENCES *à la fois.*

TOUT, qui fait au féminin *toute*, exprime la plus grande généralité d'une idée.

Quand il est pronom, il ne s'emploie qu'au singulier et au masculin avec l'article indéfini: et il signifie *toutes choses*; comme dans ces exemples: TOUT *est consommé. Les Pyrrhoniens étoient des Philosophes qui doutoient* DE TOUT. *Un véritable Chrétien doit être prêt* A TOUT.

Quand il est adjectif, il a plusieurs usages, et il se décline tantôt avec l'article défini, et tantôt avec l'article indéfini.

1. Etant au singulier, ou il signifie la même chose que l'adjectif *entier*, comme dans ces phrases: TOUT LE PAYS *est innondé.* TOUTE LA VILLE *est en alarme*; ou il a la signification du pronom *chaque*: comme quand on dit, TOUT HOMME *est mortel. Je vous servirai en* TOUTE OCCASION. *On me trouvera* A TOUTE HEURE *de la journée.*

2. Etant au pluriel, il a non-seulement la signification de *chaque*, comme quand on dit, *tous les jours, toutes les semaines, tous les ans*; mais il marque encore que l'on veut parler de tous les sujets renfermés dans une idée, comme dans ces exemples: TOUS LES HOMMES *sont morts en Adam. La sainte Vierge doit être le modele* DE TOUTES LES FEMMES. *Pouvons-nous être insensibles* A TOUS LES BIENFAITS *de Dieu.*

On observera que quand *tout* se décline avec l'article indéfini, *le, la les*, précédent toujours immédiatement son substantif qui est après; et qu'il est lui-même précédé de *de*, ou *à*, au génitif, à l'ablatif, ou au datif: en sorte qu'il se trouve alors

entre *de* ou *à* et *le*, *la*, ou *les* : *Tout* LE *monde*, DE *toute* LA *terre*, A *tous* LES *peuples*.

IV.

QUI QUE CE SOIT ; ou quelquefois, *qui que ce fût*, ne se dit que des personnes au singulier du masculin, et se décline avec l'article indéfini.

Sans négation, il signifie la même chose que *quiconque* ou *quelque personne que ce soit*, comme dans ces phrases : QUI QUE CE SOIT *qui me demande, dites que je suis en affaires.* A QUI QUE CE SOIT *que vous vous adressiez, on vous donnera le même conseil.*

Qui que ce soit, avec une négation exprimée par *ne*, signifie *personne* ou *aucune personne* : comme quand on dit : QUI QUE CE SOIT *ne m'a prévenu contre vous. Je n'envie la fortune de* QUI QUE CE SOIT. *Ne vous confiez* A QUI QUE CE SOIT.

QUOI QUE CE SOIT, ou quelquefois *quoi que ce fût*, ne se dit que des choses au singulier du masculin, et se décline avec l'article indéfini.

Sans négation, et suivi de *que* ou de *qui*, il signifie la même chose que *quelque chose que* ou *qui* : comme quand on dit : QUOI QUE CE SOIT *qui vous ait retenu.* DE QUOI QUE CE SOIT *que l'on parle.* A QUOI QUE CE SOIT *que vous vous destiniez, etc.*

Quoi que ce soit, avec une négation, signifie *rien*, comme dans ces phrases : *On ne m'a appris* QUOI QUE CE SOIT *de nouveau. Je ne me plains* DE QUOI QUE CE SOIT.

QUEL, au féminin *quelle*, suivi de *que*, sert comme le pronom absolu *quel*, à désigner un objet ou en lui-même, ou par sa nature et ses qualités ; mais d'une maniere qui fait connoître qu'on ne veut pas y faire une attenion particuliere : comme quand on dit, *Les criminels doivent être punis,* QUELS, QU'*ils puissent être.* QUEL QUE *soit le bonheur des grands de la terre, un Chrétien doit s'en proposer un plus solide.* QUELLES QUE *soient les*

offres d'un ennemi, on doit toujours s'en défier.

Quel, employé de cette façon, se dit également des personnes et des choses au singulier et au pluriel : mais il n'a point d'article, et ne se met qu'au nominatif. Il faut avoir attention d'en séparer le *que* dont il est suivi, pour ne pas le confondre avec le pronom *quelque*, qui a une signification toute différente.

QUOI, suivi de *que*, ne se dit que des choses, et peut toujours se tourner par *quelque chose que*. Il est masculin sans pluriel, et prend l'article indéfini, comme dans ces phrases : *Je veux tenter l'aventure*, QUOI QU'*il puisse m'en arriver*. DE QUOI QU'*on l'accuse, il se défendra bien*. A QUOI QU'*on vous destine, vous devez être soumis. Je ne crains rien*, QUOI QU'*on fasse pour me perdre*. Il est souvent mieux pour la clarté, et pour l'harmonie, de préférer *quelque chose* à *quoi que*.

On observera aussi de ne pas lier *que* avec *quoi*, pour le distinguer du mot *quoique*, qui n'est pas le même.

QUELQUE et TOUT, suivis de *que*, n'ont pas la même signification que les pronoms *quelque* et *tout*, tels que nous les avons considérés : comme on les reconnoîtra dans ces exemples : *Dans* QUELQUE *élévation* QUE *l'on soit, il ne faut pas s'oublier*, c'est-à-dire, *quoique l'on soit dans une élévation, quelle qu'elle puisse être, etc.* QUELQUE *incrédules* QUE *soient les hommes pendant leur vie, ils changent souvent de dispositions aux approches de la mort*, c'est-à-dire, *quoique les hommes soient incrédules, etc. Pompée* TOUT *habile Capitaine qu'il étoit, ne laissa pas de faire des fautes essentielles*, c'est-à-dire, *quoique Pompée fut habile Capitaine, etc.* On parlera plus amplement de ces deux pronoms au Chapitre XIV.

CHAPITRE VI.

Du Verbe.

D. *QUE faut-il faire pour bien comprendre la nature du verbe?*

R. Il faut se rappeller la définition que nous avons donnée des jugements, au commencement de ce livre, page 2, où nous avons dit que les jugements sont les actions de notre esprit, lorsqu'après avoir assemblé plusieurs idées, il assure que l'une convient à l'autre, ou que l'une ne convient pas à l'autre.

D. *Quelles lumieres tirez-vous de cette définition des jugements?*

R. Comme les hommes parlent moins pour exprimer leurs simples idées, ou ce qu'ils conçoivent, que pour découvrir aux autres les jugemens qu'ils font des choses qu'ils conçoivent, il s'ensuit qu'on ne peut guere parler, sans assurer ou affirmer qu'une idée convient ou ne convient pas à une autre; et c'est cette forme ou maniere de pensée qui est signifiée par le verbe. Ainsi quand je dis, *La vertu est aimable*, *la vertu* exprime l'idée à laquelle j'affirme que convient l'idée d'*aimable* : et quand je dis, *Dieu n'est pas injuste*, j'affirme que l'idée d'*injuste*, ne convient pas à celle de *Dieu*.

D. *Quelle part le verbe a-t-il dans les jugemens?*

R. C'est le verbe qui les exprime, parce qu'il exprime proprement cette action, par laquelle l'esprit lie les idées qui se conviennent, et sépare celles qui répugnent les unes aux autres.

D. *Faites-moi connoître encore cet emploi du verbe par quelques exemples.*

R. Dans, *la vertu est aimable*, on voit que c'est par le moyen du mot *est*, que l'idée d'*aimable* est liée avec l'idée de *vertu* : et dans, *Dieu n'est*

pas injuste, on voit aussi que c'est par le moyen du mot *est* joint à *ne pas*, que l'idée d'*injuste est* séparée de celle de *Dieu*. Ainsi dans l'un et dans l'autre exemple, *est* est un verbe.

D. *Donnez-moi donc une définition exacte du verbe ?*

R. Le verbe est un mot dont le principal usage est de signifier l'affirmation.

D. *Le verbe a-t-il donc un autre usage que celui de signifier l'affirmation ?*

R. On s'en sert encore pour signifier d'autres mouvements de notre ame, comme *desirer*, *prier*, *commander*, etc., ce qui sera expliqué dans la suite. Mais il convient de ne le considérer ici que selon la principale signification, qui est celle qu'il a à l'Indicatif.

D. *S'il y a dans le verbe des parties qui ne signifient pas l'affirmation, la définition que vous en avez donnée ne convient donc pas à tout le verbe ?*

R. Cette définition convient aux parties essentielles du verbe. Celles qui ne signifient pas l'affirmation, n'appartiennent au verbe que parce qu'elles en sont formées et dérivées : et la raison qui les a fait mettre à la suite du verbe, c'est que, sans avoir la signification générale de l'affirmation, elles ont en différentes manieres la signification qui est propre et particuliere à chaque verbe, comme on l'expliquera.

D. *N'y a-t-il pas d'autres mots que le verbe qui expriment l'affirmation ?*

R. Elle est encore exprimée par quelques noms substantifs ou adjectifs, tel que *affirmant*, *affirmatif* et *affirmation*. Mais ces noms ne signifient l'affirmation que dans le cas où par une réflexion d'esprit elle est devenue l'objet de notre pensée, et ils ne marquent pas que celui qui s'en sert, affirme, mais seulement qu'il conçoit une affirmation.

D. Comme il y a presque autant de jugements négatifs que d'affirmatifs, ne peut-on pas dire

que le verbe exprime autant la négation que l'affirmation ?

R. Non : parce que la négation exprimée ordinairement par *ne*, *ne pas* ou *ne point*, est toujours ajoutée au verbe, qui ne signifie par lui-même que l'affirmation; et que comme dans les jugements affirmatifs, on affirme qu'une chose est, on affirme de même dans les jugements négatifs, qu'une chose n'est pas. Ainsi en disant, *Dieu n'est pas injuste*, j'affirme de Dieu qu'il *n'est pas injuste.*

D. *Que signifie le mot* verbe ?

R. Il signifie, suivant l'étymologie latine, *mot* ou *parole :* par où l'on a voulu sans doute marquer que le verbe est le mot par excellence, en ce qu'il forme la liaison de toutes nos idées et qu'il n'est pas possible de faire aucun discours suivi, sans le secours des verbes.

D. *Comment s'appelle ce dont on affirme quelque chose, et ce que l'on en affirme ?*

R. Ce dont on affirme quelque chose s'appelle *le sujet*, et ce que l'on en affirme s'appelle *l'attribut.* Ainsi quand on dit que le verbe signifie affirmation, c'est-à-dire, que son usage propre est de lier un attribut avec un sujet, ou de séparer l'un d'avec l'autre par le secours d'une négation.

D. *Qu'exprime-t-on par le sujet ?*

R. On exprime une personne ou une chose à laquelle se rapporte ce que l'on affirme.

D. *De quelles parties du discours se sert-on pour exprimer le sujet ?*

R. On se sert toujours d'un nom substantif ou d'un pronom.

D. *En quel cas met-on le nom ou le pronom qui exprime le sujet ?*

R. On le met toujours au nominatif; et c'est ce qui fait que le sujet est aussi appellé *nominatif du verbe.*

D. *Qu'exprime-t-on par l'attribut ?*

R. On exprime ordinairement une qualité en tant qu'elle convient ou ne convient pas au sujet, c'est-à-dire, à la personne ou à la chose dont on affirme.

D. *De quoi se sert-on pour exprimer l'attribut?*

R. On se sert ordinairement d'un nom adjectif qui s'accorde avec le sujet, comme avec son substantif.

D. *Comment appelle-t-on une suite de mots qui contient un sujet et un attribut liés par un verbe?*

R. On l'appelle une *proposition* ou une phrase, et le sujet avec l'attribut sont appellés *les termes d'une proposition.*

D. *Apportez-moi quelques exemples où je puisse reconnoître tout ce que vous venez de dire.*

R. Dieu est tout-puissant, il n'est pas injuste, sont deux phrases ou propositions.

Dans la premiere, *Dieu* est le sujet ou le nominatif du verbe, c'est-à-dire, la personne à laquelle se rapporte ce qui est affirmé, *tout-puissant* est l'attribut par lequel on exprime la qualité ou la perfection qui convient à Dieu : et cet attribut est lié avec le sujet par le verbe *est.*

Dans la seconde phrase, *il n'est pas injuste, il,* qui est pronom personnel mis à la place de *Dieu,* est le sujet ou le nominatif du verbe; *injuste* est l'attribut, qui est séparé du sujet par le moyen du verbe *est*, joint à la négation *ne pas.*

D. *Le verbe est-il toujours exprimé par un mot distingué du sujet et de l'attribut dont il forme la liaison?*

R. Non : il n'y a même que le verbe *être* que l'on emploie ainsi séparément.

D. *Pourquoi cela?*

R. Parce que le verbe *être* est proprement le seul qui marque simplement la liaison que nous faisons dans notre esprit, des deux termes d'une proposition. Ainsi, à ne considérer précisément le verbe que par l'affirmation, on peut dire qu'il n'y en a qu'un dans toute la langue, qui est *être,*

et que les autres ne sont que ce même verbe *être*, avec différentes modifications.

D. *Mettez encore, s'il est possible, cette réflexion dans un plus grand jour.*

R. Le verbe *être* ne marque par lui-même que l'affirmation, c'est-à-dire, la liaison de l'attribut avec le sujet : ou s'il marque quelque chose de plus, ce sont les rapports de la personne, du nombre et du temps, par les différentes terminaisons dont il est susceptible : comme quand on dit, *la terre* EST *ronde* : *vous* ÉTIEZ *malade*, *etc.*

Au lieu que les autres verbes, outre l'affirmation et les rapports de la personne, du nombre, et du temps, renferment encore la signification de quelque attribut : en sorte qu'avec un de ces verbes, une proposition peut n'être composée que de deux mots, dont le premier exprimera le sujet, et le second exprimera l'affirmation avec l'attribut; comme quand on dit, *Pierre vit; Pierre* est le sujet, et *vit*, renferme l'affirmation *est* avec l'attribut *vivant*, puisque c'est la même chose de dire, *Pierre vit*, que de dire, *Pierre est vivant.*

On peut expliquer de la même maniere tous les verbes différents du verbe *être.* Ainsi *Pierre aime*, *Pierre étudie*, *Pierre languit* : signifient, *Pierre est aimant*, *Pierre est étudiant*, *Pierre est languissant.* Par conséquent tous les verbes ne sont que des expressions abrégées qui suppléent au verbe *être* et à un attribut.

D. *Que concluez-vous de ces réflexions?*

R. 1.° Qu'il y a deux especes générales de verbes; savoir le verbe *être*, qui ne marque que l'affirmation sans attribut, et que l'on appelle *verbe substantif*, et les verbes qui renferment l'attribut avec l'affirmation, et que l'on appelle *verbes adjectifs.*

2.° Que si l'on veut définir le verbe substantif et le verbe adjectif, non-seulement par ce qui leur est essentiel, mais encore par leurs principaux accidents; on pourra appeller le premier, *un mot qui*

qui signifie l'affirmation, avec désignation de la personne, du nombre, et du temps; et l'autre, *un mot qui marque l'affirmation, de quelque attribut; avec désignation de la personne, du nombre, et du temps.*

D. *Pourquoi n'admettez-vous pas la définition qui fait consister l'essence des verbes à signifier des actions ou des passions?*

R. Parce qu'elle ne convient pas à tous les verbes, parmi lesquels il y en a plusieurs qui n'expriment ni actions ni passions, mais un état, une qualité, ou autre attribut, tels que *reposer, exceller, régner, exister, blanchir, briller, etc.* et que d'ailleurs il y a bien des mots qui, sans être verbes, signifient des actions et des passions. Mais dans toutes sortes de verbes, quelques différentes significations qu'ils puissent avoir, on y trouve toujours l'affirmation, comme on ne peut trouver de mot marquant l'affirmation, qui ne soit verbe. Ainsi c'est cette affirmation qui en constitue la nature et qui les distingue de tout autre mot.

On expliquera le mot de *passion* en parlant du verbe passif.

D. *Quel inconvénient y auroit-il de définir le verbe, un mot qui signifie ce qui passe, ou qui énonce par événement?*

R. Le même que dans la définition précédente. *Exister, reposer,* ou *se reposer,* ne signifient pas plus un passage ou un événement, qu'une action: et quoique le Créateur ait tiré l'univers du néant par une action de sa toute-puissance, et que ce soit par la même action qu'il perpétue l'existence des créatures, ce n'est pas cette action que l'on veut exprimer par le mot *exister*, mais seulement l'état d'une chose qui a été tirée du néant.

De même, quoiqu'on ne puisse, comme on le prétend, reposer ou être en repos, sans avoir passé de l'état de mouvement à celui de tran-

quillité, et que ce soit-là un changement d'état qui ne peut se faire sans événement; ce n'est point l'idée de ce passage ni de ce changement arrivé avant le repos, que l'on attache au mot *reposer*; mais uniquement celle de l'état d'une chose, après qu'elle a cessé d'être en mouvement.

On peut faire des observations à peu près semblables sur un grand nombre d'autres verbes, et il y a plusieurs mots qui expriment des événements, quoiqu'ils ne soient pas verbes. La différence d'exprimer un événement, ou d'énoncer par événement, n'est pas assez sensible ni assez caractérisée, pour qu'elle puisse servir de fondement à la distinction du nom et du verbe.

D. *Pourquoi le verbe* être *est-il appellé verbe substantif.*

R. Parce qu'il ne signifie par lui-même que l'affirmation sans attribut, comme le nom substantif ne signifie que l'objet sans égard à ses qualités.

D. *Pourquoi les autres verbes sont-ils appellés adjectifs?*

R. Parce qu'ils expriment un attribut avec l'affirmation, de même que le nom adjectif exprime un objet comme revêtu de quelque qualité.

(On parlera plus au long du verbe substantif et des différentes sortes de verbes adjectifs, à l'article IV de ce Chapitre.)

D. *Quelles sont les propriétés qui conviennent aux verbes.*

R. Il y en a beaucoup; mais il seroit difficile de les bien entendre, avant que d'avoir connu les verbes en eux-mêmes: ce qui ne peut se faire qu'en les conjuguant.

ARTICLE PREMIER.

Des diverses Conjugaisons des Verbes.

D. *QU'EST-CE que conjuguer un verbe?*

R. C'est le réciter avec toutes les différences dont il est susceptible, et dont nous rendrons compte dans la suite.

D. *Tous les verbes se conjuguent-ils de la même maniere?*

R. Non.

D. *D'où dépend la différence des conjugaisons?*

R. Elle dépend de la différence qui se trouve dans les terminaisons de toutes les parties des verbes, et principalement de celle qu'on appelle *infinitif.*

D. *Quelles sont les différentes terminaisons des infinitifs dans les verbes?*

R. Elles se réduisent à quatre principales, qui forment quatre conjugaisons différentes.

D. *Quelles sont ces quatre conjugaisons, et par où les distingue-t-on les unes des autres?*

R. La premiere comprend les verbes dont l'infinitif est terminé en *er*, comme *aimer.*

La seconde comprend les verbes dont l'infinitif est terminé en *ir*, comme *finir.*

La troisieme comprend les verbes dont l'infinitif est terminé on *oir*, comme *recevoir.*

La quatrieme comprend les verbes dont l'infinitif est terminé en *re*, comme *rendre.*

D. *Sont-ce là toutes les terminaisons que peuvent avoir les infinitifs des verbes?*

R. Il n'y a point d'infinitif qui ne finisse par *er*, *ir*, *oir* ou *re*, mais les lettres ou syllabes qui précedent ces finales, forment encore plusieurs autres terminaisons différentes, qui se rapportent à quelqu'une des quatre principales, comme nous l'expliquerons dans la suite.

D. *Pour me donner une premiere idée de ces différentes terminaisons qui se rapportent à quelqu'une des quatre principales, apportez-en un exemple?*

R. Dire, combatre, rendre, sont trois infinitifs de verbes qui finissent par *re* : on voit cependant que la syllabe ou les lettres qui précedent *re* dans chacun de ces infinitifs, en rendent les terminaisons bien différentes les unes des autres.

D. *Quels verbes faut-il savoir conjuguer, avant que de passer à ceux des quatre conjugaisons?*

R. Il faut savoir conjuguer les deux verbes auxiliaires *avoir* et *être*.

D. *Pourquoi cela?*

R. Parce que les autres verbes ne se conjuguent en partie qu'avec leur secours, comme on va le voir : et c'est uniquement à cause de cet usage qu'on les appelle *auxiliaires*, n'ayant rien d'ailleurs qui les distingue des autres verbes, quand on les emploie séparément.

Ainsi nous allons commencer par conjuguer ces deux verbes, et l'on verra ensuite comment ils entrent dans la conjugaison des autres.

(*) *Conjugaison du verbe auxiliaire*

AVOIR.

INDICATIF	IMPARFAIT.
PRÉSENT.	J'av*ois*.
Singulier.	Tu av*ois*.
J'ai.	Il av*oit*.
Tu a*s*.	Nous av*ions*.
Il *ou* elle a.	Vous av*iez*.
Pluriel.	Ils av*oient*.
Nous av*ons*.	PRÉTÉRIT.
Vous av*ez*.	J'eu*s*.
Ils *ou* elles ont.	Tu eu*s*.

(*) On a observé, pour faciliter l'orthographe des verbes, de faire imprimer en caractères italiques ce qui est fixe, ou dans tous les verbes d'une même conjugaison, ou dans les verbes des quatre conjugaisons.

Il eut.
Nous eûmes.
Vous eûtes.
Ils eûrent.

PRÉTÉRIT INDÉFINI.

J'ai eu.
Tu as eu.
Il a eu.
Nous avons eu.
Vous avez eu.
Ils ont eu.

PRÉTÉRIT ANTÉRIEUR.

Quand *J'eus* eu.
Tu eus eu.
Il eut eu.
Nous eûmes eu.
Vous eûtes eu.
Ils eurent eu.

PLUSQUE-PARFAIT.

J'avois eu.
Tu avois eu.
Il avoit eu.
Nous avions eu.
Vous aviez eu.
Ils avoient eu.

FUTUR.

J'aurai.
Tu auras.
Il aura.
Nous aurons.
Vous aurez.
Ils auront.

FUTUR-PASSÉ.

Quand *J'aurai* eu.
Tu auras eu.
Il aura eu.
Nous aurons eu.
Vous aurez eu.
Ils auront eu.

CONDITIONNEL PRÉSENT.

J'aurois.
Tu aurois.
Il auroit.
Nous aurions.
Vous auriez.
Ils auroient.

CONDITIONNEL PASSÉ.

J'aurois ou *j'eusse* eu.
Tu aurois ou *tu eusses* eu.
Il auroit ou *il eût* eu.
Nous aurions ou *nous eussions* eu.
Vous auriez ou *vous eussiez* eu.
Ils auroient ou *ils eussent* eu.

IMPÉRATIF.

PRÉSENT ou FUTUR.

Aie.
Qu'il ait.
Ayons.
Ayez.
Qu'ils aient.

SUBJONCTIF, ou CONJONCTIF.

PRÉSENT ou FUTUR.

Il faut Que j'aie.
Que tu aies.
Qu'il ait.
Que nous ayions.
Que vous ayiez.
Qu'ils aient.

IMPARFAIT.

Il falloit Que j'eusse.
Que tu eusses.
Qu'il eût.
Que nous eussions.
Que vous eussiez.
Qu'ils eussent.

PRÉTÉRIT.

Il a fallu *Que j'aie* eu.
Que tu aies eu.
Qu'il ait eu.
Que nous ayions eu.
Que vous ayiez eu.
Qu'ils aient eu.

PLUSQUE-PARFAIT.

Il auroit fallu *Que j'eusse* eu.
Que tu eusses eu.
Qu'il eût eu.
Que nous eussions eu.
Que vous eussiez eu.
Qu'ils eussent eu.

INFINITIF.

PRÉSENT.

avoir.

PRÉTÉRIT.

Avoir eu.

PARTICIPE ACTIF.

PRÉSENT.

Ayant.

PRÉTÉRIT.

Ayant eu.

PARTICIPE PASSIF.

PRÉSENT.

Eu, eue.

GÉRONDIF.

Ayant.

Conjugaison du verbe auxiliaire ÊTRE.

INDICATIF.

PRÉSENT.

Je suis.
Tu es.
Il *ou* elle est.
Nous sommes.
Vous êtes.
Ils *ou* elles sont.

IMPARFAIT.

J'étois.
Tu étois.
Il étoit.
Nous étions.
Vous étiez.
Ils étoient.

PRÉTÉRIT.

Je fus.
Tu fus.
Il fut.
Nous fûmes.
Vous fûtes.
Ils furent.

PRÉTÉRIT INDÉFINI.

J'ai été.
Tu as été.
Il a été.
Nous avons été.
Vous avez été.
Ils ont été.

PRÉTÉRIT ANTÉRIEUR.

Quand *J'eus* été.
Tu eus été.
Il eut été.
Nous eûmes été.
Vous eûtes été.
Ils eurent été.

PLUSQUE-PARFAIT.

J'avois été.
Tu avois été.
Il avoit été.
Nous avions été.
Vous aviez été.
Ils avoient été.

FUTUR.

Je serai.
Tu seras.
Il sera.
Nous serons.
Vous serez.
Ils seront.

PUTUR PASSÉ.

Quand *J'aurai* été.
Tu auras été.
Il aura été.
Nous aurons été.
Vous aurez été.
Ils auront été.

CONDITIONNEL PRÉSENT.

Je *serois.*
Tu *serois.*
Il *seroit.*
Nous *serions.*
Vous *seriez.*
Ils *seroient.*

CONDITIONNEL PASSÉ.

J'aurois ou *j'eusse* été.
Tu aurois ou *tu eusses* été.
Il auroit ou *il eût* été.
Nous aurions ou *nous eussions* été.
Vous auriez ou *vous eussiez* été.

IMPERATIF.

PRÉSENT *ou* FUTUR.

Sois.
Qu'il soit.
Soyons.
Soyez.
Qu'ils soient.

SUBJONCTIF, *ou* CONJONCTIF.

PRÉSENT *ou* FUTUR.

Il faut Que je sois.
Que tu sois.
Qu'il soit.
Que nous soyons.
Que vous soyez.
Qu'ils soient.

IMPARFAIT.

Il falloit Que je fusse.
Que tu fusses.
Qu'il fût.
Que nous fussions.
Que vous fussiez
Qu'ils fussent.

PRÉTÉRIT.

Il a fallu *Que j'aie* été.
Que tu aies été.
Qu'il ait été.
Que nous ayions été.
Que vous ayiez été.
Qu'ils aient été.

PLUSQUE-PARFAIT.

Il auroit fallu *Que j'eusse* été.
Que tu eusses été.
Qu'il eût été.
Que nous eussions été.
Que vous eussiez été.
Qu'ils eussent été.

INFINITIF.

PRÉSENT.

Être.

PRÉTÉRIT.

Avoir été.

PARTICIPE ACTIF.

PRÉSENT.

Étant.

PRÉTÉRIT.

Ayant été.

PARTICIPE PASSIF.

PRÉSENT.

Été.

GÉRONDIF.

Étant.

D. *Conjuguez de suite les verbes des quatre conjugaisons.*

R. Premiere Conjugaison.

INDICATIF.

Présent.

J'aime.
Tu aimes.
Il aime.
Nous aimons.
Vous aimez.
Ils aiment.

Imparfait.

J'aimois.
Tu aimois.
Il aimoit.
Nous aimions.
Vous aimiez.
Ils aimoient.

Prétérit.

J'aimai.
Tu aimas.
Il aima.
Nous aimâmes.
Vous aimâtes.
Ils aimerent.

Prétérit indéfini.

J'ai aimé.
Tu as aimé.
Il a aimé.
Nous avons aimé.
Vous avez aimé.
Ils ont aimé.

Prétérit antérieur.

Quand *J'eus* aimé.
Tu eus aimé.
Il eut aimé.
Nous eûmes aimé.
Vous eûtes aimé.
Ils eurent aimé.

Prétérit antérieur indéfini.

Quand *J'ai eu* aimé.
Tu as eu aimé.
Il a eu aimé.
Nous avons eu aimé.
Vous avez eu aimé.
Ils ont eu aimé.

Plusque-parfait.

J'avois aimé.
Tu avois aimé.
Il avoit aimé.
Nous avions aimé.
Vous aviez aimé.
Ils avoient aimé.

Futur.

J'aimerai.
Tu aimeras.
Il aimera.
Nous aimerons.
Vous aimerez.
Ils aimeront.

Futur passé.

Quand *J'aurai* aimé.
Tu auras aimé.
Il aura aimé.
Nous aurons aimé.
Vous aurez aimé.
Ils auront aimé.

Conditionnel présent.

J'aimerois.
Tu aimerois.
Il aimeroit.
Nous aimerions.
Vous aimeriez.
Ils aimeroient.

CONDITIONNEL PASSÉ.

J'aurois ou *j'eusse* aimé.
Tu aurois ou *tu eusses* aimé.
Il auroit ou *il eût* aimé.
Nous aurions ou *nous eussions* aimé.
Vous auriez ou *vous eussiez* aimé.
Ils auroient ou *ils eussent* aimé.

IMPÉRATIF.

PRÉSENT *ou* FUTUR.

Aime.
Qu'il aime.
Aimons.
Aimez.
Qu'ils aiment.

SUBJONCTIF, *ou* CONJONCTIF.

PRÉSENT *ou* FUTUR.

Il faut Que j'aime.
Que tu aimes.
Qu'il aime.
Que nous aimions.
Que vous aimiez.
Qu'ils aiment.

IMPARFAIT.

Il falloit Que j'aimasse.
Que tu aimasses.
Qu'il aimât.
Que nous aimassions.
Que vous aimassiez.
Qu'ils aimassent.

PRÉTÉRIT.

Il a fallu *Que j'aie* aimé.
Que tu aies aimé.
Qu'il ait aimé.
Que nous ayions aimé.
Que vous ayiez aimé.
Qu'ils aient aimé.

PLUSQUE-PARFAIT.

Il auroit fallu *Que j'eusse* aimé.
Que tu eusses aimé.
Q'il eût aimé.
Que nous eussions aimé.
Que vous eussiez aimé.
Qu'ils eussent aimé.

INFINITIF.

PRÉSENT.

Aimer.

PRÉTÉRIT.

Avoir aimé.

PARTICIPE ACTIF.

PRÉSENT.

Aimant.

PRÉTÉRIT.

Ayant aimé.

PARTICIPE PASSIF.

PRÉSENT.

Aimé, aimée, *ou étant* aimé, aimée.

PRÉTÉRIT.

Ayant été aimé *ou* aimant.

GÉRONDIF.

En aimant *ou* aimant.

SECONDE CONJUGAISON.

INDICATIF.

PRÉSENT.

Je finis.
Tu finis.
Il finit
Nous finissons.
Vous finissez.
Ils finissent.

IMPARFAIT.

Je finissois.
Tu finissois.
Il finissoit.
Nous finissions.
Vous finissiez.
Ils finissoient.

PRÉTÉRIT.

Je finis.
Tu finis.
Il finit.
Nous finîmes.
Vous finîtes.
Ils finirent.

PRÉTÉRIT INDÉFINI.

J'ai fini.
Tu as fini.
Il a fini.
Nous avons fini.
Vous avez fini.
Ils ont fini.

PRÉTÉRIT ANTÉRIEUR.

Quand *J'eus* fini.
Tu eus fini.
Il eut fini.
Nous eûmes fini.
Vous eûtes fini.
Ils eurent fini.

PRÉTÉRIT ANTÉRIEUR indéfini.

Quand *J'ai eu* fini.
Tu as eu fini.
Il a eu fini.
Nous avons eu fini.
Vous avez eu fini.
Ils ont eu fini.

PLUSQUE-PARFAIT.

J'avois fini.
Tu avois fini.
Il avoit fini.
Nous avions fini.
Vous aviez fini.
Ils avoient fini.

FUTUR.

Je finirai.
Tu finiras.
Il finira.
Nous finirons.
Vous finirez.
Ils finiront.

FUTUR PASSÉ.

Quand *J'aurai* fini.
Tu auras fini.
Il aura fini.
Nous aurons fini.
Vous aurez fini.
Ils auront fini.

CONDITIONNEL PRÉSENT.

Je finirois.
Tu finirois.
Il finiroit.
Nous finirions.
Vous finiriez.
Ils finiroient.

CONDITIONNEL PASSÉ.

J'aurois ou *j'eusse* fini.
Tu aurois ou *tu eusses* fini.
Il auroit ou *il eût* fini.
Nous aurions ou *nous eussions* fini.
Vous auriez ou *vous eussiez* fini.
Ils auroient ou *ils eussent* fini.

IMPÉRATIF.

PRÉSENT *ou* FUTUR.

Finis.
Qu'il finisse.
Finissons.
Finissez.
Qu'ils finissent.

SUBJONCTCIF, *ou* COJONCTIF.

PRÉSENT *ou* FUTUR.

Il faut Que je finisse.
Que tu finisses.
Qu'il finisse.
Que nous finissions.
Que vous finissiez.
Qu'ils finissent.

IMPARFAIT.

Il fallut Que je finisse.
Que tu finisses.
Qu'il finît.
Que nous finissions.
Que vous finissiez.
Qu'ils finissent.

PRÉTÉRIT.

Il a fallu *Que j'aie* fini.
Que tu aies fini.
Qu'il ait fini.
Que nous ayions fini.
Que vous ayiez fini.
Qu'ils aient fini.

PLUSQUE-PARFAIT.

Il auroit fallu *Que j'eusse* fini.
Que tu eusses fini.
Qu'il eût fini.
Que nous eussions fini.
Que vous eussiez fini.
Qu'ils eussent fini.

INFINITIF.

PRÉSENT.

Finir.

PRÉTÉRIT.

Avoir fini.

PARTICIPE ACTIF.

PRÉSENT.

Finissant.

PRÉTÉRIT.

Ayant fini.

PARTICIPE PASSIF.

PRÉSENT.

Fini, finie, *ou étant* fini, finie.

PRÉTÉRIT.

Ayant été fini *ou* finie.

GÉRONDIF.

En finissant *ou* finissant.

TROISIEME CONJUGAISON.

INDICATIF.

PRÉSENT.

Je reçois.
Tu reçois.
Il reçoit.
Nous recevons.
Vous recevez.
Ils reçoivent.

IMPARFAIT.

Je recevois.
Tu recevois.
Il recevoit.
Nous recevions.
Vous receviez.
Ils recevoient.

PRÉTÉRIT.

Je reçus.
Tu reçus.
Il reçut.
Nous reçûmes.
Vous reçûtes.
Ils reçûrent.

PRÉTÉRIT INDÉFINI.

J'ai reçu.
Tu as reçu.
Il a reçu.
Nous avons reçu.
Vous avez reçu.
Ils ont reçu.

PRÉTÉRIT ANTÉRIEUR.

Quand *J'eus* reçu.
Tu eus reçu.
Il eut reçu.
Nous eûmes reçu.
Vous eûtes reçu.
Ils eurent reçu.

PRÉTÉRIT ANTÉRIEUR indéfini.

Quand *J'ai eu* reçu.
Tu as eu reçu.
Il a eu reçu.
Nous avons eu reçu.
Vous avez eu reçu.
Ils ont eu reçu.

PLUSQUE-PARFAIT.

J'avois reçu.
Tu avois reçu.
Il avoit reçu.
Nous avions reçu.
Vous aviez reçu.
Ils avoient reçu.

FUTUR.

Je recevrai.
Tu recevras.
Il recevra.
Nous recevrons.
Vous recevrez.
Ils recevront.

FUTUR PASSÉ.

Quand *J'aurai* reçu.
Tu auras reçu.
Il aura reçu.
Nous aurons reçu.
Vous aurez reçu.
Ils auront reçu.

CONDITIONNEL PRÉSENT.

Je recevrois.
Tu recevrois.
Il recevroit.
Nous recevrions.
Vous recevriez.
Ils recevroient.

CONDITIONNEL PASSÉ.

J'aurois ou *j'eusse* reçu.
Tu aurois ou *tu eusses* reçu.
Il auroit ou *il eût* reçu.
Nous aurions ou *nous eussions* reçu.
Vous auriez ou *vous eussiez* reçu.
Ils auroient ou *ils eussent* reçu.

IMPÉRATIF.

PRÉSENT *ou* FUTUR.

Reçois.
Qu'il reçoive.
Recevons.
Recevez.
Qu'ils reçoivent.

SUBJONCTIF, *ou* CONJONCTIF.

PRÉSENT *ou* FUTUR.

Il faut Que je reçoive.
Que tu reçoives.
Qu'il reçoive.
Que nous recevions.
Que vous receviez.
Qu'ils reçoivent.

IMPARFAIT.

Il falloit Que je reçusse.
Que tu reçusses.
Qu'ils reçût.
Que nous reçussions.
Que vous reçussiez.
Qu'ils reçussent.

PRÉTÉRIT.

Il a fallu *Que j'aie* reçu.
Que tu aies reçu.
Qu'il ait reçu.
Que nous ayions reçu.
Que vous ayiez reçu.
Qu'ils aient reçu.

PLUSQUE-PARFAIT.

Il auroit fallu *Que j'eusse* reçu.
Que tu eusses reçu.

Qu'il

Qu'il eût reçu.
Que nous eussions reçu.
Que vous eussiez reçu.
Qu'ils eussent reçu.

INFINITIF.

PRÉSENT.

Recev*oir*.

PRÉTÉRIT.

Avoir reçu.

PARTICIPE ACTIF.

PRÉSENT.

Recev*ant*.

PRÉTÉRIT.

Ayant reçu.

PARTICIPE PASSIF.

PRÉSENT.

Reçu, reçue, ou *étant* reçu, reçue.

PRÉTÉRIT.

Ayant été reçu *ou* reçue.

GÉRONDIF.

En recev*ant* ou recev*ant*.

QUATRIEME CONJUGAISON.

INDICATIF.

PRÉSENT.

Je rend*s*.
Tu rend*s*.
Il rend.
Nous rend*ons*.
Vous rend*ez*.
Ils rend*ent*.

IMPARFAIT.

Je rend*ois*.
Tu rend*ois*.
Il rend*oit*.
Nous rend*ions*.
Vous rend*iez*.
Ils rend*oient*.

PRÉTÉRIT.

Je rend*is*.
Tu rend*is*.
Il rend*it*.
Nous rend*îmes*.
Vous rend*îtes*.
Ils rend*irent*.

PRÉTÉRIT INDÉFINI.

J'ai rendu.
Tu as rendu.
Il a rendu.
Nous avons rendu.
Vous avez rendu.
Ils ont rendu.

PRÉTÉRIT ANTÉRIEUR.

Quand *J'eus* rendu.
Tu eus rendu.
Il eut rendu.
Nous eûmes rendu.
Vous eûtes rendu.
Ils eurent rendu.

PRÉTÉRIT ANTÉRIEUR indéfini.

Quand *J'ai eu* rendu.
Tu as eu rendu.
Il a eu rendu.
Nous avons eu rendu.
Vous avez eu rendu.
Ils ont eu rendu.

PLUSQUE-PARFAIT.

J'avois rendu.
Tu avois rendu.
Il avoit rendu.
Nous avions rendu.
Vous aviez rendu.
Ils avoient rendu.

FUTUR.

Je rendrai.
Tu rendras.
Il rendra.
Nous rendrons.
Vous rendrez.
Ils rendront.

FUTUR PASSÉ.

Quand *J'aurai* rendu.
Tu auras rendu.
Il aura rendu.
Nous aurons rendu.
Vous aurez rendu.
Ils auront rendu.

CONDITIONNEL PRÉSENT.

Je rendrois.
Tu rendrois.
Il rendroit.
Nous rendrions.
Vous rendriez.
Ils rendroient.

CONDITIONNEL PASSÉ.

J'aurois ou *j'eusse* rendu.
Tu aurois ou *eusses* rendu.
Il auroit ou *il eût* rendu.
Nous aurions ou *nous eussions* rendu.
Vous auriez ou *vous eussiez* rendu.
Ils auroient ou *ils eussent* rendu.

IMPÉRATIF.

PRÉSENT ou FUTUR.

Rends.
Qu'il rende.
Rendons.
Rendez.
Qu'ils rendent.

SUBJONCTIF, *ou* CONJONCTIF.

PRÉSENT ou FUTUR.

Il faut Que je rende.
Que tu rendes.
Qu'il rende.
Que nous rendions.
Que vous rendiez.
Qu'ils rendent.

IMPARFAIT.

Il falloit Que je rendisse.
Que tu rendisses.
Qu'il rendît.
Que nous rendissions.
Que vous rendissiez.
Qu'ils rendissent.

PRÉTÉRIT.

Il a fallu *Que j'aie* rendu.
Que tu aies rendu.
Qu'il ait rendu.
Que nous ayions rendu.
Que vous ayiez rendu.
Qu'ils aient rendu.

PLUSQUE-PARFAIT.

Il auroit fallu *Que j'eusse* rendu.
Que tu eusses rendu.
Qu'il eût rendu.
Que nous eussions rendu.
Que vous eussiez rendu.
Qu'ils eussent rendu.

INFINITIF.

PRÉSENT.

Rendre.

PRÉTÉRIT.

Avoir rendu.

PARTICIPE ACTIF.

PRÉSENT.

Rendant.

PRÉTÉRIT.

Ayant rendu.

PARTICIPE PASSIF.

PRÉSENT.

Rendu, rendue, *ou étant* rendu, rendue,

PRÉTÉRIT.

Ayant été rendu *ou* rendue.

GERONDIF.

En rendant *ou* rendant.

ARTICLE II.

Des propriétés du Verbe.

D. *QU'AVEZ-VOUS remarqué en conjuguant les verbes?*

R. J'ai remarqué que les verbes sont susceptibles de *nombres*, de *personnes*, de *temps*, et de *modes*.

DES NOMBRES.

D. *Qu'entendez-vous par les nombres dans les verbes?*

R. J'entends, comme dans les noms, le singulier, et le pluriel. Ainsi un verbe est au singulier, quand ce que l'on affirme se rapporte à une seule chose; et il est au pluriel, quand ce que l'on affirme se rapporte à plusieurs choses.

D. *Qu'est-ce qui désigne les nombres dans les verbes?*

R. Ce sont les noms ou les pronoms personnels qui les précedent, et souvent les différences qu'on y trouve dans les terminaisons.

D. *Donnez-en des exemples?*

R. Dans, *je suis*, *il aime*, *Pierre lit*; *je*, *il*, et *Pierre*, font connoître que ces verbes sont au singulier; et dans, *nous sommes*, *ils aiment*, *les écoliers lisent*; *nous*, *ils*, et *les écoliers*, font connoître qu'ils sont au pluriel.

Cette différence de nombre se connoît encore par la différence qui se trouve pour les terminaisons entre *suis* et *sommes*, entre *aime* et *aiment*, et entre *lit* et *lisent*.

DES PERSONNES.

D. *Qu'est-ce que les personnes dans les verbes?*

R. Ce sont, comme dans les pronoms personnels, la *premiere*, la *seconde*, et la *troisieme*.

Ainsi un verbe est à la premiere personne du singulier ou du pluriel, quand on affirme quel-

que chose, ou de soi-même simplement, ou de soi-même en se joignant à d'autres : comme quand on dit, *j'aime*, ou *nous aimons*.

Un verbe est à la seconde personne du singulier ou du pluriel, quand on affirme quelque chose de celui ou de ceux à qui on parle : comme quand on dit, *tu aimes*, ou *vous aimez*.

Un verbe est à la troisieme personne du singulier ou du pluriel, quand ce que l'on affirme ne se rapporte ni à soi-même, ni à celui ou à ceux à qui on parle : comme quand on dit, *il aime*, ou *ils aiment*.

D. *De quoi se sert-on pour distinguer les personnes des verbes ?*

R. On se sert ordinairement des pronoms personnels du singulier ; pour marquer les personnes du singulier ; et des pronoms personnels du pluriel, pour marquer les personnes du pluriel.

D. *Quels sont ces pronoms, et quel en est l'usage dans les verbes ?*

R. Je, pour les deux genres, marque la premiere personne du singulier, *je reçois*.

Tu, pour les deux genres, marque la seconde personne du singulier, *tu reçois*.

Il, pour le masculin, ou *elle* pour le féminin, marque la troisieme personne du singulier, *il reçoit*, ou *elle reçoit*.

Nous, pour les deux genres, marque la premiere personne du pluriel, *nous recevons*.

Vous, pour les deux genres, marque la seconde personne du pluriel, *vous recevez*.

Ils, pour le masculin, ou *elles*, pour le féminin, marque la troisieme personne du pluriel, *ils reçoivent*, ou *elles reçoivent*.

D. *Ne connoît-on les personnes des verbes que par les pronoms personnels qui les précedent ?*

R. On les connoît encore souvent par les différentes terminaisons d'un même verbe : comme on le voit dans, *j'aime*, *tu aimes*, *il aime*, *nous aimons*, *vous aimez*, *ils aiment*.

D. *Ces pronoms se trouvent-ils toujours immédiatement avant les personnes des verbes?*

R. Ils se trouvent toujours avant les premieres et secondes personnes, tant du singulier que du pluriel, à moins qu'elles ne soient précédées du pronom relatif *qui*; on ne les met avant les troisiemes personnes, que quand les noms dont ils tiennent la place ne sont pas exprimés.

D. *Donnez-moi des exemples pour les premieres et secondes personnes?*

R. On dit, *Je suis triste, tu es sage, vous êtes habile*; mais quand les premières et secondes personnes ne sont pas précédées de *qui*, relatif, il faut dire, sans joindre aux verbes les pronoms personnels, *je, tu, vous; moi qui suis triste, toi qui es sage, vous qui êtes habile.*

D. *Donnez-moi un exemple pour la troisieme personne?*

R. Quand je veux parler de Pierre sans le nommer, je dis, *il est paresseux*; mais quand je veux le nommer, je dis, *Pierre est paresseux*: et non pas, *Pierre il est paresseux*. Il en est de même pour les troisiemes personnes du pluriel.

D. *Quel usage peut-on faire de cette connoissance?*

R. C'est que toutes les fois qu'il se trouvera un verbe sans pronom personnel, et sans être précédé de *qui*, relatif d'un antécédent de la premiere ou de la seconde personne, on poura être assuré qu'il est de la troisieme personne du singulier ou du pluriel, suivant les terminaisons qu'il aura.

D. *N'y a-t-il pas des occasions où les pronoms personnels se mettent après les verbes?*

R. Oui : principalement lorsque le verbe interroge : comme quand on dit, *Suis-*JE *selon votre goût? Finiras-*TU *bientôt ton travail? Vous rend-*IL *ses devoirs? Reçoit-*ELLE *du monde? Avons-*NOUS *de l'argent? Aimez-*VOUS *les sciences? Ont-*ILS *ce qu'il leur faut? Furent-*ELLES *plus modestes?*

On met encore les pronoms personnels après les verbes, quand ils sont précédés de ces mots : *aussi, peut-être, du moins, au moins, en vain, à peine, etc.* ou quand on rapporte les paroles de quelqu'un, en se servant des verbes, *dire, répondre,* et autres mis après les premiers mots ou à la fin de la phrase, comme dans ces phrases : *Aussi reçut-*IL *la récompense qu'il méritoit. Peut-être serez-*VOUS *plus sage. Du moins aurai-*JE *de quoi vivre. En vain voudrions-*NOUS *nous plaindre. A peine étoient-*ELLES *en marche, etc. Secourez-moi, dit-*IL. *Nous ne craignons rien, répondirent-*ILS. *Que me conseillez-vous, reprit-*ELLE.

D. *Suffit-il, pour interroger, de mettre le pronom personnel* je *après toutes les premieres personnes des verbes, et l'usage le permet-il toujours ?*

R. Non : 1. Lorsque les premieres personnes sont terminées par un *e* muet, il faut changer cet *e* muet en *é* fermé avec l'accent aigu. Ainsi on ne dit pas, *marche-je droit ? parle-je bien ? mange-je trop ?* mais, *marché-je droit ? parlé-je bien ? mangé-je trop ?*

2. L'usage n'admet pas le pronom *je* à la suite de la plupart de ces premieres personnes terminées par un *e* muet, même en le changeant en *é* fermé, ni à la suite d'un grand nombre d'autres verbes différemment terminés, parce que la prononciation n'en pouroit être que rude et désagréable. Ainsi il ne faudra pas dire, *extravagué-je ? cours-je ? perds-je ? ments-je ? dors-je ? sors-je ? etc.* ni comme quelques-uns le prétendent, *courai-je ? perdrai-je ? mentai-je ? dormai-je ? sortai-je ?* mais on aura recours à quelqu'autre expression, comme à celle-ci, *est-ce que*, ou *croyez-vous que j'extravague ? est-ce que je cours ? est-ce que je perds ? etc.*

Ces observations ont aussi lieu toutes les fois qu'il faut mettre *je* après le verbe sans interrogation, comme dans *dussé-je mourir*, au lieu de *dusse-je mourir, etc.*

D. *Dans les phrases où les pronoms personnels se mettent après les verbes, ne supprime-t-on pas ceux de la troisieme personne, lorsque les noms dont ils tiennent la place sont exprimés ?*

R. Non : on les laisse toujours après le verbe, et on dit, *Pierre est-*IL *paresseux ? Les ennemis ont-*ILS *une belle armée ? Votre mere reçoit-*ELLE *du monde ? A peine les troupes étoient-*ELLES *en marche, etc.*

D. *Se sert-on toujours de* tu *pour exprimer une seconde personne du singulier ?*

R. On ne s'en sert qu'à l'égard des personnes qu'une grande familiarité ou une extrême supériorité autorise à tutoyer, si ce n'est dans la poésie ou dans le langage des passions, comme de l'indignation, du mépris, etc. Hors de ces cas, il faut se servir de la seconde personne du pluriel *vous.* Ainsi on doit dire, *vous êtes habile*, et non pas, *tu es habile.*

D. *Si cela est, comment pourra-t-on connoître quand* vous *marquera plutôt une seconde personne du singulier, qu'une seconde personne du pluriel ?*

R. Vous, marquera toujours une seconde personne du singulier, quand on n'adressera la parole qu'à une seule personne ; et marquera une seconde personne du pluriel, quand on adressera la parole à plusieurs personnes.

Mais quoiqu'on mette le verbe au pluriel, en parlant à une seule personne, cependant on met au singulier le nom qui suit le verbe, et qui se rapporte à *vous.* Ainsi on dit, *vous serez Cardinal*, et non pas, *vous serez Cardinaux ; vous êtes malade*, et non pas *vous êtes malades.*

D. *Quel rapport y a-t-il entre un verbe et le nominatif ?*

R. Un nom au nominatif demande toujours un verbe ; et tout verbe qui n'est pas impersonnel, ou qui n'est pas à l'infinitif, suppose toujours un nom substantif au nominatif, exprimé ou sous-entendu, dont il dépend.

D. *Comment s'accorde le verbe avec son nominatif?*

R. En nombre et en personne ; c'est-à-dire, que le verbe doit être au singulier, si son nominatif n'exprime qu'une seule chose ; qu'il doit être pluriel, si son nominatif exprime plusieurs choses ou s'il a pour nominatif plusieurs noms au singulier ; et qu'il doit être à la même personne que son nominatif.

Quand le verbe a pour nominatif un nom collectif au singulier, seul ou suivi d'un substantif pluriel au génitif, il se met au pluriel comme dans ces exemples: *La plupart* PRIRENT *la fuite. Une infinité de gens* SONT *aveugles sur leurs défauts.*

On trouvera encore dans la suite d'autres exceptions pour le nombre et pour les personnnes, aux articles du verbe substantif et du verbe impersonnel.

Un verbe ne doit pas être au singulier, quand il a pour nominatif un nom ou pronom au pluriel dont il est précédé. Cependant, suivant la regle qui a été établie pour les adjectifs et pour les pronoms relatifs, à la page 104; il n'y a rien de vicieux dans les phrases suivantes : *Philiste fut un de ceux qui le* SERVIT *le plus utilement. Un de ceux qui* A *le mieux* ÉCLAIRCI *ce qui a rapport à cette question. Ce fut une des choses qui* CONTRIBUA *davantage à les lier étroitement avec elle. Ctesias est un des premiers qui* AIT EXÉCUTÉ *cette entreprise. Dans la personne d'un des hommes du monde qui* POUVOIT *le mieux juger. Callimaque est un de ceux qui* A *le plus* AUTORISÉ. *Rudbek.*

Le verbe y est au singulier, parce que son nominatif *qui*, dont il est précédé, est un pronom relatif au singulier, qui a pour antécédent le mot *un*, distinctif. Quand on dit que *Ctesias est un des premiers qui ait exécuté cette entreprise*, en entend non seulement que personne ne l'avoit exécutée avant lui, mais encore qu'il l'a exécutée avant tous les autres, et qu'il leur en a donné l'exemple. Si

au contraire on disoit qu'*il est un des premiers qui aient exécuté cette entreprise*, on feroit entendre que plusieurs l'on exécutée d'abord, et qu'il est un de ceux qui ont commencé à l'exécuter. Alors le pronom relatif *qui*, nominatif du verbe, seroit au pluriel, parce qu'il auroit pour antécédent *des premiers*, et par conséquent il faudroit mettre son verbe au pluriel.

Si le verbe a plusieurs nominatifs de différentes personnes, il faut le mettre à la personne la plus noble. La premiere personne est plus noble que les autres, et la seconde est plus noble que la troisieme. Ainsi on dira par cette raison, *Vous et mon frere* AVEZ ÉTÉ *les plus sages*, et non pas *ont été*. *Vous, ma sœur, et moi,* IRONS *ensemble à la campagne*, et non pas, *irez* ni *iront*.

Souvent le verbe a pour nominatif un pronom relatif, et on ne peut connoître la personne de ce pronom que par celle de son antécédent. C'est celle-là que le verbe doit suivre. Ainsi il faut le mettre à la personne de l'antécédent, ou quand il y en a plusieurs de différentes personnes, à celle qui est la plus noble. Ce seroit donc mal parler que de dire, *Ce n'est pas moi qui* A OUVERT *la porte : Ce n'est ni lui ni moi qui* ONT RÉVÉLÉ *ce secret ;* parce que le relatif ayant dans la premiere phrase un pronom de la première personne pour antécédent, et dans l'autre deux pronoms de la premiere et de la troisieme personne, il doit être regardé comme étant de la premiere personne, et que c'est par conséquent à cette personne que le verbe doit être mis. Voilà pourquoi il faut dire, *Ce n'est pas moi qui* AI OUVERT *la porte : ce n'est ni lui ni moi qui* AVONS RÉVÉLÉ *ce secret.*

DES TEMPS.

D. *Qu'est-ce que les temps ?*

R. Ce sont certaines inflexions du verbe, qui font connoître à quel temps il faut rapporter ce que l'on affirme de quelque chose.

D. *Que veut dire le mot* inflexion?

R. Il signifie ici une terminaison particuliere, ou une différence dans les dernieres lettres ou syllabes d'un mot. Ainsi dans *j'aimai*, l'inflexion n'est pas la même que dans *j'aime*.

D. *Eclaircissez-moi la définition des temps par quelques exemples.*

R. Quand je dis, *Mon frere est heureux*; le verbe *est*, par son inflexion, fait connoître que ce que j'affirme de *mon frere*, se rapporte au temps présent. Quand je dis, *César aima la gloire*, le verbe *aima*, par son inflexion, marque que ce que j'affirme de *César*, se rapporte à un temps passé; et quand je dis, *Les justes recevront la récompense de leurs bonnes œuvres*, il y a dans le verbe *recevront*; une inflexion qui fait rapporter ce que j'affirme des *justes*, à un temps à venir.

D. *Combien y a-t-il de temps?*

R. Il n'y en a proprement que trois dans la nature, qui sont, *le présent*, *le passé*, et *l'avenir*, et que nous appellerons pour cela les *trois temps naturels*.

D. *Il me semble que nous en avons vu un plus grand nombre dans la conjugaison des verbes.*

R. Cela est vrai : nous en avons distingué onze avec des dénominations différentes; et tous ces temps ont été introduits dans notre langue, pour exprimer les diverses manieres dont on peut envisager les choses dans le présent, dans le passé et dans l'avenir. C'est ce qui fait qu'on les rapporte tous à quelqu'un des trois temps naturels; comme nous allons le faire voir par une explication détaillée.

D. *Quels sont les temps des verbes, qui représentent les trois temps naturels?*

R. Ce sont ceux que nous avons nommés dans la conjugaison, *Présent*, *Prétérit indéfini*, et *Futur*.

D. *Quels sont les temps qui se rapportent à chacun des trois temps naturels?*

R. 1. Il n'y en a qu'un qui se rapporte au

présent; c'est celui que nous avons nommé *Conditionnel présent.*

2. Ceux qui se rapportent au prétérit indéfini, sont,

L'imparfait. Le prétérit. Le prétérit antérieur. Le prétérit antérieur indéfini. Le plusque-parfait. Le conditionnel passé.

3. Le seul qui se rapporte au futur, est *le futur passé.*

D. *Donnez-moi des explications justes de chacun de ces temps, pour me faire connoître ce qu'ils ont de commun avec les trois temps naturels, ce qui les en distingue, et ce qui les distingue les uns des autres.*

I.

LE PRÉSENT marque qu'une chose est, ou se fait au temps où l'on parle : comme quand je dis, JE SUIS *malade.* NOUS LISONS *l'Ecriture sainte;* c'est-à-dire, *Je suis actuellement malade. Nous lisons présentement l'Ecriture sainte.*

On se sert encore du présent en deux occasions.

1. Pour exprimer des choses que l'on appelle d'éternelle vérité, c'est-à-dire, qui sont vraies selon tous les temps; comme quand on dit, *Dieu* EST *tout-puissant. Deux et deux* FONT *quatre, etc.*

2. Pour exprimer des choses d'habitude, c'est-à-dire, que l'on a coutume de faire, quoiqu'il ne soit pas nécessaire qu'on les fasse actuellement, comme quand on dit, JE JOUE *des instruments.* J'APPRENDS *les Mathématiques.* J'ÉTUDIE *l'Histoire, etc.*

Le conditionnel présent marque, dans la signification qu'il a le plus ordinairement, qu'une chose arriveroit dans le temps présent, moyennant certaines conditions, c'est-à-dire, qu'une chose seroit présente, si une autre chose arrivoit ou étoit arrivée, comme quand on dit, JE LIROIS, *si j'avois des livres;* ou, NOUS SERIONS *heureux, si*

Adam n'eût pas péché. Et je rapporte ce temps au présent, parce que les conditions devenant effectives, la chose qui n'est pas, seroit présente, et que je puis dire, *Je lirois à présent, si j'avois des livres. Nous serions heureux à présent, si Adam n'eût pas péché.*

II.

LE PRÉTÉRIT INDÉFINI s'appelle ainsi, parce qu'il marque ordinairement une chose passée dans un temps que l'on ne désigne pas, ou dans un temps désigné, dont il reste encore quelque partie à écouler. Ainsi quand je dis, *Les fruits de la terre* ONT ÉTÉ *la nourriture des premiers hommes*, je ne désigne pas positivement le temps où cela est arrivé. Et quand je dis, J'AI EU *la fievre cette année, ce printemps, ce mois-ci, cette semaine, aujourd'hui*, je désigne à la vérité des temps, mais ce ne sont pas des temps absolument passés, et il en reste encore quelque partie à écouler.

Les cinq temps qui se rapportent à ce prétérit indéfini, marquent aussi des choses passées, mais en différentes manieres.

L'imparfait marque le passé avec rapport au présent, et fait connoître qu'une chose étoit présente dans un temps passé, comme quand je dis, J'ÉTOIS *à table lorsque vous arrivâtes;* ma situation d'être à table est passée, mais je la marque comme présente à l'égard de votre arrivée, qui est aussi passée.

Le prétérit simple, que l'on appelle encore *prétérit défini*, marque une chose passée dans un temps dont il ne reste plus rien, et dans lequel on n'est plus; comme quand on dit, JE FUS *malade l'année derniere.* JE RENDIS *mes comptes la semaine passée.* JE REÇUS *votre lettre hier.*

Il est essentiel d'observer,

1. Qu'on ne doit se servir de ce prétérit, que pour marquer un temps, qui soit éloigné au moins d'un jour de celui où l'on parle. Ainsi on ne pouroit

roit pas dire, JE REÇUS *de l'argent ce matin*, parce que *ce matin* fait partie du jour où l'on est encore.

2. Que pour employer ce même prétérit, ce n'est pas assez que le temps dont on parle soit éloigné de plus d'un jour de celui où l'on est; il faut encore qu'il n'en reste plus rien, et que l'on n'y soit plus renfermé. Ainsi il ne seroit pas permis de dire, NOUS VÎMES *de grands événements dans ce siecle, dans cette année, dans ce mois, dans cette semaine;* parce que le siecle, l'année, le mois, et la semaine, dont on parle, sont des espaces de temps qui ne sont pas encore passés, et où l'on est encore renfermé. Mais il faudroit dire, en se servant du prétérit indéfini, NOUS AVONS VU *de grands événements dans ce siecle, etc.*

La différence qu'il y a entre l'un et l'autre, quant à l'usage qu'on en peut faire, c'est qu'on ne doit jamais se servir du prétérit simple, qu'en parlant d'un temps absolument passé, et dans lequel on n'est plus : au lieu qu'en bien des occasions, ce n'est pas une faute d'employer indifféremment le prétérit indéfini pour un temps dont il reste encore partie à écouler. Ainsi on peut dire, sans blesser les regles de la langue, *Alexandre* FUT *le plus grand capitaine de son siecle*, ou A ÉTÉ *le plus grand capitaine de son siecle.* Cependant il est mieux en général de n'employer chacun de ces prétérits, que suivant la premiere idée que nous en avons donnée.

Le prétérit antérieur est ainsi nommé, parce qu'il exprime ordinairement une chose passée avant une autre dans un temps passé. Il y en a deux.

L'un qui exprime une chose passée avant une autre dans un temps dont il ne reste plus rien; comme dans cette phrase, *Quand* J'EUS REÇU *mon argent, je m'en allai;* c'est-à-dire, que *je m'en allai après avoir reçu mon argent.*

L'autre qui exprime une chose passée avant une autre dans un temps dont il reste encore quelque partie a écouler, comme dans le même jour

que l'on parle. Il faut dire alors, *Quand* J'AI EU REÇU *mon argent, je m'en suis allé.*

La raison de cette différence est la même que nous avons donnée en parlant du prétérit simple et du prétérit indéfini. C'est pourquoi on peut appeller le premier, *prétérit antérieur simple* ou *défini*, et le second, *prétérit antérieur indéfini*. Celui-ci est moins en usage que l'autre, et il est plus naturel de dire, pour y suppléer, *après avoir reçu mon argent, je m'en suis allé.*

Ces deux prétérits sont presque toujours, dans le même sens, à la suite des mots, *quand, lorsque, dès que, aussitôt que, après que, etc.*, et s'il arrive quelquefois qu'ils n'en soient pas précédés, comme quand on dit, *J'eus bientôt dîné*, ou *j'ai eu bientôt dîné*, ils marquent alors la chose ou l'action comme faite et consommée; au lieu que le prétérit simple, *je dînai*, n'exprime précisément que l'action dans un temps passé.

Les verbes auxiliaires *avoir* et *être* n'ont pas de *prétérit antérieur défini.*

Le plusque-parfait marque doublement le passé, c'est-à-dire, marque une chose non-seulement comme passée en soi, mais aussi comme passée à l'égard d'une autre chose qui est aussi passée. Ainsi quand je dis, *j'avois été malade lorsque vous m'écrivîtes*, je fais entendre que ma maladie étoit passée à l'égard de votre lettre, ou du temps que vous m'écrivîtes, qui est aussi un temps passé à l'égard de celui que je parle.

Le prétérit antérieur marque, comme le *plusque-parfait*, une chose ou une action passée avant une autre qui est aussi passée. Ce qui les distingue l'un de l'autre, c'est que la chose ou l'action exprimée par le prétérit antérieur, est subordonnée à celle qui l'a suivie, et que c'est à celle-ci que l'on porte principalement son attention. Ainsi celui qui dit, *Quand j'eus reçu mon argent, je m'en allai*, veut faire entendre d'abord qu'il *s'en alla*, et ensuite que ce fut *après avoir reçu son argent*; en sorte que

je m'en allai, est la phrase principale, et que le reste, *quand j'eus reçu mon argent*, n'est qu'une phrase incidente; parce qu'il est principalement question de savoir dans quel temps *il s'en alla*.

C'est tout le contraire à l'égard du plusque-parfait. La chose ou l'action exprimée par ce temps, est celle qui fait le principal objet de celui qui parle. Ainsi quand je dis, *J'avois été malade lorsque vous m'écrivîtes*, il est principalement question de savoir dans quel temps *j'avois été malade*, et non dans quel temps *vous m'écrivîtes : j'avois été malade*, est la phrase principale, et, *lorsque vous m'écrivîtes*, la phrase incidente. En un mot, quand on emploie *le prétérit antérieur*, la chose ou l'action la moins éloignée est présentée la premiere, et quand on se sert du *plusque-parfait*, c'est la chose ou l'action la plus éloignée qui tient le premier rang.

Le conditionnel passé marque qu'une chose seroit arrivée dans un temps passé, si certaines conditions eussent eu lieu. Ainsi quand je dis, J'AUROIS APPRIS ou J'EUSSE APPRIS *la Géographie, si vous eussiez voulu*, on entend que mon action d'apprendre la Géographie dépendoit de votre volonté, comme d'une condition, et que cette action seroit passée si la condition eût eu lieu, c'est-à-dire, si vous eussiez voulu. Par où l'on voit que ce temps peut être rapporté au passé, puisque la chose dont on parle seroit arrivée dans un temps passé à l'égard de celui où l'on est en parlant, et que d'ailleurs on peut dire, J'AUROIS ou J'EUSSE APPRIS la Géographie *l'année derniere, si vous eussiez voulu*.

III.

LE FUTUR marque simplement qu'une chose arrivera dans un temps qui n'est pas encore; comme quand je dis, J'AURAI *de l'argent. Nos corps* RESSUSCITERONT *au dernier jour.*

Le Futur passé marque l'avenir avec rapport au passé, et fait connoître que dans le temps qu'une chose arrivera, une autre chose qui n'est pas encore

sera passée ; comme si je dis, *Quand* J'AURAI FINI *mes affaires, je vous irai voir*, ou J'AURAI FINI *mes affaires quand je vous irai voir* ; dans l'une et dans l'autre façon, la fin de mes affaires est encore à venir ; mais je la marque comme passée à l'égard de ma visite, qui est aussi à venir.

D. *Tous les temps dont vous venez de parler conservent-ils toujours la même signification ?*

R. Non, il y en a plusieurs qui en changent, suivant les occasions où ils sont employés. C'est ce que nous allons faire voir en peu de mots, à l'aide de quelques exemples.

1. *Le présent* se met quelquefois pour le futur comme dans ces expressions, JE REVIENS *tout à l'heure.* JE PARS *bientôt pour Rome. Que* FAITES-VOUS *demain, etc.* c'est-à-dire, JE REVIENDRAI *tout-à-l'heure.* JE PARTIRAI *bientôt pour Rome. Que* VEREZ-VOUS *demain ?*

Il a encore la signification du futur, quand il est précédé du mot *si*, exprimant une condition, comme dans cette phrase, *Je suis résolu de voyager si* J'EN TROUVE *l'occasion ;* c'est la même chose que si l'on disoit, *Je suis résolu de voyager en supposant,* ou à *condition que* J'EN TROUVERAI *l'occasion.*

Le présent se prend au contraire quelquefois dans le sens du prétérit, quand on veut donner plus de force et de vivacité à ce que l'on raconte, comme dans cette description de la mort d'Hippolyte.

J'ai vu, Seigneur, j'ai vu votre malheureux fils
Traîné par les chevaux que sa main a nourris.
Il VEUT les rappeler, et sa voix les EFFRAIE.
Ils COURENT. TOUT son corps n'est bientôt qu'une plaie.

2. *L'imparfait* ne marque souvent autre chose qu'un prétérit sans rapport au présent, sur-tout dans les narrations : comme quand on dit, *Rome* ÉTOIT *d'abord gouvernée par des rois*, c'est-à-dire, *Rome* FUT *d'abord gouvernée par des rois.*

Quand *l'imparfait* est précédé de *si*, il ne marque autre chose qu'un rapport au temps présent, comme dans cette phrase, *Si je* CONNOISSOIS *vos in-*

tentions, je les exécuterois ; c'est-à-dire, *si je* CONNOISSOIS *à présent :* ou *je n'exécute pas vos intentions parce que je ne les connois pas.*

3. *Le prétérit indéfini* se prend quelquefois pour un *futur passé*, comme dans ces phrases : J'AI FINI *dans un moment.* AVEZ-VOUS *bientôt* ÉCRIT *votre lettre ?* cela veut dire, J'AURAI FINI *dans un moment.* AUREZ-VOUS *bientôt* ÉCRIT *votre lettre ?*

Le plusque-parfait n'exprime souvent qu'un simple rapport au temps passé, comme quand il est à la suite de *si ;* ce qu'on reconnoîtra dans cet exemple : SI VOUS AVIEZ SUIVI *mes conseils, vous ne seriez pas dans l'embarras :* c'est-à-dire, simplement, *Si vous aviez suivi autrefois mes conseils ;* ou, *vous êtes dans l'embarras, parce que vous n'avez pas suivi mes conseils.*

4. *Le conditionnel présent,* précédé de *que* à la suite d'un autre verbe au passé, exprime ordinairement un futur par rapport au temps du verbe précédent : comme quand on dit, *Jesus-Christ a promis qu'*IL VIENDROIT *juger les hommes etc.* on fait entendre que Jesus-Christ a dit autrefois, JE VIENDRAI, ou *je promets que* JE VIENDRAI *juger les hommes.*

5. *Le conditionnel passé,* dans les mêmes circonstances, marque quelquefois un futur passé par rapport au temps passé du verbe qui le précede. Ainsi en disant, *J'ai cru que* J'AUROIS FINI *mon ouvrage cette année ;* si c'est l'année derniere que j'ai eu cette opinion, je suis censé avoir dit alors, J'AURAI FINI, ou *je crois que* J'AURAI FINI *mon ouvrage l'année prochaine.*

D. *N'y a-t-il pas encore d'autres temps que ceux que vous venez d'expliquer ? ou, pour mieux dire, n'y a-t-il pas d'autres manieres d'envisager les choses dans le présent, dans le passé, et dans l'avenir ?*

R. Le présent, proprement dit ne consistant que dans un seul instant indivisible, ne peut admettre aucun partage, et par conséquent il n'y a qu'une maniere de l'exprimer ; au lieu que le passé

et l'avenir ayant plus d'étendue, on peut encore y considérer quelques nouveaux degrés. Mais comme les verbes n'ont pas d'inflexions particulieres pour les exprimer, on y supplée par le moyen de quelques autres verbes, de la maniere suivante.

1. Pour exprimer un passé peu éloigné, c'est-à-dire, pour marquer qu'une chose est arrivée, ou étoit arrivée depuis peu de temps, on se sert du présent ou de l'imparfait du verbe *venir*, que l'on joint à l'infinitif du verbe dont on veut exprimer l'un ou l'autre passé. Ainsi on dit, *Je viens de dîner*, pour dire, *j'ai dîné, il n'y a pas long-temps*; et *je venois de dîner, quand vous êtes arrivé*, pour dire, *j'avois dîné, il n'y avoit pas long-temps, quand vous êtes arrivé*. Il est aisé de voir dans ces deux exemples, que *je viens*, employé à cet usage, exprime un prétérit indéfini; et que *je venois*, exprime un plusque-parfait.

2. Pour exprimer un futur prochain par rapport au temps présent, ou par rapport au temps passé, c'est-à-dire, pour marquer qu'une chose doit ou devoit arriver bientôt, on joint à l'infinitif du verbe, le présent ou l'imparfait du verbe *aller*. Ainsi, *Je vais dîner*, veut dire, *je dînerai bientôt*: et *j'allois dîner quand vous êtes arrivé*, signifie, *dans le temps que vous êtes arrivé*, j'ai pu dire, *je dînerai bientôt*.

On exprime encore un futur incertain ou indéterminé, soit par rapport au temps présent, soit par rapport au temps passé, en joignant à un infinitif quelques temps du verbe *devoir*. Ainsi quand on dit, *Je dois voyager. Vous deviez me venir voir. Vous avez dû recevoir ma lettre, etc.* le futur dans *Je dois voyager*, n'est pas si positif que si l'on disoit, *Je voyagerai, etc.*

3. Quand on met *si* avant un *plusque-parfait*, la chose ou l'action exprimée par ce temps n'est pas encore faite au temps où l'on parle. Ainsi quand je dis, *Si j'avois dîné, je vous irois voir*; je fais entendre que je n'ai pas encore dîné. Mais il y a une

maniere d'exprimer avec *si* une chose ou une action qui n'étoit pas encore faite dans un temps passé. En voici un exemple : On me dit, *Vous n'aviez pas encore dîné quand je vous ai envoyé chercher* : je réponds, *si* J'AVOIS EU DÎNÉ, *je ne vous aurois pas fait attendre* ; et l'on sent que ce ne seroit pas la même chose de dire en cette occasion, *Si j'avois dîné, etc.*

De même le *conditionnel passé* fait simplement envisager une chose ou une action qui auroit été présente dans un temps passé. *J'aurois dîné avant midi, si l'on ne fût pas venu me détourner* : c'est-à-dire, et rien de plus, *Je me serois mis à table*, ou *on m'auroit servi à dîner avant midi, etc.* Mais pour faire entendre que la chose seroit finie et consommée dans un temps passé, et qu'elle seroit passée à l'égard de ce temps passé, il faudroit dire, J'AUROIS EU DÎNÉ *avant midi, si l'on ne fût pas venu me détourner.*

On voit par-là qu'il y a un second *plusque-parfait* et un second *conditionnel passé* qui ont une conjugaison différente des autres. *J'avois eu dîné, tu avois eu dîné, il avoit eu dîné, etc. j'aurois eu dîné, tu aurois eu dîné, il auroit eu dîné*, ou *j'eusse eu dîné, il eût eu dîné, etc.*

Quelques Grammairiens les appellent *temps surcomposés*, parce qu'ils empruntent les temps composés du verbe auxiliaire *avoir*. Mais l'usage en est si rare, qu'on a pu se dispenser de les faire entrer dans la conjugaison des verbes, et qu'il suffit d'en faire ici la remarque. On peut encore en trouver quelques autres de cette nature dans le subjonctif.

DES MODES.

D. *Que veut dire le mot de* mode ?

R. Il veut dire *maniere*.

D. *Qu'est-ce que les modes ?*

R. Ce sont différentes inflexions pour exprimer différentes manieres d'affirmer ou de signifier dans les verbes.

D. *Pouvez-vous m'expliquer cette définition plus clairement?*

R. Elle s'expliquera assez par les définitions particulieres de chaque mode.

D. *Combien y a-t-il de modes?*

R. Il y en a quatre, qui sont,

L'indicatif. L'impératif. Le Subjonctif ou *Conjonctif. L'infinitif.*

D. *Quels sont les modes où les verbes signifient toujours l'affirmation?*

R. Ce sont l'Indicatif, l'Impératif, et le Subjonctif comme on va le voir.

De l'Indicatif.

D. *Qu'est-ce que l'indicatif?*

R. C'est une manière d'exprimer les divers temps des verbes avec l'affirmation simple, c'est-à-dire, sans dépendance d'aucun autre mot précédent.

D. *Faites-moi entendre cette définition par quelques exemples?*

R. Quand je dis, *J'aime la vertu. Vous m'avez rendu service. Nous finirons notre affaire;* mon affirmation est simple dans chacune de ces phrases, en ce qu'elle est indépendante des mots qui pouroient être auparavant; puisque les mots qui expriment cette affirmation, peuvent se trouver non-seulement au commencement d'une phrase, comme on le voit ici, mais même au commencement d'un discours.

D. *Pourquoi ce mode est-il appellé* indicatif?

R. Parce que dans tous les temps qu'il contient, il indique ou marque directement et positivement ce qui est signifié par le verbe : comme on le voit dans *j'aime, j'aimois, j'aimai, etc.*

On aura encore une idée plus précise de l'indicatif, quand on l'aura mis en opposition avec le subjonctif, comme nous le ferons incessamment.

DE L'IMPÉRATIF.

D. *Qu'est-ce que l'Impératif?*

R. C'est une maniere de signifier dans les verbes, outre l'affirmation, l'action de commander, de prier, ou d'exhorter.

D. *Apportez-en quelques exemples.*

R. Quand je dis, RENDEZ *témoignage à la vérité.* CRAIGNEZ *Dieu plus que les hommes;* c'est comme si je disois, *Je vous commande, je vous prie, je vous exhorte de rendre témoignage à la vérité, de craindre Dieu plus que les hommes.*

D. *Quelle différence y a-t-il entre un commandement et une défense?*

R. Il n'y en a pas d'autre, sinon que par l'un on commande de faire, et par l'autre on commande de ne pas faire. Ainsi on se sert également pour l'un et pour l'autre de l'impératif, en y joignant la négation *ne* ou *ne pas*, pour défendre; comme quand on dit; NE NÉGLIGEZ PAS *les regles de la langue françoise.*

D. *Pourquoi avez-vous appellé dans la conjugaison, le temps de l'impératif:* présent *ou* futur?

R. Parce qu'il exprime le présent par rapport à l'action de commander, et le futur par rapport à la chose commandée. Ainsi quand Saint Paul a dit, SOYEZ *soumis aux puissances de la terre;* c'est comme s'il eût dit, *Vous serez soumis*, ou *je vous commande à présent d'être soumis à l'avenir aux puissances de la terre.*

D. *Le futur de l'indicatif a donc quelquefois la signification de l'impératif?*

R. Oui, quand il exprime un commandement ou une défense. Ainsi dans le Décalogue, *Vous aimerez Dieu de tout votre cœur: Vous ne tuerez point, etc.* signifient la même chose que s'il y avoit, *Aimez Dieu de tout votre cœur: Ne tuez point, etc.*

D'où il s'ensuit que l'impératif renferme toujours une affirmation, parce qu'il peut toujours se résoudre par le futur de l'indicatif.

D. *Pourquoi le temps de l'impératif n'a-t-il pas de premiere personne au singulier?*

R. Parce qu'ordinairement on ne se commande pas à soi-même, ou qu'en se commandant et en s'exhortant, on ne peut parler à soi-même qu'à la seconde personne, comme quand un pécheur dit, en s'apostrophant, *Songe, malheureux, à appaiser la colere de Dieu.*

D. *Cette raison ne devroit-elle pas aussi empêcher qu'il n'y eût une premiere personne au pluriel?*

R. Non : car quand je dis, *ranimons notre foi*, c'est autant à moi que j'adresse mon exhortation, qu'à ceux qui sont avec moi.

D. *Les pronoms personnels précedent-ils toutes les personnes de l'impératif?*

R. Non : ils n'en précedent que les troisiemes personnes, quand les noms dont il tiennent la place ne sont pas exprimés. Mais il n'y en a jamais ni avant ni après les secondes personnes et la premiere du pluriel.

DU SUBJONCTIF.

D. *Qu'est-ce que le Subjonctif* ou *Conjonctif?*

R. C'est une maniere d'exprimer les divers temps des verbes avec l'affirmation modifiée, c'est-à-dire, dépendante de quelque chose qui précede.

D. *Appliquez cette définition à quelques exemples,*

R. Quand je dis, *Il faut que* JE FASSE *un discours. Je souhaitois que* VOUS VINSSIEZ; l'affirmation exprimée par *je fasse*, *vous vinssiez*, n'est pas simple, comme quand je dis, *Je fais un discours*, *vous veniez;* mais elle est dépendante des mots précédents, *il faut que, je souhaitois que.*

D. *Pourquoi ce mode est-il appelé Subjonctif* ou *Conjonctif?*

R. Parce qu'on l'emploie toujours à la suite de quelques mots dont il dépend, et avec lesquels il est censé être joint.

D. *Quels sont les mots à la suite desquels se trouve le subjonctif.*

R. Ce sont ordinairement d'autres verbes suivis de la conjonction *que* : ou s'il n'y a pas de verbes, la conjonction *que* s'y trouve presque toujours : et c'est pour cela qu'on l'a mise dans la conjugaison des temps du subjonctif.

D. *Qu'entendez-vous par la conjonction* que ?

R. C'est ainsi qu'on appelle le mot *que*, quand il n'est pas pronom, et qu'il ne peut se tourner ni par *lequel*, *laquelle*, ni par *quelle chose.*

D. *Pour me faire encore mieux entendre ce que c'est qu'un subjonctif, dites-moi précisément en quoi il est différent de l'indicatif.*

R. 1. Les temps du subjonctif n'affirment jamais qu'indirectement, étant toujours subordonnés à une affirmation directe et principale : et ce sont les temps de l'indicatif que l'on emploie pour exprimer cette affirmation directe et principale. Ainsi dans cette phrase, *Je veux que vous fassiez votre devoir ; je veux* exprime une affirmation directe et indépendante de toute autre ; au lieu que l'affirmation exprimée par *vous fassiez*, n'est qu'indirecte et subordonnée à la premiere.

2. Les temps du subjonctif sont tellement dépendants des mots ou conjonctions qui les précecent, qu'on ne peut pas les en séparer : c'est-à-dire, qu'étant détachés de ces conjonctions, ils ne peuvent plus avoir de sens déterminé, ni par conséquent former une affirmation simple. Ainsi, sans sortir de l'exemple précédent, si l'on en supprime, *Je veux que*, le reste qui est, *vous fassiez votre devoir*, n'a plus aucun sens déterminé, et ne pouroit pas se mettre au commencement d'une phrase.

Au lieu que les temps de l'indicatif, ou ne sont précédés d'aucun mot, ou s'ils sont à la suite de quelques conjonctions, ils peuvent en être détachés, et faire seuls un sens clair et déterminé, en quoi consiste l'affirmation simple. Ainsi de cette

phrase, *Je crois que nous irons à Rome*, si l'on en retranche, *je crois que*, le reste, *nous irons à Rome*, présente à l'esprit un sens déterminé, et qui s'entend indépendamment de tout autre mot.

D. *Suffit-il qu'un verbe soit à la suite de la conjonction* que, *ou de quelques autres mots, pour être mis au subjonctif?*

R. Non : il faut encore que l'usage des langues le demande. Ainsi dans les mêmes occasions où en latin on met un subjonctif après *si*, il faut mettre un indicatif en françois, et dire, *si vous étiez sage*, et non pas, *si vous fussiez sage.*

D. *Comment connoîtrai-je donc, quand après une conjonction précédée ou non précédée d'un verbe, on doit mettre le temps du verbe suivant au subjonctif, plutôt qu'à l'indicatif?*

R. L'usage est la seule regle qu'il soit sûr de suivre en cette occasion. On peut néanmoins dire en général, que quand les conjonctions précédées d'un verbe au présent, demandent dans les verbes dont elles sont suivies, une signification qui tienne du doute ou de l'avenir, et qui n'exprime pas une chose actuellement présente, ces verbes se mettent au subjonctif.

D. *Appliquez cette observation générale à quelques exemples.*

R. Dans ces phrases, *Je dispose tout afin que vous* ALLIEZ *à la campagne. Je lui pardonne, pourvu qu'il* SOIT *plus raisonnable. L'éclair paroît avant que le tonnerre se* FASSE *entendre. Il faut qu'un jeune homme* SOIT *docile. Je veux que vous* AYIEZ *plus de politesse. Je crains que vous ne* SOYIEZ *la dupe de votre indiscrétion, etc.* les seconds verbes sont au subjonctif, parce que la conjonction *que*, annonce dans ces verbes une signification de doute ou d'avenir.

On met souvent par la même raison les verbes au subjonctif, quand la conjonction *que*, qui les régit, est à la suite d'un verbe qui interroge, ou qui est accompagné d'une négation, comme dans

ces

ces exemples : *Pensez-vous* QU'*en formant la république des abeilles, Dieu n'*AIT *pas* VOULU *instruire les Rois à commander avec douceur, et les sujets à obéir avec amour? Pharaon ne se persuadoit pas* QUE *les Israélites* PUSSENT *lui échapper.*

Quoique dans la phrase suivante tirée d'une Grammaire françoise, *Il ne faut pas s'imaginer que ce soit sans fondement qu'on* DISE *que le pronom* CE *est propre aux deux nombres;* le verbe *s'imaginer*, soit accompagné d'une négation, ce n'est pas une raison pour mettre *dise* au subjonctif; et il falloit dire, *que ce soit sans fondement qu'on dit que le pronom*, parce que le *que* qui est avant *dit* n'est pas régi par *s'imaginer*, mais *ce soit* qui est sans négation, et que d'ailleurs ce *que* ne demande pas plus ici dans le verbe dont il est suivi, une signification qui tienne du doute ou de l'avenir, que si l'on disoit, *c'est sans fondement qu'on dit, etc.*

Les pronoms relatifs *que*, *qui*, et les autres, dans les mêmes circonstances, régissent aussi le verbe suivant au subjonctif, comme dans cette phrase, *Il n'y a point dans le cœur de l'homme de bons mouvements* QUE *Dieu ne* PRODUISE, *comme auteur de tout bien;* et dans ces deux vers de Racine,

> Depuis trois mois entiers, qu'a-t-il dit, qu'a-t-il fait,
> Qui ne PROMETTE à Rome un Empereur parfait !

D. *Quelles regles peut-on suivre pour savoir en quel temps du subjonctif on doit mettre un verbe?*

R. I. On met le verbe qui suit la conjonction au présent du subjonctif, quand il exprime une chose présente ou à venir; et alors le verbe qui précede la conjonction, ne peut être qu'au présent ou au futur de l'indicatif.

En sorte qu'on peut établir pour premiere regle, que quand le verbe qui est avant la conjonction, est au présent ou au futur de l'indica-

tif, et qu'on ne veut pas exprimer dans le second verbe une chose passée, il faut mettre ce second verbe au présent du subjonctif, comme dans ces phrases : *Les nouveaux philosophes* VEULENT *que la douleur soit un sentiment de l'ame.* J'ATTENDRAI *que la belle saison* REVIENNE, *etc.*

II. On se sert ordinairement de l'imparfait du subjonctif, pour marquer une chose présente ou à venir à l'égard d'un temps passé ou conditionnel, exprimé par le verbe qui précede la conjonction.

Ainsi la seconde regle est, que quand le verbe qui précede la conjonction, est à quelqu'un des temps passés ou conditionnels, et qu'on ne veut pas désigner par le second verbe un passé plus éloigné que celui du premier, il faut mettre ce second verbe à l'imparfait du subjonctif, comme dans ces phrases : *Les Egyptiens ne* DOUTOIENT *pas que certains animaux et certaines plantes ne* FUSSENT *des divinités.* JE SOUHAITOIS *que vous* ARRIVASSIEZ. *Caligula* VOULUT *que les Romains lui* RENDISSENT *des honneurs divins. Dieu* A PERMIS *que les infideles* PROFANASSENT *les lieux saints.* J'AVOIS EMPÊCHÉ *qu'on ne vous* INSULTÂT. JE SEROIS *bien aise que vous me* DONNASSIEZ *de vos nouvelles.* AURIEZ-VOUS VOULU *que* J'ACCUSASSE *mon frere, etc.*

III. On emploie le prétérit du subjonctif, quand on veut parler d'une chose passée et accomplie par rapport au temps du verbe qui précede la conjonction ; et ce temps n'est ordinairement que le présent, le prétérit indéfini ou le futur de l'indicatif, comme dans ces phrases : JE DOUTE *qu'aucun Philosophe* AIT *jamais bien* CONNU *l'origine des vents.* IL A FALLU *que* J'AIE SOLLICITÉ *tous mes juges.* JE N'ENTREPRENDRAI *rien que* JE N'AIE CONSULTÉ *des personnes sages, etc.*

IV. Le plusque-parfait du subjonctif s'emploie aussi pour désigner une chose absolument passée et accomplie; mais ce n'est qu'après un verbe à

l'imparfait, au prétérit, au plusque-parfait de l'indicatif, ou à un des deux conditionnels, comme dans ces phrases : *Je ne* SAVOIS *pas que vous* EUSSIEZ ÉTUDIÉ *les mathématiques. Vous ne* CRÛTES *pas*, ou *vous* N'AVEZ *pas* CRU *qu'on vous* EÛT TENDU *un piege. Nous* AVIONS IGNORÉ *que le Roi vous* EÛT ACCORDÉ *cette grace. Vous* TROUVERIEZ *mauvais*, ou, *vous* AURIEZ TROUVÉ *mauvais que nous* EUSSIONS CONTREVENU *à vos ordres.*

Il y a quelques occasions, ou, pour exprimer par le subjonctif une chose ou une action passée et accomplie dans un temps passé, il faut doubler le verbe auxiliaire *avoir*, comme dans cet exmple : *Quelque diligence que vous eussiez pu faire, je ne pensois pas que* VOUS EUSSIEZ EU DÎNÉ *avant midi.*

D. *Sont-ce-là tous les usages du subjonctif?*

R. On l'emploie encore 1.° pour signifier que l'on accorde une chose, quoiqu'absolument on ne la veuille pas; et alors, il conserve la conjonction *que*, comme quand on dit, *Qu'il se perde, puisqu'il le veut.*

2.° Pour exprimer un souhait; et alors on en supprime le *que*, comme dans ces exemples : *Plaise à Dieu que vous réussissiez. Fasse le ciel qu'il ne nous arrive pas de malheur.*

> Puissent jusques au ciel vos soupirs innocens
> Monter comme l'odeur d'un agréable encens !

D. *Y a-t-il toujours dans chaque temps du subjonctif une différence d'inflexions qui le distingue de tout autre temps.*

R. Non : dans quelques verbes, comme dans *finir*, les personnes du présent et de l'imparfait du subjonctif, hors la troisieme du singulier, se ressemblent : dans d'autres, comme dans *aimer*, les trois personnes du singulier et la troisieme du pluriel du présent du subjonctif, sont les mêmes que dans le présent de l'indicatif : et dans presque tous les verbes, la premiere et la seconde personne du pluriel du présent du subjonctif, et de l'indicatif sont semblales.

D. *Que peut-on faire pour s'assurer, malgré cette conformité d'inflexions, du véritable temps où est un verbe?*

R. Il faut substituer au verbe sur lequel on a quelque doute, le verbe *faire*, dont toutes les inflexions sont différentes les unes des autres. Ainsi pour savoir en quel temps sont les seconds verbes dans ces phrases, *Il faut que je finisse. Il falloit que je finisse. Je vois qu'il aime. Je doute qu'il aime. Quand nous aimions. Quoique nous aimions, etc.* on dira, *Il faut que je fasse. Il falloit que je fisse. Je vois qu'il fait. Je doute qu'il fasse. Quand nous faisions. Quoi que nous fassions.*

D. *Pourquoi avez-vous appelé le premier temps du subjonctif,* présent *ou* futur?

R. Parce qu'il s'emploie aussi souvent dans le sens de l'autre. Il est au présent dans cette phrase: *Croyez-vous qu'il soit en chemin?* c'est-à-dire, *croyez-vous qu'il* EST *en chemin?* Il est au futur dans celle-ci, *je ne crois pas qu'il* VIENNE *demain*, c'est-à-dire, *je ne crois pas qu'il* VIENDRA *demain.*

DE L'INFINITIF.

D. *Qu'est-ce que l'infinitif?*

R. C'est dans le verbe une maniere de signifier sans affirmation, ou de signifier l'affirmation indéfiniment, et qui par conséquent n'est pas susceptible, ni de nombres, ni de personnes.

D. *Rendez-moi cette définition plus sensible par quelques exemples.*

R. Quand je dis, *être, avoir, aimer, finir, etc.* je fais seulement entendre la signification de ces verbes d'une maniere générale, sans y rien ajouter de plus.

Quand je dis, *je veux boire, je m'applique à lire, j'ai besoin d'écrire;* on ne trouve aucune affirmation dans les infinitifs, *boire, lire,* et *écrire;* et c'est comme si je disois *je veux la boisson, je m'applique à la lecture, j'ai besoin de l'écriture.*

Mais si je dis : *je crois savoir cette regle, je me flatte de réussir dans mon entreprise*, on sent qu'il y a dans les infinitifs, *savoir* et *réussir*, une affirmation exprimée indéfiniment sans nombre ni personne, et c'est comme si je disois : *je crois que je sais cette regle, je me flatte que je réussirai dans mon entreprise.*

D. *Pourquoi ce mode est-il appelé* indéfini ?

R. Parce qu'il n'exprime l'action ou la signification du verbe que d'une maniere indéfinie et indéterminée, c'est-à-dire, sans affimation, ou avec l'affirmation indéfinie, et sans aucun rapport exprimé de nombres ni de personnes.

D. *Quel est l'usage commun de l'infinitif dans la Grammaire ?*

R. C'est de désigner et de spécifier le verbe dont ou veut parler, comme les noms se désignent par leur nominatif singulier. Ainsi on dit, le verbe *aimer*, le verbe *finir*, le verbe *faire*, *etc.* comme on dit le nom *prince*, le nom *table*, le nom *temple*, *etc.*

D. *Si l'affirmation est essentielle au verbe, on ne peut donc pas regarder l'infinitif comme un verbe quand il ne signifie pas l'affirmation ?*

R. Il est vrai qu'on peut le considérer plutôt comme un nom substantif qui exprime l'action ou la signification du verbe, et dont on peut affirmer quelque chose par un autre verbe ; comme quand on dit : AIMER *Dieu, c'est accomplir le premier et le plus grand de ses commandements.*

D. *L'infinitif regardé comme nom, est-il en tout conforme aux autres noms substantifs ?*

R. Non : il en est différent, en ce qu'il conserve le régime du verbe ; qu'il n'a point de genres, et qu'on ne peut pas y joindre d'adjectif. Mais il peut se décliner au singulier seulement avec l'article indéfini.

D. *Déclinez l'infinitif* lire.

R. SINGULIER.

Nom. Acc.	lire.
Gén. Abl.	de lire.
Dat.	à lire.

D. *Faites-moi voir par des exemples quel usage on peut faire des cas de l'infinitif.*

R. Nom. *lire* est une bonne occupation.
Gén. j'ai envie de *lire.*
Dat. je passe mon temps à *lire.*
Acc. je veux *lire.*
Abl. je viens de *lire.*

Il y a pourtant en françois quelques verbes dont les infinitifs sont de vrais noms substantifs susceptibles de genres, de nombres et de cas, avec l'article défini; comme *le dîner, le souper, le boire, le manger, le savoir, etc.*

D. *L'infinitif n'est-il pas au moins susceptible de temps?*

R. Oui : et voici les observations que l'on peut faire à cet égard.

Ce qu'on appelle le présent de l'infinitif ne se rapporte de soi-même à aucun temps déterminé; et on peut l'employer, suivant les circonstances du discours, aussi-bien pour le passé et pour le futur, que pour le présent. Ainsi dans, *vous me voyez écrire, écrire* se rapporte au temps présent; dans, *vous m'avez vu écrire*, il se rapporte au passé; et dans, *vous me verrez écrire*, il se rapporte au futur.

Mais quand on veut exprimer dans l'infinitif un passé par rapport au temps du verbe qui le précede, on se sert du participe passif, auquel on joint, ou l'infinitif *avoir*, ou l'infinitif *être*, suivant la nature des verbes; comme quand on dit : *Vous me paroissez* AVOIR PERDU *votre argent*, ou *j'ai cru* ÊTRE ARRIVÉ *trop tard.*

Pour exprimer de même dans l'infinitif, un futur par rapport au temps du verbe qui est auparavant, on joint l'infinitif *devoir* à celui du verbe dont il s'agit; comme quand on dit : *Je croyois* DEVOIR SUIVRE *ce procès*, ou, *je crois* DEVOIR SUIVRE *ce procès, etc.*

ARTICLE III.

De la formation des Temps.

D. *QUAND on sait conjuguer les quatre verbes que vous avez apportés pour exemples des quatre conjugaisons, est-on en état de conjuguer tous les autres?*

R. Non: parce qu'outre la diversité des terminaisons de l'infinitif, il y en a encore une très-grande dans les terminaisons des temps que renferment les autres modes. Et l'on ne saura bien conjuguer les verbes, qu'après avoir appris les regles générales et particulieres qui regardent la formation des temps.

D. *Comment divise-t-on les temps d'un verbe considérés par l'expression?*

R. On les divise en *temps simples*, et en *temps composés.*

D. *Qu'est-ce que les temps simples?*

R. Ce sont les temps exprimés en un seul mot; ou accompagnés seulement des pronoms personnels; comme *aimant*, *j'aimois*, *j'aimerai*, *ect.*

D. *Qu'est-ce que les temps composés?*

R. Ce sont ceux qui se conjuguent toujours avec quelques temps simples du verbe auxiliaire *avoir*, ou *être*; comme *j'ai fini*, *j'avois fini*, *je suis tombé*, *j'étois tombé*, *etc.*

Il y en a quelques-uns que l'on peut appeller *surcomposés*, parce qu'ils se conjuguent avec les temps composés du verbe auxiliaire *avoir*; comme *j'ai eu fini*, *j'avois eu fini*, *j'aurois eu fini*, *j'eusse eu fini*, *etc.*

D. *Quels sont les temps les plus difficiles à former?*

R. Ce sont les temps simples.

D. *Parmi ces temps simples, comment appelle-t-on ceux d'où se forment les autres?*

R. On les appelle *primitifs.*

D. *Quels sont ces temps primitifs?*

R. Ce sont,

1. L'Infinitf présent.
2. Le Participe actif présent.
3. Le Participe passif présent.

4. Le Présent de l'indicatif.
5. Le Prétérit de l'indicatif.

D. *Ces temps primitifs ont-ils les mêmes terminaisons dans tous les verbes, ou du moins dans les verbes d'une même conjugaison?*

R. Non : et c'est de-là que vient la grande variété qu'il y a dans les verbes de la langue françoise.

D. *Comme il est nécessaire de savoir ces différentes terminaisons des temps primitifs, pour être en état d'en former les autres temps, y a-t-il quelques regles générales et abrégées qui puissent en faciliter la connoissance?*

R. Oui : et par ces regles on saura en très-peu de temps les différences essentielles de presque tous les verbes françois.

D. *En quoi consistent ces regles?*

R. Elles consistent à distinguer dans chaque conjugaison, les verbes dont les temps primitifs sont terminés de la même maniere, c'est-à-dire, à trouver des terminaisons de temps primitifs, communes à plusieurs verbes, et à mettre au nombre des verbes irréguliers ceux qu'on ne poura pas y rapporter.

D. *Par où doit-on d'abord considérer un verbe, pour savoir dans quelle classe ou différence d'une même conjugaison on poura le ranger?*

R. Par l'infinitif, dont les terminaisons varient, comme nous l'avons dit, suivant les lettres ou syllabes qui précedent les finales *er*, *ir*, *oir* et *re*. Il ne suffit pourtant pas toujours que plusieurs verbes se ressemblent par les terminaisons de leurs infinitifs, pour être mis dans la même classe; il faut encore qu'ils aient les mêmes terminaisons dans les autres temps primitifs. Ainsi, quoique *courir* et *nourrir* soient l'un et l'autre terminés en *rir*, à l'infinitif, ils ne sont pas pour cela de la même classe, parce qu'ils sont terminés bien différemment dans les autres temps primitifs, comme on va le voir.

D. *Ne peut-on pas donner quelque raison pourquoi les terminaisons des temps primitifs de plusieurs verbes sont semblables?*

R. Oui : c'est souvent parce qu'ils sont formés les uns des autres.

On appelle *verbes simples*, ceux qui servent à en former d'autres, et *verbes composés*, ceux qui sont formés d'un verbe simple, par l'addition d'une ou de plusieurs syllabes. Ainsi, *mettre* est un verbe simple, et *permettre*, *promettre*, *commettre*, *compromettre*, *etc.* sont des verbes composés de *mettre.*

D. *Quelle regle peut-on établir en conséquence de cette observation ?*

R. Que le verbe simple et ses composés ont ordinairement les mêmes terminaisons, non-seulement dans leurs temps primitifs, mais encore dans tous les autres temps, et qu'ainsi il suffit de savoir la conjugaison d'un verbe simple, pour être en état d'en conjuguer les composés.

D. *Quelles sont donc les différentes terminaisons des temps primitifs ?*

R. Les voici pour chacune des quatre conjugaisons, et nous les marquerons seulement par les chiffres 1. 2. 3. 4. 5. suivant l'ordre que nous avons déjà donné aux temps primitifs.

PREMIERE CONJUGAISON.

1.	2.	3.	4.	5.
er.	*ant.*	*é.*	*e.*	*ai.*
aim*er.*	aim*ant.*	aim*é.*	j'aim*e.*	jaim*ai.*

Tous les verbes de la premiere conjugaison, qui sont en très-grand nombre, suivent cette regle générale pour leurs temps primitifs, excepté seulement *aller* et *puer.*

SECONDE CONJUGAISON.

1.	2.	3.	4.	5.
ir.	*issant.*	*i.*	*is.*	*is.*
fin*ir.*	fin*issant.*	fin*i.*	je fin*is.*	je fin*is.*

Premiere différence.

1.	2.	3.	4.	5.
ir.	*ant.*	*i.*	*s.*	*is.*
s*entir.*	s*entant.*	s*enti.*	je sen*s.*	je s*entis.*

Les verbes de cette premiere différence perdent, au présent de l'indicatif, la consonne qui précede *ir* de l'infinitif. *Bouillir, je bous. Dormir, je dors. Mentir, je mens. Partir, je pars. Se repentir, je me repens. Servir, je sers. Sortir, je sors.*

Seconde différence.

1.	2.	3.	4.	5.
enir.	*enant.*	*enu.*	*iens.*	*ins.*
tenir.	tenant.	tenu.	je tiens.	je tins.
venir.	venant.	venu.	je viens.	je vins.

Bénir a ses inflexions comme *finir.*

Troisieme différence.

1.	2.	3.	4.	5.
rir.	*rant.*	*ert.*	*re.*	*ris.*
couvrir.	couvrant.	couvert.	je couvre.	je couvris.
souffrir.	souffrant.	souffert.	je souffre.	je souffris.

Appauvrir a ses temps primitifs comme *finir.*

Les verbes irréguliers de la seconde conjugaison, c'est-à-dire, ceux dont les temps primitifs ne peuvent se ranger sous aucune des quatre especes précédentes, sont, *courir, cueillir, faillir, fuir, haïr, mourir, ouïr, querir, acquérir, saillir, tressaillir, vétir, revêtir.*

TROISIEME CONJUGAISON.

1.	2.	3.	4.	5.
evoir.	*evant.*	*u.*	*ois.*	*us.*
recevoir.	recevant.	reçu.	je reçois.	je reçus.

Les verbes irréguliers de cette troisième conjugaison, sont, *avoir, choir, déchoir, échoir, falloir, mouvoir, pleuvoir, pouvoir, savoir, seoir, s'asseoir, sursoir, valoir, voir, pourvoir, vouloir.*

QUATRIEME CONJUGAISON.

1.	2.	3.	4.	5.
dre.	*dant.*	*du.*	*ds.*	*dis.*
rendre.	rendant.	rendu.	je rends.	je rendis.
répondre.	répondant.	répondu.	je réponds.	je répondis.

Premiere différence.

1.	2.	3.	4.	5.
indre.	*ignant.*	*int.*	*ins.*	*ignis.*
craindre.	craignant.	craint.	je crains.	je craignis.
peindre.	peignant.	peint.	je peins.	je peignis.
joindre.	joignant.	joint.	je joins.	je joignis.

Seconde différence.

1.	2.	3.	4.	5.
aire.	*aisant.*	*u.*	*ais.*	*us.*
plaire.	plaisant.	plu.	je plais.	je plus.
taire.	taisant.	tu.	je tais.	je tus.

Troisieme différence.

1.	2.	3.	4.	5.
uire.	*uisant.*	*uit.*	*uis.*	*uisis.*
produire.	produisant.	produit.	je produis.	je produisis.

Quatrieme différence.

1.	2.	3.	4.	5.
aitre, ou *oître.*	*aissant.* ou *oissant.*	*u.*	*ais*, ou *ois.*	*us.*
repaître.	repaissant.	repu.	je repais.	je repus.
connoître.	connoissant.	connu.	je connois.	je connus.
paroître.	paroissant.	paru.	je parois.	je parus.

Les verbes irréguliers de cette quatrieme conjugaison, sont, *battre*, *boire*, *braire*, *bruire*, *circoncire*, *clore* ou *clorre*, *conclure*, *confire*, *coudre*, *croire*, *dire*, *maudire*, *écrire*, *être*, *exclure*, *faire*, *frire*, *lire*, *luire*, *mettre*, *moudre*, *naître*, *nuire*, *prendre*, *rire*, *rompre*, *soudre*, *absoudre*, *résoudre*, *suffire*, *suivre*, *traire*, *vaincre*, *vivre*.

D. *Pour ne rien laisser à desirer sur cet article, récitez-moi de suite les temps primitifs de tous les verbes irréguliers de chaque conjugaison.*

R. VERBES IRRÉGULIERS

de la premiere Conjugaison.

1.	2.	3.	4.	5.
aller.	allant.	allé.	je vais.	j'allai.
puer.	puant.	pué.	je pus.	je puai.

VERBES IRRÉGULIERS

de la seconde Conjugaison.

1.	2.	3.	4.	5.
courir.	courant.	couru.	je cours.	je courus.
cueillir.	cueillant.	cueilli.	je cueille.	je cueillis.
faillir.	faillant.	failli.	je faux.	je faillis.
fuir.	fuyant.	fui.	je fuis.	je fuis.
haïr.	haïssant.	haï.	je hais.	
mourir.	mourant.	mort.	je meurs.	je mourus.
ouir.	oyant.	ouï.	j'ois.	j'ouïs.
querir.				
acquérir.	acquérant.	acquis.	j'acquiers.	j'acquis.
Saillir.	saillant.	sailli.	je saille, *ou* je saillis.	je saillis.
tressaillir.	tressaillant.	tressailli.	je tressaille.	je tressaillis.
vêtir.	vêtant.	vêtu.	je vêts.	je vêtis.
revêtir.	revêtant.	revêtu.	je revêts.	je revêtis.

VERBES IRRÉGULIERS

De la troisieme Conjugaison.

1.	2.	3.	4.	5.
avoir.	ayant.	eu.	j'ai.	j'eus.
choir.		chu.		
déchoir.		déchu.	je déchois.	je déchus.
échoir.	échéant.	échu.	j'échois.	j'échus.
falloir.		fallu.	il faut.	il fallut.
mouvoir.	mouvant.	mu.	je meus.	je mus.
pleuvoir.	pleuvant.	plu.	il pleut.	il plut.
pouvoir.	pouvant.	pu.	je puis.	je pus.
savoir.	sachant.	su.	je sais.	je sus.
seoir.	séant, *ou* seyant.	sis.	je sieds.	
S'asseoir.	s'asseyant.	assis.	je m'assieds.	je m'assis.
Surseoir.	sursoyant.	sursis.	je sursois.	je sursis.
valoir.	valant.	valu.	je vaux.	je valus.
voir.	voyant.	vu.	je vois.	je vis.
pourvoir.	pourvoyant.	pourvu.	je pourvois.	je pourvus.
vouloir.	voulant.	voulu.	je veux.	je voulus.

VERBES

VERBES IRRÉGULIERS.

De la quatrieme Conjugaison.

1.	2.	3.	4.	5.
battre.	battant.	battu.	je bats.	je battis.
boire.	buvant.	bu.	je bois.	je bus.
braire.			je braie.	
bruire.	bruyant.			
circoncire.		circoncis.	je circoncis.	je circoncis.
clore, *ou* clorre.		clos.	je clos.	
conclure.	concluant.	conclu.	je conclus.	je conclus.
confire.	confisant.	confit.	je confis.	je confis.
coudre.	cousant.	cousu.	je couds.	je cousis.
croire.	croyant.	cru.	je crois.	je crus.
dire.	disant.	dit.	je dis.	je dis.
maudire.	maudissant.	maudit.	je maudis.	je maudis.
écrire.	écrivant.	écrit.	j'écris.	j'écrivis.
être.	étant.	été.	je suis.	je fus.
exclure.	excluant.	exclus.	j'exclus.	j'exclus.
faire.	faisant.	fait.	je fais.	je fis.
frire.		frit.	je fris.	
lire.	lisant.	lu.	je lis.	je lus.
luire.	luisant.	lui.	je luis.	
mettre.	mettant.	mis.	je mets.	je mis.
moudre.	moulant.	moulu.	je mouds.	je moulus.
naître.	naissant.	né.	je nais.	je naquis.
nuire.	nuisant.	nui.	je nuis.	je nuisis.
prendre.	prenant.	pris.	je prends.	je pris.
rire.	riant.	ri.	je ris.	je ris.
rompre.	rompant.	rompu.	je romps.	je rompis.
soudre, absoudre.	absolvant.	absous.	j'absous.	
résoudre.	résolvant.	résous, *ou* résolu.	je résous.	je résolus.
suffire.	suffisant.	suffi.	je suffis.	je suffis.
suivre.	suivant.	suivi.	je suis.	je suivis.
traire.	trayant.	trait.	je trais.	
vaincre.	vainquant.	vaincu.	je vaincs.	je vainquis.
vivre.	vivant.	vécu.	je vis.	je vécus.

D. *Quel usage peut-on faire de la connoissance de toutes ces terminaisons ?*

R. Toutes les fois qu'on voudra savoir les temps primitifs d'un verbe, après avoir examiné la terminaison de son infinitif, on verra s'il peut se rapporter à quelqu'un des verbes réguliers des quatre conjugaisons : sinon, on sera sûr de le trouver parmi les verbes irréguliers.

D. *Comment, en connoissant la terminaison de l'infinitif d'un verbe régulier, peut-on en trouver les autres temps primitifs ?*

R. En substituant les terminaisons de ces autres temps primitifs à celle de l'infinitif.

Ainsi on a le participe présent du verbe *plaindre*, en changeant *indre* en *ignant*, *plaignant ;* on a le participe passif, en changeant *indre* en *int*, *plaint ;* on a le présent de l'indicatif, en changeant *indre* en *ins*, *je plains ;* et le prétérit du même indicatif, en changeant *indre* en *ignis*, *je plaignis.* Il en est de même pour tous les autres verbes.

D. *Expliquez-moi donc ce que vous entendez par verbe régulier.*

R. Un verbe régulier est celui dont les temps primitifs peuvent se ranger sous quelqu'une des différences de terminaisons contenues dans les quatre conjugaisons, et dont les autres temps se forment suivant les regles que nous allons donner.

D. *Quels verbes sont opposés aux verbes réguliers ?*

R. Les verbes irréguliers, qui sont,

1. Ceux auxquels les terminaisons générales des temps primitifs ne conviennent pas, comme *coudre*, dont les temps primitifs *cousant*, *cousu*, *je couds*, *je cousis*, ont des terminaisons particulières, et qu'on ne trouve dans aucun autre verbe.

2. Ceux qui s'écartent des regles communes de la formation pour les autres temps, tels que ceux dont nous allons parler.

D. *Qu'est-ce qu'on appelle verbes défectueux ?*

R. Ce sont ceux auxquels il manque certains

temps ou certaines personnes que l'usage n'admet pas, tels que sont, *querir*, dont on ne se sert qu'à l'infinitif; *ouir*, qui ne se dit plus guere qu'à l'infinitif, au prétérit, et aux temps composés; *frire*, qui ne se dit pas aux trois personnes du pluriel du présent de l'indicatif, et quelques autres dont nous parlerons dans la suite.

D. *Puisque vous connoissez les temps primitifs de tous les verbes, dites-moi quels sont les temps qui s'en forment.*

I.

R. De l'INFINITIF PRÉSENT, on forme,

LE FUTUR *de l'indicatif*, en mettant seulement *ai* après l'*r* qui se trouve dans la terminaison de l'infinitif, dont on supprime l'*e* muet final pour les verbes de la quatrieme conjugaison, comme, *aimer*, *j'*AIMERAI. *Punir*, *je* PUNIRAI. *Prendre*, *je* PRENDRAI, *etc.*

Exception.

Cette regle est pour tous les verbes réguliers, à l'exception seulement des verbes en *enir*, et en *oir*, qui, pour former leur futur, changent *enir* en *iendrai*, et *oir* en *rai*, comme *tenir*, *je* TIENDRAI. *Venir*, *je* VIENDRAI. *Recevoir*, *je* RECEVRAI.

VERBES IRRÉGULIERS.

1. *Conjugaison.*

Aller, *j'*IRAI. *Envoyer*, *j'*ENVERRAI.

2. *Conjugaison.*

Acquérir, et les autres composés de *querir*, *j'*ACQUERRAI.

Courir, et ses composés, *je* COURRAI.

Cueillir, et ses composés, *je* CUEILLERAI.

Mourir, *je* MOURRAI.

3. *Conjugaison.*

Avoir, *j'*AURAI.

Déchoir et *échoir*, composés de *choir*, qui n'est

presque plus en usage, *je* DÉCHERRAI, *j'*ÉCHERRAI.

Falloir, IL FAUDRA.

Pouvoir, *je* POURRAI.

Savoir, *je* SAURAI.

Seoir, *je* SIÉRAI. Son composé *s'asseoir*, qui est plus en usage, *je m'*ASSEIERAI ou *je m'*ASSIÉRAI. *Surseoir* suit la règle générale, et fait *je* SURSEOIRAI.

Valoir, et ses composés, *je* VAUDRAI.

Voir, et ses composés, *je* VERRAI, à la réserve de *pourvoir* et *prévoir*, qui, suivant la regle générale, font, *je* POURVOIRAI, *je* PRÉVOIRAI.

Vouloir, *je* VOUDRAI.

4. *Conjugaison.*

Être, *je* SERAI.

Faire, et ses composés, *je* FERAI.

Du futur de l'indicatif on forme LE CONDITIONNEL PRÉSENT, en changeant *ai* en *ois*, sans aucune exception : *Je chanterai*, *je* CHANTEROIS. *Je dormirai*, *je* DORMIROIS. *Je rendrai*, *je* RENDROIS. *Je voudrai*, *je* VOUDROIS, *etc.*

II.

DU PARTICIPE ACTIF PRÉSENT, on forme,

I. L'IMPARFAIT *de l'indicatif*, en changeant *ant* en *ois*. *Porter*, *portant*, *je* PORTOIS. *Lire*, *lisant*, *je* LISOIS. *Finir*, *finissant*, *je* FINISSOIS.

Exceptions.

Avoir, *ayant*, *j'*AVOIS. *Savoir*, *sachant*, *je* SAVOIS.

II. LE PRÉSENT *du subjonctif*, en changeant *ant* en *e* muet. *Chanter*, *chantant*, *que je* CHANTE. *Dire*, *disant*, *que je* DISE. *Ecrire*, *écrivant*, *que j'*ÉCRIVE.

Exceptions.

Les verbes en *enir* changent *enant* en *ienne*. *Tenir*, *tenant*, *que je* TIENNE. *Venir*, *venant*, *que je* VIENNE.

Les verbes en *evoir* changent *evant* en *oive*, *Recevoir, recevant, que je* REÇOIVE.

VERBES IRRÉGULIERS.

1. *Conjugaison.*

*Aller, allant, que j'*AILLE.

2. *Conjugaison.*

Acquérir, et les autres composés de *querir*, *acquérant, que j'*ACQUIERE.

3. *Conjugaison.*

Falloir, qu'il FAILLE.

Mouvoir, et son composé *émouvoir, mouvant, que je* MEUVE.

Pouvoir, pouvant, que je PUISSE.

Valoir, valant, que je VAILLE. Son composé *prévaloir*, suit la regle générale, et fait, *que je* PRÉVALE.

Vouloir, voulant, que je VEUILLE.

4. *Conjugaison.*

Boire, buvant, que je BOIVE.

Etre, étant, que je SOIS.

Faire, et ses composés, *que je* FASSE.

Prendre, et ses composés, *prenant, que je* PRENNE, en doublan l'*n*.

III. LES PREMIERES ET SECONDES PERSONNES *du pluriel du présent de l'indicatif*, en changeant *ant* en *ons* et en *ez*. *Donner, donnant, nous* DONNONS, *vous* DONNEZ. *Bâtir, bâtissant, nous* BÂTISSONS, *vous* BÂTISSEZ. *Devoir, devant, nous* DEVONS, *vous* DEVEZ. *Ecrire, écrivant, nous* ÉCRIVONS, *vous* ÉCRIVEZ.

Exceptions.

Avoir, ayant, nous AVONS, *vous* AVEZ.

Savoir, sachant, nous SAVONS, *vous* SAVEZ.

Dire, disant, nous DISONS, *vous* DITES. Des composés de ce verbe, il n'y a que *redire*, auquel

cette exception convienne. Les autres, comme *contredire*, *dédire*, *interdire*, *médire*, et *prédire*, font, la regle générale, *nous contredisons*, *vous contredisez*, *etc.*

Maudire, forme régulierement ces deux mêmes personnes de son participe, *maudissant*, *nous* MAUDISSONS, *vous* MAUDISSEZ.

Etre, *étant*, *nous* SOMMES, *vous* ÊTES.

Faire, et ses composés, *faisant*, *nous faisons*, *vous* FAITES.

IV. LES PREMIERES ET SECONDES PERSONNES *du pluriel du présent du subjonctif*, en changeant *ant* en *ions* et en *iez*. *Répondre*, *répondant*, *que nous* RÉPONDIONS, *que vous* RÉPONDIEZ.

Envoyer, *envoyant*, *que nous* ENVOYIONS, *que vous* ENVOYIEZ. *Avoir*, *ayant*, *que nous* AYIONS, *que vous* AYIEZ. *etc.*

Exceptions.

Pouvoir, *pouvant*, *que nous* PUISSIONS, *que vous* PUISSIEZ.

Etre, *étant*, *que nous* SOYIONS, *que vous* SOYIEZ.

Faire, et ses composés, *faisant*, *que nous* FASSIONS, *que vous* FASSIEZ, et non pas *que nous fesions*, *que vous fesiez*, comme on l'entend dire assez souvent à des personnes qui, par leur état, devroient être les plus attentives à la pureté du langage, et qui ne sentent pas la faute grossiere où elles tombent, en disant, par exemple: *Que voulez-vous que nous fesions? Il faut que vous me fesiez un plaisir*; au lieu de, *Que voulez-vous que nous fassions? Il faut que vous me fassiez un plaisir.*

III.

DU PARTICIPE PASSIF, ou forme,

Tous les temps composés qui se trouvent dans l'indicatif, dans le subjonctif, dans l'infinif., et dans le participe actif, en joignant au participe passif les temps simples du verbe auxiliaire *avoir*

ou du verbe auxiliaire *être;* et *les temps surcomposés*, en joignant au même participe les temps composés du verbe *avoir.* Ainsi, du participe passif *aimé*, se forment les temps composés, *j'ai aimé, j'eus aimé, j'avois aimé, j'aurai aimé, j'aurois aimé, que j'aie aimé, que j'eusse aimé, avoir aimé, ayant aimé ;* et les temps surcomposés *j'ai eu aimé, j'avois eu aimé, j'aurois eu aimé, j'eusse eu aimé:* et du participe passif, *tombé*, se forment les temps composés, *je suis tombé, je fus tombé, j'étois tombé, je serai tombé, je serois tombé, que je sois tombé, que je fusse tombé, être tombé, étant tombé.*

On parlera dans la suite des verbes qui se conjuguent avec les temps du verbe auxiliaire *être.*

IV.

DU PRÉSENT DE L'INDICATIF, on forme,

L'IMPÉRATIF, en supprimant seulement le pronom personnel *je. J'aime*, AIME. *Je finis*, FINIS. *Je reçois*, REÇOIS. *Je rends*, RENDS.

Exceptions.

Aller, je vais, VA. *Avoir, j'ai*, AIE. *Savoir, je sais*, SACHE. *Etre, je suis*, SOIS.

Dans tous les verbes de la premiere conjugaison, et dans ceux de la seconde, dont le présent de l'indicatif est terminé par un *e* muet à la premiere personne du singulier, la seconde personne du singulier de l'impératif ne prend d'*s* à la fin, à moins qu'elle ne soit immédiatement suivie du pronom conjonctif *en*, ou du mot *y*, pronom conjonctif ou adverbe de lieu. Ainsi on écrit, DONNE *un peu plus d'attention à ton devoir.* Mais il faut écrire, *de l'argent qu'on t'a envoyé*, DONNES-EN *la moitié à ton frère. Voilà une leçon à étudier*, DONNES-Y *tout le temps nécessaire.* On écrira pourtant sans *s*, DONNE *en cette occasion une marque de ton zele*, parce que *en* n'y étant pas pronom conjonctif, mais préposition, a une

liaison nécessaire avec *cette occasion*, et ne dépend pas de *donne*.

Les deux troisièmes personnes de l'impératif sont toujours les mêmes que celles du présent du subjonctif; comme la première et la seconde du pluriel sont les mêmes que celles du présent de l'indicatif, dont on retranche les pronoms personnels *nous* et *vous* : excepté *avoir*, qui fait *ayons*, *ayez* : *savoir*, qui fait, *sachons*, *sachez* : et *être*, qui fait, *soyons*, *soyez*.

V.

Du prétérit de l'indicatif, on forme,

L'imparfait *du subjonctif*, en changeant *ai* en *asse* pour la premiere conjugaison : *Je donnai, que je* donnasse.

Et en ajoutant seulement *se* au même prétérit de l'indicatif pour les trois autres conjugaisons. *Je finis, que je* finisse. *Je tins, que je* tinsse. *Je reçus, que je* recusse. *Je rendis, que je* rendisse.

D. *Ne donnerez-vous pas des regles pour la formation des personnes de chaque temps ?*

R. Il seroit inutile d'en donner pour les personnes de la plupart des temps simples, dont les terminaisons sont les mêmes dans tous les verbes, parce que les ayant distinguées dans la conjugaison par des caracteres différents, il suffira pour avoir les diverses personnes d'un même temps, d'en connoître la premiere du singulier, dont on changera aisément la terminaison en celle des autres. Ainsi, pour savoir toutes les personnes de l'imparfait de l'indicatif, *je lisois*, il faudra changer *ois* en *oit*, *ions*, *iez*, *oient*, et l'on aura, *il lisoit*, *nous lisions*, *vous lisiez*, *ils lisoient*.

Il ne s'agit donc que d'établir quelques regles pour la formation des personnes qui n'ont pas des terminaisons uniformes dans tous les verbes.

D *Quels sont les temps simples dont les personnes se forment par des regles particulieres ?*

R. Ce sont le présent de l'indicatif, celui du subjonctif, et le prétérit défini.

On a déjà parlé, pages 185 et 186, de la maniere de former les premieres et secondes personnes du pluriel du présent de l'indicatif et du présent du subjonctif. Les autres personnes de ce dernier ont les mêmes terminaisons dans tous les verbes, à l'exception seulement des verbes *avoir* et *être*, comme on peut le voir dans la conjugaison qui en a été faite.

A l'égard du prétérit défini, les terminaisons de la premiere et de la troisieme personne du singulier dans le verbe *aimer*, ne sont générales que pour les verbes de la premiere conjugaison. Les terminaisons des autres personnes du même prétérit, sont communes aux verbes des quatre conjugaisons, et ont été distinguées par des caracteres italiques, tant dans le verbe *aimer*, que dans les verbes *finir*, *recevoir* et *rendre*.

En sorte qu'il ne reste plus qu'à expliquer de quelle maniere sont terminées les trois personnes du singulier, et la troisieme du pluriel, dans le présent de l'indicatif des verbes.

D. *Quelles sont donc ces terminaisons pour tous les verbes.*

R. I. LA PREMIERE PERSONNE *du singulier du présent de l'indicatif*, est toujours terminée par un *e* muet dans les verbes de la premiere conjugaison. *Aimer*, *j'*AIME. *Louer*, *je* LOUE. *Manger*, *je* MANGE, *etc.*

Excepté seulement, *je pus*, du verbe *puer* : *je vais* ou *je va*, du verbe *aller*.

Il y a quelques verbes de la seconde conjugaison, qui ont aussi cette même premiere personne terminée par *e* muet. Ce sont ceux en *vrir* et en *frir*, qui font le participe passif en *ert*, comme *couvrir*, *je* COUVRE ; *souffrir*, *je* SOUFFRE ; et le verbe *cueillir*, avec ses composés, *je* CUEILLE.

Elle est généralement terminée par une *s* dans tous les autres verbes des trois dernieres conjugai-

sons: *Finir, je* FINIS. *Sentir, je* SENS. *Tenir, je* TIENS. *Rendre, je* RENDS. *Craindre, je* CRAINS. *Produire, je* PRODUIS. *Connoître, je* CONNOIS. *Plaire, je* PLAIS. *Recevoir, je* REÇOIS, *etc.*

On trouve dans plusieurs bons Auteurs, les premieres personnes du singulier du présent de l'indicatif de quelques verbes, écrites sans *s*, comme *je sai, je voi, je croi, je reçoi, etc.* Cette exception, qui ne paroît fondée que sur un caprice de l'usage, a été vraisemblablement introduite par les Poëtes, qui laissent ou retranchent l'*s* finale dans ces mêmes présents et dans quelques autres, pour la justesse de la rime ou pour la liaison des mots, et il n'y a pas de faute de s'y conformer. Nous croyons cependant qu'il est plus exact et plus méthodique de rapporter toutes les premieres personnes du présent de l'indicatif des verbes des trois dernieres conjugaisons, à la regle générale, qui veut qu'elles soient terminées par une *s*; et qu'ainsi il est mieux d'écrire, *je sais, je vois, je crois, je reçois.*

Les verbes qui ont la même personne terminée en *x*, comme *vouloir, je* VEUX, *valoir, je* VAUX, ne doivent pas faire une exception à cette regle générale, parce que l'*x* renferme deux lettres dont la derniere est toujours une *s*.

Les verbes dont l'infinitif est terminé en *cre, dre* et *pre*, conservent le *c*, le *d* et le *p*, à la premiere personne du présent de l'indicatif: (*Vaincre, je* VAINCS, qui n'est guere en usage au singulier de ce présent.) *Convaincre, je* CONVAINCS. *Répondre, je* RÉPONDS. *Comprendre, je* COMPRENDS. *Entendre, j'*ENTENDS. *Rompre, je* ROMPS. *Corrompre, je* CORROMPS.

Excepté, 1. les verbes *absoudre, dissoudre* et *résoudre*, qui font, *j'absous, je dissous, je résous.* 2. Ceux qui ont l'infinitif terminé en *indre: Craindre, je* CRAINS. *Peindre, je* PEINS. *Joindre, je* JOINS. 3. Les verbes *seoir, s'asseoir*, qui sans avoir l'infinitif terminé en *dre*: font à la même premiere personne, *je sieds, je m'assieds.*

Battre, *mettre*, et leurs composés, conservent le *t* à la même premiere personne : *je bats*, *je mets*. *Combattre*, *je* COMBATS. *Permettre*, *je* PERMETS.

II. Quand la premiere personne du présent de l'indicatif finit par un *e* muet, il ne faut qu'y ajouter une *s*. pour avoir *la seconde personne du singulier* du même temps.

Cette regle regarde non-seulement la seconde personne du présent de l'indicatif, mais encore de tous les temps simples, (hors de l'impératif) dont la premiere personne est terminée par un *e* muet, *J'aime*, *tu* AIMES. *Je couvre*, *tu* COUVRES. *Je cueille*, *tu* CUEILLES. *Que je loue*, *que tu* LOUES. *Que je fasse*, *que tu* FASSES. *Que je veuille*, *que tu* VEUILLES. *Que je donnasse*, *que tu* DONNASSES. *Que je reçusse*, *que tu* REÇUSSES. *Que je rendisse*, *que tu* RENDISSES, *etc.*

Quand la premiere personne du singulier du présent de l'indicatif est terminée par une *s*, la seconde est toujours semblable à la premiere : *Je languis*, *tu* LANGUIS. *Je sors*, *tu* SORS. *Je tiens*, *tu* TIENS. *Je convaincs*, *tu* CONVAINCS. *Je réponds*, *tu* RÉPONDS. *Je romps*, *tu* ROMPS. *Je crains*, *tu* CRAINS. *Je bats*, *tu* BATS. *Je mets*, *tu* METS. *Je parois*, *tu* PAROIS. *Je conçois*, *tu* CONÇOIS.

Cette regle est aussi pour les mêmes personnes qui finissent par *x*, parce que cette lettre y tient lieu d'une *s* : *Je veux*, *tu* VEUX. *Je vaux*, *tu* VAUX. *Je peux*, (moins en usage que *je puis*) *tu* PEUX.

III. Quand la premiere personne du singulier du présent de l'indicatif est terminée par un *e* muet, *la troisieme du singulier* est toujours semblable à la premiere. *J'aime*, *il* AIME. *Je mange*, *il* MANGE. *J'offre*, *il* OFFRE. *Je découvre*, *il* DÉCOUVRE. *Je recueille*, *il* RECUEILLE.

Quand la premiere personne est terminée par *cs*, *ds*, et *ts*, il ne faut que supprimer l'*s* finale pour avoir la troisieme personne du singulier : *Je vaincs*, *il* VAINC. *Je convaincs*, *il* CONVAINC. *Je*

comprends, *il* COMPREND. *Je répands*, *il* RÉPAND. *Je perds*, *il* PERD. *Je couds*, *il* COUD. *Je sieds*, *il* SIED. *Je m'assieds*, *il* S'ASSIED. *Je combats*, *il* COMBAT. *Je permets*, *il* PERMET.

Dans tous les autres verbes, il ne faut que changer l'*s* de la premiere personne en *t*: *Je finis*: *il* FINIT. *Je pars*, *il* PART. *Je conviens*, *il* CONVIENT. *Je feins*, *il* FEINT. *Je me repais*, *il se* REPAÎT. *Je plais*, *il* PLAIT. *Je bois*, *il* BOIT. *Je fais*, *il* FAIT. *J'apperçois*, *il* APPERÇOIT. *Je romps*, *il* ROMPT.

Excepte *j'échois*, qui fait, *il* ÉCHET.

IV. A l'égard de la *troisieme personne du pluriel* du présent de l'indicatif, la regle qui nous a paru la plus générale, est de la former de la premiere personne du présent du subjonctif, en y ajoutant *nt* après l'*e* muet final: *Aimer*, *que j'aime*, *ils* AIMENT. *Finir*, *que je finisse*, *ils* FINISSENT. *Recevoir*, *que je reçoive*, *ils* REÇOIVENT. *Dire*, *que je dise*, *ils* DISENT. *Connoître*, *que je connoisse*, *ils* CONNOISSENT. *Craindre*, *que je craigne*, *ils* CRAIGNENT. *Tenir*, *que je tienne*, *ils* TIENNENT. *Mourir*, *que je meure*, *ils* MEURENT. *Boire*, *que je boive*, *ils* BOIVENT. *Mouvoir*, *que je meuve*, *ils* MEUVENT. *etc.*

Les exceptions de cette regle se réduisent aux verbes suivants.

Aller, *que j'aille*, *ils* VONT. *Avoir*, *que j'aie*, *ils* ONT. *Pouvoir*, *que je puisse*, *ils* PEUVENT. *Savoir*, *que je sache*, *ils* SAVENT. *Valoir*, *que je vaille*, *ils* VALENT. *Vouloir*, *que je veuille*, *ils* VEULENT. *Etre*, *que je sois*, *ils* SONT. *Faire*, *que je fasse*, *ils* FONT.

D. *Quel avantage trouvez-vous dans les regles que vous venez d'établir pour la formation des temps et les personnes des verbes.*

R. Elles nous paroissent plus simples et plus naturelles que celles que l'on donne ordinairement. Elles s'étendent à tous les verbes des quatre conjugaisons, tant réguliers qu'irréguliers et ne sont pas chargées d'un grand nombre d'exceptions.

L'enchaînement.

L'enchaînement qu'elles ont les unes avec les autres, les fera apprendre avec plus de facilité. Les temps que nous avons regardés comme primitifs, sont les principaux et les plus connus de chaque verbe, d'où, comme d'autant de sources simples et aisées à découvrir, coulent sans confusion tous les temps et toutes les personnes que nous en avons fait dépendre. Nous croyons enfin que par le moyen de ces regles, il n'y a point de verbe, si difficile qu'il puisse être, qu'on ne soit en état de conjuguer exactement dans toutes ses parties. C'est l'unique but que nous nous y sommes proposé.

ARTICLE IV.

Des différentes sortes de Verbes.

D. *COMMENT peut-on diviser les verbes?*

R. En verbe substantif, en verbes adjectifs, et en verbes auxiliaires.

DU VERBE SUBSTANTIF.

D. *Donnez-moi une définition exacte du verbe substantif.*

R. Le verbe substantif est un mot qui signifie l'affirmation avec désignation de la personne, du nombre et du temps.

D. *Joignez quelques exemples à cette définition.*

R. Dans cette phrase, *je suis heureux*, on voit que le mot *suis*, outre l'affirmation, marque encore une premiere personne du singulier du présent: dans celle-ci, *vous fûtes tristes*, le mot *fûtes* fait connoître avec l'affirmation une seconde personne du pluriel du prétérit: et dans cette autre, *les bâtimens seront superbes*, le mot *seront* fait rapporter l'affirmation à une troisieme personne du pluriel du futur.

D. *Quelles sortes de noms expriment l'attribut que le verbe substantif lie avec le sujet?*

R. Ce sont très-souvent des noms adjectifs: comme quand on dit, *Le soleil est lumineux par lui-même*; et quelquefois des noms substantifs: comme dans cette phrase, *La lune et les autres planetes sont des corps opaques.*

D. *N'y a-t-il que le verbe* être *qui soit substantif?*

R. Il y en a encore quelques autres qu'on peut regarder comme tels, parce qu'ils ne marquent dans le discours que l'union et la liaison d'un attribut avec le sujet: ce sont, *devenir, sembler, paroître, etc.* comme quand on dit, *La saison devient belle. Cette proposition me semble vraie. La terre paroît immobile.*

D. *Comment connoissez-vous qu'un verbe peut être regardé comme substantif?*

R. Quand il est suivi d'un nom adjectif ou substantif qui se rapporte au nominatif du verbe: comme quand je dis, *Mon frere revient malade de la campagne. Votre nouvelle se trouve fausse. Un assemblage d'étoiles s'appelle constellation. Saint-Pierre ne demeura pas toujours fidele à son Maître.*

D. *Ces sortes de verbes sont-ils réellement différents du verbe* être?

R. Ils en sont différents par l'expression: mais au fond ce ne sont que des manieres d'exprimer le verbe *être* avec différentes circonstances: car quand je dis, *La saison devient belle. Cette proposition me semble vraie, etc.* C'est comme si je disois, *La saison est belle par succession de temps. Cette proposition est vraie suivant mon opinion, etc.*

D. *Comment se connoissent les verbes, autres que le verbe* être, *qui peuvent être regardés comme verbes substantifs?*

R. Quand ils peuvent souffrir après eux un nom adjectif, comme *paroître sage, devenir savant, demeurer fidele, tomber malade*, etc.

D. *Le verbe* être *est-il toujours substantif?*

R. Non; il est quelquefois pris comme adjectif, quand il renferme, avec l'affirmation, le plus général de tous les attributs, qui est l'être, comme

dans cette phrase : *Je pense, donc je suis*, c'est-à-dire, *je suis un être, une chose*, ou *je suis existant.*

Quelquefois il est purement auxiliaire, et ne sert qu'à former les divers temps des autres verbes, comme nous l'expliquerons dans un article séparé.

D. *N'y a-t-il pas encore quelqu'autre maniere d'employer le verbe* être, *considéré comme substantif?*

R. Oui: il est d'un grand usage en françois, précédé du pronom démonstratif *ce*, aux troisiemes personnes du singulier et du pluriel, comme quand on dit, C'EST *Dieu qui a créé le Ciel et la terre.* CE SONT *les Poëtes qui ont donné cours aux Fables des fausses Divinités.*

D. *Que signifie le verbe* être, *précédé du pronom démonstratif* ce?

R. Outre la signification qui lui est propre, comme substantif, il semble être employé particulierement à indiquer et à rappeller ce qu'on a déjà dit, ou à annoncer ce que l'on va dire : en sorte qu'on pouroit pour cette raison l'appeller *verbe démonstratif.*

D. *Comment peut-on considérer le pronom* ce *mis avant le verbe* être?

R. On peut le considérer comme le nominatif du verbe, mais un nominatif général que l'on peut ordinairement rendre par *cela*: et c'est proprement par le moyen de ce pronom, que le verbe rappelle ce qu'on a déjà dit, ou annonce ce qu'on va dire : car quand on dit: *Tuer son bienfaicteur,* C'EST *le comble de l'ingratitude.* C'EST *être prudent, que de ne pas toujours dire ce qu'on pense? ce* ou *cela* dans la premiere phrase, rappelle ce qui précede, c'est-à-dire, *tuer son bienfaicteur*; et dans l'autre *ce* ou *cela* annonce ce qui suit, c'est-à-dire, *être prudent.*

D. *Le verbe* être *en cette occasion n'a-t-il pour nominatif que le pronom* ce?

R. Il s'en trouve ordinairement un autre qui particularise la signification générale du pronom

ce, lequel nominatif est tantôt avant et tantôt après le verbe *être*, et est aussi souvent exprimé par un verbe avec son régime, que par un nom substantif, comme on peut le reconnoître dans les exemples précédents, et dans ceux que nous avons apportés à l'article des pronoms démonstratifs, page 84, en parlant du pronom *ce*.

Quand le verbe *être* précédé de *ce*, est employé par pure élégance, il ne paroît souvent avoir pour nominatif que le pronom, comme dans cette phrase: C'EST *dans la Grece qu'il faut puiser toutes les connoissances, si l'on veut remonter jusqu'à leur origine.* C'EST-*là que toutes les sciences et tous les arts se sont formés, et pour la plupart perfectionnés; et* C'EST-*là qu'il faut les aller chercher.*

D. *N'avez-vous pas encore quelques autres observations à faire sur le même verbe?*

R. Oui: 1. Il reste à la troisieme personne du singulier, quoique son nominatif soit à une autre. Ainsi on dit, *C'est moi, c'est toi, c'est nous, c'est vous.*

2. Il peut être employé quelquefois au singulier, son nominatif étant au pluriel, sur-tout s'il est mis à quelqu'un des temps composés; *ça été nous; ç'auroit été les plus sages, etc.*

3. On met *ce* après le verbe *être*, quand il interroge, et dans les autres occasions où le pronom personnel s'y met: *Est-ce moi? Est-ce vous? Est-ce la coutume? Sont-ce là vos ouvrages?*

DES VERBES ADJECTIFS.

D. *Quelle est la définition exacte du verbe adjectif?*

R. C'est un mot qui marque l'affirmation de quelque attribut, avec désignation de la personne, du nombre, et du temps.

D. *Combien y a-t-il de sortes de verbes adjectifs?*

R. Il y en a de cinq sortes; savoir,

Le verbe actif, le verbe neutre, le verbe passif, les verbes réfléchis et réciproques, et le verbe impersonnel.

DU VERBE ACTIF.

D. *Qu'est-ce qu'un verbe actif?*

R. C'est un verbe par lequel on exprime une action qui passe hors du sujet qui en est le principe.

D. *Avant que de m'expliquer cette définition, dites-moi combien on peut considérer de sortes d'actions?*

R. On peut en considérer de deux sortes; savoir, les actions réelles ou matérielles, qui sont produites par un principe matériel ou corporel, comme *battre, rompre, tuer, etc.* et les actions intentionnelles, qui sont produites par un principe spirituel, c'est-à-dire, par l'ame, comme *aimer, connoître, voir, etc.*

On doit ranger sous cette derniere classe les actions de l'ame agissant par les organes des sens, comme *voir, entendre, goûter, flairer, toucher.*

D. *Comment appelle-t-on ce à quoi se terminent ces deux especes d'actions?*

R. On appelle *sujet* ce à quoi se termine une action réelle, et on appelle *objet* ce à quoi se termine une action intentionnelle : en sorte que quand on dit, *le sujet d'une action*, on veut parler du terme d'une action réelle; et quand on dit *l'objet d'une action*, c'est du terme d'une action intentionnelle que l'on parle.

Ainsi on voit qu'il y a de la différence entre *être sujet d'une proposition* ou *d'un verbe*, et *être sujet d'une action*, et qu'il ne faut pas confondre ces deux significations du mot *sujet.*

D. *Expliquez-moi par des exemples, la définition que vous avez donnée du verbe actif.*

R. Dans cette phrase, *David tua Goliath*, l'action de tuer passe à un sujet différent de celui qui agit. Celui qui agit est *David*, et celui auquel passe son action de *tuer*, est *Goliath*: ou *David* est le sujet de la proposition, et *Goliath* est le sujet de l'action: par conséquent *tuer* est un verbe actif.

Dans cette autre phrase, *Pierre aime Dieu*, l'action d'aimer se termine à un objet différent du sujet qui agit. *Pierre* est le sujet qui agit ou qui *aime*, et *Dieu* est l'objet auquel se termine son action d'*aimer*, ou son amour; en sorte que *Pierre* est le sujet de la proposition, et *Dieu* l'objet de l'action: par conséquent *aimer* est verbe actif.

D. *N'y a-t-il pas un moyen pour distinguer un verbe actif de tout autre verbe?*

R Oui : toutes les fois qu'on poura mettre immédiatement après un verbe, ces mots, *quelqu'un* ou *quelque chose*, on doit être assuré que c'est un verbe actif. Ainsi, *porter*, *connoître*, sont des verbes actifs, parce qu'on peut dire, *porter quelque chose*, *connoître quelqu'un*; mais *mourir*, *parler*, ne sont pas des verbes actifs, parce qu'on ne peut pas dire, *mourir quelqu'un*, *mourir quelque chose*, ni *parler quelqu'un*, *parler quelque chose.*

Du Verbe Neutre.

D. *Qu'est-ce qu'un verbe neutre?*

R C'est un verbe lequel, ou n'exprime pas d'action, ou en exprime une qui ne se passe pas hors du sujet qui agit.

D. *Que signifient donc les verbes neutres qui n'expriment pas d'action?*

R. Ils signifient ordinairement une qualité, une situation, un état, une habitude, ou quelqu'autre attribut, comme on peut le reconnoître dans les verbes *languir*, *croître*, *régner*, *exceller*, *etc.*

D. *Donnez-moi quelques exemples des verbes neutres exprimant des actions qui ne se passent pas hors du sujet qui agit.*

R. Aller, *partir*, *arriver*, *triompher*, *etc.* sont des verbes qui expriment bien des actions, mais ils sont neutres, parce que ces actions ne passent pas hors du sujet qui les produit, c'est-à-dire, qui *va*, qui *part*, qui *arrive*, ou qui *triomphe.*

D. *Pourquoi ces verbes sont-ils appellés* neutres, *et quelle est l'étymologie de ce mot?*

R. Neutre est formé d'un mot latin qui signifie *ni l'un, ni l'autre*, et l'on a appellé ainsi ces verbes, parce qu'ils ne sont ni *verbes substantifs*, ni *verbes actifs*.

D. *En quoi distingue-t-on encore un verbe neutre d'avec un verbe actif?*

R. En ce qu'on ne peut pas mettre immédiatement après un verbe neutre, comme après un verbe actif, ces mots *quelqu'un* ou *quelque chose*. Ainsi, *venir*, *dormir*, sont des verbes neutres, parce qu'on ne peut pas dire, *venir quelqu'un*, *venir quelque chose*, ni *dormir quelqu'un*, *dormir quelque chose*.

D. *Comment se conjuguent les verbes neutres?*

R. La plupart se conjuguent comme les verbes actifs, avec les temps du verbe auxiliaire *avoir*, dans les temps composés.

D'autres se conjuguent avec les temps du verbe auxiliaire *être*, dans les mêmes temps composés.

D. *Pouvez-vous me dire quels sont les verbes neutres qui se conjuguent avec l'auxiliaire* avoir, *et quels sont ceux qui se conjuguent avec l'auxiliaire* être?

R. L'usage l'apprendra plus sûrement qu'aucune regle. On observe pourtant que les verbes neutres dont les participes passifs sont adjectifs déclinables, c'est-à-dire : peuvent être joints à des subtantifs masculins ou féminins, avec des terminaisons différentes pour le genre et pour le nombre, se conjuguent avec l'auxiliaire *être* : au lieu que les verbes neutres dont les participes passifs sont indéclinables, et ne peuvent être joints à aucun nom substantif, se conjuguent avec l'auxiliaire *avoir*.

Ainsi les verbes *tomber*, *arriver*, se conjugent avec l'auxiliaire *être*, parce qu'on peut dire, *un homme tombé*, *une femme tombée*, *un homme arrivé*, *une femme arrivée*, et en conséquence, *me voilà tombé* ou *tombée*, *me voilà arrivé* ou *arrivée*. *Régner* et *dormir*, au contraire, se conjuguent, avec l'auxiliaire *avoir*, parce qu'on ne peut pas dire, *un homme régné*, *une femme régnée*, *un homme dormi*, *une femme dormie*, ni conséquemment,

me voilà régné ou *régnée*, *me voilà dormi* ou *dormie.*

N'y a-t-il pas quelques verbes neutres qui se conjuguent tantôt avec l'auxiliaire être, *et tantôt avec l'auxiliaire* avoir ?

R. Oui, suivant les différentes circonstances où ils sont employés. Ce sont les suivants.

Aller, avec son propre participe *allé*, prend toujours l'auxiliaire *être;* et quand il prend l'auxiliaire *avoir*, il emprunte le participe *été* du verbe *être.* Ainsi on dit, *il est allé*, et *il a été;* mais dans différentes significations. *Il est allé à Rome* veut dire qu'il y est encore, ou sur le chemin : *Il a été à Rome*, veut dire qu'il a fait le voyage de Rome, et qu'il en est revenu. C'est pourquoi le prétérit indéfini, comme les autres temps composés du verbe *aller*, avec l'auxiliaire *être*, n'est guere en usage qu'aux deux troisiemes personnes, *il est allé*, *ils sont allés*, etc. et il semble qu'il soit contre la pureté du langage de dire, *je suis allé*, *tu es allé*, *nous sommes allés*, *vous êtes allés*, à moins que ce ne soit pour signifier qu'on est, ou qu'on croit encore dans l'endroit dont on parle : comme dans cette phrase : *Qu'on dise que je suis allé à la Messe. Je fus*, *il fut*, sont moins en usage que *j'allai*, *il alla.*

Demeurer, avec l'auxiliaire *être*, marque qu'on est encore dans un lieu : comme quand on dit, *Il est demeuré à Paris pour y poursuivre un procès;* et avec l'auxiliaire *avoir*, il marque qu'on n'est plus dans le lieu dont on parle : comme quand on dit, *Il a demeuré quelque temps en Italie, pour apprendre la langue du pays.*

Monter et *descendre* prennent l'auxiliaire *avoir*, quand ils sont actifs, et qu'ils ont un régime absolu; comme quand on dit, *Il a monté*, *il a descendu les degrés*, et ils prennent l'auxiliaire *être*, quand ils ne sont que neutres; comme quand on dit simplement, *il est monté*, *il est descendu.*

Passer, s'emploie aussi avec l'auxiliaire *avoir*, quand il a un régime absolu ou relatif, comme

quand on dit, *Alexandre a passé l'Euphrate. César a passé par les Gaules. La couronne d'Espagne a passé à la maison de Bourbon;* et il se met avec l'auxiliaire *être*, quand il n'a aucun régime; comme quand on dit, *L'armée est passée. Les beaux jours sont passés. Cette fleur est passée.*

Sortir, qui prend ordinairement l'auxiliaire *être*, peut encore en certaines occasions prendre l'auxiliaire *avoir*, quand on l'emploie activement; comme quand on dit, *On l'a sorti d'une affaire fâcheuse;* ou quand il marque qu'on est sorti, et qu'on est rentré; comme quand on dit, *Monsieur a sorti ce matin.*

Périr, s'emploie avec l'auxiliaire *avoir*, et avec l'auxiliaire *être*, et il paroît indifférent de lui donner l'un ou l'autre, comme dans ces exemples tirés du Dictionnaire de l'Académie françoise: *Les combats ont fait périr une partie de l'armée, le reste est péri, a péri de nécesité. Tous ceux qui étoient sur ce vaisseau ont péri* ou *sont péris.*

Cependant il y a lieu de croire que l'auxiliaire *avoir* convient mieux, quand le verbe a une signification générale et indéterminée, comme quand on dit, *Les enfants du Grand-Prêtre Héli ont péri misérablement;* et que l'auxiliaire *être*, est préférable, lorsque le verbe est accompagné de circonstances particulieres, comme dans ces phrases, *Le habitans de Jérusalem sont péris par le fer et par le feu. L'armée de Pharaon est périe dans les eaux de la mer rouge.*

D. *Conjuguez un verbe neutre avec le verbe auxiliaire* être.

R. Les temps simples de ce verbe se conjugent comme ceux du verbe *aimer.*

INDICATIF.

PRÉSENT.

Je tombe, *etc.*

IMPARFAIT.

Je tom*bois*, *etc.*

PRÉTÉRIT.

Je tom*bai*, *etc.*

PRÉTÉRIT INDÉFINI.

Je suis tombé *ou* tombée.
Tu es tombé *ou* tombée.
Il est tombé, ou *elle est* tombée.
Nous sommes tombés *ou* tombées.

PLUSQUE-PARFAIT.

Il auroit fallu *que je fusse* tombé *ou* tombée.
Qu'il fût tombé, ou *qu'elle fût* tombée.
Que nous fussions tombés *ou* tombées.
Que vous fussiez tombés *ou* tombées.
Qu'ils fussent tombés, *ou qu'elles fussent* tombées.

INFINITIF,

PRÉSENT.

Tomber.

PRÉTÉRIT.

Être tombé *ou* tombée.

PARTICIPE ACTIF.

PRÉSENT.

Tom*bant*.

PRÉTÉRIT.

Étant tombé *ou* tombée.

PARTICIPE PASSIF.

Tombé *ou* tombée.

GÉRONDIF.

En tombant *ou* tombant.

DU RÉGIME DU VERBE.

D *Pourquoi parlez-vous ici du régime du verbe?*

R. Parce qu'il falloit, pour l'entendre, connoître la nature du verbe actif et du verbe neutre.

D. *Qu'entendez-vous donc par le régime du verbe?*

R. J'entends un nom ou un pronom mis ordinairement à la suite du verbe, par lequel on exprime ce à quoi l'action ou la signification du verbe a quelque rapport.

D. *Eclaircissez cette définition par des exemples.*

R. Dans ces phrases, *J'aime la vertu. Je profite de l'exemple;* on voit que l'action d'*aimer* se rapporte *à la vertu*, et que la signification de *profiter* se rapporte *à l'exemple.* Par conséquent *la vertu* est le régime du verbe *j'aime*, comme *de l'exemple* est le régime du verbe *je profite.*

D. *Combien de sortes de rapports peut-on concevoir entre le verbe, et le nom ou pronom dont il est suivi?*

R. Deux; un rapport direct, et un rapport indirect.

Un verbe se rapporte ou se termine directement à un nom, quand ce nom peut répondre à la question *qui?* ou *quoi?* comme dans ces exemples, *J'aime, qui? j'aime mon frere. J'étudie, quoi? j'é-*

tudie la Grammaire; les verbes *j'aime* et *j'étudie* se rapportent directement aux noms *frere* et *Grammaire.*

Un verbe se rapporte ou se termine indirectement à un nom, quand ce nom peut servir de réponse aux quetions *de qui* ou *de quoi: à qui* ou *à quoi?* Ainsi dans ces phrases, *Je me plains, de qui? je me plains de mon valet. Je me repens, de quoi? Je me repens de ma faute. Je parle, à qui? je parle au Roi. Je succombe, à quoi? je succombe à la douleur;* les verbes *je me plains, je me repens, je parle, je succombe,* se rapportent directement aux noms *valet, faute, Roi* et *douleur.*

D. *Ne donne-t-on pas un autre nom au régime du verbe?*

R. On l'appelle encore *le cas du verbe,* comme le sujet d'une proposition est appellé *le nominatif du verbe.*

D. *Combien y a-t-il de sortes de régimes?*

R Il y en a de deux sortes, *le régime direct* ou *absolu;* et *le régime direct* ou *relatif.*

D. *Qu'entendez-vous par le régime direct* ou *absolu?*

R J'entends un nom ou pronom qui marque le sujet ou l'objet direct d'une action. Ainsi ce régime ne convient qu'au verbe actif, parce que ce n'est que par le verbe actif qu'on exprime une action qui se termine directement à un sujet ou à un objet différent du nominatif du verbe.

D. *Donnez-en quelques exemples?*

R. Dans cette phrase, *Alexandre a vaincu Darius; Darius* étant le sujet où se termine directement l'action d'*Alexandre,* il est le régime direct ou absolu du verbe *a vaincu,* qui exprime cette action.

Dans cette autre phrase, *Un Pasteur connoît ses brebis; brebis* est l'objet direct où se termine l'action du *Pasteur,* et par conséquent le régime direct ou absolu du verbe *connoît,* exprime cette action.

D. *Qu'entendez-vous*

D. *Qu'entendez-vous par le régime indirect ou relatif?*

R. J'entends un nom ou un pronom par lequel on exprime un chose qui n'a qu'un rapport indirect avec l'action ou la signification du verbe, c'est-à-dire, à laquelle le verbe ne se termine pas directement comme au sujet ou à l'objet d'une action.

D. *Appliquez cette réponse à quelques exemples.*

R. Dans cette phrase, *Je préfere la science aux richesses; la science* est le régime direct ou absolu du verbe *je préfere*, parce que *la science* est l'objet principal où se termine directement mon action de *préférer:* au lieu que *aux richesses* n'est qu'un régime indirect ou relatif du même verbe *je préfere*, parce que *aux richesses* n'exprime pas l'objet principal de l'action, et ne se rapporte qu'indirectement au verbe *préférer.*

De même quand je dis, *je jouis de la liberté; la liberté* ne peut être regardée que comme un régime indirect ou relatif, parce qu'il n'exprime qu'indirectement l'objet auquel se rapporte ou se termine la signification du verbe *je jouis.*

D. *En quel cas met-on ces deux sortes de régimes?*

R. Le régime absolu se met toujours à l'accusatif, soit qu'il exprime le sujet ou l'objet direct d'une action.

Le régime relatif ne peut être mis qu'au génitif, au datif, ou à l'ablatif.

D. *A quels verbes conviennent ces mêmes régimes?*

R. Le régime absolu marquant toujours le sujet ou l'objet direct d'une action, ne peut convenir qu'au verbe actif.

Le régime relatif convient également au verbe actif, et à toutes les autres especes de verbes adjectifs.

D. *On peut donc encore distinguer un verbe actif d'avec un verbe neutre par le régime?*

R. Oui: on connoîtra qu'un verbe est actif, quand il aura ou qu'il poura avoir un régime ab-

solu. Ainsi *aimer* est un verbe actif, parce qu'on peut dire, *aimer l'étude, la vertu, le plaisir, etc.*

Un verbe sera neutre, quand il ne poura avoir aucun régime, ou qu'il ne poura avoir qu'un régime relatif. Ainsi *régner*, *exceller*, sont des verbes neutres, parce qu'ils ne peuvent pas avoir de régime; et *profiter*, *vaquer*, sont aussi neutres, parce qu'ils ne peuvent avoir qu'un régime relatif, *profiter du temps*, *vaquer à l'étude.*

D. *Quel est le régime du verbe substantif* être?

R. Suivant l'idée que nous venons de donner du régime, on ne peut pas dire qu'il en soit susceptible, puisqu'il n'a d'autre usage que de lier l'attribut avec le sujet. Si pourtant on veut regarder l'attribut comme le régime du verbe *être*, on poura dire simplement qu'il régit toujours le nom suivant au nominatif, sans qu'on puisse appeller ce régime ni absolu ni relatif.

D. *Le régime est-il toujours à la suite du verbe auquel il a rapport?*

R. La pureté du langage veut que le régime soit toujours après le verbe régissant, si ce régime est un nom, à moins qu'il ne soit joint à quelque nom relatif ou absolu. Ainsi, il faut dire, *nous avons remporté la victoire*, et jamais, *nous avons la victoire remportée.*

Il n'est permis qu'en poésie de s'écarter quelquefois de cette règle, comme quand La Fontaine dit, *sur le portail j'aurois ces mots écrits*, pour, *j'aurois écrit ces mots.*

Mais si le régime est un pronom relatif ou absolu, seul ou accompagné d'un nom substantif, ou si c'est un pronom conjonctif, il doit toujours précéder le verbe: comme dans ces phrases: *Dites-moi* QUI *vous fréquentez.* QUE *faites-vous?* A QUELLE SCIENCE *dois-je m'appliquer? Suivons les regles* QUE *la charité nous prescrit. Le liberté* DONT *vous abusez. Le Prince* AUQUEL *nous obéissons. Vous* ME *connoissez. Cette compagnie* VOUS *déplaît, et vous* LA *fuyez, etc.*

D. *Cette regle est-elle si générale, qu'elle ne souffre pas d'exceptions ?*

R. Il n'y en a pas pour les pronoms relatifs ou absolus, qui étant régimes d'un verbe, doivent toujours le précéder. Mais il y a des cas où les pronoms conjonctifs doivent être mis après le verbe ; c'est quand ils sont régimes absolus ou relatifs d'un verbe à l'une des secondes personnes, ou à la premiere du pluriel de l'impératif : et alors *me* se change en *moi*, et *te* en *toi*.

Ainsi, quoiqu'on dise au présent de l'indicatif, *vous me regardez ; vous me donnez un livre ; vous me le dites ; vous me la promettez ; vous me les rendez ; tu te réjouis ; tu te fais honneur ; tu les lui demandes ; nous nous promenons ; nous nous en moquons ; etc.* Il faut dire à l'impératif, en mettant un trait d'union entre le verbe et les pronoms conjonctifs, *regardez-moi ; donnez-moi un livre ; dites-le moi ; promettez-la moi ; rendez-les moi ; réjouis-toi ; fais-toi honneur ; demande-les lui ; promenons-nous ; moquons-nous-en ;* et ainsi de tous les autres.

Dans les mêmes circonstances, on doit mettre *me* et *te* au lieu de *moi* et *toi*, lorsqu'ils sont avant le pronom conjonctif *en ;* comme dans *donne-m'en, retourne-t'en, etc.*

Quand il y a deux pronoms conjonctifs de suite, ils ne gardent pas toujours entre eux après l'impératif, le même ordre qu'ils avoient avant un des temps de l'indicatif. On dit, *vous me le rendez, vous me la rendez, vous me les rendez ; vous nous le rendez, vous nous la rendez, vous nous les rendez ; tu t'y rends, tu m'y menes, etc.* Mais il faut dire, *rendez-le-moi, rendez-la-moi, rendez-les-moi ; rendez-les-nous, rendez-la-nous, rendez-les-nous ; rends-y-toi, menes-y-moi.*

On voit par-là que les pronoms conjonctifs qui changent d'ordre après l'impératif, sont, *me le, me la, me les, nous le, nous la, nous les, m'y* et *t'y*. Ceux qui se mettent dans le même ordre

après l'impératif comme avant les temps de l'indicatif, sont, *m'en*, *t'en*, *nous en*, *vous en*, *nous y*, *vous y*, *l'y*, *les y*, *le lui*, *la lui*, *les lui*, *le leur*, *la leur*, *les leurs*, etc. *Vous m'en donnez*, *donnez-m'en*; *tu t'en retournes*, *retourne-t'en*; *nous nous en souvenons*; *souvenons-nous en*; *nous nous y attachons*, *attachons-nous-y*; *vous l'y menez*, *menez-l'y*; *vous le lui rendez*, *rendez-le-lui*; *nous les leur abandonnons*, *abandonnons-les-leur*, etc.

Mais si l'on joint la négation à l'impératif pour exprimer une défense, alors les pronoms conjonctifs se remettent dans le même ordre qu'ils auroient avant les temps de l'indicatif. Ainsi il faut dire, *ne me regardez pas*, *ne les lui demandez pas*, *ne m'en donnez pas*, *ne nous les rendez pas*, *ne m'y menez pas*, etc.

Lorsqu'il y a deux impératifs de suite sans négation, liés par une conjonction copulative, ou disjonctive, les pronoms conjonctifs peuvent se mettre avant le second. Ainsi on peut dire, *Prenez ce livre et le mettez en place. Servez-vous de ma voiture, et me la ramenez. Abaissez, ô Dieu, votre oreille jusqu'à nous, et nous écoutez.* Cependant dans le même cas, *en* et *y* se mettent mieux après le second impératif, et il est plus ordinaire de dire, *écoutez ma proposition, et réfléchissez-y; recevez ma remontrance, et profitez-en*, que *y réfléchissez, en profitez.*

Il y a quelques occasions où l'on se sert du pronom personnel au lieu du pronom conjonctif. C'est avec le verbe *parler*, quand on veut désigner plus particulierement la personne, *voulez-vous parler à lui*, *parlez un peu à moi*: et avec les autres verbes on met, *à lui* et *à moi*, quand l'impératif est accompagné de pronoms conjonctifs, *adressez-vous à lui*, *rapportez-vous-en à moi.*

D. *Qu'y a-t-il encore à observer à l'égard des pronoms conjonctifs?*

R. C'est qu'il faut toujours les joindre, autant qu'il est possible, aux verbes qui les régissent.

Ainsi, il vaut mieux dire, *je ne puis* VOUS *pardonner. Vous ne sauriez* ME *blâmer On vouloit* NOUS *surprendre. Il faut* LE *croire. Je dois* LA *respecter;* que de dire, *je ne* VOUS *puis pardonner. Vous ne* ME *sauriez blâmer. On* NOUS *vouloit surprendre. Il* LE *faut croire. Je* LA *dois respecter.*

D. *Les verbes n'ont-ils pour régimes que des noms ou des ponoms ?*

R. 1. Ils peuvent encore avoir d'autres verbes à à l'infinitif, sans articles ou avec les articles *de* et *à*, comme dans ces exemples, *Je dois écrire: Vous m'obligez de partir: Je vous exhorte à étudier;* où l'on voit que les verbes *écrire*, *partir*, *étudier*, sont régis par ceux qui les précedent, savoir, *je dois*, *vous m'obligez*, *je vous exhorte.*

2. Les verbes qui marquent quelque action de l'esprit, ont souvent pour régime absolu ou relatif une proposition entiere précédée de la conjonction *que :* comme dans ces exemples : *Je sais que la miséricorde de Dieu est infinie. Jesus-Christ nous avertit qu'il viendra à l'heure que nous ne pensons pas ;* où l'on voit que ces deux propositions, *la miséricorde de Dieu est infinie* et *il viendra à l'heure que nous ne pensons pas*, la premiere est régime absolu du verbe *je sais*, et la seconde est régime relatif du verbe *avertir*, comme s'il y avoit, *je sais une chose qui est que, etc. Jesus-Christ nous avertit d'une chose qui est que, etc.*

D. *N'y a-t-il que les verbes qui soient susceptibles de régime ?*

R. Outre les prépositions dont nous parlerons dans la suite, il y a encore beaucoup de noms adjectifs qui demandent un régime relatif; et la plupart de ces noms adjectifs sont appellés verbaux, parce qu'ils sont formés de verbes, et que par conséquent ils en conservent le régime : tels que sont pour les adjectifs simples, DIGNE *de récompense*, PROPRE *à mon dessein* ; et pour les adjectifs verbaux, DÉPENDANT *de Dieu*, CONVENABLE *à mon idée etc.*

D. *Quand deux verbes ou deux noms adjectifs mis de suite, ont différents régimes, et que ces différents régimes tombent sur un même nom, en quel cas doit-on mettre ce nom?*

R. Il faut nécessairement alors que les deux verbes ou les deux noms adjectifs aient chacun le régime qu'ils demandent, et par conséquent le nom où se terminent les différents régimes, soit répété ou par lui-même, ou par un pronom, dans les cas qui conviennent aux verbes ou aux noms adjectifs qui le régissent. Ainsi on ne pouroit pas dire, *il a entendu et profité du sermon*, parce que *il a entendu* régit un accusatif, et *profité* un ablatif; mais il faudroit dire, *il a entendu* LE SERMON *et* EN *a profité.* De même on ne pouroit pas dire, *les Rois sont toujours soumis et dépendants de Dieu*, parce que *soumis* régit un datif, et *dépendants* un ablatif, mais il faudroit dire, *les Rois sont toujours soumis* A DIEU *et* EN *dépendent*, ou EN *sont dépendants.*

Il y a, dit un Grammairien, *des mots qui se présentent d'un air soumis : ils sont régis ou tenus de se conformer à l'état et aux loix des autres.* Pour parler correctement, il ne falloit pas donner le même régime aux mots *régis* et *tenus;* et l'idée de l'auteur auroit été mieux exprimée, s'il eût dit, *Ils sont régis par d'autres, ou tenus d'en suivre l'état et les loix.*

Ce n'est pas assez que deux verbes assujettissent le même nom à leurs régimes différents; il faut encore que quand un verbe a différentes manieres de régir, il n'y en ait qu'une d'employée pour plusieurs dépendances de ce verbe liées par une conjonction. Le même Grammairien a manqué à cette regle d'uniformité à l'égard du verbe *empêcher*, qui régit tantôt un nom, et tantôt un autre verbe, ou avec *de*, ou avec *que*, et la négation *ne*, en disant, *cette ressemblance..... n'empêche pas la différence, ni que les dictionnaires n'en doivent faire autant d'articles séparés.* Il falloit dire, *n'empêche pas qu'ils ne soient différents, ni que les dictionnaires, etc.*

ou, *n'en empêche pas la différence, ni la distinction par articles séparés dans les dictionnaires.*

DU VERBE PASSIF.

D. *Qu'est-ce qu'un Verbe passif?*

R. C'est l'opposé du verbe actif. Le verbe actif signifie une action, au lieu que le verbe passif signifie une passion.

D. *Qu'entendez-vous quand vous dites que le verbe passif signifie une passion?*

R. J'entends que par le verbe passif on représente le sujet, non pas comme agissant, mais comme recevant l'effet d'une action produite par un autre sujet; ce qu'on fera mieux entendre, en opposant la définition du verbe actif à celle du verbe passif.

Le verbe actif est celui qui exprime une action terminée directement à un sujet ou à un objet différent du nominatif du verbe; le verbe passif au contraire est celui dont le nominatif est lui-même le sujet ou l'objet d'une action : c'est-à-dire, que le nominatif du verbe actif est le principe de l'action, et que le nominatif du verbe passif en est le terme.

D. *Ajoutez quelques exemples à ces explications.*

R. Dans cette phrase, *Pierre aime Dieu*, l'action d'*aimer* est produite par *Pierre*, qui est le sujet ou le nominatif du verbe, et elle a *Dieu* pour objet. Ainsi, *aime* est un verbe actif. Au lieu que dans celle-ci, *Pierre est aimé du Roi*, *Pierre* est en même temps le nominatif du verbe et l'objet de l'action d'*aimer* produite par *le roi*. Par conséquent *est aimé* est un verbe passif.

D. *Y a-t-il en françois des verbes passifs distingués des autres verbes par leurs inflexions?*

R. Non : cette espece de verbe manque absolument dans notre langue.

D. *Que fait-on pour y suppléer, c'est-à-dire, pour exprimer la signification passive des verbes actifs?*

R. On se sert du verbe substantif *être*, que l'on joint et que l'on conjugue avec ce qu'on appelle *participe passif*, dans chaque verbe actif : et par ce moyen on exprime tous les temps et tous les modes d'un verbe passif.

D. *Conjuguez un verbe passif seulement par les premieres personnes de chaque temps.*

R.

INDICATIF.

PRÉSENT.

Je suis aimé *ou* aimée.

IMPARFAIT.

J'étois aimé *ou* aimée.

PRÉTÉRIT.

Je fus aimé *ou* aimée.

PRÉTÉRIT INDÉFINI.

J'ai été aimé *ou* aimée.

PRÉTÉRIT ANTÉRIEUR.

J'eus été aimé *ou* aimée.

PRÉTÉRIT ANTÉRIEUR indéfini.

J'ai eu été aimé *ou* aimée.

PLUSQUE-PARFAIT.

J'avois été aimé *ou* aimée.

FUTUR.

Je serai aimé *ou* aimée.

FUTUR PASSÉ.

J'aurai été aimé *ou* aimée.

CONDITIONNEL PRÉSENT.

Je serois aimé *ou* aimée.

CONDITIONNEL PASSÉ.

J'aurois ou *j'eusse été* aimé *ou* aimée.

IMPÉRATIF.

PRÉSENT *ou* FUTUR.

Sois aimé *ou* aimée.

SUBJONCTIF, *ou* CONJONCTIF.

PRÉSENT *ou* FUTUR.

Que je sois aimé *ou* aimée.

IMPARFAIT.

Que je fusse aimé *ou* aimée.

PRÉTÉRIT.

Que j'aie été aimé *ou* aimée.

PLUSQUE-PARFAIT.

Que j'eusse été aimé *ou* aimée.

INFINITIF.

PRÉSENT.

Être aimé *ou* aimée.

PRÉTÉRIT.

Avoir été aimé *ou* aimée.

PARTICIPE PASSIF.

PRÉSENT.

Aimé *ou* aimée.

PRÉTÉRIT.

Ayant été aimé *ou* aimée.

D. *Peut-on, par le secours du verbe* être, *joint au participe passif, donner une signification passive à toutes sortes de verbes ?*

R. Non : on ne peut réduire en passifs que les verbes véritablement actifs.

D. *Pourquoi cela ?*

R. Parce que n'y ayant que le verbe actif par lequel on exprime une action qui se termine directement à un sujet ou à un objet différent du nominatif du verbe, il n'y a aussi que le verbe actif dont le régime absolu puisse devenir sujet ou nominatif du même verbe au passif. Ainsi je ne puis pas faire un passif du verbe *parler*, ni dire, *je suis parlé*, parce que l'action de parler ne passant pas hors du sujet qui en est le principe, elle ne peut se terminer directement à moi, et je ne puis en être ni le sujet ni l'objet : au lieu que je puis être le sujet de l'action d'*aimer*, et conséquemment dire dans une signification passive, *je suis vaincu*, *je suis aimé.*

D. *Qu'arrive-t-il donc, quand d'un verbe actif on en fait un verbe passif, sans changer le sens du discours ?*

R. Il arrive que ce qui étoit nominatif du verbe actif, devient régime du verbe passif, et que ce qui étoit régime du verbe actif, devient nominatif du verbe passif.

D. *Appliquez cette réponse à un exemple.*

R. Dans cette phrase, *Dieu aime les hommes*, *aime* est un verbe actif, *Dieu* en est le nominatif, et *les hommes* en est le régime : et dans celle-ci, qui est la même mise au passif, *les hommes sont aimés de Dieu*, *les hommes* qui étoit le régime du verbe actif *aime*, est le nominatif du verbe passif *sont aimés ;* et *Dieu*, qui étoit le nominatif du premier, est devenu le régime du second.

D. *Que résulte-t-il de cette explication ?*

R. Il en résulte que l'on peut encore déterminer plus particuliérement ce que c'est qu'un verbe actif, et en quoi il differe d'un verbe neutre, en disant que le verbe actif est celui qui signifie une action à laquelle est opposée une passion, c'est-à-dire, qu'il peut devenir passif et se conjuguer

avec le verbe substantif *être.* Ainsi *aimer*, *battre*, *lire*, sont des verbes actifs, parce qu'on peut dire *être aimé*, *être battu*, *être lu*, avec la signification passive.

Au lieu que le verbe neutre, lors même qu'il signifie une action, est celui dont l'action n'a pas de passion qui y soit opposée : en sorte qu'on ne peut jamais en faire un passif, ni le conjuguer avec le verbe substantif *être.* D'où il s'ensuit que quoique les verbes *parler*, *dîner*, *marcher*, expriment des actions, cependant ils sont neutres, parce qu'on ne peut pas dire, *être parlé*, *être dîné*, *être marché*, dans un sens passif.

Il n'y a rien de contraire à cette regle dans les verbes neutres qui se conjuguent avec le verbe *être*, parce que ce verbe n'y est pas employé comme substantif, mais qu'il y tient simplement la place de l'auxiliaire *avoir*, et qu'il ne donne pas la signification passive aux verbes auxquels il est joint. Ainsi *je suis tombé*, *je suis arrivé*, signifient la même chose que si l'on pouvoit dire, *j'ai tombé*, *j'ai arrivé.*

D. *Quel est le régime du passif?*

R. C'est toujours un ablatif, ou *par* avec un accusatif, comme, *Je suis connu du Roi. J'ai été maltraité par mon frere.*

D. *N'y a-t-il pas quelque regle pour savoir quand le verbe passif régit un ablatif, ou* par *avec un accusatif?*

R. Oui : on peut dire en général que quand le verbe passif exprime une action purement intentionnelle, c'est-à-dire, une opération de l'ame, il doit avoir un ablatif pour régime, comme dans ces phrases, *La vertu est admirée de tout le monde. Vous êtes souhaité de tous vos amis*, *etc.*

Mais quand l'action exprimée par le verbe passif, est une action matérielle ou qui participe des sentiments de l'ame et des mouvements du corps, alors le régime du verbe passif est ordinairement *par* avec un accusatif : comme quand on dit, *Rome*

fut bâtie par Romulus. Votre discours a été loué par les plus habiles gens, etc.

Des Verbes réfléchis et réciproques.

D. *Qu'est-ce qu'un verbe réfléchi?*

R. C'est un verbe dont le nominatif et le régime signifient la même personne ou la même chose : en sorte que le sujet qui agit, agit sur lui-même, et est en même-teps le sujet ou l'objet de l'action.

D. *Expliquez cette définition par quelques exemples.*

R. Quand je dis, *je me blesse*, *je me connois*; c'est moi qui suis le principe des actions de *blesser* et de *connoître*, et je suis en même-temps le sujet de la premiere, et l'objet de la seconde : puisque dans l'une et dans l'autre j'agis sur moi-même, et que c'est moi, non-seulement qui blesse et qui connois, mais encore qui suis blessé et qui suis connu. Par conséquent, *je me blesse* et *je me connois*, sont des verbes réfléchis.

D. *De quoi se sert-on pour exprimer, dans cette sorte de verbes, le rapport du nominatif du verbe avec son régime?*

R. On se sert des pronoms conjonctifs, *me*, *te*, *se*, pour les trois personnes du singulier, et des pronoms conjonctifs, *nous*, *vous*, *se*, pour les trois personnes du pluriel.

D. *Comment emploie-t-on ces pronoms conjonctifs avec les verbes réfléchis?*

R. On les met entre le nominatif du verbe et le verbe. Ainsi il faut dire, *Je* ME *chagrine. Tu* TE *satisfais. L'homme* SE *trompe* ou *il* SE *trompe. Ma sœur* SE *perfectionne* ou *elle* SE *perfectionne. Nous* NOUS *amusons. Vous* VOUS *perdez. Les jeunes gens* SE *corrompent* ou *ils* SE *corrompent. Les femmes* SE *parent* ou *elles* SE *parent.*

D. *Toutes les fois qu'il se trouve un pronom conjonctif entre le nominatif et un verbe, ce verbe est-il réfléchi?*

R. Non : il faut encore que ce pronom conjonctif

se rapporte à la même personne où à la même chose que le nom ou le pronom personnel qui exprime le nominatif du verbe. Ainsi, *vous me louez*, n'est pas un verbe réfléchi, parce que *vous* et *me* se rapportent à deux personnes différentes.

D. *Que s'ensuit-il de l'idée que vous venez de donner du verbe réfléchi?*

R. Il s'ensuit que tous les verbes actifs peuvent devenir réfléchis, dès que le sujet qui agit, peut agir sur lui-même. Ainsi, *je flatte*, est un verbe actif, et il devient réfléchi, quand je dis, *je me flatte*.

D. *Pourquoi avez-vous fait une classe séparée des verbes réfléchis?*

R. A cause de la signification qui leur est propre et que nous venons d'expliquer; et d'ailleurs, parce qu'ils sont toujours accompagnés du pronom conjonctif dans les personnes de chaque temps, et qu'ils se conjuguent avec l'auxiliaire *être*, dans leurs temps composés.

D. *Combien y a-t-il de sortes de verbes réfléchis?*

R. Il y en a de deux sortes, *les verbes réfléchis par la signification*, et *les verbes réfléchis par l'expression*.

D. *Qu'est-ce que les verbes réfléchis par la signification?*

R. Ce sont ceux qui signifient véritablement l'action d'un sujet qui agit directement ou indirectement sur lui-même, comme, *Je me justifie. Vous me faites tort.*

D. *Combien y a-t-il de sortes de verbes réfléchis par la signification?*

R. Il y en a de trois sortes: *les verbes réfléchis directs*, *les verbes réfléchis indirects*, et *les verbes réfléchis passifs*.

D. *Qu'est-ce que les verbes réfléchis directs?*

R. Ce sont ceux qui expriment l'action d'un sujet qui agit directement sur lui-même, c'est-à-dire, qui ont le pronom conjonctif pour régime absolu: comme quand je dis, *Pierre se félicite*, *Pierre*

Pierre agit directement sur lui-même, et conséquemment le pronom conjonctif *se* qui se rapporte à *Pierre*, est le régime absolu du verbe *félicite.*

D. *Qu'est-ce que les verbes réfléchis indirects ?*

R. Ce sont ceux qui expriment l'action d'un sujet qui n'agit qu'indirectement sur lui-même, c'est-à-dire, qui ont le pronom conjonctif pour régime relatif, et qui ont d'ailleurs un régime absolu différent du nominatif du verbe : comme quand je dis ; *Pierre se donne un habit*, *Pierre* n'agit qu'indirectement sur lui-même, et conséquemment le pronom conjonctif *se*, qui se rapporte à *Pierre*, n'est que le régime relatif du verbe *donne*, dont le régime absolu est *un habit.*

D. *En quel cas sont les pronoms conjonctifs dans l'une et dans l'autre sorte de verbes réfléchis ?*

R. Ils sont toujours à l'accusatif comme régimes absolus, dans les verbes réfléchis directs : *Pierre se félicite*, c'est-à-dire, *Pierre félicite soi*, et ils sont toujours au datif, comme régimes relatifs, dans les verbes réfléchis indirects : *Pierre se donne un habit*, c'est-à-dire, *Pierre donne un habit à soi.*

D. *Qu'est-ce que les verbes réfléchis passifs ?*

R. Ce sont ceux dont le nominatif exprime une chose inanimée et incapable d'action : comme quand je dis, *Cette histoire se raconte différemment ; l'histoire* est une chose inanimée et incapable d'agir.

D. *Pourquoi les appellez-vous* verbes réfléchis passifs ?

R. Parce qu'ils ont ordinairement une signification passive, et qu'ils peuvent être changés en verbes passifs. Ainsi au lieu de dire, *Cette histoire se raconte différemment*, on peut dire, *Cette histoire est racontée différemment.*

D. *Le nominatif des verbes réfléchis passifs exprime-t-il toujours une chose inanimée ?*

R. Il y a quelques occasions où il exprime une personne ; mais alors le verbe ne peut être pris

que dans une signification passive, parce que la personne n'agit pas sur elle-même, et qu'elle est au contraire le sujet de l'action exprimée par le verbe. Ainsi, quand on dit, *Susanne s'est trouvée innocente du crime dont on l'accusoit*, c'est comme si l'on disoit, *Susanne a été trouvée innocente du crime dont on l'accusoit.*

D. *En quels cas sont les pronoms conjonctifs dans les verbes réfléchis passifs ?*

R. Ils sont toujours censés être à l'accusatif, comme dans les verbes réfléchis directs.

D. *Qu'est-ce que les verbes réfléchis par l'expression ?*

R. Ce sont ceux qui, sans signifier l'action d'un sujet qui agit sur lui-même, sont joints et conjugués avec les pronoms conjonctifs *me*, *te*, *se*, *nous*, *vous*, *se;* et on peut les regarder comme veritables verbes neutres, qui se conjuguent de même que les verbes réfléchis par la signification.

D. *Donnez des exemples de ces verbes réfléchis par l'expression.*

R. Je me repens de ma faute; je me meurs; je m'en vais à Rome; je m'apperçois de mon erreur, sont des verbes qui expriment des actions simples, et qui ne signifient pas plus que si je disois, *Je suis repentant de ma faute; je meurs; je vais à Rome; j'apperçois mon erreur;* où l'on voit que le sujet n'agit pas sur lui-même.

D. *Conjuguez un verbe réfléchi.*

R.

INDICATIF.

PRÉSENT.

Je me repen*s*.
Tu te repen*s*.
Il se repen*t*.
Nous nous repent*ons*.
Vous vous repent*ez*.
Ils se repent*ent*.

IMPARFAIT.

Je me repent*ois*, etc.

PRÉTÉRIT.

Je me repent*is*.
Tu te repent*is*.
Il se repent*it*.
Nous nous repent*îmes*.
Vous vous repent*îtes*.
Ils se repent*irent*.

PRÉTÉRIT INDÉFINI.

Je me *suis* repenti *ou* repentie.
Tu t'es repenti *ou* repentie.

Il s'est repenti, ou *elle s'est* repentie.
Nous nous *sommes* repentis *ou* repenties.
Vous vous *êtes* repentis *ou* repenties.
Ils se sont repentis, ou *elles* se *sont* repenties.

PRÉTÉRIT ANTÉRIEUR.

Quand *Je* me *fus* repenti *ou* repentie.
Tu te *fus* repenti *ou* repentie.
Il se *fut* repenti; ou *elle* se *fut* repentie.
Nous nous *fûmes* repentis *ou* repenties.
Vous vous *fûtes* repentis *ou* repenties.
Ils se *furent* repentis, ou *elles* se *furent* repenties.

PLUSQUE-PARFAIT.

Je m'*étois* repenti *ou* repentie.
Tu t'*étois* repenti *ou* repentie.
Il s'*étoit* repenti, ou *elle* s'*étoit* repentie.
Nous nous *étions* repentis *ou* repenties.
Vous vous *étiez* repenties *ou* repenties.
Ils s'*étoient* repentis, ou *elles* s'*étoient* repenties.

FUTUR.

Je me repentir*ai*, *etc.*

FUTUR PASSÉ.

Quand *Je* me *serai* repenti *ou* repentie.
Tu te *seras* repenti *ou* repentie.
Il se *sera* repenti, ou *elle* se *sera* repentie.
Nous nous *serons* repentis *ou* repenties.
Vous vous *serez* repentis *ou* repenties.
Ils se *seront* repentis, ou *elles* se *seront* repenties.

CONDITIONNEL PRÉSENT.

Je me repentir*ois*, etc.

CONDITIONNEL PASSÉ.

Je me *serois* ou *je* me *fusse* repenti *ou* repentie.
Tu te *serois* ou *tu* te *fusses* repenti *ou* repentie.
Il se *seroit* ou *il* se *fût* repenti, ou *elle* se *seroit* ou *elle* se *fût* repentie.
Nous nous *serions* ou *nous* nous *fussions* repentis *ou* repenties.
Vous vous *seriez* ou *vous* vous *fussiez* repentis *ou* repenties.
Ils se *seroient* ou *ils* se *fussent* repentis, ou *elles* se *seroient* ou *elles* se *fussent* repenties.

IMPÉRATIF.

PRÉSENT *ou* FUTUR.

Repens-toi.
Qu'il se repente.
Repent*ons*-nous.
Repent*ez*-vous.
Qu'ils se repent*ent*.

SUBJONCTIF, *ou* CONJONCTIF.

PRÉSENT *ou* FUTUR.

Il faut que je me repente, etc.

IMPARFAIT.

Il falloit Que je me repentis*se*.
Que tu te repentis*se*.
Qu'il se repentî*t*.

Que nous nous repentissions.
Que vous vous repentissiez.
Qu'ils se repentissent.

PRÉTÉRIT.

Il a fallu *Que je* me *sois* repenti *ou* repentie.
Que tu te *sois* repenti *ou* repentie.
Que nous nous *soyons* repentis *ou* repenties.
Qu'ils se *soient* repentis, *ou qu'elles* se *soient* repenties.

PLUSQUE-PARFAIT.

Il auroit fallu *Que je* me *fusse* repenti *ou* repentie.
Que tu te *fusses* repenti *ou* repentie.
Qu'il se *fût* repenti, ou *qu'elle* se *fût* repentie.
Que nous nous *fussions* repentis *ou* repenties.
Que vous vous *fussiez* repentis *ou* repenties.
Qu'ils se *fussent* repentis, ou *qu'elles* se *fussent* repenties.

INFINITIF.

PRÉSENT.

Se repent*ir*.

PRÉTÉRIT.

S'*être* repenti *ou* repentie.

PARTICIPE ACTIF.

PRÉSENT.

Se repent*ant*.

PRÉTÉRIT.

S'*étant* repenti *ou* repentie.

PARTICIPE PASSIF.

PRÉSENT.

Repenti *ou* repentie.

GÉRONDIF.

En se repent*ant*, ou se repens*tant*.

D. *Quel est le régime des verbes réfléchis ?*

R. 1. Les verbes réfléchis directs ont toujours un régime absolu, qui est le pronom conjonctif, et quelquefois un régime relatif, distingué du nominatif du verbe. Par exemple, *s'aimer*, *s'admirer*, n'ont pour régime que le pronom conjonctif; mais *s'amuser*, *s'offenser*, peuvent encore avoir un régime relatif; car on dit, *Je m'amuse au jeu. Vous vous offensez de mes paroles.*

Il en est de même des verbes réfléchis passifs : *Ce bruit se répand. Les métaux se tirent des entrailles de la terre.*

2. Les verbes réfléchis indirects ont toujours le pronom conjonctif pour régime relatif, et souvent un régime absolu différent du nominatif du verbe, comme dans cette phrase : *Vous vous attirez le mépris de tout le monde*, c'est-à-dire, *vous attirez à vous le mépris de tout le monde : à vous*, est le ré-

gime relatif, et *le mépris* est le régime absolu. Mais dans cette autre phrase : *Vous vous nuisez par votre conduite*, il n'y a qu'un régime relatif sans régime absolu : *vous nuisez à vous par votre conduite.*

Quelquefois, pour donner plus de force à l'expression, on double le régime absolu des verbes réfléchis directs, et le régime relatif des verbes réfléchis indirects, en mettant après le verbe le pronom personnel qui répond au pronom conjonctif, et en y ajoutant *même*. Ainsi on dit, *Se tuer soi-même. Je me trompe moi-même. Vous vous décriez vous-même Il se loue lui-même. Nous nous donnons des louanges à nous-mêmes. Ils se font tort à eux-mêmes.*

3. Quoique les verbes réfléchis par l'expression n'aient pas proprement de régime absolu, puisque ce sont des verbes neutres, et que les pronoms conjonctifs qui y sont joints, ne signifient rien, cependant on regarde les pronoms conjonctifs comme étant à l'accusatif. Mais ils ont ordinairement des régimes relatifs ; car on dit, *Je me repens de ma faute. Vous vous appercevez de mon chagrin. Je m'en vais à Rome.*

D. *Qu'est-ce que les verbes réciproques.*

R. Ce sont les verbes qui se conjuguent, comme les verbes réfléchis, avec les pronoms conjonctifs ; et qui en sont différents, en ce qu'ils signifient l'action de deux ou de plusieurs sujets qui agissent les uns sur les autres, ou directement, comme quand on dit, *Vous vous dites des injures ; nous nous écrivons souvent.*

On voit que dans ces verbes les pronoms conjonctifs ne peuvent pas véritablement se rapporter au nominatif du verbe ; car quand je dis, *Pierre* et *Antoine se battent*, je ne veux pas dire que *Pierre se bat lui-même*, ni qu'*Antoine se bat lui-même*, ce qui fait que ces verbes ne peuvent pas être appellés réfléchis ; mais que *Pierre bat Antoine* et qu'*Antoine bat Pierre*, ou *qu'ils se battent récipro-*

quement ; et voilà pourquoi il est plus exact de les appeller *réciproques.*

Il est aisé d'appercevoir que les verbes réciproques exprimant l'action de deux ou de plusieurs sujets qui agissent les uns sur les autres, ils ne peuvent avoir pour nominatif qu'un nom collectif ou un nom au pluriel, et que par conséquent les pronoms conjonctifs qui les accompagnent, ne peuvent être que ceux du pluriel, *nous, vous, se*, et jamais *me, te.* D'où il s'ensuit que ces verbes se conjuguent seulement dans chaque temps par les trois personnes du pluriel, *Nous nous battons, vous vous battez, ils se battent.*

Quoique les verbes réfléchis par l'expression n'expriment pas proprement l'action d'un sujet qui agit sur lui-même, et qu'il semble que, par cette raison, ils ne devroient pas être appellés *réfléchis ;* cependant, on ne peut pas dire que cette dénomination soit absolument impropre, parce que si l'on ne voit pas le rapport du pronom conjonctif avec le nominatif du verbe, il est certain au moins que ce pronom ne se rapporte pas à un autre nom, et qu'il y a lieu de présumer que dans l'origine, le rapport du nominatif du verbe et du pronom étoit plus sensible qu'il ne l'est aujourd'hui. Au lieu que dans les verbes réciproques, le sujet qui agit est toujours constamment différent de celui sur qui tombe l'action, et que par conséquent le pronom conjonctif ne s'y rapporte jamais au nominatif du verbe. Voilà pourquoi ces verbes ne peuvent pas être mis au nombre des verbes réfléchis.

Pour déterminer la signification de ces verbes, et la restreindre au sens réciproque, il est quelquefois nécessaire d'y ajouter les mots *l'un l'autre, les uns les autres*, ou *réciproquement*, ou *entre*, et ce dernier se joint au verbe de maniere qu'il en fait partie, sans quoi le verbe pouroit être pris pour un verbe réfléchi. Ainsi, quand je dis simplement, *Pierre et Antoine se louent à tout moment*, on peut entendre que *Pierre et Antoine se louent eux-mêmes,*

et alors c'est un verbe réfléchi. Mais si je dis, *Pierre et Antoine se louent l'un l'autre, se louent réciproquement,* ou *s'entre-louent*, le verbe est nécessairement déterminé à la signification réciproque.

Le mot *entre* peut se joindre à tous les verbes réciproques, et l'on dit, *S'entre-battre, s'entr'aimer, s'entre-dire, etc.*

Il y a des verbes réciproques directs et indirects, suivant que les sujets agissent directement ou indirectement les uns sur les autres.

Les pronoms conjonctifs sont à l'accusatif, comme régimes absolus dans les verbes réciproques directs : *Pierre et Antoine se louent l'un l'autre*, c'est-à-dire, *Pierre loue Antoine*, et *Antoine loue Pierre;* et ils sont au datif comme régimes relatifs, dans les verbes réciproques indirects : *Pierre et Antoine se donnent des louanges*, c'est-à-dire, *Pierre donne des louanges à Antoine*, et *Antoine donne des louanges à Pierre.*

DU VERBE IMPERSONNEL.

D. *Quelle est la véritable idée d'un verbe impersonnel ?*

R. C'est celle d'un verbe qui n'auroit aucun rapport de personnes ni de nombre ; c'est-à-dire, dont l'affirmation ou la signification ne se rapporteroit à aucun sujet.

D. *Y a-t-il des verbes de cette nature ?*

R. Non : parce que dans quelque verbe que ce puisse être, on ne peut affirmer quelque chose, que ce ne soit d'un sujet, et par conséquent, qu'il n'y ait un nominatif du verbe de quelqu'une des des trois personnes.

D. *Quels sont donc les verbes que l'on appelle communément* impersonnels ?

R. Ce sont ceux que l'on n'emploie qu'à la troisieme personne du singulier, comme *il faut, il importe.*

D. *Qu'est-ce que ces verbes ont encore de particulier?*

R. C'est qu'étant précédés du pronom *il*, ils n'expriment jamais d'action, et qu'ils ne paroissent pas avoir de nominatif du verbe.

D. *Le pronom* il *n'est-il pas aux verbes impersonnels ce qu'il est aux autres verbes?*

R. Non : dans tous les verbes qui ne sont pas impersonnels, le pronom *il* tient lieu d'un nom déjà exprimé, et qu'il n'est pas difficile d'y substituer, comme dans ces phrases, *Si Annibal eût su profiter de sa victoire, il étoit en état de détruire l'Empire Romain ;* on voit que *il* est mis pour *Annibal : Annibal étoit en état, etc.* au lieu que dans les verbes impersonnels, tels que sont, *il pleut, il neige*, on ne peut mettre à la place de *il*, aucun nom qui ait déjà été exprimé dans le discours.

D. *Combien y a-t-il de sortes de verbes impersonnels?*

R. On peut en considérer de deux sortes; savoir, les verbes impersonnels de leur nature, c'est-à-dire, qui ne sont jamais employés qu'à la troisieme personne, comme, *il pleut, il faut, il importe, etc.* et ceux qui sont tantôt impersonnels et tantôt personnels, c'est-à-dire, qui ne sont quelquefois susceptibles que de la troisieme personne, et quelquefois s'emploient dans toutes les autres, comme *convenir*, qui est impersonnel dans cette phrase, *il convient que je me retire ;* et personnel dans celle-ci, *je conviens de ma faute.*

D. *Comment poura-t-on connoître quand les verbes de cette derniere espece, mis à la troisieme personne du singulier, seront personnels ou impersonnels?*

R. Un verbe, à la troisieme personne du singulier, sera personnel, quand on poura mettre à la place du pronom *il*, quelque nom déjà exprimé ; et il sera impersonnel, quand on ne poura pas mettre de nom à la place du même pronom *il.*

D. *Appliquez cette regle à des exemples.*

R. Dans cette phrase, *Le dessin est un amusement honnête :* IL CONVIENT *aux jeunes gens ;* je puis mettre *dessin* à la place de *il*, et dire : *le dessin convient aux jeunes gens :* par conséquent, *il convient* est un verbe personnel.

Dans cette autre phrase, *Le dessin est un amusement honnête :* IL CONVIENT *que les jeunes gens s'y exercent ;* je ne puis mettre *dessin* ni aucun autre nom à la place de *il*, et il seroit absurde de dire, *Le dessin convient que les jeunes gens s'y exercent :* par conséquent, *il convient*, est impersonnel en cette occasion.

D. *Les verbes impersonnels sont-ils en grand nombre ?*

R. Non : ils se réduisent à peu près à ceux-ci :

AGIR : *il s'agit d'une affaire importante.*

ALLER : *il y va de ma gloire.*

ARRIVER : *il arrive souvent qu'on prend le mensonge pour la vérité.*

Y AVOIR : *il y a très-peu de gens qui étudient leur langue. Il y a tout à craindre, etc.*

CONVENIR : *il convient que les jeunes gens parlent peu.*

ÉCLAIRER : *il éclaire avant que de tonner.*

ENNUYER : *il m'ennuie d'attendre.*

S'ENSUIVRE : *si deux choses sont égales à une troisième, il s'ensuit qu'elles sont égales entre elles.*

ÊTRE, suivi d'un adjectif sans substantif : *il est juste, il est nécessaire, il est utile, il est dangereux, il est rare, etc. Il est juste, il est nécessaire de rapporter toutes ses actions à Dieu.*

Être, impersonnel, s'emploie à peu pres dans le même sens et dans les mêmes occasions que *y avoir : il est des hommes assez méchants pour, etc.* ou, *il y a des hommes assez méchants pour.* Mais quand il est avec une négation, il faut examiner si cette négation marque une exclusion de la chose même, ou simplement de ce qui la qualifie ou la modifie. Dans le premier cas, on ne peut se servir que du verbe *y avoir : il n'y a personne à la mai-*

son, et non, *il n'est personne à la maison.* Dans le second cas, on peut communément employer l'un aussi bien que l'autre : *il n'est rien*, ou *il n'y a rien de si incertain que l'heure de la mort.*

FAIRE : *il fait beau, il fait chaud, il fait froid, etc.*

IL FAUT, sans infinitif : *il faut aimer Dieu par-dessus toutes choses.*

GELER : *il gele.*

GRÊLER : *il grêle.*

IL IMPORTE, dont l'infinitif *importer* n'est presque pas en usage : *il importe à la république que les méchants soient connus.*

NEIGER : *il neige.*

PAROÎTRE : *il paroît quelquefois que les animaux agissent par connoissance.*

POUVOIR : *il se peut*, ou *il se peut faire que les sens nous trompent.*

PLAIRE : *il plaît quelquefois à Dieu de nous éprouver par des adversités temporelles.*

PLEUVOIR : *il pleut.*

SEMBLER : *il semble que la terre soit immobile.*

SUFFIRE : *il suffit que je vous l'ordonne.*

TENIR : *il ne tient pas à moi que vous ne soyez content.*

TONNER : *il tonne.*

VALOIR : *il vaut mieux obéir à Dieu qu'aux hommes, etc.*

D. *N'avez-vous pas fait entendre que les verbes qu'on appelle impersonnels, ne le sont pas véritablement?*

R. Oui : j'ai dit qu'on ne pouvoit employer un verbe pour affirmer, qu'il n'eût un sujet ou un nominatif, et par conséquent qu'il ne fût personnel.

D. *Quelle différence y a-t-il donc à l'égard du nominatif, entre les verbes personnels et les verbes impersonnels?*

R. C'est que le nominatif des verbes personnels étant joint au verbe, ou ayant déjà été exprimé dans le discours, se connoît aisément; au lieu que le nominatif des verbes impersonnels est plus en-

veloppé et plus difficile à trouver, parce qu'il n'est pas énoncé, ou ne l'est que d'une manière confuse.

D. *Expliquez cela par quelques exemples.*

R. Dans *il pleut*, le pronom *il* tient lieu de quelque chose qui est nominatif du verbe, et le représente. Ce nominatif qui est renfermé dans la signification même du verbe *pleut*, est *pluie*. Ainsi quand on dit, *il pleut*, c'est comme si l'on disoit, *il pluie est, quelque chose qui est la pluie est*, ou *la pluie est.*

Dans *il fait chaud, il est six heures, il me plaît de faire cela; il*, tient lieu du nominatif qui est après le verbe; et c'est comme qui diroit, *il chaud*, ou *le chaud se fait*, ou *le chaud existe; il six heures*, ou *le temps six heures*, ou *le temps qu'on appelle six heures, est; il de faire, l'action ou le mouvement de faire cela me plaît*, ou *est mon plaisir.*

Dans la phrase, *il arrive souvent qu'on prend le mensonge pour la vérité; il*, tient lieu de quelque chose qui est le nominatif du verbe *arrive*, et ce nominatif est exprimé dans le reste de la phrase; car ce qui arrive souvent, c'est qu'on prend le mensonge pour la vérité. Ainsi cette phrase veut dire, *une chose, qui est qu'on prend le mensonge pour la vérité, arrive souvent;* où l'on voit que le verbe *arrive* a un nominatif

Y avoir qui est d'un grand usage dans la Langue française, tient toujours lieu du verbe *être;* car quand on dit, *il y a tout à craindre; il y a très-peu de gens qui étudient leur langue;* c'est comme si l'on disoit, *Tout est à craindre; très-peu de gens sont qui étudient leur langue.*

Ce verbe est toujours suivi de son nominatif, et il est mis au nombre des impersonnels, parce qu'il ne s'emploie jamais qu'à la troisième personne du singulier, quoique son nominatif soit le plus souvent au pluriel, comme on l'a vu dans l'exemple précédent.

Le pronom qui tient lieu du nominatif de ce

verbe, quand il n'est pas exprimé, est *en*, qui se met entre *y* et les temps d'*avoir; il y en a, il y en avoit, etc.*

Le verbe *être* s'emploie aussi quelquefois, comme on l'a déjà observé, de la même manière et dans la même signification que le verbe *y avoir.* Ainsi on pouroit dire, *il est très-peu de gens qui étudient leur langue.*

Ces exemples suffiront pour faire connoître qu'on peut découvrir de même des nominatifs pour tous les autres verbes qu'il a plu aux Grammairiens d'appeler impersonnels.

D. *Comment peut-on encore regarder les verbes impersonnels.*

R. Comme des expressions abrégées qui suppléent à des phrases ou discours plus étendus. Ainsi, *il m'importe*, veut dire, *mon avantage demande; il faut que je*, veut dire, *mon devoir exige que je, etc.*

D. *Pourquoi ces verbes ne sont-ils employés qu'à la troisieme personne du singulier?*

R. Parce qu'ils renferment dans leur signification, un sujet ou un nominatif qui ne peut être que de la troisieme personne du singulier, comme *la pluie* dans *il pleut*, *la grêle* dans *il grêle*, *la neige* dans *il neige*, *le tonnerre* dans *il tonne*, *etc.*

D. *N'y a-t-il pas encore d'autres verbes qui approchent de la forme des verbes impersonnels?*

R. Oui. 1. Il y en a quelques-uns qui, comme les verbes, *il y a* et *il est*, sont quelquefois suivis de leurs nominatifs, et se mettent à la troisieme personne du singulier, quoique ces nominatifs soient au pluriel : comme quand on dit, *il se répand des bruits désavantageux sur votre compte. Il arriva plusieurs couriers portant la même nouvelle;* au lieu de dire, *Des bruits...se répandent. Plusieurs couriers...arriverent, etc.*

2. Les verbes précédés du pronom général *on*, comme, *on dit, on aime, on répond, etc.* dont il est à propos de parler avec quelque étendue.

D. *Quelle*

D. *Quelle raison a-t-on eue pour mettre au rang des impersonnels, les verbes précédés du pronom général* on ?

R. C'est parce qu'ils ne s'emploient qu'à la troisieme personne du singulier avec ce pronom, et qu'ils se rendent souvent en latin par les verbes impersonnels. Mais le mot *on*, étant, comme nous l'avons dit page 64, un véritable pronom de la troisieme personne du singulier, qui dans son origine signifie *homme*, le verbe qui y a rapport, et dont il est le nominatif, doit nécessairement être mis à la troisieme personne du singulier; et ainsi il n'est pas plus impersonnel que s'il avoit tout autre nominatif de la troisieme personne du singulier.

D. *Quels verbes peuvent être précédés du pronom général* on ?

R. Tous les verbes, à l'exception des impersonnels de leur nature. Ainsi on dira, *on est, on aime, on tombe, on est puni, on se promene, on convient.* Mais on ne dira pas, *on importe, on faut, on pleut, etc.* parce que ces verbes ne peuvent pas avoir *homme* pour nominatif.

D. *Ce pronom apporte-t-il quelque changement dans les verbes qu'il précede ?*

R. Non : ils sont de même nature, ils ont les mêmes régimes et les mêmes propriétés que s'ils étoient à la suite d'un autre nominatif.

D. *Y a-t-il en latin ou en grec un pronom qui réponde à nôtre pronom général* on ?

R. Non : mais on en rend ordinairement la signification dans ces langues, en mettant le verbe au passif; en sorte que s'il y a un régime absolu, il devienne nominatif du verbe; car c'est la même chose de dire, *On estime la sagesse*, ou *la sagesse est estimée. On croit que Pharamond a établi la loi salique*, ou *Pharamond est cru avoir établi la loi salique, etc.*

D. *Comment se conjuguent les verbes impersonnels ?*

R. Ils se conjuguent comme les autres verbes,

excepté qu'ils n'ont dans chaque temps que la troisieme personne du singulier, précédé du pronom *il*.

D. *Conjuguez les deux verbes impersonnels*, il faut *et* il y a.

R.

INDICATIF.

PRÉSENT.

Il faut.

IMPARFAIT.

Il fall*oit*.

PRÉTÉRIT.

Il fallu*t*.

PRÉTÉRIT INDÉFINI.

Il a fallu.

PRÉTÉRIT ANTÉRIEUR.

Il eût fallu.

PLUSQUE-PARFAIT.

Il avoit fallu.

FUTUR.

Il faudr*a*.

FUTUR PASSÉ.

Il aura fallu.

CONDITIONNEL PRÉSENT.

Il faudr*oit*.

CONDITIONNEL PASSÉ.

Il auroit ou *il eût* fallu.

SUBJONCTIF, *ou* CONJONCTIF.

PRÉSENT *ou* FUTUR.

Qu'il faill*e*.

IMPARFAIT.

Qu'il fallût.

PRÉTÉRIT.

Qu'il ait fallu.

PLUSQUE-PARFAIT.

Qu'il eût fallu.

PARTICIPE ACTIF.

PRÉSENT.

Ayant fallu.

Les temps et les modes qui manquent à ce verbe ne sont point en usage.

INDICATIF.

PRÉSENT.

Il y a.

IMPARFAIT.

Il y av*oit*.

PRÉTÉRIT.

Il y eu*t*.

PRÉTÉRIT INDÉFINI.

Il y a eu.

PRÉTÉRIT ANTÉRIEUR.

Il y eût eu.

PLUSQUE-PARFAIT.

Il y avoit eu.

FUTUR.

Il y aur*a*.

FUTUR PASSÉ.

Il y aura eu.

CONDITIONNEL PRÉSENT.

Il y aur*oit*.

CONDITIONNEL PASSÉ.

Il y auroit ou *il eût* eu.

IMPERATIF,
PRÉSENT *ou* FUTUR.
Qu'il y ait.

SUBJONCTIF,
ou
CONJONCTIF.
PRÉSENT *ou* FUTUR.
Qu'il y ait.
IMPARFAIT.
Qu'il y eût.
PRÉTÉRIT.
Qu'il y ait eu.
PLUSQUE-PARFAIT.
Qu'il y eût eu.

INFINITIF.
PRÉSENT.
Y *avoir.*
PRÉTÉRIT.
Y *avoir* eu.

PARTICIPE ACTIF.
PRÉSENT.
Y *ayant.*
PRÉTÉRIT.
Y *ayant* eu.

D. *Conjuguez un verbe impersonnel avec le pronom général* on?

INDICATIF.
PRÉSENT.
On aim*e.*
IMPARFAIT.
On aim*oit.*
PRÉTÉRIT.
On aim*a.*
PRÉTÉRIT INDÉFINI.
On *a* aimé.
PRÉTÉRIT ANTÉRIEUR.
On *eût* aimé.
PRÉTÉRIT ANTÉRIEUR indéfini.
On *a eu* aimé.
PLUSQUE-PARFAIT.
On *avoit* aimé.
FUTUR.
On aimer*a.*
FUTUR PASSÉ.
On *aura* aimé.
CONDITIONNEL PRÉSENT.
On aimer*oit.*
CONDITIONNEL PASSÉ.
On *auroit* ou on *eût* aimé.

IMPERATIF,
PRÉSENT *ou* FUTUR.
Qu'on aim*e.*

SUBJONCTIF,
ou
CONJONCTIF.
PRÉSENT *ou* FUTUR.
Qu'on aim*e.*
IMPARFAIT.
Qu'on aimât.
PRÉTÉRIT.
Qu'on *ait* aimé.
PLUSQUE-PARFAIT.
Qu'on *eût* aimé.

INFINITIF.
PRÉSENT.
Aim*er.*

Le reste comme dans la première conjugaison.

D. *Quel est le régime des verbes impersonnels ?*

R. Quelques-uns n'en ont point du tout, comme, *il pleut, il tonne.*

D'autres ont des régimes relatifs, comme, *il importe aux hommes de bien vivre.*

Ce qui paroît régime à l'égard de quelques autres, n'en est proprement que le nominatif, suivant ce que nous avons dit, comme, *écu, homme, beau :* dans *Il me faut un écu : il y a des hommes : il fait beau.*

Des Verbes Auxiliaires.

D. *De quelles especes de verbes nous reste-t-il à parler ?*

R. Des verbes auxiliaires.

D. *Qu'est-ce qu'un verbe auxiliaire ?*

R. C'est, suivant l'étymologie du mot *auxiliaire*, un verbe qui sert comme de secours aux autres pour former divers temps.

D. *Combien y a-t-il de verbes auxiliaires ?*

R. Deux ; *avoir*, et *être.*

D. *Ces verbes sont-ils toujours employés comme auxiliaires ?*

R. Non : ils ne sont auxiliaires que quand ils sont joints aux participes passifs des autres.

D. *Que sont-ils donc indépendamment des participes passifs des autres verbes ?*

R. Avoir, est par lui-même un verbe actif, qui signifie la même chose que *posséder ; j'ai de l'argent*, c'est-à-dire, *je possede de l'argent. Être*, est, comme nous l'avons dit, un verbe substantif, dont l'usage propre est de lier un attribut avec un sujet : *l'Eglise est infaillible.*

D. *Quels sont les temps des verbes qui se forment par la jonction des verbes auxiliaires, avec le participe passif ?*

R. Ce sont, dans les verbes actifs, neutres, réfléchis, réciproques, et impersonnels, tous les

temps qui marquent un passé, à l'exception du prétérit simple. Ainsi,

Avoir et *être* forment le prétérit de l'infinitif; *Avoir aimé; être tombé; s'être repenti.*

J'ai et *je suis*, forment le prétérit indéfini : *J'ai aimé; je suis tombé, je me suis repenti; il a fallu.*

J'avois et *j'étois*, forment le plusque-parfait de l'indicatif; *j'avois aimé; j'étois tombé; je m'étois repenti; il avoit fallu.*

J'eus et *je fus*, forment le prétérit antérieur; *J'eus aimé; je fus tombé; je me fus repenti; il eût fallu.*

J'aurai et *je serai*, forment le futur passé; *J'aurai aimé; je serai tombé; je me serai repenti; il aura fallu.*

J'aurois ou *j'eusse*, et *je serois* ou *je fusse*, forment le conditionnel passé; *J'aurois* ou *j'eusse aimé; je serois* ou *je fusse tombé; je me serois* ou *je me fusse repenti; il auroit* ou *il eût fallu.*

Que j'aie et *que je sois*, forment le prétérit du subjonctif; *Que j'aie aimé; que je sois tombé; que je me sois repenti; qu'il ait fallu.*

Que j'eusse et *que je fusse*, forment le plusque-parfait du subjonctif; *Que j'eusse aimé; que je fusse tombé : que je me fusse repenti; qu'il eût fallu.*

Ayant et *étant*, forment le prétérit du participe actif; *Ayant aimé; étant tombé; s'étant repenti; ayant fallu.*

D. *Comment forme-t-on les temps des verbes passifs?*

R. En ajoutant un participe passif à tous les temps simples et composés du verbe *être*; on a tous les temps des verbes passifs, comme on l'a vu dans la conjugaison du verbe passif, *je suis aimé*, page 212.

D. *Et les verbes* avoir *et* être, *avec quel verbe forment-ils leurs temps passés?*

R. Le verbe *avoir* les forme par lui-même, comme auxiliaire, avec son participe *eu*; *J'ai eu, j'avois eu, j'aurois eu, etc.*

Le verbe *être* prend ces mêmes temps d'*avoir*, et de son participe *été*, *j'ai été*, *j'avois été*, *j'aurois été*, *etc.*

D. *Le verbe* avoir, *employé comme auxiliaire, conserve-t-il quelque chose de la signification qu'il a comme verbe actif?*

R. Non : il ne sert alors qu'à marquer les divers rapports des temps dans les verbes dont il est auxiliaire.

D. *En est-il de même du verbe* être ?

R. Non : avec certains verbes, il est verbe substantif en tout ou en partie, et avec d'autres, il se met simplement pour l'auxiliaire *avoir*.

D. *Avec quels verbes est-il substantif en tout ?*

R. Avec les verbes passifs, parce qu'il n'y a d'autre emploi que de lier un attribut passif avec le sujet, en désignant par lui-même la personne, le nombre et le temps. Ainsi, dans *Pierre est aimé*, *est* marque l'union de l'amour passif exprimé par *aimé*, avec *Pierre*, et désigne par lui-même une troisieme personne du singulier du présent.

D. *Avec quels verbes* être *n'est-il substantif qu'en partie ?*

R. Avec les verbes neutres, les verbes réfléchis passifs, et les verbes réfléchis par l'expression, parce qu'il y est mis en partie pour lui-même, en ce qu'il y joint un attribut avec un sujet; et en partie pour l'auxiliaire *avoir*, en ce qu'il n'y désigne pas le temps par lui-même.

D. *Éclaircissez cette réponse par quelques exemples ?*

R. Dans ces phrases, *Pierre est tombé; la nouvelle s'est trouvée fausse; Pierre s'est repenti; est*, lie les attributs avec les sujets; mais ce n'est pas en désignant le temps par lui-même, puisqu'il est au présent, et qu'il exprime un passé, étant joint aux participes de ces verbes, de même que le présent de l'auxiliaire *avoir* exprime un passé, étant joint à *aimé* dans *j'ai aimé* : en sorte que pour rendre ces phrases par le verbe substantif avec le

temps qu'il désigne par lui-même, il faudroit dire, *Pierre a été tombant; la nouvelle a été trouvée fausse; Pierre a été repentant.* On voit de plus, par ce changement, que la signification du passé dans la premiere expression de ces verbes, vient plutôt des participes *tombé*, *trouvé*, et *repenti*, que du verbe *est.*

D. *Avec quels verbes* être *se met-il simplement pour l'auxiliaire* avoir?

R. C'est avec les verbes réfléchis et réciproques, directs ou indirects, où le verbe *être* ne fait que marquer les divers rapports des temps comme l'auxiliaire *avoir*, sans lier par lui-même l'attribut avec le sujet. En effet, quand on dit, *Caton s'est tué*, *Lucrece s'est donné la mort*, c'est comme si l'on disoit, *Caton a tué soi-même; Lucrece a donné la mort à soi-même.*

D. *Pourquoi ne peut on pas dire que dans ces verbes l'auxiliaire* être *lie par lui-même l'attribut avec le sujet?*

R. 1. Parce qu'étant mis pour *avoir*, le participe dont il est suivi ne peut pas être affirmé du nominatif du verbe: ni conséquemment en être l'attribut. En effet, dans les exemples précédents, on ne veut pas dire que *Caton est tué*, ni que *Lucrece est donnée;* mais au contraire que *Caton a tué*, et que *Lucrece a donné.*

2. Parce que l'auxiliaire *être* en cette occasion est censé ne faire qu'un même mot avec le participe, pour exprimer au passé l'affirmation de l'attribut, comme elle est exprimée en un seul mot dans les temps simples. Ainsi dans *Caton s'est tué*, *Lucrece s'est donné la mort; est tué*, *est donné*, ne marquent précisément que l'affirmation de l'attribut au passé, c'est-à-dire, les actions de *tuer*, et de *donner*, *Caton a tué*, *Lucrece a donné*, comme on exprimeroit ces mêmes actions au présent, en disant *Caton tue*, *Lucrece donne*: au lieu que si l'on vouloit distinguer le sujet, l'attribut, et le verbe qui les unit, dans *Caton s'est tué*, *Lucrece*

s'est donnée la mort, il faudroit dire, suivant la réduction que l'on peut faire des verbes adjectifs, *Caton a été tuant soi-même*, *Lucrece a été donnant la mort à soi-même.* Par où l'on voit que l'auxiliaire *être* ne lie pas par lui-même l'attribut avec le sujet dans les verbes réfléchis et réciproques directes et indirects.

D. *D'où peut venir l'usage de conjuguer les verbes réfléchis avec l'auxiliaire* être, *plutôt qu'avec l'auxiliaire* avoir ?

R. On peut conjecturer que c'est parce que l'action et la passion s'y trouvant dans le même sujet, on a été plus porté à se servir du verbe *être*, qui signifie par lui-même la passion, que du verbe *avoir*, qui n'auroit marqué que l'action : et en effet quand on dit, *il s'est tué*, c'est comme si l'on disoit, *il a été tué par soi-meme*, et l'on trouve la signification passive, que l'on ne trouveroit pas dans *il s'a tué.*

ARTICLE V.

Du Gérondif.

D. *QU'EST-CE que le gérondif?*

R. C'est une inflexion du verbe, par laquelle on marque que la signification n'en est que passagere, et subordonnée à celle d'un autre verbe.

D. *Qu'entendez-vous par-là ?*

R. J'entends que dans toutes les phrases où l'on emploie un gérondif, il y a toujours un autre verbe principal, auquel le gérondif a un rapport de décadence : c'est-à-dire que le gérondif exprime une action passagere, une circonstance d'action ou de temps, une maniere, un moyen de l'action ou de la signification du verbe principal.

D. *Ajoutez quelques exemples à cette explication.*

R. Quand Phedre dit,

Quelle importune main, EN FORMANT tous ces nœuds,
A pris soin sur mon front d'assembler mes cheveux ?

le verbe ou l'action principale de cette phrase, est, *a pris soin d'assembler*; et *en formant* n'exprime qu'une action passagere et subordonnée à la principale, en ce qu'elle n'en désigne qu'une maniere ou un moyen, puisque ce n'est que par la formation des nœuds, que les cheveux de Phedre ont été assemblés. De même dans cette phrase, *Qui empêche de dire la vérité en riant? Dire la vérité* est le verbe principal auquel *en riant* est subordonné, comme exprimant un moyen *de dire la vérité.*

D. *Le gérondif est-il susceptible de genres et de nombres.*

R. Non : il est indéclinable de sa nature, c'est-à-dire, qu'il n'admet jamais aucun changement dans sa terminaison en *ant*, à quelque genre et à quelque nombre qu'il se rapporte.

D. *La préposition en est-elle toujours jointe au gérondif?*

R. Non : il y a des occasions où elle est supprimée, comme dans cette phrase : *Croyez-vous qu'*AGISSANT *avec tant d'imprudence, vous méritiez la confiance de vos amis?* c'est-à-dire, *croyez-vous qu'*EN AGISSANT *avec tant d'imprudence, etc.*

Nous ferons encore mieux connoître la nature du gérondif, en l'opposant au participe actif en *ant.*

ARTICLE VI.

Conjugaison des Verbes irréguliers et défectueux.

LES regles que vous avez données pour la formation des temps, ne mettent-elles pas en état de conjuguer toutes sortes de verbes.

R. Cela est vrai : mais on sera peut être encore bien aise de trouver ici conjugués tout de suite, et dans un ordre alphabétique, les verbes irréguliers et défectueux.

Nous les diviserons par les quatre conjugaisons,

et pour ne rien dire d'inutile, nous ne conjuguerons que les temps simples qui peuvent avoir quelques difficultés, nous contentant d'indiquer les autres par les premieres personnes. A l'égard des temps composés, nous n'en parlerons que quand ils auront quelque chose de particulier.

Nous y ajouterons aussi la conjugaison de quelques verbes qui, quoique réguliers, peuvent paroître difficiles à certaines personnes.

Verbes irréguliers et défectueux de la premiere Conjugaison.

ALLER. Participe actif, *allant*. Participe passif, *allé* ou *été*.

Temps simples. Indicatif présent, *je vais*, ou *je vas*, moins usité, *tu vas*, *il va*, *nous allons*, *vous allez*, *ils vont*. Imparfait, *j'allois*. Prétérit, *j'allai*, ou *je fus*. Futur, *j'irai*. Conditionnel présent, *j'irois*. Impératif, *va*, *qu'il aille*, *allons*, *allez*, *qu'ils aillent*. Subjonctif présent, *que j'aille*, *que tu ailles*, *qu'il aille*, *que nous aillons que vous alliez*, *qu'ils aillent*. Imparfait, *que j'allasse*.

Temps composés marquant qu'on est ou qu'on étoit encore dans l'endroit dont on parle. Prétérit indéfini. *Je suis allé*. Prétérit antérieur, *je fus allé*. Plusque-parfait, *j'étois allé*. Futur passé, *je serai allé*. Conditionnel passé, *je serois allé*. Prétérit du subjonctif, *que je sois allé*. Plusque-parfait du subjonctif, *que je fusse allé*. Prétérit de l'infinitif, *être allé*. Prétérit du participe, *étant allé*.

Temps composés marquant qu'on n'est plus ou qu'on n'étoit plus dans l'endroit dont on parle. Prét. indéf. *j'ai été*. Prét. ant. *j'eus été*. Plusq. parf. *j'avois été*. Futur pas. *j'aurai été*. Condit. pas. *j'aurois* ou *j'eusse été*. Prétérit du subj. *que j'aie été*. Plusq. parf. du subj. *que j'eusse été*. Prét. du part. *ayant été*.

S'EN ALLER. Part. act. *s'en allant*, Part passif, *allé*.

Temps simples. Indic. prés. *je m'en vais ou je*

m'en vas, tu t'en vas, il s'en va, nous nous en allons, vous vous en allez, ils s'en vont. Imparf. *je m'en allois.* Prét. *je m'en allai* ou *je m'en fus.* Fut. *je m'en irai.* Condit. Prés. *je m'en irois.* Impér. *va-t-en, qu'il s'en aille, allons-nous-en, allez-vous-en, qu'ils s'en aillent.* Subj. prés. *que je m'en aille.* Imparf. *que je m'en allasse.*

Temps composés. Prét. indéf. *je m'en suis allé, tu t'en es allé, ils s'en est allé, nous nous en sommes allés, vous vous en êtes allés, ils s'en sont allés.*

Prét. ant. *je m'en fus allé.* Plusq. parf. *je m'en étois allé.* Fut. pas. *je m'en serai allé.* Condit. pas. *je m'en serois allé.* Prét. du subj. *que je m'en sois allé.* Plusq. parf. du subj. *que je m'en fusse allé.* Prét. de l'inf. *s'en être allé.* Prét. du part. *s'en étant allé.*

EMPLOYER, et tous les verbes où *er* est précédé d'un *y* grec. Part. act. *employant.* Part. passif, *employé.*

Imparf. de l'ind. *j'employois, tu employois, il employoit, nous employions, vous employiez, ils employoient.* Prés. du subj. *que nous employions, que vous employiez.* Les autres temps suivent la regle générale.

On ajoute un *i* après l'*y* grec aux premieres et secondes personnes du pluriel de l'imparf. de l'indicatif et du prés. du subj. de tous les verbes qui ont le part. act. en *yant*; comme *voyant, essayant. etc.*

ENVOYER. Futur de l'ind. *j'enverrai.*

PUER. Prés. de l'ind. *je pus, tu pus, il put, nous puons, vous puez, ils puent.* Les autres temps sont réguliers.

RECOUVRER et LAISSER. Ces deux verbes ne sont pas irréguliers, et nous n'en parlons ici que parce que beaucoup de gens disent et écrivent *recouvert* pour *recouvré*, au part. passif: *il a recouvert la vue*; au lieu que pour parler correctement, il faut dire, *il a recouvré la vue.*

Il est encore fort ordinaire d'entendre dire, *je lairai*, pour *je laisserai.* C'est une faute grossiere qu'on doit absolument éviter.

Verbes irréguliers et défectueux de la seconde Conjugaison.

BÉNIR. Part. act. *bénissant.* Part. pas. *béni.*

Ce verbe est régulier et se conjugue comme *finir.* Mais il a encore pour part. passif, *bénit*, qui fait au féminin *bénite*, quand il se dit de certaines choses sur lesquelles la bénédiction du Prêtre ou de l'Evêque a été donnée avec des cérémonies ordinaires : *un pain bénit : des grains bénits : une Abbesse bénite : de l'eau bénite : cierge bénit : chandelle bénite.*

BOUILLIR, et son composé *ébouillir.* Part. act. *bouillant.* Part. passif, *bouilli.*

Indic. prés. *je bous, tu bous, il bout, nous bouillons, vous bouillez, ils bouillent.* Imparf. *je bouillois.* Prét. *je bouillis.* Fut. *je bouillirai.* Condition. prés. *je bouillirois* Impér. *bous, qu'il bouille.* Subj. prés. *que je bouille.* Imparf. *que je bouillisse.*

COURIR, ou quelquefois *courre*, et ses composés *accourir, concourir, discourir, encourir, parcourir, secourir.* Part. act. *courant.* Part. passif, *couru.*

Ind. prés. *je cours, tu cours, il court, nous courons, vous courez, ils courent.* Imparf. *je courois.* Prét. *je courus.* Fut. *je courrai, tu courras, il courra, nous courrons, vous courrez, ils courront.* Cond. prés. *je courrois, tu courrois, il courroit, nous courrions, vous courriez, ils courroient.* Impé. *cours, qu'il coure.* Subj. prés. *que je coure.* Imparfait, *que je courusse.*

CUEILLIR, et ses composés *accueillir, recueillir.* Part. act. *cueillant.* Part. passif. *cueilli*

Indic. prés. *je cueille.* Imparf. *je cueillois.* Prét. *je cueillis.* Fut. *je cueillerai.* Cond. prés. *je cueillerois.* Impér. *cueille.* Subj. prés. *que je cueille.* Imparfait, *que je cueillisse.*

FAILLIR. Part. act. *faillant.* Part. passif, *failli.* Indic. prés. *je faux, tu faux, il faut, nous faillons, vous faillez, ils faillent.* Fut. *je faudrai.*

Ce verbe n'est guere en usage qu'à l'infinitif, au prét.

prét. *je faillis*, et aux temps composés, *j'ai failli j'eus failli, j'avois failli, j'aurai failli, j'aurois failli, que j'aie failli, que j'eusse failli, avoir failli.*

Défaillir, composé de *faillir*. Part. act. *défaillant.* Part. passif, *defailli.*

On disoit autrefois, indic. prés. *je défaux, tu défaux, il défaut, nous défaillons, vous défaillez, ils défaillent.* Imparf. *je défaillois.* Prét. *je défaillis.* Fut. *je défaudrai.* Condit. prés. *je défaudrois,* Subj. prés. *que je défaille.* Mais on ne s'en sert guere qu'à l'infinitif *défaillir*, au Part. act. *défaillant*, aux temps composés, *j'ai défailli etc.* quelquefois encore aux trois personnes du pluriel du prés. de l'indic. *nous défaillons, etc.* à l'imparf. *je défaillois*, et au prét. *je défaillis.* Il est toujours plus sûr d'avoir recours aux temps du verbe *tomber en défaillance.*

FUIR, et son composé *s'enfuir.* Part. act. *fuyant.* Part. passif, *fui.*

Indic. prés. *je fuis, tu fuis, il fuit, nous fuyons, vous fuyez, ils fuient.* Imparf. *je fuyois, tu fuyois, nous fuyions, vous fuyiez, ils fuyoient.* Prét. *je fuis.* Fut. *je fuirai.* Impér. *fuis, qu'il fuie, fuyions, fuyez.* Subj. prés. *que je fuie, que nous fuyions, que vous fuyiez, qu'ils fuient* Imparf. *que je fuisse.*

HAIR. Part. act. *haïssant.* Part. passif, *haï.*

Indic. prés. *je hais, tu hais, il hait, nous haïssons, vous haïssez, ils haïssent. Ai* se prononce dans les trois personnes du singulier comme dans *je fais, tu fais, il fait.* L'*a* et l'*i* se prononcent séparément dans le reste du verbe. Imparf. *je haïssois.* Fut. *je haïrai.* Condit. prés. *je haïrois.* Impér. *hais, qu'il haïsse, haïssons, haïssez, qu'ils haïssent.* Subj. prés. *que je haïsse.* Imparf. *que je haïsse.* Ce verbe ne se dit guere au prét. de l'indic. ni à la seconde personne du singulier de l'impératif, qui se prononce encore comme *fais.*

MOURIR. Participe act. *mourant.* Part. passif, *mort.*

Indic. prés. *je meurs, tu meurs, il meurt, nous*

mourons, vous mourez, ils meurent. Imparf. *je mourois.* Prét. *je mourus.* Fut. *je mourrai, tu mourras, il mourra, nous mourrons, vous mourrez, ils mourront.* Condit. prés. *je mourrois, tu mourrois, il mourroit, nous mourrions, vous mourriez, ils mourroient.* Impér. *meurs, qu'il meure, mourons, mourez, qu'ils meurent.* Subj. prés. *que je meure, que tu meures, qu'il meure, que nous mourions, que vous mouriez, qu'ils meurent.* Imparf. *que je mourusse.* Ce verbe prend l'auxiliaire *être* dans ses temps composés : *je suis mort, je fus mort; j'étois mort, etc.*

Ouïr. Part. passif, *ouï.* Il n'est plus en usage qu'au prét. *j'ouïs*, à l'imparfait du subj. *que j'ouïsse*, à l'inf. *ouïr*, et aux temps composés ; *j'ai ouï, j'eus ouï, j'avois ouï, j'aurai ouï, j'aurois ouï, que j'aie ouï, que j'eusse ouï, avoir ouï, ayant ouï;* et il est assez ordinairement suivi d'un autre verbe à l'infinitif, comme *j'ai ouï dire, j'ai ouï raconter.* Son prés. de l'indic. étoit autrefois, *j'ois, tu ois, il oit, nous oyons, vous oyez, ils oient.* Imparf. *j'oyois.* Fut. *j'oirai.* Part. act. *oyant. etc.*

Querir, il n'a aucun temps, et l'usage ne l'a conservé qu'à l'infinitif, et après les verbes *aller, venir, envoyer:* comme quand on dit *aller querir quelqu'un, il m'est venu querir, je l'ai envoyé querir.*

Acquérir, et les autres composés de *querir*, qui sont, *conquérir, enquérir, requérir.* Part. act. *acquérant.* Part passif, *acquis.*

Indic. prés. *j'acquiers, tu acquiers, il acquiert, nous acquérons, vous acquérez, ils acquierent.* Imparf. *j'acquérois.* Prét. *j'acquis.* Fut. *j'acquerrai, tu acquerras, il acquerra, nous acquerrons, vous acquerrez, ils acquerront.* Condit. prés. *j'acquerrois, tu acquerrois, il acquerroit, nous acquerrions, vous acquerriez, ils acquerroient.* Impér. *acquiers, qu'il acquiere, acquérons, acquérez qu'ils acquierent.* Subj. prés. *que j'acquiere, que tu acquieres, qu'il acquiere, que nous acquérions, que vous acquériez, qu'ils acquierent.* Imparf. *que j'acquisse.*

Conquérir ne s'emploie bien qu'à l'infinitif, au prét. de l'indic. *je conquis*, à l'imparf. du Subj. *que je conquisse*, et aux temps composés, *j'ai conquis*, *j'eus conquis*, *j'avois conquis etc.*

SAILLIR, Part. act. *saillant*. Part. passif, *sailli*.

Ce verbe se conjugue de deux manieres.

1. Quand il signifie *s'avancer en dehors*, il n'est d'usage qu'à l'infinitif et aux troisiemes personnes du singulier et du pluriel, et il fait au prés. de l'indic. *il saille*, *ils saillent*, comme si l'on disoit, *je saille*, à la premiere personne : *ce balcon saille trop*. Imparf. *il sailloit*. Fut. *il saillera*. Condit. prés. *il sailleroit*. Subj. prés. *qu'il saille*. Imparf. *qu'il saillît*. Il ne paroît pas qu'on puisse s'en servir dans aucun autre temps.

2. Quand, en parlant d'eau ou d'autres liqueurs, il signifie *s'élancer*, *s'élever en l'air*, il n'a ordinairement que les troisiemes personnes, et fait au prés. de l'indicat. *il saillit*, *ils saillissent*, comme venant de *je saillis*, *les eaux saillissent*. Imparf. *il saillissoit*. Prét. *il saillit*. Fut. *il saillira*. Condit. prés. *il sailliroit*. Subj. prés. *qu'il saillisse*. Imparf. *qu'il saillît*. On peut aussi l'employer aux temps composés ; *il a sailli*, *il eut sailli*, *il avoit sailli*, *etc. mon sang a sailli fort loin*. Au reste on n'a que très-rarement occasion de se servir de ces verbes.

Saillir a deux composés, qui sont *assaillir* et *tressaillir*.

Assaillir. Part. act. *assaillant*. Participe passif, *assailli*.

Il n'a au présent de l'indic. que les trois personnes du pluriel *nous assaillons*, *vous assaillez*, *ils assaillent*. Imparf. *j'assaillois*. Prét. *j'assaillis*. Fut. *j'assaillirai*. Cond. prés. *j'assaillirois*. Subj. prés. *que j'assaille*. Imparf. *que j'assaillisse*.

Tressaillir. Part. act. *tressaillant*. Part. passif, *tressailli*.

Indic. prés. *je tressaille etc.* Imparf. *je tressaillois*. Prét. *je tressaillis*. Fut. *je tressaillirai*. Cond. prés. *je tressaillirois*. Subj. prés. *que je tressaille*. Imparf. *que je tressaillisse*.

TENIR. Part. act. *tenant.* Participe passif, *tenu.*

Indic. prés. *je tiens, tu tiens, il tient, nous tenons, vous tenez, ils tiennent.* Imparf. *je tenois.* Prét. *je tins, tu tins, il tint, nous tînmes, vous tîntes, ils tinrent.* Fut. *je tiendrai.* Condit. prés. *je tiendrois.* Impér. *tiens, qu'il tienne.* Subj. prés. *que je tienne.* Imparf. *que je tinsse, que tu tinsse, qu'il tînt, que nous tinssions, que vous tinssiez, qu'ils tinssent.*

VENIR, et les autres verbes en *enir*, se conjuguent comme *tenir.*

VÊTIR. Part. act. *vêtant.* Part. passif. *vêtu.*

Indic. prés. *je vêts, tu vêts, il vêt. Nous vêtons, vous vêtez, ils vêtent.* Le singulier de ce temps n'est point en usage. Imparf. *je vêtois*, Prét. *je vêtis.* Fut. *je vêtirai.* Condit. prés. *je vêtirois.* Subj. prés. *que je vête.* Imparf. *que je vêtisse.*

Ses composés sont, *dévêtir* et *revêtir*, qui se conjuguent l'un comme l'autre.

Indic. prés. *je revêts, tu revêts, il revêt, nous revêtons, vous revêtez, ils revêtent.* Imparf. *je revêtois, etc.* comme *vêtir.*

Verbes irréguliers et défectueux de la troisieme Conjugaison.

CHOIR. Part. passif, *chu* ne se dit guere qu'à l'infinitif.

Ses composés *déchoir* et *échoir*, ont un peu plus d'usage.

Déchoir. Part. passif, *déchu.*

Indic. prés. *Je déchois, tu déchois, il déchoit, nous déchoyons, vous déchoyez, ils déchoient.* Prét. *je déchus.* Fut. *je décherrai, tu décherras, il décherra, nous décherrons, vous décherrez; ils décherront.* Condit. prés. *je décherrois.* Subj. prés. *que je déchoie.* Imparf. du subj. *que je déchusse.* Ce verbe n'a point d'imparf. de l'indic. et il prend l'auxiliaire *être* dans ses temps composés : *je suis déchu, je fus déchu, j'étois déchu, etc.*

Echéoir. Part. act. *échéant.* Part. passif, *échu.*

Indic. prés. *il échoit* ou *il échet*. Les autres personnes se forment comme celles de *déchoir*, et ne sont presque pas en usage. Prét. *j'échus*. Fut. *j'écherrai*. Condit. prés. *j'écherrois*. Imparf. du subj. *que j'échusse*. Il manque à ce verbe les mêmes temps qu'à *déchoir*, excepté que l'on trouve quelquefois dans les livres de Jurisprudence, *ils échéent*, pour la troisieme personne du plur. du prés. de l'indic. *qu'il échée* et *qu'ils échéent*, pour les deux troisiemes personnes du prés. du subj. Ses temps composés se conjuguent par l'auxiliaire *être*, *je suis échu*, *j'étois échu*, *etc.*

MOUVOIR, et son composé *émouvoir*. Part. act. *mouvant*. Part. passif, *mu*.

Indicatif prés. *je meus*, *tu meus*, *il meut*, *nous mouvons*, *vous mouvez*, *ils meuvent*. Imparf. *je mouvois*. Prét. *je mus*. Fut. *je mouvrai*. Condit. prés. *je mouvrois*. Subj. prés. *que je meuve*, *etc. que nous mouvions*, *que vous mouviez*, *qu'ils meuvent*. Imparf. *que je musse*.

PLEUVOIR, impersonnel. Part. act. *pleuvant*, Part. passif, *plu*.

Indic. prés. *il pleut*. Imparf. *il pleuvoit* Prét. *il plut*. Fut. *il pleuvra*. Condit. prés. *il pleuvroit*. Subj. prés. *qu'il pleuve*. Imparf. *qu'il plût*.

POUVOIR. Part. act. *pouvant*. Part. passif, *pu*,

Indic. prés. *je puis*, ou quelquefois, *je peux*, *tu peux*, *il peut*, *nous pouvons*, *vous pouvez*, *ils peuvent*. Imparf. *je pouvois*. Prét. *je pus*. Fut. *je pourai*. Condit. prés. *je pourois*. Subj. prés. *que je puisse*. Imparf. *que je pusse*.

SAVOIR, Part act. *sachant*. Part. passif, *su*.

Indic. prés. *je sais*, *tu sais*, *il sait*, *nous savons*, *vous savez*, *ils savent*. Imparf. *je savois*. Prét. *je sus*. Fut. *je saurai*. Condit. prés. *je saurois*. Impér. *sache*, *qu'il sache*, *sachons*, *sachez*, *qu'ils sachent*. Subj. prés. *que je sache*. Imparf. *que je susse*.

On dit quelquefois *je sache* à la première personne du prés. de l'indic. Mais ce n'est jamais que quand il s'y trouve une négation, comme dans

cette phrase, *je ne sache rien de plus propre à former le jugement, que l'étude des mathématiques*, ou dans cette façon de parler, *non pas que je sache*..

SEOIR. Part. actif, *séant* ou *seyant*. Part. passif, *sis*.

Ce verbe a deux significations principales.

1. Il signifie être *assis*, et en ce sens il n'a que très-peu de temps, qui même ne sont presque plus d'usage. Les voici :

Indic. prés. *je sieds, tu sieds, il sied, nous seyons, vous seyez, ils seyent* ou *ils sient*. Imparfait, *je seyois, nous seyions, vous seyiez, ils seyoient* Fut. *je siérai*. Condit. prés. *je siérois*, Impér. *sieds-toi, qu'il se seye, seyons-nous, seyez-vous qu'ils se seyent*. Subj. prés. *que je seye*. Dans cette signification il fait au part. act. *séant*.

2. Il signifie *être convenable* : comme quand je dis, *la modestie me sied*, ou *il me sied d'être modeste Cet habit me sied*. Il est du bon usage en ce sens, mais il n'a point d'infinitif, et ne s'emploie qu'aux troisiemes personnes; souvent même il est impersonnel.

Ind. prés. *il sied, ils siéent*, et jamais *ils seyent*. Imparfait, *il seyoit, ils seyoient*. Futur, *il siéra, ils siéront*. Condit. prés. *il siéroit, ils siéroient*. Subj. prés. *qu'il siée, qu'ils siéent*. Dans cette signification il faut au part. act. *seyant*, et on peut lui donner pour infinitif en certaines occasions, *être séant*.

Au reste ce verbe, dans quelque sens qu'on le prenne, n'a point de temps composés.

Asseoir ou *s'asseoir*, composés de *seoir*, est d'un usage commun, et ne manque d'aucun temps. Nous conjuguerons *s'asseoir*. Part. act. *s'asseyant*. Part. passif, *assis*.

Indic. prés. *je m'assieds, tu t'assieds, il s'assied, nous nous asseyons, vous vous asseyez, ils s'asseyent*. Imparf. *Je m'asseyois, nous nous asseyions, vous vous asseyiez*. Prét. *je m'assis*. Fut. *je m'asseierai* ou *je m'assiérai*. Condit. prés. *je m'asseie-*

rois ou *je m'assiérois*. Impér. *assieds-toi*, *qu'il s'asseye*, *asseyons-nous*, *asseyez-vous*, *qu'ils s'asseyent*. Subj. prés. *que je m'asseye*, *que nous nous asseyions*, *que vous vous asseyiez*. Imparf. *que je m'assisse*, *que tu t'assisses*, *qu'ils s'assissent*. La premiere et la seconde personne du plurier de ce temps ne sont guere en usage. Les temps composés de ce verbe se forment avec l'auxiliaire *être* : *je me suis assis*, *je me fus assis*, *je m'étois assis*, *etc.*

Rasseoir, se conjugue comme *s'asseoir*.

Surseoir, autre composé de *seoir*, a une conjugaison différente. Part. act. *sursoyant*, Part. passif, *sursis*.

Indic. prés. *je sursois*, *tu sursois*, *il sursoit*, *nous sursoyons*, *vous sursoyez*, *ils sursoient*. Imparf. *je sursoyois*, *nous sursoyons*, *vous sursoyez*. Prét. *je sursis*, Fut. *je surseoirai*. Cond. prés. *je surseoirois*. Impér. *sursois*. Subj. prés. *que je sursoie*, *que nous sursoyons*, *que vous sursoyiez*. Imparf. *que je sursisse*. Ce verbe est moins en usage aux temps simples qu'aux temps composés, *j'ai sursis*, *j'eus sursis*, *j'avois sursis*, *etc.*

VALOIR. Part. act. *valant*. Part. passif, *valu*.

Indic. prés. *je vaux*, *tu vaux*, *il vaut*, *nous valons*, *vous valez*, *ils valent*. Imparf. *je valais* Prét. *je valus*. Fut. *je vaudrai*. Condit. prés. *je vaudrois*. Subj. prés. *que je vaille*, *que tu vailles*, *qu'il vaille*, *que nous vaillons*, *que vous vaillez*, *qu'ils vaillent*. Imparf. *que je valusse*.

Ses composés *équivaloir*, *revaloir*, et *prévaloir*, se conjuguent de même, sinon que *prévaloir* fait au subj. prés. *que je prévale*.

VOIR, et ses composés *revoir* et *entrevoir*. Part. act. *voyant*. Part. passif, *vu*.

Indic. prés. *je vois*, *tu vois*, *il voit*, *nous voyons*, *vous voyez*, *ils voient*. Imparf. *je voyois*, *nous voyions*, *vous voyiez*. Prét. *je vis*. Fut. *je verrai*. Condit. prés. *je verrois*. Impér. *vois*. Subj. prés. *que je voie*, *que nous voyions*, *que vous voyiez*, *qu'ils voient*. Imparf. *que je visse*.

Pourvoir et *prévoir*, font au fut *je pourvoirai*, *je prévoirai*. *Pourvoir* fait au prét. *je pourvus*, et à l'imparf. du subj. *que je pourvusse* Du reste ils se conjuguent comme *voir*.

VOULOIR. Part. act *voulant*. Part. passif, *voulu*.

Indic. prés. *je veux*, *tu veux*, *il veut*, *nous voulons*, *vous voulez*, *ils veulent*. Imparf. *je voulois* Prét. *je voulus*. Fut. *je voudrai*. Condit. prés. *je voudrois*. Subj. prés. *que je veuille*, *que tu veuilles*, *qu'il veuille*, *que nous voulions*, *que vous vouliez*, *qu'ils veuillent*. Imparf. *que je voulusse*.

Verbes irréguliers et défectueux de la quatrieme Conjugaison.

BATTRE, et ses composés, *abattre*, *combattre*, *débattre*, *s'abattre*, *rabattre* et *rebattre*. Part. act. *battant*. Part. passif, *battu*.

Indic. prés. *je bats*, *tu bats*, *il bat*, *nous battons*, *vous battez*, *ils battent*. Imparf. *je battois*, Prét. *je battis*. Fut. *je battrai*. Condit prés. *je battrois*. Impér. *bats*; *qu'il batte*. Subj. prés. *que je batte*. Imparf. *que je battisse*.

BOIRE. Part. act. *buvant*. Part. passif, *bu*.

Indic. prés. *je bois*, *tu bois*, *il boit*, *nous buvons*, *vous buvez*, *ils boivent*. Imparf. *je buvois*. Prét. *je bus*. Fut. *je boirai* Condit. prés. *je boirois*, Impér. *bois*, *qu'il boive*, *buvons*, *buvez*, *qu'ils boivent*. Subj. prés. *que je boive*, *que tu boives*, *qu'il boive*, *que nous buvions*, *que vous buviez*, *qu'ils boivent*. Imparf. *que je busse*.

BRAIRE, exprime le cri des ânes, et n'a guere d'usage qu'à l'infinitif et aux troisiemes personnes du présent de l'ind. et du fut. *il brait*, *ils braient*, *il braira*, *ils brairont*.

BRUIRE, ne se dit guere qu'à l'infinitif, et aux troisiemes personnes de l'imparfait de l'indicatif, *il bruyoit*, *ils bruyoient*. Son part. act. est *bruyant*.

CIRCONCIRE. Part. passif, *circoncis*.

Indic. prés *je circoncis*, *nous circoncisons*, *vous circoncisez*, *ils circoncisent*. Prét. *je circoncis*. Fut.

je circoncirai. Condit. prés. *je circoncirois.* Subj. prés. *que je circoncise.* Imparf. *que je circoncisse.*

CLORE ou CLORRE, et son composé, *enclore.* Part. passif, *clos.*

Ind. prés. *je clos, tu clos, il clôt.* Les autres personnes ne se disent pas. Fut. *je clôrai.* Cond. prés. *je clorrois.* Impér. *clos*, sans autres personnes. Ce verbe n'a point d'autres temps simples; mais il est d'usage dans tous les temps composés, *j'ai clos, j'eus clos, j'avois clos, etc.*

Éclore ou éclorre, autre composé de *clore*, ne se dit qu'aux troisiemes personnes dans les temps suivants. Indic. prés. *il éclôt, ils éclosent.* Fut. *il éclora, ils écloront.* Cond. prés. *il écloroit, ils écloroient.* Subj. prés. *qu'il éclose, qu'ils éclosent.* Il se conjugue avec l'auxiliaire *être* dans ses temps composés; *il est éclos, il fut éclos, il étoit éclos, etc.*

CONCLURE et EXCLURE. Part. act *concluant, excluant.* Part. passif, *conclu, exclu*, ou *exclus.*

Ces deux verbes se conjuguent de même, à la seule différence des participes passifs.

Indic. prés. *je conclus, tu conclus, il conclut, nous concluons, vous concluez, ils concluent.* Imparf. *je concluois.* Prét. *je conclus.* Fut. *je conclurai.* Condit. prés. *je conclurois.* Impér. *conclus, qu'il conclue* Subj. prés. *que je conclue.* Imparf. *que je conclusse.*

CONFIRE. Part. act. *confisant.* Part. passif, *confit.*

Indic. prés. *je confis, tu confis, il confit, nous confisons, vous confisez, ils confisent.* Imparf *je confisois.* Fut. *je confirai.* Condit. prés. *je confirois.* Impér *confis, qu'il confise.* Subj. prés. *que je confise.* Il n'a pas d'autres temps simples.

COUDRE et ses composés, *découdre, recoudre.* Part. act. *cousant.* Part. passif, *cousu.*

Indic. prés. *je couds, tu couds, il coud, nous cousons, vous cousez, ils cousent.* Imparf. *je cousois.* Prét. *je cousis.* Fut. *je coudrai.* Condit. prés. *je coudrois* Impér. *couds, qu'il couse, cousons, cousez, qu'ils cousent.* Subj. prés. *que je couse.* Imparf. *que je cousisse.*

CRAINDRE, et les autres verbes en *aindre*, *eindre*, et *oindre*, comme *peindre* et *joindre*. Part. act. *craignant*. Part. passif, *craint*.

Indic. prés. *je crains*, *tu crains*, *il craint*, *nous craignons*, *vous craignez*, *ils craignent*. Imparf. *je craignois*, Prét. *je craignis*. Fut. *je craindrai*. Condit. prés. *je craindrois*. Impér. *crains*, *qu'il craigne*. Subj. prés. *que je craigne*. Imparf. *que je craignisse*.

CROIRE, part. act. *croyant*. Part. passif, *cru*.

Indic. prés. *je crois*, *tu crois*, *il croit*, *nous croyons*, *vous croyez*, *ils croient*. Imparf. *je croyois*, *nous croyions*, *vous croyiez*, *ils croyoient*. Prét. *je crus*. Fut. *je croirai*. Condit. prés. *je croirois*. Impér. *crois*, *qu'il croie*, Subj. prés. *que je croie*, *que nous croyions*, *que vous croyiez*, *qu'ils croient*. Imparf. *que je crusse*.

DIRE, et son composé *redire*. Part. act. *disant*, Part. passif, *dit*.

Indic. prés. *je dis*, *tu dis*, *il dit*, *nous disons*, *vous dites*, *ils disent*. Imparf. *je disois*, Prét. *je dis*. Fut. *je dirai*. Condit. prés. *je dirois*. Impér. *dis*. Subj. prés. *que je dise*. Imparf. *que je disse*.

Contredire, *dédire*, *interdire*, *médire* et *prédire*, autres composés de *dire*, en suivant la conjugaison, excepté qu'ils font à la seconde personne du pluriel du présent de l'indicatif, *vous contredisez*, *vous dédisez*, *vous interdisez*, *vous médisez*, *vous prédisez*.

Maudire. Part. actif. *maudissant*. Part. passif, *maudit*. Il se conjugue du reste réguliérement comme *finir*, en doublant l's dans tous les temps qui se forment du part. act. Indic. prés. *nous maudissons*, *vous maudissez*, *ils maudissent*. Imparf. *je maudissois*. Subj. prés. *que je maudisse*.

ÉCRIRE, et ses composés, *circonscrire*, *décrire*, *inscrire*, *prescrire*, *proscrire*, *récrire*, *souscrire*, et *transcrire*. Part. act. *écrivant*. Part. passif, *écrit*.

Indic. prés. *j'écris*, *tu écris*, *il écrit*, *nous écrivons*, *vous écrivez*, *ils écrivent*. Imparf. *j'écrivois*.

Prét. *j'écrivis*. Fut. *j'écrirai*. Condit. prés. *j'écrirois*. Impér. *écris, qu'il écrive*. Subj. prés. *que j'écrive*. Imparf. *que j'écrivisse*.

FAIRE, et ses composés, *contrefaire*, *défaire*, *redéfaire*, *refaire*, *satisfaire*, et *surfaire*. Part. act. *faisant* Part. passif, *fait*.

Indic. prés. *je fais*, *tu fais*, *il fait*, *nous faisons*, *vous faites*, *ils font*. Imparf. *je faisois*, Prét. *je fis*. Fut. *je ferai*. Condit. prés. *je ferois*. Impér. *fais*, *qu'il fasse*. Subj. prés. *que je fasse*. Imparf. *que je fisse*.

FRIRE. Part. passif, *frit*.

Indic. prés. *je fris*, *tu fris*, *il frit*. Les autres personnes de ce temps manquent. Fut. *je frirai*. Cond. prés. *je frirois*. Ce sont là les seuls temps simples que l'usage admette dans ce verbe. Mais il peut se dire aux temps composés, *j'ai frit*, *j'eus frit*, *j'avois frit*, *etc.*

Pour suppléer à ce qui manque à ce verbe, on se sert du verbe faire avec l'infinitif *frire*. Ainsi on dit :

Part. act. *faisant frire*. Indic. prés. *nous faisons frire*, *vous faites frire*, *ils font frire*. Imparfait, *je faisois frire*. Prét. *je fis frire*. Impér. *fais frire*. Subj. prés. *que je fasse frire*. Imparf. *que je fisse frire*.

LIRE, et ses composés *élire* et *relire*. Part. act. *lisant*. Part. passif, *lu*.

Indic. prés. *je lis*, *tu lis*, *il lit*, *nous lisons*, *vous lisez*, *ils lisent*. Imparf. *je lisois*, Prét. *je lus*. Fut. *je lirai*. Condit. prés. *je lirois*. Impér. *lis*, *qu'il lise*. Subj. prés. *que je lise*. Imparf. *que je lusse*.

LUIRE, et son composé, *reluire*. Part. act. *luisant* Part. passif, *lui*.

Indic. prés. *je luis*, *tu luis*, *il luit*, *nous luisons*, *vous luisez*, *ils luisent*. Imparf. *je luisois*. Fut. *je luirai*. Condit. prés. *je luirois*. Subj. prés. *que je luise*. Ces deux verbes ne sont pas en usage au prét. de l'indic. à l'impér. ni à l'imparf. du subj.

METTRE, et ses composés, *admettre*, *commettre*, *démettre*, *entremettre*, *omettre*, *permettre*, *promet-*

tre, *compromettre*, *remettre*, *soumettre*, et *transmettre*. Part. act. *mettant*. Part. passif, *mis*.

Indic. prés. *je mets*, *tu mets*, *il met*, *nous mettons*, *vous mettez*, *ils mettent*. Imparf. *je mettois*. Prét. *je mis*. Fut. *je mettrai* Condit. prés. *je mettrois*, Impér. *mets*, *qu'il mette*. Subj. prés. *que je mette*. Imparf. *que je misse*.

MORDRE, et ses composés, *démordre*. Pat. act. *mordant*. Part. passif. *mordu*.

Ce verbe est régulier, et se conjugue comme *rendre*.

Indic. prés. *je mords*, *tu mords*, *il mord*, *nous mordons*, *vous mordez*, *ils mordent*. Imparf. *je mordois*. Prét. *je mordis*. Fut. *je mordrai*. Cond. prés. *je mordrois*. Impér. *mords*, *qu'il morde*. Subj. prés. *que je morde*, *que je mordisse*.

MOUDRE, et ses composés *émoudre* et *remoudre*. Part. act. *moulant*. Part. passif, *moulu*.

Indic. prés. *je mouds*, *tu mouds*, *il moud*, *nous moulons*, *vous moulez*, *ils moulent*. Imparf. *je moulois*, Prét. *je moulus*. Fut. *je moudrai*. Cond. prés. *je moudrois*. Impér. *mouds*, *qu'il moule*. Subj. prés. *que je moule*. Imparf. *que je moulusse*.

NAÎTRE, et son composé, *renaître*. Part. act. *naissant*. Part. passif, *né*.

Indic. prés. *je nais*, *tu nais*, *il naît*, *nous naissons*, *vous naissez*, *ils naissent*. Imparf. *je naissois*, Prét. *je naquis*. Fut. *je naîtrai*. Cond. prés. *je naîtrois*. Subj. prés. *que je naisse*. Imparf. *que je naquisse*. Les temps composés de ce verbe se conjugent avec l'auxiliaire *être* : *je suis né*, *je fus né*, *j'étois né*, *etc.*

NUIRE. Part. act. *nuisant*. Part. passif, *nui*.

Indic. prés. *je nuis*, *tu nuis*, *il nuit*, *nous nuisons*, *vous nuisez*, *ils nuisent*. Imparf. *je nuisois*. Prét. *je nuisis*. Fut. *je nuirai*. Condit. prés. *je nuirois*. Impér. *nuis*, *qu'il nuise*. Subj. prés. *que je nuise*. Imparf. *que je nuisisse*.

PERDRE., et son composé *reperdre*. Part. act. *perdant*. Part. passif, *perdu*.

Ce

Ce verbe est régulier, et se conjugue comme *rendre.*

Indic. prés. *je perds, tu perds, il perd, nous perdons, vous perdez, ils perdent.* Imparf. *je perdois.* Prét. *je perdis.* Fut. *je perdrai* Condit. prés. *je perdrois.* Impér. *perds, qu'il perde.* Subj. prés. *que je perde.* Imparf. *que je perdisse.*

PRENDRE, et ses composés, *apprendre, comprendre, dépendre, désapprendre, entreprendre, se méprendre, reprendre* et *surprendre.* Part. act. *prenant.* Part. passif, *pris.*

Indic. prés. *je prends, tu prends, il prend, nous prenons, vous prenez, ils prennent.* Imparf. *je prenois.* Prét. *je pris* Fut. *je prendrai.* Condit. prés. *je prendrios.* Impératif, *prends, qu'il prenne.* Subj. prés. *que je prenne, que nous prenions, que vous preniez, qu'ils prennent.* Imparf. *que je prisse.*

RIRE, et son composé, *sourire*, Part. act. *riant.* Part. passif, *ri.*

Indic. Prés. *je ris, tu ris, il rit, nous rions, vous riez, ils rient.* Imparf. *je riois, nous riions, vous riiez.* Prét. *je ris.* Fut. *je rirai.* Condit. prés. *je rirois.* Impér. *ris, qu'il rie.* Subj. prés. *que je rie, que nous riions, que vous riiez, qu'ils rient.* Imparf. *que je risse.*

ROMPRE, et ses composés, *corrompre, interrompre.* Part. act. *rompant.* Part. passif, *rompu.*

Indic. prés. *je romps, tu romps, il rompt, nous rompons, vous rompez, ils rompent.* Imparf. *je rompois,* Prét. *je rompis.* Fut. *je romprai.* Condit. prés. *je romprois.* Impér. *romps, qu'il rompe.* Subj. prés. *que je rompe.* Imparf. *que je rompisse.*

SOUDRE, n'est en usage qu'à l'inf. *Soudre une difficulté. Soudre un problème.*

Ses composés sont, *absoudre, dissoudre* et *résoudre*, qui se conjuguent différemment.

Absoudre. Part. actif, *absolvant.* Part. passif, *absous.*

Ind. prés. *j'absous, tu absous, il absout, nous absolvons, vous absolvez, ils absolvent.* Imparf.

j'absolvois. Fut. *j'absoudrai.* Condit. prés. *j'absoudrois.* Impér. *absous, qu'il absolve.* Subj. prés. *que j'absolve.* Ce sont là tous les temps simples de ce verbe.

Dissoudre. Part. actif, *dissolvant.* Part. passif, *dissous.*

Indic. prés. *je dissous, tu dissous, il dissout, nous dissolvons, vous dissolvez, ils dissolvent.* Imparf. *je dissolvois.* Fut. *je dissoudrai.* Condit. prés. *je dissoudrois.* Impér. *dissous, qu'il dissolve.* Subj. prés. *que je dissolve.* Quelques-uns disent, *nous dissoudons, vous dissoudez, ils dissoudent; je dissoudois, que je dissoude;* mais l'académie n'adopte que la premiere maniere de conjuguer ce verbe.

Résoudre. Part. act. *résolvant.* Part. passif, *résolu* ou *résous.*

Indic. prés. *je résous, tu résous, il résout, nous résolvons, vous résolvez, ils résolvent.* Imparf. *je résolvois.* Prét. *je résolus.* Fut. *je résoudrai.* Condit. prés. *je résoudrois* Impér. *résous, qu'il résolve.* Subj. prés. *que je résolve.* Imparf. *que je résolusse.* Le participe passif *résolu* s'emploie quand le verbe signifie *déterminer, décider;* mais quand il signifie *réduire, changer en quelqu'autre chose,* on se sert de *résous,* qui n'a pas de féminin.

Ces trois verbes ont leurs temps composés en usage, j'*ai absous, j'ai dissous, j'ai résolu.*

SUFFIRE. Part. act. *suffisant.* Part. passif. *suffi.*

Indic. prés. *Je suffis, tu suffis, il suffit, nous suffisons, vous suffisez, ils suffisent.* Imparf. *je suffisois.* Prét. *je suffis.* Fut. *je suffirai.* Condit. prés. *je suffirois.* Subj. prés. *que je suffise.* Imparf. *que je suffisse.*

SUIVRE, et ses composés, *ensuivre, poursuivre.* Part. act. *suivant.* Part. passif, *suivi.*

Indic. prés. *Je suis, tu suis, il suit; nous suivons, vous suivez, ils suivent.* Prét. *je suivis.* Fut. *je suivrai.* Condit. prés. *je suivrois.* Impér. *suis, qu'il suive.* Subj. prés. *que je suive.* Imparf. *que je suivisse.*

TORDRE, et ses composés, *détordre*, *retordre*. Part. act. *tordant*. Part. passif, *tordu*, *tors* ou *tort*.

Ce verbe est régulier, se conjuguant comme *rendre*, et il n'a de particulier que ses trois participes différents, qui s'emploient en diverses occasions. On dit; *il a eu le cou tordu : du fil tors : de la soie torse : une colonne torse : un bâton tort : une jambe torte : une bouche torte.* L'Académie ne parle pas de *tort*. Elle regarde seulement *torte* comme un second féminin de *tors*, et d'un usage populaire. Mais le verbe se conjugue dans ses temps composés, avec le participe *tordu : j'ai tordu : j'eus tordu, etc.* en sorte que les autres peuvent plutôt être regardés comme des adjectifs, que comme de vrais participes.

Indic. prés. *Je tords, tu tords, il tord, nous tordons, vous tordez, ils tordent.* Imparf. *je tordois.* Prét. *je tordis.* Fut. *je tordrai.* Condit. prés. *je tordrois.* Impér. *tords, qu'il torde.* Subj. près. *que je torde.* Imparf. *que je tordisse.*

TRAIRE, et ses composés, *attraire, distraire, extraire, rentraire, retraire*, et *soustraire*. Part. act. *trayant*. Part. passif, *trait*.

Indic. prés. *Je trais, tu trais, il trait, nous trayons, vous trayez, ils traient.* Imparf. *je trayois. nous trayions, vous trayiez.* Fut. *je trairai.* Condit. prés. *je trairois.* Impér. *trais, qu'il traie.* Subj. prés. *que je traie, que nous trayions, que vous trayiez.*

VAINCRE, et son composé, *convaincre*. Part. act. *vainquant*. Part. passif, *vaincu*.

Indic. prés. *Je vaincs, tu vaincs, il vainc; nous vainquons, vous vainquez, ils vainquent.* Ce temps n'est guere d'usage au singulier. Imparf. *je vainquois.* Prét. *je vainquis.* Fut. *je vaincrai.* Condit. prés. *je vaincrois.* Subj. prés. *que je vainque.* Imparf. *que je vainquisse.*

VIVRE, et ses composés, *revivre, survivre*. Part. act. *vivant*. Part. passif, *vécu*.

Indic. prés. *Je vis, tu vis, il vit, nous vivons, vous vivez, ils vivent.* Imparf. *je vivois.* Prét. *je*

vécus. On disoit autrefois, *je véquis*. Fut. *je vivrai*. Condit. prés. *je vivrois*. Impér. *vis, qu'il vive*. Subj. prés. *que je vive*. Imparf. *que je vécusse*. *Que je véquisse* n'est plus en usage.

CHAPITRE VII.

Du Participe.

D. *QU'EST-CE qu'un participe?*

R. C'est un nom adjectif qui a quelques propriétés du verbe.

D. *Pourquoi l'appelle-t-on Participe?*

R. Parce qu'il participe de la nature du nom adjectif et de la nature du verbe.

D. *En quoi participe-t-il de la nature du nom adjectif.*

R. En ce qu'il se joint ou a rapport à un nom substantif, dont il exprime quelque qualité ou quelque attribut.

D. *Quelles propriétés le participe emprunte-t-il du verbe.*

R. Il en a la signification et le régime, avec désignation du temps.

D. *Qu'entendez-vous par-là?*

R. J'entends que le participe exprime le même attribut, et régit le même cas, que le verbe dont il est formé, et qu'il désigne tantôt le présent et tantôt le passé, comme on l'a vu dans la conjugaison des verbes.

D. *En quoi donc principalement le participe est-il différent du verbe?*

R. En ce qu'il exprime l'attribut sans affirmation, et par conséquent sans la désignation des personnes, qui est une suite de l'affirmation.

D. *Combien y a-t-il de sortes de participes?*

R. Il y en a de deux sortes; *les participes actifs*, et *les participes passifs*.

ARTICLE PREMIER.

Des Participes actifs.

D. *QU'EST-CE que les participes actifs ?*

R. On appelle communément participes actifs, ceux qui sont terminés en *ant*, avec leur prétérit, parce que dans les verbes actifs, et dans une partie des verbes neutres, ils signifient le sujet comme produisant ou ayant produit une action. Ainsi dans *Dieu aimant les hommes, Adam ayant péché*, on fait entendre que Dieu aime les hommes, et qu'Adam a péché ; et on pourroit rendre *aimant* et *ayant péché*, par *qui aime* et *qui a péché*.

D. *Comment appelle-t-on les mêmes participes dans les verbes qui n'expriment pas d'action ?*

R. On les appelle aussi participes actifs, sans autre raison que pour ranger tous les participes en *ant* sous une même dénomination.

D. *Qu'est-ce que les participes actifs ont de commun avec les adjectifs ?*

R. C'est que, comme les adjectifs, ils n'expriment qu'une qualité ou un attribut, et qu'ils se rapportent toujours à un nom substantif exprimé ou sous-entendu, de quelque genre et de quelque nombre qu'il soit.

D. *En quoi sont-ils différents des autres noms adjectifs ?*

R. 1. En ce qu'ils ont les mêmes régimes absolus ou relatifs, que les verbes dont ils sont participes. Ainsi, comme on dit, *Un écolier sage préfere l'étude au jeu ;* on dit de même, *Un écolier sage préférant l'étude au jeu.*

2. En ce qu'ils sont pour la plupart indéclinables, c'est-à-dire, qu'ils ne changent point de terminaison, en quelque genre et en quelque nombre que soient les substantifs auxquels ils se rapportent. Ainsi on dit également, *Un homme*

LISANT *de bons livres : une femme* LISANT *de bons livres : des hommes* LISANT *de bons livres : des femmes* LISANT *de bons livres.* Et l'on voit que dans ces quatres phrases, où les substantifs sont de divers genres et de divers nombres, le participe *lisant* ne change pas de terminaison.

D. *Cette seconde différence convient-elle sans exception à tous les participes actifs ?*

R. Non : il faut en excepter les participes actifs de quelques verbes neutres, qui en certaines occasions, changent leurs terminaïsons, suivant le genre et le nombre substantif auquel ils se rapportent : tels que sont, *approchant*, *dépendant*, *tendant*, *usant*, *jouissant*, *répugnant*, et quelques autres en fort petit nombre : car on peut dire, *Une étoffe approchante de la vôtre. Les villages dépendants d'une Seigneurie. Une requête tendante à la cassation d'un arrêt. Des filles majeures usantes et jouissantes de leurs droits. Une humeur répugnante à la mienne.*

D. *Il me semble que vous auriez pu comprendre dans cette exception un plus grand nombre de participes actifs.*

R. Il est vrai qu'on dit encore, *Un vice dominant : une passion dominante : un effet surprenant : des aventures surprenantes : un jardin charmant : des tableaux charmants, etc.* Mais ce qui paroît participe dans ces phrases, ne l'est pas : ce sont des noms purement adjectifs, qui ne servent qu'à qualifier, et qu'on appelle *adjectifs verbaux*, c'est-à-dire, formés de quelques verbes.

D. *Comment peut-on distinguer un adjectif verbal terminé en* ant, *d'avec un participe actif ?*

R. 1. L'adjectif verbal n'a pas, comme le participe actif, le régime absolu ou relatif du verbe dont il est formé. Ainsi on dira bien, *Une femme suppliante*, mais on ne dira pas, *Une femme suppliante ses juges.* Il faudra dire, en se servant du participe actif indéclinable, *Une femme suppliant ses juges.*

2. Le participe actif ne peut jamais subsister seul dans le discours, sans être suivi d'un régime ou de quelques mots qui en dépendent, exprimés ou sous-entendus. Ainsi on ne peut pas dire, *Pierre aimant*, sans exprimer ce qu'il aime, et quand on dit, *Pie VII actuellement régnant*, on sous-entend *à Rome*. Au lieu que le nom adjectif verbal n'a ni régime, ni aucune autre suite nécessaire : comme on le voit dans, *Un effet surprenant, un jardin charmant, etc.*

3. On distingue encore plus généralement l'adjectif verbal du participe actif, en ce qu'il peut toujours être mis immédiatement à la suite du verbe substantif *être*, comme tous les autres adjectifs : ce qui ne convient pas au participe actif. Ainsi on dira bien, *Ce jardin est brillant, cet effet est surprenant*; mais on ne poura pas dire, sans blesser l'usage, *je suis lisant, Pierre est dormant*; ni, *cette femme est craignant Dieu, cette femme est aimant son mari*; quoiqu'on puisse dire *cette femme est sage, attachée à ses devoirs, craignant Dieu, et aimant son mari*; parce qu'alors, *craignant* et *aimant*, ne sont pas immédiatement après le verbe *est*.

Suivant cette derniere observation, les participes actifs, *approchant, dépendant*, et les autres que nous avons exceptés, pouroient absolument, joints à leurs régimes, être regardés comme adjectifs verbaux, puisqu'on peut dire, *Cette étoffe est approchante de la vôtre. Ces villages sont dépendants de ma Seigneurie, etc.*

D. *Le Gérondif étant entiérement semblable par l'expression au participe actif, lorsqu'il n'est pas précédé de la préposition* en, *comment peut-on le distinguer?*

R. De deux manieres :

1. Par la connoissance de la nature de l'un et de l'autre. Le gérondif ne désigne qu'une circonstance, une maniere, ou un moyen de l'action exprimée par le verbe principal auquel il

est subordonné ; au lieu que le participe marque toujours ou l'état du sujet auquel il se rapporte, ou la raison et le fondement d'une action exprimée par quelque verbe.

2. Quoique le gérondif soit souvent employé sans être précédé de la préposition *en*, on peut néanmoins toujours la mettre avant quelque gérondif que ce soit, excepté avant les gérondifs *ayant* et *étant*. On ne peut jamais, au contraire, joindre cette préposition à un participe actif, sans altérer le sens de la phrase, et sans faire violence à l'usage.

D. *Rendez-moi cette différence encore plus sensible par des exemples.*

R. Si je dis, *je suis persuadé que* TRAVAILLANT *pendant six mois avec application, vous surpasserez votre frere ; travaillant*, n'exprime qu'une manière ou un moyen de l'action signifiée par le verbe, *vous surpasserez*, c'est-à-dire, un moyen de surpasser votre frere ; et on peut y joindre *en*, sans changer le sens de la phrase, en disant, *je suis persuadé qu'*EN TRAVAILLANT *pendant six mois, etc.* Par conséquent, *travaillant*, est un gérondif en cette occasion.

Mais dans cette autre phrase, *La plupart des Grands du Royaume* JUGEANT *la seconde Croisade contraire au bien de l'Etat, voulurent en détourner S. Louis : jugeant*, marque le fondement de l'action exprimée par les verbes, *voulurent détourner ;* c'est-à-dire, *que les Grands du Royaume voulurent détourner S. Louis de la seconde Croisade,* PARCE QU'ILS LA JUGEOIENT *contraire au bien de l'Etat :* et l'on ne pouroit pas dire, sans altérer le sens de la phrase, et sans faire violence à l'usage, *La plupart des Grands du Royaume,* EN JUGEANT *la seconde Croisade contraire au bien de l'Etat, voulurent en détourner S. Louis.*

On sentira encore mieux la différence d'un gérondif et d'un participe, en se servant d'un même verbe, avec ou sans la préposition *en.*

Par exemple, ce n'est pas la même chose de dire, *Je vous ai vu* PRIANT *Dieu*, ou *je vous ai vu* EN PRIANT *Dieu*. La premiere phrase où *priant* est participe, signifie *je vous ai vu lorsque vous priiez Dieu*; et la seconde, où *priant* est gérondif, signifie, *je vous ai vu pendant que je priois Dieu*.

D. *Quel temps marque le participe actif en* ant ?

R. Quoiqu'on l'appelle communément *participe actif présent*, il ne désigne néanmoins par lui-même aucun temps déterminé, et il se rapporte toujours au temps du verbe auquel il est joint dans la phrase. Mais le prétérit du même participe actif, comme *ayant aimé*, *ayant lu*, exprime toujours par lui-même un temps passé. Et quand on veut exprimer la signification d'un participe actif au futur, on joint le participe *devant*, à l'infinitif du verbe, et on dit, *devant aimer*, *devant lire*, *etc.*

D. *N'y a-t-il pas quelque regle de construction pour les participes en* ant *et les gérondifs ?*

R. Il y en a une essentielle, et à laquelle on manque assez communément; c'est que ces participes et gérondifs, qui forment toujours des phrases incidentes et subordonnées à d'autres, doivent nécessairement se rapporter au sujet ou nominatif du verbe de la phrase principale, ou de celle dont dépend la phrase incidente, quand ils ne sont pas accompagnés d'un autre nom.

Ainsi on dira bien, *Je n'ai pas pu aller chez vous, ayant eu des occupations qui m'en ont empêché*; parce que le participe *ayant eu*, se rapporte à *moi*, sujet ou nominatif du verbe de la phrase principale : et *je ne puis aller chez vous, mon frere me retenant à dîner*; parce que le participe *retenant* est accompagné du nom *mon frere*, auquel il se rapporte, et qui est différent de *moi*, sujet ou nominatif du verbe de la phrase principale.

Mais un Grammairien n'a pas pu, sans s'écarter de cette regle, se servir des phrases suivantes : *Regles qu'il est inutile de répéter,* VENANT *de les exposer dans le moment... Je ne doute pas que la seule inspection de ces exemples ne procure à la maxime que je viens d'adopter, l'approbation du Lecteur,* POUVANT *sans peine appercevoir que l'autre nombre, etc... Après avoir observé que le premier peut figurer par-tout, et que la difficulté ne regarde que le second, ne* POUVANT *être employé que dans certaines occasions, et non dans d'autres.... Ils remplissent cette étendue de service par le secours de la combinaison,* EN *les* JOIGNANT *les uns aux autres selon le besoin, etc.* parce que dans toutes ces phrases, les participes *venant* et *pouvant*, et le gérondif, *en joignant*, ne se rapportent pas au sujet ou nominatif du verbe de la phrase principale, et qu'on ne sait même trop à la premiere vue à quoi les faire rapporter.

ARTICLE II.

Des Participes passifs.

D. *QU'EST-CE que les Participes passifs ?*

R. Ce sont ceux qui ont une signification passive, c'est-à-dire, qui expriment le sujet comme terme d'une action, ou comme recevant l'effet d'une action produite par un autre sujet. Ainsi quand je dis, *un écolier aimé de ses maîtres*, je donne l'idée *d'un écolier*, auquel se termine l'action d'aimer, produite par *ses maîtres.*

D. *Quelles sont les propriétés que les participes passifs empruntent du verbe ?*

R. C'est de signifier l'action du verbe comme reçue, et d'avoir le même régime que le verbe passif. Ainsi comme on dit, *Les spectacles* SONT FRÉQUENTÉS *par des gens oisifs : La vertu* EST ESTIMÉE *de tout le monde ;* on dit de même, *Les spectacles* FRÉQUENTÉS *par les gens oisifs : La vertu* ESTIMÉE *de tout le monde.*

D. *En quoi les participes passifs sont-ils regardés comme adjectifs?*

R. En ce que le plus souvent ils expriment une qualité ou un attribut passif, qu'ils se rapportent à un nom substantif, et qu'ils sont susceptibles de genres et de nombres.

D. *Tous les participes que l'on appelle passifs ont-ils véritablement la signification passive?*

R. Non; et on ne leur a donné cette dénomination commune, que parce que ceux qui ont la signification passive sont en plus grand nombre, et que d'ailleurs ils ont tous la même forme et la même fonction dans la conjugaison des verbes.

D. *Quelle est la fonction des participes passifs dans la conjugaison des verbes?*

R. C'est, comme nous l'avons vu, d'en former tous les temps composés avec les auxiliaires *avoir* et *être*.

D. *Où trouve-t-on facilement le participe passif de chaque verbe?*

R. Dans le premier des temps composés, qui est le prétérit indéfini. Ainsi *rendu* et *craint*, sont les participes passifs des verbes *rendre* et craindre, parce qu'ils font au prétérit, *j'ai rendu*, *j'ai craint*.

D. *Donnez-moi donc quelques éclaircissements sur la signification des participes passifs.*

R. La signification des participes passifs varie suivant la nature des verbes dont ils dépendent.

1. Les participes passifs des verbes actifs ont la signification passive, quand ils sont employés simplement comme adjectifs de quelques noms sans affirmation; ou quand, précédés de quelques temps du verbe *être*, ils forment l'espece de verbes que nous avons appellés passifs. Ainsi dans, *un ennemi vaincu*, la signification de *vaincu* est passive, parce qu'il est simplement adjectif du nom *ennemi*: et il a la même signification dans

l'ennemi fut vaincu, parce qu'il y est précédé de *fut*, prétérit du verbe *être*.

2. Ces mêmes participes cessent d'avoir la signification passive, lorsqu'ils forment, avec l'auxiliaire *avoir*, les temps composés, tant des verbes actifs que des verbes neutres, comme dans, *j'ai vaincu, j'ai agi*. Ils ne paroissent alors présenter par eux-mêmes qu'une signification vague et indéfinie du verbe dont ils dépendent, puisque *vaincu* et *agi* considérés seuls et dans le sens qu'ils ont, étant joints à l'auxiliaire *j'ai*, n'expriment aucune idée déterminée, et ne peuvent être joints à aucun nom, ni comme adjectifs, ni comme attributs; mais ils sont déterminés à avoir une signification active, par la jonction de l'auxiliaire *avoir*. Ainsi l'on pouroit dire que les participes qui forment, avec cet auxiliaire, les temps composés des verbes actifs et des verbes neutres, sont des mots incomplets qui ne signifient rien de fixe qu'avec quelque temps du verbe *avoir* : en sorte que dans *j'ai vaincu*, *j'ai* et *vaincu* pouroient être regardés comme un seul et même mot, dont l'emploi est de signifier l'action du verbe au passé, comme *je vaincrai*, la signifie au futur.

Cette observation regarde également les participes des verbes impersonnels et des verbes réfléchis et réciproques, directs et indirects, où le verbe *être*, qui en forme les temps composés, est simplement mis pour l'auxiliaire *avoir*.

3. Les participes passifs des verbes neutres qui se conjuguent avec l'auxiliaire *être*, ont ordinairement par eux-mêmes une signification active, rapportée à un temps passé, c'est-à-dire, qu'ils expriment une action ou une chose arrivée, avec rapport à un sujet auquel l'une ou l'autre peut être attribuée : et c'est ce qui fait qu'ils présentent d'eux-mêmes, et sans le secours de l'auxiliaire, une idée déterminée, et qu'ils peuvent être joints à un nom, comme adjectifs ou comme attributs.

tributs. Ainsi ; *venu*, *monté*, *descendu*, *tombé*, *etc.* veulent dire quelqu'un qui a fait l'action de *venir*, de *monter*, de *descendre*, et à qui il est arrivé de *tomber*, puisqu'on peut dire, *Un homme venu de loin : un couvreur monté sur le toit : un Ange descendu du Ciel : un enfant tombé dans la rivière.* Et ces participes conservent la même signification, indépendamment du verbe *être*, dans les temps composés, *je suis venu*, *je suis monté*, *je suis descendu*, *je suis tombé*, *etc.*

D. *Comment sont terminés tous les participes passifs ?*

R. Ils sont terminés,

En *é*, dans tous les verbes de la premiere conjugaison : aimer, *aimé :* donner, *donné :* estimer, *estimé.*

En *ert*, dans les verbes dont l'infinitif est en *frir* ou en *vrir :* offrir, *offert :* ouvrir, *ouvert.* Excepté *appauvrir*, qui fait *appauvri.*

En *int*, dans les verbes dont l'infinitif est en *indre* : contraindre, *contraint :* peindre, *peint :* joindre, *joint.*

En *it*, dans les verbes qui ont l'infinitif en *ire :* conduire, *conduit :* dire, *dit :* écrire, *écrit.* Excepté *lire*, qui fait *lu : luire*, *nuire* et *suffire*, qui font, *lui*, *nui*, *suffi.*

Acquérir, *conquérir*, *enquérir*, *requérir*, font *acquis*, *conquis*, *enquis*, *requis.*

Asseoir, fait *assis :* surseoir, *sursis :* mourir, fait *mort.*

Absoudre, fait *absous :* dissoudre, *dissous :* *résoudre*, fait *résous* ou *résolu.*

Clore, et ses composés, ont ce même participe terminé en *os :* clore, *clos :* éclore, *éclos :* enclore, *enclos.*

Exclure, fait *exclus.*

Faire, *traire*, et leurs composés, l'ont en *ait :* faire, *fait :* traire, *trait :* défaire, *défait :* extraire, *extrait :* soustraire, *soustrait.*

Mettre et ses composés, l'ont en *mis* : mettre ; *mis* : permettre, *permis* : promettre, *promis*.

Naître, fait *né*.

Prendre, et ses composés, l'ont en *pris* : prendre, *pris* : surprendre, *surpris* : comprendre, *compris*.

Les participes passifs de tous les autres verbes sont généralement terminés en *i* ou en *u* : finir, *fini* : servir, *servi* : fuir, *fui* : rire, *ri* : valoir, *valu* : retenir, *retenu* : étendre, *étendu* : connoître, *connu* : déplaire, *déplu*, etc.

Les féminins de ces participes se forment, suivant la regle générale qui a été donnée pour les adjectifs, page 38, en ajoutant seulement un *e* muet au masculin. Ainsi *aimé*, fait *aimée* au féminin : *offert*, fait *offerte* : *contraint*, fait *contrainte* : *écrit*, fait *écrite* : *acquis*, fait *acquise* : *mort*, fait *morte* : *fini*, fait *finie* : *connu*, fait *connue*, etc.

Il faut en excepter *absous* et *dissous*, qui font *absoute* et *dissoute* : *résous* n'a pas de féminin : *exclu*, fait *exclue*, et *exclus* fait *excluse*.

D. *Les participes passifs sont-ils toujours déclinables, c'est-à-dire, changent-ils toujours de terminaisons, suivant qu'ils se rapportent à un nom masculin ou féminin, singulier ou pluriel ?*

R. Non : et c'est sur quoi il est à propos de donner des regles certaines.

Il faut d'abord se souvenir que dans tous les temps composés des verbes, les participes passifs sont toujours précédés de quelques temps d'un des deux verbes auxiliaires *avoir* et *être*.

I. *Regle générale.*

Les participes passifs sont ordinairement indéclinables, quand ils sont précédés du verbe auxiliaire *avoir*.

Ainsi il faut écrire, *Les grands Princes ont toujours* PROTÉGÉ *les Sciences*, et non pas, *protégés*, en le faisant rapporter à *Princes*, ni *protégées*, en le faisant rapporter à *Sciences*.

II. *Regle générale.*

Les participes passifs à la suite des temps du verbe auxiliaire *avoir*, sont ordinairement déclinables, quand ils sont précédés de leur régime absolu exprimé par un nom ou par un pronom, soit conjonctif ou autre.

Ainsi dans ce vers, *Quels courages Vénus n'a-t-elle pas domtés?* on voit que *domtés* s'accorde en genre et en nombre avec *courages*, qui est son régime, parce que le régime précede le verbe.

Et pour faire, dans un seul exemple, l'application des deux regles générales, il faut écrire, *J'ai* REÇU *les lettres que vous m'avez* ÉCRITES *au sujet de l'affaire que je vous avois* PROPOSÉE ; *et après les avoir* LUES *avec attention, j'ai* RECONNU *comme vous, que si je l'avois* ENTREPRISE, *j'y aurois trouvé des obstacles que je n'avois pas* PRÉVUS.

Dans cette phrase, *reçu* est indéclinable, parce qu'il n'est pas précédé de son régime; *écrites* est déclinable, et s'accorde en genre et en nombre avec son régime absolu, exprimé par le pronom relatif *que*, qui précede le verbe et qui se rapporte à *lettres : proposée* s'accorde de la même manière avec le *que* qui le précede, et qui se rapporte à *l'affaire; lues*, s'accorde avec son régime absolu exprimé par le pronom conjonctif *les*, qui est auparavant, et qui se rapporte à *lettres; reconnu* est indéclinable, parce qu'il n'est précédé d'aucun régime; *entreprise* s'accorde avec son régime absolu, exprimé auparavant par le pronom conjonctif *l'* avec apostrophe, mis pour *la*, qui se rapporte à *l'affaire; trouvé* est indéclinable, parce qu'il précede son régime, qui est *obstacles; prévus* s'accorde avec son régime absolu *que*, qui est auparavant, et qui se rapporte à *obstacles*.

Il n'y a rien de contraire à cette regle dans

les phrases suivantes : *Le Dieu Mercure est un de ceux que les Anciens ont le plus* MULTIPLIÉ. *Ce jour est un de ceux qu'ils ont* CONSACRÉ *aux larmes ;* parce que, suivant les observations qui ont été faites à la page 104 et à la page 152, le mot *un* y est employé dans un sens distinctif, et qu'il est l'antécédent du relatif *que*. D'où il s'ensuit que ce relatif étant au singulier, les participes *multiplié* et *consacré*, doivent être mis au même nombre ; et non pas au pluriel, en les faisant accorder avec *ceux*.

Exceptions.

Les mêmes participes, quoique précédés de leur régime absolu, redeviennent indéclinables.

1. Quand le participe étend son régime à un autre verbe dont il est suivi, et avec lequel il a une liaison si étroite, qu'ils font l'un et l'autre un sens indivisible, comme dans ces exemples : *N'avez-vous pas envie de pratiquer les vertus que vous avez* ENTENDU *louer ? Combien d'hommes retombent dans les désordres qu'ils avoient* RÉSOLU *d'éviter ? Pourquoi vous êtes-vous écarté de la route que vous aviez* COMMENCÉ *à suivre ?*

Un participe fait un sens indivisible avec le verbe dont il est suivi, lorsque, ne présentant l'un et l'autre qu'une seule idée, on ne peut les séparer sans changer le sens de la phrase, et que d'ailleurs c'est plutôt au second verbe que le régime précédent se rapporte, qu'au participe, qui, dans cette occasion, ne doit être regardé que comme une modification du verbe suivant. Ainsi en disant, *Des vertus que vous avez entendu louer*, je ne puis séparer *louer* du participe *entendu*, et dire : *Les vertus que vous avez entendu*, sans changer le sens de la phrase, puisque ma pensée n'est pas que *vous avez entendu des vertus*, mais que *vous les avez entendu louer*. D'ailleurs le relatif *que*, mis pour *les vertus*, est moins le régime du participe *entendu*, que du verbe *louer*,

le sens de la phrase étant que *vous avez entendu louer des vertus*. On peut faire les mêmes observations sur les autres exemples.

Quoique les verbes joints de cette maniere aux participes, soient ordinairement à l'infinitif, il arrive néanmoins quelquefois qu'ils sont à quelqu'autre temps de l'indicatif ou du subjonctif, avec la conjection *que*; comme quand on dit: *Les affaires que j'avois* PRÉVU *que vous auriez*. Cette différence de construction n'empêche pas que les deux verbes ne puissent avoir un sens indivisible, et que par conséquent le participe ne puisse être indéclinable, comme *prévu* l'est effectivement dans l'exemple cité, par les mêmes raisons que nous venons d'expliquer, en parlant du participe suivi d'un verbe à l'infinitif.

Il y a quelques verbes, tels que sont principalement, *faire* et *laisser*, qui, suivis immédiatement d'un autre verbe à l'infinitif, ne doivent être regardés avec ce verbe que comme un seul verbe actif, soit que le second verbe soit actif, soit qu'il soit neutre. Ainsi, comme on dit, *faire étudier*, *laisser lire quelqu'un*, on dit également, *faire venir*, *laisser mourir quelqu'un*. Le participe passif du premier de ces verbes est toujours indéclinable, quoique le régime absolu soit auparavant, parce que le second verbe est régi par le premier, et que le régime absolu dont ils sont précédés, n'est pas le régime d'un seul, mais de tous les deux ensemble, comme ne formant qu'un seul verbe actif. Il faut donc écrire, en conséquence de cette regle: *L'écoliere que j'ai fait étudier: les écolieres que j'ai fait lire: les marchandises que vous avez fait venir: les malades que vous avez laissé mourir.*

Quand on peut considérer le participe et le verbe suivant sous deux idées différentes, et par conséquent les séparer l'un de l'autre, sans changer le sens de la phrase, et que d'ailleurs le

régime précédent ne se rapporte qu'au participe ; alors ce participe doit s'accorder en genre et en nombre avec le nom ou le pronom qu'il régit. Ainsi il faut dire, *La résolution que j'ai* PRISE *d'aller à la campagne*, parce que les deux verbes présentent chacun une idée particulière, et qu'ils conservent leur propre signification, étant séparés l'un de l'autre. En effet, que l'on sépare, *la résolution que j'ai prise*, d'avec le reste, *d'aller à la campagne*, ces deux parties ont toujours chacune le même sens, et sont indépendantes l'une de l'autre pour leur signification. D'ailleurs le relatif *que*, mis pour *la résolution*, n'est pas le régime du verbe *aller*, mais du participe *prise*, comme on le voit en disant, *j'ai pris la résolution*. Cette explication peut suffire pour tout autre exemple.

Les participes ne sont pas moins indéclinables, lorsque les verbes avec lesquels ils font un sens indivisible, sont sous-entendus comme dans cette phrase, *Je vous ai rendu tous les services que j'ai* VOULU, *que j'ai* DU, *que j'ai* PU : c'est-à-dire, *que j'ai voulu, que j'ai dû, que j'ai pu vous rendre.*

2. Quand le participe et l'auxiliaire *avoir* sont employés impersonnellement, le participe est toujours indéclinable. Ainsi il faut dire, *Les chaleurs excessives qu'il a* FAIT *ont causé beaucoup de maladies.*

3. Suivant M. de Vaugelas, M. l'Abbé Régnier, Desmarais, l'Auteur de la Grammaire générale et raisonnée, et les bons Ecrivains de leur temps, les participes passifs, quoique précédés de leur régime absolu, sont encore indéclinables, quand le nominatif du verbe est mis après le verbe. Ainsi, en adoptant cette regle, on écrit, *Vous devez être satisfait de la justice que vous ont* RENDU *vos juges* : au lieu qu'il faudroit écrire, en mettant le nominatif avant le verbe, *Vous devez être satisfait de la justice que vos juges vous ont* RENDUE.

4. Les mêmes Auteurs font aussi le participe indéclinable, lorsqu'il est suivi d'un nom substantif ou adjectif à l'accusatif, qui se rapporte au régime précédent, et qui en fait partie. Ainsi ils écrivent, en parlant d'Adam et d'Ève : *Dieu les avoit* CRÉÉ *innocents, et les promesses trompeuses du démon les ont* RENDU *coupables.*

Ces deux dernieres exceptions sont fondées sur la prosodie, c'est-à-dire, sur la précipitation de la prononciation qui ne permet pas de s'arrêter sur le participe passif, ni de le séparer du verbe ou du nom dont il est suivi. Il y a pourtant des cas où l'on peut faire naturellement un petit repos entre l'un et l'autre. Il est permis alors de revenir à la regle générale, et de faire accorder le participe avec le régime précédent, comme dans ces deux vers si connus et tant de fois cités :

Pauvre Didon, où t'a RÉDUITE,
De tes maris le triste sort ?

Mais ces deux mêmes exceptions sont aujourd'hui fort contestées. Il y a encore plusieurs bons Auteurs qui s'y conforment; comme on le voit dans cette phrase tirée du commencement du livre premier des Satyres d'Horace, de la traduction de M. Batteux : *Il n'y a pas, je crois, un seul barbier, pas un homme désœuvré, qui ne sache la vengeance que le demi-romain Persius a* TIRÉ *des grosses injures qu'avoit* VOMI *contre lui le proscrit Rupilius, surnommé le Roi.*

D'autres Auteurs, dont l'autorité, pour ce qui regarde les difficultés de notre langue, ne peut manquer d'être respectée, sont d'un sentiment contraire, et prétendent, par des raisons fondées en principes, sans s'embarrasser de la raison de la prosodie, que les participes passifs, précédés de leur régime absolu, doivent toujours être déclinables, soit que le nominatif du verbe soit avant ou après le verbe, soit que le participe soit suivi ou non d'un nom qui se rapporte au régime précédent.

Dans cette diversité de sentiments, nous croyons pouvoir dire qu'il est encore libre de suivre l'un ou l'autre jusqu'à ce que, comme il pourra arriver, l'usage se soit absolument déclaré pour le dernier.

III. *Regle générale.*

Les participes passifs, précédés des temps du verbe *être*, sont toujours déclinables, quand le verbe *être* est employé comme verbe substantif; et il est employé comme tel dans *les verbes neutres*, dans *les verbes passifs*, et dans *les verbes réfléchis passifs*.

Ainsi il faut dire : *Les Juifs sont* TOMBÉS *plusieurs fois dans le péché d'idolâtrie. Les lettres et l'écriture ont été* INVENTÉES *pour peindre la parole et pour parler aux yeux. Les mauvaises nouvelles se sont toujours* RÉPANDUES *plus promptement que es bonnes.*

S'il y a un pronom conjonctif avant les participes *allé* et *venu*, suivi d'un autre verbe, ces participes sont indéclinables. Ainsi on dit : *Elle nous est* VENU *voir, elle lui est* ALLÉ *porter de l'argent*, parce qu'alors le participe et le verbe suivant sont censés ne faire qu'un même mot, et que le pronom conjonctif n'est régi que par le second verbe : au lieu qu'en transposant le pronom conjonctif, il faudroit dire, *Elle est* VENUE *nous voir, elle est* ALLÉE *lui porter de l'argent.*

IV. *Regle générale.*

Quand les temps du verbe *être*, qui précedent les participes passifs, sont mis simplement pour les temps de l'auxiliaire *avoir*, alors ces participes sont déclinables ou indéclinables, dans le même cas où le sont les participes précédés des temps du verbe *avoir*.

Les temps du verbe *être* sont mis simplement pour ceux de l'auxiliaire *avoir*, dans les *verbes réfléchis*, *directs* ou *indirects*. Ainsi quand je dis,

Caton s'est TUÉ *pour ne pas tomber entre les mains de César;* c'est comme si je disois, *Caton a tué soi :* et quand je dis, *Lucrece s'est donné la mort, ne pouvant survivre à l'affront qu'elle avoit reçu de Tarquin ;* c'est comme si je disois, *Lucrece a donné la mort à soi, etc.*

On doit aussi regarder le temps du verbe *être*, comme étant mis pour ceux de l'auxiliaire *avoir* dans *les verbes réfléchis par l'expression*, parce qu'il est certain que le verbe *être* n'y est pas employé comme verbe substantif.

D. *Appliquez les regles et exceptions qui regardent les participes précédés de l'auxiliaire* avoir, *à quelques exemples pour les verbes réfléchis.*

R. Il faut pour cela se rappeller que dans les verbes réfléchis directs, les pronoms conjonctifs *me, te, se, nous, vous, se*, sont toujours régimes absolus à l'accusatif, et qu'ils ne sont jamais que régimes relatifs au datif, dans les verbes réfléchis indirects.

La premiere regle générale ne convient qu'aux verbes réfléchis indirects. Ainsi dans cette phrase, *Les hommes se sont* BÂTI *des villes pour leur sûreté ; bâti* est indéclinable, parce que *se* qui le précede n'est qu'un régime relatif, et que le régime absolu qui est, *des villes*, est après le verbe.

La seconde regle générale convient aux verbes réfléchis directs et indirects, comme on le voit dans ces exemples, *Les Romains se sont* AGRANDIS *par la défaite de leurs voisins. Les sujets des Républiques suivent ordinairement les loix qu'ils se sont* PRESCRITES ; où *agrandis* s'accorde en genre et en nombre avec *se*, qui se rapporte aux *Romains*, et *prescrites*, avec *que* qui se rapporte à *loix ;* parce que ces pronoms *se* et *que*, sont régimes absolus des participes *agrandis* et *prescrites*, et les précedent. Le pronom *se* de la seconde phrase n'est qu'un régime relatif.

On peut ranger sous cette seconde regle les verbes réfléchis par l'expression, dans lesquels le

pronom conjonctif ne peut être regardé que comme régime à l'accusatif, quoiqu'on n'apperçoive pas ce qui le régit.

La premiere exception convient aux verbes réfléchis directs et indirects. Ainsi on dit, *Les troupes de Charles VII n'auroient pas empêché la prise d'Orléans, si elles ne se fussent* LAISSÉ *conduire par une jeune fille. Nous ne devons point passer de jour, sans donner quelque temps à la Science que nous nous sommes* PROPOSÉ *d'étudier :* où *laissé* et *proposé* sont indéclinables, quoique précédés des régimes absolus *se* et *nous*, parce qu'ils font un sens indivisible avec les verbes suivants, *conduire* et *étudier.*

La seconde exception ne convient pas aux verbes réfléchis, parce qu'ils ne peuvent jamais s'employer impersonnellement, comme les verbes qui prennent l'auxiliaire *avoir.*

La troisieme exception convient aux verbes réfléchis directs et indirects, dans quelques occasions. Ainsi on peut dire, *A quelles extrémités ne se sont point* PORTÉ *les Calvinistes pour établir leur nouvelle Religion, et quelle réputation ne s'est pas* FAIT *le Prince qui les a dissipés !* où *porté* et *fait* sont indéclinables, quoique précédés de leurs régimes absolus *se* et *réputation*, parce qu'ils sont suivis de leurs nominatifs, avec lesquels ils se lient dans la prononciation.

Il est pourtant mieux, en général, de mettre le nominatif avant ces sortes de verbes.

La quatrieme exception convient aux verbes réfléchis directs et indirects, comme dans ces exemples : *Les Amazonnes se sont* RENDU *célébres par leur courage dans la guerre. Les premiers croisés n'ont tenté la conquête de la Terre sainte, que parce qu'ils se la sont* FIGURÉ *plus aisée qu'elle n'étoit ;* où *rendu* et *figuré* sont indéclinables, quoique précédés de leurs régimes absolus *se* et *la*, parce que les noms *célebres* et *aisée* dont ils sont suivis, font partie et sont inséparables de ces régimes.

Les mêmes regles et exceptions doivent être également appliquées aux verbes réciproques directs et indirects.

Presque tous les Grammairiens et les bons Auteurs s'accordent sur les quatre regles générales que l'on vient d'établir, et il n'y a de partage entre eux qu'au sujet des deux dernieres exceptions.

D. *Quand les participes passifs sont déclinables, avec quoi les fait-on accorder?*

R. On les fait accorder ou avec un nom substantif, ou avec le nominatif du verbe, ou avec le régime absolu du verbe.

D. *En quelle occasion fait-on accorder les participes passifs avec un nom substantif?*

R. Quand ils ne forment aucun temps composé du verbe, et qu'ils sont seulement employés comme adjectifs d'un nom substantif; comme quand on dit, *un ouvrage* ACHEVÉ, *une maison* ACHEVÉE, *des ouvrages* ACHEVÉS, *des maisons* ACHEVÉES.

D. *En quelle occasion les participes passifs s'accordent-ils avec le nominatif du verbe?*

R. Quand ils forment avec l'auxiliaire *être*, les temps composés d'un verbe qui n'a pas de régime absolu, comme dans ces exemples, *mon frere est* TOMBÉ, *ma sœur est* TOMBÉE, *mes freres sont* TOMBÉS, *mes sœurs sont* TOMBÉES. *Mon frere a été* PUNI, *ma sœur a été* PUNIE, *mes freres ont été* PUNIS, *mes sœurs ont été* PUNIES.

D. *En quelle occasion les participes passifs s'accordent-ils avec le régime absolu du verbe?*

R. Quand ils forment avec l'auxiliaire *avoir* ou *être*, les temps composés d'un verbe précédé de son régime absolu : ce qui arrive principalement toutes les fois que ce régime est exprimé par un pronom conjonctif, relatif ou absolu : comme quand on dit, *Cette maison est à moi, je* L'*ai* ACHETÉE. *Je vous rends vos livres, je* LES *ai* LUS. *Les lettres* QUE *j'ai* ÉCRITES. *Les meubles* QUE *je me suis* DONNÉS. QUELS *ennemis ne me suis-je pas* FAITS, *etc.*

Dans les verbes réfléchis passifs et par l'expression, comme le pronom conjonctif est censé régime absolu, c'est avec ce pronom que s'accorde le participe passif. Ainsi dans ces phrases : *Cette nouvelle s'est* TROUVÉE *fausse. Nos premiers parents ne s'étoient pas* APPERÇUS *de leur nudité avant leur crime*, les participes *trouvée* et *apperçus* doivent s'accorder avec le pronom conjonctif *se*.

CHAPITRE VIII.

De la Préposition.

D. *QU'EST-CE que les prépositions ?*

R. Ce sont des mots destinés à marquer les différents rapports que les choses ont les unes aux autres, et qui ne peuvent pas s'employer sans régime.

D. *Qu'entendez-vous par un rapport ?*

R. J'entends une maniere de considérer une chose à l'égard d'une ou de plusieurs autres.

D. *Expliquez cette réponse par un exemple.*

R. Quand je dis simplement *Pierre*, je considere *Pierre* sans aucun rapport; mais si je dis, *Pierre est dans la maison : Pierre est avec son maître ;* j'exprime par les mots *dans* et *avec* les rapports de *Pierre* à l'égard de la *maison* et du *maître*. Par conséquent *dans* et *avec* sont des prépositions.

D. *Pourquoi ces mots sont-ils appellés* prépositions ?

R. Parce qu'ils se mettent ordinairement avant les mots qu'ils régissent.

D. *Pourquoi les prépositions ne peuvent-elles s'employer qu'avec leur régime ?*

R. Parce que les prépositions ne marquant seules et d'elles-mêmes, qu'un rapport vague et indéterminé, et n'ayant, par cette raison, qu'un sens incomplet, on ne peut les employer que suivies de quelques mots qui en forment le sens entier et complet, en fixant et déterminant le rapport par une

une application particuliere, c'est-à-dire, en énonçant ce à quoi une chose est rapportée. Et ces mots qui font le complément des prépositions en sont appellés le régime,

D. *Les prépositions sont-elles susceptibles de quelques changemens, comme les autres parties du discours?*

R. Non : elles sont invariables et n'ont aucune des propriétés qui conviennent au nom et au verbe. Ainsi elles n'ont ni *genres*, ni *nombres*, ni *cas*, ni *personnes*, ni *temps*, ni *modes* : et c'est ce qu'on appelle être indéclinable.

D. *Quelle est la division générale que l'on peut faire des prépositions?*

R. On les divise en les considérant par l'expression ou par la signification.

D. *Combien y en a-t-il de sortes, à les considérer par l'expression?*

R. Il y en a de deux sortes; les prépositions simples, qui s'expriment en un seul mot, comme *dans*, *avec*, *pour*, *après*, *etc.* et les prépositions composées, qui s'expriment en plusieurs mots, comme *vis-à-vis de*, *à l'égard de*, *à la réserve de*, *etc.*

D. *Quels sont les mots dont on forme les prépositions?*

R. Ce sont ordinairement des noms substantifs précédés d'un article ou de quelque autre préposition, et que l'on met au nombre des prépositions, parce qu'ils sont employés pour exprimer quelque rapport, comme *à côté de*, *à cause de*, *en présence de*, *etc.*

D. *Comment peut-on diviser les prépositions considérées par la signification?*

R. On peut en admettre autant de sortes qu'il y a de sortes de rapports. Mais comme il y a une infinité de manieres de considérer les choses les unes à l'égard des autres; que d'ailleurs un même rapport est souvent signifié par plusieurs prépositions, et qu'une même préposition marque divers rapports; il seroit trop long d'en faire une division

exacte et détaillée. Nous nous contenterons de diviser les prépositions par les principaux rapports qu'elles peuvent exprimer, qui sont,

Rapports.

- **Du lieu, de situation, d'ordre.**
  - dans, *Il est dans Paris.*
  - en, *Il est en Italie.*
  - à *Il est à Rome.*
  - hors *Cette maison est hors de la ville.*
  - sur, *Il est sur la mer.*
  - sous, *Tout ce qui est sous le Ciel.*
  - devant, *Il marchoit devant le Roi.*
  - après, *Il marchoit après le Roi.*
  - chez, *Il est chez le Roi.*
- **Du temps.**
  - avant, *Avant la guerre.*
  - pendant, *Pendant la guerre.*
  - depuis, *Depuis la guerre.*
- **De terme**
  - où l'on tend.
    - en, *Il va en Italie.*
    - à, *à Rome.*
    - vers, *L'aimant se tourne vers le Nord.*
    - envers, *Son amour envers Dieu.*
  - que l'on quitte : de, *Il part de Paris.*
- **De la cause**
  - efficiente : par, *Maison bâtie par un Architecte.*
  - matérielle : de, *de pierre, de brique.*
  - finale : pour, *pour un Prince.*
- **Autres rapports de**
  - union : avec, *Les soldats avec leurs Officiers.*
  - séparation : sans, *Les soldats sans leurs Officiers.*
  - exception : outre, *Compagnie de cent soldats, outre les officiers.*
  - opposition : contre, *Soldats révoltés contre leurs Officiers.*
  - retranchement : du, *Soldats retranchés du régiment.*
  - permutation : pour, *Rendre un prisonnier pour un autre.*
  - conformité : selon, *Selon la raison.*

D. *N'y a-t-il pas une autre maniere de diviser les prépositions?*

R. On peut encore les diviser par les cas qu'elles régissent. Ainsi il y en a qui régissent le génitif

ou l'ablatif, d'autres qui régissent le datif, et d'autres qui régissent l'accusatif.

1. Celles qui régissent le génitif ou l'ablatif, sont: *loin de, près de, auprès de, proche de, hors de, autour de, à côté de, à l'égard de, à couvert de, à l'abri de, à raison de, à la réserve de, à l'insu de, au deçà de, au delà de, au dessus de, au dessous de, au devant de, au dehors de, au dedans de, au travers de, au milieu de, à cause de, en présence de, le long de, vis-à-vis de, etc.*

Comme le génitif n'est pas distingué en françois de l'ablatif par l'expression, on peut donner pour regle générale que les prépositions qui régissent le génitif, sont les prépositions composées, parce que ce génitif est proprement le régime du nom dont elles sont formées; et que les prépositions qui régissent l'ablatif sont celles qui s'expriment en un seul mot, et qui marquent extraction ou séparation.

2. Celles qui régissent le datif, sont *jusqu'à* ou *jusques à, quant à, par rapport à, etc.*

3. Celles qui régissent l'accusatif, dont le nombre est très-grand, sont *après, d'après, attendu, avant, avec, chez, contre, dans, depuis, derriere, dès, devant, durant, en, entre, envers, environ, excepté, hors* ou *hormis, malgré, moyennant, nonobstant, outre, par, parmi, pendant, pour, proche, sans, selon, sous, suivant, sur, touchant, à travers, vers, voici, voilà, vu, etc.*

Il arrive souvent que l'on emploie abusivement l'adjectif *prêt* au lieu de la préposition *près*, quoiqu'il y ait entre ces deux mots une différence de signification et de régime.

L'adjectif *prêt* signifie disposé à quelque chose, qui est en état de faire ou de souffrir quelque chose, et il régit toujours le datif ou la préposition *à*, comme quand on dit, *je suis prêt à faire tout ce qu'il vous plaira. Le canon est prêt à tirer. Les armées étoient prêtes à en venir aux mains. Cette maison est prête à tomber.*

La préposition *près* au contraire est une préposition de temps qui marque un temps proche, et ne doit jamais s'employer que dans le sens de *sur le point de*, et qui régit toujours le génitif ou la préposition *de*, comme quand on dit : *Il est près de midi. Cet homme est près-de sa derniere heure, il est près de mourir, il est près d'être condamné.*

Ainsi c'est une faute de dire et d'écrire, *Mon ouvrage est prêt à être fini*, ou *prêt d'être fini : Mon procès est prêt à être jugé*, ou *prêt d'être jugé*, quand on veut dire que *l'ouvrage est sur le point d'être fini*, et que *le procès est sur le point d'être jugé*. Il faut nécessairement écrire dans ce sens, *mon ouvrage est près d'être fini : mon procès est près d'être jugé.*

On fait quelquefois régir l'accusatif à *vis-à-vis*, en disant, *vis-à-vis l'Eglise, vis-à-vis l'hôtel de*, etc. Mais l'Académie n'admet cette façon de parler que dans le style familier.

La préposition *proche* régit l'accusatif aussi bien que le génitif, et on dit également, *proche le palais*, et *proche du palais.*

On confond souvent, *au travers* avec *à travers*, et on leur donne indistinctement pour régime le génitif ou l'accusatif. Cependant *au travers* ne doit régir que le génitif, et *à travers* ne régit jamais que l'accusatif. Ainsi il faut nécessairement dire, *regarder au travers des vitres, au travers d'une lunette*, ou *à travers les vitres, à travers une lunette* : et non *au travers les vitres*, ni *à travers d'une lunette ; courir à travers les champs*, et non *à travers des champs.*

Hors, régit l'ablatif, quand il est préposition de lieu, et qu'il marque exclusion ou séparation. *Il est hors du Royaume. Une épée hors de son fourreau.* Il régit l'accusatif quand il est préposition d'exception, et qu'il signifie la même chose qu'*excepté. Tous les Juges furent de même avis, hors le Président.*

Il en est des régimes des prépositions comme

de ceux des verbes. Lorsque le régime de deux prépositions mises de suite, tombe sur un même nom, il faut que ces deux prépositions régissent le même cas : sinon, le nom sur lequel tombent les différents régimes, doit être répété ou par lui-même ou par un pronom, et mis aux cas qui conviennent à chacune des prépositions qui le régissent.

Ainsi on peut bien dire, *un Procureur qui travaille pour et contre sa partie, est un prévaricateur;* parce que les deux prépositions *pour* et *contre* régissent l'accusatif, et que *sa partie* peut être le régime de l'une et de l'autre. Mais on ne pourroit pas dire, sans blesser cette regle, *je me suis conduit suivant et conformément à vos avis*, parce que, *suivant* régit un accusatif, et *conformément* un datif. Il faudroit dire, si l'on vouloit absolument se servir des deux prépositions, *je me suis conduit suivant vos avis, et conformément à vos avis ;* ou par un autre tour de phrase, où il n'y auroit plus qu'une préposition, *je me suis conduit suivant vos avis, et je m'y suis conformé.*

La même faute se trouve dans cette phrase d'un Auteur célebre : *L'Eglise seule fondée sur la pierre, se conserve au milieu et contre tous les assauts des Eglises schismatiques, ou des fausses religions qui conspirent toutes à sa ruine.* Le régime d'*au milieu* doit être un génitif, et celui de *contre* un accusatif. Il faudroit donc dire, *au milieu de tous les assauts, et contre tous les assauts.* Cependant *tous les assauts* qui n'est qu'à l'accusatif, est le régime de l'un et de l'autre ; et c'est ce qu'il falloit éviter, pour parler correctement.

D. *Le mot* en, *étant aussi souvent pronom conjonctif que préposition, comment en distingue-t-on la signification ?*

R. En est préposition, quand il marque quelque rapport, et qu'il est suivi d'un nom qui en est le régime ; comme quand je dis, *J'ai fait un voyage en Italie ;* au lieu qu'il est pronom con-

jonctif, quand il est avec un verbe et qu'il est mis à la place d'un pronom personnel, ou d'un nom substantif au génitif ou à l'ablatif, ou de quelque chose qui le précede, comme quand je dis, *Je vous en ai parlé*, c'est-à-dire, *je vous ai parlé de lui* ou *d'elle, etc. de cette personne* ou *de cette chose.*

D. *Peut-on indifféremment employer les prépositions* dans *et* en *l'une pour l'autre?*

R. Non : il y a entre ces deux prépositions à peu près la même différence qu'il y a entre l'article défini et l'article indéfini; c'est-à-dire, que *dans* s'emploie ordinairement pour exprimer un sens précis et déterminé, et *en*, pour marquer un sens vague et indéterminé. Le premier signifie que l'on est dans un lieu à l'exclusion de tout autre, et le second ne présente pas nécessairement cette exclusion. Voilà pourquoi les noms communs qui sont régis par *dans*, prennent toujours l'article défini ou l'article *un, une*, quand le nom commun est déterminé par un adjectif ou par un pronom, et que ceux qui sont régis par *en* n'ont pas d'article.

On sentira ces différences de significations, sans qu'il soit nécessaire de les expliquer, dans les exemples suivans : *Il travaille dans la chambre*, ou, *il travaille en chambre. Il vit dans une douce liberté*, ou, *il vit en liberté. Il est dans une grande colere*, ou, *il est en colere. Il est dans une pension qui lui coûte cher*, ou, *il est en pension. Il est en Province*, ou, *il est dans la Province de Normandie. Il est dans la maison, il est dans la ville*; c'est-à-dire, qu'il n'en est pas sorti et qu'il n'est pas ailleurs. *Il est en ville;* c'est-à-dire, simplement, qu'il est sorti de sa maison. *Il est en pays étranger*, c'est-à-dire, qu'il est hors de la France.

Dans, marque encore le temps auquel on fera ou on aura fait quelque chose. *Je vous irai voir dans trois jours. J'aurai lu ce livre dans huit jours. En*, marque le temps que l'on emploie à faire

quelque chose. *Ce château a été bâti en moins de six mois.*

Bien des gens disent, *j'irai en campagne, il est allé en campagne, il est en campagne, etc.*

Cette façon de parler ne vaut rien, lorsqu'on s'en sert pour dire, que l'on n'est pas à la ville, et que l'on est aux champs. Il faut nécessairement dire dans ce sens, *j'irai à la campagne, il est allé à la campagne, il est à la campagne.*

On ne doit dire, *en campagne*, qu'en parlant du mouvement, du campement, et de l'action des troupes, comme dans ces phrases, *Les armées sont en campagne. Les troupes se mettront* ou *entreront bientôt en campagne.*

Voici et *voilà*, qui ont été mis au rang des prépositions régissant l'accusatif, sont des mots formés de l'impératif du verbe *voir* et des adverbes *ci* et *là*. C'est par cette raison qu'ils peuvent avoir, comme les verbes, les pronoms conjonctifs pour régime, et que l'on dit, *me voici, te voilà; le voici, la voilà; nous voici, vous voilà; les voici, en voilà;* ce qui ne peut pas convenir aux autres prépositions.

D. *N'y a-t-il pas une autre espece de Prépositions?*

R. Oui : on appelle encore *prépositions* les syllabes qui s'ajoutent aux verbes simples pour en former des verbes composés, et par le moyen desquelles ces verbes ont différentes significations.

Il y en a quelques-unes qui se mettent aussi avant des noms et des adverbes.

Ces prépositions ne font qu'un même mot avec le verbe simple, le nom, ou l'adverbe auquel elles sont jointes, et c'est pour cela que quelques Grammairiens les appellent *prépositions inséparables.* Mais nous ne les avons pas comprises dans la division des prépositions, parce qu'elles n'expriment pas le rapport des choses, et qu'elles ne sont presque toutes d'aucun usage dans le discours, détachées des mots auxquels on les ajoute.

Les plus ordinaires sont,

AD, ou A, qui fait souvent doubler la premiere consonne du mot. *Mettre, admettre; prendre, apprendre.*

CO, ou seul, ou suivi d'une *n*, ou d'une *m*; CONTRE. *Seigneur, coseigneur; courir, concourir; battre, combattre; venir, contrevenir.*

DÉ, DIS. *Faire, défaire; paroître, disparoître.*

E, EN ou EM, ENTRE, EX. *Puiser, épuiser; traîner, entraîner; porter, emporter; prendre, entreprendre; traire, extraire.*

IN ou IM, INTER. *Disposer, indisposer; faillible, infaillible; poser, imposer; poli, impoli; rompre, interrompre.*

MÉ, MAU, *Connoître, méconnoître; dire, maudire.*

OB, ou O. *Tenir, obtenir; poser, opposer; mettre, omettre.*

PAR, PER, PRÉ, PRO, POUR. *Venir, parvenir; mettre, permettre; munir, prémunir; poser, préposer; suivre, poursuivre.*

RE ou RÉ. *Commencer, recommencer; former, réformer.*

SE, SOUS, SUR, SUS. *Courir, secourir; tenir, soutenir; prendre, surprendre; pendre, suspendre.*

TRANS. *Porter, transporter.*

CHAPITRE IX.

De l'Adverbe.

D. *QU'EST-CE qu'un Adverbe?*

R. C'est un mot qui sert à modifier ou déterminer la signification d'un autre, ou qui en exprime quelque circonstance, et qui a de lui-même un sens complet sans être susceptible de régime.

D. *Appliquez cette définition à un exemple.*

R. Quand je dis, *Dieu agit*, la signification du verbe *agit*, est simple et sans aucune circonstance; mais si je dis, *Dieu agit justement*, je modifie cette signification par une circonstance exprimée dans

le mot *justement*, par le moyen duquel je fais entendre que Dieu agit d'une maniere plutôt que d'une autre, c'est-à-dire, *avec justice.*

D. *Quels sont les mots qui sont modifiés, ou dont la signification est déterminée par l'adverbe?*

R. Ce sont les verbes, comme dans l'exemple précédent; les participes, comme dans, *une ruse grossiérement imaginée;* les noms adjectifs, comme dans, *un enfant parfaitement docile;* et quelquefois d'autres adverbes, comme dans, *il est parti bien promptement.*

D. *Pourquoi cette partie du discours est-elle appelée adverbe?*

R. Parce qu'elle signifie plus souvent les circonstances ou modifications du verbe que des autres mots, et que dans le discours elle est presque toujours jointe au verbe, comme dans ces phrases, *Je vous aime tendrement. Vous m'avez servi fidellement.*

D. *Qu'entendez-vous quand vous dites que l'adverbe a de lui-même un sens complet sans régime?*

R. J'entends que sa signification est indépendante de ce qui peut le précéder ou le suivre. Ainsi *justement* signifie toujours par lui-même *avec justice*, de quelque mot qu'il puisse être suivi ou précédé; en quoi l'adverbe est différent de la préposition, qui n'est par elle-même qu'un sens incomplet.

D'où il s'ensuit que la plupart des adverbes ne sont que des expressions abrégées, qui signifient en un seul mot ce qu'on ne pourroit faire entendre que par une préposition et un nom; ensorte que leur véritable usage dans le discours est d'exprimer un rapport fixe et déterminé, c'est-à-dire, de tenir lieu de la préposition avec son complément, parce qu'il n'y a presque pas d'adverbe qu'on ne puisse rendre par une préposition et le nom qu'elle régit. Ainsi, *prudemment, aujourd'hui, où? ici*, se rendent par, *avec prudence, en ce jour, en quel lieu? en ce lieu.*

On voit par-là que la préposition avec son régime peut être regardée comme un véritable adverbe qui exprime quelque circonstance ou modification particuliere de la signification d'un autre mot, puisque *avec sagesse* veut dire la même chose que *sagement; en plusieurs occasions*, la même chose que *souvent*, etc.

D. *Les adverbes reçoivent-ils quelque changement ?*

R. Non : ils sont indéclinables comme les prépositions, c'est-à-dire, qu'ils n'ont ni genres, ni nombres, ni cas.

D. *Comment peut-on considérer les adverbes ?*

R. De deux manieres; ou par l'expression, ou par la signification.

D. *Combien y a-t-il de sortes d'adverbes, à ne les considérer que par l'expression ?*

R. Il y en a de deux sortes; les adverbes simples, et les adverbes composés.

D. *Qu'est-ce que les adverbes simples ?*

R. Ce sont ceux qui s'expriment en un seul mot, comme *justement*, *bien*, *beaucoup*, *presque*, *etc.*

D. *Qu'est-ce que les adverbes composés ?*

R. Ce sont ceux qui s'expriment en plusieurs mots, tels que, *pour le présent*, *à l'avenir*, *tour-à-tour*, *sans faute*, *etc.*

D. *Quels sont les mots qui forment les adverbes composés ?*

R. Ce sont le plus souvent des noms substantifs et adjectifs, accompagnés d'articles ou de prépositions.

D. *Pourquoi met-on ces mots réunis au nombre des adverbes ?*

R. Parce qu'ils expriment, comme les adverbes simples, quelques circonstances ou modification; mais ce ne sont proprement que des façons de parler adverbiales.

D. *Comment divise-t-on les adverbes considérés par la signification ?*

R. On peut les réduire à six especes principales, qui sont,

Les adverbes de temps.
Les adverbes de lieu ou de situation.
Les adverbes d'ordre ou de rang.
Les adverbes de quantité ou de nombre.
Les adverbes de comparaison.
Les adverbes de qualité ou de maniere.

D. *Qu'est-ce que les adverbes de temps ?*

R. Ce sont ceux qui expriment quelques circonstances ou rapports de temps, et par lesquels on peut répondre à la question *quand ?* tels que,

Pour le temps passé, *hier*, *avant-hier*, *autrefois*, *anciennement*, *derniérement*, *auparavant*, *depuis peu*, *etc.*

Pour le temps à venir, *demain*, *bientôt*, *tantôt*, *dans peu*, *désormais*, *dorénavant*, *à l'avenir*, *etc.*

Pour un temps indéterminé, *souvent*, *d'abord*, *quelquefois*, *rarement*, *soudain*, *jamais*, *toujours*, *incessamment*, *pour l'ordinaire*, *tard*, *alors*, *depuis*, *etc.*

D. *Qu'est-ce que les adverbes de lieu ou de situation ?*

R. Ce sont ceux qui servent à marquer la différence des distances et des situations, par rapport ou à la personne qui parle, ou aux choses dont on parle, et par lesquels ou peut répondre aux questions *où*, *d'où*, et *par où ?* tels que sont *ici*, *là*, *d'ici*, *de-là*, *par ici*, *par-là*, *y*, *près*, *loin*, *devant*, *derriere*, *dedans*, *dehors*, *dessus*, *dessous*, *en haut*, *en bas*, *auprès*, *ailleurs*, *partout*, *etc.*

Les mots, *où*, *d'où*, et *par où*, employés avec interrogation ou sans interrogation, sont aussi adverbes de lieu.

D. *Qu'est-ce que les adverbes d'ordre ou de rang ?*

R. Ce sont ceux qui expriment comment les

choses sont ordonnées ou arrangées les unes à l'égard des autres, sans attention au lieu ; tels que sont,

Premièrement, secondement, etc. en premier lieu, en second lieu, à la file, enfin, à la fin, alternativement, tour-à-tour, pêle-mêle, devant, après, ensemble, etc.

D. *Qu'est-ce que les adverbes de quantité ou de nombre ?*

R. Ce sont ceux qui servent à marquer quelque quantité ou nombre que ce soit, ou le prix et la valeur des choses, et par lesquels on peut répondre à la question *combien ?* tels que sont,

Une fois, deux fois, six fois, cent fois, mille fois, etc.

Combien, peu, beaucoup, guere, assez, tant, autant, tant soit peu, trop, trop peu, etc.

D. *Qu'est-ce que les adverbes de comparaison ?*

R. Ce sont ceux dont on se sert pour exprimer la comparaison que l'on fait d'une chose à une autre, suivant quelque qualité ou quantité.

Et comme une chose peut être ou égale, ou supérieure, ou inférieure à une autre en qualité ou en quantité, il y a aussi trois sortes de comparaisons.

1. Comparaison d'égalité exprimée par les adverbes, *comme, de même, ainsi, pareillement, autant, aussi, etc.*

2. Comparaison d'excès exprimée par les adverbes, *plus, davantage, de plus, pis, mieux, de mieux en mieux.*

3. Comparaison de défaut, exprimée par les adverbes, *moins, presque, quasi, à-peu-près, tout au plus, etc.*

D. *Qu'est-ce que les adverbes de qualité ou de maniere ?*

R. Ce sont ceux qui expriment comment ou de quelle maniere les choses se font, et par lesquels

quels on peut répondre à la question *comment ?* tels que sont,

Modestement, *sévérement*, c'est-à-dire, *avec modestie*, *avec sévérité ; à tort*, *à travers*, *à regret*, *à la mode*, *à la hâte*, *etc.*

D. *Les adverbes de cette derniere espece sont-ils en grand nombre ?*

R. On peut dire qu'ils sont presque en aussi grand nombre que les noms adjectifs, n'y ayant presque pas de nom adjectif qui n'ait son adverbe formé de lui-même. Ainsi de *modeste*, on fait *modestement ;* de *sévere*, *sévérement ;* d'*honnête*, *honnêtement ;* de *fidelle*, *fidellement*, *etc.*

D. *Pourquoi les adjectifs ont-ils généralement chacun leur adverbe ?*

R. Parce que les manieres d'être étant exprimées par des adjectifs, et les manieres de faire par des adverbes, il n'y a presque pas de maniere d'être qui n'ait rapport à quelque maniere de faire ; par conséquent presque point d'adjectif qui n'ait son adverbe. Ainsi, comme on dit, *je suis modeste*, on dit de même, *j'agis modestement.*

D. *Comment se forment la plupart des adverbes de qualité ou de maniere ?*

R. La regle générale est de les former du féminin des noms adjectifs, en y ajoutant *ment* : ainsi de *grande*, féminin de *grand*, on fait *grandement ;* de *douce* féminin de *doux*, on fait *doucement ;* de *nouvelle*, *nouvellement ;* de *certaine*, *certainement ;* de *sage*, *sagement ;* d'*agréable*, *agréablement*, *etc.*

L'*e* qui précede la syllabe *ment*, est ordinairement muet dans ces adverbes, hormis dans *aisément*, *aveuglément*, *commodément*, *communément*, *conformément*, *délibérément*, *démésurément*, *désespérément*, *désordonnément*, *déterminément*, *effrontément*, *énormément*, *expressément*, *figurément*, *importunément*, *impunément*, *incommodément*, *inconsidérément*, *indéterminément*, *inespéré-*

ment, inopinément, mal-aisément, modérément, nommément, obscurément, obstinément, opiniâtrément, passionnément, posément, précisément, prématurément, privément, profondément, profusément, proportionnément, sensément, séparément, serrément, subordinément.

D. *Cette regle générale pour la formation des adverbes, a-t-elle quelques exceptions?*

R. Oui; elle en a quatre principales.

1. Les noms adjectifs terminés en *ant* et en *ent*, forment leurs adverbes par le changement des deux dernieres lettres *nt* en *mment*, avec deux *mm*. Ainsi de *vaillant*, on fait *vaillamment*; de *diligent, diligemment, etc.* excepté *lent* et *présent*, qui, suivant la regle générale, font, *lentement, présentement.*

2. Quand les noms adjectifs finissent au masculin par un *é* fermé, il ne faut qu'y ajouter *ment*, pour avoir les adverbes qui s'en forment. Ainsi d'*aisé*, on fait *aisément*; de *modéré*, on fait *modérément*; de *sensé*, *sensément*, *etc.* et dans tous ces adverbes l'*e* qui précede *ment*, reste fermé avec l'accent aigu (') comme dans les adjectifs.

3. Il en est de même des noms adjectifs dont les masculins sont terminés en *i* et en *u*, comme *infini*, *infiniment*; *poli*, *poliment*; *absolu*, *absolument*, *ingénu*, *ingénument*, *etc.*

4. Quoique l'adjectif *gentil*, fasse au féminin *gentille*, cependant son adverbe est *gentiment.*

D. *Les adverbes de qualité et de maniere ne sont-ils pas, comme les adjectifs, susceptibles de degrés de comparaison?*

R. Oui; et on forme les comparatifs et les superlatifs, en y joignant les mêmes mots que nous avons dit, pages 44 et suivantes, qu'il falloit joindre aux noms adjectifs. Ainsi,

Le comparatif d'égalité des adverbes, *généreusement, fidellement*, sera *aussi* ou *si généreusement*, *aussi* ou *si fidellement.*

Le comparatif d'excès sera *plus généreusement*, *plus fidellement.*

Le comparatif de défaut sera *moins généreusement*, *moins fidellement.*

Le superlatif absolu sera *très* ou *fort généreusement*, *très* ou *fort fidellement.*

Le superlatif relatif sera *le plus généreusement*, *le plus fidellement.*

L'adverbe *mieux*, exprime par lui-même le comparatif d'excès de l'adverbe *bien*; et *pis*, celui de l'adverbe *mal.*

D. *Les adverbes étant indéclinables aussi-bien que les prépositions, comment peut-on connoître quand un mot est préposition ou adverbe?*

R. Il est préposition quand il a ou peut avoir un régime; et adverbe, quand il n'en est pas susceptible. Et un mot indéclinable peut avoir un régime; si l'on peut y ajouter quelqu'un des cas de *qui* ou de *quoi* interrogatif. Ainsi *auprès*, *le long*, *jusques*, *avec*, *chez*, *sur*, sont prépositions, parce qu'on peut dire, *auprès de qui? le long de quoi? jusqu'à quoi? avec quoi? chez qui? sur quoi?* ce qu'on ne peut pas faire à l'égard des adverbes.

Suivant cette regle, on peut absolument mettre au nombre des prépositions, les adverbes formés des adjectifs qui ont un régime; tels que *dépendamment*, *préférablement*, *conformément*, *etc.*

D. *N'y a-t-il pas des mots qui sont quelquefois regardés comme adverbes, et quelquefois comme prépositions?*

R. Oui: il y en a quelques-uns, tels que sont, *après*, *loin*, et *depuis*, qui sont employés comme adverbes, parce qu'ils sont sans régime, dans ces phrases: *Que fit-on après? Il demeure loin. Il ne s'est rien fait depuis;* et comme prépositions, parce qu'ils ont un régime dans ces autres phrases: *Le jeu est permis après l'étude. Votre maison est loin de la mienne. J'ai toujours été malade depuis un mois.*

Mais au fond, ce sont plutôt dans les premieres phrases, des prépositions employées adverbialement, que de véritables adverbes; et quoiqu'il ne paroisse pas de régime exprimé, il y en a cependant un sous-entendu : car quand on dit, *Que fit-on après? Il demeure loin. Il ne s'est rien fait depuis*; c'est comme qui diroit : *Que fit-on après cela? Il demeure loin d'ici* ou *de quelqu'autre endroit. Il ne s'est rien fait depuis une certaine affaire*, ou *depuis une certaine chose.*

Il en est de même des mots *dedans*, *dehors*, *dessus*, *dessous*, et quelques autres, qui ne sont adverbes que par l'expression, et parce qu'employés séparément, ils ne peuvent être suivis d'aucun régime exprimé; mais ils en supposent toujours un sous-entendu : car quand on dit, *il est dedans*, *il est dehors*, *il est dessus*, *il est dessous*, on veut faire entendre qu'*il est dans quelque endroit*, qu'*il est hors de quelque endroit*, qu'*il est sur quelque chose*, qu'*il est sous quelque chose.*

Il y a quelques occasions où ces mots ont un régime exprimé; c'est quand on met ensemble les deux opposés, et qu'on ne joint le nom qu'au dernier, comme *la peste est dedans et dehors la ville. Il y a des animaux dessus et dessous la terre*; ou quand *dessus* et *dessous* sont précédés des prépositions *de* et *par*; comme quand on dit, *de dessus la maison*, *de dessous le théâtre*, *par dessus la tête*, *par dessous le bras*, *etc.*

Il est à propos de donner ici quelques regles pour fixer l'usage propre des mots *auparavant*, *avant* et *devant.*

Auparavant, ne doit jamais être employé que comme adverbe marquant priorité de temps, et sans régime, comme dans cette phrase : *Alexandre donna à Porus un royaume plus grand que celui qu'il avoit* AUPARAVANT. Ainsi c'est blesser la pureté du langage, que d'en faire une préposition suivie d'un régime, et de dire, par exemple, *il est arrivé auparavant moi*, *etc.*

Avant, est préposition, et quelquefois adverbe.

Quand il est préposition, il marque toujours un rapport de priorité de temps ou d'ordre; comme quand on dit, *il est arrivé avant moi; l'article se met avant le nom;* et, dans ce sens, on ne doit jamais l'employer sans régime.

Quand *avant* est adverbe, c'est un adverbe de lieu ou de temps, qui marque mouvement et progrès, et qui signifie à-peu-près la même chose que *profondément*. Il s'emploie ordinairement avec les adverbes, *si*, *bien*, *trop*, *plus*, *assez*, *fort*, comme dans ces exemples: *N'allez pas si* AVANT. *Il ne faut pas étudier trop* AVANT *dans la nuit. Fouiller bien* AVANT *dans la terre.*

Vos bontés, Madame,
Ont gravé trop AVANT ses crimes dans mon ame.

Devant, est tantôt adverbe, et tantôt préposition.

Quand il est adverbe, il marque une circonstance d'ordre ou de situation, et est opposé à *derriere;* comme quand on dit, *marchez devant.*

On ne doit l'employer comme préposition et avec un régime, que dans le sens de la préposition *en presence: devant Dieu*, c'est-à-dire, *en présence de Dieu;* ou dans le sens de *vis-à-vis: devant le temple*, c'est-à-dire, *vis-à-vis du temple;* ou encore quelquefois pour marquer priorité d'ordre, comme quand on dit, *c'est mon ancien, il marche devant moi, il a le pas devant moi.* Mais on ne doit jamais s'en servir pour marquer priorité de temps. Ainsi il faut prendre garde de confondre la signification de *devant* avec celle d'*avant*. Ce ne seroit pas parler correctement que de dire, *il est arrivé devant moi;* et l'usage semble ne plus permettre que l'on dise, *l'article se met devant le nom, etc.*

D. *Quelles autres observations peut-on encore faire sur les adverbes?*

C'est aussi comme substantifs qu'ils peuvent être régis par des verbes ou des prépositions, comme dans, *J'ai reçu beaucoup de marchandises. Vivre avec peu de revenu.*

4. Quoique le mot *y* ait été mis au nombre des pronoms conjonctifs, pag. 66, et les mots *où*, *d'où*, et *par où*, au nombre des pronoms relatifs et absolus, pages 102 et 113, ce sont néanmoins de véritables adverbes, quand ils expriment quelques circonstances de lieu, comme quand on dit, *Vous y allez. Où demeurez-vous? D'où vient-il? Par où a-t-il passé?*

CHAPITRE X.

De la Conjonction.

D. *QU'EST-CE que les Conjonctions?*

R. Ce sont des mots indéclinables qui expriment diverses opérations de notre esprit, et qui servent à lier les membres ou parties du discours.

D. *Quelles sont les opérations de notre esprit exprimées par les conjonctions, et comment les expriment-elles?*

R. C'est ce que l'on connoîtra par la définition de chaque espece de conjonctions.

D. *Comment se divisent les conjonctions?*

R. Elles se divisent comme les prépositions et les adverbes, c'est-à-dire, en les considérant par l'expression et par la signification.

D. *Combien y en a-t-il de sortes, à les considérer par l'expression?*

R. Il y en a de deux sortes; les simples exprimées en un seul mot, comme, *et*, *aussi*, *ou*, *etc.* et les composées qui se forment de plusieurs mots, comme, *afin que*, *à condition que*, *si ce n'est que*, *etc.*

D. *Quels sont les mots qui servent à former les conjonctions composées?*

R. Ce sont ordinairement des noms, des adverbes, des verbes même, ou d'autres conjonctions suivies de la conjonction *que*, comme, *au lieu que, tellement que, soit que, etc.*

D. *Comment divise-t-on les conjonctions considérées par la signification ?*

R. On peut les ranger sous quinze especes principales, savoir ;

1. *Les affirmatives, négatives, et dubitatives.*
2. *Les copulatives* ou *d'assemblage.*
3. *Les disjonctives* ou *de division.*
4. *Les adversatives* ou *d'opposition.*
5. *Les conjonctions d'exception* ou *de restriction.*
6. *Les conditionnelles.*
7. *Les suspensives* ou *d'incertitude.*
8. *Les concessives.*
9. *Les déclaratives.*
10. *Les comparatives* ou *d'égalité.*
11. *Les augmentatives et diminutives.*
12. *Les causales* ou *causatives.*
13. *Les illatives* ou *conclusives.*
14. *Les conjonctions de temps et d'ordre.*
15. *Les conjonctions de transition.*

D. *Expliquez de suite ces diverses sortes de conjonctions.*

R. I. *Les conjonctions affirmatives, négatives,* et *de doute,* sont celles dont on se sert pour exprimer les opérations de l'esprit, lorsqu'il affirme, qu'il nie, ou qu'il doute.

Les affirmatives sont, *oui, oui-dà, certes, sans doute que, volontiers, soit, d'accord, etc.*

Les négatives sont, *non, ne, ne pas, ne point, non pas, ne plus, point, point du tout, etc.*

La dubitative est, *peut-être.* Exemples.

Qui, ce Chef d'une race abominable, impie !
Oui, lui-même.
S'il a permis d'Aman l'audace criminelle,
SANS DOUTE qu'il vouloit éprouver votre zele.
NON, NON, Dieu ne souffrira PAS
Qu'on égorge ainsi l'innocence.
Vous périrez PEUT-ÊTRE, et toute votre race.

Quoique *pas* et *point* expriment également la négation, on peut dire que le dernier l'exprime avec plus de force que l'autre, et que la délicatesse du langage empêche souvent de les confondre dans l'usage que l'on en fait.

La négation est plus forte quand on dit, *J'ai bien résolu de n'y point aller*, que quand on dit, *Je ne crois pas que vous suiviez son exemple.*

Il ne faut se servir que de *pas* avant les mots qui marquent quelque degré de qualité ou de quantité, tels que *beaucoup, fort, plus, moins, un, deux, etc. Je n'ai pas beaucoup d'argent à vous donner. On fait souvent des dépenses qui ne sont pas fort utiles. Les riches ne sont pas toujours plus heureux que les pauvres. Cicéron n'étoit pas moins Philosophe qu'Orateur. Il n'y a pas un moment à perdre, etc.*

Point s'emploie avec plus de grace que *pas*, avant l'article *de*, et à la fin d'une phrase. *On est à plaindre quand on n'a point de talent. Saint Pierre sortit de la prison où il étoit, et ses gardes ne s'en apperçurent point.*

II. *Les conjonctions copulatives* ou *d'assemblage*, sont celles qui servent à assembler deux termes, deux propositions, sous une même affirmation ou sous une même négation.

Celles pour l'affirmation sont, *et, aussi, tant..... que.*

Celles pour la négation sont, *ni* et *non plus.* Exemples.

La vertu ET *la science sont estimables. Vous le voulez, je le veux bien* AUSSI. *Tous les cercles de la sphere,* TANT *grands que petits, se divisent en* 360 *degrés.*

NI *les biens* NI *les honneurs ne valent pas la santé.*

Puisque vous ne sortez pas, je ne sortirai pas NON PLUS.

III. *Les conjonctions disjonctives* ou *de division*, sont celles qui marquent alternative, ou partition, ou distinction dans le sens des choses dont on parle.

POUR *être dévot, on n'en est pas moins homme.*

VI. *Les conjonctions conditionnelles*, sont celles qui liant deux membres du discours, expriment une condition d'ou dépend l'effet de ce qui est énoncé dans l'un de ces membres.

Ce sont, *si, sinon, quand, quand bien même, pourvu que, supposé que, bien entendu que, à condition que, à la charge que, au cas que, en cas que, à moins que.* Exemples.

Vous serez sauvé, SI *vous pratiquez la vertu,* ou POURVU QUE *vous pratiquiez la vertu,* ou, SUPPOSÉ QUE *vous pratiquiez la vertu,* ou, AU CAS QUE, EN CAS QUE *vous pratiquiez la vertu,* ou, BIEN ENTENDU QUE, A CONDITION QUE, A LA CHARGE QUE *vous pratiquerez la vertu.*

Faites pénitence, SINON *vous éprouverez la justice de Dieu.*

François I n'eût rendu que la pareille à Charles-Quint, QUAND, QUAND MÊME, OU, QUAND BIEN MÊME *il l'eût fait arrêter, lorsqu'il passa par la France.*

Un corps n'a point de mouvement, A MOINS QU'*il ne le reçoive d'un autre.*

VII. *Les conjonctions suspensives* ou *d'incertitude*, sont celles qui servent à marquer quelque suspension ou quelque incertitude dans le discours.

Ce sont, *si, savoir si, c'est à savoir si, quoi qu'il en soit.* Exemples.

Un homme heureux ne sait jamais SI *on l'aime.*

Vous faites de beaux projets pour l'avenir, SAVOIR, *ou,* C'EST A SAVOIR SI *la mort ne vous empêchera pas de les exécuter.*

QUOI QU'IL EN SOIT *de tout ce que vous venez de dire, je veux en courir les risques.*

VIII. *Les conjonctions concessives*, sont celles dont on se sert pour marquer que l'on demeure d'accord de quelque chose.

Ce sont, *à la vérité, à la bonne heure que, quand, quand même, non que, non pas que, ce n'est pas que, quoique, encore que.* Exemples.

A LA VÉRITÉ, *la divisibilité indéfinie de la matisre ne peut se comprendre par l'imagination : elle n'est cependant pas moins certaine.*

A LA BONNE HEURE QU'*on puisse quelquefois s'accommoder au temps et à la nécessité : mais il ne faut jamais le faire aux dépens de sa conscience.*

QUAND, QUAND MÊME *cela seroit vrai, que s'ensuivroit-il?*

NON QUE la peur du coup dont je suis menacée,
Me fasse rappeller votre bonté passée.
NON QUE de ses serments l'Eternel se repente.

QUOIQUE *vous ayiez raison, je ne laisse pas de vous exhorter à l'accommodement.*

IX. *Les conjonctions déclaratives*, sont celles dont on se sert ordinairement pour expliquer ou pour mieux faire entendre quelque chose.

Ce sont, *savoir, comme, comme par exemple, c'est-à-dire.* Exemples.

La terre est divisée en quatre parties; SAVOIR, *l'Europe, l'Asie, l'Afrique et l'Amérique.*

Il y a bien des choses dans la nature dont nous connoissons les causes, COMME, OU COMME PAR EXEMPLE, *l'élévation de l'eau dans les pompes.*

L'Arithmétique, C'EST-A-DIRE, *la science des nombres.*

X. *Les conjonctions comparatives* ou *d'égalité*, sont celles qui servent à marquer rapport, convenance, parité entre deux termes ou entre deux propositions.

Ce sont, *comme, de même, ainsi, ainsi que, aussi-bien que, aussi peu que, autant que, non plus que, ni plus ni moins que, si..... que, en.* Exemples.

La destruction de Jérusalem est arrivée COMME, DE MÊME QUE, AINSI QUE *Jésus-Christ l'avoit prédit.*

AINSI QUE la vertu, le crime a ses degrés.

Le second Brutus auroit rétabli les Romains dans leur ancienne liberté, s'il les eût trouvés AUSSI-BIEN *disposés* QU'*ils l'étoient dans le temps du premier.*

J'ai

J'ai AUTANT *travaillé cet ouvrage* QUE *je le pouvois.*

Judas ne fut NON PLUS *touché des reproches de son Maître,* QUE *s'ils ne l'eussent pas regardé.*

On l'a traité NI PLUS NI MOINS QUE *si c'eût été un voleur.*

Le système de Ptolomée n'est pas SI *probable* QUE *celui de Copernic.*

EN, est quelquefois employé dans le sens d'une conjonction comparative, comme quand on dit, *Il agit* EN *Roi : il parle* EN *honnête homme ;* c'est-à-dire, *Il agit* COMME *un Roi, il parle* COMME *un honnête homme.*

XI. *Les conjonctions augmentatives* et *diminutives*, sont celles dont on se sert pour ajouter à ce que l'on a avancé, ou pour le restreindre et le diminuer.

Les augmentatives sont, *d'ailleurs, outre que, de plus, au surplus, encore.*

Les diminutives sont, *au moins, du moins, pour le moins, encore.* Exemples.

La plupart des riches qui n'ont pas de naissance, sont fiers et pleins d'arrogance ; ils sont D'AILLEURS *brutaux et insolents.*

Rien n'est plus amusant que l'Histoire, OUTRE QU'*on y trouve d'excellentes instructions pour se conduire sagement.*

Je vous dirai DE PLUS *qu'un jeune homme ne doit rien faire que ce qui lui est permis ou ordonné.*

Ovide a véritablement de grands défauts : AU SURPLUS *il est plein de pensées vives et brillantes.*

Ce n'est pas assez d'honorer les Saints, il faut ENCORE *les imiter.*

L'avantage qu'un jeune homme doit remporter du College, est AU MOINS, OU DU MOINS *de bien savoir sa langue.*

ENCOR si pour rimer dans sa verve indiscrete,
Ma muse AU MOINS souffroit une froide épithete.

XII. *Les conjonctions causales* ou *causatives*, sont

celles qui servent à marquer la cause de quelque chose, ou la raison pourquoi on la fait.

Ce sont, *car*, *parce que*, *comme*, *à cause que*, *attendu que*, *vu que*, *puisque*, *pourquoi ? d'où vient que ? afin que*, *afin de*, *pour*, *de peur que*, *de peur de*, *de crainte que* ou *de*, *si..... que*. Exemples.

Je crois que l'air est pesant, CAR *j'en ai vu des expériences sensibles.*

Evitez l'oisiveté, PARCE QU'*elle est la source de tous les vices.*

Faut-il qu'il soit insolent, A CAUSE QU'*il est riche ?*

Il y a lieu de s'étonner que Salomon soit tombé dans le crime d'idolâtrie, VU QUE, *ou* ATTENDU QU'*il étoit le plus sage et le plus éclairé de tous les hommes.*

Vous devez continuer l'étude des Mathématiques, PUISQUE *vous y trouvez tant de satisfaction.*

COMME *vous avez rempli vos devoirs, vous n'avez aucune réprimande à craindre.*

POURQUOI *l'aimant attire-t-il le fer ?*

D'où VIENT *que les liqueurs haussent et baissent dans les barometres et thermometres ?*

AFIN QUE *le séjour de la campagne soit plus agréable, il faut avoir quelque connoissance de l'agriculture et du jardinage.*

Les Lacédémoniens donnoient des esclaves ivres en spectacle à leurs enfants, AFIN DE, *ou*, POUR *leur faire concevoir plus d'horreur de l'ivrognerie.*

Caïn fut maudit de Dieu, POUR *avoir tué son frere Abel.*

La langue françoise est SI *belle*, QUE *la plupart des étrangers veulent l'apprendre.*

Il ne faut pas confondre dans l'écriture, non plus que dans la signification, *parce que*, conjonction qui s'écrit en un ou deux mots, avec *par ce que*, qui sont trois mots séparés, dont le premier est une préposition suivie de deux pronoms. On reconnoîtra la différence de l'une et de l'autre expression dans ces deux phrases : *Je lirai ce livre*,

PARCE QUE *vous me dites qu'il est bon. Je juge* PAR CE QUE *vous me dites que, la lecture de ce livre est dangereuse.* Dans la premiere, *parce que* est une conjonction causale; dans la seconde, *par* est une préposition, *ce* est un pronom démonstratif qui en est le régime, et *que* est un pronom relatif, dont l'antécédent est *ce.*

Quoique *pour* et *afin de*, signifient que l'on fait une chose en vue d'une autre, cependant il est bon d'observer que *pour* marque une vue plus présente, et *afin* une vue plus éloignée; et que par le premier on envisage un effet qui doit être produit, au lieu que l'autre n'exprime rien de plus que le but où l'on veut parvenir. *Un auteur se donne bien de la peine* POUR *faire un livre.* Voilà un effet certain. *Il le met au jour* AFIN DE *s'acquérir de l'honneur.* Bien souvent il se trompe.

XIII. *Les conjonctions illatives* ou *conclusives*, sont celles dont on se sert pour tirer une induction ou une conséquence de quelque proposition précédente.

Ce sont, *or, donc, par conséquent, ainsi, c'est pourquoi, cela étant, c'est pour cela que, desorte* ou *ensorte que, tellement que, de maniere que.* Exemples.

Ce qui n'a point de parties, ne peut périr par la dissolution de ses parties : OR *notre ame n'a point de parties;* DONC *elle ne peut périr par la dissolution de ses parties.*

Les Perses étoient énervés par la mollesse, C'EST POURQUOI *il ne fut pas difficile à Alexandre de les vaincre.*

Il n'y a point de véritable bonheur sans la vertu : PAR CONSÉQUENT, AINSI *il n'y a point de pécheur qui soit véritablement heureux.*

Les rayons du soleil, réfléchis et rompus par les gouttes de pluie, forment l'Arc-en-ciel; DESORTE QU'*il ne paroît jamais qu'il ne pleuve.*

La différence que l'on peut mettre entre *c'est pourquoi*, et *ainsi*, c'est que le premier semble

plus propre à exprimer la suite d'un événement ou d'un fait, et l'autre à faire entendre la conclusion d'un raisonnement.

XIV. *Les conjonctions de temps* et *d'ordre*, sont celles qui lient le discours par quelque circonstance de temps ou d'ordre.

Ce sont, *quand*, *comme*, *lorsque*, *dans le temps que*, *pendant que*, *tandis que*, *durant que*, *tant que*, *avant que*, *depuis que*, *dès que*, *aussi-tôt que*, *à peine*, *après*, *cependant*, *enfin*, *à la fin*. Exemples.

Nous sentons moins la chaleur du soleil, QUAND *il est plus près de nous.*

COMME, ou LORQUE, ou DANS LE TEMPS QU'*Abraham étoit près de frapper son fils Isaac, un Ange lui arrêta la main.*

PENDANT QUE, DURANT QUE, ou TANT QUE, TANDIS QUE *les Romains mépriserent les richesses, ils furent sobres et vertueux.*

On se servoit d'écorces d'arbres ou de peaux pour écrire, AVANT QUE *le papier fût en usage.*

Les batailles sont bien moins sanglantes, DEPUIS QU'*on se sert de la poudre à canon.*

DÈS QUE, ou AUSSI-TÔT QUE *le grand Cham de Tartarie a dîné, un héraut crie que tous les autres Princes de la terre peuvent aller manger.*

A PEINE *César fut-il entré dans le Sénat*, QUE *les conjurés se jeterent sur lui, et le percerent de coups.*

APRÈS QUE *Salomon eut bâti un Temple à Dieu, il se bâtit un Palais pour lui.*

Nous nous amusons ici, et CEPENDANT *la nuit vient.*

ENFIN, ou A LA FIN *Auguste triompha de ceux qui lui disputoient l'Empire.*

XV. *Les conjonctions de transition*, sont celles qui servent dans le discours à passer d'une circonstance à une autre.

Ce sont, *or*, *en effet*, *au reste*, *à propos*, *après tout*. Exemples.

OR *toutes choses ayant été ainsi réglées.*

EN EFFET, *qu'y a-t-il de plus raisonnable?*

AU RESTE *vous devez en toute occasion compter sur mon zele.*

A PROPOS *de tableaux, j'en ai aujourd'hui vu un des plus rares.*

APRÈS TOUT, *je ne la trouve pas si désagréable.*

De la Conjonction Que.

D. *Pourquoi traitez-vous séparément de la conjonction* que ?

R. Parce qu'elle fait la plus fréquente liaison du discours, et que d'ailleurs elle a des significations qui lui sont si particulieres, et qui sont si différentes les unes des autres, qu'elle mérite seule un article séparé.

D. *Dans quelles occasions* que *doit-il être mis au nombre des conjonctions?*

R. Quand on ne peut le tourner ni par *lequel*, *laquelle*, ni par *quelle chose*, et par conséquent qu'il n'est ni pronom relatif, ni pronom absolu.

D. *Expliquez-moi en peu de mots et avec des exemples, les divers usages et significations de la conjonction* que.

R. 1. L'usage qu'elle a le plus communément, est d'être mise à la suite d'un grand nombre de verbes qui expriment des actions ou opérations de l'esprit, et alors elle sert comme de passage à un autre verbe ou à une autre proposition qui explique et développe l'objet de ces opérations; comme quand je dis, *Je crois* QUE *l'ame est immortelle; Je doute* QUE *vous aimiez la vertu*; c'est par la conjonction *que*, que je lie avec les verbes *je crois* et *je doute*, les propositions suivantes par lesquelles on connoît en quoi consiste *la croyance* et *le doute* de mon esprit; comme si je disois, *Je crois une chose qui est, l'ame est immortelle. Je doute de la vérité de cette proposition, vous aimez la vertu.*

D'où il s'ensuit que la conjonction *que*, doit

toujours être suivie d'un autre verbe, qui se met tantôt à quelqu'un des temps de l'indicatif, tantôt à quelqu'un des temps du subjonctif.

La regle générale que l'on peut établir à ce sujet, est que quand la conjonction *que* est à la suite de quelque verbe qui marque une affirmation ou une espece de certitude, elle régit ou demande le verbe suivant à l'indicatif, comme, *je sais* QU'IL *est en peine. Je conviens* QU'IL *m'a payé. J'espere* QU'*il viendra.* Et c'est ce qu'on appelle, *que retranché*, dans les Grammaires latines.

Ainsi il y a une faute dans cette phrase d'un Grammairien, ... *En désapprouvant la note de Corneille, dans laquelle il prétend que le mot* en *ne* SOIT *ni pronom, ni préposition, mais pure particule explétive.* Il falloit dire, *dans laquelle il prétend que le mot* en N'EST *ni pronom, etc.* parce que le verbe *prétendre* marque affirmation et certitude, et que par conséquent le *que* dont il est suivi, ne doit pas régir le subjonctif.

Mais si *que* est après un verbe accompagné d'une négation, ou qui marque doute, ignorance, crainte, desir, en un mot, qui n'exprime pas quelque chose de positif, alors il régit le verbe suivant au subjonctif, comme, *Je doute* QU'*il en soit en peine. Je ne conviens pas* QU'*il m'ait payé. Je n'espere pas* QU'*il vienne. Je crains* QU'*il ne meure. Je souhaite* QU'*il finisse. Je veux* QU'*il me satisfasse, etc.*

2. *Que* se met à la suite de la plupart des autres conjonctions, comme on vient de le voir, *afin que, après que, pourvu que, etc.*

3. *Que* précede toujours les troisiemes personnes de l'impératif, sans être régi par aucun verbe : QUE *chacun prenne sa place :* QUE *les soldats s'en aillent.*

4. Il se met au commencement de la phrase dans des exclamations de répugnance, d'étonnement, d'indignation, d'imprécation, ou de souhait : QUE *je trahisse mon ami!* QUE *l'on*

n'ait pas eu plus de respect pour un si grand personnage ! QUE *je puisse mourir si je vous en impose ! etc.*

5. Il est mis pour *afin que. Approchez*, QUE *je vous parle*, c'est-à-dire, AFIN QUE *je vous parle.*

6. Pour *combien.* QUE *vous êtes différent de ce que vous étiez autrefois !* c'est-à-dire, COMBIEN *vous êtes différent, etc.*

7. Pour *autre chose sinon. Vous ne faites* QUE *rire*, c'est-à dire, *Vous ne faites* AUTRE CHOSE SINON *rire.*

8. Pour *dès que, aussi-tôt que.* QU'*il fasse le moindre excès, il est malade*, c'est-à-dire, DÈS QUE, AUSSI-TOT QU'*il fait le moindre excès, etc.*

9. Pour *sans que. Il ne sauroit sortir* QU'*il ne s'enrhume*, c'est-à-dire, SANS QU'*il s'enrhume.*

10. Pour *depuis que. Il y a huit jours* QU'*il est parti*, c'est-à-dire, *Il s'est passé huit jours* DEPUIS QU'*il est parti.*

11. Pour *et cependant. Mon ennemi seroit le plus brave de tous les hommes,* QUE *je ne le craindrois pas*, c'est-à-dire, ET CEPENDANT *je ne le craindrois pas.*

12. Pour *à moins que. Je ne partirai pas* QUE *tout ne soit prêt*, c'est-à-dire, A MOINS QUE *tout ne soit prêt.*

13. A la place de *pourquoi.* QUE *n'obéissez-vous à vos maîtres ?* c'est-à-dire, POURQUOI *n'obéissez-vous pas à vos maîtres ?* QUE *tardez-vous ?* c'est-à-dire, POURQUOI *tardez-vous ?*

14. Pour *quoique. Tout habile homme* QU'*il est, il n'a pu me répondre*, c'est-à-dire, QUOIQU'*il soit habile homme.*

15. Pour *comme. Rempli* QU'*il étoit de ses préjugés, il ne voulut convenir de rien*, c'est-à-dire, COMME *il étoit rempli de ses préjugés.*

16. A la place de *comme, lorsque, parce que, puisque, quand, quoique, si, etc.* lorsqu'à des propositions qui commencent par ces mots, on en

joint d'autres sous le même régime, par le moyen de la conjonction *et*. *Comme l'armée étoit rangée, et* QU'*elle étoit prête à combattre*, c'es-à-dire, *et* COMME *elle étoit prête à combattre. Quand vous aurez reconnu votre faute,* QUE *vous l'aurez réparée*, c'est-à-dire, *et* QUAND *vous l'aurez réparée. Si vous le trouvez, et* QU'*il vous demande où je suis*, c'est-à-dire, *et s'il vous demande où je suis.*

D. *Sont-ce là tous les usages de la conjonction* que ?

R. Elle peut encore en avoir plusieurs autres, que le sens de la phrase où elle sera employée fera aisément découvrir, quand on connoîtra bien la nature des conjonctions.

Observations générales sur les Conjonctions.

D. *Qu'avez-vous remarqué dans le détail que vous venez de faire des conjonctions?*

R. J'ai remarqué,

1. Qu'elles sont, comme on l'a déjà dit, composées pour la plupart de noms, d'adverbes, de prépositions, quelquefois même de verbes ou d'autres conjonctions; et que souvent elles sont absolument semblables par l'expression, à ces différentes parties du discours.

2. Qu'une même conjonction peut avoir dans le discours des usages tout différents, c'est-à-dire, qu'un même mot peut être rangé sous plusieurs especes de conjonctions. Par exemple, *si*, est quelquefois *conjonction conditionnelle*, quelquefois *conjonction dubitative*, quelquefois *conjonction comparative*, et ainsi de plusieurs autres.

3. Que les conjonctions, outre qu'elles lient et assemblent les membres et les parties du discours, expriment encore pour la plupart, quoique d'une maniere incomplette et avec le secours des verbes auxquels elles sont jointes, des opérations de l'esprit, comme le doute, l'affirmation, la négation, la comparaison, etc. Par où l'on peut juger com-

bien il est important d'en bien concevoir la nature, pour avoir une parfaite intelligence, non-seulement de sa propre langue, mais encore de toute autre que l'on voudra apprendre.

D. *Comment peut-on distinguer une conjonction de toute autre partie du discours ?*

R. Si la conjonction n'est que d'un mot, comme *que*, *et*, *donc*, *encore*, *etc.* on connoîtra aisément qu'elle est employée pour exprimer quelque opération de l'esprit, ou pour faire une liaison dans le discours, et qu'elle n'a pas la signification de l'adverbe, en ce qu'elle n'exprime pas une circonstance du nom ou du verbe ; ni de la préposition, en ce qu'elle n'exprime pas le rapport d'une chose à une autre, etc.

Si la conjonction est de plusieurs mots, comme, *tellement que*, *afin que*, *après que*, *loin de*, *au lieu de*, *etc.* outre la signification qui lui est propre, le dernier mot est ordinairement *que* ou *de*, suivi d'un verbe : AFIN QUE *je lise*, AU LIEU D'*étudier.*

D. *Quand on trouve une expression commune à plusieurs conjonctions différentes, comment distinguera-t-on la signification qui lui est propre ?*

R. Pour ne s'y pas tromper, il est nécessaire de bien étudier les définitions de toutes les différentes especes de conjonctions ; et on sera ensuite en état de découvrir aisément, par le sens de la phrase, à laquelle de ces especes l'expression douteuse doit être rapportée. Ainsi lorsque je dis, *Je ne sais* SI *j'irai à la campagne*, et que je connois toutes les significations de *si*, je vois que ce ne peut être qu'une *conjonction dubitative.*

D. *Toutes les conjonctions sont-elles suivies de quelques verbes ?*

R. Il y en a quelques-unes qui se mettent indifféremment avant un nom ou avant un verbe : telles que, *comme*, *aussi-bien*, *etc. Je suis habillé* COMME *mon frere. Je ferai* COMME *vous voudrez. Vous possédez la Musique* AUSSI-BIEN QUE *la Philosophie. Je chante* AUSSI-BIEN QUE *vous dansez.*

Et il arrive souvent qu'elles peuvent aussi-bien être regardées comme adverbes que comme conjonctions, parce qu'elles expriment autant quelque circonstance du nom ou du verbe, qu'une liaison dans le discours.

D. *En quel mode met-on les verbes qui suivent les conjonctions?*

R. I. Celles qui ressemblent à quelques prépositions, et qui n'en sont distinguées que parce qu'elles sont suivies d'un verbe, demandent ou gouvernent ce verbe à l'infinitif, comme, *pour*, *après*, *jusqu'à*, *etc.*

Je travaille POUR *gagner le Ciel.*

Il faut se reposer APRÈS *avoir étudié.*

Il est avare JUSQU'A *se refuser le nécessaire.*

II. Celles qui sont terminées par *de*, gouvernent toutes le verbe à l'infinitif, comme, *afin de*, *de peur de*, *avant que de*, *etc.* Exemples.

Si je m'applique tant à l'étude, c'est AFIN DE *vous surpasser.*

Evitez le jeu, DE PEUR D'*en faire une passion.*

Il faut prier Dieu AVANT QUE DE *se mettre au travail.*

Nous remarquerons par occasion que l'on met *que*, et *de* après *avant*, lorsqu'il est employé comme conjonction, et que l'on ne doit pas dire, *avant de se mettre au travail.* Tel est l'usage reconnu par l'Académie. Cependant depuis quelque temps un grand nombre de bons Auteurs retranchent le *que*, comme on le voit dans les vers suivants.

Promettez-moi du moins de ne décider rien
AVANT de m'accorder un second entretien.
Etudiez nos mœurs, AVANT DE les blâmer.

Mais ce seroit une faute grossiere, dans laquelle néanmoins bien des gens de lettres ne laissent pas de tomber en parlant ou en écrivant, d'employer comme conjonctions les adverbes, *auparavant* et *devant*, et de dire, *auparavant que de se mettre au travail*, *auparavant de se mettre au travail*, ou, *devant que de se mettre au travail*, *etc.*

La même regle que l'on a établie à l'égard des participes en *ant*, p. 261 et 262, doit être appliquée aux conjonctions qui sont suivies d'un verbe à l'infinitif. Ces conjonctions forment toujours, comme les participes en *ant*, des phrases incidentes et subordonnées à d'autres; et il faut nécessairement que le verbe dont elles sont suivies, se rapporte au sujet ou nominatif du verbe de la phrase principale dont la phrase incidente est une dépendance. C'est ce que l'on peut remarquer dans les exemples qui viennent d'être rapportés.

Cette regle essentielle a été négligée par l'Auteur d'une Grammaire, dans les phrases suivantes.

Que les égards dûs à nos prédécesseurs ne servent point d'aliment à la paresse, pour s'épargner la peine de penser par soi-même. Le verbe *s'épargner*, qui est après *pour*, devroit réguliérement se rapporter au nominatif du verbe de la phrase principale, qui est, *les égards*. Cependant on voit qu'il se rapporte à une troisieme personne indéterminée, ou aux hommes en général. On pouvoit éviter cette faute, en disant: *pour que l'on s'épargne la peine, etc.*

Qu'avoit fait votre fille pour la corriger si rudement? Le nominatif du verbe de la phrase principale est *fille*, et le verbe qui est régi par *pour*, ne s'y rapporte pas. Il falloit dire, pour parler correctement: *Qu'avoit fait votre fille, pour mériter d'être corrigée si rudement?*

Ces noms sont au pluriel, et ont la physionomie très-décidée, sans pouvoir s'y méprendre. La faute n'est pas ici moins sensible. On est d'abord porté à croire que *sans pouvoir* se rapporte à *ces noms*, et c'est dans une troisieme personne générale, qu'il faut en chercher le rapport. Il falloit nécessairement dire, *sans que l'on puisse s'y méprendre.*

Outre que le caractere de la consonne est assez différent de celui de la voyelle, pour ne les pas confondre. Les verbes *est* et *confondre* devroient, dans cette phrase, se rapporter au même sujet. Mais

le premier se rapporte à *caractere*, et l'autre à une troisieme personne générale. Il auroit été mieux de dire, *pour qu'on ne les confonde pas.*

III. Parmi les conjonctions qui sont terminées par *que*, il y en a qui gouvernent le verbe à l'indicatif.

Ce sont, *sinon que, si ce n'est que, bien entendu que, à condition que, à la charge que, de même que, ainsi que, aussi bien que, aussi peu que, autant que non plus que, outre que, parce que, à cause que, attendu que, vu que, puisque, c'est pour cela que, desorte que, ensorte que, tellement que, de maniere que, lorsque, dans le temps que, pendant que, tandis que, durant que, tant que, depuis que, dès que, aussitôt que.* Exemples.

Je ne vous donne des avis que PARCE QUE *je vous aime.*

Balthasar étoit à table, LORSQU'*il vit la main qui écrivoit sa condamnation.*

Je vous donne ce livre, A CONDITION QUE *vous en ferez un bon usage.*

Il semble qu'Hermione ne devoit pas s'en prendre à Oreste de la mort de Pyrrhus, PUISQU'*il ne l'avoit tué que par son ordre.*

Il y a d'autres conjonctions qui gouvernent le verbe au subjonctif.

Ce sont, *soit que, sinon que, si ce n'est que, quoique, bien que, encore que, à moins que, pourvu que, supposé que, au cas que, en cas que, à la bonne heure que, non que, non pas que, ce n'est pas que, afin que, de peur que, de crainte que, avant que.* Exemples.

Les Apôtres eurent le don des langues, AFIN QU'*ils pussent annoncer l'Evangile à toutes les nations.*

Alexandre se prosterna pour adorer celui qui lui avoit apparu sous la figure du grand-Prêtre Jaddus, AVANT QU'*il passât en Asie.*

Je ne puis juger d'un livre, A MOINS QUE *je ne l'aie lu.*

Regulus

Regulus dissuada les Romains de faire la paix, QUOIQU'*il lui en dût coûter la vie.*

On a pu remarquer qu'il y a des conjonctions qui gouvernent également l'indicatif et le subjonctif, telles que sont, *sinon que*, *si ce n'est que.* Cette différence vient des verbes dont elles sont précédées. Ces verbes sont ordinairement accompagnés d'une négation. Si outre cela ils expriment commandement, desir, incertitude, les conjonctions gouvernent le subjonctif: *Je ne veux rien autre chose*, SINON QUE, *ou*, SI CE N'EST QUE *vous fassiez votre devoir.* Si les verbes expriment quelque chose de certain et de positif, les conjonctions gouvernent l'indicatif: *Je ne lui ai répondu rien autre chose*, SINON QUE, *ou*, SI CE N'EST QUE *j'avois exécuté ses ordres.* En un mot ces deux conjonctions gouvernent l'indicatif ou le subjonctif, de la même maniere et suivant les mêmes regles que la conjonction *que*; et ce sont les verbes dont elles sont précédées qui en décident.

Il y en a encore quelques autres qui, par les mêmes raisons, demandent tantôt un indicatif et tantôt un subjonctif. Ce sont, *de sorte que*, *en sorte que*, *tellement que*, *de maniere que. Comportez-vous* DE SORTE, *ou*, DE MANIERE QUE *vous vous fassiez estimer. Je me suis placé* DE SORTE, *ou*, DE MANIERE QUE *je n'ai incommodé personne*, *etc.*

Mais *quoique* gouverne toujours le subjonctif. Ainsi il y a une faute dans cette phrase dont un Grammairien a fait un exemple: *Je fis l'année derniere moins d'ouvrage*, *quoique* JE TRAVAILLAI *plus assidument que je n'ai fait celle-ci.* Il falloit dire, *quoique j'aie*, ou *que j'eusse travaillé.*

D. *Dans l'énumération que vous avez faite des conjonctions, êtes-vous sûr de n'en avoir omis aucune?*

R. Non: mais par tout ce que nous avons dit, on est en état de reconnoître dans le discours celles dont nous n'avons point parlé, et d'en distinguer l'espece.

CHAPITRE XI.

De l'Interjection.

D. *QU'EST-CE que les interjections?*

R. Ce sont des mots dont on se sert pour exprimer quelques mouvements ou sentiments de l'ame; comme la joie, la douleur, la crainte, l'aversion, l'encouragement, etc.

D. *Apportez des exemples pour chacun de ces mouvements.*

R. Pour exprimer la joie, on dit, *ha! bon!*

Pour exprimer la douleur, on dit, *aye! ouf! ha! hélas! mon Dieu! hé!*

Pour exprimer la crainte, on dit, *ha! hélas! hé!*

Pour exprimer l'aversion, on dit, *fi! fi donc!*

Pour encourager quelqu'un, on dit, *çà, allons, courage!*

Pour admirer, on dit, *ha! ho!*

Pour appeller quelqu'un, on dit, *holà!*

Pour faire cesser, on dit, *holà!*

Pour réprimer, on dit, *tout beau!*

Pour imposer silence, on dit, *paix!*

On peut encore mettre au rang des interjections tous les mots dans lesquels on ne trouve pas les caracteres de prépositions, d'adverbes, ou de conjonctions; tels que sont *certes, soit*, marquant consentement, *volontiers*, et quelques autres.

D. *Comment distingue-t-on une même interjection qui exprime différents mouvements de l'ame?*

R. On la distingue par les différents tons de voix dont on la prononce.

CHAPITRE XII.

Explication des Cas.

D. *QUEL est l'usage général des cas?*

R. C'est de marquer, comme les préposi-

tions, les différents rapports que les choses peuvent avoir entr'elles.

D. *Quels mots sont susceptibles de cas en françois?*

R. Il n'y a proprement que les noms substantifs ou les pronoms qui en tiennent lieu, et quelquefois les infinitifs, comme nous l'avons observé, page 173.

D. *Comment exprime-t-on les différents cas d'un même nom ou pronom?*

R. En y joignant les articles, de la maniere que nous l'avons expliqué au chapitre IV. C'est pourquoi on ne peut pas dire que les noms adjectifs ni les participes aient des cas, parce qu'ils ne sont point par eux-mêmes susceptibles d'articles, à moins qu'ils ne soient employés comme substantifs.

D. *Quel est donc votre objet en expliquant les cas?*

R. C'est de faire connoître les différents états dans lesquels un nom ou pronom peut être considéré.

DU NOMINATIF.

D. *Quelle est l'étymologie du mot* nominatif?

R. Il est formé d'un verbe latin qui signifie *nommer.*

D. *Qu'est-ce qu'un nominatif?*

R. C'est un cas par lequel on exprime une chose comme nommée simplement, ou comme sujet d'une proposition.

D. *Éclaircissez cela par quelques exemples.*

R. Quand je prononce ces mots, *le ciel, la terre, la mer,* je ne fais que nommer les choses qu'ils signifient; et quand je dis, *le ciel est serein, la terre est féconde, la mer est agitée,* j'exprime ces mêmes choses comme sujets chacune d'une proposition, et les noms *ciel, terre, mer,* sont au nominatif en l'une et en l'autre circonstance.

D. *Que s'ensuit-il de cette définition?*

R. Il s'ensuit qu'un nom mis au nominatif ne peut jamais être régi par un verbe ni par une préposition.

D. *Pourquoi cela?*

R. Parce que le nominatif étant uniquement destiné à signifier la chose comme principe de quelque action ou de quelque rapport, il ne pourroit être régime d'un verbe ou d'une préposition, sans exprimer la chose comme terme d'une action ou d'un rapport; ce qui seroit contradictoire.

D. *De quoi le nominatif doit-il être accompagné dans le discours?*

R. Il doit toujours être accompagné d'un verbe qui s'y rapporte, et sans lequel la phrase ne peut pas avoir un sens complet. Par la même raison, tout verbe, hors l'impersonnel, employé à quelqu'une des trois personnes du singulier ou du pluriel, est nécessairement régi par un nom ou pronom au nominatif, quoique dans l'un et dans l'autre cas, le nominatif et le verbe puissent quelquefois être sous-entendus.

D. *Comment appelle-t-on autrement le nominatif?*

R. On l'appelle encore cas direct, parce qu'il sert à nommer directement les choses, et que d'ailleurs il gouverne directement toute la construction du discours. Les autres cas au contraire sont appellés obliques ou indirects, parce qu'ils s'emploient ordinairement à la suite d'autres mots qui les régissent.

D. *N'y a-t-il pas quelques verbes aprés lesquels on met un nominatif?*

R. Il n'y a que le verbe substantif *être* et ceux qui participent de sa nature, dont nous avons parlé page 132. Mais alors les noms qui se trouvent à la suite de ces verbes, ne sont au nominatif, que parce qu'ils font partie du sujet, en ce qu'ils en expriment quelque qualité, ou quelque attribut, s'ils sont adjectifs, comme quand on dit: *Dieu est bon, Pie VII est Pape;* et en ce qu'ils en restreignent l'idée générale à une idée

particuliere, ou qu'ils y ajoutent quelque qualification, s'ils sont substantifs, comme quand on dit: *Cette figure est un triangle. Le Concile général est le souverain tribunal de l'Eglise.*

DU GÉNITIF.

D. *Quelle est l'étymologie du mot* génitif?

R. Il est formé d'un verbe latin qui signifie *engendrer* ou *produire.*

D. *Qu'est-ce que le génitif?*

R. C'est un cas qui exprime en général le rapport d'une chose qui appartient à une autre, en quelque maniere que ce soit.

D. *Quelles sont les principales especes de ce rapport général?*

R. Ce sont les rapports,

Du tout à la partie; *un membre du corps, un mois de l'année, la porte d'une maison, etc.*

Du sujet à l'attribut; *l'utilité des sciences, la sagesse de Salomon, la miséricorde de Dieu, etc.*

De l'attribut au sujet; *une fleur d'une odeur agréable, un jeune homme d'une grande modestie, un auteur de réputation, etc.*

De la cause à l'effet; *l'ouvrage de Dieu, les oraisons de Cicéron, la lumiere du soleil, etc.*

De l'effet à la cause, *le créateur du monde, l'auteur d'un livre, l'ouvrier d'une machine, etc.*

De la matiere au composé; *vaisselle d'argent, montre d'or, vase de porcelaine, etc.*

De l'objet aux actes de notre ame; *l'amour de Dieu, la crainte de la mort, l'horreur du vice, etc.*

Du possesseur à la chose possédée; *les Etats du Roi, les privileges de l'Eglise, les richesses de Crésus, etc.*

De la chose possédée au possesseur; *le Roi de France, le maître de la maison, le propriétaire d'une terre, etc.*

Du nom propre au commun; *le royaume de France, la ville de Paris, la riviere de Seine, etc.*

On peut encore exprimer par le génitif beaucoup d'autres rapports que l'usage apprendra.

D. *A la suite de quels mots se trouve le génitif?*

R. Il ne se trouve qu'à la suite des noms, soit substantifs, comme on l'a vu dans les exemples précédents; soit adjectifs, comme dans ceux-ci, *avide de gloire, amateur des sciences, jaloux de sa réputation, ennemi de la paix, etc.* Ainsi on peut dire qu'un nom précédé des articles *du, de la, de l', des,* ou *de,* est au génitif, quand il est à la suite d'un autre nom substantif, ou quelquefois d'un nom adjectif qui le gouverne.

Du Datif.

D. *Quelle est l'étymologie du mot* datif?

R. Il est formé d'un mot latin qui signifie *donner.*

D. *Qu'est-ce que le Datif?*

R. C'est un cas qui marque un rapport d'attribution, de quelque maniere qu'elle se fasse.

D. *Qu'entendez-vous par un rapport d'attribution?*

R. J'entends un rapport par lequel une chose ou une action se termine à une autre chose comme à sa fin, ou comme étant au profit ou au dommage de la chose à laquelle elle se termine.

Donnez-en des exemples.

R. Dans, *Dieu a promis une nombreuse postérité à Abraham; j'aspire à la gloire; Abraham* et *la gloire* sont considérés comme la fin des actions de *promettre* et d'*aspirer.*

Dans, *les bons conseils sont nécessaires aux jeunes gens; le Roi accorde une grace à mon pere;* on voit que *les bons conseils* et l'action d'*accorder* sont considérés comme étant au profit des *jeunes gens* et de *mon pere.*

Dans, *l'oisiveté est pernicieuse aux hommes; je m'opposerai à vos desseins; l'oisiveté* et l'action de *s'opposer* sont considérés comme étant au dommage des *hommes* et de *vos desseins.*

D. *Le datif n'a-t-il pas d'autres manieres de signifier?*

R. Oui; mais elles peuvent toutes se rapporter à quelque espece d'attribution.

DE L'ACCUSATIF.

D. *Quelle est l'étymologie du mot* accusatif?

R. Il est formé d'un verbe latin qui signifie *accuser?*

D. *Qu'est-ce que l'accusatif?*

R. C'est un cas par lequel on exprime le terme d'une action ou d'un rapport, c'est-à-dire, le régime absolu des verbes actifs, ou le régime de quelques prépositions.

D. *Montrez-moi l'un et l'autre usage de l'accusatif dans un seul exemple.*

R Dans cette phrase, *j'ai étudié la philosophie dans les livres de Descartes, la philosophie* est le régime absolu du verbe actif *étudier;* et *les livres* sont le régime de la proposition *dans.*

D. *L'accusatif ne différant en rien du nominatif par l'expression, comment peut-on distinguer l'un d'avec l'autre?*

R. En ce que le nominatif est ordinairement ou peut se mettre avant le verbe, comme exprimant le sujet dont on affirme quelque chose; au lieu que l'accusatif ne peut être mis, dans l'ordre naturel du discours, qu'après un verbe actif ou une préposition, comme exprimant le terme d'une action ou d'un rapport.

D. *Pourquoi donnez-vous pour régime à une partie des prépositions, l'accusatif plutôt que le nominatif?*

R. Parce que l'usage de l'accusatif étant d'exprimer ce à quoi se termine quelque chose, il est plus naturel de l'employer après les prépositions, que le nominatif; et que d'ailleurs dans les langues où les cas sont distingués par différentes terminaisons, ce n'est jamais par le nominatif qu'on

exprime le régime des prépositions, mais par d'autres cas obliques, et principalement par l'accusatif.

Du Vocatif.

D. *Quelle est l'étymologie du mot* vocatif?

R. Il est formé d'un verbe latin qui signifie *appeller.*

D. *Qu'est-ce qu'un vocatif?*

R. C'est un cas par lequel on nomme la personne à qui on parle, ou la chose à laquelle on s'adresse, comme si c'étoit une personne.

D. *Comment exprime-t-on le vocatif?*

R. On l'exprime ordinairement par le nom sans article, ou quelquefois par le nom précédé de la lettre *ô*.

D. *De quelle personne sont les noms mis au vocatif?*

R. Ils sont toujours de la seconde personne, puisqu'ils marquent celle à qui on adresse la parole, et que les verbes qui s'y rapportent sont toujours à la seconde personne; comme quand on dit, SEIGNEUR, *vous êtes mon espérance.*

D. *Y a-t-il toujours dans le discours un verbe qui se rapporte au vocatif?*

R. Non: quelquefois le verbe n'y a aucun rapport, et a un autre nominatif; comme quand on dit, GRAND DIEU, *que vos jugements sont redoutables!*

Mais le vocatif a rapport à un verbe: il le régit, soit qu'il le précede ou qu'il le suive; et alors ce verbe ne peut être qu'à une seconde personne ou de l'impératif ou de quelques temps de l'indicatif, comme dans ces phrases: BRAVES SOLDATS, *vous vous êtes acquis beaucoup de gloire.* CIEUX, *écoutez ma voix.* TERRE, *prête l'oreille. Ne permettez pas,* Ô MON DIEU, *que j'éprouve la rigueur de votre justice.*

D. *Quelle observation peut-on faire à l'égard des verbes qui se rapportent au vocatif?*

R. C'est que les secondes personnes de l'impératif ne peuvent être régies que par un vocatif qui en est le sujet, et qui y tient lieu de nominatif du verbe, quoique souvent il ne soit pas exprimé; comme quand on dit à une personne, *venez avec moi*, c'est-à-dire, *Monsieur*, ou *un tel*, *venez avec moi.*

Au lieu que les secondes personnes des autres temps peuvent ne pas se rapporter à un vocatif; et quand elles s'y rapportent, elles ont de plus un nominatif exprimé par le pronom personnel *tu* ou *vous*, comme dans ces exemples: *Fortune*, TU *m'as trompé. Grands de la terre*, VOUS *avez votre bonheur en ce monde.*

DE L'ABLATIF.

D. *Quelle est l'étymologie du mot* ablatif?

R. Il est formé d'un verbe latin qui signifie *ôter.*

D. *Qu'est-ce que l'ablatif?*

R. C'est un cas par lequel on exprime dans les noms un rapport de séparation, de division, ou de privation, comme quand on dit, *Jésus-Christ nous a délivré de l'esclavage du démon. Un Ange chassa Adam et Eve du paradis terrestre, etc.*

D. *Quelle différence y a-t-il entre le génitif et l'ablatif?*

R. Il n'y en a pas quant à l'expression; mais il y en a quant à la signification, en ce que le génitif marque les choses comme unies, au lieu que l'ablatif les marque le plus souvent comme séparées. Mais ce qui les distingue sur-tout l'un de l'autre, c'est que le génitif est toujours régi par un nom, comme nous l'avons dit, et que l'ablatif n'est guere régi que par un verbe, à moins qu'il ne le soit par quelques noms qui marquent expressément séparation, division, ou privation, comme dans ces exemples, *à la sortie de ma chambre, à mon départ de Rome, etc.*

D. *Que s'ensuit-il de cette derniere différence?*

R. Il s'ensuit que les noms qui ont les articles communs au génitif et à l'ablatif, doivent être censés à l'ablatif, dès qu'ils sont régime de quelque verbe, comme dans ces phrases : *dépendre de Dieu : obtenir une grace du Roi : dépouiller quelqu'un de ses biens : recevoir un présent du Prince : être aimé du peuple : être connu des Grands, etc.*

Ce qu'on dit des verbes s'entend également des participes ; comme, *dépendant de Dieu : aimé du peuple, etc.*

CHAPITRE XIII.

Explication des Articles.

D. *POURQUOI les Articles ont-ils été inventés?*

R. Pour être mis avant les noms communs et appellatifs.

D. *Que distingue-t-on dans les noms communs et appellatifs?*

R. Deux choses ; savoir, la signification qui est fixe, et l'étendue de cette signification qui est sujette à varier, selon que le nom convient à plus ou moins de choses de la même espece.

D. *Donnez-moi dans un nom commun des exemples de cette variation d'étendue.*

R. Quand je dis, *l'homme est mortel*, je parle de toute l'espece des hommes ; quand je dis, *les hommes pécheurs seront condamnés au feu éternel*, je ne parle que d'une partie des hommes ; et quand je dis, *l'homme dont je vous ai parlé est venu*, je ne parle que d'un seul homme.

D. *Quel est donc le principal usage des articles?*

R. C'est, comme nous avons dit page 50, d'articuler ou de déterminer l'étendue selon laquelle doivent être pris les noms qu'ils précedent : ce qui s'entendra encore mieux par l'explication particuliere de chaque espece d'articles.

De l'article défini.

D. *Qu'est-ce que l'article défini?*

R. C'est celui qui se met avant les noms communs, pris dans un sens défini ou déterminé par rapport à l'étendue.

D. *En quelles occasions les noms communs sont-ils pris dans un sens défini par rapport à l'étendue?*

R. Quand ils signifient, ou l'espece dans toute son étendue, c'est-à-dire, avec tous les sujets qu'elle renferme; ou un, ou plusieurs sujets de l'espece, déterminés par les circonstances de celui qui parle ou du discours. Et c'est par le moyen des articles définifs *le*, *la*, *les*, et de leurs cas, que l'on marque ces trois sortes de déterminations d'étendue.

D. *Les articles définis se mettant avant les noms communs, quelque détermination d'étendue qu'ils puissent avoir, qu'y ajoute-t-on encore dans le discours, pour en déterminer plus particulierement l'étendue?*

R. On y ajoute ordinairement quelque nom adjectif ou un pronom relatif suivi d'un verbe; et il est à propos d'observer ici que les noms adjectifs peuvent être explicatifs ou déterminatifs, aussi-bien que les pronoms relatifs.

Ils sont explicatifs, quand ils expriment quelque attribut qui convient à toute l'espece du nom auquel ils sont joints; et alors ils laissent ce nom dans toute son étendue, comme quand on dit: LES *hommes mortels*, ou LES *hommes qui sont mortels*.

Ils sont déterminatifs, quand ils expriment quelque attribut qui ne convient qu'à une partie des sujets renfermés dans l'espece du nom auquel ils sont joints; et alors ils en restreignent l'étendue: comme quand on dit, LES *hommes savants*, ou LES *hommes qui sont savants*.

D. *Comment connoît-on donc qu'un nom commun signifie l'espece dans toute son étendue?*

R. Quand il est employé seul, ou que l'adjectif ou le pronom relatif dont il est accompagné, est purement explicatif. Ainsi quand je dis, *L'homme paroîtra au jugement de Dieu ;* je parle de toute l'espece des hommes. De même quand je dis, LE *Pape, successeur de saint Pierre, est le chef visible de l'Eglise :* LES *Evêques, qui ne tiennent leur autorité que de Jésus-Christ, sont juges de la foi ;* je parle généralement de tous les Papes, et de tous les Evêques.

D. *De quoi se sert-on dans le discours pour restreindre l'étendue d'un nom commun, et pour ne lui faire signifier qu'un ou plusieurs sujets de l'espece?*

R. On se sert ordinairement de quelque nom adjectif ou pronom relatif déterminatif, ou même de quelques autres mots, lesquels ajoutés au nom commun, en rendent la signification moins étendue : comme quand on dit, LES *Rois sages :* LES *Rois qui sont électifs :* LES *Rois de France ;* on n'a pas intention dans chacun de ces exemples, de parler de tous les Rois : et quand on dit, LE *Roi qui fut assassiné par Ravaillac :* LE *Pape d'aujourd'hui ;* on ne veut parler que d'un seul Roi et d'un seul Pape.

Il arrive souvent qu'un nom commun est déterminé à ne signifier qu'un ou plusieurs sujets, par les circonstances de celui qui parle. Ainsi, Le *Roi*, dans la bouche d'un François, veut dire *Louis XVI.* LE *palais* DU *Prince*, veut dire, *un tel palais d'un tel Prince.* Il en est de même quand on dit, *Approchez* LA *table, fermez* LA *porte*, c'est-à-dire, *une telle table, une telle porte : Ouvrez les yeux, tirez* LES *rideaux*, c'est-à-dire, *vos yeux, les rideaux d'une telle chambre : On le trouvera* AU *lit*, c'est-à-dire, *dans son lit, etc.*

D. *Les articles définis ne se mettent-ils qu'avant les noms communs dont l'étendue est déterminée ?*

R. On les met encore avant certains noms propres qui ne signifient par eux-mêmes que des choses singulieres, tels que sont ceux de quelques parties

parties du monde, de quelques planetes, des parties de la terre, des royaumes, des provinces, des montagnes, des fleuves, des rivieres, etc. et on dit, *le ciel*, *la terre*, *la mer*, *le soleil*, *la lune*, *l'Europe*, *l'Asie*, *la France*, *l'Espagne*, *la Normandie*, *le Languedoc*, *le Caucase*, *le Parnasse*, *la Seine*, *l'Oise*. Mais quoique ces noms signifient des choses assez déterminées par elles-mêmes pour n'avoir pas besoin de l'article défini, on pourroit cependant dire qu'on l'y a ajouté, parce qu'on les a regardés comme des noms communs restreints à un seul sujet. Ainsi, suivant cette conjecture, en disant, *le ciel*, *le soleil*, *l'Europe*, *la France*, *la Normandie*, *le Caucase*, *la Seine*, *etc.* on a peut-être voulu dire, la partie du monde appellée *ciel*, la planete appellée *soleil*, la partie de la terre appellée *Europe*, le royaume appellé *France*, la province appellée *Normandie*, le mont appellé *Caucase*, la riviere appellée *Seine*.

Au reste, dans l'emploi de l'article défini avant ces noms et quelques autres, il y a des irrégularités que le caprice de l'usage a introduites, et que l'on ne peut guere apprendre que par le commerce du monde, et par la lecture des bons Auteurs.

De l'Article indéfini.

D. *Y a-t-il d'autres articles que ceux dont vous venez de parler?*

R. L'usage propre des articles étant de déterminer l'étendue des noms communs, on peut dire, que *le*, *la*, *les*, sont les seuls mots qui doivent être regardés comme de véritables articles, puisqu'on n'en emploie point d'autres au même usage. Mais pour ne nous pas écarter du langage ordinaire des Grammairiens, nous appellons encore articles, certains mots qui se mettent souvent avant les noms pris dans une étendue indéterminée.

D. *Quels sont donc les mots que l'on appelle communément articles indéfinis?*

R. Ce sont *de* et *à*, dont l'usage le plus général est de marquer certains cas, tant des noms ou pronoms, que des articles définis, comme nous l'avons vu page 54.

D. *Quels cas marquent* de *et* à?

R. *De* marque le génitif ou l'ablatif, et *à* marque le datif.

D. *Avant quels noms se mettent-ils?*

R. Avant les noms qui n'ont pas besoin de l'article défini, soit parce qu'ils expriment quelque objet suffisamment déterminé par lui-même, soit parce qu'on en considere plutôt la signification que l'étendue.

D. *Quels sont les noms qui n'ont pas besoin de l'article indéfini?*

R. Ce sont, 1. Le nom de Dieu, les noms propres d'anges, d'hommes, de villes, de bourgs, de villages, etc. lesquels signifiant des personnes ou des choses singulieres, ne peuvent jamais s'étendre à plusieurs sujets, et par conséquent sont toujours déterminés par eux-mêmes: *Dieu*, DE *Dieu*, A *Dieu*: *Gabriel*, DE *Gabriel*, A *Gabriel*: *Pierre*, DE *Pierre*, A *Pierre*: *Paris*, DE *Paris*, A *Paris*, *etc.*

2. La plupart des pronoms; savoir,

Les pronoms personnels, parce qu'ils déterminent assez la personne qu'ils expriment.

Les pronoms possessifs absolus et les pronoms démonstratifs, lesquels joints à quelques noms substantifs, les déterminent et en sont comme les articles: *Mon livre*, DE *mon livre*, A *mon livre*: *ce palais*, DE *ce palais*, A *ce palais*, *etc.*

A l'égard des autres pronoms, ou ils déterminent les noms auxquels ils se rapportent et auxquels ils sont joints, ou ils rendent l'étendue indéterminée. Dans l'un et dans l'autre cas, ils n'ont pas besoin de l'article défini.

3. Les noms de nombre absolus, parce qu'ils déterminent d'une maniere distincte à combien de sujets on applique le nom auquel ils se rapportent: *quatre hommes*: *trente ans*: *cent livres*, *etc.*

4. Les noms communs, lorsqu'on n'en considere précisément que la signification, sans faire aucune attention à l'étendue qu'elle peut avoir : comme quand on dit, *Une tête* D'*homme : un festin* DE *Roi : une table* DE *marbre : un pont* DE *bois : tenir* A *honneur : s'en rapporter* A *gens sages, etc.*

D. *Quel est donc l'usage des mots* de *et* à *avant les noms et pronoms dont nous venons de parler ?*

R. Ils n'en ont point d'autre que d'en marquer les différents cas, sans rien désigner par rapport à l'étendue qu'ils peuvent avoir.

D. *Pourquoi les appelle-t-on articles indéfinis ?*

R. C'est apparemment parce que quand ils sont joints aux noms communs, ces noms n'étant considérés que par la signification, sont toujours pris dans une étendue vague et indéterminée ; mais ce n'est jamais en vertu des mots *de* et *à*.

D. *Ne met-on pas quelquefois l'article défini avant les noms propres ?*

R. Oui : quand on les conçoit comme susceptibles de divers attributs, et par conséquent de diverses déterminations ; ce qui regarde principalement le nom de Dieu : ou quand on les conçoit comme pouvant convenir à plusieurs sujets.

D. *Donnez-en quelques exemples.*

R. Si je dis, *vous devez tout attendre* DE *Dieu*, je considere Dieu sans faire attention à ses attributs ; au lieu qu'en disant, *vous devez tout attendre du Dieu des miséricordes*, je le considere par un de ses attributs, ou plutôt je conçois Dieu comme multiplié par le nombre de ses perfections, ne l'envisageant que du côté de la miséricorde ; et cette maniere d'envisager Dieu, est déterminée par l'article défini.

Quand on dit, LE *Brutus qui conspira contre César*, l'article défini mis avant *Brutus*, détermine ce nom à signifier un autre *Brutus* que celui qui chassa les rois de Rome. On dit par la même raison, LE *Socrate d'Athenes*, LE *Cicéron de nos jours*, LE *mercredi saint, etc.*

D. *Quels sont les pronoms qui prennent l'article défini ?*

R. Ce sont, *le mien, la mienne ;* et les autres possessifs relatifs, *lequel, laquelle ; l'un, l'autre ; le même, la même ;* parce qu'étant purement relatifs, ils ont besoin de l'article défini pour déterminer précisément la personne ou la chose à laquelle ils se rapportent : comme on peut le voir dans les exemples que nous en avons donnés au Chapitre V, Article III et suivants.

D. *Les noms de nombre absolus ne prennent-ils pas aussi quelquefois l'article défini ?*

R. Oui ; quand les noms auxquels ils sont joints, sont déjà déterminés à un nombre fixe, ou par eux-mêmes, comme quand on dit, LES *trois personnes de la sainte Trinité :* LES *douze Apôtres :* LES *quatre saisons :* LES *sept jours de la semaine, etc.* ou par les circonstances du discours, comme quand on dit : LES *deux livres que vous avez lus :* LES *dix louis que je vous ai donnés, etc.*

D. *Les mots* de *et* à *ne servent-ils qu'à marquer les cas, et ne se mettent-ils qu'avant les articles définis, les noms et les pronoms ?*

R. Ils servent encore à exprimer une infinité de rapports différents, qu'il n'est guere possible d'apprendre que par l'usage de la langue : et ce n'est pas seulement aux noms et aux pronoms qu'ils se joignent, mais encore aux autres parties du discours, et principalement aux infinitifs des verbes, avec lesquels ils ont des significations qu'il seroit difficile de rapporter à des regles générales.

D. *Comment peut-on regarder* de *et* à, *soit qu'ils marquent les cas, ou qu'ils aient d'autres significations ?*

R. On peut les regarder comme de véritables prépositions, puisque de quelque maniere qu'ils soient employés, et à quelques mots qu'ils soient joints, ils expriment ordinairement quelques

rapports particuliers, de même que les autres prépositions.

De l'Article partitif ou indéterminé.

D. *Qu'est-ce que les articles partitifs ou indéterminés ?*

R. Ce sont, comme nous avons dit, page 56, les génitifs des articles définis et indéfinis, lorsqu'ils deviennent nominatifs ou accusatifs, et dont on fait une classe séparée, parce qu'ils ont un usage particulier.

D. *Comment peut-on employer ces articles ?*

R. On les met avant les noms des personnes ou des choses dont on ne veut exprimer qu'une partie indéterminée, sans en désigner ni la quantité ni le nombre précis.

D. *Quel est l'effet de ces mêmes articles ?*

R. C'est toujours de restreindre l'étendue de la signification des noms avec lesquels ils sont unis. C'est pourquoi on peut ordinairement y substituer le pronom *quelque*. Ainsi quand je dis, DES *gens savants pensent comme moi*, je ne parle pas de tous les gens savants, mais de *quelques gens savants*. *J'ai acheté des livres*, c'est-à-dire, *quelques livres*. *Un beau discours déplaît souvent* A DES *ignorants*, c'est-à-dire, *à quelques ignorants ;* et l'on voit que *à des ignorants*, a moins d'étendue que si je disois, *aux ignorants*.

D. *Je conçois cette explication pour les articles partitifs mis au pluriel ; mais comment expliquerez-vous ceux qui sont employés au singulier ?*

R. De la même manière ; car comme ces articles au pluriel sont mis avant les noms des personnes ou des choses dont le nombre est restreint, de même ils sont mis, étant au singulier, avant les noms des choses dont on restreint la quantité. Ainsi quand je dis : DU *vin me feroit plaisir*, c'est-à-dire, *une certaine quantité* ou *une certaine partie de vin*, et non pas le vin en général. *J'ai acheté* DE LA *viande*, c'est-à-dire, *une*

certaine quantité de viande. J'ai employé mon argent à DE LA *marchandise*, c'est-à-dire, *à une certaine quantité de marchandise.*

D. *Quelle différence y a-t-il, par rapport à l'étendue, entre les noms précédés de l'article défini, lorsqu'ils ne signifient qu'une partie des sujets de l'espece, et les noms précédés de l'article partitif?*

R. Quoique l'étendue des noms soit restreinte dans l'une et dans l'autre circonstance, cependant ceux qui sont précédés de l'article défini, ont toute l'étendue qu'ils peuvent avoir, suivant les déterminations exprimées ou sous-entendues, c'est-à-dire, qu'ils s'étendent à tous les sujets déterminés; au lieu que les noms précédés de l'article partitif, n'ont pas toute l'étendue qu'ils peuvent avoir, c'est-à-dire, qu'ils ne s'étendent qu'à une partie indéterminée des sujets dont on veut parler.

D. *Les raisons de cette différence ne peuvent bien s'entendre que par quelques exemples.*

R. Dans cette phrase, LES *hommes ont été rachetés par Jésus-Christ*, il s'agit de toute l'espece des hommes; et dans celle-ci, DES *hommes sont prédestinés*, on n'en désigne qu'une partie indéterminée. De même quand je dis, LES *hommes savants*, quoique cette expression restreigne l'espece des hommes, elle a cependant toute l'étendue qu'elle peut avoir, c'est-à-dire, qu'elle s'étend à tous les hommes savants; au lieu que si je dis, DES *hommes savants*, non-seulement je restreins l'espece générale des hommes, mais je ne donne pas même à l'expression d'*hommes savants* toute l'étendue qu'elle peut avoir, puisque je n'entends parler que d'une partie indéterminée des hommes savants.

D. *Pourquoi ces articles sont-ils appelés* partitifs *ou* indéterminés?

R. Ils sont appelés *partitifs*, parce qu'ils ne désignent qu'une partie des sujets; et *indéterminés*, parce que cette partie est toujours vague et indéterminée.

D. *Ne pourroit-on pas donner une raison pourquoi les articles partitifs ont été faits des génitifs des articles définis et indéfinis ?*

R. On pourroit conjecturer que c'est parce qu'ils peuvent absolument se résoudre par les génitifs des articles définis et indéfinis ; car quand on dit, DES *hommes* ou DE *savants hommes*, n'est-ce pas comme si l'on disoit, *une partie des hommes*, ou *une certaine quantité de savants hommes ?* On ne doit pourtant pas les regarder comme des génitifs, puisque les noms auxquels ils sont joints, peuvent être nominatifs ou régimes absolus des verbes.

D. *Les nominatifs et accusatifs des articles partitifs étant semblables aux génitifs et ablatifs des articles définis et indéfinis, comment pourra-t-on les distinguer ?*

R. Si *du*, *de la*, *de l'*, *des*, *de*, précedent des noms qui soient ou nominatifs, ou régimes absolus de quelques verbes, ou à la suite de quelques prépositions qui régissent l'accusatif, ils sont toujours articles partitifs ; mais s'ils précedent un nom qui soit à la suite d'un autre, ou régime relatif d'un verbe, ce sont des génitifs ou ablatifs des articles définis ou indéfinis.

D. *Donnez-en des exemples.*

R. Dans ces phrases, DU *pain et* DE *l'eau me suffisent :* DE LA *musique me divertiroit :* DES *auteurs rapportent cette histoire. Pain*, *eau*, *musique*, *auteurs*, sont nominatifs du verbe ; et par conséquent, *du*, *de l'*, *de la*, *des*, sont articles partitifs.

Dans celles-ci, *je demande* DU *temps : nous cherchons* DE LA *monnoie : vous achetez* DES *chevaux ; du*, *de la*, *des*, sont articles partitifs, parce que *temps*, *monnoie*, et *chevaux*, sont régimes absolus des verbes.

Dans celles-ci, *on se nourrit avec* DU PAIN : *il faut mettre ces fruits dans* DE LA *paille : j'ai disputé contre* DES *philosophes ; du*, *de la*, *des*, sont

aussi articles partitifs, parce que *pain*, *paille*, et *philosophes*, sont régimes des prépositions *avec*, *dans* et *contre*.

Mais dans celles-ci, *la science* DU *blason : j'ai reçu un présent* DE LA *Reine : je suis aimé des honnêtes gens : du*, *de la*, *des*, sont articles définis, parce qu'ils précedent des noms qui ne sont ni nominatifs, ni régimes absolus des verbes, ni à la suite des prépositions qui régissent l'accusatif.

D. *Quelle différence y a-t-il entre les articles partitifs faits des génitifs des articles définis, et l'article partitif fait du génitif de l'article indéfini?*

R. Il n'y en a pas d'autre, sinon que les premiers se mettent toujours avant les noms, ou qui sont suivis de leurs adjectifs, ou qui n'en ont pas, comme on l'a vu dans les exemples précédents; au lieu que quand le substantif est après son adjectif, on peut quelquefois se servir de l'article partitif *de*, si ce nom est au singulier; mais s'il est au pluriel, l'article partitif *de* est celui que l'on emploie ordinairement.

D. *Donnez-en des exemples.*

R. Nom. DE BON PAIN ET DE BONNE EAU *suffisent pour la nourriture du corps humain.* DE GRANDS ÉVÈNEMENTS et DE GRANDES RÉVOLUTIONS *suivirent la mort de César.*

Dat. *Les gens de guerre sont souvent réduits* A DE MAUVAIS PAIN et A DE MAUVAISE VIANDE. *Les personnes destinées* A DE GRANDS EMPLOIS, *doivent se préparer* A DE FACHEUSES DISGRACES.

Acc. *Pour bien écrire, il faut employer* DE BON PAPIER et DE BONNE ENCRE. *Un discours n'est beau qu'autant qu'il contient* DE SOLIDES RAISONNEMENTS et de NOBLES EXPRESSIONS.

Il y a néanmoins des occasions où, quoique le nom substantif soit au pluriel, et qu'il soit précédé de son adjectif, il faut employer l'ar-

ticle partitif *des*, et non pas l'article *de*. C'est lorsque le substantif et l'adjectif ne présentent ensemble qu'une seule idée, et qu'ils sont censés ne faire qu'un même mot, ensorte que l'adjectif y sert moins à exprimer une qualité particuliere du substantif, qu'à en rendre la signification complette. Ainsi quoiqu'on dise, *Cet homme voit* DE *beaux esprits*, DE *grands Seigneurs*, il faut dire au contraire, *Cet homme voit* DES *beaux esprits*, DES *grands Seigneurs*; parce que *beaux esprits*, *grands Seigneurs*, ne veulent dire autre chose ici que, *savants*, *gens de grande qualité*. Au lieu que si l'on disoit, *Cet homme voit de beaux esprits*, *de grands Seigneurs*, on entendroit par-là *des esprits qui sont beaux*, *des Seigneurs qui sont grands*; ce qui présenteroit des idées toutes différentes.

D. *Pourquoi n'avez-vous pas donné d'exemples pour le génitif et l'ablatif de cet article?*

R. Parce qu'ils sont semblables à ceux des articles partitifs faits des génitifs des articles définis, et qu'ils se mettent avant les noms précédés ou suivis de leurs adjectifs. Ainsi on dit également, *Il est coupable* DE *crimes horribles*, ou, D'*horribles crimes*, *etc.*

De l'Article un, une.

D. *En quelles occasions* un, *ou son féminin* une, *peut-il être mis au rang des articles?*

R. Quand il n'est pas employé comme nom de nombre, c'est-à-dire, qu'il ne marque pas précisément l'unité numérique dans un sujet.

D. *Quel est donc l'usage de cet article?*

R. C'est de marquer simplement que le nom auquel il est joint, est pris dans un sens indéterminé, soit par rapport à l'étendue, soit par rapport aux circonstances. Et à cet égard on pourroit le regarder comme un véritable article indéfini.

D. *Eclaircissez cette réponse par quelques exemples.*

R. Si l'on me demande combien il y a d'hommes dans une chambre, et que je réponde, *il y en a* UN, je n'ai intention de faire entendre par *un*, que l'unité numérique à l'exclusion de la pluralité, c'est-à-dire, qu'il n'y a qu'un homme dans la chambre, et non pas plusieurs : au lieu que quand je dis, UN *roi doit être le pere de son peuple*, *un* n'exprime qu'une unité vague, et n'exclud pas la pluralité, puisque je ne veux pas parler d'un seul roi, et que ce que je dis peut s'appliquer à tous les rois. De même quand je dis, UN *homme m'a insulté*, quoique l'unité exprimée par *un* exclue la pluralité, mon principal objet n'est pourtant pas de faire connoître cette exclusion; mais je me sers de l'article *un*, parce que je ne détermine par aucune circonstance quel est l'homme qui m'a insulté.

D. *Cet article doit-il toujours être regardé comme article indéfini?*

R. Non : puisqu'on peut souvent y substituer l'article défini, quand le nom auquel il est joint, s'étend à plusieurs sujets. Ainsi il est égal de dire, UN *homme sage doit être maître de ses passions*, ou L'*homme sage doit être maître de ses passions.*

D. *Quel est le pluriel des articles* un, une ?

R. Ils n'en ont point qui soit formé d'eux-mêmes : mais ils prennent le pluriel *des* ou *de* des articles partitifs, avec la même signification. Ainsi comme on dit au singulier, UN *homme*, ou UN *savant homme*, on dit au pluriel, DES *hommes*, ou DE *savants hommes.*

CHAPITRE XIV.

De l'Orthographe.

D. QUEL *fruit peut-on tirer de tout ce que nous avons dit jusqu'ici?*

R. C'est d'apprendre et de concevoir par raison-

nement, les principes communs à toutes les langues, et les regles fondamentales de la langue françoise.

D. *Y a-t-il encore quelques autres connoissances générales qu'il soit nécessaire d'avoir, et sur lesquelles nous ne nous soyons pas encore entretenus?*

R. Oui: ce n'est pas assez d'être en état de bien entendre une langue, et d'en posséder tous les principes; il faut encore savoir en écrire les mots, et les prononcer correctement. Ainsi il reste à donner quelques regles générales sur l'Orthographe, les Accents, la Ponctuation, et la Prononciation.

D. *Qu'est-ce que l'Orthographe?*

R. C'est la maniere d'écrire correctement tous les mots d'une langue.

D. *Qu'entendez-vous par écrire correctement?*

R. J'entends se servir en écrivant de toutes les lettres et figures prescrites par l'usage.

D. *L'Orthographe Françoise est-elle aisée à apprendre?*

R. Non: et il y en a quatre raisons principales.

1. Il entre dans la composition de la plupart des mots françois, beaucoup de lettres qui ne se prononcent pas. Ainsi, *monuments*, *esprits*, *saints*, *ils donnent*, *ils donnoient*, *etc.* se prononcent à-peu-près comme s'il n'y avoit que *monuman*, *espri*, *sin*, *il done*, *il donét*, *etc.*

2. Souvent une même lettre ou un même assemblage de lettres est employé pour signifier différents sons. Ainsi *e* est muet dans *retour*, et il est fermé dans *région*, et ouvert dans *règne*: *ai* se prononce comme un *é* fermé dans *je chantai*, *je chanterai*, et comme un *è* ouvert dans *palais*, *dais*, *raison*, *etc.* *oi* se prononce différemment dans *loi*, *foi*, *emploi*; dans *connoître*, *paroître*; et dans *je lisois*, *je lirois*, *etc.*

3. Un même son est aussi très-souvent désigné avec des caracteres tout différents. Ainsi on prononce le même son *an* dans *diamant*, *normand*, *serment*, *sang*, *banc*, *sens*, *sans*, *camp*, *plan*,

faon, *paon*, *Laon*, *Caen*, *etc.* le même son *in* dans *venin*, *vain*, *vin*, *saint*, *peint*, *dessein*, *faim*, *etc.* le même son *ai* un peu plus ou moins ouvert, dans *procès*, *arrêt*, *plaît*, *fais*, *promets*, *connois*, *écrivoient*, *etc.*

4. Enfin un grand nombre d'expressions françoises étant empruntées de la langue grecque et de la langue latine, elles s'écrivent d'une maniere qui en fait connoître l'origine. Ainsi on écrit *philosophie* et non *filosofie*, *orthographe* et non *ortografe*, *phrase* et non *frase*, *syllabe* et non *sillabe*; *réthorique* et non *rétorique*; *mystere* et non *mistere*; *prudent*, et non *prudant*; *intention* et non *intension*, *etc.* parce que ces mots dérivent du grec ou du latin, et pour conserver la trace de leur étymologie.

D. *Comment peut-on diviser l'orthographe françoise?*

R. On peut la diviser en orthographe de principe, et en orthographe d'usage.

D. *Qu'entendez-vous par orthographe de principe?*

R. J'entends celle qui est fondée sur les principes mêmes de la langue, et dont on peut donner des regles générales, comme l'orthographe des différentes terminaisons des noms par rapport aux genres et aux nombres, et des verbes par rapport aux temps et aux personnes.

D. *Comment apprend-on cette ortographe?*

R. On ne peut l'apprendre et la posséder parfaitement, que par une étude particuliere de la Grammaire françoise: et nous croyons que ce que nous avons dit jusqu'ici sur chaque partie du discours, suffira pour en donner une connoissance exacte.

D. *Qu'est-ce que l'orthographe d'usage?*

R. C'est celle dont on ne peut guere donner de regles générales, et suivant laquelle les syllabes des mots s'écrivent d'une maniere plutôt que d'une autre, sans autre raison que celle de l'usage

ou

ou de l'étymologie. Ainsi l'usage veut qu'on écrive *honneur* avec deux *nn*, et *honorer* avec une seule: on écrit *fils* avec une *l*, parce qu'il vient du latin, *filius*, *etc.*

D. *Comment cette orthographe d'usage s'apprend-elle?*

R. Comme la plus grande partie des mots françois sont tirés du grec et du latin, ceux qui savent ces deux langues ont un grand avantage pour écrire par connoissance les syllabes de ces mots suivant les étymologies. Mais à l'égard de ceux qui ne savent que la langue naturelle, ils doivent, après avoir appris l'orthographe de principe par l'étude de la Grammaire françoise, recourir aux Dictionnaires et à la lecture des bons livres, comme au seul moyen d'écrire correctement tous les mots sur lesquels on ne peut pas établir de regles générales et certaines.

Le plus utile et le plus commode de tous les livres dont on puisse se servir pour connoître facilement l'orthographe d'usage, est celui qui a pour titre: *Traité de l'Orthographe françoise en forme de Dictionnaire*, imprimé à Poitiers. On y trouve tous les mots de la langue dans les différentes sortes de style. Tous les verbes irréguliers et ceux qui peuvent avoir quelques difficultés, y sont conjugués. On y explique en peu de mots les points d'orthographe sur lesquels il y a quelques doutes ou quelques variations. A la tête du Livre est une Préface où sont développés fort au long les principes et les regles de l'orthographe françoise; ensorte que cet ouvrage peut être regardé comme une suite de celui-ci.

D. *A quoi se réduit donc ce que vous avez à dire de l'orthographe?*

R. A faire quelques observations générales et particulieres sur l'orthographe des noms et des verbes.

Regle générale sur l'orthographe des voyelles nasales.

Les voyelles nasales prennent l'*m* au lieu de l'*n* toutes les fois qu'elles sont suivies dans le même mot d'un *b*, d'un *p*, de *ph*, ou d'une *m*, comme dans *chambre*, *ample*, *amphithéâtre*, *puissamment*, *embarras*, *empire*, *emphase*, *emmener imbu*, *importun*, *nymphe*, *tomber*, *trompeur*, *triomphe*, *nommer*, *humble*, *etc.*

Observations sur l'Orthographe des Noms.

Suivant un usage introduit depuis long-temps, et autorisé même par de bons auteurs, on forme le pluriel de la plupart des noms terminés au singulier par *ant* ou *ent*, en changeant le *t* en *s*, comme *le bâtiment, les bâtimens : le jardin charmant, les jardins charmans : le conseil prudent, les conseils prudens.*

Cette orthographe ne paroît pas tout-à-fait exacte, parce qu'elle est contraire à une regle des plus générales de la Grammaire françoise, qui veut qu'à quelques exceptions près, tous les noms qui n'ont pas d'*s* au singulier, en prennent une au pluriel, sans aucun autre changement. D'ailleurs quelle raison y a-t-il de supprimer la lettre *t*, plutôt dans les pluriels des noms en *ant* et *ent*, que dans les pluriels d'un grand nombre d'autres noms qui y conservent le *t* de leurs singuliers? Car ceux même qui écrivent, *bâtimens*, *charmans*, *prudens*, *etc.* laissent le *t* dans *combats*, *ouverts*, *petits*, *contraints*, *etc.* venant des singuliers, *combat*, *ouvert*, *petit*, *contraint;* et dans une infinité d'autres noms semblables.

Il y a plus : c'est qu'il est généralement reçu d'écrire *gants* pluriel de *gant*, *cents* pluriel de *cent*, *dents* pluriel de *dent*, *lents* pluriel de *lent*, *vents* pluriel de *vent;* et on en donne pour raison que ce sont des monosyllabes. Mais quel rapport y a-t-il entre la différence du nombre des syllabes, et la différence de l'orthographe? Un mot doit-il être

excepté d'une regle générale, sur le seul fondement qu'il est plus court que les autres?

Ainsi il semble qu'il seroit mieux de ramener les noms terminés par *ant* et *ent* à la regle générale, et de former leur pluriel par la simple addition d'un *s*. *Le bâtiment, les bâtiments : le jardin charmant, les jardins charmants : le conseil prudent, les conseils prudents.*

Il ne faudroit excepter de cette regle générale, que *tous* pluriel de *tout*, et *gens*, dont le singulier, *gent*, n'est presque plus en usage.

D'ailleurs les étrangers y trouveroient un grand avantage, en ce qu'ils leur seroit aisé de découvrir le singulier de ces noms à la vue de leur pluriel. Si c'est une regle générale de former le pluriel des noms en *ant* ou *ent*, en y ajoutant simplement une *s*, il s'ensuit nécessairement qu'il suffit de retrancher cette *s* de leur pluriel, pour en avoir le singulier. Cette opération sera aussi infaillible que facile, si l'on conserve le *t* au pluriel, comme au singulier. Mais elle sera sujette à bien des erreurs, si l'on retranche cette lettre au pluriel.

Suivant notre système d'orthographe, un étranger reconnoîtra aisément que les pluriels *romans* et *diamants* viennent des singuliers *roman* et *diamant*, et que *tyrans*, *ignorants*, *vétérans*, *conquérants*, *courtisans*, *séduisants*, viennent de *tyran*, *ignorant*, *vétéran*, *conquérant*, *courtisan*, *séduisant*. Comment pourra-t-il deviner dans l'autre système, que les singuliers de *romans* et *diamans* sont *roman* et *diamant*, que ceux de *courtisans et séduisants* sont *courtisan* et *séduisant*, *etc.?* et comment lui fera-t-on entendre qu'il faut ajouter un *t* aux uns, et n'en point ajouter aux autres pour en avoir le singulier? Tels sont les motifs qui nous ont déterminés à conserver le *t* dans les pluriels des noms terminés par *ant* et *ent*.

Au reste nous ne prétendons pas condamner l'usage contraire. Nous reconnoissons même qu'il est le plus suivi. Mais ce qui nous autorise à pro-

poser l'autre, c'est non-seulement parce qu'il nous paroît plus régulier, mais parce qu'il est encore observé par quelques bons auteurs.

Noms de Nombre.

De tous les noms de nombre absolus, il n'y a que *vingt* et *cent*, qui prennent une *s*, quand on les multiplie par un autre nombre absolu, c'est-à-dire, quand on parle de plusieurs *vingts* ou de plusieurs *cents;* comme quand on dit, *quatre-vingts*, *six-vingts*, *sept-vingts*, *huit-vingts : deux cents*, *trois cents*, *quatre cents*, *etc.*

Mais ils faut observer, à l'égard de *vingt* au pluriel, qu'il ne prend l'*s* que quand il est immédiatement suivi d'un nom substantif, *quatre-vingts chevaux*, *cent quatre-vingts pistoles*, *quatre-vingts ans*, *six-vingts hommes;* et qu'il s'écrit sans *s*, lorsqu'il précede un autre nom de nombre auquel il est joint, *quatre-vingt deux*, *quatre-vingt trois*, *quatre-vingt quatre*, *quatre-vingt dix*, *etc. quatre-vingt deuxieme*, *quatre-vingt troisieme*, *etc.*

Les autres noms de nombre s'écrivent toujours sans variation, comme on l'a vu à la pag. 33.

On a douté quelque temps s'il falloit écrire *vingt et un an*, *vingt et un jour*, ou *vingt et un ans*, *vingt et un jours*. La raison l'a emporté ici sur un caprice passager de l'usage. *Vingt et un* est un nom de nombre formé de deux autres, et qui n'est pas moins au pluriel que celui de *quinze* exprimé en un seul mot. Ainsi il ne peut aller qu'avec un substantif pluriel. D'ailleurs on ne veut point parler d'une seule année, d'un seul jour, mais de plusieurs. Il faut donc écrire *vingt et un ans*, *vingt et un jours*, comme on écrit, *quinze ans*, *quinze jours*, et comme on a toujours écrit sans difficulté *vingt et un Cardinaux*, *vingt et un chevaux*. C'est ainsi que l'Académie l'a décidé.

Mille ne prend jamais d'*s*, et il faut écrire *deux mille*, *trois mille*, *quatre mille*, *etc.*

On ne se sert de *mil*, que quand on marque l'an-

née courante depuis une époque; comme quand on dit, *l'an mil sept cent soixante-six depuis la naissance de Jésus-Christ.*

Cent ne prend pas d'*s* en cette occasion, quoique précédé de *sept*, parce que c'est un nombre absolu pour un nombre ordinal, et que l'on n'y parle que d'une année, comme s'il y avoit *l'an millieme sept-centieme soixante-sixieme.*

Observations sur l'Orthographe des Verbes.

Comme les infinitifs en *ir* et en *oir* de la seconde et de la troisieme conjugaison ont à peu près le même son que les infinitifs en *ire* et en *oire* de la quatrieme, et qu'il n'est presque pas possible de les distinguer par la seule prononciation, nous donnerons ici une liste de ceux qui sont terminés en *ire* et en *oire*, en avertissant que ceux que l'on n'y trouvera pas, doivent s'écrire par *ir* et *oir.*

Les infinitifs des verbes terminés en *ire*, sont;

Dire, et ses composés *contredire*, *dédire*, *interdire*, *maudire*, *médire*, *prédire*, *redire*, *confire*; *lire*, et ses composés *élire*, *relire*; *rire* et son composé *sourire*; *écrire*, et ses composés *circonscrire*, *décrire*, *inscrire*, *prescrire*, *proscrire*, *récrire*, *souscrire*, *transcrire*; *frire*, *cuire*, *duire*, et ses composés *conduire*, *éconduire*, *enduire*, *induire*, *introduire*, *reconduire*, *réduire*, *séduire*, *traduire*; *luire*, et son composé *reluire*; *nuire*, *bruire*, *détruire*, *instruire*, *construire.*

Les infinitifs des verbes terminés en *oire*, sont;

Boire, *croire*, et ses composés *accroire*, *décroire.*

Terminaisons communes et particulieres pour les personnes des temps simples.

Quoique les regles de formation que nous avons données à l'article 3 du chapitre VI, soient suffisantes pour apprendre de quelle maniere on doit écrire les terminaisons des personnes de chaque

temps simple dans tous les verbes, on sera peut-être bien aise de les trouver ici rassemblées suivant l'ordre des temps, et avec quelques observations qui en faciliteront l'orthographe.

Présent de l'Indicatif.

La premiere personne de ce temps est toujours terminée par un *e* muet dans les verbes de la premiere conjugaison, dans ceux de la seconde qui ont l'infinitif en *frir* et en *vrir*, excepté *appauvrir*, et dans *cueillir* et ses composés. Elle est terminée en *s* dans tous les autres verbes. La connoissance de cette premiere personne servira à trouver les terminaisons des autres personnes du même temps, dans la table suivante.

SINGULIER.

1.	*e.*	*s.*	*cs.*	*ds.*	*ps.*	*ts.*
2.	*es.*	*s.*	*cs.*	*ds.*	*ps.*	*ts.*
3.	*e.*	*t.*	*c.*	*d.*	*pt.*	*t.*

PLURIEL.

1.	*ons.*	*ons.*	*quons.*	*dons.*	*pons.*	*ttons.*
2.	*ez.*	*ez.*	*quez.*	*dez.*	*pez.*	*ttez.*
3.	*ent.*	*ent.*	*quent.*	*dent.*	*pent.*	*ttent.*

Imparfait de l'Indicatif.

Les terminaisons de ce temps sont les mêmes dans tous les verbes tant réguliers qu'irréguliers, sans aucune exception. Ce sont;

SINGULIER.	PLURIEL.
1. . . . . *ois.*	1. . . . . *ions.*
2. . . . . *ois.*	2. . . . . *iez.*
3. . . . . *oit.*	3. . . . . *oient.*

Prétérit de l'Indicatif.

Les premieres personnes du singulier de ce prétérit sont terminées dans tous les verbes de la langue françoise, ou en *ai*, ou en *is*, ou en *us*, ou en *ins*.

La terminaison en *ai*, n'est que pour les prétérits des verbes de la premiere conjugaison.

La voyelle *a* s'y conserve jusqu'à la troisieme personne du pluriel, où elle se change en *e*.

Les terminaisons en *is* et en *us* conviennent chacune indifféremment aux prétérits des verbes des trois dernieres conjugaisons ; et la terminaison en *ins*, à ceux des verbes en *enir*, comme on l'a vu page 178 et suivantes ; ensorte que tous ces prétérits n'ont que l'*s* pour terminaison commune.

Les voyelles *i*, *u*, ou *in*, qui précedent la lettre *s*, s'y conservent dans toutes les personnes.

Ces terminaisons communes et particulieres sont ;

SINGULIER.

1.	*ai.*	*s.*	*is.*	*us.*	*ins.*
2.	*as.*	*s.*	*is.*	*us.*	*ins.*
3.	*a.*	*t.*	*it.*	*ut.*	*int.*

PLURIEL.

1.	*âmes.*	*mes.*	*îmes.*	*ûmes.*	*înmes.*
2.	*âtes.*	*tes.*	*îtes*	*ûtes.*	*intes.*
3.	*erent.*	*rent.*	*irent.*	*urent.*	*inrent.*

Les voyelles *â*, *î*, *û*, et *in*, sont toujours longues et marquées d'un accent circonflexe (^) dans toutes les premieres et secondes personnes du pluriel des prétérits, sans aucune exception.

Futur de l'Indicatif.

Les terminaisons du futur dans tous les verbes, sont ;

SINGULIER.	PLURIEL.
1. . . . . *rai.*	1. . . . . *rons.*
2. . . . . *ras.*	2. . . . . *rez.*
3. . . . . *ra.*	3. . . . . *ront.*

Conditionnel présent.

Ce temps a toujours les terminaisons suivantes ;

SINGULIER.	PLURIEL.
1. . . . . *rois.*	1. . . . . *rions.*
2. . . . . *rois.*	2. . . . . *riez.*
3. . . . . *roit.*	3. . . . . *roient.*

Présent du Subjonctif.

Les terminaisons communes de ce temps sont,

SINGULIER.	PLURIEL.
1. . . . . *e.*	1. . . . . *ions.*
2. . . . . *es.*	2. . . . . *iez.*
3. . . . . *e.*	3. . . . . *ent.*

Imparfait du subjonctif.

Les terminaisons communes des personnes de ce temps sont toujours précédées des mêmes voyelles qui précedent celles des prétérits de l'indicatif d'où il se forme, c'est-à-dire, d'un *a*, pour les verbes de la première conjugaison, d'un *i* pour ceux qui font le prétérit de l'indicatif en *is*, d'un *u* pour ceux qui font le même prétérit en *us*, et de la voyelle nasale *in*, pour ceux qui le font en *ins*.

Ainsi les terminaisons communes et particulieres de cet imparfait, sont;

SINGULIER.

1.	*sse.*	*asse.*	*isse.*	*usse.*	*insse.*
2.	*sses.*	*asses.*	*isses.*	*usses.*	*insses.*
3.	*t.*	*ât.*	*ît.*	*ût*	*înt.*

PLURIEL.

1.	*ssions.*	*assions.*	*issions.*	*ussions.*	*inssions.*
2.	*ssiez.*	*assiez.*	*issiez.*	*ussiez.*	*inssiez.*
3.	*ssent.*	*assent.*	*issent.*	*ussent.*	*inssent.*

Les voyelles *â*, *î*, *û*, et *in*, sont toujours longues et marquées de l'accent circonflexe (^) dans la troisieme personne du singulier de ce temps.

Elles sont également longues dans les autres personnes; mais elles n'ont pas l'accent circonflexe, parce que les deux *ss* dont elles sont suivies en tiennent lieu, et font alonger la syllabe.

Observations sur l'Orthographe de quelques mots, et sur l'usage de quelques lettres.

D. *Que reste-t-il à dire sur l'orthographe?*

R. Il reste à parler de quelques mots et de quel-

ques lettres dont on se sert fort ordinairement, et sur lesquels il est important d'avoir des regles certaines. Les voici.

La ou *là.*

La, s'écrit toujours sans accent, quand il est article ou pronom conjonctif : comme quand je dis, LA *terre ne produiroit rien, si elle n'étoit échauffée par les rayons du soleil, et humectée par les eaux de* LA *pluie, qui* LA *disposent à pousser au-dehors les plantes dont elle a reçu* LA *semence.*

Là, s'écrit toujours avec l'accent grave, quand il est employé comme adverbe de lieu, ou qu'étant à la suite d'un pronom démonstratif, il sert à montrer et à désigner quelque objet. Ainsi on écrit, *Que faites-vous* LÀ ? c'est-à-dire, *dans ce lieu. Allez* LÀ, c'est-à-dire, *en ce lieu. Partez de* LÀ, c'est-à-dire, *de ce lieu.* On écrit de même, *celui-*LÀ, *celle-*LÀ, *cet homme-*LÀ, *cette femme-*LÀ, *etc.*

Du ou *dû.*

Du, s'écrit toujours sans accent, quand il est article; et il prend l'accent circonflexe, quand il est participe passif du verbe *devoir :* par où on le distingue de l'article. Ainsi on écrit, *Les Romains n'avoient point l'usage* DU *verre pour les fenêtres, ni* DU *linge pour les chemises, ni* DU *papier pour l'écriture.* Mais il faut écrire, *Vous auriez* DÛ *renoncer plutôt au jeu et à la mauvaise compagnie. Rendons à Dieu l'hommage qui lui est* DÛ.

Quand *dû* participe est au pluriel, l'accent circonflexe y est inutile. Ainsi on écrira, *Les honneurs qui vous sont* DUS.

Des ou *dès.*

Des, s'écrit toujours sans accent, quand il est article; mais il prend l'accent grave, et se prononce même plus ouvert, quand il est préposition ou conjonction de temps. Ainsi on écrit, *La commodité* DES *étriers pour monter à cheval étoit ignorée*

DES *Anciens.* Au lieu qu'il faut écrire, *Un jeune homme studieux doit se lever* DÈS *le point du jour. Quintus Cincinnatus reprit la charrue* DÈS *qu'il eut quitté la dictature.*

A ou *à.*

A, faisant seul un mot, s'écrit toujours sans accent, quand il est troisieme personne du singulier du présent de l'indicatif du verbe *avoir;* et avec l'accent grave, quand il est article, comme on le voit dans ces phrases : *Il y* A *moins de gloire* à *vaincre un ennemi, qu'*à *lui pardonner quand on l'*A *vaincu. C'est* à *la boussole que nous sommes redevables de la découverte que l'on* A *faite du nouveau monde.*

Ce, ces, ou *se, ses.*

Ce, par un *c*, est pronom démonstratif, joint ordinairement au nom de la chose qui sert à indiquer; et *se* par une *s* est pronom conjonctif, toujours joint à un verbe, comme on le voit dans cette phrase, *Croiriez-vous que* CE *papier sur lequel vous écrivez,* SE *fait avec des chiffons de linge qu'on ramasse dans les rues?*

Ces, par un *c*, est le pluriel de *ce*, pronom démonstratif. *Ses* par une *s*, est le pluriel de *son* ou *sa*, pronom possessif, toujours joint à un nom pour marquer la possession de la chose exprimée par ce nom, comme dans cette phrase, *Que sont devenus* CES *fameux conquérans que l'homme aveuglé mettoit au nombre de* SES *Dieux?*

Leur.

Leur, est indéclinable et ne prend jamais d'*s* à la fin, quand il est pronom conjonctif, c'est-à-dire, quand il est joint à un verbe, et qu'il peut se tourner par *à eux* ou *à elles;* au lieu que *leurs* avec une *s*, est toujours pluriel de *leur*, pronom possessif absolu ou relatif, comme dans cette phrase, *Quand je vois les oiseaux former* LEURS

nids avec tant d'art et d'adresse, je demande quel maître LEUR *a appris les mathématiques et l'architecture?*

Mes et *mais.*

Mes, est le pluriel des pronoms possessifs *mon* et *ma*. *Mais*, qui se prononce plus ouvert que *mes*, est conjonction adversative. Exemples. MES *livres m'auroient désennuyé dans ma solitude,* MAIS *on a eu la dureté de me les enlever.*

Dont ou *donc.*

On écrit, *dont* avec un *t*, quand il est pronom relatif, c'est-à-dire, quand il se rapporte à quelque nom qui est auparavant, et qu'on peut le tourner par *duquel, de laquelle, desquels* ou *desquelles;* et on écrit *donc* avec un *c*, quand il est conjonction conclusive, et qu'on s'en sert pour tirer une conséquence; comme dans cette phrase: *Tous les biens et tous les avantages* DONT *nous jouissons sur la terre viennent de Dieu; nous devons* DONC *lui en rendre de continuelles actions de graces.*

Quand ou *quant.*

Quand avec un *d*, est une conjonction qui marque quelque circonstance de temps; et *quant* avec un *t*, est une préposition qui gouverne le datif, et qui peut se tourner par *pour ce qui regarde*, comme, dans cette phrase, QUANT *au genre de vie que vous devez embrasser, ne vous y déterminez que* QUAND *vous vous serez bien examiné, et que vous aurez consulté un directeur prudent et sage.*

Sur ou *sûr.*

Sur, s'écrit sans accent, quand il est préposition; et avec l'accent circonflexe, quand il est adjectif, et qu'il signifie la même chose qu'*assuré.* Exemple. *Pour peu que vous vouliez faire réflexion* SUR *l'instabilité des choses d'ici-bas, je suis* SÛR *que vous vous tournerez vers le seul bien réel et solide, qui est Dieu.*

Ou et *où.*

Ou, s'écrit toujours sans accent, quand il est conjonction disjonctive, c'est-à-dire, qu'il marque distinction, choix, ou alternative; comme quand on dit, *Tout nombre est pair* OU *impair. Toute substance est spirituelle* OU *matérielle.* OU *changez de conduite*, OU *ne paroissez plus devant vos amis.*

Où, s'écrit avec l'accent grave, en deux occasions.

1. Quand il est adverbe de lieu. Où *allez-vous? Dites-moi* où *vous demeurez*, *d'*où *vous venez*, *et par* où *vous avez passé. Remarquez l'endroit* où *nous en sommes*, *etc.*

2. Quand il est mis pour les pronoms relatifs ou absolus, tant au singulier qu'au pluriel. Exemples. *La haine et la flatterie sont les écueils* où *la vérité fait naufrage*, c'est-à-dire, *contre lesquels. Quels sont les principes d'*où *vous tirez cette conséquence?* c'est-à-dire, *desquels. Voilà* où *nous avons manqué*, c'est-à-dire, *en quoi.*

Quelque, *tout*, et *même.*

Ces trois mots sont le plus ordinairement employés comme adjectifs déclinables, et prennent une *s* au pluriel; quelquefois aussi ils sont employés comme adverbes indéclinables, et ne prennent point d'*s*, quoique joints à des noms pluriels. Mais ce n'est, à l'égard de *quelque* et de *tout*, que quand ils sont suivis de *que*, et qu'ils peuvent être suppléés par *quoique*, comme on l'a vu, page 127.

1. *Quelque*, dans le sens dont nous venons de parler, est adjectif déclinable, quand il est joint, ou avec un seul substantif, ou avec un substantif suivi de son adjectif, ou avec un adjectif suivi de son substantif; comme quand on dit, QUELQUES *actions que je fasse.* QUELQUES *actions éclatantes que je fasse.* QUELQUES *éclatantes actions que je fasse.*

Mais

Mais *quelque* est adverbe indéclinable, toutes les fois qu'il n'est joint qu'avec un nom adjectif séparé de son substantif, comme dans ces exemples ; QUELQUE *éclatantes que soient les actions que j'ai faites. Avec le temps et la patience on apprivoise les animaux*, QUELQUE *féroces qu'ils puissent être.* QUELQUE *éloignées de la terre que soient les planetes, on en mesure la distance par les calculs astronomiques.*

Il est encore indéclinable quand il signifie *environ.* Exemple. *Il y a* QUELQUE *quatre cents ans que l'Imprimerie a été trouvée*, c'est-à-dire, *il y a* ENVIRON *quatre cents ans.*

2. Quand *tout* est avec un nom adjectif ou considéré comme tel, suivi de la conjonction *que.*

Si cet adjectif est masculin, *tout* est indéclinable. Ainsi il faut écrire : *Les anciens Philosophes,* TOUT *éclairés qu'ils étoient, ignoroient les véritables causes de bien des effets naturels.*

Si cet adjectif est féminin, et qu'il soit au singulier, ou qu'étant au pluriel il commence par une consonne ; alors *tout* est déclinable, et l'on écrit, TOUTE *agréable et* TOUTE *belle que soit la campagne, on s'y ennuie, si l'on n'y trouve compagnie ou des livres. Il y a eu des jeunes gens qui ont entendu d'eux-mêmes les propositions d'Euclide,* TOUTES *difficiles qu'elles sont.*

Si cet adjectif est féminin au pluriel, et qu'il commence par une voyelle, *tout* redevient indéclinable. Ainsi il faut écrire, *La mère, la femme, et les filles de Darius,* TOUT *affligées, et* TOUT *abattues qu'elles étoient, ne purent s'empêcher d'admirer la générosité d'Alexandre.*

L'Académie fait *tout* indéclinable, lorsqu'il précede un adjectif féminin au singulier, commençant par une voyelle, dans cet exemple, *Toute ingrate qu'elle est.* On peut indifféremment suivre l'une ou l'autre orthographe.

Ces mêmes regles conviennent à *tout*, lorsqu'il est pris dans la signification *d'entiérement. Ils*

sont TOUT *résolus de n'y plus retourner. Elle est* TOUTE *consolée*, ou, *elles sont* TOUTES *consolées de leur perte. A ces mots elles demeurerent* TOUT *interdites.*

3. *Même* est toujours déclinable, quand il est pronom, ou adjectif d'identité, de parité, et d'énergie, comme nous l'avons expliqué, page 123. *Le même auteur : les mêmes livres : mêmes vertus : mêmes vices : les Princes mêmes, etc.* Mais il est indéclinable, quand après la conjonction *et*, ou après un nom ou un pronom, il est employé dans le sens des adverbes *aussi*, *de plus*, ou *en outre;* et on connoît qu'il a cette signification, lorsque sans altérer le sens de la phrase, on peut le transposer avant le nom ou pronom, en y joignant la conjonction *et.* Ainsi on écrit, *Les Egyptiens reconnoissoient pour Dieux, des animaux, des reptiles, des plantes* MÊME, c'est-à-dire, *et même des plantes.*

Quand *même* est joint avec quelque verbe, il est toujours adverbe, et par conséquent indéclinable.

De la lettre h.

Quelques Grammairiens prétendent que quand l'*h* marque une aspiration, elle est une véritable consonne, parce que, comme les consonnes, elle ajoute quelque chose au son simple des voyelles, en les faisant prononcer avec une modification particuliere, qui consiste dans un mouvement ou dans un effort du gosier : comme quand on dit, *le héros, la harpie, le hennissement, etc.*

Mais ce qu'ajoute l'*h* au son simple des voyelles, ne les faisant pas prononcer avec une articulation sensible et marquée, comme quand elles sont jointes aux autres consonnes, mais seulement avec un peu plus de force que si elles étoient sans aspiration; on a cru pouvoir dire, sans prétendre condamner le sentiment opposé, que l'*h* étoit moins une lettre qu'une marque d'aspiration.

L'effet de l'aspiration est d'empêcher la liaison du mot qui commence par une *h* aspirée, avec celui qui le précede; c'est-à-dire, que les voyelles *e* et *a* des articles ou pronoms conjonctifs ne se suppriment pas, comme avant les mots qui commencent par une voyelle, et que les consonnes finales du mot précédent ne se prononcent pas plus que si l'*h* étoit une consonne. Ainsi on écrit et on prononce, *le héros, la haine, vous me haïssez, il se hâte*, et non pas *l'héros, l'haine, vous m'haïssez, il s'hâte :* et dans, *les hameaux, un discours hardi, plus honteux, une ame hautaine*, on ne doit pas prononcer l'*s* finale de *les*, de *discours*, et de *plus*, comme on la prononceroit dans, *les amis, un discours artificieux, plus honnête.* Il faut au contraire prononcer l'*e* muet d'*ame*, comme on le prononce dans *ame noble.*

On entend que, par la même raison, il faut écrire et prononcer *ce héros*, et non pas *cet héros*, comme on dit, *cet oiseau*, ou *cet honneur;* et qu'il faut de même écrire et prononcer, *sa haine, sa hardiesse*, et non pas, *son haine, son hardiesse*, comme on dit, *son humeur, son humilité.*

On observe la même chose à l'égard des mots *huit, huitieme, huitaine*, quoique l'*h* n'y soit pas aspirée. Ainsi on écrit et on prononce, sans élision ni liaison, *le huit, du huit, le huitieme, du huitieme, la huitieme, la huitaine, les huit, dans huit, etc.*

L'*h* du nom *Henri* doit toujours s'aspirer, aussi bien dans la conversation que dans la Poésie soutenue, et dans le discours oratoire. Ainsi il faut dire, *Les exploits de Henri IV*, et non *les exploits d'Henri IV.*

A l'égard du mot *Hollande*, où l'*h* est également aspirée, les Lingeres et les Marchands ont introduit l'usage de dire, *toile d'Hollande, chemises d'Hollande, fromage d'Hollande.* On

trouve dans le Dictionnaire de l'Académie, *toile de Hollande*, ou *d'Hollande*, *fromage d'Hollande*. Il est plus régulier de prononcer toujours ce mot avec aspiration, *de Hollande*.

Le bon usage veut que l'on dise, avec l'Académie, *de l'eau de la reine de Hongrie*, *du point de Hongrie*; et non, *de l'eau de la Reine d'Hongrie*, *du point d'Hongrie*.

Quoique les mots *onze* et *onzieme* commencent par une voyelle, cependant les voyelles des articles ou des prépositions qui les précedent, se prononcent souvent comme si ces mots commençoient par une consonne, sur-tout quand il est question de dates, et ils ne se lient pas avec les consonnes finales des mots qui sont auparavant. Ainsi on dit, *le onze du mois*, *la onzieme année*, *au onzieme siecle*, *vers les onze heures*, *Louis Onze*, sans prononcer l'*s* de *les* et de *Louis*. On peut dire également, *l'onze du mois*, *à l'onzieme page*, ou, *à la onzieme page*.

La conjonction *oui*, quand elle est prise substantivement, ne souffre pas d'élision avec les voyelles précédentes, ni de liaison avec les consonnes finales; et on dit, *le oui et le non*, *un oui*, *tous vos oui ne me persuadent pas*, sans prononcer l'*n* d'*un*, non plus que l'*s* de *vos*.

Quand l'*h* est précédée d'un *c*, elle sert à lui donner en françois un son particulier, que l'on reconnoîtra dans ces mots, *chaleur*, *chevre*, *cheval*, *chimere*, *chose*, *chûte* : excepté dans quelques mots dérivés du grec, où le *ch* représentant le *chi* de cette langue, en conserve le son dur et semblable à celui du *k*, comme *écho*, *Eucharistie*, *etc.*

H, à la suite d'un *p*, lui donne sans exception le son de l'*f*; et ces deux lettres représentent, dans tous les mots où elles sont employées, le *phi* des Grecs, qui répond à notre *f*, comme dans ces mots, *triomphe*, *philosophie*, *phrase*, *etc.*

Quand l'*h* est précédée d'un *r*, d'un *t*, ou d'une

autre consonne, elle n'en change point le son, et n'y ajoute rien. Elle marque seulement l'étymologie grecque, comme dans *Rhétorique*, *méthode*, *Arithmétique*, *etc.*

Ce seroit une faute essentielle contre l'orthographe, de supprimer l'*h* dans les mots qui la prennent au commencement, soit qu'elle s'y aspire ou non, et d'écrire par une *f*, les mots qui doivent s'écrire par *ph*; l'usage ne le souffre pas. Ainsi il faut écrire *l'honneur*, et non *l'onneur*; *la philosophie*, et non *la filosophie*.

A l'égard des autres mots où l'*h* se met après l'*r*, le *t*, le *c*, ou autres lettres, par la seule raison de l'étymologie, et sans changer le son de la lettre; comme cette raison d'étymologie n'est connue que de peu de personnes, ce ne seroit pas une faute considérable que d'omettre l'*h*, à moins que ce ne fût dans des mots d'un usage très-fréquent, comme dans JÉSUS-CHRIST, *Chrétien*, *Catholique*, *etc.* De bons auteurs même la retranchent souvent de bien des mots où elle devroit être, et écrivent, *Trône*, *téâtre*, *métode*, *etc.* au lieu de, *Thrône*, *théâtre*, *méthode*, *etc.*

*De l'*j *et de l'*v *consonnes, distingués de l'*i *et de l'*u *voyelles.*

La prononciation de l'*j* consonne avant les cinq voyelles, est semblable à celle du *g* avant *e* et *i*, comme dans ces mots, *Jardin*, *Jérusalem*, *j'ignore*, *j'ordonne*, *jumeau*.

Celle de l'*v* consonne se reconnoît dans les mots, *vanité*, *vérité*, *ville*, *volage*, *vulgaire*.

L'*i* et l'*u* voyelles, au contraire, se prononcent avec le son simple des voyelles, comme dans le mot *puni*.

Comme l'*j* et l'*v* consonnes se prononcent très-différemment de l'*i* et de l'*u* voyelles, ils doivent aussi s'écrire avec des caracteres tout différents; et c'est à quoi on manque ordinairement. L'*j* consonne doit toujours être alongé par en bas:

l'*v* consonne est pointu : et quand ils sont voyelles, ils s'écrivent ainsi, *i*, *u*.

De l'y grec.

L'*y* grec n'a par lui-même, en françois, d'autre son que celui de l'*i* simple, comme nous l'avons dit, page 11.

Les Romains l'ont introduit dans leur langue, pour exprimer en certains mots l'*upsilon* des Grecs, et le prononçoient comme eux, c'est-à-dire, comme nous prononçons notre *u* voyelle ; au lieu qu'ils donnoient à leur *u* ordinaire le son de notre *ou*. On l'a conservé en françois par raison d'étymologie, dans les mots dérivés du grec, où il tient la place de l'*upsilon*, comme dans *Synode*, *mystere*, *etc.* Mais au lieu de lui laisser le son de l'*u*, on lui a donné celui de l'*i* : ensorte qu'en l'approchant de son origine par le caractere, on l'en a éloigné par la prononciation.

On lui a ensuite fait prendre, sans aucun fondement, la place de l'*i* simple à la fin d'un grand nombre de mots, comme de *fourmy*, *luy*, *celuy*, *essay*, *Roy*, *loy*, *j'ay*, *j'aimay*, *etc.*

Le meilleur usage qu'on en ait fait, a été de l'employer dans les mots où il exprime le son de deux *ii* voyelles, comme dans *frayeur*, *crayons*, *moyens*.

Il y a apparence que les deux *ii* s'écrivoient autrefois dans ces mots, et que le dernier ayant été alongé de cette sorte, *ij*, afin qu'on les distingue de l'*ü* avec deux points, on les a ensuite transformés en *y*.

Comme il n'y a guere que les Gens de Lettres qui puissent savoir, par la connoissance de la langue grecque, en quelles occasions il convient de se servir de l'*y* grec, plutôt que de l'*i* simple ; que d'un autre côté, l'*y* grec ayant un son bien différent de celui de l'*upsilon* grec, il n'en rappelle qu'imparfaitement l'étymologie, il semble que ce ne seroit pas absolument pécher contre

l'orthographe, que d'employer l'*i* simple dans les mots dérivés du grec, sans avoir égard à leur origine, l'usage en étant sur-tout autorisé, comme il l'est par un grand nombre de bons Ecrivains.

Mais quand il s'agit d'exprimer le son de deux *ii* voyelles, on peut alors se servir utilement de l'*y* grec; c'est un emploi qui lui est propre et particulier. En voici la regle.

On se sert toujours de l'*y* grec pour exprimer le son de deux *ii*, dont le premier fait partie de la syllabe précédente, et le second entre dans la syllabe qui suit. Ainsi il faut écrire, *payeur*, *joyeux*, *voyons*, *pays*, *paysan*, *abbaye*, *etc.* qui se prononcent comme s'il y avoit, *pai-ieur*, *joi-ieux*, *voi-ions*, *pai-is*, *pai-isan*, *abbai-ie*; mais on écrira sans *y* grec, *païen*, *faïence*, *aïeul*, *etc.* parce qu'on n'entend dans ces mots que le son d'un *i*, *pa-ien*, *fa-ience*, *a-ieul*, *etc.*

Il est bon d'observer que dans presque tous les verbes où l'*y* grec s'emploie pour deux *i i* en certaines personnes, il se change en *i* simple en d'autres, parce qu'il n'y tient plus lieu que d'un *i*. Ainsi quoiqu'on écrive, *soyons*, *soyez*, *voyons*, *voyez*, *etc.* il faut écrire, *qu'ils soient*, *qu'il voie*, *qu'ils voient*, ces personnes se prononçant comme s'il y avoit simplement, *qu'ils soi-ent*, *qu'il voi-e*, *qu'ils voi-ent*, et non pas, *soiient*, *voiie*, *voiient*. C'est l'oreille que l'on doit consulter pour écrire conformément à ces deux prononciations différentes.

Il y a quelques mots où l'on entend en quelque sorte le son de trois *i*, et où, par conséquent, il convient d'ajouter un *i* simple à la suite de l'*y* grec. Ces mots sont les premieres et les secondes personnes du pluriel de l'imparfait de l'indicatif, et du présent du subjonctif des verbes, qui ont un *y* grec avant la terminaison *ant* du participe actif.

Suivant les regles que nous avons données, pages 184 et 186, les premieres et secondes per-

sonnes du pluriel de l'imparfait de l'indicatif et du présent du subjonctif, se forment du participe actif, en changeant *ant* en *ions* et en *iez* : par conséquent, de *payant*, on fait, *nous payions*, *vous payiez*, *que nous payions*, *que vous payiez*; de *voyant*, *nous voyions*, *vous voyiez*, *que nous voyions*, *que vous voyiez*; d'*employant*, *nous employions*, *vous employiez*, *que nous employions*, *que vous employiez*; d'*ayant*, *que nous ayions*, *que vous ayiez*, *etc.*

On écrit *yeux*, pluriel d'*œil*; et on conserve encore assez communément l'*y* grec dans le mot *yvre* et ses dérivés, et dans *yvoire*, où on l'a mis sans doute dans le temps que l'*i* et l'*u*, consonnes ou voyelles, s'écrivoient avec les mêmes caracteres, et pour empêcher que l'on ne prononçât, *jeux*, *jure*, *juoire*. Mais il est mieux d'écrire, avec l'Académie, *ivre*, *ivoire*.

L'*y* grec fait quelquefois seul un mot, quand il est pronom conjonctif, *ne vous y fiez pas*; ou adverbe de lieu, *nous y courons*; ou qu'il rend impersonnel le verbe *avoir*, *il y a sujet de croire*.

Du z.

Nous ne parlerons que de l'usage qu'il a à la fin des mots, et à la suite de la voyelle *e*.

Le *z*, à la fin des mots, donne à l'*e* qui le précede ordinairement, le son de l'*é* fermé, comme dans, *chantez*, *lisez*, *finissez*, *etc.*

C'est pourquoi on l'employoit autrefois, et quelques Auteurs l'emploient encore au pluriel des noms, tant substantifs qu'adjectifs, et des participes, qui ont leur singulier terminé en *é*, comme, *la bonté*, *les bontez*: *l'amitié*, *les amitiez*: *l'homme sensé*, *les hommes sensez*: *le livre estimé*, *les livres estimez*, *etc.*

D'autres, au lieu du *z*, terminent les mêmes pluriels par une *s* en laissant l'accent aigu sur l'*é*, et écrivent, *bontés*, *amitiés*, *sensés*, *estimés*, *etc.*

Cette derniere orthographe est à présent la plus

suivie. Le plus grand nombre des bons Auteurs, et l'Académie elle-même, l'ont adoptée.

La raison qui nous a principalement déterminés à la préférer à l'autre, c'est qu'elle est plus conforme à la regle générale que nous avons établie pour la formation du pluriel des noms, en ajoutant seulement une *s* au singulier; et nous ne faisons servir le *z* que pour caractériser, dans les verbes, les secondes personnes du pluriel, dont les terminaisons ont le son de l'*é* fermé, comme, *vous aimez : vous donniez : vous finirez : vous avez reçu : vous auriez permis, etc.* En quoi ces secondes personnes sont distinguées des participes. Ainsi dans, *vous aimez, vous êtes aimés,* on connaîtra que *aimez* est une seconde personne; et *aimés* un participe.

Il y a quelques mots à la fin desquels l'usage a conservé le z, comme, *le nez, chez, assez, etc.*

Au reste ce n'est pas une orthographe nouvelle que d'employer le *z* pour les secondes personnes du pluriel des verbes, et l'*s* pour le pluriel des noms et des participes en *é.* Cette distinction a été exactement observée dans un ancien livre intitulé, *Epitomé,* ou *Extrait abrégé des dix livres d'Architecture de Marc Vitruve Pollion, enrichi de figures et portraits pour l'intelligence du livre, par Jan Gardet, Bourbonnois,* et *Dominique Bertin, Parisien, avec les annotations sur les plus difficiles passages de l'Auteur, dédiées à très-illustre Seigneur René de Daillon, Evêque de Lusson, et Abbé de Charroux, à Toulouse, par Guion Boudeville, Juré de l'Université.*

Ce livre a été achevé d'imprimer au mois de Février 1559, vieux style, et l'Epitre dédicatoire des annotations est datée du dernier Mars 1556. Jean Gardet est le traducteur, et Dominique Bertin le graveur.

On y trouve par-tout les secondes personnes du pluriel des verbes, terminées par un *z*, et les pluriels des noms et des participes en *é* par une *s.*

Voici un exemple pour le *z*, tiré de la page 13. *Sur une table bien aplanie à la regle et au niveau, soit fait un centre marqué par A : sur lequel mettez un gnomon ou aiguille d'airain propre à montrer les ombres : lors environ la cinquieme heure de devant midi, marquez d'un point le fin bout de l'ombre de vostre aiguille, où vous mettrez un B : puis de ce centre A, élargissant le compas jusques au B, tirez une ligne ronde : après remettez vostre aiguille où elle étoit, et attendez que l'ombre décroisse, et que croissant de rechef, elle soit après midi pareille à celle de devant.*

A l'égard du pluriel des noms et des participes en *é*, il suffira d'en citer quelques-uns pris au hasard ; *gracieusetés*, *honnêtetés*, *assurés*, *composés*, *deux égalités*, *ils seront constitués*, *des propriétés*, *arbres charpentés*, *etc.*

Le même Auteur écrit aussi *assez* et *chez*, avec un *z*.

Lettres doubles.

Il entre dans beaucoup de mots françois, des consonnes doubles qui ne se prononcent pas autrement que si elles étoient simples. *Appellēr*, par exemple, se prononce comme *apeler*, et ainsi des autres.

La plupart des consonnes se sont conservées doubles dans notre Langue, parce qu'elles le sont dans les mots latins d'où elles tirent leur origine. *Approuver*, *offrir*, viennent des mots latins, *approbare*, *offerre*. D'autres se doublent sans aucune raison d'étymologie, comme dans *combattre*, *donner*, *personne*, *etc.*

L'usage est partagé sur cette partie de l'orthographe françoise. Parmi les Auteurs, il y en a qui conservent encore toutes les lettres doubles ; d'autres les ont toutes supprimées ; d'autres n'ont supprimé qu'une partie de celles qui n'ont point d'étymologie, ou qui sont même contraires à l'étymologie latine.

Ceux qui conservent toutes les lettres doubles, le font pour ne pas laisser perdre de vue les origines de notre Langue, et pour ne rien changer à l'ancien usage. Ceux qui les suppriment toutes, voudroient rapprocher l'orthographe de la prononciation, et la rendre plus facile aux étrangers. Enfin l'intention de ceux qui n'en suppriment qu'une partie, est, en conservant la trace des étymologies, de débarrasser notre orthographe d'un grand nombre de lettres doubles, dont l'usage n'a aucun fondement solide.

Chacune de ces trois manieres d'écrire a ses partisans. Sans s'attacher scrupuleusement à la premiere, on peut, à l'exemple de l'Académie, faire un usage raisonnable de la derniere, et écrire sans lettres doubles, *alarme*, *apaiser*, *conclure*, *clore*, et quelques autres, parce qu'il n'y a, dans cette orthographe, rien de contraire à l'étymologie, ni à la prononciation.

L'Académie double les consonnes *l* et *t*, après la voyelle *e*, toutes les fois que cet *e* se prononce avec un son ouvert; mais elle ne met qu'une *l* ou qu'un *t*, lorsque le son de l'*e* est muet; et elle admet cette variété dans le même mot, suivant la différente prononciation de l'*e*, par la raison, sans doute, que la double *ll* et le double *tt* contribuent à rendre l'*e* ouvert, et qu'il ne peut être que muet, quand il est suivi d'une seule *l* ou d'un seul *t*. Ainsi elle écrit, *J'appelle*, *je renouvelle*, *j'achette*, *je jette*, *chancellerie*, parce que l'*e* y est ouvert avant les deux *ll* et les deux *tt*; mais elle écrit, *Appeler*, *renouveler*, *acheter*, *jeter*, *chancelier*, parce que l'*e* y est muet.

Cette orthographe est nouvelle; et nous ne prétendons pas la critiquer, parce qu'elle est fondée en principes, et qu'elle est conforme à la prononciation. Nous observerons cependant qu'elle ne nous paroît pas aisée à suivre dans la pratique. Tel qui aura écrit quelques temps d'un verbe avec une lettre double ou simple, sera porté naturel-

lement et par habitude à écrire de même tous les autres ; et il ne pourra, sans une attention gênante, s'accoutumer à employer dans le même mot ou dans deux mots formés l'un de l'autre, tantôt une lettre double, tantôt une simple.

Il y a une regle générale en françois, et qui ne souffre que très-peu d'exceptions ; c'est que quand les consonnes sont doublées, et que ce n'est pas par raison d'étymologie, c'est presque toujours parce que les syllabes qu'elles forment sont breves.

Les consonnes qui se redoublent le plus ordinairement par cette raison, sont, *l*, *m*, *n*, *p*, *t*, comme dans ces mots, *moëlle*, *pomme*, *couronne*, *frapper*, *trompette*. Les mêmes consonnes sont simples dans les mots suivants, *poële*, *dôme*, *trône*, *râper*, *tempête*, parce que les syllabes qui les précedent sont longues.

Ce n'est pas après toutes les voyelles que ces consonnes se redoublent.

Les voyelles *a* et *e*, et sur-tout la derniere, sont celles qui font le plus communément doubler l'*l* dans les syllabes breves ; et ce redoublement à l'égard de l'*e*, sert encore à le faire prononcer ouvert, comme dans *balle*, *salle*, *chandelle*, *libelle*, *sentinelle*, *vaisselle*, *etc.*

L'*m* est presque toujours double après l'*a*, l'*e* et l'*o*, quand la syllabe est breve ; *Grammaire*, *emmener*, *femme*, *homme*, *somme* ; excepté le seul mot *flamme*, où l'*a* est long, quoique suivi de deux *mm*.

Il en est de même à l'égard de l'*n*, *bannir*, *canne*, *méridienne*, *colonne*, excepté le seul mot *manne*, où les deux *nn* n'empêchent pas que la syllabe ne soit longue.

Le *p* se double à la fin, et plus souvent au commencement des mots, après les voyelles *a* et *o* ; *sapper*, *envelopper*, *apprendre*, *rapporter*, *opposer*, *opprimer*, *etc.*

Le *t* se double après *a*, *e*, *o*, *u*, mais principalement, après *e*, tant pour avertir que la syllabe

syllabe est breve, que pour faire prononcer l'*e* ouvert : *patte*, *battre*, *baguette*, *manchette*, *assiette*, *tablette*, *mettre*, *motte*, *butte*, *etc.*

Souvent la raison d'étymologie empêche que les consonnes ne se doublent, quoiqu'employées dans les syllabes breves, comme, dans *scandale*, *lame*, *il seme*, *Rome*, *profane*, *phénomene*, *pape*, *télescope*, *apôtre*, *opérer*, *aromate*, *interprete*, *dévote*, *dispute*, *etc.* On écrit le plus ordinairement, comme l'Académie, *fidelle* avec deux *ll*, contre l'étymologie.

Souvent, sans aucune raison apparente d'étymologie, et dans des mots purement françois, les syllabes sont breves et les consonnes simples ; comme dans, *cabale*, *trame*, *chicane*, *je mene*, *étape*, *salope*, *apanage*, *opiat*, *écarlate*, *matelote*, *culbute*, *etc.*

Souvent enfin, pour doubler les consonnes dans les syllabes breves, on secoue le joug de l'étymologie. Quoique les mots, *homme*, *honneur*, *couronne*, viennent des mots latins, *homo*, *honor*, *corona*, où il n'y a qu'une *m* et une *n*, on en a mis deux en françois, pour faire mieux connoître que les syllabes qui les précedent sont breves.

Il en est de même du mot *querelle*, venant de *querela*, et d'un grand nombre d'autres de cette terminaison ; *femme*, venant de *femina*, *étrenne* de *strena*, *Chrétienne* de *Christiana*, *etc.*

On écrit, *honorer*, *donation*, *intonation*, avec une seule *n*, quoiqu'il y en ait deux dans *honneur*, *donner*, *entonner*, parce que l'*o* qui précede l'*n* dans les premiers, termine la syllabe, et se prononce avec le son qui lui est naturel, *ho-norer*, *do-nation*, *into-nation.* Au lieu que dans les autres l'*o* n'est pas pur, et qu'il a le son nasal *on*. Ainsi il faut prononcer, *honneur*, *don-ner*, *enton-ner.* Voilà la raison pourquoi nous croyons que ces mots s'écrivent différemment.

Quoique les consonnes dont on vient de parler, ne soient pas doublées dans toutes les syllabes breves, il est cependant vrai qu'à l'exception des mots *flamme* et *manne*, les syllabes sont breves toutes les fois que ces consonnes sont doubles.

Si l'on trouve quelques autres consonnes doubles dans les syllabes breves, il n'en faut pas chercher d'autres causes que l'étymologie ou l'usage, comme dans les mots, *Abbé*, *sabbat*, *accuser*, *occasion*, *occuper*, *office*, *difficile*, *accoutrer*, *affaire*, *offusquer*, *etc.*

A la différence des consonnes précédentes, l'*r* se redouble souvent dans les syllabes longues, comme dans *bizarre*, *larron*, *terre*, *tonnerre*, *je verrai*, *j'enverrai*, *courre*, *nourrir*; *etc.*

Il y a beaucoup d'autres syllabes longues où l'*r* est simple; comme dans, *avare*, *chimere*, *empire*, *aurore*, *lavure*, *etc.*

Les deux *rr* se prononcent fortement dans les futurs et les conditionnels présents des verbes *courir*, *mourir*, *acquérir*, et de leurs composés; *je courrai*, *je mourrai*, *j'acquerrai*: *je courrois*, *je mourrois*, *j'acquerrois.*

C'est pour faire éviter cette prononciation, que nous avons hasardé d'écrire, *je pourai*, *je pourais*, avec une *r* simple. En écrivant, *je pourrai*, *je pourrois*, il sembleroit que ces mots devroient se prononcer comme, *je mourrai*, *je mourrois.* Il est cependant vrai que l'on fait sonner les deux *rr* dans ceux-ci, et que l'on n'en prononce qu'une dans les autres : ce qui fait une différence essentielle, qu'il n'est pas inutile d'exprimer dans l'écriture.

On peut encore établir une regle générale pour le redoublement des consonnes; c'est que toutes les fois qu'un mot commence par les voyelles *a* ou *o*; et qu'elles y sont employées comme prépositions inséparables, les consonnes qui les suivent se doublent.

On connoît que ces voyelles sont employées comme prépositions inséparables dans un mot, lorsqu'en les retranchant de ce mot, celui qui reste est un mot françois qui entroit dans la composition du premier. Ainsi, en retranchant la voyelle *a* du mot *apprendre*, il reste *prendre*, qui est un autre mot françois. La voyelle *a* y étoit donc employée comme préposition inséparable, et par conséquent *apprendre* est un mot composé, dont le simple est *prendre*.

Il y a en françois quelques mots composés, dont les simples sont latins, comme, *appartenir*, formé du mot latin *pertinere; attribuer*, du mot latin *tribuere;* et ces mots ne font pas d'exception à la regle générale.

Suivant cette regle, les consonnes sont doubles dans les mots, *acclamation, accoller, accommoder, accompagner, affermir, affronter, aggraver, allaiter, annoter, apparoître, approuver, arranger, arrondir, assiéger, attendrir, attirer, opposer, opprimer, oppresser, etc.* parce qu'ils sont formés des mots simples, *clameur, col, commode, compagnie, ferme, front, grave, lait, note, paroître, prouver, rang, rond, siége, tendre, tirer, poser, premere,* mot latin, *presser.*

Il faut excepter de cette regle les mots composés, dont les simples commencent par un *b*, tels que *abaisser* formé de *baisser*, *abâtardir* formé de *bâtard*, *abattre* formé de *battre*, *abêtir* formé de *bête*, *aborder* formé de *bord*, *aboutir* formé de *bout;* et généralement tous les mots qui commencent par un *a*, suivi d'un *b*, comme *abandonner, aboi, abolir, abreuver, abuser, etc.* hors le seul mot *abbé*, et ses composés.

Enfin il y a quelques mots où la consonne se double après l'*a*, sans aucune raison d'étymologie ni de composition, mais seulement parce que la syllabe est breve, ou pour suivre un ancien usage; tels que sont, *accabler, accointance, accorder, accotter, affreux, affût, aller, allumer, appui, arracher, arrêt, arriver, etc.*

Mots terminés en al, ale, *et* alle.

Le masculin des noms adjectifs de cette terminaison est toujours en *al*, et tous ces adjectifs font généralement et sans exception leur féminin en *ale : libéral, libérale : rival, rivale, etc.*

Les substantifs terminés en *al*, sont, *animal, amiral, archal, arcenal, bal, bocal, canal, caporal, cérémonial, cheval, corporal, crystal, diurnal, fanal, hôpital, madrigal, mal, maréchal, métal, official, pal, piédestal, pluvial, présidial, régal, sandal*, bois des Indes, *sénéchal, signal, val, tribunal, vassal.*

On ne double l'*l* que dans les substantifs, *balle, dalle*, noix de *galle, halle, intervalle, malle*, coffre, *salle* d'une maison, *stalle*, et dans le seul verbe, *installe*, venant *d'installer.* Tous les autres mots de cette terminaison s'écrivent par *ale*, avec une seule *l.*

Mots terminés en ate *et* atte.

De tous les adjectifs en *at*, il n'y a que *mat* qui double le *t* au féminin, *matte.*

On écrit par deux *tt* les substantifs *baratte, chatte, datte*, fruit du palmier, *jatte, latte, natte, patte*, et les verbes, *batte* venant de *battre, flatte*, de *flatter, gratte* de *gratter, matte* de *matter.* Tous les autres mots de la même terminaison s'écrivent par *ate*, avec un seul *t.*

Mots terminés en el, ele *et* elle.

Tous les adjectifs de cette terminaison ont leur masculin en *el*, et leur féminin est toujours en *elle: cruel, cruelle ; mutuel, mutuelle ;* etc. On écrit *fidelle* au masculin et au féminin.

Les substantifs terminés en *el*, sont *appel, arc-en-ciel, autel, carrousel, cartel, ciel, colonel, dégel., duel, fiel, hôtel, hydromel, lambel, miel, missel, noël, pastel, scel, sel.* Dans tous les autres, l'*l* est suivie d'un *e* muet.

L'*l* est simple dans les substantifs, *hydrocele*, *modele*, *parallele*, *tutele*, *zele*, et dans les verbes *cele* venant de *celer*, *chapele* de *chapeler*, *cisele* de *ciseler*, *démantele* de *démanteler*, *gele* de *geler*, *harcele* de *harceler*, *martele* de *marteler*, *pele* de *peler*, *révele* de *révéler*, *ruisselle* de *ruisseler*. Partout ailleurs l'*l* se double.

Mots terminés en ete *et* ette.

Tous les adjectifs en *et* prennent deux *tt* au féminin, excepté *complet*, *complete*; *discret*, *discrete*; *inquiet*, *inquiete*; *replet*, *replete*; *secret*, *secrete*.

Les substantifs qui s'écrivent avec un seul *t*, sont *anachorete*, *athlete*, *comete*, *diete*, *épithete*, *interprete*, *planete*, *poëte*, *prophete*.

On ne met qu'un t simple pour les verbes : *achete* venant d'*acheter*, *cachete* de *cacheter*, *crochete* de *crocheter*, *décrete* de *décréter*, *empiete* d'*empiéter*, *frete* de *fréter*, *inquiete* d'*inquiéter*, *interprete* d'*interpréter*, *répete* de *répéter*, *soufflete* de *souffleter*. Tous les autres mots de cette terminaison prennent deux *tt*.

Mots terminés en il, ile *et* ille.

Il y a quelques noms adjectifs terminés en *il* au masculin. Ce sont, *bissextil*, *civil*, *incivil*, *sextil*, *subtil*, *vil*, *viril*, *volatil*. C'est, suivant quelques auteurs, parce qu'ils viennent des mots latins dont la pénultieme est longue : *civil* de *civilis*: *viril* de *virilis*, *etc.* excepté *volatil*, qui vient de *volatilis*, dont la pénultieme est breve. Mais il ne s'écrit ainsi qu'en terme de Chymie, comme quand on dit, *Le sel volatil*, *les esprits volatils*. Au lieu que l'on écrit *volatile*, en parlant d'un animal qui vole. Leur féminin est en *ile*, *civil*, *civile*; *vil*, *vile*, *etc.*

On trouve dans un grand nombre d'Auteurs, dans le Dictionnaire de Trévoux, et dans celui de l'Académie, de l'édition de 1694, *puéril* au

masculin. L'Académie a écrit, dans son Dictionnaire de 1740, *puérile* pour les deux genres ; mais elle est revenue à *puéril* dans celui de 1762. Ce mot vient de *puerilis*, dont la pénultieme est longue. On écrit encore *servile* au masculin et au féminin, quoique la pénultieme de *servilis* soit longue.

L'*l* ne se prononce pas dans *gentil*, qui fait au féminin *gentille*, avec les *ll* mouillées.

Tous les autres adjectifs sont terminés en *ile* au masculin et au féminin, excepté *imbécille* et *tranquille*, qui prennent deux *ll* à l'un et à l'autre.

Les seuls noms substantifs terminés en *il*, sont *alguasil*, *exil*, *fil*, *mil*, nombre, *Nil*, *morfil*, *profil*.

Il y en a d'autres qui ont la même terminaison, mais dont l'*l* se mouille, ou ne se prononce que très-foiblement. Ce sont, *Avril*, *babil*, *baril*, *Brésil*, *chenil*, *fournil*, *fusil*, *gresil*, *gril*, *mil*, graine, *nombril*, *outil*, *péril*, *persil*, *sourcil*. Tous les mots formés de ces noms, prennent deux *ll* mouillées : *babil*, *babiller* : *gril*, *griller*, *etc.*

L'*l* se double dans les seuls noms substantifs, *mille*, *pupille*, *sybille*, *ville* ; et elle est simple dans tous les autres, *domicile*, *concile*, *etc.*

De tous les verbes de cette terminaison, il n'y a que *distille*, venant de *distiller*, et *vacille* de *vaciller*, qui s'écrivent avec deux *ll* : les autres n'en ont qu'une.

Il y a encore bien des mots, soit noms ou verbes, qui sont terminés en *ille* : mais les deux *ll* s'y mouillent, ce qui fait une prononciation différente ; et cette prononciation indique suffisamment la maniere de les écrire, comme on le reconnoît dans, *bille*, *fille*, *coquille*, *habille*, *brille*, *etc.*

Mots terminés en ite *et* itte.

De tous les mots terminés en *ite*, on n'écrit avec deux *tt* que l'adjectif *quitte*, *dans* les deux

genres ; le substantif *cuitte*, cuisson ; et les verbes *quitte* venant de *quitter*, et *acquitte* d'*acquitter*.

Mots terminés en ol, ole, *et* olle.

Les seuls adjectifs terminés en *ol*, sont, *fol* ou *fou*, *mol* ou *mou*, qui font au féminin, *folle* et *molle* : et *Espagnol*, qui fait *Espagnole*.

Parmi les substantifs de cette terminaison, ceux qui s'écrivent par *ol*, sont *bé-mol*, *bol*, *caracol*, terme d'architecture, *col* ou *cou*, *dol*, *hausse-col*, *licol* ou *licou*, *parasol*, *sol* ou *sou*, *sol*, note de musique, *sol*, terrain, *tournesol*, *viol*, *vitriol*, *vol* d'oiseau ; *vol*, larcin.

Tous les autres sont terminés en *ole* : *école*, *parole*, *etc.* et les seuls qui prennent deux *ll*, sont, *bouterolle* et *colle*.

Les seuls verbes qui doublent l'*l*, sont, *accolle*, venant d'*accoller*, *colle* de *coller*, *décolle* de *décoller*, *trolle* de *troller*. Tous les autres s'écrivent avec une seule *l* : *console*, *immole*, *etc.*

Mots terminés en ote *et* otte.

Les adjectifs en *ot* font leur féminin en *ote*, excepté seulement, *cagot*, *ragot*, *sot* et *vieillot*, qui font, en doublant le *t*, *cagotte*, *ragotte*, *sotte* et *vieillotte*.

On écrit avec deux *tt* les substantifs suivants : *ballotte*, *botte*, *calotte*, *carotte*, *chenevotte*, *cotte*, jupe ; *crotte*, *culotte*, *flotte*, *gavotte*, *gelinotte*, *glotte*, *griotte*, *grotte*, *hotte*, *huguenotte*, *hulotte*, *linotte*, *lotte*, *marcotte*, *marmotte*, *marotte*, *menotte*, *motte*, *polyglotte*, *quenotte*, *trotte*. Tous les autres ne s'écrivent qu'avec un *t*, *anecdote*, *échalote*, *cote*, marque numérale ; *note*, *etc.*

Le *t* se prononce dans *dot*, quoiqu'il ne soit pas suivi d'un *e* muet.

On double le *t* dans les verbes, *baisotte* venant de *baisotter*, *ballotte*, de *ballotter*, *botte* de *botter*, *débotte* de *débotter*, *emmaillotte* d'*emmailloter*,

flotte de *flotter*, *frotte* de *frotter*, *garotte* de *garotter*, *gigotte* de *gigotter*, *gobelotte* de *gobelotter*, *grelotte* de *grelotter*, *jabotte* de *jabotter*, *marcotte* de *marcotter*, *marmotte* de *marmotter*, *rotte* de *rotter*, *sanglotte* de *sanglotter*, *trotte* de *trotter*. Les autres verbes de cette terminaison ne s'écrivent qu'avec un *t* : *complote* de *comploter*, *note* de *noter*, *numérote* de *numéroter*, *etc.*

Mots terminés en ul, ule, *et* ulle.

Il n'y a pas d'autre adjectif terminé en *ul*, que *nul*, qui fait au féminin, *nulle*. Ceux qui sont terminés en *ule* au masculin et au féminin, sont, *crédule*, *incrédule*, *majuscule*, *ridicule*.

Les seuls substantifs terminés en *ul*, où l'*l* se prononce, sont, *accul*, *calcul*, *consul*, *proconsul*, *recul*.

Tous les autres noms substantifs de cette terminaison s'écrivent en *ule*; *cédule*, *cellule*, *mule*, *scrupule*, *etc.* et il n'y a que *bulle* où l'*l* se double.

Il en est de même de tous les verbes, *calcule* venant de *calculer*, *dissimule* de *dissimuler*, *stipule* de *stipuler*, *etc.* excepté seulement, *annulle* d'*annuller*.

Mots terminés en ute *et* utte.

Il n'y a pas d'autre adjectif de cette terminaison, que *brut*, qui fait au féminin *brutte*, avec deux *tt*.

Les substantifs où le *t* se double, sont, *butte*, *hutte*, *lutte*. Tous les autres s'écrivent avec un seul *t*.

On écrit avec deux *tt* les seuls verbes, *hutte* venant de *hutter*, *lutte* de *lutter*. Le *t* est simple dans tous les autres.

Mots terminés en oul *et* oule.

Le seul nom adjectif en *oul*, est *soul*, qui fait au féminin, *soule*.

On ne trouve de substantifs terminés en *oul*,

que quelques noms propres et de dignité, tels que *Capitoul*, *S. Papoul*, *Toul*, *Vesoul*, *etc.* Tous les autres mots de cette terminaison, soit noms, soit verbes, s'écrivent en *oule*, et il n'y en a aucun où l'*l* se double.

Mots terminés en oute *et* outte.

De tous les mots de cette terminaison, on ne double le *t* que dans les noms de *goutte*, maladie, *goutte* de liqueur, et dans les mots qui en sont dérivés, comme dans les verbes *dégoutte*, venant de *dégoutter*, *égoutte* d'*égoutter*, *etc.* Tous les autres s'écrivent avec un seul *t*: *doute*, *déroute*, *toute*, *ect.*

On n'a pas compris, dans les détails précédents, les mots dont les pénultiemes sont longues et marquées d'un accent circonflexe, parce que, suivant la regle générale qui a été établie, les consonnes y sont toujours simples.

Cette ébauche d'observations suffira pour donner une connoissance générale des raisons qui font doubler les consonnes, et pour faire sentir en même-temps que ce seroit la matiere d'un traité assez étendu, si l'on vouloit entrer dans un détail de regles et d'exceptions, qui ne laissât rien à desirer sur cette partie importante de l'orthographe.

Au reste, l'usage est l'arbitre souverain de l'orthographe, aussi-bien que du langage. Il semble tous les jours se déclarer de plus en plus contre les lettres doubles; et s'il vient enfin, comme il pourra arriver, à les proscrire absolument, toutes les raisons d'étymologie ne seront pas capables de les rappeller.

Savoir.

Nous avons retranché le *ç* de *savoir*, parce que d'après de bons Auteurs, nous croyons qu'il vient plutôt de *sapere* que de *scire*. Mais nous avons laissé le *c* dans *science*, parce qu'il vient de *scientia*. L'Académie a approuvé cette orthographe dans ses deux derniers Dictionnaires.

Ce qui fortifie ce sentiment, c'est que les Italiens et les Espagnols, dont la langue a beaucoup d'analogie avec la nôtre, expriment le mot *savoir*, les premiers par *sapere*, et les autres par *saber;* au subjonctif, *sapiamo* et *sepamos*, que nous sachions; et au gérondif *sapendo* et *sabiendo*, sachant. Il n'est pas douteux que ce verbe dans les deux langues ne soit dérivé du verbe latin *sapere*, et non de *scire.*

Les Italiens disent *scienza*, et les Espagnols *ciencia*, pour signifier *science.* Ils ont donc tiré comme nous ce mot du latin *scientia;* et c'est pour cela qu'ils y ont conservé le *c.* L'orthographe de *sçavoir* avec un *ç*, a été introduite vers l'année 1614, et on l'écrivoit auparavant sans *c.* Le *b* en espagnol et l'*v* consonne en françois sont un affoiblissement de la lettre *p*; et il y a plus de raison de faire venir *saber* de *sapere*, et *savant* de *sapiens*, que de *scire* et de *sciens.* C'est à la même étymologie qu'il faut rapporter le mot *sapience.*

On exprimoit anciennement en françois *savoir* par le verbe *scir*, *je scis*, *nous scissons*, etc. de la seconde conjugaison; et il y a lieu de croire que les mots *science*, *sciemment*, et *escient*, nous sont restés de ce vieux verbe.

S retranchée.

Malgré toutes les oppositions de beaucoup d'habiles gens, l'usage est venu à bout de faire supprimer généralement la lettre *s* du milieu des mots où elle ne se prononce pas, sans aucun égard pour son étymologie. Ainsi on écrit maintenant, *maître*, *honnête*, *j'étois*, *écrire*, *répondre*, *etc.* au lieu de *maistre*, *honneste*, *j'estois*, *escrire*, *respondre;* et on n'admet l'*s* au milieu des mots, que quand elle s'y prononce, comme dans *esprit*, *estime*, *espérance*, *protestation*, etc. L'Académie a suivi cette orthographe dans ses deux derniers Dictionnaires.

Lettres majuscules ou *capitales.*

C'est ainsi qu'on appelle les grandes lettres. Elles

se mettent toujours au commencement des noms propres de *Dieu*, d'*anges*, d'*hommes*, de *royaumes*, *provinces*, *villes*, *bourgs*, *villages*, *châteaux*, *mers*, *fleuves* et *rivieres*.

Les noms de dignités et de qualités s'écrivent aussi avec des majuscules, quand on en fait l'application à quelque sujet particulier: comme quand on dit, *le roi*, c'est-à-dire, le *Roi de France*, *l'Empereur de la Chine*, *le Duc d'Orléans*, *le Prince de Conti*, *le Comte de Toulouse*, *etc.* Mais si ces mêmes noms de dignités et de qualités sont pris dans un sens général, et sans aucune attribution particulière, on les écrit alors avec les lettres ordinaires; comme on le voit dans ces phrases, *Un roi sage et pieux fait le bonheur de ses sujets. La mort n'épargne pas plus les empereurs, ni les princes, que les autres hommes.*

Les majuscules se mettent encore au commencement des noms de tribunaux et de jurisdictions, comme le *Parlement*, le *Présidial*, *etc.*

Au commencement des noms de sciences, d'arts et de professions, quand elles font le principal sujet du discours.

Enfin au commencement du premier mot d'un discours, d'une phrase et d'un vers, pour y mettre plus de distinction et de netteté.

A linea.

On appelle écrire *à linea*, recommencer une nouvelle ligne, quoique la précédente ne soit pas entiérement remplie.

On doit le faire toutes les fois que ce que l'on a à écrire n'a pas une liaison prochaine et immédiate avec ce que l'on a déjà écrit, comme on peut le reconnoître dans tous les *à linea* de cet ouvrage.

CHAPITRE XV.

Des Accents.

D. *QU'ENTENDEZ-VOUS par* Accents ?

R. J'entends de certaines marques qu'on met sur les voyelles, pour les faire prononcer d'un ton plus fort ou plus foible, et pour marquer les diverses inflexions de la voix.

D. *Combien y a-t-il de sortes d'accents ?*

R. Il y en a de trois sortes; savoir, l'*accent aigu* (´), *l'accent grave* (`), et *l'accent circonflexe* (^).

D. *Quel est dans l'écriture l'usage le plus ordinaire des accents ?*

R. I. L'*accent aigu* se met sur tous les *é* fermés, soit au commencement, soit au milieu, soit à la fin des mots, comme dans *vérité*, *témérité*, *les amitiés*, *les traités*, etc.

II. L'*accent grave* se met sur les *è* fort ouverts suivis d'une *s* à la fin des mots, comme dans *procès*, *après*, *auprès*, *dès*, *progrès*, *accès*, etc.

Il se met encore sur *à* lorsqu'il est article, pour le distinguer d'*a* verbe; sur *là* adverbe, pour le distinguer de *la* article ou pronom conjonctif; sur *où* adverbe, pour le distinguer de *ou* conjonction, etc.

Quelques Grammairiens veulent que l'on mette encore l'*accent grave* sur les *è* ouverts, au commencement et au milieu des mots, et que l'on écrive, *règle*, *zèle*, *poète*, *rèspecter*, *lumière*, *règne*, etc.

Mais cette pratique nous paroît également inutile et embarrassante. Voici quelques réflexions à ce sujet.

Les *è* ouverts se trouvent, ou au commencement d'une syllabe, et suivis d'une consonne, comme dans *es-pris*; ou au milieu d'une syllabe, et entre deux consonnes, comme dans *per-mis*; ou

ou à la fin d'une syllabe, et précédés d'une consonne ou d'une voyelle, comme dans *modè-le*, *lumiè-re*.

Dans les deux premieres circonstances, les *e* sont nécessairement ouverts à cause de la consonne dont ils sont suivis, et avec laquelle ils sont liés ; desorte qu'il ne seroit pas possible de les prononcer autrement, sans faire violence à l'usage et au génie de notre langue, comme on peut le reconnoître dans ces mots, *ter*-rasser, cru-*el*-lement, *res-pec*-table, *net*-tement, ob-*jet*, mor-*tel*, etc. Par conséquent l'*e* étant naturellement ouvert dans ces syllabes, il n'a pas besoin de l'accent grave.

La maniere de prononcer l'*e* au commencement ou au milieu d'une syllabe, est tellement dépendante de la consonne suivante, qu'il est plus ou moins ouvert, à proportion que cette consonne demande une ouverture de bouche plus ou moins grande ; et c'est par cette raison que dans *imperceptible*, *per* se prononce plus ouvert que *cep*.

Les seules consonnes *m* et *n*, au lieu de faire prononcer ouvert l'*e* qui les précede dans une syllabe, lui donnent, suivant ce que nous avons dit page 7, le son d'un *a* ou d'un *e* nasal ; d'un *a* nasal, comme dans ces mots, *en*-tête-*ment*, *em*-ploi, *em*-porte-*ment* ; d'un *e* nasal, comme dans ceux-ci, *en*-nemi, *bien*-fait, li-*en*, *etc.*

Il y a néanmoins quelques mots que l'usage apprendra, où l'*e* se prononce muet, quoique suivi de deux consonnes, comme *appeller*, *ressentir*, *se ressouvenir*, *etc.* Mais alors les deux consonnes doivent être regardées comme une seule, et comme n'ayant aucune liaison avec l'*e* qui les précede, *appe-ler*, *re-sentir*, *se re-souvenir*.

Tout ce que l'on vient de dire doit aussi s'appliquer à l'*e* qui se trouve dans la derniere syllabe d'un mot, lorsqu'il se joint dans la prononciation avec la consonne qui le suit, comme à la fin des mots *avec*, *relief*, *éternel*, *hiver*, *sujet*, etc. Et

s'il n'est point ouvert dans ces mots, *bled*, *clef*, *aimer*, *olivier*, *hommes*, etc. c'est qu'il n'emprunte rien du son des consonnes dont il est suivi.

Dans *aimer* et dans tous les infinitifs de la premiere conjugaison, l'*é* fermé devient un peu ouvert, lorsque l'infinitif est suivi d'un mot qui commence par une voyelle ou par une *h* non aspirée, parce qu'alors l'*r* se prononçant, elle change naturellement la prononciation de l'*e* qui la précede. Ainsi l'*e* de l'infinitif *aimer* est fermé dans *aimer la lecture*, et il est un peu ouvert dans *aimer à lire*.

Dans les monosyllabes, c'est-à-dire, dans les mots d'une syllabe, l'*e* suivi d'une *s* est toujours ouvert, *les*, *des*, *mes*, *tes*, *ses*, *ces*. On met l'accent grave sur *dès*, *près*, *très*, adverbes ou prépositions, parce que l'*e* s'y prononce plus ouvert que dans les monosyllabes précédents.

A l'égard de l'*e* dans la troisieme circonstance, c'est-à-dire, lorsqu'il est à la fin d'une syllabe, et précédé d'une consonne ou d'une voyelle, on peut avancer comme une regle générale, qu'il est toujours ouvert, quand la syllabe qu'il termine est la pénultieme ou l'avant-derniere d'un mot, et que la derniere finit par un *e* muet, soit que cet *e* muet soit suivi d'une *s*, comme dans les pluriels des noms, ou des deux lettres *nt*, comme dans les pluriels des verbes. Ainsi on prononcera l'*e* ouvert dans les pénultiemes syllabes des mots, *espece*, *siecle*, *remedes*, *regles*, *collegues*, *parallele*, *phénomene*, *caracteres*, *carrieres*, *planetes*, *éleve*, *ils possedent*, *ils chancelent*, *ils considerent*, *ils interpretent*, *ils élevent*, etc.

Si cette regle générale a des exceptions, ce ne peut être que dans quelques mots en *ége*; comme *collége*, *piége*, *siége*, etc. où l'on prononce assez ordinairement l'*e* pénultieme comme un *é* fermé long; parce que cette prononciation s'accorde assez naturellement avec le son du *g*.

Cette regle générale paroît fondée dans la nature

même de la langue. Comme les *e* muets qui sont à la fin des mots, n'ont qu'une chûte sourde qui fait baisser et précipiter en quelque sorte le ton de la voix, il est naturel qu'elle se releve et se soutienne davantage sur la syllabe précédente, pour regagner d'un côté ce qu'elle perd de l'autre. Or la voix ne peut guere appuyer sur l'*e*, qu'en lui donnant un son ouvert: par conséquent c'est une espece de nécessité que l'*e* soit ouvert dans la pénultieme syllabe des mots qui finissent par un *e* muet. On auroit même de la peine à l'y prononcer autrement, et l'*e* fermé ou muet ne rendroit communément en cette occasion qu'un son désagréable et forcé.

Cette prononciation de l'*e* ouvert est si naturelle et si propre à la langue françoise, que les *e* muets, dans la pénultieme de plusieurs verbes, deviennent ouverts lorsque la derniere syllabe prend l'*e* muet. Ainsi on prononce avec l'*e* muet, *jeter*, *acheter*, *mener*, *appeller*; mais il faut prononcer avec l'*e* ouvert, *je jette*, *j'achette*, *je mene*, *j'appelle*.

C'est encore pour cette raison que l'*e* muet des premieres personnes des verbes devient fermé ou même un peu ouvert, et il est d'usage d'y mettre l'accent aigu, quand ces personnes sont suivies du pronom personnel *je*, avec lequel elles ne font qu'un mot. Ainsi en prononçant, *aimé-je? parlé-je?* comme *collége*, *piége*, on évite la prononciation choquante des deux *e* muets qui se rencontrent de suite dans *aime-je? parle-je?*

On demande pourquoi l'*e* muet se change en *é* fermé ou un peu ouvert dans *m'expliqué-je bien?* et qu'il ne s'y change pas dans *amene-le-moi*, *donne-le-moi*, etc. C'est que la voix ne peut pas se reposer sur un *e* muet suivi d'un autre *e* muet, ni sur un *e* muet final. L'un ou l'autre arriveroit si les deux *e* demeuroient muets dans *m'explique-je*, et dans les autres premieres personnes terminées en *e* muets et suivies de *je*. Au lieu que dans *amene-le-moi*, *donne-le-moi*, la voix ne fait que

passer rapidement sur les deux *e* muets pour se reposer sur *moi*. Voilà pourquoi il n'est pas nécessaire de changer le premier *e*.

En général les *e* qui terminent d'autres syllabes que la pénultieme, ou qui terminent la pénultieme dans les mots dont la derniere ne finit pas par un *e* muet, sont fermés ou muets, et prennent toujours l'accent aigu, s'ils sont fermés, pour les distinguer des *e* muets; comme dans ces mots, *répondre*, *depuis*, *défaut*, *retenir*, *méconnoître*, *reconnoître*, *répétition*, *séjour*, *mouvement*, *séparément*, etc.

Il est aisé de conclure de tout ce qu'on vient de dire, qu'à l'exception de quelques mots, les *e* ouverts n'ont pas besoin d'être marqués de l'accent grave, puisque ce son leur est naturel dans les endroits où ils sont employés, et qu'on ne pourroit les prononcer autrement, sans forcer l'usage de la langue.

Ainsi on connoîtra qu'un mot dont la derniere syllabe est terminée par *ent*, est la troisieme personne du pluriel d'un verbe, et que par conséquent les lettres *ent* ne s'y prononcent que comme un *e* muet; quand l'*e* de la syllabe précédente sera sans accent, comme dans *ils different*, *ils précedent*: au lieu que dans les adjectifs *différent*, *précédent*, l'accent aigu qui est sur l'*e* de la pénultieme syllabe, marque que la derniere ne se prononce pas en *e* muet.

C'est aux bons Dictionnaires et à l'usage que l'on doit recourir pour savoir quand ces *e* sont muets ou fermés, et quand ils prennent ou ne prennent pas l'accent aigu.

L'*e* de la syllabe *de*, lorsqu'elle est au commencement d'un mot, est presque toujours fermé; et la regle générale que l'on peut suivre en toute sûreté pour la prononciation de cette syllabe, est que quand elle donne au mot à la tête duquel elle se trouve, une signification privative ou contraire à celle qu'il auroit, si elle en étoit ôtée, l'*e* y est toujours fermé.

Cette regle est sans aucune exception. *Désarmer* signifie le contraire d'*armer*: *désapprendre* signifie le contraire d'*apprendre*: *défaire*, *débrider*, *décharger*, *déshonorer*, etc. signifient le contraire de *faire*, *brider*, *charger*, *honorer*, etc. Voilà pourquoi dans tous ces mots le *dé* se prononce avec l'*é* fermé.

Il n'en est pas de même des mots, *degré*, *demeure*, *depuis* et quelques autres, où le *de* se prononce avec l'*e* muet, parce qu'il n'y a dans ces mots aucune signification privative ou de contrariété à l'égard d'un autre mot.

Il ne s'ensuit pourtant pas que tous les mots où le *de* se prononce fermé, marquent cette privation ou contrariété. Mais il est toujours sûr que toutes les fois que le *dé* la marque, il doit être fermé.

On peut encore donner une regle générale à l'égard de la syllabe *re*; c'est que l'*e* y est ordinairement muet, quand elle est la premiere d'un mot qui signifie réitération ou redoublement d'action; comme dans *redire*, *refaire*, *recommencer*, *représenter*, etc.

C'est pour cela que l'*e* de la syllabe *re* est muet, quoique suivi de deux *ss*, dans les mots *ressemblance*, *ressemblant*, *ressembler*, *ressentiment*, *ressentir*, *resserrement*, *resserrer*, *ressort*, *ressortir*, *ressource*, *ressouvenance*, *ressouvenir*, *ressuer*; excepté *ressusciter*, où l'*e* de la syllabe *re* est fermé.

Il y a pourtant deux occasions où la syllabe *re*, quoique préposition réduplicative, se prononce avec l'*e* fermé et accentué.

1. Quand elle est ajoutée à un mot qui commence par un *e* fermé, ou par une autre voyelle, comme on le voit dans les mots suivants, *Echauffer*, *réchauffer*: *écrier*, *récrier*: *écrire*, *récrire*: *édifier*, *réédifier*: *équiper*, *réquiper*: *échafauder*, *réchafauder*: *échapper*, *réchapper*: *élargir*, *rélargir*: *émoudre*, *rémoudre*: *essuyer*, *ressuyer*: *établir*, *rétablir*: *étendre*, *rétendre*: *étudier*, *rétudier*: *ag-*

graver, *réaggraver*: *assigner*, *réassigner*: *habituer*, *réhabituer*: *intégration*, *réintégration*: *unir*, *réunir*. On prononce *re* avec l'*e* muet dans *rehausser* formé de *hausser*, parce que l'*h* y est aspirée, et par conséquent considérée comme consonne.

2. Quand la préposition *re* marque réduplication, sans qu'on puisse dire qu'elle soit ajoutée à un mot, c'est-à-dire, quand le mot réduplicatif où elle se trouve, ne seroit pas un mot françois, on auroit une signification toute différente, si on l'en séparoit. Ainsi on dit, *récidive* et *récidiver* avec l'*é* fermé, parce que *cidive* et *cidiver* ne sont pas des mots françois. Il en est de même des suivants, *récoler* et *récolement*, *récriminer* et *récrimination*, *rédimer*, *réduplicatif* et *réduplication*, *réfléchir*, *réfraction*, *régénérer* et *régénération*, *réhabiliter* et *réhabilitation*, *réintégrer*, *réitérer* et *réitération*, *réparer* et *réparation*, *répercuter* et *répercussion*, *répéter*, *répétiteur* et *répétition*, *résipiscence*, *résumer*, *résurrection* et *réverbération*.

Il faut en excepter *réconfronter*, *réformer*, et les mots qui en sont composés, où l'*é* de la syllabe *re* est fermé, quoiqu'on dise dans le même sens *confronter* et *former*.

Il y a encore à l'égard de la syllabe *re* une bizarrerie que l'usage a introduite contre toute regle. On la prononce avec l'*e* fermé dans *réception*, quoique ce mot soit dérivé de *recevoir*, où l'*e* est muet. De même l'*e* est fermé dans *réfugier*, et il est muet dans *refuge*. Il est fermé dans *rélégation*, et muet dans *reléguer*. On dit *rémission*, quoiqu'on dise *remettre*: *rétention*, quoiqu'on dise *retenir*: *irréligion* et *irréligieux*, quoiqu'on dise *religion* et *religieux*, etc.

Souvent un même mot a des significations toutes différentes, lorsqu'on y prononce la syllabe *re* avec l'*e* muet ou avec l'*é* fermé; ce qu'on ne peut distinguer dans l'écriture, qu'en y mettant ou en n'y mettant pas l'accent aigu. *Répartir* avec l'*é* fermé signifie *distribuer*, *subdiviser*; et *repartir*

avec l'*e* muet signifie *répondre*, ou *partir une seconde fois*. *Répondre* signifie faire une réponse, et *repondre* signifie *pondre une seconde fois*. *Rétendre* signifie *étendre de nouveau*, *retendre* signifie *tendre de nouveau*.

Cet essai d'observations sur les seules syllabes *de* et *re*, fait assez connoître qu'il n'est guere possible de donner des regles sûres, générales et uniformes pour la position de l'accent aigu sur les *e*, sans entrer dans un détail considérable d'exceptions et d'irrégularités, qui nous meneroit au-delà des bornes que nous nous sommes prescrites. Ces recherches ne peuvent entrer que dans un traité particulier de la prononciation.

III. L'*accent circonflexe* ne se met et ne doit se mettre que sur les voyelles longues, tant au milieu qu'à la fin des mots; comme dans *empêchement*, *entêtement*, *problême*, *suprême*, *côte*, *gîte*, *flûte*, *dépôt*, *aussi-tôt*, *tantôt*, *arrêt*, *intérêt*, etc.

Il ne s'ensuit pourtant pas qu'on doive le mettre sur toutes les voyelles longues: l'usage ne l'admet qu'à l'égard de quelques-unes. Ainsi dans *grace*, *chapitre*, *muse*, l'*a*, l'*i*, l'*u* sont longs sans avoir l'accent circonflexe.

Lorsque l'*e* est long, il est presque toujours très-ouvert, comme on le reconnoîtra dans les mots précédents. Mais il n'est long et il ne prend l'accent circonflexe au milieu des mots, que quand il est à la fin d'une syllabe, et que ce n'est pas la consonne suivante qui le fait prononcer très-ouvert. Ainsi il ne prend point l'accent circonflexe dans *vertu*, *permis*, *guerrier*, etc. parce qu'il n'y est pas long, quoique très-ouvert.

Bien des gens croient que l'accent circonflexe est mis simplement pour marquer quelque lettre supprimée, et qu'on ne l'emploie, par exemple, dans *honnête*, que parce qu'on écrivoit autrefois *honneste* : et sur ce principe ils écrivent encore avec l'accent circonflexe, *apperçû*, *connû*, *vû*,

pâ, etc. par la seule raison que dans l'ancienne orthographe on écrivoit *apperceu*, *conneu*, *veu*, *peu*, etc.

Il est vrai que dans *honnête*, et dans plusieurs autres mots, l'accent circonflexe est mis à la place de l'*s*; mais c'est seulement dans les syllabes longues, et où la lettre *s* ne servoit qu'à étendre le son de la voyelle. A l'égard des autres mots dont la nouvelle orthographe a retranché quelques lettres, il nous paroît inutile de les remplacer par l'accent circonflexe. C'est éviter une inutilité par une autre. D'ailleurs est-il bien important de se ressouvenir, par une marque particuliere, des lettres que l'on a supprimées dans plusieurs mots? Nous pensons néanmoins qu'il est à propos de conserver cet accent dans certains mots, pour prévenir quelque équivoque, comme dans *dû* participe du verbe *devoir*, pour le distinguer de *du* article; dans *crû*, participe du verbe *croître*, pour le distinguer de *cru*, participe du verbe *croire*; dans *sûr* adjectif, pour le distinguer de *sur* préposition, etc. Du reste, son emploi doit toujours être de marquer les voyelles ou syllabes longues.

Il n'est pas possible de donner une regle générale et infaillible qui détermine quelles sont les syllabes longues où il faut mettre l'accent circonflexe. On les connoîtra par le détail suivant.

Syllabes finales.

At, *appât*; aît, *il plaît*; êt, *aquêt*; ît, *gît*; ôt *impôt*; oît, *il paroît*, *il croît*, venant de *croître* oût, *goût*; ût, *affût*.

Toutes les syllabes qui terminent les troisieme personnes singulieres de l'imparfait du subjonct des verbes; *qu'il aimât*, *qu'il rendît*, *qu'il reçût*, *qu'il retînt*.

Pénultiemes syllabes.

Ache, *relâche*, *âge*; aîte, *faîte*, sommet; aître *maître*; âle, *pâle*; âne, dans les seuls mots, *â*

et *crâne*; âpre, *câpre*; âte, *pâte*; âtre, *plâtre*; êche, *bêche*; êle, *grêle*; excepté dans *zele*; ême, *diadême*; êne, *chêne*; êpe, *guêpe*; ête, *tempête*; être, *salpêtre*; îte, *gîte*; oître, *croître*, *paroître*; ôle, *contrôle*; excepté dans, *il vole*, pour *il dérobe*; ôme dans les seuls mots *dôme* et *fantôme*; ône, *aumône*; ôte, *côte*; ôtre, *apôtre*; oûte, *croûte*; excepté dans *absoute*; ûte, *chûte*.

Toutes les pénultiemes syllabes des premieres et secondes personnes du pluriel du prétérit défini des verbes : *nous aimâmes*, *vous aimâtes*; *nous rendîmes*, *vous rendîtes*; *nous reçûmes*, *vous reçûtes*; *nous retînmes*, *vous retîntes*.

Tous les mots qui ont les terminaisons précédentes, et dont les syllabes finales ou pénultiemes sont longues, y prennent l'accent circonflexe, et cet accent est conservé dans ceux qui en sont formés ou qui y ont quelque rapport; *bât*, *bâter*; *arrêt*, *arrêter*; *lâche*, *lâcheté*; *tête*, *entêter*, *entêtement*, etc.

Il y a plusieurs mots qui ne peuvent se ranger sous des terminaisons communes, et qui s'écrivent avec le même accent, aussi-bien que leurs composés ou dérivés.

Ce sont, *accoûtrer*, *aîné*, *bâfrer*, *bâiller*, *bâtard*, *bâter*, *bâtir*, *bâton*, *bêler*, *bêlitre*, *blâme*, *brûler*, *bûche*, *chaîne*, *châsse* de reliques; *châtaigne*, *château*, *châtier*, *clôture*, *côte*, *coûter*, *dîme*, *dîner*, *embûche*, *empêcher*, *empêtrer*, *enchevêtrer*, *endêvé*, *engrêlé*, *épître*, *évêché*, *évêque*, *fâcher*, *fâcheux*, *fêler*, *flâtrer*, *fraîcheur*, *frôler*, *fêté*, *gâcheux*, *gâteau*, *gâter*, *gêner*, *grêve*, *hôtel*, *hôpital*, *huître*, *jeûne*, abstinence, *mâcher*, *mâter*, *mâtin*, chien, *mêler*, *mûr*, en maturité, *mûrir*, *ôter*, *pâcage*, *pâmer*, *pâque*, *pâtis*, *pâture*, *pétrir*, *poêle prêter*, *puiné*, *râteau*, *reître*, *rêve*, *tâter*, *traîner*, *vêler*, *vêpres*, *vêtir*.

CHAPITRE XVI.

De la Ponctuation et de quelques figures dont on se sert en écrivant.

I. De la Ponctuation.

D. *QU'EST-CE que la* Ponctuation ?

R. C'est la maniere de marquer en écrivant les endroits d'un discours où l'on doit s'arrêter, pour en distinguer les parties, ou pour reprendre haleine.

D. *De quelles notes ou caracteres se sert-on pour distinguer les parties du discours ?*

R. On se sert de la *Virgule* (,), du *Point avec la virgule* (;), des *deux Points* (:), du *Point* (.), du *Point interrogatif* (?), et du *Point admiratif* (!).

D. *Que faut-il savoir, avant que d'entrer dans l'explication de ces différents caracteres ?*

R. Il faut savoir ce que c'est que *Phrase* et *Période.*

Il y a de trois sortes de *Phrases* ; savoir, la *phrase simple*, la *phrase composée*, et la *phrase complexe.*

Toute *phrase* (ou proposition) doit avoir au moins un *Sujet* et un *Attribut.*

Le *Sujet* d'une phrase est ce dont on affirme ou dont on nie quelque chose. On l'appelle encore *Nominatif du verbe.*

L'*Attribut* est ce que l'on affirme, ou ce que l'on nie du sujet ; et il est ordinairement exprimé par le verbe avec son régime.

Ainsi dans cette phrase, *le soleil gouverne les saisons, le soleil* est le sujet dont j'affirme quelque chose ; et *gouverne les saisons*, est l'attribut, ou ce que j'affirme du soleil.

La *phrase simple* est celle qui n'a qu'un sujet et qu'un attribut, ou un seul nominatif et un seul verbe avec son régime ; comme, *Le soleil éclaire la lune.*

La *phrase composée* est celle qui a, ou plusieurs sujets et un attribut, ou un sujet et plusieurs attributs, ou plusieurs sujets et plusieurs attributs. Exemples.

La lune et les autres planettes reçoivent leur lumiere du soleil.

Alexandre a été le plus généreux de tous les rois, et le vainqueur de Darius.

Ni les maisons, ni les terres, ni les plus grands amas d'or et d'argent, ne peuvent chasser la fievre du corps de celui qui les possede, ni délivrer son esprit d'inquiétude et de chagrin.

La *phrase complexe* est celle qui n'a proprement qu'un sujet et qu'un attribut; mais dont le sujet ou l'attribut, ou tous les deux ensemble, renferment d'autres phrases qui les modifient, et y ajoutent quelques circonstances.

Les phrases qui dépendent du sujet ou de l'attribut, et qui les modifient en quelque maniere que ce soit, s'appellent *phrases incidentes*, et sont ordinairement amenées dans la phrase principale par des pronoms relatifs, par des participes, ou par des conjonctions. Exemples.

(1) Son coursier écumant sous un maître intrépide,
Nage tout orgueilleux de la main qui le guide.

(2) *Sous un air serein et tranquille, il formoit* (Louis XIV) *ces foudres dont le bruit a retenti par tout le monde, et ceux qui grondent encore sur le point d'éclater.*

Les *phrases incidentes*, qui modifient le sujet ou l'attribut, peuvent encore être elles-mêmes modifiées par d'autres phrases incidentes, comme quand JESUS-CHRIST dit : *Celui qui fera la volonté de mon pere qui est dans le ciel, entrera dans le royaume des cieux.*

Une phrase peut être composée et complexe

(1) Despréaux.
(2) Pelisson.

tout ensemble, si elle a plusieurs sujets ou plusieurs attributs, et que ces sujets ou ces attributs soient modifiés par des phrases incidentes. Exemple.

L'estime singuliere que fit Alexandre-le-Grand des poésies d'Homere, et les égards qu'il eut dans le sac de la ville de Thebes pour la mémoire de Pindare, ne lui ont guere moins acquis de réputation que toutes ses conquêtes.

La *période* est un assemblage de plusieurs phrases, ou simples, ou composées, ou complexes, dépendantes les unes des autres, et liées ensemble par des conjonctions, pour faire un sens complet, et ne former qu'un seul tout.

(1) *Si vous êtes résolus*, MESSIEURS, *d'imiter Philippe, ce que jusqu'ici vous n'avez pas fait; si chacun veut s'employer de bonne foi pour le bien public, les riches en contribuant de leurs biens, les jeunes en prenant les armes; enfin, pour tout dire en peu de mots, si vous voulez ne vous attendre qu'à vous-mêmes, et renoncer à cette paresse qui vous lie les mains, en vous entretenant de l'espérance de quelques secours étrangers; avec l'aide des Dieux, vous réparerez bientôt vos fautes et vos pertes, et vous tirerez vengeance de votre ennemi.*

Les parties qui composent une phrase ou une période, en sont appellées les *membres.*

Les *membres* d'une phrase sont les phrases incidentes qui en modifient les sujets et les attributs.

Les sujets et les attributs simples et sans modification, n'en sont appellés que les *parties*, à cause de leur peu d'étendue.

Les *membres* d'une période sont les phrases ou simples, ou composées, ou complexes, dont elle est formée.

D. *Quel est l'usage de la* Virgule ?

R. On peut dire, en général, qu'elle s'emploie dans tous les endroits d'une période où l'on peut

(1) Demosthenes, prem. Philip.

faire

faire naturellement une pause, quoique le sens ne soit pas fini, et que l'on attende encore quelque chose pour l'intelligence de la pensée.

C'est avec la virgule que l'on distingue ordinairement les parties ou membres de la phrase, et les membres de la période, quand elle est courte, comme on le voit dans ces phrases :

Si la bonne chere et le luxe de la table peuvent procurer quelque solide gloire, Lucullus étoit le plus grand homme de son temps.

L'histoire, la Géographie, le Blason, la Musique, la Grammaire, sont des sciences et des arts qu'il convient aux Dames d'étudier.

Boire, manger, dormir, jouer, se promener, se visiter, sont les occupations les plus ordinaires des personnes du grand monde.

Un discours doit être prononcé clairement, distinctement, noblement et vivement.

(1) *La modestie, qui semble jeter un voile sur les plus belles actions, et qui n'est attentive qu'à les couvrir, sert malgré elle à les relever davantage, et à leur donner un lustre qui les rend plus éclatantes.*

Il paroît inutile d'expliquer en détail quels sont les endroits d'une période où l'on peut se reposer, et où par conséquent il faut mettre la virgule. On les connoîtra aisément, pour peu que l'on fasse d'attention à ce qu'on lit ou à ce qu'on écrit.

Nous observerons seulement que les conjonctions *et*, *ni*, *ou*, *comme*, et quelques autres, tiennent lieu de la virgule, quand les termes qu'elles assemblent sont simples et courts, comme quand on dit : *L'exercice et la frugalité fortifient le tempérament. Je ne veux plus vous voir ni vous parler. Il faut satisfaire à la justice de Dieu dans ce monde ou dans l'autre. J'agis comme vous me l'avez ordonné.*

Mais on met la virgule avant ces conjonctions,

(1) M. Rollin.

si les termes qu'elles assemblent sont accompagnés de circonstances ou de phrases incidentes, comme quand on dit : *L'exercice que l'on prend à la chasse, et la frugalité que l'on observe dans les repas, fortifient le tempérament. Je ne veux plus vous voir dans l'état où vous êtes, ni vous parler des risques que vous courez. Il faut satisfaire à la justice de Dieu dans ce monde, ou s'attendre à en éprouver toute la rigueur dans l'autre. J'agis dans l'affaire dont vous m'avez confié le soin, comme vous me l'avez ordonné par votre derniere lettre.*

D. *Quel est l'usage du* Point avec la virgule *et des* deux Points ?

R. C'est en général de marquer un plus grand repos que la virgule.

1. Le *Point avec la virgule* s'emploie ordinairement pour séparer les principaux membres d'une période, quand ils sont longs, et qu'ils renferment d'autres membres ou parties séparées par des virgules. On s'en sert encore pour distinguer les phrases qui sont sous le même régime, ou celles que l'on a lieu d'attendre comme une suite et une dépendance des précédentes ; ce qu'on reconnoîtra dans les exemples suivants :

(1) *Oui, Monsieur, que l'ignorance rabaisse tant qu'elle voudra l'Éloquence et la Poésie, et traite les habiles écrivains de gens inutiles dans les états, nous ne craindrons pas de le dire à l'avantage des lettres, et de ce Corps fameux dont vous faites maintenant partie ; du moment que des esprits sublimes, passant de bien loin les bornes communes, se distinguent, s'immortalisent par des chefs-d'œuvres, comme ceux de Monsieur votre frère ; quelque étrange inégalité que durant leur vie la fortune mette entre eux et les plus grands héros, après leur mort cette différence cesse.*

(1) Discours prononcé par M. Racine dans l'Académie Françoise, à la réception de Thomas Corneille.

On distingue dans les états de l'Europe, quatre especes de gouvernements; savoir, le despotique, le monarchique, l'aristocratique, et le démocratique.

2. Les *deux points* marquent un plus grand repos que le *point avec la virgule*, et servent à distinguer des phrases ou membres qui supposent les premiers sans en dépendre absolument : en sorte que le sens de ce qui précede les *deux points* est fini, et que ce qu'on ajoute ensuite n'est que pour l'étendre ou l'éclaircir, comme on le voit dans ces phrases :

(1) *Roscius est un si excellent acteur, qu'il paroît seul digne de monter sur le théâtre : mais d'un autre côté il est si homme de bien, qu'il paroît seul digne de n'y monter jamais.*

(2) *Maintenant Athenes paroît avoir échoué : genre de malheur commun à tous les mortels, lorsqu'il plaît ainsi au souverain être.*

Il n'est pas étonnant que l'on confonde ordinairement l'usage des deux points avec l'usage du point et de la virgule. Les circonstances où on les emploie sont en si grand nombre et si différentes les unes des autres, qu'il est presque impossible d'en donner des regles sûres, et dont on puisse faire une application exacte. Celles que nous avons données sont générales, et ne renferment que les circonstances qui nous ont paru les plus ordinaires.

D. *Quel est l'usage du* point ?

R. On le met à la fin d'une phrase ou d'une période dont le sens est absolument fini, c'est-à-dire, lorsque ce qui la suit en est tout-à-fait indépendant : les phrases précédentes peuvent servir d'exemples.

Nous observerons que dans le style concis et coupé, on met souvent les *deux points* à la place

(1) Cicéron pour Quint. Roscius.
(2) Démosthene pour Ctesiphon.

du *point*, parce que les phrases étant courtes, elles semblent moins détachées les unes des autres. Exemple.

(1) . . . *Voilà Canius amoureux de la maison : il presse Pithius de la lui vendre : Pithius paroît avoir bien de la peine à s'y résoudre, il s'en fait beaucoup prier : enfin il y consent. Canius qui souhaitoit ardemment cette maison, et qui étoit riche, l'achete tout ce que l'autre voulut, et l'achete même toute meublée. On fait le contrat : voilà l'affaire consommée.*

D. *Où met-on les* points interrogatifs *et* admiratifs ?

R. 1. Le *point interrogatif* se met à la fin des phrases qui expriment une interrogation. Exemples. (2) *Qui fit jamais de si grandes choses ? Qui les dit avec plus de retenue ?*

2. Le *point admiratif* se met à la fin des phrases qui expriment une admiration ou une exclamation. Exemples.

Qu'il est difficile d'être victorieux et d'être humble tout ensemble !

(3) *O mere, ô femme, ô Reine admirable et digne d'une meilleure fortune, si les fortunes de la terre étoient quelque chose !*

II. *Des autres figures dont on se sert en écrivant.*

D. *Quelles sont les autres figures que l'on emploie encore en écrivant ?*

R. Ce sont *l'apostrophe* (') , le *trait d'union* (-), les *deux points sur voyelle* (··), la *cédille* (¸), et la *parenthese* ( ).

D. *Quel est l'usage de chacune de ces figures ?*

R. I. L'*apostrophe* marque une élision, c'est-à-dire, la suppression d'une voyelle finale ; elle se place au haut de la lettre qui précede la lettre supprimée. Ainsi on dit *l'esprit*, au lieu de *le esprit.*

(1) Cic. Off. l. 3.
(2) Orais. Fun. de M. de Turenne, par M. Fléchier.
(3) Orais. Fun. de la Reine d'Anglet. par M. Bossuet.

L'élision d'une voyelle finale ne se fait ordinairement que quand le mot suivant commence par une voyelle, ou par une *h* non aspirée.

Il faut en excepter l'adjectif féminin *grande*, qui perd quelquefois l'*e* muet final, et prend une apostrophe à la place, avant certains substantifs, quoique ces substantifs commencent par une consonne; comme *grand'messe*, *grand'chambre*, *grand'salle*, *grand'chere*, *grand'mere*, *grand'peur*, *grand'pitié*, *grand'chose*.

Grand'chere, *grand'peur*, *grand'pitié*, *grand' chose*, ne s'emploient que dans le discours familier.

Au reste il n'y a guere que des monosyllabes qui prennent l'apostrophe. Ce sont:

Le, *la*, *de*, articles ou pronoms conjonctifs; *l'accord*, *l'harmonie*, *livre d'étude*, pour *le accord*, *la harmonie*, *livre de étude*. *Je l'aime*, pour *je le aime* ou *je la aime*.

Me, *te*, *se*, pronoms conjonctifs, quand ils sont avant les verbes: *vous m'obligerez*, *je t'avertis*, *il s'occupe* ou *ils s'occupent*, pour *vous me obligerez*, *je te avertis*, *il se occupe*, ou *ils se occupent*.

Ce, pronom démonstratif, avant les troisièmes personnes du verbe *être*. *C'est la vérité*, *c'étoient de grands hommes*; pour *Ce est la vérité*, *ce étoient de grands hommes*.

Que, pronom ou conjonction. *La bataille qu'Alexandre a gagnée*, pour *que Alexandre*, *etc. Qu'avez-vous fait?* pour *Que avez-vous fait? Je n'ai qu'un écu*, pour *que un écu*.

Ne, adverbe de négation. *Vous n'obéissez pas*, pour *Vous ne obéissez pas*.

Si, conjonction avant les pronoms personnels, *il* et *ils*. *S'il étudie*, ou *s'ils étudient*; pour *si il étudie*, *si ils étudient*.

Jusque, préposition; *Jusqu'à Rome*, pour *Jusque à Rome*. *Jusques*, avec une *s*, ne s'apostrophe jamais; *jusques à Rome*.

Quelque, avant *un*. *Quelqu'un*, pour, *Quelque un.*

Quoiqu'on fasse, en prononçant, une élision de l'*e* muet final dans tous les mots, lorsque le mot suivant commence par une voyelle ou par une *h* non aspirée, on ne le retranche pas pour cela en écrivant. Ainsi on écrit, *gloire immortelle*, et on prononce, *gloir'immortelle.*

II. Le *Trait d'union* sert à joindre deux mots, pour les prononcer comme s'il n'y en avoit qu'un.

On le met entre le verbe et le pronom personnel, toutes les fois que le pronom personnel se trouve après le verbe : ce qui arrive dans plusieurs cas.

1. Quand la phrase interroge, comme nous l'avons dit, page 149. *Veut-il venir? Croit-elle se moquer de moi? etc.*

2. Dans certaines phrases où le verbe est précédé des mots, *aussi*, *peut-être*, *du moins*, *au moins*, *en vain*, *à peine*, *etc. Aussi reconnut-il sa faute. Peut-être arriverez-vous trop tard. Du moins* ou *au moins lui dirai-je ce que j'ai sur le cœur. En vain voudroit-on m'en détourner. A peine étoient-ils revenus, etc.*

3. Dans d'autres phrases où le pronom personnel rejeté après le verbe, tient lieu des conjonctions *quoique* ou *quand même*, mises avant le verbe, où marque un souhait. *Dût-il m'en coûter la vie*, c'est-à-dire, *quoiqu'il m'en dût*, ou *quand même il m'en devroit coûter la vie. Puissiez-vous réussir*, c'est-à-dire, *je souhaite que vous réussissiez.*

4. Lorsqu'en rapportant les paroles de quelqu'un, on met entre deux virgules, *dit-il*, *répondirent-ils*, *s'écrierent-elles*, *etc.*

Quand le pronom personnel *il* ou *elle* est après une troisieme personne du singulier, terminée par une voyelle, on ajoute un *t* entre le verbe et le pronom avec deux *traits d'union*; un avant

le *t*, et l'autre après. Ainsi on écrit, *Aime-t-il l'étude ? A-t-il lu ? Joue-t-elle ? Profita-t-il de vos avis ? Alla-t-elle à la campagne ? etc.*

Toutes les fois que les personnes de l'impératif sont suivies d'un pronom conjonctif, on les joint par le *trait d'union. Réjouis-toi : donnez-moi : repentons-nous : souvenez-vous : aimez-nous : répondez-lui : voyons-le : cherchez-la : écrivez-leur : allez-y : prenez-en : mangez-en, etc.*

Si le pronom conjonctif étoit suivi d'un autre pronom conjonctif, il faudroit encore joindre les deux pronoms par le *trait d'union. Montrez-le-moi ; fiez-vous-y ; envoyez-nous-en ; rendez-les-lui ; allons-nous-en, etc.*

On se sert encore du *trait d'union*, quand le pronom démonstratif *ce* est après les troisiemes personnes du verbe *être*, et qu'il ne s'accorde pas avec le substantif suivant. *Est-ce à vous de commencer ? Qu'est-ce que la philosophie ? Sont-ce vos livres ? Etoient-ce des hommes ? etc.*

Quand les monosyllabes *ci*, *là*, *çà*, sont joints à quelques mots que ce soit, de maniere qu'on ne puisse les en séparer en parlant. *Celui-ci, celui-là, cet homme-ci, cette femme-là, demeurez-là, là-haut, là-bas, ci-dessus, ci-dessous, venez-çà, etc.*

Enfin quand deux ou plusieurs mots sont tellement joints ensemble, qu'ils n'en fassent plus qu'un ; comme, *quelques-uns, quelques-unes, courte-pointe, chef-d'œuvre, avant-coureur, porte-manteau, s'entre-battre, contre-temps, peut-être, tout-à-fait, etc.*

III. Les *deux points* se mettent sur une voyelle pour marquer que cette voyelle ne fait pas une même syllabe avec la voyelle qui la précede immédiatement. Ainsi dans *haï, naïveté*, on met deux points sur l'*i*, parce qu'il fait une syllabe séparée de l'*a* qui le précede, et que sans ces deux points, on le prononceroit avec l'*a* ; comme dans *je fais, aimant, naissance.*

On ne doit employer les deux points sur une voyelle, que quand elle pouroit avoir avec la précédente deux prononciations différentes, et que ces deux points servent à ôter l'équivoque. Ainsi dans *Saül*, *Pirithoüs*, *Moïse*, *aiguë*, *ambiguë*, on met deux points sur l'*u*, l'*i*, et l'*e*, afin que l'on ne prononce pas *Saül* comme *Saul* ou *Paul*, les deux dernieres syllabes de *Pirithoüs* comme *tous*, les deux premieres de *Moïse* comme la premiere de *moisi*, et les dernieres d'*aiguë*, *ambiguë*, comme les dernieres de *langue*, *fatigue*.

Mais c'est une pratique vicieuse ou du moins inutile, que de mettre les deux points sur une voyelle qui fait une même syllabe avec la précédente, ou sur celle qui ne peut pas se joindre ni faire une seule syllabe avec la précédente, et qui par conséquent, ne fait aucune ambiguité pour la prononciation. Ainsi ceux qui écrivent, *avoüer*, *joüir*, *proüe*, *avenüe*, *rüe*, *vüe*, *etc.* ne font pas des deux points l'usage qu'il convient d'en faire, parce qu'ils les mettent, ou sur une voyelle qui fait une syllabe avec la précédente, comme dans *avoüer*, *joüir*, *proüe*, ou sur une voyelle qui, sans les deux points, se prononceroit toujours de la même maniere; comme dans *avenuë*, *ruë*, *vuë*, *etc.*

En mettant l'accent aigu sur l'*e* qui précede une voyelle, il est inutile de mettre deux points sur cette voyelle pour la séparer de l'*e*; parce que l'accent aigu faisant prononcer l'*e* fermé, il ne peut plus être confondu avec la voyelle suivante. Ainsi dans *geolier*, l'*e* et l'*o* ne font qu'une syllabe; mais dans *géant*, *géométrie*, *géographe*, *obéissant*, *réitérer*, *réussir*, *etc.* l'accent aigu donne à l'*e* une prononciation distinguée de celle de la voyelle suivante.

C'est encore une espece d'abus que de mettre deux points sur l'*i*, pour lui donner le son de deux *ii*: comme dans *païs*, *envoïer*, *moïen*, *etc.* Il est

beaucoup mieux de se servir alors de l'*y* grec, et d'écrire, *pays*, *envoyer*, *moyen*, suivant ce que nous avons dit, page 355.

IV. La *Cédille*, qui est une espece de virgule ou de petit *c* retourné, se met sous le *c* pour en adoucir le son, c'est-à-dire, pour lui donner avant l'*a*, l'*o* et l'*u*, le même son qu'il a avant l'*e* et l'*i*. Ainsi dans, *il commença*, *il prononça*, *leçons*, *avançons*, *il conçut*, *nous conçûmes*, *etc.* le *c* se prononce avec le son de l'*s* rude, qui est le même que celui du *c* avant l'*e* et l'*i* : *il commensa*, *il prononsa*, *leson*, *avansons*, *il consut*, *nous resûmes*, *etc.*

V. La *Parenthese* est figurée par deux especes de crochets qui renferment un petit nombre de paroles qu'on insere dans le discours, qui en interrompent le sens, et qu'on croit nécessaires pour l'intelligence de la phrase, comme on le verra dans les exemples suivants.

Le Rhéteur fera observer (c'est Quintilien qui parle) *comment dans l'exorde on se rend les Auditeurs favorables ; quelle clarté il y a dans la narration, quelle briéveté, quel air de sincérité, quel dessein caché quelquefois, et quel artifice, (car ici le secret de l'Art n'est guere connu que des Maîtres de l'Art,) quel ordre ensuite et quel justesse dans la division ; comment dans les preuves l'Orateur est subtil, vif, serré, etc.*

Que peuvent contre lui (contre Dieu) *tous les Rois de la terre ?*

Quand la phrase interposée est très-courte, on se sert plutôt de la virgule que de la parenthese, pour la séparer. Exemple.

Qui fournira à mes yeux, dit le Prophête Jérémie, *une fontaine de larmes, pour pleurer les malheurs de Jérusalem ?*

CHAPITRE XVII.

De la Prononciation.

D. *QU'EST-CE que la* Prononciation?

R. C'est la maniere d'articuler de vive voix, distinctement, et suivant les regles ou conformément à l'usage, tous les mots et toutes les lettres d'une langue.

D. *Qu'avez-vous à dire sur la Prononciation Françoise?*

R. Comme ce seroit entrer dans un trop grand détail, que de vouloir en marquer toutes les regles, ce qui feroit la matiere d'un traité assez étendu, je me contenterai de faire quelques observations générales et essentielles; et d'attaquer en particulier certaines prononciations qui, pour être fort en usage, n'en sont pas moins vicieuses.

Le fond de la prononciation françoise s'apprend en même-temps que l'on apprend à lire. C'est pourquoi il a paru inutile de donner des regles particulieres sur la maniere d'articuler chaque lettre et chaque syllabe. La plupart des réflexions que l'on a coutume de faire à ce sujet, sont plus curieuses que nécessaires, ou elles ne peuvent tout au plus servir qu'aux Etrangers qui n'ont aucune connoissance de notre Langue. Les François n'ont besoin que d'une pratique réguliere; et c'est aux Maîtres à donner de bons principes aux enfants, lorsqu'ils leur apprennent à lire. L'usage et la fréquentation des personnes qui parlent correctement, les perfectionneront ensuite dans la prononciation, mieux que ne pourroient faire les regles les plus exactes et les plus recherchées.

Observations générales.

Il y a en françois deux prononciations différentes; l'une pour les Vers et le Discours soutenu, et l'autre pour la Prose commune et pour le Discours ordinaire.

Dans les Vers et dans le Discours soutenu, c'est-à-dire, dans les Discours prononcés en chaire, au barreau, ou en d'autres occasions qui demandent de la gravité et de la noblesse, on prononce la plupart des lettres qui sont à la fin des mots, quand les mots suivants commencent par une voyelle ou par une *h* non aspirée.

Cette prononciation est si essentielle dans les Vers, à l'égard des *s* qui terminent les noms pluriels, et des *t* qui se trouvent à la fin des troisiemes personnes muettes du pluriel dans les verbes, que si on ne les y prononçoit pas, le vers manquercit d'une syllabe, et, par conséquent, n'auroit plus de cadence ni d'harmonie, comme il arriveroit dans ces deux vers :

O que d'écrits, obscurs de livres ignorés,
Furent en ce grand jour de la poudre tirés !

si l'on n'y prononçoit pas l'*s* qui est à la fin de *livres*, et le *t* qui est à la fin de *furent*, et que l'on dît, *de livre ignorés fure en ce grand jour.*

Il y a quelques remarques à faire sur la lettre *n*, quand elle est à la fin d'un mot.

Elle se prononce toujours à la fin d'un pronom ou d'un nom adjectif, immédiatement suivi de son substantif, commençant par une voyelle ou par une *h* non aspirée. Ainsi on prononce, *mon ame, un bon ami, un ancien Historien*, comme s'il y avoit *mon name, un bon nami, un ancien nHistorien.*

L'*n* finale ne se prononce pas dans les autres mots, soit substantifs, soit adverbes, ou autres, de quelque maniere que commencent les mots suivants; et l'on dira, sans faire entendre le son de l'*n*, *intention excellente, passion aveugle, illusion étrange, prédestination éternelle, des gens non éclairés, un bien avantageux, un plan utile, un dessein honnête, etc.* et non pas, *intention nexcellente, passion naveugle, illusion nétrange, prédestination néternelle, des gens non néclairés, un bien navantageux,*

un plan nutile, *un dessein nhonnête*, *etc.* excepté les mots *amen* et *hymen*, où l'*n* se prononce toujours, soit que le mot suivant commence par une voyelle ou par une consonne. L'usage paroît partagé sur le mot *examen*. Il y en a qui prononcent l'*n*; d'autres ne l'y prononcent pas.

La raison que l'on pourroit donner de cette regle de prononciation, est que l'*n*, à la fin d'un mot, exprime ordinairement avec la voyelle dont elle est précédée, le son simple et permanent d'une espece particuliere de voyelle que l'on appelle nasale, et que l'on auroit pu écrire avec un seul caractere, comme les autres. Or une voyelle finale ne se lie pas par elle-même dans la prononciation avec la voyelle suivante, à moins que d'y ajouter une consonne dont le son lui est absolument étranger, comme quand on dit : *aima-t-il*, *aime-t-elle*, *étudie-t-on*, *donnes-en*, *donnes-y*, au lieu de dire, *aima il*, *aime elle*, *étudie on*, *donne en*, *donne y*; et si le son de la voyelle nasale étoit exprimé par un caractere unique et particulier, il n'y auroit pas plus de raison alors de la lier avec la voyelle suivante par le moyen de la consonne *n*, que de toute autre, puisqu'elle participe aussi peu du son de l'*n* que de celui des autres consonnes.

Il paroît donc que l'on peut conclure de ces principes, que la voyelle nasale, à la fin d'un mot, y doit être considérée comme une des voyelles simples, *a*, *e*, *i*, *o*, *u*; et que c'est un usage abusif, quoiqu'assez commun, et dont on croit pouvoir dire que des oreilles délicates seront toujours blessées, que d'y prononcer une *n*, à laquelle on a eu recours, sans aucune raison de préférence, que pour exprimer avec la voyelle précédente le son nasal, faute de caracteres particuliers et distingués de ceux des autres voyelles, comme nous l'avons dit, page 5 et 6.

Il ne seroit pas difficile de justifier les exceptions de cette regle dans les adjectifs et dans quelques monosyllabes où l'*n* finale se prononce. Mais comme l'usage

l'usage n'en est pas contredit, les raisons que l'on pourroit en apporter seroient moins utiles que curieuses.

Dans les monosyllabes *on* et *en*, on prononce l'*n*, quand ils précedent d'autres mots qui commencent par une voyelle ou par une *h* non aspirée, et dont ils sont inséparables : comme dans *on aime*, *en étudiant*, *en Italie*, *on en envoie* : au lieu que *on* étant après son verbe, et *en* étant après un impératif, on n'en prononce pas l'*n*, de quelque maniere que commencent les mots suivants : comme dans, *Va-t-*ON *à la campagne ? Donnez-*EN *un autre.*

L'*n* dans *bien*, adverbe, et dans *rien*, se prononce ordinairement avant une voyelle ou une *h* non aspirée, quand ils ont une relation étroite avec le mot suivant. Ainsi on dit, en prononçant l'*n* : *Bien écrit. Bien agréablement. Rien autre chose. Il n'y a rien au monde de si beau.* Mais il faut dire sans prononcer l'*n*, *je sais bien où vous allez. Il ne fait rien ou il fait peu de chose.*

Quand un mot commence par *in* suivi d'une seconde *n*, ou par *im* suivi d'une seconde *m*, comme dans *innocent*, *innombrable*, *immobile*, *immoler*, il ne faut faire entendre en prononçant *in* et *im*, que le son de l'*i*, et non pas celui de la voyelle nasale, *ain*, comme dans *ingrat*, *impoli* : avec cette différence qu'on ne prononce qu'une *n* dans *innocent*, *innombrable*, qu'il faut prononcer les deux *mm* dans *immobile*, *immoler*, et les autres.

M. l'Abbé d'Olivet se déclare ouvertement contre la prononciation vicieuse de l'*n*, dans son *Traité de la Prosodie Françoise*, par les mêmes raisons qui viennent d'être expliquées.

Lorsque le *d* se prononce à la fin des mots, c'est toujours avec le son du *t*. *Un grand homme : il entend à demi-mot*, comme s'il y avoit, *un gran thomme ; il enten tà demi-mot.*

Le *g* avec le son du *k* : *il sue sang et eau*, comme s'il y avoit, *san ké eau.*

Le *p* ne se prononce pas ordinairement. *Le camp ennemi, un champ étendu :* comme s'il y avoit, *le can ennemi, un chan étendu.* Excepté à la fin des mots *beaucoup* et *trop ; J'ai beaucoup étudié, vous êtes trop heureux :* comme s'il y avoit, *j'ai beaucou pétudié, vous êtes tro pheureux.*

L'*x* se prononce avec le son de l'*s* douce ou du *z. Les feux étincelants :* comme s'il y avoit, *les feux zétincelants.*

L'*n* finale ne se prononce jamais dans *non*, ni le *t* dans *et.*

Dans la Prose commune et dans le Discours ordinaire, ce seroit une affectation ridicule, et qui tiendroit du pédantisme, que de vouloir prononcer les consonnes finales, et même les *s* et les *t* avant tous les mots qui commencent par une voyelle ou par une *h* non aspirée, aussi exactement que dans les Vers et dans le Discours soutenu. Ainsi on peut prononcer, *Mes freres et vos sœurs reviennent ensemble*, comme s'il y avoit, *Mes freres et vos sœurs revienne ensemble ;* et de même dans une infinité d'autres occasions.

Il faut en excepter les adjectifs immédiatement avant leurs substantifs, et les pronons, quels qu'ils puissent être, avant les mots avec lesquels ils ont une liaison étroite : comme, *de belles actions, de bons avis, mes affaires, vos ouvrages, vous aimez, vous avez lu, etc.* où l'*s* finale des premiers mots se prononce : *de belle zactions, de bons zavis, etc.* Mais, *aimez-vous à étudier ?* se prononce comme s'il y avoit, *aimez-vou à étudier ?*

Il est assez d'usage de prononcer aussi le *t* final dans les troisiemes personnes du pluriel des verbes, lorsque leur derniere syllabe n'a pas le son de l'*e* muet : comme dans, *Ils vont à Rome. Ils sont à Paris. Elles étoient à table. Ils espéroient en venir à bout, etc.* Au lieu qu'on peut prononcer : *Ils donnent à manger tous les jours*, comme s'il y avoit, *ils donne à manger, etc.*

On prononce le *t* final de *vingt*, dans *vingt-deux*,

vingt-trois, *vingt-quatre*, *etc.* jusqu'à *trente*, de maniere cependant que le *t* n'y fasse pas une syllabe séparée. Par-tout ailleurs on ne fait pas sentir le *t* de *vingt*, quoïque suivi d'une consonne.

L'*r* ne se prononce pas à la fin des mots terminés en *er* et en *ier* avec l'*e* fermé, tels que *danger*, *fermier*; mais elle se prononce, si l'*e* y est ouvert, comme dans *fier*, *mer*, *enfer*.

On néglige encore la prononciation des *r* à la fin des infinitifs en *er*, aussi-bien avant une voyelle qu'avant une consonne; et on prononce, *aimer à lire*, comme *aimé à lire*, *etc.*

Il faut toujours prononcer l'*r* à la fin des mots terminés en *ar*, *eur*, *oir*, *our*, *ur*, comme dans *César*, *douleur*, *pouvoir*, *retour*, *obscur*; excepté dans la préposition *sur*, où l'on peut ne pas faire sonner l'*r* avant une consonne, en prononçant *sur* lui comme *su* lui.

L'*r* finale des infinitifs en *ir*, ne se prononce pas ordinairement avant une consonne, et se prononce avant une voyelle. Ainsi on prononce, avec le son de l'*r*, *Il faut convenir ensemble.* Mais on prononce, *Il faut convenir de tout*, comme s'il y avoit, *Il faut conveni de tout.*

Les noms *repentir*, *souvenir*, *plaisir*, *déplaisir*, *loisir*, se prononcent aussi, avant une consonne, comme *repenti*, *souveni*, *plaisi*, *déplaisi*, *loisi*, et reprennent l'*r* avant une voyelle.

Les deux *rr* dans les mots se prononcent comme une seule; *arrêt*, *arriver*, *embarras*: excepté dans *arrogant*, *irréconciliable*, *irrémissible*, *erreur*; et dans les futurs et conditionnels présents, *j'acquerrai*, *je courrai*, *je mourrai*; *j'acquerrois*, *je courrois*, *je mourrois.*

On ne prononce pas l'*l* dans *il* ou *ils*, si le verbe suivant commence par une consonne. *Il mange*, *ils mangent*, se prononcent comme *i mange*, *i mangent.*

Mais si le verbe suivant commence par une voyelle, l'*l* ne se prononce qu'au singulier: *il*

aime; et au pluriel *ils aiment*, il faut prononcer, *i zaiment.*

On ne fait pas entendre l'*r* dans *votre*, *notre*, quand ils sont pronoms possessifs absolus, c'est-à-dire, quand ils précedent leur substantif, et on prononce, *notre maison*, *votre chambre*, comme s'il y avoit, *note maison*, *vote chambre*; mais quand ils sont pronoms possessifs relatifs, et qu'on dit, *le vôtre*, *la nôtre*, sans substantif, il faut y prononcer l'*r*.

Cet se prononce comme *st*, et *cette* comme *ste*. Ainsi quoiqu'on écrive, *cet oiseau*, *cet honneur*, *cette femme*, il faut prononcer, *stoiseau*, *sthonneur*, *ste femme.*

Quelque, *quelqu'un*, se prononcent aussi comme s'il y avoit, *quèque*, *quèqu'un*, sans *l.*

On prononce encore en conversation, *craire*, *je crais*, pour *croire*, *je crois*; *frét* pour *froid*, *etc.* Mais on rétablit la véritable prononciation de ces mots, aussi-bien que des précédents, dans la Poésie et dans le Discours soutenu.

Lorsque *François* exprime un nom propre, il se prononce toujours avec le son de la diphthongue *oi* : comme dans ces vers de la Henriade :

La discorde inhumaine,
Sous l'habit d'Augustin, sous le froc de FRANÇOIS,
Dans les Cloîtres sacrés fait entendre sa voix.

Chant I.

Mais lorsqu'il signifie les Habitants de la France, il se prononce présentement avec le son de la voyelle *ai*, comme s'il y avoit *Français*, tant dans le discours soutenu que dans le Discours familier.

Il est pourtant nécessaire de le prononcer encore en *oi* dans les Vers, quand il rime avec un mot qui a la même prononciation; sans quoi les oreilles seroient choquées de la dissonance des rimes, comme dans ces autres Vers de la Henriade :

Ah! s'écria Bourbon, quand pourront les FRANÇOIS,
Voir d'un regne aussi beau fleurir les justes lois!

Chant I.

Que ne puis-je plutôt ravir à la mémoire
Des succès trop heureux déplorés tant de fois !
Mon bras n'est encore teint que du sang des FRANÇOIS.
Chant III.

Mais l'usage de prononcer *François* en *ai* dans toutes sortes de discours, est devenu si général, que les Poëtes même doivent éviter de le faire rimer avec des mots terminés en *oi*.

Nous renvoyons, pour les autres différences de prononciation, à l'usage et à l'autorité de certains mots.

C'est ici le lieu de faire quelques observations sur la prononciation des diphthongues.

Plusieurs voyelles ne forment une diphthongue que quand elles expriment, comme nous avons dit, page 13, un son double qui se prononce en une seule syllabe. Ainsi, quand ces mêmes voyelles se prononcent en deux syllabes, elles cessent alors d'être diphthongues.

Dans le discours familier, presque tous les assemblages de voyelles qui expriment un double son, ne forment qu'une seule syllabe; et on prononce, *biai-ser*, *ma-té-riaux*, *é-tu-diant*, *pa-tient*, *am-bi-tion*, *joué*, *etc.* et non pas, *bi-ai-ser*, *ma-té-ri-aux*, *é-tu-di-ant*, *pa-ti-ent*, *am-bi-ti-on*, *jou-é*, *etc.* Par conséquent, *iai*, *iau*, *ian*, *ien*, *ion*, *oué*, *etc.* doivent être regardés dans ces mots comme de véritables diphthongues.

Mais la plupart de ces mêmes voyelles qui ne font qu'une syllabe dans le Discours familier, doivent nécessairement en former deux dans la Poésie et dans le Discours soutenu, et cessent par cette raison d'y être regardées comme diphthongues. Ainsi il faut y prononcer, *vi-o-ler*, *ru-i-ner*, *for-ti-fi-ant*, *mu-si-ci-en*, *pré-ci-eux*, *con-di-ti-on*, *etc.* et non pas, *vio-ler*, *rui-ner*, *for-ti-fiant*, *mu-si-cien*, *pré-cieux*, *con-di-tion*, comme on le feroit dans le discours familier.

Il n'est pas aisé de déterminer, par des regles générales, quels sont les assemblages de voyelles

exprimant un double son, qui doivent se prononcer en une ou en deux syllabes, dans la Poésie et dans le Discours soutenu. Nous observerons seulement :

1. Que presque toutes les voyelles que nous avons appellées diphthongues au chapitre I, cessent de l'être, et se prononcent en deux temps ou en deux syllabes, quand elles sont à la suite d'une *r* ou d'une *l*, précédée d'une autre consonne. C'est pour cela qu'on prononce, *cri-a*, *pri-ant*, *pu-bli-ons*, *san-gli-er*, *meur-tri-er*, *cli-ent*, *etc.*

2. Oi, se prononce toujours en une seule syllabe, soit dans le Discours familier, soit dans la Poésie et le Discours soutenu; comme dans *Roi*, *voi-là*, *droi-tu-re*, *moi*, *toi*, *soi*, *etc.*

3. Ion, ne se prononce en une syllabe dans la Poésie et dans le Discours soutenu, que quand il forme la terminaison des premieres personnes du pluriel de l'imparfait de l'indicatif, du conditionnel présent, du présent ou de l'imparfait du subjonctif des verbes; comme dans, *nous ai-mions*, *nous ai-me-rions*, *nous ai-mas-sions*, *etc.* à moins qu'il ne soit à la suite d'une *r* précédée d'une autre consonne ; auquel cas on prononce, *nous met-tri-ons*, *nous ren-dri-ons*, *nous rom-pri-ons*, *nous vain-cri-ons*, *etc.*: par-tout ailleurs *ion* forme deux syllabes ; *vi-si-on*, *es-pi-on*, *com-mu-ni-on*, *li-on*, *ac-ti-on*, *etc.*

4. Oin, est toujours d'une seule syllabe, dans quelque discours que ce soit; *join-tu-re*, *ap-poin-té*, *té-moin*, *etc.*

5. Les autres assemblages de voyelles, que nous avons appellés diphthongues simples, composées, ou nasales, se prononcent dans la Poésie et dans le Discours soutenu, tantôt en une syllabe, et tantôt en deux. Ainsi, *ie*, *ui*, *ieu*, *ian*, *ien*, ne forment qu'une syllabe dans *bie-re*; *ce-lui*, *Dieu*, *vian-de*, *bien-fait*; et ils en forment deux dans, *ni-er*, *ru-i-ner*, *o-di-eux*, *ri-ant*, *li-en*, *etc.* Ce n'est que par l'usage et par la lecture des vers que l'on apprendra ces différences de prononciations.

Observations particulieres.

Rien n'est plus désagréable que la prononciation vicieuse que l'on substitue très-communément à celle de l'*l* mouillée, que l'on prononce dans, *fille*, *oreille*, *feuille*, *paille*, *Versailles*, *etc.* comme s'il y avoit, *fye*, *oreye*, *feuye*, *paye*, *Versayes*, *etc.* Ce défaut n'est pas moins ordinaire à Paris que dans les Provinces; et il ne paroît pas que l'on ait beaucoup d'attention à rompre de bonne heure, dans les enfants, une habitude dont ils ont honte quand ils entrent dans le monde, et dont il est rare qu'ils se défassent aisément.

Il n'est pas moins ordinaire d'entendre prononcer, *norrir*, *norriture*, *norrice*, *aujord'hui*: au lieu que pour parler purement, il faut dire, *nourrir*, *nourriture*, *nourrice*, *aujourd'hui*.

On doit prononcer, *heureux*, *malheureux*; et non pas, *hureux*, *malhureux*.

Bien des gens font entendre séparément l'*e* et l'*u* du participe *eu*, dans *j'ai eu*, *nous avons eu*, *j'avois eu*, *etc.* et disent, *j'ai é-u*, *nous avons é-u*, *j'avois é-u*; au lieu qu'il faut prononcer comme s'il y avoit, *j'ai u*, *nous avons u*, *j'avois u*, etc.

Août se prononce en une seule syllabe sans *a*. *Le mois d'Août*, *la mi-Août*, comme s'il y avoit, *le mois d'Oût*, *la mi-Oût*.

La plupart des Parisiens prononcent, *anneau*, en parlant d'un jeune mouton: mais il faut nécessairement dire *agneau*, en conservant au *gn* le son qu'il a dans *ignorant*; et on ne doit prononcer *anneau*, qu'en parlant d'une bague ou d'un cercle de métal ou autre matière.

Il ne faut pas manquer de prononcer toujours, par un *é* fermé et non pas par un *è* ouvert, comme le font quelques-uns, les premieres personnes du singulier des prétérits de l'indicatif des verbes de la premiere conjugaison, et les premieres personnes du singulier de tous les futurs qui s'écrivent par *ai*: *J'allai*, *j'aimai*, *je demandai*; *j'irai*,

j'aimerai, je demanderai, etc. comme, *J'allé, j'aimé, je demandé; j'iré, j'aimeré, je demanderé.*

L'*e* qui précede les terminaisons du futur de l'indicatif, est toujours muet, à moins que ces terminaisons n'aient deux *rr*; auquel cas l'*e* précédent devient ouvert. Ainsi on prononce *j'aimerai, nous cueillerons*, avec l'*e* muet, et *je verrai*, avec l'*è* ouvert, comme s'il y avoit, *je vaîrai.* Mais c'est une faute très-grossiere, et cependant très-commune; de prononcer avec un *è* ouvert, *je trouverai*, comme s'il y avoit, *je trouvaîrai*; puisque l'*r* y est simple, et que l'*e* ne doit pas y avoir d'autre son que dans *j'approuverai.*

Dans les futurs où les deux *rr* se prononcent fortement, comme dans, *j'acquerrai, je courrai, je mourrai, etc.* on met ordinairement, en prononçant, un *e* muet entre les deux *rr*; ce qui alonge le mot d'une syllabe, et on prononce, *j'acquérerai, je courerai, je mourerai, etc.* Cette prononciation est très-vicieuse. Il faut prononcer les deux *rr* en un seul temps, ensorte que *j'acquerrai* ne fasse que trois syllables, *courrai* et *mourrai*, chacun d'eux.

Ce que nous venons de dire du futur, doit s'entendre également du conditionnel présent; *J'acquerrois, je courrois, je mourrois, etc.*

On prononce avec l'*é* fermé toutes les secondes personnes du pluriel du futur, aussi-bien que des autres temps des verbes, quand elles finissent par *ez.* Ainsi quelques personnes font très-mal de prononcer, *vous ferais, vous dormirais, vous chanterais. etc.* au lieu de *vous ferez, vous dormirez, vous chanterez.*

L'*e* muet ne se fait point entendre avant les terminaisons du futur et du conditionnel présent, quand il est précédé d'une autre voyelle. Ainsi on prononce, *j'étudierai, il essaiera, nous emploierons, vous appuierez, je tuerai, je louerai, etc,* comme *j'étudirai, il essaira, nous emploirons, vous appuirez, je turai, je lourai; j'essuierois, je paierois, etc.* comme *j'essuirois, je pairois.*

L'usage général veut que l'on prononce le futur et le conditionnel présent d'*envoyer*, comme, *j'enverrai, j'enverrois*; et nous l'avons écrit de même, quoiqu'on lise encore dans plusieurs bons Auteurs, *j'envoierai, j'envoierois.*

Les deux *ss* qui terminent l'imparfait du subjonctif dans tous les verbes, doivent toujours se prononcer fortement; *il ne croyoit pas que je le voulusse.* Cependant on les supprime très-communément dans la prononciation, et rien n'est plus ordinaire que d'entendre dire tous les jours à quantité d'honnêtes gens et sur-tout aux Dames: *Il falloit que j'écrivis, il vouloit que j'allas avec lui, il attendoit que j'eus dîné, etc.* au lieu de, *il falloit que j'écrivisse, il vouloit que j'allasse avec lui, il attendoit que j'eusse dîné.* Cette prononciation est absolument irréguliere et contraire aux principes que nous avons établis pages 170 et 188.

Quand le pronom conjonctif *le* est mis après l'impératif, il doit toujours se prononcer avec le son foible de l'*e* muet; comme on le prononceroit, s'il étoit la dernière syllabe de tout autre mot. Ainsi dans, *dites-le, demandez-le, aimons-le, etc. le* se prononce comme à la fin du mot *modele*, et non pas avec le son de l'è ouvert, *dites-lès, demandez-lès, aimons-lès*, comme on fait assez ordinairement.

On prononce encore très-communément les pronoms conjonctifs *le* et *la*, avant les verbes qui commencent par une voyelle ou par une *h* non aspirée, comme s'il y avoit deux *ll; jell' aime, jell'ai étudié, nousll'ignorons, etc.* au lieu qu'il ne faut faire entendre, dans ces phrases et autres semblables, que le son d'une seule *l*; *je l'aime, je l'ai étudié, nous l'ignorons, etc.*

Nous bornerons ici nos remarques, pour ne pas donner trop d'étendue à un Ouvrage dans lequel nous n'avons annoncé que des principes généraux.

ABRÉGÉ

DES REGLES

DE LA

VERSIFICATION FRANÇOISE.

On lit tous les jours, ou l'on entend réciter des vers. Mais il n'est guerre possible d'en sentir les beautés, ou les défauts, sans une connoissance au moins générale de la versification. Nous avons dans notre langue un grand nombre d'excellens ouvrages en vers, que l'on peut lire avec autant d'utilité que de plaisir. Et il seroit honteux d'ignorer quelles sont les regles d'un langage qui nous flatte si agréablement.

Ces regles nous paroissent d'autant mieux placées à la suite des principes de la Grammaire, qu'elles sont pour la plupart fondées sur ces principes, et qu'elles nous donneront occasion d'étendre ce que nous avons déjà dit sur la prononciation, et d'expliquer quelques difficultés d'orthographe.

Au reste, nous ne parlerons que de ce qui regarde la forme des vers, et de ce qui peut les rendre bons ou mauvais, sans entrer dans la différence des styles par rapport aux différents sujets qui peuvent être du ressort de la poésie.

La versification françoise est l'art de faire des vers françois suivant certaines regles.

Les regles que l'on peut en donner regardent, ou la structure des vers, ou la rime, ou le mêlange et la combinaison des vers les uns à l'égard des autres.

ARTICLE PREMIER.

De la Structure des Vers.

La structure des vers françois ne consiste qu'en un certain nombre de syllabes. Ainsi on peut d'abord diviser les différentes sortes de vers par le nombre de syllabes qui les composent.

Des différentes sortes de Vers.

On en compte communément de cinq sortes : savoir,

Les vers de douze syllabes, que l'on appelle encore, *Alexandrins*, *héroïques*, ou *grands vers.*

Le-bon-heur-de-l'im-pic-est-tou-jours-a-gi-té.

Ceux de dix syllabes, que l'on appelle *vers communs*,

A-nos-san-glots-don-nons-un-li-bre-cours.

Ceux de huit syllabes,

Je-veux-et-n'ac-com-plis-ja-mais,
Et-je-fais-le-mal-que-je-hais.

Ceux de sept syllabes,

Mes-sens-sont-gla-cés-d'ef-froi.
Dieu-jus-te-ré-pon-dez-moi.

Ceux de six syllabes,

O-ré-veil-plein-d'hor-reur !
O-dan-ge-reu-se er-reur !

Les vers de chacune de ces espèces, dont le dernier mot est terminé par un *e* muet, ou seul comme dans, *pere*, *aime*, ou suivi d'une *s*, comme dans le pluriel des noms, *les peres*, *les princes*, ou

ou suivi des lettres *nt*, comme dans les pluriels des verbes, *ils aiment*, *ils reçoivent*, ont toujours une syllabe de plus : c'est-à-dire, que les vers de douze syllabes qui finissent par un *e* muet, en ont treize, comme on peut le voir dans ces trois vers :

La-foi-qui-n'a-git-point-est-ce-u-ne foi-sincere ?
Dieu-tient-le-cœur-des-Rois-en-tre-ses-mains-puis-san-tes.
De-leur-au-da-ce en-vain-les-vrais-Chré-tiens-gé-mis-sent.

et que les vers de six syllabes qui finissent par un *e* muet, en ont onze, comme dans ces trois vers :

Mau-di-te-soit-la-mon-dai-ne-ri-ches-se.
Pau-vres-bre-bis-on-vous-a-bien-sé-dui-tes.
Dieu-gard-tous-ceux-qui-pour-la-Fran-ce-veil-lent.

Les vers de huit, de sept, et de six syllabes ont également une syllabe de plus, quand ils sont terminés par un *e* muet.

Mais le son sourd de cette voyelle s'y fait entendre si foiblement, que la syllabe où elle se trouve est comptée pour rien.

Il ne faut pourtant pas mettre au nombre des *e* muets, celui qui se trouve suivi des lettres *nt* dans les troisiemes personnes du pluriel de l'imparfait de l'indicatif et du conditionnel présent des verbes, comme dans, *ils aimoient*, *ils aimeroient*; parce que la terminaison *oient* y a entiérement le son de l'*e* fort ouvert.

Les vers dont le dernier mot est terminé par toute autre voyelle que l'*e* muet, ou par une consonne sans l'*e* muet, n'ont point comme les autres, de syllabe surabondante. Ainsi, il n'y a précisément que douze syllabes dans chacun de ces trois vers :

L'i-gno-ran-ce-vaut-mieux-qu'un-sa-voir-af-fec-té.
Hâ-tons-nous-le-temps-fuit-et-nous-traîne avec-soi.
Dieu-ne-fait-ja-mais-gra-ce à-qui-ne-l'ai-me-point.

Les vers qui finissent par un *e* muet sont appellés *vers féminins*, et les autres sont appellés

vers

vers masculins ; ce qui forme une nouvelle division des vers en masculins et féminins.

On fait encore quelquefois des vers qui ont moins de six syllabes : mais ce n'est guere que dans des pièces libres et badines, ou destinées à être mises en musique.

Les vers qui ont le plus d'harmonie et de majesté sont ceux de douze syllabes : aussi les emploie-t-on dans les poëmes héroïques, les tragédies, les comédies, les églogues, les élégies, et autres pieces sérieuses et de longue haleine.

*De l'*e *muet à la fin des mots.*

Quand dans le corps d'un vers, la derniere syllabe d'un mot est terminée par un *e* muet seul, et que le mot qui suit commence par une voyelle ou par une *h* non aspirée, cette syllabe se mange et se confond dans la prononciation avec la premiere du mot suivant, comme dans ces deux vers :

Dieu sait, quand il lui plaît, faire *é*clater sa gloire,
Et son peuple *e*st toujours présent à sa mémoire.

et dans celui-ci :

D'une secrette *h*orreur je me sens frissonner.

Mais si le mot terminé par un *e* muet est suivi d'un mot qui commence par une consonne ou par une *h* aspirée, l'*e* muet fait sa syllabe, et se prononce comme dans ces vers :

Quelle fausse pudeur à feindre vous oblige ?
Dieu veut-il que l'on garde une haine implacable ?

L'*e* muet final, suivi dans le même mot d'une *s*, ou des lettres *nt*, se prononce comme s'il étoit seul, quand le mot qui est après commence par une consonne ou par une *h* aspirée, comme dans ces vers :

Tu crois, quoi que je fasse,
Que mes propres périls t'assur*ent* de ta grace.
Traîne d'un dernier mot les syllab*es* honteuses.
Ma vie et mon amour tous deux cour*ent* hasard.

Quand l'*e* muet, suivi d'une *s* ou des lettres *nt*, est avant un mot qui commence par une voyelle ou par une *h* non aspirée, outre qu'il fait sa syllabe, l'*s* et le *t* se prononcent comme s'ils faisoient partie du mot suivant. Ainsi dans ces vers :

Les Prêtres arrosoient l'autel et l'assemblée.
Que les méchants apprennent aujourd'hui
A craindre ta colere.

il faut prononcer comme s'il y avoit, *les Prêtres zarrosoient : apprenne taujourd'hui.*

C'est à quoi il faut faire une attention particuliere en lisant ou en récitant les vers : car si dans ces occasions on manque de prononcer l'*s* ou le *t* final, on confondra nécessairement l'*e* muet avec la voyelle qui commence le mot suivant, et par conséquent le vers aura une syllabe de moins : ce qui ne peut produire qu'un effet désagréable à l'oreille.

Rencontre des Voyelles.

On doit absolument éviter dans les vers, la rencontre des voyelles qui ne se mangent point par la prononciation : c'est-à-dire, qu'un mot qui finit par une finale autre que l'*e* muet, ne peut jamais se trouver avant un mot qui commence aussi par une voyelle, ou par une *h* non aspirée : ce que M. Despréaux a très-bien exprimé par ces deux vers :

Gardez qu'une voyelle, à courir trop hâtée,
Ne soit d'une voyelle en son chemin heurtée.

Ainsi on ne pourroit jamais faire entrer dans des vers, ces mots : *la loi évangélique, Dieu éternel, vérité immortelle, le vrai honneur, etc.*

Les anciens poëtes ne s'assujettissoient pas à cette regle ; mais elle est devenue indispensable pour ceux d'aujourd'hui.

Quoique l'affirmation *oui* commence par une voyelle, on peut néanmoins la répéter avec grace dans un vers, ou la mettre à la suite d'une

interjection terminée par une voyelle, comme dans ces vers :

Oui, oui, si son amour ne peut rien obtenir,
Il m'en rendra coupable et m'en voudra punir.
Hé ! oui, tant pis, c'est là ce qui m'afflige.

L'*h* aspirée étant regardée comme une véritable consonne, elle en a toutes les propriétés dans la prononciation, c'est-à-dire, qu'elle peut être précédée des mêmes lettres, et que celles qui se prononcent ou ne se prononcent pas avant les consonnes, se prononcent aussi ou ne se prononcent pas avant l'*h* aspirée. Ainsi elle peut se rencontrer à la suite de quelque voyelle que ce puisse être, comme dans ces vers :

Chacun s'arme au *h*asard du livre qu'il rencontre.
Dieu, qui voyez ma *h*onte, où dois-je me cacher ?
Si je la *h*aïssois je ne la fuirois pas.

On appliquera dans la suite à l'*h* non aspirée, ce que nous pourrons dire des voyelles ; et à l'*h* aspirée, ce que nous dirons des consonnes.

Le *t* qui est renfermé dans la conjugaison *et* ne se prononçant jamais, on ne peut pas mettre dans les vers cette conjonction avant un mot qui commence par une voyelle. Ainsi ce vers de vaudroit rien ;

Qui sert *et aime* Dieu, possede toutes choses.

Quoique l'*n* finale de la négation *non* ne se prononce pas plus que le *t* de la conjonction *et*, cependant les poëtes sont en possession de la mettre avant des mots qui commencent par une voyelle, comme dans ces vers :

Non, *non*, un Roi qui veut seulement qu'on le craigne,
Est moins Roi que celui qui sait se faire aimer.

Nous observerons, malgré cet usage, que la prononciation de *non* avant une voyelle n'est pas moins désagréable que celle d'une voyelle avant une autre ; et qu'il est toujours mieux de mettre cette négation avant une consonne, comme dans ce vers :

Non, je ne puis souffrir un bonheur qui m'outrage.

On peut dire la même chose des autres mots qui sont terminés par une voyelle ou par une diphthongue nasale, dont l'*n* ne se prononce pas avant un mot qui commence par une voyelle, comme on l'a observé page 395. Ainsi, quoiqu'on trouve souvent dans les poëtes ces mots avant d'autres qui commencent par une voyelle, la rencontre de la voyelle ou diphthongue nasale avec une autre, a toujours quelque chose de rude à l'oreille, comme on peut le reconnoître dans ce vers :

Ah ! j'attendrai long-temps: la nuit est *loin* encore.

ou dans ceux-ci :

La premiere fois qu'un renard
Apperçut le lion, animal redoutable,
Il eut une peur effroyable,
Et s'enfuit bien *loin* à l'écart.

Cet usage étant établi et autorisé par les meilleurs poëtes, nous ne prétendons pas le condamner. Mais on conviendra au moins qu'une consonne, à la suite d'une voyelle ou diphthongue nasale dont l'*n* ne se prononce pas, rendroit le vers plus doux et plus coulant, comme dans ceux-ci :

L'un paîtrit dans un *coin* l'embonpoint des Chanoines,
L'autre broie en riant le vermillon des Moines.

M. l'abbé d'Olivet, après avoir rapporté dans son *Traité de la Prosodie Françoise*, ce que M. l'abbé de Dangeau et M. l'abbé Regnier ont dit au sujet de la prononciation des voyelles nasales, ajoute qu'*il est à croire que l'observation* faite par ces auteurs, qui mettent les voyelles nasales au rang des véritables voyelles, et qui en condamnent la rencontre avec d'autres voyelles dans les vers, *tiendra désormais lieu de précepte, du moins pour ceux de nos poëtes qui tendent à la perfection.*

Il observe cependant que cette rencontre peut absolument se souffrir, *quand la prononciation permet de pratiquer un repos, quelque court qu'il soit, entre le mot qui finit par un son nasal, et le mot qui commence par une voyelle*; et il dit que *ce seroit*

peut-être outrer la délicatesse, que de blâmer ce vers d'Athalie,

Celui qui met un frein à la fureur des flots;

ou cet autre :

Disperse tout son camp à l'aspect de Jéhu.

Les mots qui ont une voyelle avant l'*e* muet final, tels que sont; *vie, envie, partie, vue, proie, joie, sacrée, etc.* ne peuvent pas entrer avec grace dans le corps du vers, à moins qu'ils ne soient suivis d'un mot qui commence par une voyelle, avec laquelle l'*e* muet se mange. Ainsi ces vers ne valent rien :

Anselme, mon mignon, crie-t-elle à toute heure.
Ah ! n'*aye* point pour moi si grande indifférence.
La bourse est criminelle, et *paye* son délit.

Mais ceux-ci sont réguliers :

C'est Vénus toute entiere à sa pr*oie* attachée.
J'ai pris la *vie* en haine, et ma flamme en horreur.
Athenes par mon pere accr*ue* et protégée,
Reconnut avec *joie* un Roi si généreux.

Si dans le même mot l'*e* muet, précédé d'une voyelle, est suivi d'une *s*, ou des lettres *nt*, ce mot ne peut se mettre qu'à la fin du vers, comme dans ceux-ci :

Je vois combien tes vœux sont loin de tes pens*ées*.
Aussi-tôt maint esprit, fécond en rêver*ies*,
Inventa le Blason avec les armoir*ies*.
Tandis que dans les airs mille cloches ém*ues*,
D'un funebre concert font retentir les n*ues*.
Au seul nom de Henri les François se rall*ient* :
La honte les enflamme ; ils marchent, ils s'écr*ient*.
Souvent dans leurs projets les conquérants échou*ent*.

Ainsi ces deux vers ne valent rien :

Tu pay*es* d'imposture, et tu m'en as donné.
Ce que voi*ent* mes yeux, franchement je m'y fie.

L'*e* muet au dedans d'un mot et à la suite d'une autre voyelle, se supprime toujours, et ne fait pas une syllabe particuliere dans la prononciation ; ce

qui arrive le plus ordinairement dans les futurs des verbes. Ainsi, *tuerai*, *crieront*, *louerez*, *sacrifiera*, *enjouement*, *etc.* se prononcent, *tûrai*, *crîront*, *loûrez*, *sacrifira*, *enjoûment*, comme dans ces vers :

J'espere toutefois qu'un cœur si magnanime
Ne sacrifiera point les pleurs des malheureux.
J'avouerai qu'autrefois, au milieu d'une armée,
Mon cœur ne soupiroit que pour la renommée.
S'il vient, il paiera cher un si sensible outrage.

Sacrifiera ne fait que quatre syllabes, *j'avouerai* n'en fait que trois, et *paierai* n'en fait que deux.

Des voyelles qui forment ou ne forment pas de diphthongues.

Il est encore très-essentiel de savoir quand plusieurs voyelles forment dans les vers une diphthongue ou n'en forment pas, c'est-à-dire, quand elles doivent se prononcer en une ou deux syllabes : sur quoi nous donnerons ici quelques regles particulieres, en parcourant les différentes sortes de diphthongues dont nous avons parlé page 13 et suivantes, et dont nous avons dit que la plupart devoient se prononcer en deux syllabes, dans la Poésie et dans le Discours soutenu.

IA, forme généralement deux syllabes, soit dans les noms, soit dans les verbes, comme dans *di-amant*, *di-adême*, *étudi-a*, *confi-a*, *oubli-a*, *etc.* excepté dans quelques mots qui se réduisent à peu près à ceux-ci, *diable*, *fiacre*, *liard*, *familiarité*, *familiariser*.

De peur de perdre un *liard*, souffrir qu'on vous égorge.
Sa familiarité jusque-là s'abandonne.
Je hais. . . ces gens. . .
Dont la fiere grandeur d'un rien se formalise,
Et qui craint qu'avec elle on ne se familiarise.

IE, avec l'*e* ouvert ou fermé, n'est ordinairement que d'une syllabe, de quelque consonne qu'il soit suivi; comme dans *ciel*, *troi-sie-me*, *fie-vre*, *pie-ce*, *ami-tié*, *bar-rie-re*, *pa-pier*, *pre-mier*, *etc.*

Il faut ajouter à ce que nous avons observé, page 401 et suivantes, que dans les verbes en *ier*, de la premiere conjugaison, *ie* forme deux syllabes à l'infinitif, à la seconde personne du pluriel du présent de l'indicatif ou de l'impératif, et au participe passif. Ainsi il faut prononcer, *étudi-er, confi-er, déli-er, mari-er; vous étudi-ez, vous confi-ez, vous déli-ez, vous mari-ez; étudi-é, confi-é, déli-é, mari-é.*

IAI, dans la premiere personne du prétérit de ces verbes, se prononçant comme *ié*, forme aussi deux syllabes: *J'étudi-ai, je confi-ai, je déli-ai, je mari-ai.*

On prononce de même, *vous ri-ez, vous souri-ez, impi-été, inqui-et, inqui-éter, inqui-étude, hardi-esse, matéri-el, essenti-el*, et quelques autres mots en *el*, de plus d'une syllabe.

Hier, s'emploie quelquefois en une seule syllabe, comme dans ce vers:

Hier, j'étois chez des gens de vertu singulière.

Mais on en fait plus communément deux syllabes, comme dans ces vers:

Mais hier il m'aborde, et me serrant la main,
Ah! Mousieur, m'a-t-il dit, je vous attends demain.

Il est d'une syllabe dans *avant-hier*.

Le bruit court qu'avant-hier on vous assassina.

IO, est communément de deux syllabes, comme dans *vi-olence, vi-olon, di-ocese.* On pouroit en excepter, *fio-le* et *pio-che.*

Prends la fiole où... Je crains en ce désordre extrême...

OE, ne fait qu'une syllabe, comme dans *boë-te, coë-ffe, moë-lle, poë-lle;* excepté dans, *po-ésie, po-ëme, poë-te.*

OI, avec le son de l'*o* et de l'*è* ouvert, n'est jamais que d'une syllabe, comme dans *Roi, loi, voilà, emploi, etc.*

UE, avec l'*è* ouvert ou fermé, est toujours de deux syllabes, comme dans *du-el, tu-er, tu-é, attribu-er, attribu-é, su-er, su-é.*

UI, ne forme qu'une syllabe, comme dans *lui*, *ce-lui*, *dé-duire*, *con-strui-re*, *fuir*, *fui*, *ai-guiser*, *etc.* excepté dans *ru-ine*, *ru-iner*, *bru-ine*.

IAI, est de deux syllabes dans *ni-ais*: il est quelquefois de deux, et quelquefois d'une seule dans *bi-ais*, *bi-aiser*; ou *biais*, *biaiser*.

IAU, est toujours de deux syllabes, comme dans, *mi-auler*, *besti-aux*, *provinci-aux*, *impéri-aux*, *etc.*

IEU, se prononce ordinairement en deux syllabes, comme dans *pi-eux*, *odi-eux*, *furi-eux*, *préci-eux*; excepté dans *Dieu*, *cieux*, *lieu*, *lieu-tenant*, *mi-lieu*, *mieux*, *pieu*, *é-pieu*, *ais-sieu*, *vieux*, *yeux*.

OUE, avec l'*e* ouvert ou fermé, est de deux syllabes, comme dans *jou-et*, *lou-er*, *lou-é*, *avo-uer*, *avou-é*; excepté dans *fouet* et *fouet-ter*.

OUI, est de deux syllabes, comme dans *ou-ir*, *ou-i*, *jou-ir*, *jou-i*, *éblou-ir*, *ébloui*; excepté dans *bouis*, et dans *oui*, marquant affirmation.

Et deux fois de sa main le *bouis* tombe en morceaux.

IAN et IEN, avec le même son, forment deux syllabes, comme dans *étudi-ant*, *fortifi-ant*, *ri-ant*, *li-ant*, *cli-ent*, *pati-ent*, *impati-ence*, *expédi-ent*, *expéri-ence*: il faut seulement excepter *vian-de*.

Autour de cet amas de *viandes* entassées,
Régnoit un long cordon d'alouettes pressées.

IEN, avec le son de celui qui approche de l'*é* fermé, ne forme ordinairement qu'une seule syllabe, dans les noms substantifs, les pronoms possessifs, les verbes et les adverbes; comme dans, *bien*, *chien*, *rien*, *mien*, *tien*, *sien*, *je viens*, *je tiens*, *combien*, *etc.* excepté *li-en*, parce qu'il vient du verbe *lier*, de deux syllabes.

Ien, est de deux syllabes, quand il termine un nom adjectif d'état, de profession, ou de pays; comme dans *grammairi-en*, *comédi-en*, *musici-en*, *histori-en*, *gardi-en*, *magici-en*: excepté *chré-tien*.

ION, n'est d'une syllabe que dans les premieres personnes du pluriel de l'imparfait de l'indicatif, du conditionnel présent, du présent et de l'impar-

fait du subjonctif des verbes, quand il ne se trouve pas avant la terminaison de ces personnes, une *r* précédée d'une autre consonne, comme nous l'avons déjà dit, page 402. Il est de deux syllabes dans les premieres personnes du pluriel du présent de l'indicatif ou de l'impératif des verbes qui ont l'infinitif en *ier*, et dans quelque autre mot que ce puisse être, comme dans *nous étudi-ons*, *nous confi-ons*, *nous dé-lions*, *nous mari-ons*, *nous ri-ons*, *li-ons*, *religi-on*, *uni-on*, *passi-on*, *visi-on créati-on*, *etc.*

OIN, n'est jamais que d'une syllabe, comme dans *coin*, *soin*, *besoin*, *appointement*, *etc.*

Enjambement des Vers.

Les vers n'ont ni grace, ni harmonie, quand ils enjambent les uns sur les autres, c'est-à-dire, quand le sens demeure suspendu à la fin d'un vers, et ne finit qu'au commencement du vers suivant: ce qui arrive principalement toutes les fois que le commencement d'un vers est régime ou dépendance nécessaire de ce qui se trouve à la fin du vers précédent, comme dans ceux-ci:

C'étoit votre nourrice. Elle vous ramena,
Suivit exactement l'ordre que lui donna
Votre pere, etc.

où l'on voit que *votre pere* a une liaison nécessaire avec la fin du vers précédent, puisqu'il est le nominatif du verbe *donna*.

Cette regle est essentielle dans les vers d'un style noble et sérieux. On s'en dispense néanmoins quelquefois dans les vers d'un style familier, comme dans les comédies, les fables, les contes, les épitres, etc.

Mais l'harmonie, en quelque style que ce pût être, ne seroit pas blessée, si le régime ou la dépendance d'un vers s'étendoit jusqu'à la fin du vers suivant, comme dans ceux-ci:

L'amour essentiel à notre pénitence,
Doit être l'heureux fruit de notre repentance.
Mais admire avec moi le sort, dont la poursuite
Me fait courir alors au piege que j'évite.

Transposition des mots.

Quoique le langage de la poésie françoise ne soit pas différent de celui de la prose, et qu'on y emploie communément les mêmes mots, il est cependant permis d'y faire, dans la construction de la phrase, certaines transpositions que la prose n'admettroit pas, et qui contribuent beaucoup à l'harmonie et à la noblesse des vers. Mais il faut toujours faire ces transpositions avec esprit et avec goût, de maniere qu'elles n'apportent ni dureté, ni obscurité dans les vers.

Elles consistent à changer l'ordre naturel des mots : ce qui peut se faire de plusieurs manieres.

I. En mettant le nominatif après le verbe, comme on le met aussi quelquefois en prose. Ainsi dans ces vers :

Ce traitement, Madame, a droit de vous surprendre ;
Mais enfin, c'est ainsi que se venge Alexandre.

l'ordre naturel seroit, *c'est ainsi qu'Alexandre se venge.*

II. En mettant le régime absolu à l'accusatif avant le verbe qui le gouverne ; ce qui ne doit pourtant se faire qu'avec beaucoup de réserve, comme dans ces vers :

Le sort vous y voulut l'une et l'autre amener,
Vous, pour porter des fers, elle pour en donner.
Vous direz à celui qui vous a fait venir,
Que je ne lui saurois ma parole tenir.

l'ordre naturel et indispensable en prose, seroit, *le sort voulut vous y amener, l'une et l'autre, etc. que je ne saurois lui tenir ma parole.*

III. En mettant un nom au génitif avant celui dont il dépend, comme dans ces vers :

Celui que met un frein à la fureur des flots,
Sait aussi des méchants arrêter les complots.

au lieu de dire, *sait aussi arrêter les complots des méchants.*

IV. En mettant le régime relatif au datif ou à l'ablatif, avant le verbe auquel il a rapport, comme dans ces vers :

Quels charmes ont pour vous des yeux infortunés,
Qu'à des pleurs éternels vous avez condamnés ?

au lieu de dire, *que vous avez condamnés à des pleurs éternels.*

La Grece en ma faveur est trop inquiétée :
De soins plus importans je l'ai crue agitée.

au lieu de dire, *je l'ai crue agitée de soins plus importants.*

V. En mettant entre le verbe auxiliaire et le participe, des mots qui ne s'y souffriroient pas en prose, comme dans ces vers :

Aujourd'hui même encore une voix trop fidelle
M'a d'un triste désastre apporté la nouvelle.

au lieu qu'il faudroit dire en prose, *m'a apporté la nouvelle d'un triste désastre.*

Le Ciel enfin, pour nous plus propice,
A de mes ennemis confondu la malice.

au lieu de dire, *a confondu la malice de mes ennemis.*

VI. Enfin en mettant avant le verbe tout ce qui peut en dépendre, et ce qui devroit naturellement être mis après. Ce sont le plus communément les prépositions avec leurs régimes, comme on le reconnoîtra sans peine dans les vers suivants :

A ce discours, ces rivaux irrités,
L'un sur l'autre à la fois se sont précipités.
Pour la veuve d'Hector ses feux ont éclaté.
Contre mon ennemi laisse-moi m'assurer.
Si la foi *dans son cœur*, retrouvoit quelque place.
Par de stériles vœux pensez-vous m'honorer ?
Peuple ingrat ! Quoi ! toujours les plus grandes merveilles,
Sans ébranler ton cœur, frapperont tes oreilles !

Mots à éviter dans les vers.

Comme un des principaux objets de la poésie est de flatter agréablement l'oreille, on doit en bannir

tous les mots qui pouroient la choquer, ou parce qu'ils seroient trop rudes, ou parce qu'ils auroient quelque conformité de son avec d'autres mots déjà employés dans le même vers, ou parce que la répétition n'en seroit ni nécessaire ni agréable, ou enfin parce qu'ils seroient trop bas, et qu'ils sentiroient trop la prose.

Il est un heureux choix de mots harmonieux.
Fuyez des mauvais sons le concours odieux.
Le vers le mieux rempli, la plus noble pensée,
Ne peut plaire à l'esprit, quand l'oreille est blessée.

Le goût et le discernement, appuyés d'une lecture réfléchie des meilleurs Poëtes, contribueront à faire éviter ces défauts, mieux que toutes les règles que l'on pouroit donner.

Nous nous contenterons d'indiquer ici quelques-uns des mots qui appartiennent à la prose, et que l'on ne doit faire entrer que très-rarement dans les vers, sur-tout dans ceux qui ont un peu de noblesse.

Ce sont les conjonctions, *c'est pourquoi*, *parce que*, *pourvu que*, *puis*, *ainsi*, *car*, *en effet*, *desorte que*, *d'autant que*, *outre que*, *d'ailleurs*, *etc.* *celui* et *celle*, quand ils sont relatifs à quelques noms précédents; *lequel*, *laquelle*, *lesquels*, *etc.*

De la Césure.

La césure est un repos qui coupe le vers en deux parties, dont chacune s'appelle *hémistiche*, c'est-à-dire, demi-vers. Et ce repos bien ménagé contribue beaucoup à la cadence et à l'harmonie des vers françois.

Les regles que l'on peut donner sur la césure, sont renfermées dans ces trois vers de M. Despréaux :

Ayez pour la cadence une oreille sévere;
Que toujours dans vos vers, le sens coupant les mots,
Suspende l'hémistiche, en marque le repos.

Il n'y a que les vers de douze syllabes et ceux de dix, qui aient une césure : les autres, c'est-à-dire,

dire, ceux de huit, de sept, et de six syllabes, n'en ont point.

La césure des vers de douze syllabes ou des vers Alexandrins, est à la sixième syllabe; ensorte qu'elle partage le vers en deux parties égales, comme dans ceux-ci :

Justes, ne craignez point-le vain pouvoir des hommes :
Quelque élevés qu'ils soient, - ils sont ce que nous sommes.

La césure des vers de dix syllabes ou des vers communs, est à la quatrieme syllabe, et elle coupe les vers en deux parties inégales, dont la premiere est de quatre syllabes, et la derniere de six, comme dans ceux-ci :

L'esclave craint-le tyran qui l'outrage :
Mais des enfans-l'amour est le partage.

Quand on dit que la césure des vers Alexandrins est à la sixieme syllabe, et que la césure des vers communs est à la quatrieme, on entend qu'après l'une ou l'autre de ces syllabes, il doit y avoir un repos naturel qui mette un intervalle entre le premier et le second hémistiche; ensorte qu'on puisse les distinguer en récitant les vers, sans forcer et sans obscurcir le sens de la phrase. Ainsi la césure est vicieuse quand le mot qui la forme et qui termine le premier hémistiche, ne peut être séparé du mot suivant dans la prononciation.

Il n'est pas nécessaire, pour la régularité de la césure, que le sens finisse absolument après la sixieme ou la quatrieme syllabe, et qu'il n'y ait rien dans un hémistiche qui soit régime ou qui dépende de ce qui est dans l'autre. Il suffit que ce régime ou cette dépendance n'empêche pas le repos, et n'oblige pas à lier, en prononçant, la derniere syllabe d'un hémistiche avec la premiere de l'autre. Ainsi, quoiqu'en ce vers,

Tant de fiel entre-t-il-dans l'ame des dévots ?

dans l'ame des dévots soit le régime du verbe *entre-t-il*, la césure en est réguliere, parce que, sans

forcer le sens de la phrase, on peut faire naturellement, après *entre-t-il*, une pause qui distingue les deux hémistiches.

Il en est de même de ces deux vers :

Que de ton bras-la force les renverse.
Que de ton nom-la terreur les disperse.

où l'on peut se reposer après *de ton bras* et *de ton nom*, quoique ces deux génitifs soient régis par les noms suivants, *la force* et *la terreur*.

Nous nous contenterons d'observer ici les principales circonstances qui peuvent rendre la césure défectueuse.

I. Le repos étant, comme nous avons dit, essentiel à la césure, elle ne peut être formée que par une syllabe qui finit un mot : c'est-à-dire, que la sixieme ou la quatrieme syllabe d'un vers de douze ou de dix syllabes, doit toujours être la derniere d'un mot, afin que l'on puisse s'y reposer. Ainsi cette phrase, quoique de douze syllabes,

Que peuvent tous les foi-bles humains devant Dieu ?

ne seroit pas un vers, parce que la sixieme syllabe est la premiere du mot *foibles*, et que l'on ne peut pas s'y reposer. Au lieu qu'en changeant l'ordre des mots, et en disant :

Que peuvent devant Dieu-tous les foibles humains ?

on a un vers parfait, dont le repos tombe sur la sixieme syllabe formée par le mot *Dieu*.

II. L'*e* muet ou féminin, seul ou suivi des lettres *s* ou *nt*, n'ayant qu'un son sourd et imparfait, ne peut jamais terminer la syllabe du repos.

Mais lorsqu'un mot terminé par un *e* muet seul, est suivi d'un mot qui commence par une voyelle avec laquelle l'*e* muet se mange, alors la césure peut tomber sur la syllabe qui précede l'*e* muet, et qui, par l'élision de cet *e*, devient la derniere du mot. Par exemple, *funeste*, qui a trois syllabes, quand il est suivi d'un mot qui commence par une consonne, comme quand on dit *funeste passion*, n'en a plus que deux quand il est suivi d'un mot

qui commence par une voyelle, comme dans *funeste ambition*; et c'est sur la seconde que peut tomber la césure, quand la derniere se mange avec le mot suivant. Ainsi dans ces deux vers :

Et qui seul, sans minis-tre, à l'exemple des Dieux,
Soutiens tout par toi-même, et vois tout par tes yeux.

la césure tombe sur la seconde syllabe de *ministre*, et sur la première de *même*, les dernieres syllabes de ces deux mots se mangeant avec les voyelles suivantes.

III. Les articles, quels qu'ils soient, étant inséparables de leurs noms, ne peuvent jamais former la césure d'un vers; et celui-ci ne vaudroit rien :

Vous devez vaincre le-penchant qui vous entraîne.

IV. La césure ne peut pas tomber sur un nom substantif suivi de son adjectif, comme dans ces vers :

Sais-tu qu'on n'acquiert *rien de bon* à me fâcher?
Mais j'aurois un *regret-mortel*, si j'étois cause
Qu'il fût à mon cher maître arrivé quelque chose.

ni sur un nom adjectif suivi de son substantif, comme dans ces vers :

Et pourrions par un *prompt-achat* de cette esclave,
Empêcher qu'un rival nous prévienne et nous brave.
C'est encore un plus *grand-sujet* de s'étonner.

Cependant, si le substantif est suivi ou précédé de plusieurs adjectifs, il peut en être séparé par la césure. Ainsi ces vers sont bons :

Morbleu, c'est une *chose-indigne, lâche, infâme*,
De s'abaisser ainsi jusqu'à trahir son ame.
Vengez-moi d'une *ingrate et perfide parente*.

V. Les adverbes monosyllabes, comme, *plus*, *très*, *fort*, *bien*, *mal*; *mieux*, *trop*, *etc.* ne peuvent pas être séparés, par la césure, des adjectifs ou des verbes auxquels ils sont joints; comme dans ces vers :

Ce jargon n'est pas *fort-nécessaire*, me semble.
Si le chef n'est pas *bien-d'accord* avec la tête.
De grace, *contez-moi-bien* tout de point en point.
Nous verrons qui *tiendra-mieux* parole des deux.

VI. La césure ne peut pas séparer les pronoms personnels, des verbes dont ils sont nominatifs; ni les pronoms conjonctifs, des verbes dont ils sont régimes, quand ils les précedent ou les suivent immédiatement. Ainsi ces vers ne vaudroient rien,

Je me flatte que *vous*-me rendrez votre estime.
Songeons que la mort *nous*-surprendra quelque jour.

VII. Les pronoms *ce*, *cet*, *ces*, *mon*, *ma*, *mes*, *que*, *qui*, *quel*, *quoi*, *dont*, *lequel*, *laquelle*, ne peuvent jamais former la césure d'un bon vers, comme dans ceux-ci :

Fuyons les vices *qui*-nous font perdre la grace.
Tant mieux. Vous saurez *que*-depuis tantôt la Belle
Sent toujours de son mal quelque crise nouvelle.

Celui, *celle* et *ceux*, s'y souffrent quelquefois; mais ils ont toujours quelque chose de languissant et de prosaïque, comme dans ces vers :

Il n'est fort entre *ceux*-que tu prends par centaines,
Qui ne puisse arrêter un rimeur six semaines.

VIII. Le verbe substantif *être*, suivi d'un nom adjectif, ne peut pas en être séparé par la césure, sur-tout quand il est à la troisieme personne du singulier du présent de l'indicatif, comme dans ces vers :

On sait que la chair *est-fragile* quelquefois.
Si notre esprit *n'est* pas-*sage* à toutes les heures.
Les plus courtes erreurs-sont toujours les meilleures.

IX. Les verbes auxiliaires immédiatement suivis des participes, ne doivent pas en être séparés par la césure, sur-tout, s'ils ne sont que d'une syllabe, comme dans ces vers :

Que vous serez toujours, quoique l'on se propose,
Tout ce que vous *avez-été* durant vos jours.
Et comme je vous *ai-rencontré* par hasard,
J'ai cru que je devois de tout vous faire part.
Je ne saurois souffrir, a-t-il dit hautement,
Qu'un honnête homme *soit-traîné* honteusement.

X. Quand deux verbes, ou un verbe avec un

nom, font un sens indivisible, la césure ne doit pas les séparer, comme dans ces vers :

Mon pere, quoiqu'il eût la tête des meilleures,
Ne m'a jamais rien *fait-apprendre* que mes heures.
Car le Ciel a trop *pris-plaisir* de m'affliger,
Pour me donner celui de me pouvoir venger.
Si bien que les *jugeant-morts* après ce temps-là,
Il vint en cette ville, et prit le nom qu'il a.

XI. La césure ne peut pas se trouver entre un verbe et la négation *pas*, ou tout autre adverbe négatif, comme dans ces vers :

Non, je ne *souffrirai-pas* un pareil outrage :
Croyez que vous n'*aurez-jamais* cet avantage.

XII. La césure est encore mauvaise, quand elle sépare une préposition de son régime, comme dans ces vers :

Peut-être encor qu'*avec*-toute ma suffisance,
Votre esprit manquera dans quelque circonstance.
Par vos gestes *durant*-un moment de repos. . .
Si jamais j'avois fait cette bassesse insigne,
De vous revoir *après*-ce traitement indigne.
J'y suis encore, *malgré*-tes infidélités.

XIII. Enfin, les conjonctions composées de plusieurs mots, dont le dernier est *de* ou *que*, comme *afin de, de peur de, avant que de, aussi-tôt que, tandis que, encore que*, etc. ne doivent pas être séparées par la césure. Ainsi, ce vers seroit mauvais :

Quoi ! vous fuyez, *tandis-que* vos soldats combattent !

Au reste, comme la césure est faite pour l'oreille, on peut donner pour regle générale et infaillible, qu'une césure est bonne, si elle satisfait l'oreille; et qu'elle est vicieuse, si l'oreille en est choquée : et ce n'est que par la lecture des bons vers, qu'on peut se mettre en état d'en juger.

Des Licences de la Versification.

On appelle *licences*, certains mots qui ne seroient pas reçus dans la prose commune, et qu'il est per-

mis aux Poëtes d'employer. La plupart même de ces mots, sur-tout dans la poésie sublime, ont beaucoup plus de grace et de noblesse que ceux dont on se sert ordinairement. Le nombre n'en est pas grand. Voici les principaux :

Les humains ou *les mortels* pour *les hommes.*

Mon cher fils, dit Louis, c'est de-là que la grace
Fait sentir aux *humains* sa faveur efficace.
Plus sage en mon respect que ces hardis *mortels*,
Qui d'un indigne encens profanent tes autels.

Forfaits pour *crimes.*

O toi, de mon repos compagne aimable et sombre,
A de si noirs *forfaits* prêteras-tu ton ombre ?

Coursier au lieu de *cheval.*

Les moments lui sont chers ; il court dans tous les rangs
Sur un *coursier* fougueux, plus léger que les vents.

Glaive pour *épée.*

Ils s'attaquent cent fois, et cent fois se repoussent.
Leur courage s'augmente, et leurs *glaives* s'émoussent.

Penser pour *pensée.*

Votre ame à ce *penser* de colere murmure.

Les ondes pour *les eaux.*

Le limon croupissant dans leurs grottes profondes,
s'éleve, en bouillonnant, sur la face des *ondes.*

Flanc pour *sein.*

Les Dieux m'en sont témoins, ces Dieux qui, dans mon *flanc*,
Ont allumé le feu fatal à tout mon sang.

Antique pour *ancien.*

Suivez-moi, rappellez votre *antique* vertu.
C'est un usage *antique* et sacré parmi nous.

L'Eternel au lieu de *Dieu.*

L'Eternel, en ses mains, tient seul nos destinées :
Il sait, quand il lui plaît, veiller sur nos années.

Hymen ou *Hyménée* pour *Mariage.*

Crois-tu que d'une fille humble, honnête et charmante,
L'*Hymen* n'ait jamais fait de femme extravagante!
A qui même en secret je m'étois destinée,
Avant qu'on eût conclu ce fatal *hyménée.*

Espoir a plus de noblesse qu'*espérance.*

D'un *espoir* renaissant le peuple est enivré.

Jadis pour *autrefois.*

Serments *jadis* sacrés, nous brisons votre chaîne.

Soudain pour *ausssitôt.*

Le salpêtre enfoncé dans ce globe d'airain,
Part, s'échauffe, s'embrase, et s'écarte *soudain.*

Alors que pour *lorsque.*

Aveuglé par son zele, il te désobéit,
Et pense te venger, *alors qu'*il te trahit.

Cependant que pour *pendant que, tandis que.*

Cependant que j'embrasse une image frivole,
Rome entiere m'appelle aux murs du Capitole.

Naguere pour *il n'y a pas long-temps.*

Cette loi que *naguere* un saint zele a dictée,
Du Ciel en ta faveur y semble être apportée.

On supprime souvent *ne* avant les verbes, dans les interrogations négatives,

Vois-tu pas que sa haine égale mon amour?

au lieu de dire, *ne vois-tu pas, etc.*

Il est très-ordinaire de supprimer l'*e* muet, du mot *encore*, pour le faire de deux syllabes en écrivant *encor.*

Encor si ta valeur, à tout vaincre obstinée,
Nous laissoit pour le moins respirer une année.

Encore de trois syllabes, avec l'*e* muet, a quelque chose de languissant dans le corps du vers, avant un mot qui commence par une consonne; et il est mieux de ne l'employer ainsi qu'à la fin du vers:

Etudions enfin, il en est temps *encore.*

On fait aussi quelquefois *avec* de trois syllabes, en y ajoutant *que*.

Quittons donc pour jamais une ville importune,
Où l'honneur est en guerre *avecque* la fortune.

ARTICLE II.

De la Rime.

LA rime, qui fait la plus grande beauté des vers françois, est une convenance de son à la fin des mots; et chaque vers doit finir par un mot qui ait cette convenance de son avec le dernier mot d'un autre vers. Ainsi ces deux vers riment ensemble:

A ta foible raison garde-toi de te *rendre*:
Dieu t'a fait pour l'aimer, et non pour le *comprendre*.

La rime n'étant que pour l'oreille, et non pas pour les yeux, on doit plutôt en juger par le son que par l'orthographe. Ainsi quoique les syllabes finales de deux mots s'écrivent différemment, il suffit ordinairement qu'elles produisent le même son, pour qu'elles riment ensemble, comme *repos* et *maux*, dans ces deux vers:

Tout conspire à la fois à troubler mon *repos*,
Et je me plains ici du moindre de mes *maux*.

Par la même raison, si les syllabes finales de deux mots s'écrivent de la même maniere, et qu'elles se prononcent différemment, elles ne peuvent rimer ensemble. Ainsi la rime de ces deux vers est défectueuse:

Ma colere revient, et je me reconnois;
Immolons en partant trois ingrats à la *fois*.

De la rime masculine et féminine.

La rime se divise en masculine et féminine; d'où les vers sont appellés masculins ou féminins, comme nous l'avons dit page 408.

La rime féminine est celle qui finit par un *e* muet simplement, comme dans ces deux vers :

L'Eternel est son nom. Le monde est son ouvrage.
Il entend les soupirs de l'humble qu'on outrage.

ou par un *e* muet suivi d'une *s*, comme dans ceux-ci :

Objet infortuné des vengeances célestes.
Je m'abhorre encor plus que tu ne me détestes.

ou par un *e* muet suivi des lettres *nt*, comme dans ceux-ci :

C'est lui-même. Il m'échauffe. Il parle. Mes yeux s'ouvrent,
Et les siecles obscurs devant moi se découvrent.

La rime masculine est celle qui est formée par toute autre terminaison que par un *e* muet ; soit par une voyelle, comme dans ces vers :

Misérables jouets de notre vanité.
Faisons au moins l'aveu de notre infirmité.

soit par une consonne, comme dans ceux-ci :

Le faux est toujours fade, ennuyeux, languissant ;
Mais la nature est vraie, et d'abord on la sent.

Les troisiemes personnes du pluriel de l'imparfait de l'indicatif ou du conditionnel présent des verbes, n'ont pourtant pas la rime féminine, quoique terminées en *oient*, parce que ces cinq lettres ont, comme nous avons dit, le son de l'*è* ouvert, et qu'ainsi elles forment une rime masculine, comme dans ces deux vers :

Aux accords d'Amphion les pierres se mouvoient.
Et sur les murs Thébains en ordre s'élevoient.

On ne considere presque jamais que le son de la derniere syllabe des mots pour la rime masculine. Ainsi, *vérité* rime avec *piété*, *raison* avec *maison*, *malheur* avec *douleur*, *succès* avec *procès*, *etc.*

Mais le son de la derniere syllabe des mots ne suffit pas pour la rime féminine, parce que la prononciation sourde et obscure de l'*e* muet empêche d'y appercevoir une convenance sensible. Ainsi, quoique la derniere syllabe de *monde* soit sem-

blable à la derniere de *demande*, cependant ces deux mots ne riment pas, non plus que *louange* avec *mensonge*, *modele* avec *scandale*, *etc.*

Il faut donc encore prendre la convenance des sons, nécessaire pour la rime féminine, de la pénultieme syllabe des mots. Ainsi *monde* rimera fort bien avec *profonde*, *demande* avec *offrande*, *louange* avec *mélange*, *modele* avec *parallele*, *scandale* avec *morale*, *etc.*

De ce qui suffit ou ne suffit pas pour la rime.

La rime, tant masculine que féminine, est d'autant plus parfaite, qu'il y a plus de ressemblance dans les sons qui la forment. Ainsi quoique *plaisir* rime bien avec *soupir*, et *prudence* avec *récompense*, cependant *plaisir* rime encore mieux avec *desir*, et *prudence* avec *providence*; parce qu'outre la conformité des sons *ir* et *ense*, essentielle à l'une et à l'autre rime, les consonnes *s* et *d*, qui les précedent sont encore les mêmes; ce qui ajoute un nouveau degré de perfection à la rime.

Quand les syllabes qui forment la rime, c'est-à-dire, la derniere pour la rime masculine, et la pénultieme pour la rime féminine, commencent par une voyelle, il est nécessaire, si elles ne sont pas les premieres du mot, qu'elles soient précédées d'une autre voyelle, comme on peut le reconnoître dans les mots, *li-en*, *nati-on*, *préci-eux*, *artifici-elle*, *vertu-euse*, *scien-ce*, *etc.*

Or il faut, pour la plus grande perfection de la rime de ces syllabes, que non-seulement elles soient précédées des mêmes voyelles, mais encore que les consonnes qui précedent ces voyelles, soient les mêmes ou en aient le même son. Ainsi *lien* qui rime avec *gardien*, rimera encore mieux avec *italien*; *nation* qui rime avec *union*, rimera mieux avec *ambition*; *précieux* qui rime avec *curieux*, rimera mieux avec *audacieux*; *artificielle* qui rime avec *citadelle* et *matérielle*, rimera beaucoup mieux avec *essentielle*; *vertueuse* qui rime avec *fa-*

meuse et *monstrueuse*, rimera mieux avec *impétueuse; science* qui rime avec *espérance* et *confiance* rimera mieux avec *patience*, *etc.*

On appelle *rime riche* ou *heureuse*, celle qui est formée par la plus grande uniformité de sons; et *rime suffisante* ou *commune*, celle qui n'a rien de plus que les sons essentiels.

Il arrive même que les sons essentiels à la rime ne suffisent pas en bien des occasions, et qu'il faut encore y ajouter le son des consonnes ou des voyelles précédentes. Ainsi *liberté* ne rimeroit pas avec *aimé*, quoique l'*é* fermé soit le son final de l'un et de l'autre mot; ni *créa* avec *allia*, quoiqu'ils aient tous les deux la voyelle *a* pour derniere syllabe.

Les sons essentiels à la rime ne suffisent pas, quand il ne sont pas assez pleins ni assez marqués, ou qu'ils se trouvent à la fin d'un grand nombre de mots, parmi lesquels on peut aisément choisir ceux dont la rime a plus de convenance.

Les sons essentiels à la rime suffisent, quand ils sont pleins, ou qu'ils ne sont précédés des mêmes consonnes ou des mêmes voyelles, que dans un très-petit nombre de mots.

I. Les sons que l'on appelle pleins, sont ceux de l'*a* et de l'*o;* des *e* ouverts; des voyelles composées, *ai*, *ei*, *oi*, *au*, *eau*, *eu*, et *ou;* des voyelles nasales, *an*, *am*, *en*, *em*, *in*, *im*, *ain*, *ein*, *aim*, *on*, *om*, *un*, *um;* des voyelles longues suivies de plusieurs consonnes semblables ou différentes Ainsi *combats* rimera avec *embarras*, *fatale* avec *inégale*, *repos* avec *héros*, *parole* avec *immole*, *progrès* avec *succès*, *mer* avec *enfer*, *ouvert* avec *offert*, *même* avec *extrême*, *jamais* avec *parfaits*, *maître* avec *paroître*, *reine* avec *peine*, *tableau* avec *fardeau*, *vigoureux* avec *cheveux*, *bonheur* avec *ardeur*, *courroux* avec *genoux*, *venin* avec *dessin*, *pardon* avec *leçon*, *commun* avec *importun*, *lumiere* avec *carriere*, *vouloir* avec *savoir*, *ennui* avec *aujourd'hui*, *conduite* avec *poursuite*, *entretiens* avec *conviens*, *témoin* avec

besoin, *horrible* avec *sensible*, *injure* avec *mure*, *mure*, *etc.*

Le son de l'*a* n'est plein et suffisant pour la rime, que quand il est dans la pénultieme syllabe du mot, ou qu'étant dans la derniere, il est suivi de quelque consonne; comme dans *agréable*, *favorable*, *état*, *sénat*, *trépas*, *soldats*, *remparts*, *étendarts*. Mais s'il est la derniere lettre du mot, comme dans toutes les troisiemes personnes du singulier du prétérit des verbes de la premiere conjugaison, il faut qu'il soit précédé de la même consonne ou de la même voyelle. Ainsi *condamna* rimeroit avec *donna*; mais non pas avec *tomba*, *marcha*, *confia*, ni avec d'autres où l'*a* ne seroit pas précédé d'une *n*.

Quoique le son de la rime en *ant* ou en *ent*, soit plein, néanmoins à cause du grand nombre de mots où elle se trouve, on ne doit faire rimer ensemble que ceux où *ant* et *ent* sont précédés des mêmes consonnes ou des mêmes voyelles. Ainsi *diamant* ne rimeroit bien qu'avec un mot terminé en *mant* ou *ment*, comme *égarement*; et *suppliant* ne rimeroit bien qu'avec un mot terminé en *iant*, comme *criant*, *etc.*

Par la même raison, *eu* et *on* précédés d'une consonne, ne riment pas bien avec *eu* et *on* précédés de la voyelle *i*. Ainsi *heureux* ne rime pas avec *ambitieux*, ni *moisson* avec *passion*; mais *heureux* rimera avec *courageux*, *moisson* avec *trahison*, *ambitieux* avec *furieux*, *et passion* avec *religion*.

Les voyelles qui n'ont pas un son plein, sont l'*e* fermé, ou seul, comme dans *beauté*, ou suivi des consonnes *s*, *z*, et *r*, comme dans *beautés*, *aimez*, *aimer*; l'*i* et l'*u*, ou seuls, comme dans *ami*, *vertu*, ou suivis d'une consonne qui n'en alonge pas sensiblement le son, comme dans *amis*, *vertus*, *habit*, *tribut*, *etc.* Et ces voyelles ne pourront former de bonnes rimes masculines, qu'autant qu'elles seront précédées des mêmes consonnes ou des mêmes voyelles. Ainsi *beauté* rimera bien avec *divinité*, *beautés*

beautés avec *divinités*, *aimez* avec *animez*, *aimer* avec *animer*, *pitié* avec *amitié*, *ami* avec *endormi*, *vertu* avec *combattu*, *amis* avec *endormis*, *etc.*

On peut donner pour regle générale, que quand les rimes masculines sont bonnes ou suffisantes, elles sont encore meilleures, devenant féminines par l'addition de l'*e* muet; parce qu'outre la nouvelle conformité de son que l'*e* muet y ajoute, il oblige encore d'appuyer davantage sur la pénultieme syllabe, et en rend par-là le son plus plein qu'il n'étoit auparavant. Par exemple, si *consacré* et *révéré*, *soupir* et *desir*, *sujet* et *discret*, *interdit* et *petit*, riment bien, *consacrée* et *révérée*, *soupire* et *desire*, *sujette* et *discrette*, *interdite* et *petite*, rimeront encore mieux.

Mais de ce que les rimes féminines sont bonnes, comme *puissante* et *chancelante*, *heureuse* et *furieuse*, il ne s'ensuit pas que les rimes semblables masculines le soient aussi : car *puissant* rimeroit mal avec *chancelant*, et *heureux* avec *furieux*, comme nous l'avons observé plus haut.

II. On ne cherche pas une si grande conformité de son, quand on fait rimer un monosyllable avec un autre monosyllabe, ou avec un mot de plusieurs syllabes. Ainsi *loi* rimera avec *foi* et avec *effroi*, *pas* avec *bas* et avec *états*, *paix* avec *faix* et avec *jamais*, *mis* avec *pris* et avec *sortis*, *dit* avec *esprit*, *vous* avec *loups* et avec *couroux*, *etc.* et par la même raison, il n'y a rien d'irrégulier dans la rime de ces deux vers :

Lui que tu fis languir dans des tourmens honteux ;
Lui dont l'aspect ici te fait baisser les yeux.

III. Quand il n'y a qu'un très-petit nombre de mots où les sons essentiels à la rime soient précédés des mêmes consonnes ou des mêmes voyelles, cette rareté dispense des regles que nous venons d'établir, et autorise à se contenter des rimes suffisantes. Ainsi parce qu'il n'y a que très-peu de mots terminés en *pir*, on fait rimer *soupir* avec

desir; et on fait rimer *trahir* avec *obéir*, à cause du petit nombre de mots où *ir* est précédé des mêmes voyelles.

Cette licence ne peut regarder qu'un très-petit nombre de mots terminés en *u*, *us*, *ut*, *is*, *it* et *ir* : encore faut-il en user avec beaucoup de ménagement, et quand on y est absolument forcé par la disette de la rime.

Mais à l'égard des mots terminés en *é* fermé seul ou suivi des lettres *s*, *z*, *r*, et en *i* seul, le nombre en est si grand, qu'on ne doit jamais se dispenser de les faire rimer par les consonnes ou voyelles qui précedent l'*e* et l'*i*. Ainsi quelque beaux que soient ces vers pour le sens, ils pechent par la rime :

Un juge incorruptible y rassemble à ses *pieds*,
Ces immortels esprits que son souffle a *créés*.
Ayez pitié d'un cœur de soi-même enne*mi*,
Moins malheureux cent fois, quand vous l'avez ha*ï*.

La terminaison en *oi* des prétérits de l'indicatif des verbes de la premiere conjugaison, des futurs de tous les verbes, et du présent de l'indicatif du verbe *avoir*, ayant le son de l'*é* fermé, on peut fort bien la faire rimer avec un mot terminé en *é* fermé, comme dans ces vers :

Vaincu, chargé de fers, de regret consumé,
Brulé de plus de feux que je n'en allum*ai*...
Mon oncle, soyez sûr que je ne partir*ai*,
Qu'après vous avoir vu bien cloué, bien mur*é*.
Non, je ne prétends plus demeurer engag*é*
Pour un cœur où je vois le peu de part que j'*ai*.

La rime féminine de l'*é* fermé ne doit pas être moins parfaite que la masculine, et il n'y a guere de Poëtes qui n'observent pas les mêmes regles à l'égard de l'une et de l'autre. Ainsi *aimée* ne rimera bien qu'avec un mot terminé en *mée*, et *confiée* ne rimera bien qu'avec un mot terminé en *iée*.

Il n'en est pas de même des rimes féminines en *ie* et en *ue*, que l'on emploie quelquefois sans qu'elles

soient précédées des mêmes consonnes, comme dans ces vers :

O Ciel! pourquoi faut-il que ta secrete envie
Ferme à de tels héros le chemin de l'A*sie!*
Polynice, Seigneur, demande une entre*vue:*
C'est ce que d'un héraut nous apprend la ve*nue.*

Les mots terminés en *ui*, *uie*, *uis uit*, doivent toujours rimer avec des mots qui aient la même terminaison ; et le son de la diphthongue *ui* étant assez plein de lui-même, il n'est pas nécessaire qu'elle y soit précédée des mêmes consonnes.

En quelles occasions il faut faire accorder la rime avec l'orthographe.

Quoique nous ayons dit plus haut qu'il n'étoit pas nécessaire pour la validité de la rime, que les dernieres syllabes des mots s'écrivissent avec les mêmes lettres, et qu'il suffisoit qu'elles produisissent le même son, il y a néanmoins quelques occasions où l'orthographe doit s'accorder avec la rime.

I. Un mot terminé par une *s*, par un *x*, ou par un *z*, ne rimeroit pas avec un mot qui ne seroit pas terminé par l'une de ces trois lettres. Ainsi *aimable* ne rimeroit pas avec *fables*, ni *discours* avec *jour*, ni *vérité* avec *vanités* ou *méritez*, ni *genou* avec *vous* ou *courroux*, ni *cheveu* avec *heureux*, *etc.* Et la rime de ces deux vers est défectueuse :

Oui, vraiment, ce visage est encor fort mettable;
S'il n'est pas des plus beaux, il est des agréables.

Mais il n'est pas nécessaire que les mots dont la rime est terminée par l'une de ces trois lettres, soient du nombre pluriel, ni que ce soit la même lettre qui les termine. Ainsi *le discours* rimera avec *les jours*, *célestes* avec *tu détestes*, *le nez* avec *vous donnez*, *vanités* avec *méritez*, *vous* avec *courroux*, *paix* avec *jamais*, *loix* avec *rois*, *etc.*

II. Quoique l'*r* ne se prononce pas à la fin des vers, dans les mots terminés en *er*, avec l'*é* fermé,

cependant ils ne doivent rimer qu'avec des mots également terminés en *er*, comme dans ces deux vers :

Un ennemi si noble a su m'encourag*er* :
Je suis venu chercher la gloire et le dang*er*.

III. On ne fait guere rimer une personne d'un verbe terminée en *ois* ou en *oit* ayant le son de l'*è* ouvert, avec un mot qui auroit le même son, mais qui s'écriroit différemment ; comme *j'aimois* avec *jamais*, *manquoit* avec *banquet*. Il faut ordinairement recourir à une autre personne du verbe terminée par les mêmes lettres, comme dans ces deux vers :

Et sans trop s'enquérir d'où la laide ven*oit*,
Il sut, s'en fut assez, l'argent qu'on lui donn*oit*.

IV. Les troisiemes personnes du pluriel des verbes terminées en *ent* ou *oient*, ne doivent jamais rimer qu'avec d'autres troisiemes personnes de verbes qui aient les mêmes terminaisons. Ainsi *ils disent* ne rimeroit pas avec *marchandise*, ni *fassent* avec *surface* ; mais *disent* rimeroit bien avec *lisent*, et *fussent* avec *effacent*.

V. Les mots terminés par *anc* et *ang*, ne riment ordinairement au singulier qu'avec des mots qui aient l'une ou l'autre terminaison, comme dans ces deux vers :

Remplissez les autels d'offrandes et de *sang*,
Des victimes vous-mêmes interrogez le *flanc*.

VI. Quand un mot est terminé par un *t*, il ne peut rimer qu'avec un mot qui soit aussi terminé par un *t* ou par un *d*. Ainsi *hasard* rimera avec *départ*, *vert* avec *couvert*, *nid* avec *finit*, *accord* avec *fort*, *sourd* avec *court*, *etc.* comme dans ces deux vers :

Sur l'argent, c'est tout dire, on est déjà d'*accord*,
Ton beau-père futur vuide son coffre-*fort*.

et dans ceux-ci :

Vous voyez quel effroi me trouble et me con*fond* ;
Il parle dans mes yeux, il est peint sur mon *front*.

VII. On fait rimer ensemble tous les mots dont la derniere syllabe a le son de la voyelle nasale *in*, de quelque manière qu'elle s'écrive. Ainsi *divin* rimera avec *humain*, *faim*, *dessein*, et chacun de ces mots rimera avec les autres, comme dans ces vers :

Je n'y puis plus tenir, j'enrage; et mon dess*ein*
Est de rompre en visiere à tout le genre hum*ain*.
Déjà d'un plomb mortel plus d'un brave est att*eint*.
Sous les fougueux coursiers l'onde écume et se pl*aint*.

VIII. Quand les mots sont terminés par une *s* ou par un *x*, la convenance des consonnes ou des voyelles précédentes ne s'exige plus avec la même sévérité : il suffit que les dernieres syllabes aient le même son. Ainsi *combats* rimera avec *trépas*, *rangs* avec *tyrans*, *effet* avec *satisfait*, *héros* avec *travaux*, *balcons* avec *féconds*, *dehors* avec *accords*, *jours* avec *sourds* et *cours*, *etc.*

IX. Enfin, hors les circonstances que nous venons d'expliquer, on peut faire rimer ensemble toutes les consonnes et les voyelles qui ont le même son, quelque différentes qu'elles puissent être par le caractere. Ainsi *être* rimera avec *connoître* et *maître*; *race* avec *terrace*, *contraire* avec *fiere*, *chose* avec *cause*, *etc.*

X. L'*l* mouillée ne peut jamais rimer avec l'*l* simple. Ainsi *travail* ne rimeroit pas avec *cheval*, ni *merveille* avec *nouvelle*, ni *famille* avec *tranquille*, *etc.*

Rime d'un mot avec lui-même.

Un mot ne peut rimer avec lui-même, à moins qu'il ne soit pris dans des significations différentes. Ainsi la rime de ces deux vers est irréguliere :

Les chefs et les soldats ne se connoissent plus;
L'un ne peut commander, l'autre n'obéit plus.

au lieu qu'il n'y a rien de répréhensible dans les rimes des vers suivans :

Prends-moi le bon parti. Laisse-là tous les *livres*.
Cent francs au denier cinq combien font-ils ? vingt *livres*.

Cependant, par un sort que je ne conçois *pas*,
Votre douleur redouble et croît à chaque *pas*.
Quand notre hôte charmé m'avisant sur ce *point*,
Qu'avez-vous donc, dit-il, que vous ne mangez *point*!
Pour savoir où la belle est *allée*,
Va-t-en chercher par-tout. J'attends dans cette *allée*.
Suffit, j'en suis *quitte*.
Après ce que j'ai dit, souffrez que je vous *quitte*.
Il est vrai cher Crispin; mais enfin tu sais *bien*,
Que cela ne fait pas presque le quart du *bien*.

Rime d'un simple son avec son composé.

Un mot simple ne rime pas avec son composé: comme *ami* avec *ennemi*, *écrire* avec *sourire*, *voir* avec *prévoir*, *mettre* avec *remettre*, *faire* avec *défaire*, *etc.* Ainsi la rime de ces deux vers ne peut passer qu'à la faveur de la pensée:

Je connois trop les grands; dans le malheur *amis*,
Ingrats dans la fortune, et bientôt *ennemis*.

A l'égard des composés d'un même mot, on peut les faire rimer ensemble, lorsque leurs significations n'ont point de rapport, comme dans ces deux vers:

Dieu punit les forfaits que leurs mains ont *commis*;
Ceux qu'ils n'ont point vengés, et ceux qu'ils ont *permis*.

Rime de l'é fermé avec l'è ouvert.

L'*é* fermé ne rime pas avec l'*è* ouvert. Ainsi l'oreille est blessée de la rime des mots terminés en *er* avec l'*é* fermé, comme *aimer*, *triompher*, *mériter*, *chercher*, *confier*, *etc.* avec les mots terminés en *er* avec l'*è* ouvert, comme *la mer*, *l'enfer*, *Jupiter*, *cher*, *fier*, *etc.* Ce défaut se trouve dans les vers suivants:

Hé bien! brave Acomat, si je leur suis si *cher*,
Que des mains de Roxane ils viennent m'*arracher*.
Attaquons dans leurs murs ces conquérans si *fiers*:
Qu'ils tremblent à leur tour pour leurs propres *foyers*.

De même les oreilles délicates auront peine à accorder la rime de *terre* avec celle de *père*, quoiqu'en puisse dire l'auteur de ces deux vers:

La main, la même main qui t'a rendu ton *père*,
Dans ton sang odieux pourroit venger la *terre*.

non pas parce qu'il y a deux *rr* dans *terre*, et qu'il n'y en a qu'une dans *pere*, mais parce que l'*e* est fort ouvert dans *terre*, et qu'il n'est qu'un peu ouvert dans *pere*, ce qui fait deux sons différents.

Ensorte que par cette raison, *terre* ne rimera bien qu'avec des mots où l'*e* sera fort ouvert, tels que *guerre* ou *tonnerre*, comme dans les vers suivants du même auteur :

Et ce peuple autrefois, vil fardeau de la *terre*,
Semble apprendre de nous le grand art de la *guerre*.
Ce peuple de vainqueurs armé de son *tonnerre*,
A-t-il le droit affreux de dépeupler la *terre* !

Rime des voyelles longues avec les voyelles breves.

Les voyelles longues, soit qu'elles se trouvent dans la derniere syllabe des vers masculins, ou dans la pénultieme des vers féminins, riment mal avec les voyelles breves ; comme *mâle* avec *cabale*, *intérêt* avec *objet*, *conquête* avec *coquette*, *dépôt* avec *dévot*, *côte* avec *grotte*, *fantôme* avec *homme*, *trône* avec *couronne*, *gîte* avec *visite*, *etc.* Ainsi la rime de ces vers n'est pas tout-à-fait exacte :

Je l'instruirai de tout ; je t'en donne *parole* ;
Mais songe seulement à bien jouer ton *rôle*.
Si ce n'est pas assez de vous céder un *trône*,
Prenez encor le mien et je vous *l'abandonne*.

Cependant une voyelle breve peut absolument rimer avec une longue, quand elle a de sa nature un son assez plein, et que la différence du bref au long n'étant pas trop sensible, elle peut être facilement aidée et corrigée par la prononciation ; ce qui regarde principalement les voyelles *a* et *ou*. Ainsi quoiqu'elles soient breves dans les mots *préface* et *tout*, M. Despréaux a fait rimer ces mots avec *grace* et *goût*, où elles sont longues dans ces vers :

Un auteur à genoux dans une humble *préface*,
Au lecteur qu'il ennuie a beau demander *grace*.
Aimez-vous la muscade ? on en a mis par-*tout*.
Sans mentir, ces pigeons ont un merveilleux *goût*.

Au reste, c'est à l'oreille à juger si les voyelles longues et breves peuvent ou ne peuvent pas former de bonnes rimes.

Rime des Hémistiches.

Un vers est défectueux, quand le premier hémistiche rime ou a quelque convenance de son avec le dernier, comme dans ceux-ci :

Il ne tiendra qu'à *toi* de partir avec *moi*.
Allez, vous êtes *fou* dans vos transports *jaloux*,
Je suis rustique et *fier*, et j'ai l'ame gros*sière*.
Il en est que le ciel guida dans son empire,
Moins pour nous conqué*rir*, qu'afin de nous *instruire*.

ou quand le dernier hémistiche d'un vers rime avec le premier du vers qui le précede, comme dans ceux-ci :

Un fiacre me couvrant d'un déluge de boue,
Contre le mur *voisin* m'écrase de sa roue ;
Et voulant me sauver, des porteurs inhu*mains*,
De leur maudit bâton me donnent dans les reins.

ou quand le dernier hémistiche d'un vers rime avec le premier hémistiche du vers suivant, comme dans ceux-ci :

Il faut pour les avoir, employer notre *soin* :
Ils sont à moi du *moins*, tout autant qu'à mon frere.

ou quand les deux premiers hémistichés de deux vers qui se suivent riment ensemble, comme dans ceux-ci :

Sinon demain ma*tin*, si vous le trouvez bon,
Je mettrai de ma *main* le feu dans la maison.

Mais c'est quelquefois une beauté, lorsque par figure on se sert ou des mêmes rimes, ou des mêmes mots dans les deux hémistiches, ou qu'on répete même l'hémistiche, comme dans ces vers :

Tantôt la terre ouvr*oit* ses entrailles profondes,
Tantôt la mer rom*poit* la prison de ses ondes.
Là le corps immor*tel* à notre ame obéit,
Ici le corps mor*tel* l'aveugle et la trahit.

Qui cherche *vraiment Dieu*, dans lui seul se repose :
Et qui craint *vraiment Dieu*, ne craint rien autre chose.

Quelque grace qu'aient ces consonnances et ces répétitions, on ne doit les employer qu'avec beaucoup de réserve et de ménagement.

Retranchement de l's dans certains verbes.

On retranche souvent dans les vers, l'*s* finale de la premiere personne du singulier du présent de l'indicatif, et de la seconde de l'impératif de quelques verbes des trois dernieres conjugaisons, principalement de ceux qui ont ces personnes terminées en *ois* et en *is*. Et cette licence servira à confirmer ce que nous avons dit page 190, que l'usage d'écrire en prose quelques-unes de ces mêmes personnes sans *s*, avoit été vraisemblablement introduit par les Poëtes, qui y laissent ou retranchent l'*s* finale selon qu'elle leur est nécessaire ou non, pour la liaison des mots ou pour la justesse de la rime.

Il me semble qu'on ne peut mieux le prouver, qu'en faisant voir par des exemples, que pour observer des regles indispensables de la versification, un Poëte emploie avec l'*s* finale un verbe qu'un autre emploie sans *s*, et que souvent le même auteur admet ou n'admet pas l'*s* dans le même verbe. Ainsi M. Despréaux, qui écrit *crois* avec une *s*, pour le faire rimer avec *doigts*, dans ces deux vers :

Mais moi qui dans le fond sais bien ce que j'en *crois*,
Qui compte tous les jours vos défauts par mes *doigts*.

l'écrit sans *s* dans ceux-ci, pour le faire rimer avec *moi* :

En les blâmant enfin, j'ai dit ce que j'en *croi*;
Et tel qui me reprend en pense autant que *moi*.

Racine écrit *vois* avec une *s*, pour le faire rimer avec *fois*, dans ces deux vers :

Depuis cinq ans entiers, chaque jour je la *vois*,
Et crois toujours la voir pour la premiere *fois*.

et sans s dans ceux-ci, pour le faire rimer avec *moi* :

Vous ne répondez point? Perfide, je le *voi*,
Tu compte les moments que tu perds avec *moi*.

Moliere écrit *je dis* avec une *s*, pour le lier avec la voyelle suivante dans ce vers :

Je te le dis encor, je saurai m'en venger

et sans *s* dans ceux-ci, pour le faire rimer avec *étourdi :*

Un brouillon, une bête, un brusque, un étourdi,
Que sais-je? un... cent fois plus encore que je ne *di.*

Je *sais* est employé avec une *s* dans les vers suivants :

Je ne *sais* où je vais, je ne *sais* où je suis. *Rac.*
Je *sais* où je lui dois trouver des défenseurs. *id.*
Je *sais* où gît le lievre, et ne puis sans travail,
Fournir en un moment d'hommes et d'attirail. *Mol.*

Il est employé sans *s* dans ceux-ci, pour rimer avec *blessé* :

Monsieur, ce galant homme a le cerveau blessé.
Ne la savez-vous pas?
Je *sai* ce que je *sai*. *Mol.*

Dois avec une *s.*

Aprends-moi si je *dois* ou me taire ou parler. *Desp.*
J'ignore, dites-vous, de quelle humeur il est,
Et *dois* auparavant, consulter s'il vous plait. *Mol.*

Dois sans *s*,

Sans parents, sans amis, sans espoir que sur moi,
Je puis perdre son fils, peut-être je le *doi.* Rac.
Celle-ci peut-être aura de quoi
Te plaire. Accepte-la pour celle que je *doi.* Mol.

Reçois avec une *s*,

Je *reçois* à ce prix l'amitié d'Alexandre. *Rac.*

Reçoi sans *s*.

Je ne puis t'exprimer l'aise que j'en *reçoi.*
Et que me diriez-vous, Monsieur, si c'étoit moi ? *Mol.*

J'averti et *je frémi* sans *s*,

Visir, songez à vous, je vous en *averti;*
Et sans compter sur moi, prenez votre parti. *Rac.*
Ah ! bons Dieux, je *frémi.*
Pandolfe qui revient ! fût-il bien endormi !

Moliere a poussé la licence encore plus loin, puisqu'il a retranché l'*s* du prétérit *je vis*, dans ces deux vers :

Hélas ! si vous saviez comme il étoit ravi,
Comme il perdit son mal si-tôt que je le *vi*.

Ce peu d'exemples suffira pour donner lieu de juger que ce rètranchement de l'*s* est une licence poétique ; et qu'il est plus régulier, comme nous avons dit, de ne pas l'admettre dans la prose.

Il est bon d'observer, avant que de finir cet article, que la plupart des regles que nous venons d'établir, sur-tout de celles qui regardent la césure et la rime, ne sont que pour la plus grande perfection des vers, et qu'elles ne doivent pas toujours être prises à la rigueur. Outre qu'il est quelquefois permis d'en sacrifier quelques-unes à une belle pensée, les vers doivent être plus ou moins parfaits, à proportion que le sujet que l'on traite est plus ou moins relevé. Ainsi dans les comédies, dans les fables, dans les contes, et autres pieces d'un style simple et familier, on ne doit pas exiger que les vers soient aussi harmonieux et aussi réguliers que dans les poëmes épiques, dans les tragédies, dans les satyres et autres pieces d'un style noble et sérieux.

ARTICLE III.

Du mélange et de la combinaison des vers les uns à l'égard des autres.

Le mélange des vers les uns avec les autres, peut se considérer, ou par la rimè, ou par le nombre des syllabes dont ils sont composés : c'est-à-dire, que dans les différens ouvrages de poésie, les rimes masculines sont mêlées avec les féminines, et souvent les grands avec les petits vers.

Il n'y a point d'ouvrage en vers où les rimes mas-

culines ne soient mêlées avec les féminines, et qui par conséquent ne soit composé de vers masculins et de féminins.

Mais il n'est pas également nécessaire que les vers d'un ouvrage ou d'une piece soient toujours d'une même longueur ou d'un même nombre de syllabes.

On observe généralement aujourd'hui de mêler les rimes masculines et fémines, de maniere que deux différentes rimes de même espece ne se trouvent jamais ensemble dans une même suite de vers ; c'est-à-dire, qu'une rime masculine ne peut être suivie que de la rime masculine qui y répond, ou d'une rime féminime : ce qui n'étoit point pratiqué par les anciens Poëtes, qui mêloient toutes les rimes au hasard, et comme elles se présentoient, comme on le voit dans Marot.

Le mélange des vers par rapport au nombre des syllabes n'est pas réglé : il dépend ordinairement du goût et de la volonté du Poëte.

Suivant les différentes manieres dont on peut arranger les rimes masculines et féminines, on les divise en rimes suivies et en rimes entremêlées.

Les rimes sont appellées *suivies*, lorsqu'après deux rimes masculines, il s'en trouve deux féminimes, ensuite deux masculines, et ainsi de suite, comme dans ces huit vers :

On ne m'a jamais vu, surpassant mon pouvoir,
D'une indiscrete main profaner l'encensoir :
Et périsse à jamais l'affreuse politique
Qui prétend sur les cœurs un pouvoir despotique,
Qui veut, le fer en main, convertir les mortels,
Qui du sang hérétique arrose les autels;
Et suivant un faux zele ou l'intérêt pour guides
Ne sert un Dieu de paix que par des homicides.

Les rimes sont appellées *entremêlées*, lorsqu'une rime masculine est séparée de celle qui y répond, par une ou deux rimes féminines ; ou lorsqu'entre une rime féminine et sa semblable, il se trouve une ou deux rimes masculines, comme dans ces exemples :

Vous

Vous, qui ne connoissez qu'une crainte servile,
Ingrats, un Dieu si bon ne peut-il vous charmer?
Est-il donc à vos cœurs, est-il si difficile
Et si pénible de l'aimer?
Dieu parle, et nous voyons les trônes mis en poudre,
Les chefs aveuglés par l'erreur,
Les soldats consternés d'horreur,
Les vaisseaux submergés, ou brûlés par la foudre.

Lorsque les rimes sont suivies, les vers sont ordinairement du même nombre de syllabes. Ainsi les vers qu'on appelle *suivis*, sont ceux qui ont communément le même nombre de syllabes, et dont les rimes sont suivies.

Lorsque les rimes sont entremêlées, les vers sont quelquefois du même nombre de syllabes, mais le plus souvent ils ne le sont pas; et on appelle *vers entremêlés*, ceux qui sont composés de divers nombres de syllabes, et dont les rimes sont entremêlées.

On ne fait guere que de quatre sortes de vers suivis : savoir,

I. Les vers de douze syllabes ou alexandrins, que l'on emploie ordinairement dans les poëmes héroïques, dans les tragédies, les églogues, les élégies, les satyres, etc.

II. Les vers de dix syllables ou communs, qui sont en usage dans les ouvrages d'un style naïf et familier, tels que sont les épîtres de Marot, les épîtres et les allégories de Rousseau.

III. On fait encore des vers suivis de huit syllabes; mais l'usage en est assez rare, et on ne s'en sert guere dans des sujets sérieux.

Si l'on fait quelquefois des vers suivis de sept, de six, ou d'un moindre nombre de syllabes, ce n'est que dans des pieces badines et de caprice.

IV. Une autre sorte de vers suivis qui est fort belle, quoiqu'elle ne soit pas fort ordinaire, est de mettre alternativement un vers de six syllabes à la suite d'un grand vers avec des rimes suivies.

Le principal défaut que l'on doit éviter dans les

vers suivis, est de faire rimer deux vers masculins avec deux vers masculins, quand ils ne sont séparés que par deux vers féminins; ou deux vers féminins avec deux vers féminins, quand ils ne sont séparés que par deux vers masculins : comme on voit que dans ces six vers, les deux premiers féminins riment avec les deux derniers qui sont aussi féminins :

Par les mêmes serments Britannicus se lie,
La coupe dans ses mains par Narcisse est remplie.
Mais ses levres à peine en ont touché les bords,
Le fer ne produit point de si puissants efforts;
Madame, la lumiere à ses yeux est ravie,
Il tombe sur son lit sans chaleur et sans vie.

La consonnance ou la convenance des sons dans les rimes masculines et féminines qui se suivent, produit encore un effet désagréable à l'oreille, comme dans ces quatre vers :

Et toutes les vertus dont s'éblouit la terre,
Ne sont que de faux brillants, et que morceaux de verre.
Un injuste guerrier, terreur de l'univers,
Qui sans sujet courant chez cent peuples divers....

Des Stances.

Les rimes entremêlées s'emploient plus ordinairement dans les stances qu'ailleurs.

On appelle *Stance*, ou quelquefois *Strophe*, un certain nombre de vers, après lesquels le sens est fini et complet.

Le nombre des vers qui peuvent composer une stance n'est pas fixe; mais il ne doit pas être moindre que de quatre, et communément il ne s'y en trouve guere plus de dix.

La mesure des vers qui entrent dans une stance, n'est pas plus fixe que le nombre. Ils peuvent être tous d'une même sorte, c'est-à-dire, avoir un même nombre de syllabes, comme douze, dix, huit, et sept; ou l'on peut y mêler diverses sortes de vers par rapport au nombre de syllabes, sans autre regle que le goût et la volonté du Poëte : ce

qui fait qu'en considérant les stances par le mêlange des rimes, par le nombre des vers, et par le nombre des syllabes de chaque vers, on peut les varier en une infinité de sortes dont nous ne pourrions développer les combinaisons, sans entrer dans des calculs immenses qui ne seroient d'aucune utilité au lecteur, et ne manqueroient pas de l'ennuyer.

Une stance n'est proprement appellée *stance*, que quand elle est jointe à d'autres; mais si elle est seule, elle emprunte ordinairement son nom du nombre de vers dont elle est composée: ensorte qu'on l'appelle *Quatrain*, si elle est de quatre vers; *Sixain*, si elle est de six; et quelquefois, en la considérant par le sujet, on l'appelle *Epigramme* ou *Madrigal*.

On donne souvent le nom d'*Ode* à une suite de stances sur un même sujet.

Quand les stances d'un même ouvrage ont un même nombre de vers, un même mêlange de rimes, et que le nombre des syllabes de chaque vers s'y trouve également distribué, on les appelle *stances régulieres*.

Au lieu qu'elles sont appellées *irrégulieres*, si elles sont différentes les unes des autres ou par le nombre des vers, par le mêlange des rimes, ou par le nombre des syllabes de chaque vers.

Il est encore nécessaire, pour la perfection des stances, que celles qui sont faites sur un même sujet, commencent et finissent par les mêmes rimes; c'es-à-dire, que si la premiere stance commence par une rime féminine, et finit par une rime masculine, la seconde doit aussi commencer par une rime feminine, et finir par une rime masculine, et ainsi des autres. D'où il arrive que quand une stance commence et finit par une même rime, comme par une rime féminine, celle qui est après commençant aussi par une rime féminine, il se trouve deux différentes rimes de même espece à la suite l'une de l'autre: ce qui n'est pas contraire à la regle que nous avons établie pages 443 et 444;

parce que chaque stance doit être considérée séparément, et comme détachée de celle dont elle est suivie.

Le dernier vers d'une stance ne doit jamais rimer avec le premier de la stance suivante.

Enfin c'est une regle indispensable, que le sens finisse avec le dernier vers de chaque stance : en quoi les stances françoises sont plus parfaites que les stances latines, où le sens est très-souvent continué de l'une à l'autre.

Les stances considérées par le nombre de vers dont elles sont formées, peuvent se diviser en stances de nombre pair, et en stances de nombre impair.

Les stances de nombre pair, sont celles qui sont composées de quatre, de six, de huit, ou de dix vers.

Les stances de nombre impair, sont celles qui sont composées de cinq, de sept, ou de neuf vers.

Comme nous avons dit que le mêlange des vers par rapport au nombre des syllabes, étoit arbitraire dans les stances, les regles que nous allons donner pour chaque espece de stances, regarderont principalement le mêlange des rimes.

Regles pour les Stances de nombre pair.

I. *Stances de quatre vers.*

Les rimes peuvent s'entremêler de deux manieres dans les stances de quatre vers ou dans les quatrains.

1. On fait rimer le premier vers avec le troisieme, et le second avec le quatrieme, comme dans cette stance :

Combien avons-nous vu d'éloges unanimes
Condamnés, démentis par un honteux retour!
Et combien de héros glorieux, magnanimes,
Ont vécu trop d'un jour!

2. On fait rimer le premier avec le quatrieme, et le second avec le troisieme, comme dans cette stance :

Insensés! notre ame se livre
A de tumultueux projets.
Nous mourons, sans avoir jamais
Pu trouver le moment de vivre.

II. *Stances de six vers.*

La stance de six vers, ou le sixain, n'est autre chose qu'un quatrain auquel on ajoute deux vers d'une même rime.

Ces deux vers d'une même rime se mettent pour l'ordinaire au commencement, et alors il doit y avoir un repos à la fin du troisieme vers; c'est-à-dire, que le sens y doit finir de maniere que l'oreille puisse s'y arrêter : ce qui donne beaucoup d'harmonie aux stances de six vers.

Du reste on y entremêle les rimes des quatre derniers vers comme dans les quatrains; ce qu'on reconnoîtra dans les deux stances suivantes :

Renonçons au stérile appui
Des Grands qu'on adore aujourd'hui.
Ne foudons point sur eux une espérance folle.
Leur pompe, indigne de nos vœux,
N'est qu'un simulacre frivole;
Et les solides biens ne dépendent pas d'eux.

O Dieu! que ton pouvoir est grand et redoutable!
Qui pourra se cacher au trait inévitable
Dont tu poursuis l'impie au jour de ta fureur?
A punir les méchants ta colere fidelle,
Fait marcher devant elle
La mort et la terreur.

Quelquefois les deux vers de même rime se mettent à la fin de la stance. Alors le repos n'est pas nécessaire à la fin du troisieme vers; et le mêlange des rimes dans les quatre premiers vers, est le même que dans les quatre derniers des stances précédentes, comme dans celles-ci :

Seigneur, dans ta gloire adorable
Quel mortel est digne d'entrer?

Qui pourra, grand Dieu ! pénétrer
Dans ce séjour impénétrable,
Où tes Saints inclinés, d'un œil respectueux
Contemplent de ton front l'éclat majestueux?

Seigneur, de qui je tiens la couronne et la vie,
L'une et l'autre sans toi, par un fils inhumain
Me va bientôt être ravie.
Viens donc à mon secours, prends ma défense en main,
Entends mes tristes cris, vois ma peine excessive,
Et prête à ma priere une oreille attentive.

III. *Stances de huit vers.*

Les stances de huit vers ne sont ordinairement que deux quatrains joints ensemble, dans chacun desquels les vers sont entremêlés comme nous l'avons déjà dit. Le repos doit s'y trouver à la fin du premier quatrain, comme dans cette stance :

Venez, nations arrogantes,
Peuples vains, et voisins jaloux,
Voir les merveilles éclatantes
Que sa main opere pour nous.
Que pourront vos ligues formées
Contre le bonheur de nos jours,
Quand le bras du Dieu des armées
S'armera pour notre secours?

On peut encore, dans les stances de huit vers, arranger les rimes de maniere qu'elles commencent ou finissent par deux vers de même rime, et que des six vers qui restent, il y en ait trois sur une rime, et trois sur une autre; ce qu'il est aisé de s'imaginer sans exemples.

IV. *Stances de dix vers.*

Les stances de dix vers ne sont proprement qu'un quatrain et un sixain joints ensemble, dans chacun desquels les rimes s'entremêlent, comme nous venons de le dire.

Ce que ces stances ont de particulier, et ce qui en fait l'harmonie, ce sont deux repos, dont l'un doit être à la fin du quatrieme vers, et l'autre à la

fin du septieme; comme on le verra dans cette stance :

Montrez-nous, guerriers magnanimes
Votre vertu dans tout son jour.
Voyons comment vos cœurs sublimes
Du sort soutiendront le retour.
Tant que sa faveur vous seconde,
Vous êtes les maîtres du monde,
Votre gloire nous éblouit;
Mais au moindre revers funeste,
Le masque tombe, l'homme reste,
Et le héros s'évanouit.

Regles pour les Stances de nombre impair.

Ces stances doivent nécessairement avoir trois vers sur la même rime; et conformément à la regle que nous avons déjà donnée, on ne doit jamais les mettre de suite. Il faut ou qu'ils soient tous les trois séparés par des rimes différentes, ou qu'au moins il y en ait un séparé de deux autres.

I. *Stances de cinq vers.*

On n'observe dans ces stances que les regles générales que nous avons données pour le mêlange des rimes. Le reste est au choix du Poëte. En voici un exemple :

Je tâche d'étouffer ces flammes criminelles
Qui m'ont fait mépriser votre juste courroux.
Je déclare la guerre à mes sens infidelles,
Et veux les élever aux choses éternelles.
Mais je ne puis, mon Dieu, les dompter que par vous.

II. *Stances de sept vers.*

Les stances de sept vers commencent par un quatrain, à la fin duquel on observe ordinairement que le sens soit fini, comme dans la suivante :

L'hypocrite en fraudes fertile,
Dès l'enfance est paîtri de fard :
Il sait colorer avec art
Le fiel que sa bouche distille;
Et la morsure du serpent
Est moins aiguë et moins subtile,
Que le venin caché que sa langue répand.

III. *Stances de neuf vers.*

La premiere partie de ces stances est un quatrain terminé par un repos ; et la seconde partie est une stance de cinq vers, comme dans celle-ci :

Homere adoucit mes mœurs
Par ses riantes images.
Seneque aigrit mes humeurs
Par ses préceptes sauvages.
En vain d'un ton de Rhéteur,
Epictete à son lecteur
Prêche le bonheur suprême;
J'y trouve un consolateur
Plus affligé que moi-même.

De quelques ouvrages composés de Stances.

Les principaux de ces ouvrages, après l'Ode, sont le Sonnet et le Rondeau, dont il est à propos de parler ici, parce que ce sont de petites pieces de poésie qui sont encore assez en usage, et qui ont des regles particulieres.

Du Sonnet.

Nous n'avons rien de plus beau dans notre poésie que le Sonnet, quand est il bien éxécuté. Les pensées doivent y être nobles et relevées, les expressions vives et harmonieuses; et l'on n'y souffre rien qui n'ait un rapport essentiel à ce qui en fait le sujet. Mais il est assujetti à des regles si gênantes, qu'il est très-difficile d'y réussir, et que nous en avons fort peu de bons.

Il est composé de quatorze vers, toujours de la même longueur, et pour l'ordinaire de douze syllabes, quoiqu'on en fasse quelquefois de dix, et même de huit et de sept. Mais ils ont moins de beauté et d'harmonie.

Ces quatorze vers sont partagés en deux quatrains et un sixain.

Les deux quatrains doivent avoir les rimes masculines et féminines semblables, que l'on entremêle dans l'un de la même maniere que dans l'autre.

Le sixain commence par deux rimes semblables ; et il y a après le troisieme vers un repos qui le coupe en deux parties, que l'on appelle *Tercets*, c'est-à-dire, stances de trois vers.

Il faut éviter, autant qu'il est possible, que le mêlange des rimes dans les quatre derniers vers du sixain, soit le même que dans les quatrains.

On observe encore de n'y pas répéter deux fois le même mot.

M. Despréaux, pour exprimer les regles du sonnet, feint qu'Apollon,

Voulant pousser à bout tous les rimeurs françois,
Inventa du Sonnet les rigoureuses loix,
Voulut qu'en deux quatrains de mesure pareille,
La rime avec deux sons frappât huit fois l'oreille;
Et qu'ensuite six vers artistement rangés,
Fussent en deux tercets par le sens partagés.
Sur-tout de ce poëme il bannit la licence;
Lui-même en mesura le nombre et la cadence,
Défendit qu'un vers faible y pût jamais entrer,
Ni qu'un mot déjà mis osât s'y remontrer.
Du reste il l'enrichit d'une beauté suprême.
Un sonnet sans défauts vaut seul un long poëme.

Voici pour premier exemple un sonnet qui exprime la nature du sonnet même.

Doris qui sait qu'aux vers quelquefois je me plais,
Me demande un sonnet, et je m'en désespere.
Quatorze vers, grand Dieu! le moyen de les faire?
En voilà cependant déjà quatre de faits.

Je ne pouvois d'abord trouver de rimes; mais
En faisant on apprend à se tirer d'affaire.
Poursuivons; les quatrains ne m'étonneront guere,
Si du premier tercet je puis faire les frais.

Je commence au hasard; et si je ne m'abuse,
Je n'ai pas commencé sans l'aveu de la Muse,
Puisqu'en si peu de temps je m'en tire si net.

J'entame le second, et ma joie est extrême:
Car des vers commandés j'acheve le treizieme.
Comptez s'ils sont quatorze; et voilà le Sonnet.

Quoique le fameux sonnet de Desbarreaux soit déjà assez connu, on ne sera peut-être pas fâché

de le trouver encore ici. Il est si beau pour l'expression et les sentimens, qu'on ne peut trop le répéter.

Grand Dieu! tes jugements sont remplis d'équité.
Toujours tu prends plaisir à nous être propice.
Mais j'ai tant fait de mal, que jamais ta bonté
Ne me pardonnera qu'en blessant ta justice.

Oui, Seigneur, la grandeur de mon impiété
Ne laisse à ton pouvoir que le choix du supplice:
Ton intérêt s'oppose à ma félicité,
Et ta clémence même attend que je périsse.

Contente ton desir, puisqu'il t'est glorieux;
Offense-toi des pleurs qui coulent de mes yeux:
Tonne, frappe, il est temps, rends-moi guerre pour guerre.

J'adore en périssant la raison qui t'aigrit.
Mais dessus quel endroit tombera ton tonnerre,
Qui ne soit tout couvert du sang de Jésus-Christ?

Du Rondeau.

Une ingénieuse simplicité fait le caractere propre du Rondeau.

Le Rondeau né gaulois a la naïveté. *Desp.*

Le Rondeau commun est composé de treize vers, qui sont ordinairement de dix syllabes.

Les rimes de ces treize vers doivent être semblables; huit masculines et cinq féminines, ou sept masculines et six féminines.

Après le huitieme vers et à la fin du rondeau, il y a un refrein qui n'est autre chose que la répétition d'un ou de plusieurs des premiers mots du premier vers. Mais ce refrein doit être amené avec esprit, et faire sens avec ce qui le précede.

Comme il ne doit y avoir que trois rimes féminines dans les huit premiers vers, on peut mettre de suite trois vers de rime masculine, qui sont le cinquieme, le sixieme, et le septieme: ce qu'on ne fait pas ordinairement dans les cinq derniers vers.

Le rondeau a deux repos nécessaires; un après le cinquieme vers, et l'autre après le premier refrein.

Nous en donnerons deux pour exemples, dont le premier contient les regles du rondeau même.

Ma foi, c'est fait de moi, car Isabeau
M'a conjuré de lui faire un rondeau:
Cela me met en une peine extrême.
Quoi! treize vers, huit en *eau*, cinq en *ême!*
Je lui ferois aussi-tôt un bateau.
En voilà cinq pourtant en un monceau.
Faisons-en huit, en invoquant Brodeau,
Et puis mettons, par quelque stratagême,
Ma foi, c'est fait.

Si je pouvois encor de mon cerveau
Tirer cinq vers, l'ouvrage seroit beau.
Mais cependant me voilà dans l'onzième,
Et si je crois que je fais le douzieme;
En voilà treize ajustés au niveau;
Ma foi, c'est fait.

A la fontaine où s'enivre Boileau,
Le grand Corneille, et le sacré troupeau
De ces auteurs que l'on ne trouve guere,
Un bon rimeur doit boire à pleine aiguiere,
S'il veut donner un bon tour au roudeau.
Quoique j'en boive aussi peu qu'un moineau,
Cher Benserade, il faut te satisfaire.
T'en écrire un, hé! c'est porter de l'eau
A la fontaine.

De tes refreins un livre tout nouveau
A bien des gens n'a pas eu l'heur de plaire;
Mais quant à moi, j'en trouve tout fort beau,
Papier, dorure, images, caractere,
Hormis les vers, qu'il falloit laisser faire
A la fontaine.

De l'Épigramme.

L'Epigramme est une petite piece de vers qui doit être terminée par une pensée vive, ingénieuse, et brillante, ou par un bon mot; ce que l'on appelle la chûte ou la pensée de l'Epigramme: et elle ne doit contenir qu'autant de vers qu'il en faut pour amener cette pensée. C'est pourquoi il n'y en entre guere plus de dix ou douze.

L'Epigramme plus libre, en son tour plus borné,
N'est souvent qu'un bon mot de deux rimes orné.

Au reste elle n'est assujettie à aucune regle particuliere pour le mêlange des rimes et pour la mesure des vers, qui dépendent de la volonté du Poëte. En voici une pour exemple :

Certain huissier étant à l'audience,
Crioit toujours, paix-là; Messieurs, paix-là;
Tant qu'à la fin tomba en défaillance,
Son teint pâlit et sa gorge s'enfla.
On court à lui. Qu'est ceci, qu'est cela?
Maître Perrin! du secours, il expire.
Bref on le saigne, il revient, il respire.
Lors ouvrant l'œil clair comme un basilic,
Voilà, Messieurs, se prit-il à leur dire,
Ce que l'on gagne à parler en public.

Du Madrigal.

Le Madrigal est une autre petite piece de vers, dont la chûte, moins vive et moins frappante que celle de l'épigramme, doit toujours avoir quelque chose de fin et de délicat. Il n'a pas ordinairement moins de six vers ; et il peut en avoir jusqu'à dix-sept, que l'on peut même quelquefois partager en stances, sans aucune regle particuliere. En voici un fait à la louange de Louis XIV :

Les Muses à l'envi travaillant pour la gloire
De Louis, le plus grand des Rois,
Orneront de son nom le temple de mémoire.
Mais la grandeur de ses exploits,
Que l'esprit humain ne peut croire,
Fera que la postérité,
Lisant une si belle histoire,
Doutera de la vérité.

Des Vers libres.

On appelle vers libres ceux qui n'ont aucune uniformité, ni pour le nombre des syllabes, ni pour le mêlange des rimes, et qui ne sont point partagés en stances : c'est-à-dire, que dans les pieces en vers libres, un auteur peut entremêler les rimes à son choix, et donner à chaque vers tel nombre de syllabes

syllabes qu'il juge à propos, sans suivre d'autres regles que les regles générales de la versification.

On met ordinairement en vers libres les sujets qui ne demandent qu'un style simple et familier; comme les fables, les contes, et même quelquefois les comédies; ou les poëmes destinés à être chantés, comme les opéra et les cantates.

Dans les vers libres, et sur-tout dans ceux qui sont faits pour la musique, il est permis de mettre trois vers de suite sur la même rime masculine ou féminine.

Au reste, nous renvoyons à l'art poétique de M. Despréaux, ceux qui voudront avoir une connoissance plus exacte et plus étendue de la poésie françoise.

FIN.

TABLE
DES MATIERES.

A.

A, article, *page* 326.
article indéfini, 54.
a préposition, 278, 279.
a verbe, 136, 230.
a *ou* à, 346.
Abattre, 248.
Ablatif, 321. Sa différence d'avec le génitif, 321.
Pronoms Absolus, 118.
Absoudre, 181, 190, 253.
s'Abstenir, *comme* tenir.
Noms substantifs Abstraits, 31, 32.
Acabit, 47.
Accents, 372. Accent aigu, 6. Mots qui le prennent, 372. Accent circonflexe, 10, 379. Mots qui le prennent dans les syllabes finales, 381, et dans les pénultiemes syllabes, 381. Accent grave, 10. Mots qui le prennent, 372.
Accourir, *comme* courir.
Accroître, *comme* paroître.
Accueillir, *comme* cueillir.
Accusatif, 319. Différence de l'accusatif et du nominatif, 319. Pourquoi les prépositions régissent l'accusatif plutôt que le nominatif, 319.
Acquérir, 180, 183, 185, 242.
Participes Actifs, 257.
Verbe Actif, 197. Différence d'un verbe actif et d'un verbe neutre, 213.
Actions intentionnelles, 197, réelles ou matérielles, 197.
Nom Adjectif, 30. Distinction du substantif et de l'adjectif, 31. Noms qui sont substantifs et adjectifs, 32. Adjectifs regardés comme substantifs, 32. Accord de l'adjectif avec le substantif, 47. Adjectifs mis abusivement à un autre genre que leurs substantifs, 47. Adjectifs se rapportant à plusieurs substifs, 49. Adjectifs avec régime, 209. Adjectifs verbaux, 210. Différence des participes actifs et des adjectifs, 257. Adjectifs employés comme adverbes, 294. Noms adjectifs déterminatifs, 323. Explicatifs, 323. *Verbes* adjectifs, 132, 196.
Admettre, 251.
Adverbes, 284. Adverbes composés, 286. Simples, 286. De temps, 287. De lieu ou de situation, 287. D'ordre ou de rang, 287. De quantité ou de nombre, 288. De comparaison, 288. De qualité ou de maniere, 288. Formation des adver-

bes, 289. Adverbes, en *ment* précédés de l'*é* fermé, 290. Comparatifs des adverbes, 290. Superlatifs des adverbes, 291. Adverbes avec régime, 294. Employés, comme substantifs, 294. Différence des adverbes et des prépositions, 291. Mots, adverbes et prépositions, 291.
Aen, 7.
Afin *et* pour, leur différenee, 303. Afin que *ou* de, 302.
s'Agir, 205.
Agneau, sa prononciation, 403.
Ai, 6. prononcé comme un *e* muet, 6, prononcé comme *é* fermé, 6, 3; prononcé comme un *e* ouvert, 6.
Aieul, 40.
Pluriel des noms en Ail, 40.
Aim, 7.
Aimer, 140.
Ain, 7.
Ainsi, 300, 303. Ainsi *et* c'est pourquoi, leur différence, 303.
Pluriel des noms en Al, 40.
Al, ale, et alle, mots de ces terminaisons, 364.
A l', à la, article défini, 51, 52.
Alinea, 371.
Aller, 179, 183, 185, 387, 189, 192, 200, 225, 238. S'en aller, 238.
Am, 7.
Amour, 37.
An, 7.
Pluriels en Ans *ou* ants, 339.
Antécédent, 90. Accord du relatif avec son antécédent, 103.
Prétérit Antérieur, 157.
Aon, 7.
Aou, 7. Août, sa prononciation, 403.
Apostrophe, 51, 383.
Apparoître, *comme* paroître.
Appartenir, *comme* tenir.
Appercevoir, *comme* recevoir.
Noms Appellatifs, 29.
Apprendre, 253.
Après, 277, 279, 310.
Après que, 304. Après tout, 305.
Arriver, 225.
Article, 50. Leur explication, 322. Article défini, 50, 323, indéfini, 54, 325. Noms qui prennent l'article indéfini, 54. Article partitif ou indéterminé, 56, 329.
Assaillir, 243.
s'Asseoir, 180, 184, 190, 246.
Ate *et* atte, mots de ces terminaisons, 364.
Attendu que, 302.
Attraire, 255.
Attribut de la phrase, 382. Du verbe, 130.
Au, 6. Au, article défini, 51.
Avant, 278, 193. Avant que, 304. Avant que de, 310. Avant-hier, de trois syllabes, 415.
Aucun, 120.
Avec, 279.
Aveindre, *comme* peindre.
Avenir, 154.
Avoir, 136, 180, 183, 184, 185, 186, 187, 192, 230. Avoir, verbe auxiliaire, 232. Actif, 232. Y avoir, 225, 231.
Auparavant, 292, 310.
Auprès, 279, 287.
Aussi, 44, 297. Aussi-bien

que, 300. Aussi-tôt que, 304.
Autant, 44. Autant que, 300.
Autour, 279.
Autre, 122.
Autrui, 117.
Aux, article indéfini, 51.
Verbes Auxiliaires, 232.

B.

Battre, 181, 191, (*bis*) 248.
Bénir, 240.
Boire, 181, 185, 248.
Bouillir, 178, 240.
Braire, 181, 248.
Bruire, 181, 248.

C.

C. Différentes prononciations de cette consonne, 17, 18.
En Campagne, *ou* à la Campagne, 283.
Car, 302.
Cas, 27. Explications des cas, 314. Cas des noms, 42. Cas direct, 316. Obliques ou indirects, 316. Cas du verbe, 204.
Ce, 84. Avant le verbe *être*, 195. Ce, ces *ou* se, ses, 346.
Ceci, 86, 88.
Cédille, 393.
Ceindre, *comme* peindre.
Cela, 86, 88.
Celle, 86. Celle-ci, 86, 87. Celle-là, 86, 87.
Celui, 86. Celui-ci, 86, 87. Celui-là, 86, 87.
Cent, *ou* cents, 340.
Cependant, 298, 304.
Certain, 120.
Ces, 84.
C'est pourquoi, 303. C'est pourquoi *et* ainsi, leur différence, 303.
Césure, 420.
Cet *et* cette, 84. Leur prononciation, 400.
Ch, différentes prononciations de ces deux lettres, 20.
Chacun, 116.
Chaque, 120.
Chez, 278.
Choir, 180, 244.
Chose, 37.
Ci, 84.
Ciel, 40.
Circoncire, 181, 248.
Circonscrire, 250.
Clore, 181, 249.
Noms Collectifs, 29.
Combattre, 191, 248.
Commandement, 165.
Comme, 300, 302, 304.
Commettre, 251.
Noms Communs, 29.
Degrés de Comparaison, 43.
Comparatif, 44. Des adverbes, 290.
Comparoître, *comme* paroître.
Complaire, *comme* plaire.
Complément des prépositions, 276.
Comprendre, 253.
Compromettre, 252.
Comté, 37.
Concevoir, *comme* recevoir.
Conclure, 181, 249.
Concourir, *comme* courir.
Conditionnel passé, 159. Au lieu du futur passé, 161. Signifiant une chose finie et consommée dans un temps passé, 163. Conditionnel

présent, 155. Au lieu du futur, 161. D'où il se forme, 184.
Conduire, *comme* produire.
Confire, 181, 249.
Conjoindre, *comme* joindre.
Conjonctif du verbe, 166. *Pronoms* Conjonctifs, 66, 207.
Conjonction, 295. Observations générales sur les conjonctions, 308. Regle de construction pour les conjonctions, 311. Conjonctions qui régissent l'indicatif, 312. Qui régissent l'infinitif, 310. Qui régissent le subjonctif, 312. Qui régissent l'indicatif et le subjonctif, 313. Conjonctions adversatives ou d'opposition, 298. Affirmatives, négatives et dubitatives, 296. Augmentatives et diminutives, 301. Causales ou causatives, 301. Comparatives ou d'égalité, 300. Composées, 295. Concessives, 299. Conditionnelles, 299. Copulatives ou d'assemblage, 297. Déclaratives, 300. Disjonctives ou de division, 297. D'exception ou de restriction, 298. Illatives ou conclusives, 303. Simples; 295. Suspensives ou d'incertitude, 299. De temps et d'ordre, 304. De transition, 304.
Conjugaison des verbes, 138. Premiere, 140. Seconde, 141. Troisieme, 143. Quatrieme, 145.
Connoître, 179.
Conquérir, 243.
Consentir, *comme* sentir.
Consonnes. Ce que c'est, et combien il y en a, 16. Leur liaison avec les voyelles, 21. Leur prononciation, 17.
Construire, *comme* produire.
Contenir *comme* tenir.
Contraindre, *comme* craindre.
Contre, 279.
Contredire, 186, 250.
Contrefaire, 251.
Contrevenir, *comme* venir.
Convaincre, 190, 255.
Convenir, 225, *comme* venir.
Corrompre, 253.
Coudre, 181, 249.
Courir, 180, 183, 240.
Couvrir, 178, 189.
Craindre, 179, 190, 250.
de Crainte que, *ou* de, 302.
Croire, 181, 250.
Croître, *comme* paroître.
Cueillir, 180, 183, 189.
Cuire, *comme* produire.

D.

D, sa prononciation à la fin d'un mot, 397.
D'ailleurs, 301.
Dans, 278, 279. Dans *et* en, leur différence, 282.
Datif, le rapport qu'il exprime, 318.
De, article, 326. Article indéfini, 54. Partitif, 57, 331. Préposition, 278, 328. Avec l'*e* muet ou avec l'*é* fermé, 376.
Débattre, 248.
Decevoir, *comme* recevoir.
Déchoir, 180, 183, 244.
Déclinaison des noms 52. De

l'infinitif, 173.
Découdre, 249.
Découvrir, *comme* couvrir.
Décrire, 250.
Décroître, *comme* paroître.
Dedans, 292. Au dedans, 279.
Dédire, 186, 250.
Défaillir, *comme* faillir.
Défaire, 251.
Défense, 165.
Prétérit Défini, 156. *Prétérit antérieur* Défini, 158.
Degrés de comparaison, 43.
Dehors, 292. Au dehors, 279.
Déjoindre, *comme* joindre.
De l', article défini, 51. Partitif, 56, 331.
De la, article indéfini, 51. Partitif, 56, 331.
Démentir, *comme* mentir.
Démettre, 251.
Demeurer, 200.
Pronoms Démonstratifs, 83.
Verbes Démonstratifs, 195.
Démordre, 252.
Départir, *comme* partir.
Dépeindre *comme*, peindre.
Déplaire, *comme* plaire.
Déprendre, 253.
Depuis, 278, 287. Depuis que, 304.
Derriere, 279, 287.
Des, article défini, 51. Partitif, 56, 331. Dès, préposition, 279. Des *ou* dès, 345. Dès que, 304.
Désapprendre, 253.
Descendre, 200.
Desservir, *comme* servir.
Dessous, 294. Au dessous, 279.
Dessus, 294. Au dessus, 279.
Déteindre, *comme* peindre.
Détenir, *comme* tenir.
Détordre, 255.
Détruire, *comme* produire.
Devant, 278 et 279, 287, 294, 310. Au devant, 279.
Devenir, *comme* venir.
Dévêtir, 244.
Devoir, *comme* recevoir.
Deux points, 387. Sur la voyelle, 391.
Dictionnaire d'Ortographe, 337.
Diphtongues, 12. Combien il y en a de sortes, 12. Composées, 13. Nasales, 14. Simples, 13. Leur prononciation, 401. Quand elles cessent de l'être, 402. Voyelles qui forment ou ne forment pas de diphtongues, 414.
Dire, 181, 185, 250.
Disconvenir, *comme* venir.
Discourir, *comme* courir.
Parties du Discours, 25.
Disjoindre, *comme* joindre.
Disparoître, *comme* paroître.
Dissoudre, 190, 254.
Dissyllabes, 4.
Distraire, 255.
Donc, 303.
Dont, 99. Dont *ou* donc, 347.
Dormir, 178.
Du, article défini, 51. Partitif, 56, 331. Du *ou* dû, 345.
Duché, 37.
Durant, 279. Durant que, 304.

E.

E, muet, fermé, et ouvert, 5.
E muet changé en é fermé dans les verbes, 150. Et pourquoi, 375. E muet ou fermé dans les futurs, 404. E muet ne se prononce pas

dans les futurs, 404. E muet à la fin des mots dans les vers, 409. E muet final précédé d'une voyelle dans les vers, 413. E muet au dedans d'un mot et à la suite d'une voyelle, 413.
Ea, 6.
Ean, 7.
Eau, 6.
s'Ebattre, 248.
Ebouillir, *comme* bouillir.
Echoir, 178, 180, 183, 192, 244.
Éclairer, 225.
Eclore, 249.
Econduire, *comme* produire.
Ecrire, 181, 250.
Ei, 6.
Ein, 7.
El, ele, *et* elle, mots de ces terminaisons, 364.
Elire, 251.
Elle, 61, 71, 148. Elle, elles après le verbe, 149.
Em, 7.
Emoudre, 252.
Emouvoir, 245.
Employer, et tous les verbes en *yer*, 239. En, 8. Pronom conjonctif, 69, 71 et 72, 80. Préposition, 278 et 279, 281. Conjonction, 301. Joint au gérondif, 237. En *et* dans, leur différence, 282. En campagne *ou* à la campagne, 283.
Enceindre, *comme* peindre.
Enclore, 249.
Encore, 301. Encore que, 298, 299.
Encourir, *comme* courir.
Enduire, *comme* produire.
En effet, 304.
Enfin, 304.
Enfreindre, *comme* peindre.
s'enfuir, *comme* fuir.
Enjambement des vers, 417.
Enjoindre, *comme* joindre.
Ennuyer, 225.
Enquérir, *comme* acquérir.
Pluriels en Ens *ou* ents, 338.
s'Ensuivre, 225, 254.
Entre, 279.
Entremettre, 251.
Entreprendre, 253.
Entretenir, *comme* tenir.
Entrevoir, 247.
Enverrai, enverrois, 405.
Envers, 279.
Environ, 279.
Envoyer, 183, 239.
Eo, 6.
Eon, 7.
Epigramme, 455.
Epreindre, *comme* peindre.
Equivaloir, 247.
Ete *et* ette, mots de ces terminaisons, 365.
Éteindre, *comme* peindre.
Etre, 138, 181, 184, 185, 186, 187, 189, 192. Verbe adjectif, 194. Verbe auxiliaire, 232. Son régime, 206. Verbe impersonnel, 225.
Eu, 6. Prononcé comme *u*, 403. Mots où il ne faut pas le prononcer comme *u*, 403.
Eventail, 47.
Eun, 7.
Eux, 61, 71.
Excepté, 279.
Exclure, 181, 249, 265.
Extraire, 255.
Ez, mal prononcé comme *é* ouvert, 404.

F.

FAillir, 180, 240.
Faire, 181, 184, 185, 186, 192, 226, 251, 269.
Falloir, 180, 184, 185, 226, 230.
Fassions, fassiez, *et non* fessions, fesiez, 186.
Feindre, *comme* peindre.
Féminin, 26. Adjectif féminin avec un substantif masculin, 49.
A la fin, 304.
Finir, 141, 266.
Formation des temps, 175. Regles pour cette formation, 176.
Forme des pensées, 2, 26.
Fort, 45.
François, comment il faut prononcer ce mot, 400.
Frire, 181, 251.
Fuir, 180, 241.
Futur, 159. De l'indicatif, d'où il se forme, 183. Au lieu de l'impératif, 165. Futur incertain, 162. Passé, 159. Prochain, 162. Du subjonctif, 172.

G.

G, différentes prononciations de cette consonne, 17. Sa prononciation à la fin d'un mot, 397.
Geler, 226.
Noms Généraux, 29.
Génitif, rapports qu'il exprime, 317.
Genre, 26. Des noms, 35. Substantifs des deux genres, 37. Terminaisons des adjectifs pour les deux genres, 37.
Gérondif, 236. Différence des participes actifs et des gérondifs, 259
Gn, 20.
Grammaire, ce que c'est, 1.
Grêler, 226.

H.

H, 23, 350, 410. Mots où l'*h* marque aspiration, 23.
Haïr, 180, 241.
Hémistiche, 420.
Henri, 351.
Hier, d'une ou de deux syllabes, 415.
Hollande, 351.
Hongrie, 352.
Hormis, 279.
Hors, 278, 279, 280.
Huit, 351.

I.

I, voyelle ou J consonne, 353. I, ajouté à l'y, 239.
Ia, 13. Quand il se prononce en une ou en deux syllabes, 414.
Iai, 13. De deux syllabes, 415. D'une ou deux syllabes, 416.
Ian, 13. D'une ou de deux syllabes, 416.
Iau, 13. De deux syllabes, 416.
Idées, 2.
Ie, 13. D'une ou de deux syllabes, 414.
Je, 60, 61. Son usage, 148. Mis après le verbe, 149.
Ien, 14. D'une ou de deux syllabes, 416.
Ieu, 13. D'une ou de deux syllabes, 416.

Il, ils, 61, 71. Leur usage, 148. Mis après le verbe, 149. Quand il y faut prononcer ou ne pas prononcer l'*l*, 399. Il, avec les verbes impersonnels, 224.
Il, ile, *et* ille, mots de ces terminaisons, 365.
Im, 7 et 8.
Imparfait, 156. Ses différentes significations, 160. De l'indicatif, d'où il se forme, 184. Du subjonctif, quand il faut s'en servir, 170 D'où il se forme, 188.
Impératif, 165. D'où il se forme, 188.
Verbes Impersonnels, 223. Leur différence des autres verbes, 226. Leur régime, 232.
il Importe, 226.
Pronoms Impropres, 115.
In, 7 et 8.
Pronoms Indéfinis ou indéterminés, 115.
Prétérit Indéfini, 156.
Prétérit antérieur Indéfini, 158.
Indicatif, 164. Terminaison de la premiere personne du singulier du présent de l'indicatif, 189. De la seconde personne du singulier du présent de l'indicatif, 191. De la troisieme personne du singulier du présent de l'indicatif, 191. De la troisieme personne du pluriel du présent de l'indicatif, 192. D'où se forment les premiere et seconde personnes du pluriel du présent de l'indicatif, 185. Temps qui se forment du présent de l'indicatif, 187. Temps qui se forment du prétérit de l'indicatif, 188. Différence de l'indicatif et du subjonctif, 167. Quand il faut mettre le verbe à l'indicatif ou au subjonctif, 168.
Induire, *comme* produire.
Infinitif, 172. Sa déclinaison, 173. Ses temps, 174. Temps qui en sont formés, 183.
Inflexion, 153.
Inscrire, 250.
Instruire, *comme* produire.
Interdire, 186, 250.
Pronoms Interrogatifs, 107 *et* 108.
Interrompre, 253.
Intervenir, *comme* venir.
Introduire *comme* produire.
Io, 13. D'une ou de deux syllabes, 415.
Joindre, 179, 190, 250.
Ion, 14, 402. D'une ou de deux syllabes, 416.
Iou, 13.
Verbes en Ir, 341.
Verbes en Ire, 341.
Ite, *et* Itte, mots de ces terminaisons, 366.
Jugements, 2.
Ivoire, *ou* yvoire, 356.
Ivre, *ou* yvre, 356.
Jusque, *ou* jusques, 279.
Jusqu'à, 310.

L.

L, double, 359. Mouillée, 20, 403.
La, article défini, 50, 323. Pronom conjonctif, 69, 70, 71. Là, 84, 287. La *ou* là, 345.

Laisser, 239, 269.
Laquelle, 88, 94.
Le, article défini, 50, 323. Pronom conjonctif, 69, 70, 71. Déclinable ou indéclinable, 73. Sa prononciation après l'impératif des verbes, 405. On ne doit pas prononcer deux *ll* dans *le* et *la*, 405. Je *le* suis, ou je *la* suis, 73.
Le leur, la leur, 77.
Lequel, laquelle, pronom relatif, 88, 94. Pronom absolu, 112. Pronom absolu ou relatif, 113.
Les, article défini, 50, 323. Pronom conjonctif, 69, 70, 71.
Lettres, 4. Doubles, 358. Majuscules ou capitales, 370.
Leur, pronom conjonctif, 68, 70. Pronom possessif, 77, 80. Pronom conjonctif ou possessif, 79. Indéclinable, 346.
Licence dans la versification, 425.
Lire, 181, 251.
Loin, 279, 287.
L'on, 65.
Lorsque, 304.
Lui, pronom personnel, 61, 62. Pronom conjonctif, 68, 71.
Luire, 181, 251.
L'un l'autre, 119. L'un et l'autre, 123.

M.

MA, 76.
Madrigal, 456.
Maintenir, *comme* tenir.
Mais, 298, 347.
Malgré, 279.
Manieres des pensées, 2.
Masculin, 26, 35.
Maudire, 181, 186, 250.
Me, 67, 71.
Méconnoître, *comme* connoître.
Médire, 186, 250.
Meilleur, 44.
Mêlange des vers, 443.
Membres de la période, 384. De la phrase, 384.
Même, 123, 348, 350.
Mentir, 178.
se Méprendre, 253.
Mes, 76. Mes *ou* Mais, 347.
Mésoffrir, *comme* souffrir.
Mettre, 181, 191, 251.
Mien, mienne, 77.
Mil *ou* mille, 340.
Modes, 163.
Moi, pronom personnel, 60, 71. Pronom conjonctif, 67.
Moins, 44. A moins de, à moins que, 298. Au moins, du moins, pour le moins, 301.
Moindre, 44.
Mon, 77.
Monosyllabe, 3.
Monter, 200.
Mordre, 252.
Mots, ce que c'est, et comment on peut les considérer, 3. Mots à éviter dans les vers, 419.
Moudre, 181, 252.
Mourir, 180, 183, 241.
Mouvoir, 180, 185, 245.
Moyennant, 279.

N.

N, quand elle doit ou ne

doit pas être prononcée à la fin d'un mot, 395, 398. N finale dans les vers, 411.
Naître, 181, 252.
Temps Naturels, 154.
Ne, 296.
Néanmoins, 298.
Neiger, 226.
Verbe Neutre, 198. Différence du verbe actif et du verbe neutre, 213.
Ni, 197.
Nom, 28. Substantif, 29. Adjectif, 30. Noms adjectifs déterminatifs et explicatifs, 323. Noms collectifs, 29. Généraux, communs ou appellatifs, 29. Propres, 29. Noms de nombre, 33. Absolus ou cardinaux, 33. D'accroissement ou d'augmentation, 35. Noms de nombre adjectifs, 33. Collectifs ou d'assemblage, 34. De distribution ou de partition, 34. Ordinaux, leur formation, 34. Noms de nombre substantifs, 34.
Nombre, 26. Des noms, 39. Des verbes, 147.
Nominatif, 315. Du verbe, 130, 382. Accord du verbe avec son nominatif, 151. Différence du nominatif et de l'accusatif, 319.
Non, 297. Non que, 299.
Nonobstant, 279.
Nos, 76.
Notre, 76. Sa prononciation, 400. Nôtre, 77. Notre ou nôtre, 78.
Nous, pronom conjonctif, 67, 71. Pronom personnel, 60, 70, 148. Après le verbe, 149.
Nu *ou* nud, 39.
Nuire, 181, 252.
Nul, 120.

O.

O, marque du vocatif, 51, 320.
Objets des pensées, 2, 25. D'une action, 197.
Obtenir, *comme* tenir.
Ode, 447.
Oe, 7, 13. D'une ou de deux syllabes, 415.
Œil, 21, 40, 356.
Offrir, *comme* souffrir.
Oi, 6, 13, 402. Prononciation des mots de cette terminaison, 400. D'une syllabe, 415.
Oin, 14, 402. D'une syllabe, 417.
Oindre, *comme* joindre.
Verbes en Oir, 341.
Verbes en Oire, 341.
Ol, ole *et* olle, mots de ces terminaisons, 367.
Om, 7.
Omettre, 251.
On, 7. Pronom général, 64, 229. On *ou* l'on, 65.
Onze, onzieme, 352.
Or, 303, 304.
*Parties de l'*Oraison, 25.
Orthographe, 334. Des noms, 338. Des noms de nombre, 340. De principe, 836. Des verbes, 341. Des temps des verbes, 342. Des voyelles nasales, 338. D'usage, 336. Dictionnaire d'orthographe, 337.
Ote *et* otte, mots de ces terminaisons, 367.
Ou, 7, 298. Mots où quelques-uns le prononcent mal-

à-propos comme *o*, 403.
Ou *et* où, 348.
Où, d'où, *et* par où, adverbes, 287, 295. Pronoms absolus, 113. Pronoms relatifs, 102.
Oue, 13. D'une ou de deux syllabes, 416.
Oui, 13, 296, 352, 410. D'une ou de deux syllabes, 416.
Ouin, 14.
Ouïr, 180, 242.
Oul *et* oule, mots de ces terminaisons, 368.
Oute *et* outte, mots de ces terminaisons, 369.
Outre, 279. Outre que, 301.
Ouvrage, 47.
Ouvrir, *comme* couvrir.

P.

P, sa prononciation à la fin d'un mot, 398.
Paître, *comme* repaître.
Par, 214, 278, 279.
Parce que, 302. Parce que, *ou* par ce que, 302.
Par conséquent, 303.
Parcourir, *comme* courir.
Parenthese, 393.
Parmi, 279.
Paroître, 179, 226.
Paroles, ce que c'est, 3.
Participes, 256. Participes actifs, 257. Temps qui se forment du participe actif présent, 184. Différence des participes actifs et des adjectifs, 257. Différence des participes actifs et des gérondifs, 259. Regles de construction pour les participes actifs et les gérondifs, 261. Participes passifs, 262. Temps qui en sont formés, 186. Participes passifs déclinables ou indéclinables, 266. Avec quoi s'accordent les participes passifs déclinables, 275.
Parties du discours, 25.
Partir, 178.
Parvenir, *comme* venir.
Pas *et* point, leur différence, 297. Pas un, 120. Passé, 154. Passé peu éloigné, 162. Conditionnel passé, 161. Futur passé, 159.
Passer, 200.
Verbe Passif, 211. Son régime, 214.
Passion, 211.
Peindre, 179, 190, 250.
à Peine, 304.
Pendant, 278, 279. Pendant que, 304.
Pensées, ce que c'est, combien il y en a de sortes, les objets et les manieres des pensées, 2, 25.
Percevoir, *comme* recevoir.
Perdre, 252.
Période, 384, 385. Membres de la période, 386.
Périr, 201.
Permettre, 191, 251.
Personne, 117. Personnes des noms et des pronoms, ce que c'est et combien il y en a, 60. Personnes des verbes, 147. Quelles sont les plus nobles, 153.
de Peur que *ou* de, 302.
Ph, 21.
Phrase, 131, 182. Membres et parties de la phrase, 385. Phrase complexe, composée, incidente, simple, 382, 383.
Pire, 44.

Plaindre, *comme* craindre.
Plaire, 179, 226.
Pleuvoir, 180, 226, 245.
Pluriel, 27. Pluriel des noms, 39. Des verbes, 147. Des mots en *al* et *ail*, 40. Des noms en *au* ou *eau*, *æu* ou *ieu*, et *ou*, 40. Des noms en *oi*, 40. Noms qui n'ont pas de pluriel, 41. Qui n'ont que le pluriel, 42.
Plus, 44. Le plus, 45.
Plusieurs, 125.
Plusqueparfait de l'indicatif, 158. Différence du plusqueparfait et du prétérit antérieur, 159. Plusqueparfait précédé de *si*, 161, 162. Second plusqueparfait de l'indicatif, 163. Plusqueparfait du subjonctif, quand il faut s'en servir, 170. Second plusqueparfait du subjonctif, 171.
Point, 296, 387. Point admiratif, interrogatif, 388. Avec la virgule, 386. Deux points, 387. Deux points sur voyelle, 391.
Polysyllabes, 4.
Ponctuation, 382.
Positif, 43.
Pronoms Possessifs, absolus et relatifs, 76, 78. Avec rapport aux personnes ou aux choses, 79.
Pour, 278, 279, 298, 302, 310. Pour *et* afin, leur différence, 303.
Pourquoi, 302, 303.
Poursuivre, 254.
Pourtant, 298.
Pourvoir, 180, 184, 248.
Pourvu que, 299.
Pouvoir, 180, 184, 185, 186, 192, 226, 245.
Prédire, 186, 250.
Prendre, 181, 183, 185, 253.
Préposition, 276. Division des prépositions, 277. Prépositions composées, 277. Inséparables, 283. Simples, 277. Prépositions régissant l'accusatif, 279. Régissant le datif, 279. Régissant le génitif ou l'ablatif, 279. Différents régimes de deux prépositions tombant sur un même nom, 280 et 281. Pourquoi les prépositions régissent l'accusatif plutôt que le nominatif, 319. Différence des prépositions et des adverbes, 291. Mots qui sont prépositions et adverbes, 291.
Près, 279, 287. Près ou prêt, 279.
Prescrire, 250.
Présent 154 et 155. Ses différentes significations, 160. Terminaison de la premiere personne du singulier du présent de l'indicatif, 189. De la seconde personne du singulier du présent de l'indicatif, 191. De la troisieme personne du singulier du présent de l'indicatif, 191. De la troisieme personne du pluriel du présent de l'indicatif, 192. D'où se forment la premiere et seconde personne du pluriel du présent de l'indicatif, 185. Temps qui se forment du présent de l'indicatif, 187. Conditionnel présent, 155. Présent du

subjonctif, quand il faut s'en servir, 169. D'où il se forme, 184. D'où se forment les premiere et seconde personnes du pluriel du présent du subjonctif, 186.
Pressentir, *comme* sentir.
Prétérit défini, 156. Temps qui en sont formés, 188. Prétérit antérieur, 157. Antérieur défini, antérieur indéfini, 158. Prétérit indéfini, 156. Mis pour le futur passé, 161. Prétérit du subjonctif, quand il faut s'en servir, 170.
Prévaloir, 185, 247.
Prévenir, *comme* venir.
Prévoir, 184, 248.
Proche, 279, 280.
Produire, 179.
Promettre, 251.
Pronom, 60. Pronoms absolus, 106. Conjonctifs, 66. Observations sur les pronoms conjonctifs, 70. Les pronoms conjonctifs doivent être joints aux verbes, 208. Quand il faut les mettre après les verbes, 207. Pronoms démonstratifs, 83. Général, 64. Impropres, 115. Indéfinis ou indéterminés, 115. Interrogatifs, 108. Personnels, 60. Possessifs, 76. Possessifs absolus et relatifs, 76, 77, 78. Réfléchis, 63. Relatifs, 85. Relatifs explicatifs, 89. Relatifs déterminatifs, 89.
Prononciation, 394. Observations générales sur la prononciation, 394. Observations particulieres, 403.
à Propos, 304.
Proposition, 131.
Noms Propres, 30.
Propriétés du verbe, 147.
Proscrire, 250.
Provenir, *comme* venir.
Puer, 177, 189, 239.
Puisque, 307.

Q.

Q, différentes prononciations de cette consonne jointe à la voyelle *u*, 19.
Quand, 299, (*bis*) 304.
Quant, 279. Quand *ou* quant, 347.
Quatrain, 447.
Quatre-vingt, *ou* quatre-vingts, 340.
Que, conjonction, 114, 167. Ses différents usages, 305.
Que, pronom absolu, 106, 108, 109. Pronom relatif, 100. Régissant le subjonctif, 167, 168, 169, 305 et 306. Pronom absolu ou relatif, 113 et 114.
Quel, quelle, 111.
Quelconque, 120.
Quelque, 119. Déclinable *ou* indéclinable, 348. Quelque, 126. Quelque.... que, 127. Quelqu'un, 115, 116. Quelque, quelqu'un, leur prononciation, 400.
Querir, 180, 242.
Qui, pronom absolu, 106, 108. Au singulier, *ou* au pluriel, 108. Pronom relatif, 93, 100. Régissant le subjonctif, 169. Pronom absolu ou relatif, 113 et 114.

Quiconque, 115.
Qui que ce soit, 126.
Quoi, pronom absolu, 106, 108, 110. Pronom relatif, 98. Pronom absolu *ou* relatif, 113 et 114.
Quoique, 298, 299, 312, (*bis*) 113.
Quoi que, 127.
Quoi que ce soit, 126.

R.

R, quand elle se prononce ou ne se prononce pas à la fin d'un mot, 399. Double dans quelques futurs, 399.
Rabattre, 248.
Rapport, 276. Division des rapports, 278. Rapports exprimés par le génitif, 317. Par le datif, 318. Par l'ablatif, 321.
Rasseoir, 247.
Re, avec l'*e* muet ou avec l'*é* fermé, 377.
Rebattre, 248.
Recevoir, 143, 178, 183, 185.
Verbes Réciproques, 221.
Reconduire, *comme* produire.
Reconnoître, *comme* connoître.
Recoudre, 249.
Recourir, *comme* courir.
Recouvrer. 239.
Recouvrir, *comme* couvrir.
Récrire, 250.
Recueillir, *comme* cueillir.
Redéfaire, 251.
Redire, 185, 250.
Réduire, *comme* produire.
Refaire, 251.
Pronom Réfléchi, 63.
Verbe Réfléchi, 215.
Régime du verbe, 203. Direct ou absolu, 204. En quel cas se met le régime absolu, et à quels verbes il convient, 205. Régime indirect ou relatif, 204. En quel cas se met le régime relatif et à quels verbes il convient, 205. Quelle est la place du régime, 206. Différents régimes tombant sur un même nom, 210, 280 et 281. Régime du verbe *être*, 206. Du verbe passif, 214. Des verbes réfléchis, 220. Des verbes impersonnels, 232. Des prépositions, 278.
Rejoindre, *comme* joindre.
Pronoms Relatifs, 88. Explicatifs, 89. Déterminatifs, 89. Accord du pronom relatif avec l'antécédent, 103.
Relire, 251.
Reluire, 251.
Remettre, 251.
Remoudre, 252.
Renaître, 252.
Rendre, 145, 178.
Rentraire, 255.
Repaître, 179.
se Repentir, 178, 218.
Reperdre, 252.
Répondre, 178. Répondre et repondre, 379.
Reprendre, 253.
Requérir, *comme* acquérir.
Résoudre, 181, 190, 254.
Ressentir, *comme* sentir.
se Ressouvenir, *comme* venir.
Au Reste, 305.
Restreindre, *comme* peindre.
Retenir, *comme* tenir.
Retordre, 255.

Retraire, 255.
Revaloir, 247.
Revenir, *comme* venir.
Revêtir, 180, 244.
Revivre, 255.
Revoir, 247.
Rien, 119.
Rime, 428. Féminine, 428. Masculine, 428. Quand il faut faire accorder la rime avec l'orthographe, 435. Rime d'un mot avec lui-même 437. De l'*é* fermé avec l'*è* ouvert, 438. D'un simple avec son composé, 438. Des voyelles longues avec les voyelles breves, 439. Rimes entremêlées, 444. Ce qui suffit ou ne suffit pas pour la rime, 430. Rimes des hémistiches, 440. Rimes suivies, 444.
Rire, 181, 253.
Rompre, 181, 253.
Rondeau, 454.
Rouvrir, *comme* ouvrir.

S.

S, différentes prononciations de cette consonne, 18. S retranchée, 370. S finale retranchée dans quelques verbes, 190, 441. Quand il faut la prononcer ou ne la pas prononcer à la fin d'un mot, 395, 398. Les deux *ss* doivent se prononcer dans les imparfaits du subjonctif, 405.
Sa, 76, 80.
Sache, 245.
Saillir, 180, 243.
Sous, 278, 279.
Satisfaire, 251.
Savoir, 180, 184, (*bis*) 185, 187, 188, 192, 245, 300. D'où il dérive, 369.
Se, 68, 71. Se, ses; *ou* ce, ces, 346.
Secourir, *comme* courir.
Séduire, *comme* produire.
Selon, 278, 279.
Sembler, 226.
les Sens et leurs objets, 28.
Sentir, 177.
Seoir, 180, 184, 190, 246.
Servir, 178.
Ses, 76, 80.
Si, 44, 299. Si.... que, 300. 302.
il Sied, 246.
Sien, sienne, 77.
Simple, substantif féminin, 47.
Singulier, 27. Pour les noms, 39. Pour les verbes, 147. Adjectif singulier avec un substantif pluriel, 48. Adjectif singulier avec deux substantifs, 48.
Sinon, 299.
Sixain, 19, 447.
Soi, 64.
soit, soit que, 298.
Son *de la voix* articulé, 3. Combien il y en a, 24. Simple, 4. Combien il y en a, 11. Permanent, 4. Double, 12. Son *pronom*, 76, 80.
Sonnet, 452.
de Sorte que, *ou* en sorte que, 303.
Sortir, 178, 201.
Soudre, 181, 253.
Souffrir, 178, 189.
Soumettre, 252.
Sourire, 253.
Sous, 278, 279.

Souscrire, 250.
Soustraire, 255.
Soutenir, *comme* tenir.
se Souvenir *comme* venir.
Stance, 446.
Strophe, 446.
Structure des vers, 407.
Subjonctif, 166. Regles pour les temps du subjonctif, 169. Présent du subjonctif, quand il faut s'en servir, 169. D'où il se forme, 184. D'où se forment la premiere et seconde personnes du pluriel du présent du subjonctif, 186. Imparfait du subjonctif, quand il faut s'en servir, 170. D'où il se forme, 188. Prétérit du subjonctif, quand il faut s'en servir, 170. Plusqueparfait du subjonctif, quand il faut s'en servir, 170. Second plusqueparfait du subjonctif, 163, 171. Futur du subjonctif, 172. Différence du subjonctif et de l'indicatif, 167. Quand il faut mettre le verbe au subjonctif ou à l'indicatif, 168. Regle pour connoître les temps du subjonctif, 172.
Nom substantif, 29. Noms substantifs abstraits, 31, 32. Distinction du substantif et de l'adjectif, 31. Noms qui sont substantifs et adjectifs, 32.
Verbes Substantifs, 134, 192.
Suffire, 181, 226, 254.
Sujet d'une action, 197. De la phrase, 382. Du verbe, 130.
Suivant, 279.
Suivre, 181, 254.
Superlatif des noms, 45. Des adverbes, 291.
Sur, 278, 279. Sur ou sûr, 347.
temps Surcomposés, 163.
Surfaire, 251.
Au Surplus, 301.
Surprendre, 253.
Surseoir, 180, 184, 247.
Survenir, *comme* venir.
Survivre, 255.
Syllabe, ce que c'est, 3. Syllabes longues et breves, 10.
Syntaxe, sa définition, *Préf.* pag. x, xxj. Liaison de deux termes d'une comparaison, 45. En quel cas se met le second terme du superlatif relatif, 46. Accord de l'adjectif avec le substantif, 47. Pronoms personnels et conjonctifs, qui se disent des personnes ou des choses, 71. Pronoms possessifs employés avec rapport aux personnes ou aux choses, 79. Regles sur l'usage des pronoms relatifs, 93. Accord du pronom relatif avec son antécédent, 103. Quand et comment il faut employer les pronoms absolus, *qui*, *que*, et *quoi*, 107, 108. Accord du verbe avec son nominatif, 152. Quand il faut mettre un verbe à l'indicatif ou au subjonctif, 168. A quels verbes conviennent les régimes absolus ou relatifs, 204. Regles pour les différents régimes de plusieurs verbes ou noms adjectifs tombant sur un même nom,

210. Regle pour le régime du verbe passif, 213. Accord du verbe avec le pronom général *on*, 228 et 229. Regle pour la construction des participes en *ant* et des gérondifs, 261. Regles pour l'accord des participes passifs, 266 et 267. Avec quoi il faut les faire accorder, 275. Regle pour les différents régimes de plusieurs prépositions tombant sur un même nom, 280 et 281. Quand la conjonction *Que* gouverne ou ne gouverne pas le subjonctif, 168, 306. Regle pour la construction des conjonctions suivies d'un verbe à l'infinitif, 310.

T.

T, différentes prononciations de cette consonne, 18. Quand il faut le prononcer ou ne le pas prononcer à la fin d'un mot, 395, 398. (*bis*) T double, 360.
Ta, 77.
Taire, 179.
Tandis que, 304.
Tant..... que, 297, 304.
Te, 67, 71.
Teindre, *comme* peindre.
Tel, 124.
Tellement que, 303.
Temps des verbes, 153. Leur formation, 175. Regles pour cette formation, 176. Temps primitifs, 175. Leurs terminaisons, 177. Terminaisons des temps primitifs des verbes irréguliers, 179. Temps composés, 175. D'où ils se forment, 186. Temps naturels, 154. Simples, 175. Surcomposés, 163, 175. D'où ils se forment, 186. Temps de l'infinitif, 174. Regles pour connoître les temps du subjonctif, 169.
Tenir, 178, 183, 192, 226.
Tercet, 453.
Tes, 77.
Tien, tienne, 77.
Toi, pronom personnel, 61, 71. Pronom conjonctif, 67.
Tomber, 201.
Ton, 77.
Tonner, 226.
Tordre, tordu, tors, tort, 255.
Touchant, 279.
Tout, 125. Déclinable ou indéclinable, 349. Tout... que, 127.
Traduire, *comme* produire.
Traire, 181, 255.
Trait d'union, 390.
Transcrire, 250.
Transmettre, 252.
Transposition des mots, 418.
Au Travers, *ou* à travers, 280.
Très, 45.
Tressaillir, 180, 243.
Triphtongues, 15.
Trissyllabes, 4.
Trouverai, sa prononciation, 404.
Tu, 61, 71, 148. Après le verbe, 149. Tu *ou* vous, 151.

V.

U voyelle, *ou* V con-

sonne, 353.
Vaincre, 181, 190, 255.
Valoir, 180, 184, 185, 192, 226, 247.
Ue, 13. De deux syllabes, 415.
Venir, 178, 183, 184, 244.
Verbe, 128. Sa définition, 129. Fausses définitions du verbe, 133. Son régime, 203. Différents régimes de deux verbes tombant sur un même nom, 210. Cas du verbe, 204. Conjugaisons des verbes, 135. Nombre des verbes, 193. Nominatif du verbe, 130. Accord du verbe avec son nominatif, 152. Personnes des verbes, 147. Propriétés du verbe, 147. Temps des verbes, 153. Différentes sortes de verbes, 193. Verbe actif, 197. Verbes adjectifs, 134, 196. Auxiliaires, 232. Composés, 177. Défectueux, 182. Démonstratifs, 195. Impersonnels, 223. Irréguliers, 182. Neutres, 198. Passifs, 211. Réciproques, 221. Réfléchis, 215. Réguliers, 182. Simples, 177. Substantifs, 134, 193
Vers, *préposition*, 278, 279.
Vers, poésie, 406. Structure des vers, 407. Différentes sortes de vers, 407. Vers féminins, 408. Libres, 456. Masculins, 409. Enjambement des vers, 417. Mêlange des vers, 443. Mots à éviter dans les vers, 419.
Versification françoise, 406. Licences de la versification, 425.
Vêtir, 180, 244.
Ui, 6, 13. D'une ou de deux syllabes, 416.
Uin, 14.
Vingt et un an, *ou* vingt et un ans, 340.
Virgule, 384.
Vis-à-vis, 280.
Vivre, 181, 255.
Ul, ule et ulle, mots de ces terminaisons, 368.
Um, 7.
Un, 7. Un, nom de nombre, 33. Un, une, article, 59. 333. Un, énumératif *ou* distinctif dans *un des*, 48, 104, 152, 267 et 268.
Vocatif, 320. *ô*, marque du vocatif, 320.
Voici, 279, 283.
Voilà, 279, 283.
Voir, 180, 184, 247.
Vos, 76 et 77.
Votre, 77. Sa prononciation, 400. Vôtre, 77. Votre *ou* vôtre, 78.
Vouloir, 180, 184, 185, 192, 248.
Vous, pronom conjonctif, 66, 71. Pronom personnel, 61, 70, 71, 148. Après le verbe, 149. Tu *ou* vous, 151.
Voyelles, 4. Aspirées, 23. Composées, 6. Longues et breves, 10. Nasales, 7. Simples, 5. Rencontre des voyelles dans les vers, 410. Voyelles qui forment ou ne forment pas de diphtongues, 414.
Ute et utte, mots de ces terminaisons, 368.

X.

X, différentes prononciations de cette consonne, 19. Sa prononciation à la fin d'un mot, 398.

Y.

Y, 11, 14, 354, 356. Suivi d'un *i*, 355. Adverbe, 287, 295. Pronom conjonctif, 66, 71.
Y avoir, 225, 231.
Verbe en Yer, 239.
Yeux, 40, 356.
Yvoire, *ou* ivoire, 356.
Yvre, *ou* ivre, 356.

Z.

Z, 356.

Fin de la Table des Matieres.
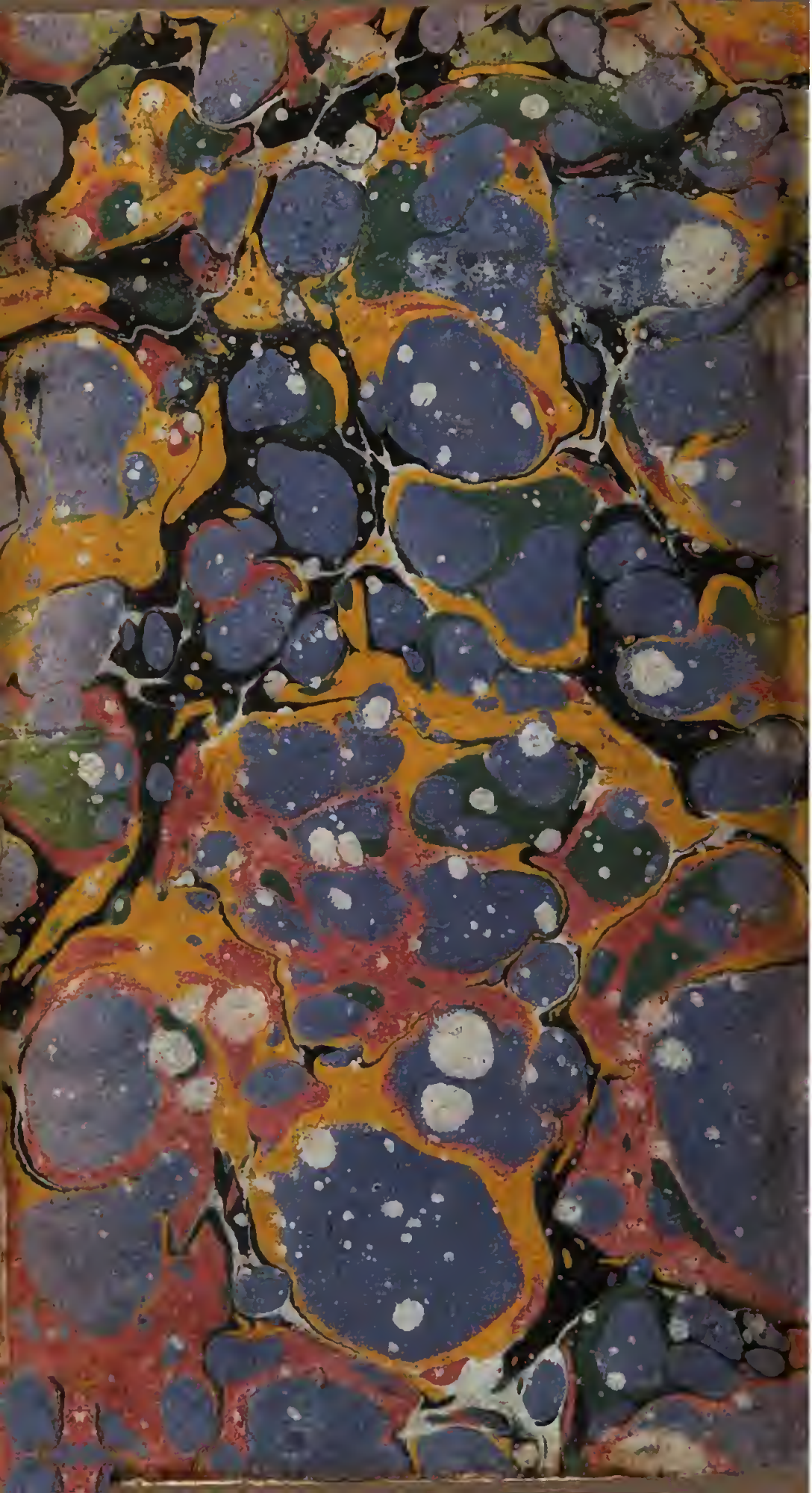
005667666